0173146

ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE.

DATE MICROFILMED
19 Aug 87
ITEM # 2
PROJECT and ROLL # XLTB4-102
G. S. CALL # 1181909
N 531

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,
RUE PALATINE, N° 5.

ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE,

OU

RECUEIL DE PREUVES,

MÉMOIRES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES,

Servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume;

AVEC LA COLLECTION DES NOBILIAIRES GÉNÉRAUX DES PROVINCES DE FRANCE.

Publiées par M. LAINÉ.

TOME SECOND.

Dec 27 1927
ALOGICAL SOCIETY
OF UTAH
9996

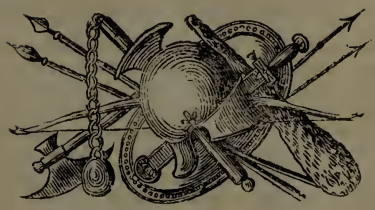

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DU PAON-SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° I.

MDCCCXXIX.

1829

France
15
vol. 2

J۲۴۴

۲۶۸۱

CCP# 190715

AVERTISSEMENT.

La publication des *Nobiliaires généraux de toutes les provinces de France* est une entreprise qui, dans les circonstances actuelles, paraît digne de fixer l'attention du public et des anciennes familles privilégiées.

Dans l'esprit de nos institutions nouvelles, la noblesse est une supériorité morale résultante d'une longue suite d'illustrations et de services utiles rendus à la patrie, ou bien une distinction récemment acquise soit par la faveur du prince, soit par des actes de vertu qu'aucune autre espèce de récompense n'aurait pu reconnaître et honorer.

Mais cette prééminence, fondée sur le mérite éclatant ou les souvenirs les plus glorieux de l'histoire, serait-elle autre chose qu'une vaine abstraction, un principe d'honneur et d'élévation illusoire, si l'indifférence du gouvernement la rendait facultative pour tous ceux chez qui l'audace et la fortune peuvent tenir lieu de naissance et de considération personnelle ?

Quinze années se sont écoulées, et la noblesse espère encore les garanties qui sont indispensables à sa conservation. Toutes les autres institutions consacrées par la charte ont obtenu ces garanties; la noblesse seule n'a pris part au bienfait de la restauration que par le sentiment qu'elle éprouve dans le triomphe des seuls principes qui pouvaient assurer à la France un bonheur durable et une gloire sans mélange. Mais, si l'accomplissement d'un vœu que la noblesse a scellé par tant de sacrifices suffit pour adoucir les plaies de sa constante fidélité, l'équité et la saine politique ne doivent-elles rien de plus en faveur d'une institution qui pendant douze cents ans fut l'honneur et l'ornement de la patrie, et qui, toujours l'appui du trône, n'a pas cessé d'être le foyer des hautes vertus sociales ?

Sans doute les temps ne sont pas éloignés où l'on verra cesser cette funeste incertitude, où l'on verra replacée au rang qui lui appartient dans la monarchie nouvelle, cette classe de citoyens dans laquelle revivent toutes les traditions de l'ancienne monarchie. Mais la prolongation de cette incertitude peut amener un désordre et une confusion incalculables. Et cependant qu'eût-il fallu pour les prévenir ? Un simple enregistrement de toutes les familles nobles du royaume, avec la reconnaissance du titre que chacune d'elles a le droit de porter. Cette mesure, dont l'urgence se fait sentir plus vivement tous les jours, serait prompte et facile. Elle concourrait à conserver dans toute sa pureté la distinction la plus féconde en résultats précieux pour les mœurs publiques et la dignité nationale, et dans toute sa force l'un des plus beaux attributs de la puissance souveraine.

Déjà dans le premier volume des *Archives de la Noblesse* nous avions exposé notre opinion sur le besoin d'une prompte répression

des abus qui ne peuvent manquer de s'introduire dans une institution abandonnée depuis si long-temps à elle-même, et exposée tous les jours aux atteintes de ceux qui en usurpent impunément les distinctions honorifiques.

Nous avions indiqué comme la principale base d'un recensement général la production et l'enregistrement des jugements de maintenue de noblesse délivrés par les intendants des provinces lors des dernières recherches commencées sous Louis XIV en 1666, et terminées sous Louis XV en 1727. A ces jugements, qui ont fixé souverainement l'état des familles, nous avions pensé qu'on pouvait ajouter pour toutes celles dont les maintenues au conseil-d'état ou les anoblissements sont postérieurs aux recherches, le témoignage des procès-verbaux des dernières assemblées bailliagères de la noblesse en 1789.

La réunion de ces divers documents nous avait paru devoir simplifier considérablement cette mesure, et en limiter à peu de mois toutes les opérations.

Mais, la marche des événements extérieurs ne laissant guère prévoir le terme où l'article 71 de la charte recevra son exécution et ses garanties par la formation d'un catalogue général de la noblesse, nous avons mesuré l'étendue et les difficultés de cette entreprise, et nous avons jugé qu'elle n'était pas au-dessus des forces et de la bonne volonté d'un auteur qu'une longue habitude a familiarisé avec les recherches et la connaissance des familles.

Cinq mois de travaux préparatoires (1) nous ont acquis la certitude que tous les matériaux authentiques nécessaires à cette opération existent soit parmi nos documents, soit en majeure partie dans d'autres dépôts de la capitale. De cette première exploration il est résulté que nous pouvons dès à présent constater l'état vérifié par les commissaires du Roi, des familles nobles de quatorze provinces : en moins de deux ans nous aurons réuni tout ce qui peut compléter un récensement général.

Le *Nobiliaire de Picardie* que nous donnons aujourd'hui à la suite du deuxième volume des *Archives de la Noblesse* est le commencement d'exécution de cette entreprise ; il en présente le cadre et le plan.

A l'avenir, chaque volume des *Archives* sera divisé en deux parties. La première et la plus considérable comprendra les généalogies complètes des familles qui désireront conserver leurs titres par l'impression, et transmettre à leurs descendants des souvenirs et des exemples qui ne doivent être perdus ni pour la société, ni pour eux-mêmes ; la seconde contiendra le nobiliaire d'une province, toujours basé sur les jugements rendus lors des recherches ; de manière que la réunion des 24 volumes des *Archives de la Noblesse* présentera, indé-

---

(1) Ce passage explique le retard que les souscripteurs ont éprouvé dans la livraison du 2e volume des *Archives*.

pendamment de sept à huit cents généalogies traitées avec tous leurs développements historiques et filiatifs, la collection de tous les *Nobiliaires généraux des provinces de France*. C'est le résultat d'une révision générale, avec un avantage qui a toujours manqué à l'efficacité de ces sortes de mesures; la publicité.

La classification par provinces a deux objets: le premier d'offrir dans chaque volume des *Archives* un corps complet qui puisse se séparer de la collection, et satisfaire au vœu des familles à qui leur peu de fortune ne permettrait pas de souscrire à la totalité de l'ouvrage; le second, de faire distinguer dès à présent les familles nobles d'une province de celles qui ne le sont pas. Nous devons rappeler ici que beaucoup de familles ont été maintenues au conseil-d'état ou anoblies postérieurement aux recherches. Il importe donc essentiellement à ces familles de nous faire parvenir les actes qui les reconnaissent nobles ou qui leur confèrent la noblesse, afin qu'une omission involontaire ne puisse leur devenir préjudiciable. Un *supplément*, placé à la fin de chaque volume, fera droit à toutes les réclamations fondées qui nous seront adressées.

Les matériaux de chaque nobiliaire de province sont disposés de la même manière que ceux des *Archives de la Noblesse*, c'est-à-dire, par ordre alphabétique.

Le 3e volume des *Archives* comprendra le *Nobiliaire de Soissonnais*; le 4e, le *Nobiliaire de Champagne*, et successivement chaque volume le nobiliaire complet d'une province.

Cet ouvrage étant destiné non-seulement à présenter le tableau de la noblesse de toutes les provinces de France, mais encore à fixer l'opinion sur l'origine, l'ancienneté et les illustrations des familles, on s'est attaché à n'y admettre que des faits prouvés par les titres ou justifiés par les témoignages les plus respectables, et l'on a écarté avec soin tous ceux qui ne reposent que sur des prétentions mal fondées, ou sur le dire d'écrivains reconnus peu dignes de foi.

Chaque volume des *Archives*, d'environ 560 pages, est orné de 25 à 30 planches gravées en taille douce, et terminé par une table de 2000 noms. Son prix est de 10 fr. pour les personnes qui souscrivent à tout l'ouvrage, ou de 15 fr. pour celles qui ne prennent qu'un seul tome. Cette surcharge de 5 fr. est une compensation du préjudice qu'occasione le dépareillement des exemplaires. On ajoute 2 fr. dans l'un ou l'autre cas, lorsqu'il faut adresser le volume franc de port dans les départements.

Nous devons faire observer, à l'égard de ces prix, qu'ils n'excèdent pas ceux des autres ouvrages, attendu que chaque volume des *Archives* embrasse la matière de deux tomes d'une composition ordinaire. Il a fallu employer des caractères plus fins et rendre les volumes plus forts pour ne pas dépasser les 24 volumes dont cet ouvrage doit se composer.

Les lettres, paquets de titres et envois quelconques, soit pour l'*Histoire des Pairs de France et des principales familles nobles du*

royaume (1), par M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, soit pour les *Archives de la Noblesse*, doivent être adressés *francs de port* à M. Lainé, rue du Paon Saint-André-des-Arcs, n° 1, à Paris.

On peut faire parvenir par la diligence, sous toile cirée ou dans une caisse, les paquets d'un certain volume, soit de documents, soit de titres originaux anciens dont on désire le déchiffrement, la traduction ou l'analyse. Il en sera délivré un récépissé indiquant l'époque où l'on pourra faire retirer ces pièces.

Paris, le 31 août 1829.

LAINÉ.

---

(1) Le dixième volume de cet important ouvrage paraîtra dans le courant d'octobre.

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES

COMPRISES

DANS LE DEUXIÈME VOLUME DES ARCHIVES *.

A

D'AIGUINES, voyez DE GAUTIER.
D'AIREBAUDOUSE, *barons*, puis *marquis* D'ANDUSE, en Languedoc.
D'ALDEBERT, en Languedoc.
D'ANGERVILLIERS, voyez BAUYN.
D'AUXILHON, voyez DAUXILHON.

B

DE BAUMES (*barons*), voyez DE FORTIA.
BAUYN, *marquis* DE PERREUSE, en l'Ile-de-France.
DE BAYNAST, en Picardie.
DE BEAUVAIS, voyez MANGIN.
DE BELTRAMI, au royaume de Naples, art. DE GÉVAUDAN, 8.
DE BERMONT, en Franche-Comté.
DE BERTRAND (fragment sur la famille), art. DE GÉVAUDAN, 7.

---

* Indépendamment de cette première Table, il importe de consulter, à la fin de ce volume, une *Table générale* où sont indiqués les renvois de tous les noms d'alliances et autres, mentionnés dans chaque généalogie, et dans le *Nobiliaire de Picardie*, qui fait partie de ce même tome.

DE BOISSERON (*barons*), voyez DE GÉVAUDAN.
DE BUCQUOY (*comtes*), voyez DE RUNE.
DE BUSQUET, en Languedoc, en Bourgogne, etc.

C

DE CALBIAC, en Agénais.
DE CASTELNAU (*barons*), voyez DE RICHARD.
DE CHEFDUBOIS, en Bretagne.
DE CHATELAILLON (*barons*, *comtes* et *marquis*), voyez GREEN DE SAINT-MARSAULT.
DE CHAULIEU (*barons*), voyez DES ROTOURS.
COLLINET DE LA SALLE, en Lorraine, voyez DE LA SALLE.
DE CONSTANTIN, en Quercy et en Périgord.
DE LA CORBIÈRE, au Maine et en Anjou.
DE COURPIGNAC (*barons*), voyez GREEN DE SAINT-MARSAULT.
DE CSERNEK (*comtes*), voyez DESSOFFY.

D

DAUXILHON, en Languedoc.
DESSOFFY DE CSERNEK (*comtes*), en Hongrie et en France.
DE DOMMART (*vicomtes*), voyez DE RUNE.

F

DE FAURE, dans le Haut-Languedoc et le Comté de Foix.
DE FONTAINE, en Cambrésis, en Flandre et en Artois.
DE FORTIA (*ducs* et *marquis*), au Comté Venaissin et à Paris.
DE FOUQUESSOLLES (*barons*), voyez DE RUNE.

G

DE GAIX (*barons*), voyez DE RICHARD.
GALLAND, en Champagne, en l'Ile-de-France et en Alsace.
DE GAUTIER, *barons* DE SENEZ, en Provence.
DE GÉVAUDAN (*marquis*), en Languedoc.

GREEN DE SAINT-MARSAULT, au pays d'Aunis, en Saintonge, en Poitou, en Angoumois, etc.
GUY D'AIREBAUDOUSE, en Languedoc, voyez D'AIREBAUDOUSE.

I

D'ICHER, en Rouergue et en Languedoc.

J

DE JACOMEL, en Picardie et en Languedoc.

L

DE LAMOUROUS, en Guienne.

M

MANGIN DE BEAUVAIS, en Berry et en Poitou.
DE MARGUERITTES, voyez DE GÉVAUDAN.
DE MARQUEFAVE (*co-barons*), voyez DE FAURE.
DE MEERSSENHOVEN, voyez OLISLAGERS.
DE MILLAS (*marquis*), voyez DAUXILHON.
DE MONTRÉAL (*marquis*), voyez DE FORTIA.

N

DE NOUAN (*barons*), voyez DE FORTIA.

O

OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN, aux Pays-Bas.

P

DE PARCOUL (*barons*), voyez GREEN DE SAINT-MARSAULT.
DE PERREUSE (*marquis*), voyez BAUYN.
DE PILES (*marquis*), voyez DE FORTIA.
PINOT DU PETIT-BOIS, en Bretagne.
DE PRÉCIPIANO, en Franche-Comté, art. DE BERMONT, 6.

Q

DE QUINEMONT (*marquis*), en Touraine.

R

DE RICHARD, en Berry, en Languedoc et en Bretagne.
DE ROCHEMAUX (*vicomtes*), voyez GREEN DE SAINT-MARSAULT.
DE ROTALIER, en Franche-Comté, art. DE BERMONT, 15.
DES ROTOURS, en Normandie.
DE RUNE (*marquis*), en Picardie et en Artois.

S

DE SAINTE-JALLE (*marquis*), voyez DE FORTIA.
DE SAINT-MARSAULT, voyez GREEN DE SAINT-MARSAULT.
DE LA SALLE, en Lorraine.
DE SAROS (*libres barons* et *comtes suprêmes*), en Hongrie, voyez DESSOFFY.
DE SAUVETERRE (*barons*), voyez DAUXILHON.
DE SENEZ (*barons*), voyez DE GAUTIER.
DE SEPT-FONTAINES, voyez DE BAYNAST.

T

DE TARKO (*comtes*), en Hongrie, voyez DESSOFFY.

U

D'URBAN (*marquis*), voyez DE FORTIA.

V.

DU VERDIER (*vicomtes*, puis *marquis*), voyez GREEN DE SAINT-MARSAULT.

D'AIREBAUDOUSE,

igneurs DE CEST, DE CLAIRAN, DE FRESSAC, DE VEYRAC, *barons* D'ANDUSE et DE CARNON, *marquis* D'ANDUSE, *en Languedoc.*

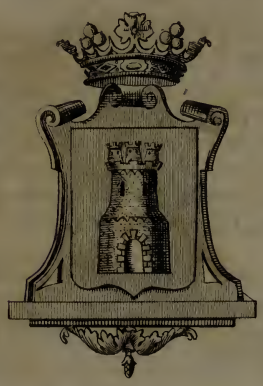

ARMES : *De gueules, au château à 3 tours d'or.*
Couronne de marquis.

La famille D'AIREBAUDOUSE, originaire de la ville Nismes, a rempli pendant plusieurs générations les emières charges de la cour des aides de Montpellier, a suivi avec distinction la carrière militaire. Ses hes possessions et ses belles alliances l'ont placée au ng des familles les plus distinguées du Languedoc.

I. Noble Guillaume D'AIREBAUDOUSE, le premier de- is lequel la filiation s'établisse régulièrement, vivait Nismes en 1480. Il eut, entre autres enfants :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Nicolas d'Airebaudouse, co-seigneur de Cest et de Clairan, et co-baron d'Anduse, qui, par son testament du 9 mars 1554, substitua ses biens à Jean *Guy* *, son petit-fils, à la charge par lui et sa postérité de porter les nom et armes *d'Airebaudouse* ;

---

* GUY D'AIREBAUDOUSE.

II. Noble Jean GUY D'AIREBAUDOUSE, Ier du nom, fils Firmin Guy et de N.... d'Airebaudouse, fille unique

3°. Isabeau d'Airebaudouse, mariée avec noble And
Gailhan.

GUY D'AIREBAUDOUSE.

et héritière de Nicolas d'Airebaudouse, écartela ses a
aux 1 *et* 4 *de gueules*, *au château sommé de* 3 *tours*
et aux 2 *et* 3 *d'azur*, *à la gerbe d'or*, en vertu de la s
titution faite à son profit par son aïeul maternel. Il fu
gneur de Clairan et conseiller en la sénéchaussée
siége présidial de Nismes, et vécut jusqu'en 1608. Il
eu de son mariage, contracté le 23 juin 1556 avec Je
DE DAMIANS, Jean, IIe du nom, qui suit.

DE DAMIANS : de gueules, à l'étoile à 8 rais d'argent; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

III. Noble Jean GUY D'AIREBAUDOUSE, IIe du nom,
gneur de Clairan, ainsi qualifié le 18 avril 1590, ép
Marie DE GIRARD DE SOUCANTON, morte le 20 septe
1621, de laquelle il eut :

DE GIRARD: *

1°. Claude, dont l'article suit;
2°. Marie d'Airebaudouse, alliée, le 21 décembre 1604
Etienne *de la Valette*, écuyer.

IV. Noble Claude GUY D'AIREBAUDOUSE, seigneu
Clairan et de Massanes, fit son testament le 29 déce
1653. Il avait épousé, le 18 novembre 1613, Clau
CALVIÈRE DE BOUCOIRAN, fille de Guillaume Calvière,
gneur de Boucoiran, et d'Isabelle Barrière de Nages
ce mariage sont provenus :

CALVIÈRE : **

1°. Jean, IIIe du nom, qui suit;
2°. Louis Guy d'Airebaudouse, seigneur de Saturargues, q
nommé successivement capitaine d'infanterie le 28 août
major de la place de Bourbourg le 24 décembre 1657,
pour commander dans cette ville en l'absence du gouve
et du lieutenant de Roi le 9 juin 1658, major de Berg
20 juillet 1668, et ensuite colonel d'un régiment allema
3°. François Guy d'Airebaudouse, seigneur de la Salette, n
capitaine d'infanterie le 24 mars 1654, et sergent de b

*DE GIRARD : D'azur, à la tour donjonnée de 3 pièces d'argent; a
cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or, accostée à dextre
lion issant du même, et à senestre d'un croissant versé d'argent

**CALVIÈRE : D'or, à trois fasces de sable, chargées chacune de
sants d'argent; au chef du même, chargé d'un sanglier passant de s

II. Noble Jean D'AIREBAUDOUSE, seigneur de Cest, et Nicolas, son frère, seigneur de Clairan, firent leur présentation à l'arrière-ban le 17 octobre 1534, à raison de leurs seigneuries, dont ils fournirent le dénombrement le 23 mars 1539. Jean d'Airebaudouse est cité dans un acte du 29 mai 1540 comme possesseur de rentes dépendantes de l'abbaye de Saint-Gilles. Lui et son frère acquirent la moitié de la baronnie d'Anduse de l'évêque du Puy, le 7 juillet 1539, et l'autre moitié de Jacques de Montboissier, marquis de Canillac, le 30 juin 1547. (*Dict. des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. I, p. 177). Jean avait fait son testament le 27 avril 1533. Ses enfants furent :

N. . . . .

1°. François, dont l'article suit;

2°. Pierre d'Airebaudouse, ministre de la religion prétendue réformée, qui fut enveloppé dans l'arrêt de proscription

---

GUY D'AIREBAUDOUSE.

le 3 mars 1656. Il vivait encore en 1698, époque à laquelle il fit registrer ses armoiries à l'armorial de la généralité de Montpellier;

4°. Louise Guy d'Airebaudouse, mariée avec François *de Rosel*, seigneur du Bosc, ministre de l'église protestante à Nismes et à Montpellier, lequel mourut le 11 avril 1674, et elle à Montpellier en 1712. Il était fils de François de Rosel, conseiller au parlement de Toulouse et avocat-général en la chambre de l'édit séant à Castres, et de Marie Puginier.

V. Jean GUY D'AIREBAUDOUSE, IIIe du nom, seigneur de Clairan et de Massanes, capitaine d'infanterie le 31 janvier 1655, fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 10 décembre 1668. Il avait épousé, par contrat du 7 juin 1664, Gabrielle DE BARNIER, fille de Jean Barnier, conseiller au présidial de Nismes. Il en eut :

DE BARNIER : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 grues du même, au chef d'or, chargé de 3 étoiles de gueules.

N..... Guy d'Airebaudouse, seigneur de Clairan, dont la fille :

Françoise Guy d'Airebaudouse de Clairan épousa, vers 1720, François *de Marival*, commissaire ordonnateur en Bourgogne et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

rendu par le parlement de Toulouse le 18 mars 1569, avec Guillaume Calvière, président d'Orange, Honorat de Montcalm, Thomas de Rochemore et 100 autres personnes de la ville de Nismes. Pierre d'Airebaudouse échappa à l'exécution de cet arrêt. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. V, p. 278);

3°. Isabeau d'Airebaudouse, mariée, le 25 mai 1556, avec François *Pavée*, seigneur de Villevieille.

III. François D'AIREBAUDOUSE, chevalier, baron d'Anduse, pourvu, le 8 janvier 1555, de la charge de président en la cour des aides de Montpellier, embrassa la réforme, ainsi que son frère, et un arrêt du parlement de Toulouse, du mois de mai 1569, le condamna à mort par contumace avec Antoine de Tremolet de Montpezat, Jacques de Crussol, seigneur d'Acier, et plusieurs autres habitants de Montpellier. (*Hist. de Languedoc*, t. V, p. 281). Il fit son testament le 23 juin 1594, et laissa de Catherine DU MOIS, son épouse, entre autres enfants :

DU MOIS.

1°. Raulin, dont l'article viendra ;

2°. Etienne d'Airebaudouse, mort sans postérité ;

3°. François d'Airebaudouse, marié, le 8 mars 1586, avec Laure *de Perets*, fille de Philippe de Perets, et de Françoise de Pluviers, alors princesse de Salerne, par son second mariage avec Ferdinand de Saint-Severin, prince de Salerne, comte de Marzico, et nièce de Louis de Pluviers, seigneur d'Assas, de Paulhan et de Saleron, chevalier de l'ordre du Roi. La princesse de Salerne donna à Laure de Perets, sa fille, 5,000 écus d'or au soleil pour sa dot, savoir, 3,000 en la mariant et 2,000 payables dans huit ans;

4°. Marie d'Airebaudouse, mariée, 1° avant le 12 juillet 1587, avec Raulin *de Rignac*; 2°. avec Jacques *Alleman*, seigneur de Mirabel, qui fit son testament le 19 août 1600, et était fils de Gabriel Alleman, seigneur de Mirabel;

5°. Bernardine d'Airebaudouse, mariée, le 17 février 1583, avec Claude *Favier*, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Nismes;

6°. Madelaine d'Airebaudouse, mariée, le 3 janvier 1590, avec Jean *de la Nougarède*, seigneur de la Garde et co-seigneur de Saint-Germain de Calberte, lequel fit son testament le 8 juillet 1602. Il était fils de Jean de la Nougarède, seigneur de la Garde, et de Gabrielle de Leuze.

IV. Raulin D'AIREBAUDOUSE, chevalier, baron d'An-

duse, seigneur de Fressac, etc., fut pourvu, le 8 novembre 1607, de la charge de président en la cour des aides de Montpellier. Il avait épousé, par contrat du 2 juillet 1585, Perrette DE GÉVAUDAN, fille de Gabriel de Gévaudan, (Voyez la généalogie DE GEVAUDAN, dans ce vol. p. 5), de laquelle il eut François-Folquier, qui suit.

DE GÉVAUDAN : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée aux 1 et 4 quartiers d'un soleil d'or, et aux 2 et 3 d'un croissant d'argent.

V. François-Folquier D'AIREBAUDOUSE, chevalier baron d'Anduse et de Carnon, capitaine (gouverneur) de Paulhan-Cabrières, reçut le collier de l'ordre de Saint-Michel des mains du duc de Montmorency le 25 novembre 1627, et obtint une commission pour lever et commander un régiment d'infanterie en 1632. La baronnie d'Anduse fut érigée en titre de marquisat en sa faveur par lettres patentes du mois de novembre 1645. Il avait fait un testament militaire en partant pour l'armée le 13 juillet 1637, et avait épousé, le 22 septembre 1619, Françoise DE GRÉGOIRE DES GARDIES, fille d'Antoine de Grégoire des Gardies, comte de Montpeyroux, seigneur des Gardies, de Cadoëne, de Deux-Vierges, etc., et sœur puînée de Louise de Grégoire des Gardies, femme de Jacques de Saint-Bonnet de Toiras, baron de Restenglières, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, frère aîné du maréchal de Toiras. De ce mariage sont issus :

DE GRÉGOIRE : de gueules, au château à 3 tours d'argent, maçonné de sable.

1°. Urbain, dont l'article suit :

2°. François d'Airebaudouse, seigneur de Veyrac, mort sans postérité.

VI. Urbain D'AIREBAUDOUSE, marquis d'Anduse, créé mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1642, se distingua en 1645 à la bataille de Llorens, en Catalogne, sous le comte de Harcourt. (*Gazette de France* du 17 juillet 1645). Lui et son frère furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 20 septembre 1668. Il avait épousé, le 12 avril 1657, Madelaine DE FAUCON, veuve de Henri de Cambis, seigneur de Soustelles, maréchal de bataille. De ce mariage est issu :

DE FAUCON : d'azur, à 3 tours d'argent, accompagnées en chef d'un faucon d'or et en pointe d'un croissant d'argent.

VIII. Charles-Gui D'AIREBAUDOUSE, marquis d'Anduse, terre pour laquelle il rendit hommage au Roi le 23 juin 1723. Il avait épousé, en 1705, Félice DE LA FARE, morte à Anduse au mois d'avril 1724, fille de Henri de la Fare, marquis de Tornac, capitaine et major du régiment de la Fare, cavalerie, puis lieutenant du fort de Brescou et de la ville d'Agde, et d'Isabeau Pellot de Port-David. Ils n'ont laissé qu'une fille, héritière de cette famille, et mariée à M. *de Sacy*.

DE LA FARE : d'azur, à 3 flambeaux rangés d'or, allumés de gueules.

D'ALDEBERT,

Seigneurs DE RAISSAC, DE PRADELLES, DE COMÈLES, DE NATELINE, DE LAVAX, DE BRAGASSARGUES, DE ROUX, etc., *en Languedoc.*

ARMES : *D'azur, à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe d'un croissant du même.* Couronne de comte. Supports : Deux lions affrontés.

LA famille D'ALDEBERT existait dans le Haut-Languedoc dès le commencement du 12e siècle. Pierre d'Aldebert, chevalier, consul de la ville de Nismes, figure dans une charte accordée, en 1144, aux habitants de cette cité, par Bernard-Aton, vicomte de Nismes. Ce vicomte, par une autre charte de l'année 1151, promulguée avec le consentement de la vicomtesse Guillelme, sa femme, fit une concession féodale à Pierre d'Aldebert, à Bernard de Portevieille et à Bertrand de Montmiral, tous consuls de la ville de Nismes. Pierre d'Aldebert était parvenu à la chevalerie, lorsqu'en 1163 il prêta serment de fidélité à Raimond V, comte de Toulouse. Il fut présent, en 1175, avec Pons de Vezenobre, chevalier, Guillaume, évêque de Narbonne, Guillaume de Pons, Guillaume-Robert des Porcellets,

et Aldebert, évêque de Nismes, à une donation faite à l'abbaye de Saint-Sauveur, par Bertrand et Pierre-Bernard des Arênes, père et fils. On juge par le rapport des temps que Bertrand et Guillaume d'Aldebert, furent présents au traité de paix conclu, en 1162, entre Guillaume VII, seigneur de Montpellier, et les seigneurs de Pignan. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, *Preuves*, colonnes 507, 538, 585, 592; t. III, *Preuves*, col. 138.)

Cette famille a formé diverses branches. Celle des seigneurs de Pradelles, de Comèles, etc., s'est éteinte au milieu du 18e siècle. Celle des seigneurs de Lavax, qui a donné un chevalier de l'ordre du roi de Suède (Jean III), chargé par ce prince d'importantes missions diplomatiques en France, en Pologne et à Rome près du pape Clément VIII, paraît n'avoir subsisté que jusqu'à la fin du 17e siècle. Ces deux branches ont été maintenues dans leur noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 13 janvier 1671. Une autre branche, la seule existante de nos jours, reconnue par l'aînée des précédentes, suivant un acte du 25 février 1730, et confirmée dans sa noblesse par lettres de S. M. Louis XVIII, du 21 juillet 1818, où se trouve rappelé le jugement de 1671, a eu pour auteur :

I. Jean-Pierre D'ALDEBERT, Ier du nom, lequel quitta le diocèse de Narbonne, où résidait sa famille, et fut s'établir à Sauve, en Bas-Languedoc, dans les Cévennes. Il épousa Dauphine DE CLARIS, de la famille des seigneurs de Florian. Il résulte de son testament, en date du 4 mars 1595, qu'il n'a eu de ce mariage qu'un enfant mâle, nommé Gilles d'Aldebert, qui suit.

DE CLARIS : d'or, à l'aigle de sable; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

II. Gilles D'ALDEBERT est dénommé fils de Jean-Pierre d'Aldebert et de Dauphine de Claris, dans les lettres de docteur ès droits, qui lui furent délivrées par l'université de Montpellier le 18 octobre 1586. Il fut nommé juge de la ville et baronnie de Sauve, par commission de M. de Montmorency, du 25 octobre 1590,

et fit son testament le 10 décembre 1626. Il avait épousé 1°. par contrat du 10 juillet 1586, Jeanne D'ARNAUDY, fille de feu Raimond Arnaudy, docteur et avocat à Montpellier, et de Claire de Ratte, sœur de Pierre et d'Etienne de Ratte, le premier archidiacre, le second général de la souveraine cour des aides de Montpellier; 2°. Claudine DE BARNIER (de la famille de Jean-Barnier, sénéchal de Nismes et de Beaucaire en 1359), fille d'Antoine Barnier, docteur et avocat, et veuve en premières noces de Charles Audemar. Claudine de Barnier survécut à Gilles d'Aldebert, et fit son testament le 5 avril 1636. Gilles a eu pour enfants ;

D'ARNAUDY ; d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 palmes de sinople, et en pointe d'un rocher de sable.

DE BARNIER : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 grues du même ; au chef d'or, chargé de 3 étoiles de gueules.

Du premier lit :

1°. Marguerite d'Aldebert,
2°. Dauphine d'Aldebert, } légataires de leur père en 1626 ;

Du second lit :

3°. Pierre d'Aldebert, docteur en droits, juge de la baronnie de Sauve. Il fit son testament le 14 novembre 1630, et laissa de Françoise *d'Avessens de Saint-Rome*, sa femme :

A. Pierre d'Aldebert, né en 1631, légataire de Claudine de Barnier, son aïeule, en 1636. Il est qualifié écuyer de la ville de Sauve, dans un acte du 11 janvier 1659, où il figure avec sa mère, alors remariée avec Robert, co-seigneur du Pillon. La postérité de Pierre d'Aldebert, aujourd'hui éteinte, a donné plusieurs officiers dans les armées du Roi ;

B. Anne d'Aldebert, légataire universelle de son père le 14 novembre 1630 ;

4°. Jean, dont l'article viendra ;

5°. Scipion d'Aldebert, mort sans postérité ;

6°. Albert d'Aldebert, marié avec Marguerite *de Pize*, des seigneurs de Claret, dont il a eu, entr'autres enfants :

A. Pierre d'Aldebert, docteur en droits, marié, par contrat du 29 avril 1670, avec Louise *de Claris*, fille de Jacques de Claris, sieur de Saint-Martin, docteur en droits, et de Louise de Molles, sa seconde femme. La postérité de Pierre d'Aldebert, actuellement éteinte, a suivi la carrière des armes ;

B. Claudine d'Aldebert, vivante en 1636 ;

7°. Pompée d'Aldebert, mort sans postérité ;

8°. Anne d'Aldebert, qui épousa Jean *Martin*, et mourut avant l'année 1636 ;

9°. Louise d'Aldebert, qui était mariée, en 1636, au sieur *Ribes*;
10°. Claudine d'Aldebert, femme du sieur *Granitol*, procureur au siége présidial de Nismes.

III. Jean D'ALDEBERT, reçu docteur ès droits le 26 avril 1617, légataire de son père le 10 décembre 1626, et héritier universel de sa mère le 5 avril 1636, épousa, par contrat du 3 octobre 1656, Diane DE VALETTE DE CARDET, fille de feu noble Marc de Valette, seigneur de Cardet et de Lezan, et de Marie de Saporta. Il mourut avant le 26 janvier 1679, laissant :

DE VALETTE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'arbre de sinople, accosté de 2 lions affrontés de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à 3 chevrons d'or.

1°. Jean d'Aldebert,
2°. François d'Aldebert, } morts sans postérité;
3°. Louis, qui a continué la descendance.

IV. Louis D'ALDEBERT, sieur de Roux, fut reçu docteur ès droits le 12 janvier 1677, et mourut le 20 octobre 1703. Il avait épousé, par contrat du 26 janvier 1679, Marie DE CLARIS, fille de Jacques de Claris de Florian, sieur de Saint-Martin, et de Louise de Molles. Ils ont laissé deux fils :

DE CLARIS : comme à la p. 2.

1°. Jacques, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Jean d'Aldebert, mort sans postérité, capitaine d'infanterie.

V. Jacques D'ALDEBERT, Ier du nom, seigneur de Roux et de Bragassargues, reçu docteur en droit le 5 juin 1701, épousa, par contrat du 2 janvier 1717, Isabeau DE FAUCON DE LA VABRE, fille de noble N..... de Faucon de la Vabre et d'Isabeau de Souleiret. Leurs enfants furent :

DE FAUCON : d'azur, à 2 tours d'argent surmontées d'un croissant d'or, au-dessus duquel est un faucon essorant d'argent.

1°. Jacques, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Jean d'Aldebert, qui fut prieur de Bragassargues;
3°. Jean-Louis, auteur de la TROISIÉME BRANCHE, rapportée ci-après;
4°. Madelaine d'Aldebert, femme de noble N..... *de Pize*, seigneur de Claret.

VII. Jacques D'ALDEBERT, IIe du nom, fut reçu docteur en droit le 18 juin 1742, et se maria, le 30

septembre 1760, avec Susanne LAVAL, fille de Pierre Laval et de Susanne Viala. De ce mariage sont issus : LAVAL :

1°. Jean-Pierre, IIe du nom, qui suit;

2°. Elisabeth d'Aldebert, mariée avec noble Antoine *de Roche*, dont il y a postérité;

3°. Lucrèce-Sophie d'Aldebert, } non mariées.
4°. Charlotte-Julie d'Aldebert, }

VIII. Jean-Pierre D'ALDEBERT, IIe du nom, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, juge d'instruction pour l'arrondissement du tribunal de première instance de Nismes, né en cette ville le 1er mars 1764, a été confirmé dans sa noblesse, par lettres patentes de S. M. Louis XVIII, du 21 juillet 1818, registrées à la commission du sceau, registre M-R, fol. 83, puis le 26 août de la même année en la cour royale de Nismes. Du mariage qu'il a contracté, le 5 janvier 1789, avec Anne DURANC, fille de Mathieu Duranc, et d'Anne Laget, sont issus : DURANC :

1°. Jean-Charles-Alexis-Alexandre-César-Auguste, qui suit;

2°. Charles-Edouard-Xavier-Marie d'Aldebert, né à Beaucaire le 7 septembre 1798, garde-du-corps du Roi, puis officier au 12e régiment de chasseurs, non marié;

3°. Jeanne-Marguerite-Julie-Eléonore d'Aldebert, née le 22 mars 1800, non mariée;

4°. Charlotte-Sophie d'Aldebert, née le 26 septembre 1801, non mariée.

IX. Jean-Charles-Alexis-Alexandre-César-Auguste D'ALDEBERT s'est marié, par contrat du 28 septembre 1819, avec Pauline DE CRAPONE, dans le Dauphiné, et n'a encore eu qu'une fille : DE CRAPONE :

Aglaé d'Aldebert.

TROISIÈME BRANCHE.

VII. Jean-Louis D'ALDEBERT, seigneur de Bragassargues, commandant de bataillon au régiment de Piémont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

Louis, fils de Jacques d'Aldebert, Ier du nom, seigneur de Roux et de Bragassargues, et d'Isabeau de Faucon, s'est marié, en 1765, avec dame Jeanne VILLENEUVE, dont il a eu :

VILLENEUVE :

1°. Jean-Louis d'Aldebert, officier d'infanterie, mort à la Martinique;

2°. Louis-Prosper, dont l'article suit.

VIII. Louis-Prosper D'ALDEBERT, né le 15 mai 1771, adjoint à la mairie de Nismes, a épousé, par contrat du 8 avril 1818, Marie-Thérèse-Angélique-Constance BONIOL DE LA COSTE, fille de Jacques-François Boniol de la Coste, capitaine de frégate, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Joséphine du Bédos. De ce mariage sont issus :

BONIOL :

1°. Pierre-Joseph-Eugène-Léopold d'Aldebert, né le 27 mars 1821;

2°. Louis-Auguste-René d'Aldebert, né le 24 avril 1823;

3°. Angélique-Françoise-Anaïs d'Aldebert, né le 9 mars 1819.

BAUYN,

Seigneurs DE BERSAN, D'ANGERVILLIERS, DE CORMERY, *marquis* DE PERREUSE, *en l'Isle-de-France.*

ARMES : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 mains dextres d'argent en fasces.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

LA famille qui fait l'objet de cette notice a donné plusieurs personnages recommandables dans le sacerdoce, les hautes fonctions publiques, la magistrature et les armées, et notamment, dans le cours du dernier siècle, un ministre de la guerre et plusieurs généraux. Ses titres constatent sa filiation depuis Jean Bauyn, Ier du nom, qui suit.

I. Jean BAUYN, Ier du nom, seigneur de Bersan (1), écuyer de l'écurie du Roi, épousa, vers l'an 1530, Cantienne DE MAIZIÈRES, fille de Prosper de Maizières, seigneur de la Ronce, conseiller maître d'hôtel du Roi, et de Marie Liévin de Thieux, qui, par acte du 10 août 1545, fit don entre-vifs de plusieurs droits qui lui étaient échus par le décès de Jean Liévin, seigneur

DE MAIZIÈRES : de gueules, à la fasce d'hermine.

(1) L'auteur du *Nobiliaire de Picardie,* in-4°, p. 295, dit qu'il descendait par divers degrés de Thomas *Bauyn,* conseiller au parlement de Paris en 1344, nommé Toussaint Bauyn dans un ancien registre manuscrit des familles parlementaires, fol. 88, aux archives de M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi.

de Thieux, son père, à Cantienne de Maizières, sa fille, femme de Jean Bauyn, écuyer de l'écurie du Roi. De ce mariage sont issus :

1°. Prosper, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Marie Bauyn, femme, 1° de François *du Clos*; 2° de Bertrand *le Picart*, sieur de la Roquette, trésorier-général de France à Amiens et conseiller au parlement de Metz.

II. Prosper Bauyn, Ier du nom, seigneur de Bersan, reçu conseiller en la cour des aides le 23 novembre 1563, puis au parlement de Paris le 14 janvier 1568, avait épousé, par contrat du 4 septembre 1563, Etiennette Goret, fille de Jean Goret, secrétaire du Roi, et de Jeanne Sanguin de Santeny. Il ont laissé quatre fils et une fille :

Goret : d'argent, à la hure de sanglier de sable.

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;

2°. André, auteur de la branche des *seigneurs* de Bersan et d'Angervilliers, rapportée ci-après;

3°. Prosper Bauyn, sieur de Saint-Gilles, reçu secrétaire du Roi, le 15 février 1606, et marié avec N..... *des Champs;*

4°. N..... Bauyn, trésorier de France en Bourgogne (1), dont est descendu :

Jean-Baptiste Bauyn, seigneur du Pont-de-Pennin, reçu, le 8 août 1674, conseiller au parlement de Dijon, mort en cette ville le 8 septembre 1727, et inhumé dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Jean. Il avait épousé Louise *Rémond*, fille de Bonaventure Rémond, écuyer, seigneur de Verneuil, de Chauvirey et de Réveillon, maître en la chambre des comptes de Dijon, et de Claude Grillot. Ils ont eu pour fils :

Bonaventure Bauyn, né à Dijon le 25 novembre 1699, docteur de Sorbonne, chancelier de l'université de Paris, sacré évêque d'Uzès le 24 mars 1737, mort dans son évêché le 16 octobre 1779, prélat distingué par son éloquence et ses lumières et digne de la primitive église par la pureté de ses mœurs, par la simplicité de son caractère et par son active charité. (Voyez la Notice que lui a consacrée M. Vincens Saint-Laurent, dans le IIIe vol., pag. 581, de la *Biographie universelle ancienne et moderne.*)

5°. Jeanne Bauyn, femme de N..... *Navarrot*, avocat au parlement.

---

(1) On le croit père de Jeanne Bauyn, mariée, vers 1630, avec Gérard *de Sayve*, conseiller au parlement de Dijon.

III. Jean Bauyn, IIe du nom, fut reçu conseiller au parlement de Paris le 13 décembre 1597, et mourut conseiller en la grand'chambre le 18 mai 1632. (*Gazette de France du 21 mai.*) Il avait épousé Anne Scarron, fille d'Antoine Scarron, et de Catherine David. Il en eut :

Scarron : d'azur, à la bande bretessée d'or.

IV. Prosper Bauyn, IIe du nom, conseiller au parlement de Paris, décédé en 1661. Il avait pris pour femme Marguerite Boucherat, morte le 1er janvier 1675, sœur de Louis Boucherat, comte de Compans, chancelier et garde des sceaux de France, et fille de Jean Boucherat, seigneur de Piédefer, maître en la chambre des comptes, et de Catherine de Machault. (*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VI, p. 586.) Prosper n'a eu de ce mariage qu'une fille unique :

Boucherat : d'azur, au coq d'or, crêté et barbé de gueules.

Catherine Bauyn, mariée, 1° avec André *Goislard*, seigneur de la Gravelle, maître en la chambre des comptes; 2° avec Pierre *Brulart*, marquis du Broussin et du Rancher, écuyer ordinaire du Roi, lequel mourut le 15 octobre 1693, fils de Louis Brulart de Genlis, seigneur du Broussin et du Rancher, maître des eaux et forêts, et de Madelaine Colbert de Villacerf. La marquise du Broussin est décédée le 14 mai 1698.

SEIGNEURS DE BERSAN ET D'ANGERVILLIERS

III. André Bauyn, seigneur de Bersan, second fils de Prosper Bauyn, Ier du nom, et d'Etiennette Goret, fut reçu conseiller au parlement de Paris le 31 janvier 1612, et mourut au mois de septembre 1628. Il avait épousé, 1° Jeanne Brethe de Boinvilliers, fille de Jacques Brethe, sieur de Boinvilliers, secrétaire du Roi, et de Marguerite Arnoul; 2° Elisabeth Binet; 3° N.... le Gruel. Il a eu du premier lit :

Brethe : d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de 4 roses du même.

Binet : de gueules, au chef d'or, chargé de 3 croisettes recroisettées et fichées d'azur.

le Gruel : d'azur, à 3 grues d'argent, leurs vigilances d'or.

1°. Prosper, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. André Bauyn, conseiller au parlement de Paris;

3°. Etiennette Bauyn, femme de Denis *Baron*, conseiller au même parlement, et mère d'André Baron, marquis des Riceys, dont la succession fut partagée par MM. Bauyn d'Angervilliers, de Cormery et de Jallais le 16 octobre 1706.

IV. Prosper Bauyn, IIe du nom, seigneur de Bersan, reçu conseiller à la cour des aides le 23 décembre 1631,

DU JARDIN : d'azur, à un laurier de cinq branches d'or.

décédé le 4 mai 1642, avait épousé, le 6 juin 1634, Marie DU JARDIN, fille de François du Jardin et de Marie Benoise. Ses enfants furent :

1°. Prosper, IIIe du nom, dont l'article viendra ;

2°. Louis, auteur de la branche des *seigneurs* DE CORMERY et DE PERREUSE, rapportée ci-après ;

3°. André Bauyn, chevalier, seigneur de Bersan, de Jallais et autres lieux, qui fut père de :

A. Prosper-André Bauyn, chevalier, seigneur de Jallais, conseiller au parlement, puis intendant de Roussillon, mort le 3 février 1758, à l'âge de 90 ans, intendant-général des Invalides ;

B. Pierre Bauyn de Bersan, chevalier, sous-lieutenant aux Gardes françaises en 1708 ;

C. Susanne Bauyn, nommée avec ses frères dans le partage de la succesion d'André Baron, du 16 octobre 1706 ;

4°. Jean Bauyn, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 21 juin 1675. Il était entré enseigne aux Gardes françaises le 25 février 1674, et s'était trouvé à la bataille de Seneff en la même année. Dans la suivante, il assista aux siéges de Dinant, de Huy et de Limbourg. Il fut nommé sous-lieutenant le 11 avril 1676, lieutenant le 8 février 1677 et capitaine le 26 juillet 1679, se trouva aux siéges de Condé, Bouchain et Aire en 1676, de Cambray et Valenciennes en 1677, de Gand et d'Ypres en 1678, de Luxembourg en 1684, à l'attaque de Valcourt en 1689, à la bataille de Fleurus en 1690, au siége de Mons et au combat de Leuse en 1691, au siége de Namur et à la bataille de Steinkerque en 1692. Dans cette dernière action, le chevalier de Bauyn, à la tête d'un bataillon des Gardes, chargea avec impétuosité un corps des ennemis qui s'étaient emparés de 6 pièces de canon, et les reprit sur eux. (*Gazette de France* du 16 août 1692.) En 1693, il combattit à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy, et se trouva, en 1695, au bombardement de Bruxelles. Devenu brigadier d'infanterie le 3 janvier 1696, il fut employé à l'armée de Flandre, au camp de Compiègne, commanda sa brigade au combat d'Eckeron en 1703, fut promu au grade de maréchal-de-camp le 26 octobre 1704, combattit en cette qualité à Ramillies en 1706, et fut pourvu, au mois de janvier 1708, du gouvernement de Furnes, rendu par la France en 1713. Il est décédé le 30 octobre 1720, âgé de 68 ans. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VI, p. 552) ;

5°. Pierre Bauyn, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin en l'abbaye de Saint-Victor à Paris, prieur des Carmelles et de Benneviol, célèbre prédicateur. En 1701, il était subrogé à la tutelle de ses neveux Louis-Prosper et François Bauyn.

V. Prosper BAUYN, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Bersan et d'Angervilliers, maître en la chambre aux

deniers, décédé le 18 juin 1700, avait épousé, le 7 mars 1668, Gabrielle CHOART DE BUSENVAL, fille de Henri Choart, seigneur de Busenval, capitaine au régiment des Gardes françaises, et de Marguerite le Maître. Elle le rendit père de :

CHOART : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 merlettes de sable.

1°. Prosper-Nicolas, dont l'article suit;
2°. André Bauyn, chevalier, seigneur de Machery, lieutenant aux Gardes françaises en 1706, mort sans postérité;
3°. Gabrielle Bauyn, } vivantes le 16 octobre 1706.
4°. Madelaine Bauyn, }

VI. Prosper-Nicolas BAUYN, chevalier, seigneur d'Angervilliers, ministre d'état, né le 15 janvier 1675, fut nommé successivement maître des requêtes en 1697, intendant d'Alençon en 1704, en Savoie le 4 mai 1705, en Dauphiné en 1706, en Alsace en 1716, conseiller d'état en 1720, intendant en la généralité de Paris le 1er mars 1724, secrétaire d'état au département de la guerre le 22 mai 1728, et ministre d'état en 1730. Il mourut à Marly le 15 février 1740. « Les qualités du cœur » et de l'esprit par lesquelles ce ministre a toujours justifié la confiance dont le Roi l'a honoré lui avaient acquis une grande considération, et il fut infiniment » regretté. » (*Gazette de France du* 20 *février* 1740.) Il avait épousé, le 14 juin 1694, Marie-Anne DE MAUPEOU, morte le 9 mars 1741. Leur fille unique :

DE MAUPEOU : d'argent, au porc-épic de sable.

Marie-Jeanne-Louise Bauyn, dame d'Angervilliers, épousa, 1° le 11 août 1728, Jean-René *de Longueil*, marquis de Maisons et de Poissy, président à mortier au parlement de Paris, mort de la petite vérole le 13 septembre 1731; 2° le 23 janvier 1733, Armand-Jean *de Rouvroy-Saint-Simon*, duc de Ruffec, grand d'Espagne de la première classe, brigadier de cavalerie, second fils de Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, pair de France. Elle est morte le 7 septembre 1761.

SEIGNEURS DE CORMERY, MARQUIS DE PERREUSE.

V. Louis BAUYN, chevalier, seigneur de Cormery, l'un des fermiers-généraux de S. M., fils puîné de Prosper Bauyn, IIe du nom, seigneur de Bersan, et de Marie du Jardin, fit son testament le 20 décembre

1700, et mourut le 19 janvier 1701, à l'âge de 57 ans. Il avait épousé Elisabeth-Susanne Prévost, morte au mois de novembre 1693, fille de Pierre Prévost, écuyer, secrétaire du Roi, et de dame Anne Bastonneau. Il laissa deux fils :

Prévost : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 écussons d'argent.

1°. Louis-Prosper, qui suit ;

2°. François Bauyn, écuyer, mineur en 1706.

VI. Louis-Prosper Bauyn, écuyer, seigneur de Cormery et de Perreuse, né le 15 mars 1684, fut reçu conseiller au grand conseil le 26 avril 1709, et résigna sa charge en 1719. Il avait épousé, au mois de juin 1707, Françoise Courtin, fille de Charles Courtin, seigneur de Perreuse, de Freschine, de Villiers, de Franqueux et de Chanteloup, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Meaux, et de Françoise Hector de Marle. De ce mariage est provenu Charles-Prosper, qui suit.

Courtin : d'azur, à 3 croissants d'or.

VII. Charles-Prosper Bauyn, marquis de Perreuse, lieutenant-général des armées du Roi, naquit le 5 juin 1710. Il entra lieutenant au régiment du Roi, infanterie, le 9 janvier 1731, obtint une compagnie de cavalerie dans le régiment de Béthune le 22 mars 1732, et la commanda à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg en 1734. Devenu colonel du régiment de Blésois, infanterie, le 23 avril 1735, il marcha avec ce régiment au mois d'août 1741, à l'armée du Bas-Rhin, sous le maréchal de Maillebois, de là en Westphalie, puis en Bohême au mois d'août 1742. Il contribua à chasser les ennemis de la Bavière, défendit Braunau et rentra en France avec l'armée au mois de juillet 1743. Passé en Italie, au mois de février 1744, sous les ordres du prince de Conty, il commanda son régiment au passage du Var, aux siéges et à la prise de Nice et de Villefranche, à l'attaque des retranchements de Montalban au mois d'avril, au passage des Alpes au mois de juillet, à la prise de Château-Dauphin, aux siéges de Demont et de Coni, et à la bataille de la Madona-del-Ulmo. Le brevet de brigadier de cavalerie lui fut expédié le 2 mai de cette année. Dans la

suivante, il se trouva, sous le maréchal de Maillebois, aux siéges et à la prise du château d'Acqui, de Sarravale, de Tortone et de son château, de Parme, de Plaisance et de Pavie, combattit à Rivaronne, et marcha ensuite aux siéges d'Alexandrie, de Valence, d'Asti et de Casal. Dans la campagne de 1746, le marquis de Perreuse prit part au siége du château d'Acqui, au combat de Plaisance, et à la bataille du Tidon. Il se fit remarquer à la défense de la frontière de Provence, et tailla en pièces quatre compagnies de grenadiers et diverses troupes dans le bois de Lestrelle. (*Gazette de France* du 11 février 1747.) Il assista au passage du Var et à la poursuite des ennemis, servit à la prise de Nice, de Villefranche, de Montalban et de Vintimille, marcha au secours de cette dernière place au mois d'octobre, et combattit sous ses murs. Le 1er janvier 1748, il reçut le brevet de maréchal-de-camp et fut employé dans le comté de Nice jusqu'au mois de novembre. Appelé à l'armée d'Allemagne en 1757, il fut détaché, après le passage du Weser, avec une brigade d'infanterie et une de cavalerie, s'empara de Munden où il fit prisonniers 300 hommes de guerre, força la ville et la garnison de Gottingue de se rendre, le 16 juillet, et fut nommé pour commander à Harbourg, après la réduction de cette place. Attaqué lui-même dès le mois de novembre par l'armée hanovrienne, on le vit par son sang-froid et son activité infatigable en imposer à l'ennemi sur la faiblesse de ses moyens de défense, y suppléer par les mesures les plus promptes et les plus énergiques; et, lorsque, pressé par la multitude des assaillants, il fut contraint de se jeter dans le château avec une poignée de soldats, on le vit encore, dans une sortie, le 8 décembre, enlever dans l'une des îles de l'Elbe, sous les yeux de l'ennemi, nombre de bestiaux qu'il fit entrer dans la ville. Après l'avoir défendue jusqu'à la dernière extrémité, il consentit à capituler dans la nuit du 29 au 30, et sortit avec les honneurs de la guerre, sous la condition que la garnison ne servirait point pendant le cours de la guerre contre l'électeur de Hanovre et ses alliés. Louis XV,

pour témoigner sa haute satisfaction au marquis de Perreuse, et le récompenser de sa belle conduite, le créa lieutenant-général de ses armées le 15 janvier 1758. (*Chronologie militaire*, t. V, pag. 574, 575, 576.) Il est décédé en 1776, et avait épousé Marie-Louise-Constance TERRIER, fille de Jean-Baptiste Terrier, écuyer, gentilhomme-servant ordinaire du Roi. De ce mariage sont provenus :

TERRIER :

1°. Prosper-André-Louis-Nicolas Bauyn de Perreuse, né à Paris le 27 avril 1756, mort sans postérité;

2°. Antoine-Marie-Charles-Prosper, qui suit.

VIII. Antoine-Marie-Charles-Prosper BAUYN, marquis de Perreuse, de Jallais, etc., lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, a épousé, le 3 mars 1788, Marie-Nicole-Catherine COURTIN D'USSY, fille d'Antoine-Pierre Courtin, comte d'Ussy, seigneur de Marcy, de Beauval, d'Averne, etc., capitaine de cavalerie et chevalier de Laint-Louis, gouverneur et grand-bailli de Meaux, etc., et de Catherine Berithault de Salbeuf. Le marquis de Perreuse est décédé en 1816. De son mariage sont issus :

COURTIN : d'azur, à 3 croissants d'or.

1°. Antoine-Louis-René-Prosper, qui suit;

2°. Antoine-Louis-Jules-Prosper Bauyn de Perreuse, né le 6 janvier 1796, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion-d'Honneur;

3°. Edouard-François-Prosper Bauyn de Perreuse, né en 1799;

4°. Marie-Antoinette-Louise-Elisabeth Bauyn de Perreuse, née le 8 mars 1789, mariée, en 1806, avec son oncle Antoine-Jacques-Authaire *Courtin*, comte d'Ussy, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis;

5°. Adrienne-Sophie-Parfaite Bauyn de Perreuse, née le 20 septembre 1792, mariée, en décembre 1825, avec Louis-André-Jules *de Boucheman*, officier de cavalerie, chevalier de la Légion-d'Honneur.

IX. Antoine-Louis-René-Prosper BAUYN, marquis de Perreuse, capitaine au régiment d'artillerie à cheval de la garde, chevalier de la Légion-d'Honneur, né le 19 janvier 1791, a épousé, le 1er avril 1829, Clémentine DE SAINT-FÉLIX, fille d'Etienne, comte de Saint-Félix, et de Louise-Charlotte Parisot de Bernicourt.

DE SAINT-FÉLIX : d'azur, au levrier rampant d'argent, colleté d'un collier de gueules, bordé et bouclé d'or.

DE BAYNAST,

Seigneurs des Mazures, d'Aubencheul, de Herleville, de Frelinghen, de Sept-Fontaines, *marquis* de Baynast, *seigneurs* de Senlèques, de Fafemont, de Pommera, de Thiepval, de Quevauvilliers, etc., *en Picardie.*

Armes : *d'or, au chevron abaissé de gueules, surmonté de trois fasces du même.* Couronne de marquis. Cimier : un faucon.

La maison de BAYNAST a eu pour berceau une terre seigneuriale de son nom, située dans le diocèse d'Amiens, à cinq quarts de lieue sud-sud-ouest d'Abbeville (1). A cet avantage qui assigne son rang parmi les anciennes familles de Picardie, elle joint celui d'avoir constamment porté les armes pour le service de nos Rois et d'avoir pris toutes ses alliances dans des maisons distinguées.

---

(1) La paroisse de *Baynast* comprenait 53 feux ou environ 165 habitants. Dans les anciens titres, le nom de cette maison est aussi quelquefois orthographié *Bainast*, *Baienast* et *Benast*.

I. Willaume DE BAYNAST est mentionné dans le dénombrement de la seigneurie de Picquigny, donné, au mois de janvier 1302 (*v. st.*), à Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, comme tenant un fief du châtelain de Hangest, vassal de la demoiselle de Muret, qui elle-même était vassale du seigneur de Picquigny. (*Cartulaire de Picquigny*, aux archives de M. le duc de Chaulnes; *Trésor généalogique*, par D. Caffiaux, t. I. p. 651.) On juge, par l'ordre des temps, que Willaume de Baynast a eu pour fils :

1°. Gosselin de Baynast, vivant en 1337. On croit qu'il a continué la branche aînée des seigneurs de Baynast, sur laquelle on n'a aucuns renseignements précis ;

2°. Pierre, dont l'article suit.

II. Pierre DE BAYNAST, et son frère aîné, Gosselin de Baynast, furent du nombre des nobles du Vimeu qui comparurent, armés et montés, à la semonce militaire faite à Oisemont le 9 septembre 1337. (*Chambre des comptes de Paris.*) Après Pierre vient :

III. Jacques DE BAYNAST, Ier du nom, lequel était connu à Abbeville en 1370. (*Mémoire généalogique, sur plusieurs familles de Ponthieu. Trésor généalogique*, p. 652.) Il eut pour fils :

1°. Léon, Ier du nom, qui suit ;

2°. Jean de Baynast, surnommé Brunel, vivant en 1404.

IV. Léon, surnommé Lyonnel DE BAYNAST, Ier du nom, est mentionné dans un titre de l'année 1406, comme domicilié à Abbeville. (*Trésor Généal. p.* 652.) enfants furent :

1°. Jacques, IIe du nom, qui suit;

2°. Henri, *dit* Henriot de Baynast, mentionné dans des actes des années 1412 et 1414, et dans un titre du 1er juillet 1432 ;

3°. Pierre de Baynast, vivant en 1413.

V. Jacques DE BAYNAST, IIe du nom, est mentionné avec Henriot, son frère, dans un acte de l'année 1414.

(*Trésor généalogique*, p. 652.) Il mourut dans un âge avancé, après l'an 1460, laissant, entr'autres enfants, Robert, qui suit.

VI. Robert DE BAYNAST, écuyer, seigneur des Mazures, depuis lequel la filiation est littéralement établie par les titres et jugements de maintenue de noblesse, vivait le 1er mars 1470. Il avait épousé Jeanne ANTIQUET, avec laquelle il est rappelé dans une sentence du 2 juin 1513, rapportée sur le degré suivant. Leurs enfants furent :

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Robert de Baynast, qui étudiait en l'université de Paris en 1513. On le croit père de :

Augustin de Baynast, seigneur du Becherel, marié, vers l'an 1570, avec Marie *de Wavrin* (*a*), fille de Gilles de Wavrin, IIe du nom, seigneur de Waizières, d'Hédicourt, de Gozancourt, etc., et de Marie de Ricamez. On ignore s'ils ont eu postérité.

VII. Jean DE BAYNAST, Ier du nom, écuyer, seigneur des Mazures, obtint, conjointement avec Robert, son frère, une sentence du Châtelet de Paris, le 2 juin 1513, où sont rappelés leurs père et mère. Il avait épousé Jeanne LE PRÉVOST, avec laquelle il vivait en 1523. Cette dame existait encore, dans un âge avancé, le 1er décembre 1575. Leurs enfants furent :

1°. Léon, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Jean de Baynast, le jeune, seigneur de Terraménil (1), vivant en 1523 et 1559;

3°. Jacques de Baynast, seigneur d'Aubencheul (2), qui a laissé de son mariage avec Jacqueline *de Croix de Drumez* (*b*), fille de Guillaume de Croix de Drumez, et de Marie Blondel, sa seconde femme, entre autres enfants :

(*a*) *de Wavrin*, d'azur, à l'écusson d'argent.

(*b*) *de Croix de Drumez* : d'argent, à la croix d'azur.

(1) *Terraménil*, terre seigneuriale située près de Dourlens, en Picardie.

(2) *Aubencheul*, paroisse de 34 feux, située en Artois, dans l'intendance de Lille.

Anne de Baynast, mariée, vers l'an 1560, avec Jean *de la Broye* (*a*), IIIe du nom, seigneur d'Estienbourg et de Gondecourt, fils de Gautier de la Broye, conseiller assesseur en la gouvernance de Lille, et de Françoise d'Ollehain, dame de Gondecourt;

4°. Claire de Baynast, femme de Bernard d'*Ault* (*b*), écuyer, seigneur de Wardieu, morte avant le 26 avril 1523.

VIII. Léon DE BAYNAST, IIe du nom, écuyer, seigneur des Mazures et de Honnegœul, ratifia, conjointement avec Jean de Baynast, le jeune, son frère, le 26 avril 1523 (*v. st.*) la donation de deux fiefs au profit de feu Claire de Baynast, leur sœur, faite par noble Jean de Baynast, seigneur des Mazures, et Jeanne le Prévost, leurs père et mère, en la mariant avec Bernard d'Ault, écuyer, seigneur de Wardieu, tuteur de Marie d'Ault, leur fille. Le 14 février 1548 (*v. st.*), devant Lefevre et du Mousset, notaires, Léon de Baynast fit son testament, dans lequel est nommée sa femme Marguerite DE MALFIANCÉ. Ils étaient mariés avant le 19 octobre 1530, époque à laquelle Bernard d'Ault, écuyer, seigneur de Wardieu, comme fondé de procuration de Jean de Malfiancé, écuyer, sieur de Frenench, fit donation à Marguerite de Malfiancé, épouse de Lyon de Baynast, de six journaux de terre mouvants du seigneur de Morlencourt, suivant l'acte passé devant Jean de Saint-Quentin, écuyer, seigneur de Morlencourt, en présence de Jean de Sachy de Terraménil et Jean de Pouich de la Vicogne. Ces époux firent un testament mutuel le 16 juillet 1558, devant Rogeau et Houchard, notaires à Amiens, et Léon de Baynast vivait encore le 20 mars 1559 (*v. st.*). Il a laissé deux fils :

DE MALFIANCÉ : d'argent, à 2 chevrons de gueules.

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;

2°. Jacques, IIIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE POMMERA, rapportée plus loin.

(*a*) *de la Broye* : d'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles du champ.

(*b*) *d'Ault* : écartelé, au 1 d'azur, à la croix ancrée d'or, accompagnée de 3 croissants d'argent; au 2 cinq points d'azur, équipolés à quatre d'argent; au 3 d'or, à 3 chevrons de gueules; au 4 d'argent, à la croix de gueules.

IX. Jean DE BAYNAST, IIe du nom, chevalier, seigneur des Mazures, de Herleville (1), d'Houvigneul (2) et de Forest (3), chevalier de l'ordre du Roi, transigea, le 20 mars 1559 (*v. st.*), uni à Léon de Baynast, son père, et Jean de Baynast, seigneur de Terraménil, avec Augustin de Baynast, son cousin-germain. Le roi Henri II, pour le récompenser des preuves de valeur qu'il avait données devant la ville d'Ardres, contre les troupes de Charles-Quint, lui permit de chasser au vol dans ses seigneuries avec un faucon; et c'est depuis cette époque que la maison de Baynast porte un faucon en cimier dans ses armoiries. Jean de Baynast est mentionné dans les coutumes de Montdidier de l'année 1567. (*Anciennes Remarques sur la Noblesse beauvaisine*, par Louvet, p. 69.) Il est qualifié chevalier de l'ordre du Roi dans une procuration qu'il donna, le 1er décembre 1575, à madame Marie LE PRÉVOST, sa femme, suivant l'acte reçu par Antoine de Leaue et Jean Lescars, notaires à Péronne. Ils firent leur testament mutuel le 5 novembre 1579, devant Antoine de Leaue, et laissèrent deux fils :

LE PRÉVOST : comme à p. 5.

1°. Flour de Baynast, légataire en 1579. Il mourut sans postérité;

2°. François, Ier du nom, qui a continué la descendance.

X. François DE BAYNAST, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines (4), de Frelinghen (5), de

(1) *Herleville* et les *Mazures*, au diocèse d'Amiens, à 2 lieues et demie O.-S.-O. de Péronne. On y compte 85 feux.

(2) *Houvigneul*, au diocèse de Boulogne, paroisse de 54 feux et 268 habitants, distante d'une lieue N-E. de l'abbaye de Cereamps.

(3) *Forest*, à 2 lieues N.-N.-O. d'Abbeville, tout près de la forêt de Crécy, comprenait 27 feux.

(4) *Sept-Fontaines*, village et château dans le Boulonnais, proche la ville d'Ardres, à 47 lieues de Paris.

(5) *Frelinghen*, dans le Boulonnais, intendance d'Amiens, à une demi lieue S.-S.-O. d'Ardres. On ne comptait que 9 feux dans cette bailleurie.

Senlèques (1), de Pucelart et autres lieux, épousa, par contrat du 18 novembre 1590, passé devant Philippe de Laben et Guillaume de la Haye, notaires à Saint-Omer, et en présence de Guillaume de Berry, écuyer seigneur de Guemy, et de Madelaine de Rebingues, sa femme, Jeanne BOURDEL, fille de Jean Bourdel, écuyer seigneur de la Bonnerie, et d'Antoinette Quegnery. Leurs enfants furent :

BOURDEL :

1°. François, IIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Philippe, auteur de la branche des *seigneurs* DE SENLÈQUES rapportée ci-après ;

3°. Antoine, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE FAFEMONT et DE PUCELART, rapportée en son rang ;

4°. Bertrand de Baynast,
5°. Françoise de Baynast,
6°. Hélène de Baynast,
} vivants le 20 août 1624.

XI. François DE BAYNAST, IIe du nom, chevalier seigneur de Sept-Fontaines et de Forest, servait, dès l'année 1616, en qualité de cornette des chevau-légers du seigneur de Créquy. Il est désigné comme fils aîné de François de Baynast, Ier du nom, dans une donation que celui-ci et Jeanne Bournel, sa femme, firent à leurs enfants, et dont l'acte fut passé devant Adrien Piffort, notaire en la prevôté de Péronne, le 20 août 1624. François, IIe du nom, eut pour femme Antoinette LE BEL, fille d'Antoine le Bel, seigneur du Lys, et de Marguerite Martin. De ce mariage sont provenus :

LE BEL : de sinople, à la fasce d'argent.

1°. Claude-Charles, dont l'article viendra ;

2°. Antoinette de Baynast, mariée, par contrat du 8 février 1653, passé devant Lefevre et Retard, notaires à Abbeville, avec messire Charles *de Bucy* (*a*), chevalier, seigneur de Solonne, de Montaut, etc., fils de messire Hélie de Bucy, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne de Berghes de Fournicourt. Elle était veuve dès le 28 août 1666, époque à laquelle elle fut maintenue dans sa noblesse avec Charles et François de Bucy, ses enfants mineurs, par M. Colbert, commissaire départi en la généralité d'Amiens ;

(*a*) *de Bucy* : d'argent, à 10 billettes de gueules.

(1) *Senlèques*, paroisse et seigneurie de 50 feux, sur les confins de l'Artois, à 4 lieues et demie de Boulogne, et à 2 lieues de Fauquemberg.

3°. Christine de Baynast de Sept-Fontaines, morte avant le 18 août 1663, épouse d'Antoine *Favier* (*a*), chevalier, seigneur de Grandbeausne, fils de Jacques Favier, écuyer, seigneur du même lieu, et d'Anne de Baynast de Pommera;

4°. Françoise de Baynast de Sept-Fontaines, morte avant l'année 1699, seconde femme de Philippe-Charles-Barthélemi *de Recourt*, (*b*), marquis de Licques, baron de Boninghen et de Rodelinghen, capitaine de cuirassiers, grand bailli des bois de Hainaut et gentilhomme de la chambre de l'électeur de Cologne, fils de Philippe de Recourt, baron de Licques, grand-bailli des bois de Hainaut, capitaine d'une compagnie de 100 arquebusiers à cheval, etc., et de Louise, baronne de Cruninghen, sa seconde femme. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, tom. VII, p. 829.)

XII. Claude-Charles DE BAYNAST, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, de la Motte-Buleux (1), de Vergy (2) et de Calaminois, maître des eaux et forêts du comté de Ponthieu, épousa Anne-Charlotte DE BÉTHISY, (3) fille de Charles de Béthisy, chevalier, seigneur de Maizières, de Camp-Vermont, d'Ignaucourt, etc. gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant-général de l'armée du comte de Soissons, et d'Anne Perdrier de la Trompaudière, et sœur d'Eugène-Marie

DE BETHISY : d'azur, frette d'or

(*a*) *Favier* : de gueules, à 3 concombres d'argent.

(*b*) *De Recourt* : écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelés d'or et de sable, qui est de *Lens* : aux 2 et 3 de gueules, à 3 bandes de vair; au chef d'or, qui est *de Recourt*.

(1) *La Motte-Buleux*, paroisse de 74 feux, située entre la Somme et l'Authie, au bailliage d'Abbeville.

(2) *Vergy*, terre seigneuriale, située près d'Oisemont, en Picardie.

(3) Catherine-Eléonore-Eugénie de Béthisy, nièce d'Anne-Charlotte, ayant épousé, le 23 septembre 1722, Charles de Rohan-Guéméné, prince de Montauban, brigadier des armées du Roi et gouverneur de Nismes, il est résulté de la postérité issue de ce mariage, qu'Alexandre-Honoré, marquis de Baynast, petit fils d'Anne-Charlotte de Béthisy, était cousin issu de germain du prince de Rohan-Rochefort, marié, en 1762, avec Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée d'Orléans-Rothelin, et de la princesse de Lorraine, morte en 1815, veuve du comte de Brionne, grand écuyer de France, et qu'Alexandre-Maximilien-Guislain, marquis de Baynast, fils d'Alexandre-Honoré, était cousin au troisième degré de la princesse régnante de Hohenzollern (branche aînée de la maison royale de Prusse) et de la princesse de Savoie-Carignan, mère du prince actuel. (Voyez la généalogie de la maison DE BÉTHISY, dans l'*Histoire généalogique des Pairs de France et des principales familles nobles du Royaume*, par M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, tom. I. p. 11.)

de Béthisy, marquis de Maizières, lieutenant-généra des armées du Roi, gouverneur des villes et citadelles d'Amiens et de Corbie, et de Marie-Françoise de Paule de Béthisy, femme de Charles-Antoine de Lévis, comte de Charlus, lieutenant-général de la province de Bourbonnais. De ce mariage est issu Charles-François, qu suit.

XIII. Charles-François, marquis DE BAYNAST (1) chevalier, seigneur de Sept-Fontaines en Thiérache lieutenant, puis capitaine dans le régiment des carabiniers du Roi, par commission du 24 mai 1723, che valier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avai épousé, par contrat du 16 février 1712, Benoîte Thérèse ACARY, fille de Louis Acary, écuyer, seigneu de Maninghen, et de Marie-Austreberte de le Warde De ce mariage sont issus :

ACARY : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle éployée de sable : au 2 d'azur, à la croix ancrée d'or, au 3 de gueules, au lion d'argent.

1°. Alexandre-Honoré, dont l'article suit;

2°. Marie-Joseph-Austreberte de Baynast de Sept-Fontaines, née le 6 janvier 1714, reçue à Saint-Cyr le 4 juillet 1725.

XIV. Alexandre-Honoré, marquis DE BAYNAST, che valier, seigneur de Sept-Fontaines, lieutenant, pu capitaine au corps des carabiniers du Roi, chevalie de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par brev du 29 février 1744, épousa, par contrat du 8 avr 1753, Louise-Jeanne DE TRÉCESSON, (2) fille de Jean François, marquis de Trécesson, chevalier, baron d

DE TRÉCESSON : de gueules, à 3 chevrons d'hermine.

(1) A partir de ce degré, cette branche aînée de la maison de Ba nast est en possession du titre de *marquis*, dans les actes publics, l brevets militaires et les commissions de nos Rois.

(2) La maison de Trécesson est originaire de Bretagne et issue d'a cienne chevalerie. Elle établit sa filiation depuis Jean de Trécesson qui vivait en 1256, et elle a contracté ses principales alliances av les premières maisons de cette province, telles que celles de Mo tauban, de Quelen, de Tiercent, de la Lande, du Cambout, d Plessis-Grénedan, de Bruc, de Netunières, etc. (Voyez l'*Histoire Bretagne*, par D. Lobineau, et les Rôles de cette province, par Morice.)

Château-Merlin, seigneur châtelain des châtellenies de Creignel, et autres lieux, seigneur de Lavau, en Gâtinais, capitaine au régiment d'Agénais, et de dame Marie-Edmonde-Jeanne du Deffand, dame des terres et seigneuries de Bressy, de la Ronsardière et autres lieux. De ce mariage sont issus :

1°. Alexandre-Maximilien-Guislain, qui suit;

2°. Marie-Josèphe-Guislaine de Baynast de Sept-Fontaines, décédée.

XV. Alexandre-Maximilien-Guislain, marquis DE BAYNAST DE SEPT-FONTAINES, chevalier, ancien capitaine par commission du 3 août 1792, et ancien commandant de la place et citadelle de Guise, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par brevet du 24 août 1814, a épousé, par contrat du 6 septembre 1806, Claire-Guislaine-Alexandrine DE GENEVIÈRES, fille de Philippe-François-Joseph, comte de Genevières, chevalier, seigneur de Fréneville, d'Ausembergues, d'Ames et autres lieux, et de Marie-Charlotte-Henriette de Beaulaincourt de Marles, fille de messire Alexandre-Auguste-Joseph de Beaulaincourt, comte de Marles, député de la noblesse des états d'Artois, et de dame Thérèse-Védastine-Henriette Henry. De ce mariage est issu :

DE GENEVIÈRES : d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 hures de sanglier de sable.

Albert-Honoré-Alexandre de Baynast de Sept-Fontaines.

SEIGNEURS DE SENLEQUES.

XI. Philippe DE BAYNAST, écuyer, seigneur de Senlèques, second fils de François de Baynast, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, et de Jeanne Bourdel, est nommé dans l'acte de la donation que le même François de Baynast fit à tous ses enfants le 20 août 1624. Philippe épousa, par contrat du 27 mai 1638, passé devant Guillaume Hache, notaire à Boulogne, Marguerite DE CAMOISSON, laquelle fit son testament devant Anselme Hache, notaire au même lieu le

DE CAMOISSON : d'or, à la croix ancrée de gueules.

16 septembre 1677. Elle était fille de Louis de Camoisson, écuyer, seigneur de Pitefaux, d'Ambleteuse et de la Tour-de-Pernes, vicomte d'Oupchen, et de Jacqueline de Saint-Martin, qui assistèrent au contrat. Le seigneur de Senlèques a laissé un fils et deux filles :

1°. Bertrand, dont l'article suit ;
2°. Louise de Baynast, légataire de sa mère en 1677, mariée par contrat du 20 mai 1680, passé devant Charles Gillon et Pierre Miellet, notaires à Boulogne, avec Louis *d'Escault* (a), écuyer, seigneur de la Carnoye, fils de Jean d'Escault, seigneur de la Carnoye, et de Marguerite de Conteval ;
3°. Antoinette de Baynast, légataire de sa mère en 1677.

XII. Bertrand DE BAYNAST, écuyer, seigneur de Senlèques, né en 1646, épousa, par contrat du 18 mars 1679, où son père est rappelé comme défunt, Anne VASSEUR, fille de Jean Vasseur, et de Louise Bocquet. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Bignon, intendant en Picardie, du 17 février 1702. Il avait alors cinq fils :

VASSEUR

1°. Bertrand de Baynast, né en 1682 ;
2°. Louis de Baynast, né en 1684 ;
3°. Jacques de Baynast, né en 1686 ;
4°. Oudart de Baynast, né en 1693 ;
5°. Théodore de Baynast, né en 1695.

SEIGNEURS DE FAFEMONT ET DE PUCELART.

XI. Antoine DE BAYNAST, Ier du nom, chevalier, seigneur de Fafemont, de Pucelart et autres lieux, donataire de François de Baynast, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, son père, le 20 août 1624, épousa, vers l'an 1640, Françoise DE CONTEVAL, avec laquelle il assista au contrat de mariage de

DE CONTEVAL : d'argent, à la croix d'azur, chargée en cœur d'un annelet d'or.

(a) *d'Escault :* d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, portant au cou une chaîne d'or, à laquelle est attaché un écusson de gueules.

Louise de Baynast, sa nièce, avec Louis d'Escault, le 20 mai 1680. Par acte du 12 novembre de cette année, passé devant Roboam Miellet, notaire à Huqueliers, sénéchaussée de Boulogne, Antoine de Baynast et Françoise de Conteval firent une donation à leurs enfants, nommés :

1°. Bertrand de Baynast, chevalier, seigneur de Pucelart, né en 1642, marié, par contrat du premier octobre 1693, passé devant Barthelémi Fourré, notaire à Etaples, en Boulonnais, contrat où il a la qualité de major d'infanterie, avec Madelaine *de la Pasture* (*a*), fille de feu messire Claude de la Pasture, chevalier, seigneur baron de Courset, et de dame Françoise le Fournier. Il en eut une fille :

Marie-Honorée-Louise de Baynast ;

2°. Antoine, IIe du nom, dont l'article suit ;

3°. Regnault de Baynast ;

4°. Honoré de Baynast ;

5°. Françoise de Baynast.

XII. Antoine DE BAYNAST, IIe du nom, chevalier, seigneur de Fafemont, épousa, avant le 22 janvier 1697, Catherine GEDOYN, fille de François Gedoyn, écuyer, sieur de Carnetin, officier au régiment de la reine mère, et de Françoise le Bel. Antoine de Baynast fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères, par jugement de M. Bignon, intendant en Picardie, du 18 février 1702. Il fut père de deux enfants :

GEDOYN : d'azur, au besant d'argent surmonté d'une étoile d'or, et accosté de deux épis de blé du même ; au chef d'or, chargé d'une rose de gueules.

1°. Nicolas de Baynast, né en 1693 ;

2°. Françoise de Baynast, née en 1694.

SEIGNEURS DE POMMERA.

IX. Jacques DE BAYNAST, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Pommera (1) et de Thiepval (2), second fils

---

(*a*) *de la Pasture* : de sable, à la bande d'argent, chargée de 6 losanges d'or.

(1) *Pommera*, terre seigneuriale, située dans l'élection de Dourlens.

(2) *Thiepval*, village de 53 feux, situé dans l'élection de Péronne, généralité d'Amiens.

de Léon de Baynast, IIe du nom, écuyer, seigneur des Mazures, et de Marguerite de Malfiancé, fut légataire de ses père et mère le 16 juillet 1558. Il épousa, par contrat passé devant de Leaue et de Hen, notaires à Péronne, le 9 novembre 1563, étant alors homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du seigneur de Hennes, Marie DE LANNOY, veuve en premières noces d'Antoine Bacheler, et en secondes noces d'Antoine le Mercier, écuyer, sieur de Sains, et fille de Claude de Lannoy, écuyer, seigneur de Raumont, et d'Antoinette de Lestrée du Bouy. Jacques de Baynast est mentionné dans la coutume de Montreuil de l'année 1567. (*Anciennes coutumes de la noblesse Beauvaisine*, p. 69.) Il acquit la terre de Dommart sur la Luce (1), de François de Béthune, chevalier, seigneur et baron de Rosny, par acte du 13 septembre 1574, passé devant Charles le Tonnelier et Jean Séguin, notaires à Amiens. Il fut père de trois enfants :

DE LANNOY : d'argent, à 2 bandes d'azur.

1°. Antoine, dont l'article suit ;

2°. Antoinette de Baynast, mariée, par contrat du 23 août 1589, passé devant le lieutenant-général d'Ardres, avec Baudrain *de Verduzan* (a), écuyer, seigneur de Coulombel, en Gascogne, fils de François de Verduzan, écuyer, seigneur du même lieu, capitaine d'une compagnie d'hommes de pied à Calais, puis à Ardres, et de Marie de Calonne, sa première femme. Ils assistèrent au mariage d'Anne de Baynast, qui suit;

3°. Anne de Baynast, alliée, par contrat passé devant Pierre Pingeon et Adam Pillet, notaires à Calais, le 17 janvier 1592, avec Jacques *Favier*, écuyer, seigneur de Grand-Beausne, de Boulay, de Damy, de Lavoye, etc., conseiller du Roi, commissaire des guerres et vicomte hérédital de Nogent-le-Roy, fils de Jacques Favier, seigneur de Grand-Beausne, et d'Anne de Caussieu de Manneville.

X. Antoine DE BAYNAST, écuyer, seigneur de Pommera, de Thiepval et de Dommart sur la Luce, homme

---

(a) *de Verduzan* : de gueules, à 2 besants d'argent.

(1) Dommart, paroisse de 213 feux, située sur la route de Montreuil, à 3 lieues S. O. de Doullens et à 4 lieues et demie N. O. d'Amiens.

d'armes des ordonnances du Roi en la compagnie de M. d'Humières, marquis d'Encre, est ainsi qualifié dans le contrat de son mariage, passé, le 21 juin 1587, devant Jean de Pronnay et Adonis Orin, notaires en la châtellenie de Compiègne, avec Marie DE MALBEC, fille de feu Gilbert de Malbec, chevalier, seigneur de Brie, et de dame Madelaine de Bazancourt. Le 30 décembre 1580, Antoine de Baynast avait fait le relief de sa terre de Dommart. Le roi Henri IV, par brevet du 18 septembre 1595, lui fit don des droits de lods et vente de la terre de Courcelles, en considération des services qu'il avait rendus dans les armées de ce prince. Il eut pour fils Albert, Ier du nom, qui suit.

DE MALBEC : d'argent, au cerf d'or.

XI. Albert DE BAYNAST, Ier du nom, chevalier, seigneur de Pommera, de Quevauvilliers (1), de Dommart et de Bellay (2), signa, les 2 et 3 mai 1614, deux actes de relief dans lesquels son père est rappelé comme défunt. Il est qualifié aussi fils de feu Marie de Malbec, *dite* de Brie, dans une sentence d'émancipation du 10 juillet 1620. Le roi Louis XIII lui donna une commission, le 1er août 1631, pour lever une compagnie de cent hommes de pied et la commander dans le régiment de Pecquigny. Il mourut avant le 12 octobre 1672, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 9 janvier 1628, par acte passé devant Louis Choquet, notaire à Moreuil, avec Florence DE MILLY, fille de Pierre de Milly, écuyer, seigneur de Havencourt, un fils, qui suit.

DE MILLY : de gueules, au chef denché d'argent.

XII. Albert DE BAYNAST, IIe du nom, chevalier, seigneur de Pommera, de Dommart et autres lieux, né en 1649, capitaine au régiment de Bouillon, infanterie, épousa, par contrat passé devant les notaires à Beauvais le 12 octobre 1672, Marie LIGNIER, fille de Phi-

LIGNIER : de gueules, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de 5 moucheture d'hermine de sable.

(1) *Quevauvilliers*, bourg situé sur la route d'Amiens à Poix, à trois petites lieues de la première de ces villes. On y comptait 226 feux.

(2) *Bellay*, en Boulonnais, paroisse de 42 feux, distante de deux lieues E. N. E. de Boulogne, et non loin de la forêt.

lippe Lignier, écuyer, secrétaire du Roi, et de feu Marie de Foy, et sœur de Pierre Lignier, écuyer, seigneur de Boutancourt. De ce mariage sont provenus :

1°. Albert-Philippe de Baynast, chevalier, seigneur de Dommart, né en 1674, cornette au régiment d'Esclainvilliers, maintenu avec sa mère dans sa noblesse, par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 20 juin 1699 ;

2°. Marie-Anne de Baynast, née en 1676 ;

3°. Christine de Baynast, née en 1678 ;

4°. Albertine de Baynast, née en 1679.

DE BERMONT,

Seigneurs DE VILLERSPOZ, *en Franche-Comté.*

ARMES : *Ecartelé, au* 1 *burelé d'argent et d'azur, qui est* DE BERMONT ; *au* 2 *de gueules, à la bande d'or, accostée de deux cotices du même,* qui est DE SAVIGNY ; *au* 3 *de gueules, à une épée d'argent, garnie d'or, posée en fasce,* qui est DE PRÉCIPIANO ; *au* 4 *d'azur, au rocher de six coupeaux d'argent, surmonté d'une étoile d'or,* qui est DE RAISCLE DE LA ROCHE. Couronne de baron. Supports : deux lévriers.

LA famille DE BERMONT (1) s'est rendue recommandable par la continuité de ses services militaires et par les belles alliances qu'elle a contractées. Elle est originaire du comté de Bourgogne, où se voient encore sur le sommet d'une montagne située près de la route de Clerval à Dampierre, au-dessus de la commune de Glaignans, les ruines de l'ancien château fort de Bermont. Jean de Bermont, qui en était possesseur au commencement du 14e siècle, transigea, en 1310, avec Thibaud, sire de Belvoir (2). Il paraît que les aînés de cette famille,

(1) Le nom se trouve aussi orthographié *de Bermond*, *de Barmond*, et *de Barmont* dans les titres.

(2) Voyez l'*Annuaire du département de Doubs*, pour 1825.

postérieurement à l'année 1350, aliénèrent leurs domaines et transportèrent le château fort de Bermont dans la maison de Saint-Maurice en Montagne, qui l'a possédé, ainsi qu'une maison forte à Belvoir, jusqu'en 1583. Contemporainement, et dès l'an 1450, la maison de Moustier possédait la seigneurie du même nom, et en jouissait encore au milieu du 18e siècle.

Les anciens titres de cette famille ont été perdus ou détruits dans les guerres qui ont précédé et amené la conquête du comté de Bourgogne. Ceux qu'elle a pu préserver ou réunir depuis cette époque, et sur lesquels sa noblesse a été maintenue d'abord par l'intendant de cette province, en 1682, ensuite par arrêt du parlement de Besançon, en 1732, puis jurée à Saint-Georges, dans les preuves de M. le comte de Sonnet d'Auxon, en 1753, établissent sa filiation depuis noble Claude de Bermont, qui suit.

I. Noble Claude DE BERMONT, écuyer, né vers l'an 1540, est nommé dans un acte de Frédéric, comte de Montbéliard et de Wurtemberg, du 28 juillet 1590, portant qu'il avait prêté serment de fidélité entre les mains de ce seigneur, et marché à l'arrière-ban de Bourgogne pour le service de S. M. C. Le même Claude de Bermont, écuyer, signa comme témoin l'acte d'une transaction passée au château de Belvoir devant Voirin, notaire, le 6 mai 1601, entre haute et puissante dame Béatrix de Vergy, veuve de haut et puissant seigneur Vaudelin-Simon de Cusance, chevalier, baron de Belvoir, stipulant comme mère et tutrice de Claude-François Hermenfroid, et Jean-Baptiste de Cusance, et les habitants de Laviron. Le 12 février 1609, noble Claude de Bermont souscrivit devant Ligier, notaire, un contrat de vente au profit d'un particulier nommé Nicolas Domcers. Il avait épousé damoiselle Anne-Béatrix DE SAVIGNY, issue d'une ancienne maison du comté de Bourgogne, éteinte depuis plus de deux cents ans. Cette dame est rappelée dans le contrat de noble Gabriel de Bermont, son fils, qui suit.

DE SAVIGNY : de gueules, à la bande d'or, accostée de deux cotices du même.

II. Noble Gabriel DE BERMONT, écuyer, porta les armes dans les guerres de son temps pour le service du roi d'Espagne, suivant un certificat du comte de Champlite, daté de Besançon le 5 avril 1605. Par contrat du 19 juin 1606, passé devant Voirin et Michottes, notaires, il épousa damoiselle Jeanne-Baptiste DU TARTRE (1), dame en partie du Long-Sencey, sœur d'Hippolyte du Tartre, gentilhomme de madame la comtesse de Champlitte, et sergent-major de la ville de Gray (2), et fille de François du Tartre et de damoiselle Jeanne Chenier. Par acte du 29 novembre 1612, passé devant le même Voirin, notaire, Gabriel de Bermont et sa femme acquirent de messire Hermenfroid le Gris, prêtre, et de Richard le Gris, son frère, des biens féodaux mouvants des château et baronnie de Belvoir. En conséquence Gabriel fit la reprise de ces fiefs entre les mains d'illustre dame Beatrix de Vergy, mère et tutrice des seigneurs-barons de Belvoir, par acte du 12 décembre suivant, notarié par le même Voirin. Le 2 juillet 1616, Gabriel de Bermont reçut une commission pour lever une compagnie d'infanterie pour

DU TARTRE : d'azur, à 2 bars adossés d'argent, cantonnés de 4 croisettes du même.

---

(1) D'une ancienne famille originaire de Poligny, où elle était possessionnée dès l'année 1295. Elle compte huit chevaliers de l'ordre de Saint-Georges, savoir, Claude du Tartre, reçu en 1532; Jean du Tartre, abbé des Trois-Rois (oncle de Jeanne-Baptiste du Tartre), reçu en 1550; Jean-Charles du Tartre, chevalier, seigneur-baron de Vincelles, de Chilly, etc., gentilhomme de la maison du Roi et commissaire-général des troupes de S. M. C. au comté de Bourgogne, reçu en 1649; Claude-Antoine du Tartre, baron de Laubespin, capitaine au régiment de Bourgogne, reçu en 1652; Benigne-François du Tartre, son frère, officier au même régiment, reçu en 1679; Antoine-Joseph du Tartre, baron de Laubespin, seigneur de Chilly, capitaine au régiment de Tournon, infanterie, reçu en 1697; enfin Charles-Claude du Tartre de Chilly, capitaine d'infanterie, et Joseph-Péronne du Tartre de Chilly, son frère, chanoine de la métropole de Besançon, reçus en 1724. De cette branche était issu Louis du Tartre, abbé de Bellevaux, puis évêque de Nicopolis et suffragant de Claude de la Baume, archevêque de Besançon et cardinal, lequel mourut en 1584. (Voyez *les Mémoires de Poligny*, par M. Chevalier, tom. II. p. 490.)

(2) Hippolyte du Tartre est décédé au château de Joux en 1639, et sa succession fut partagée entre MM. de Froissia, de Grandvelle et de Bermont.

le service de S. M. C. Dans une requête qu'il présenta le 28 novembre 1618, à l'archiduc Albert, à l'effet d'obtenir une augmentation de pension, ou le paiement des sommes qui lui étaient dues sur l'arriéré de ses appointements militaires, (requête apostillée par ce prince), Gabriel de Bermont dit qu'à l'exemple de ses antécesseurs il avait embrassé dès sa jeunesse le parti des armes et fait durant nombre d'années les guerres des Pays-Bas, dans le régiment du marquis de Varembon, qu'il s'était trouvé en plusieurs expéditions, siéges, rencontres et assauts de villes, notamment à ceux de Saint-Jutlebert, de Huy, de la Ferté, de Chavancy, d'Ivoy, de Dourlens, de Cambray, d'Amiens et de plusieurs autres, et que les graves blessures dont son corps était couvert témoignaient honorablement de sa fidélité et de son courage. Le comte de Champlitte, gouverneur du comté de Bourgogne, l'autorisa, par un sauf-conduit du 18 mars 1622, à quitter la garnison de Besançon pour se rendre à l'armée de S. M. Catholique dans les Pays-Bas. Jeanne-Baptiste du Tartre était veuve de lui lorsqu'elle donna une procuration devant Bonnefoy, notaire à Belvoir, le 5 janvier 1640, à Claude Rouhier, son beau-fils, pour qu'il assistât en son nom au mariage d'Hermenfroid de Bermont, son fils. On a d'elle deux actes de vente des 14 février 1654 et 14 avril 1658. Elle mourut le 6 juillet de cette dernière année, et fut inhumée dans la chapelle du château de Belvoir. Elle avait eu deux fils et deux filles :

1°. Hermenfroid, dont l'article suit;

2°. Nicolas de Bermont, né le 28 septembre 1609 (1);

---

(1) On le croit père de Jacques de Bermont, écuyer, sieur de Tou nizet, vivant en 1643, avec Marie *Peschart*, sa femme, veuve premières noces de Paul Daudenet, conseiller-auditeur en la chamb des comptes de Bar. Leur fille, Marguerite de Bermont, dame Dagonville, près Commercy, épousa, vers 1670, Charles *de Reim* baron du Saint-Empire, seigneur de Lorry et de Bernecourt, en Lo raine, lieutenant-colonel des cuirassiers de l'Empereur et adjuda général de ses armées. Elle vivait encore le 17 janvier 1718, époq

3°. Béatrix de Bermont, née le 3 novembre 1611, femme de Claude *de Rouhier*, capitaine de chevau-légers de S. A. de Lorraine.

4°. Ernestine de Bermont, qui vivait en 1658.

III. Noble Hermenfroid DE BERMONT, écuyer, baptisé le 26 mars 1607, fut capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied et commandant du château de Belvoir. Il fit une acquisition par acte passé devant Abriot, notaire, le 9 septembre 1637, et obtint, le 30 novembre suivant, un sauf-conduit de Charles IV, duc de Lorraine. La duchesse Béatrix écrivit au capitaine de Bermont, de Besançon, le 23 janvier 1638. Le 11 septembre suivant, damoiselle Jeanne Chenier, son aïeule, le fonda de sa procuration pour procéder en son nom à la réunion de tout ce qui faisait partie de la succession de feu Hippolyte du Tartre, fils de cette dame et oncle d'Hermenfroid de Bermont. Celui-ci reçut de M. de Froissard de Broissia, son cousin, le 11 juillet 1639, une lettre relative à la succession du même Hippolyte du Tartre, leur parent commun. Un passage de cette lettre fait voir que dans une précédente, Hermenfroid de Bermont avait fait part au seigneur de Broissia, de la retraite des troupes allemandes, commandées par le duc de Weymar, et de la belle résistance de Pontarlier. Beatrix, duchesse de Lorraine, écrivit de nouveau au capitaine de Bermont une lettre datée d'Epinal, le 30 mars 1641, pour lui recommander de bien défendre la place de la Baume, confiée à son commandement. Le 8 avril 1644, Claude de Bauffremont, baron de Scey-sur-Saône, membre du conseil de guerre de S. M. C., gouverneur et lieutenant-général du comté de Bourgogne, manda au capitaine de Ber-

---

à laquelle elle fit donation de la terre de Dagonville à sa petite-fille Louise-Renée de Reims, fille de Jacques-Christophe de Reims, baron du Saint-Empire, seigneur de Lorry et de Bernecourt, et de Marguerite de Bichebois, lors de son mariage avec Aimé-François, marquis de Balay, chevalier de l'ordre de Saint-Georges. (*Armorial général de France*, registre II, généalogie DE BALAY, p. 20.)

mont de conserver et maintenir autant qu'il lui serait possible la place de Belvoir, contre tous les efforts que les ennemis pourraient faire pour s'en emparer, « d'au- » tant, ajoute le baron de Scey, que nous sommes bien » avertis que S. A. de Lorraine aura toujours très- » agréable la bonne défense que le sieur de Bermont fera » audit château, en cas d'attaque. » Le 23 mai de la même année, nouvelle lettre du baron de Scey. Ce général, craignant que les moyens de défense du château de Belvoir ne fussent pas suffisants pour la conservation d'une place aussi importante, proposa au capitaine de Bermont d'augmenter sa garnison de quelques soldats et de plusieurs bons officiers. On doit juger par la confiance dont ce capitaine était l'objet qu'il avait acquis une longue expérience au fait des armes, quoiqu'il fût seulement dans la fleur de l'âge. Il est rappelé avec la qualité de gentilhomme dans une sentence rendue par M. Chauvelin, intendant de Franche-Comté, le 7 novembre 1682. Il avait épousé, par contrat passé à Belvoir, devant Jacques Bassant, notaire de Gouhelans, le 6 janvier 1640, damoiselle Jeanne-Charlotte DE PRÉCIPIANO, fille de feu généreux seigneur René-Ferdinand

DE PRÉCIPIANO : de gueules, à une épée d'argent, garnie d'or, posée en fasce.

FRAGMENT SUR LA MAISON DE PRÉCIPIANO.

La maison DE PRÉCIPIANO, originaire de la république de Gênes, où elle possédait entr'autres terres considérables celle de Santo-Christophoro, était comptée parmi les illustres familles de cette république, comme le prouve la qualification de *magnifiques seigneurs*, affectée particulièrement aux maisons qui avaient donné des doges.

SPINOLA : d'or, à la fasce échiquetée d'argent, et de gueules de 3 tires, surmontée d'une épine de gueules.

I. François DE PRÉCIPIANO, chevalier, natif de Gavi, dans l'état de Gênes, eut pour femme Marguerite SPINOLA, et pour enfants :

1°. Ambroise, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Barthélemi de Précipiano, auquel son frère aîné légua l'usufruit de ses biens d'Italie en 1560;

de Précipiano, chevalier, seigneur de Cuse, de Gondenans, de Cubrial, de Nant, d'Oisans, etc., et de dame Marie de Moustier. Cette dame assista au contrat,

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE PRÉCIPIANO.

3°. Adrienne de Précipiano, légataire de son frère Ambroise en 1560.

II. Ambroise DE PRÉCIPIANO, Ier du nom, chevalier, fut envoyé par l'empereur Charles-Quint (sur la demande du célèbre André Doria, son oncle), en Franche-Comté, pour fortifier les forteresses de cette province, dont il fut ensuite nommé capitaine-général. Son nom, inscrit sur la courtine de Dôle qui fait face à Montroland, a conservé la mémoire des travaux dont il avait environné cette place. L'empereur, pour le récompenser de ses services, lui donna la baronnie de Soye, et, par lettres-patentes datées de Bruxelles, le 14 octobre 1555, légitima ses trois enfants. Ambroise de Précipiano fit son testament à Dôle en 1560, devant Cointot et Alix, notaires, et fut inhumé en l'église de cette ville, où se voyait sa tombe, carrée et debout, à l'italienne. Les noms de ses enfants sont :

1°. *Ambroise, IIe du nom, qui suit;*

2°. *Antoinette de Précipiano,*
3°. *Adrienne de Précipiano,* } *légataires de leur père.*

III. Ambroise DE PRÉCIPIANO, IIe du nom, baron de Soye, seigneur de Cuse, de Gondenans, etc., gouverneur du pays de Faucogney, était mineur lors du testament de son père, qui avait prié M. de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne, d'être son tuteur. Philippe II, roi d'Espagne, le créa chevalier par lettres du 30 avril 1598. Il eut pour femme Guillemette DE MANDRE, issue d'une ancienne maison de chevalerie de Franche-Comté, admise nombre de fois dans l'ordre de Saint Georges depuis le milieu du 16e siècle. Ambroise de Précipiano et Guillemette de Mandre, sa femme, sont rappelés dans le testament de René-Ferdinand, leur fils, du 6 mai 1626. Leurs enfants furent :

DE MANDRE : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 7 billettes du même, 4 en chef et 3 en pointe.

et constitua à sa fille, outre des joyaux et habits nuptiaux, selon sa qualité, 1,000 francs à prendre sur ses

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE PRÉCIPIANO.

1°. Hector de Précipiano, mort sans postérité ;

2°. Achille, dont l'article suit ;

3°. René-Ferdinand, auteur de la branche des *seigneurs* DE CUSE et DE GONDENANS, rapportée ci-après ;

4°. Rose de Précipiano, mariée 1° avec N..... *de Grandvilliers* ; 2° avec N..... *de Ritner*, gentilhomme de Bâle ;

5°. Béatrix de Précipiano, abbesse du monastère de Sainte-Claire de Montigny. Le 7 février 1649, elle et Philibert de Précipiano, son neveu, tinrent sur les fonts de baptême Anne-Béatrix de Bermont, fille d'Hermenfroid de Bermont, et de Jeanne-Charlotte de Précipiano, sœur de Philibert ;

6°. Marguerite de Précipiano, abbesse de Migette, ordre de Saint-François.

IV. Achille DE PRÉCIPIANO, chevalier, baron de Soye, gouverneur de la ville et du pays de Faucogney, colonel de 2,000 allemands et sergent-général de bataille, fut créé chevalier en 1630. Il commandait à Thionville, lorsqu'en 1639, l'armée de Piccolomini vint forcer les Français à en lever le siége. Durant ce siége, il avait, par un testament militaire, substitué graduellement la terre de Soye à tous les héritiers mâles de son nom, et ordonné qu'à leur défaut cette terre, ainsi que ses autres biens, passeraient à l'aîné des mâles issus de ses filles. Enfin, prévoyant le cas où celles-ci n'auraient pas d'enfants habiles à recueillir cette substitution, il avait appelé l'aîné mâle des collatéraux, toujours à l'exclusion des cadets. (Cette substitution fut enregistrée au bailliage de Vesoul, en 1723.) On lit dans des mémoires qu'à la bataille livrée, le 6 juin, sous les murs de Thionville, le baron de Soye avait fait prisonnier, de sa main, le marquis de Feuquières, commandant de l'armée française. Achille de Précipiano fut tué à la bataille de Friedberg, au mois de novembre 1643. Il avait épousé Jeanne DE MONTRICHARD, fille de Pierre de Montrichard, de laquelle il laissa :

DE MONTRICHARD : de vair, à la croix de gueules.

biens après son décès. Jeanne-Charlotte de Précipiano vivait encore le 24 juin 1687. Ses enfants furent :

FRAGMENT SUR LA MAISON DE PRÉCIPIANO.

1°. Prosper-Ambroise de Précipiano, créé comte de Soye par le roi d'Espagne, Charles II, en 1676, gouverneur de la citadelle de Besançon, mestre-de-camp d'un régiment bourguignon et lieutenant de Roi à Luxembourg, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Georges en 1673. Il n'a pas laissé d'enfants de son mariage avec Marie *de Serinchamp*, et est décédé à Bruxelles le 4 mai 1707, lieutenant-général des armées d'Espagne ;

2°. Humbert-Guillaume de Précipiano, né à Besançon en 1626, chanoine, puis en 1661 haut-doyen du chapitre de cette métropole (dignité qu'il résigna peu de temps après), conseiller-clerc au parlement de Dôle, puis en 1667 député du cercle de Bourgogne, à la diète de Ratisbonne, où il montra beaucoup de zèle dans la défense des intérêts de sa province. En 1672 il se rendit à Madrid pour concerter avec le ministre espagnol les mesures propres à garantir la Franche-Comté d'une nouvelle invasion des Français. La capacité qu'il montra dans cette circonstance le fit désigner membre du conseil suprême chargé de la direction des affaires de Bourgogne et des Pays-Bas. En 1682, le roi d'Espagne, Charles II, le pourvut de l'évêché de Bruges. Il s'attacha tellement aux devoirs de l'épiscopat et à ses ouailles, qu'il fallut un ordre du souverain pontife, en 1690, pour lui faire accepter l'archevêché de Malines, auquel est attachée la primatie des Pays-Bas. Il combattit les opininos du P. Quesnel, et en préserva son diocèse. En 1697 il oprésida la congrégation de prélats tenue à Bruxelles, et promulgua, en 1707, le catéchisme prescrit par le synode de Malines. Il mourut à Bruxelles le 9 juin 1711, honoré comme l'un des plus illustres prélats de son siècle. Son corps fut transporté dans le tombeau qu'il s'était fait préparer dans le chœur de la cathédrale de Malines, à côté de celui de Prosper-Ambroise de Précipiano, son frère aîné. (voyez l'*Annuaire du département du Doubs*, 1825, *Gallia Christiana*, tom. V, p. 21);

3°. Philippe-Emmanuel de Précipiano, colonel d'un régiment allemand pour le secours de la Sicile, mort sans postérité ;

4°. Béatrix de Précipiano, chanoinesse à Epinal ;

5°. Isabelle de Précipiano, femme de Jean-Antide *de Montagu*, seigneur d'Uzelle.

SEIGNEURS DE CUSE, DE GONDENANS, etc.

IV. René-Ferdinand DE PRÉCIPIANO, chevalier, seigneur

1°. Gui-Gédeon de Bermont, né le 7 avril 1641, décédé page de Madame la duchesse de Pont-de-Vaux;

2°. André de Bermont, né le 7 mars 1642, mort en bas âge;

FRAGMENT SUR LA MAISON DE PRÉCIPIANO.

de Cuse, de Gondenans, de Nant, de Cubrial, d'Oisans, etc., troisième fils d'Ambroise de Précipiano, baron de Soye, et de Guillemette de Mandre, épousa, vers l'an 1620, Marie DE MOUSTIER, fille de Desle de Moustier, chevalier, seigneur de Cubry, de Nant, de Bermont, etc., capitaine et gouverneur, pour le comte de Montbéliard, des châteaux forts de Clerval et de Passavant, au comté de Bourgogne, capitaine d'une compagnie de cavalerie de 100 hommes, pour le roi d'Espagne, chevalier de l'ordre de Saint-Georges, etc., et d'Antide de Pra de Civria. Le 6 mars 1626, René-Ferdinand de Précipiano fit son testament, dont il confia l'exécution à Achille de Précipiano, baron de Soye, son frère. Marie de Moustier fit le sien le 25 avril 1644. Leurs enfants furent :

DE MOUSTIER : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 aiglettes d'or, becquées et membrées de sable.

1°. Achille de Précipiano, substitué par son oncle, Achille, en 1639 à sa terre de Soye. Il mourut sans postérité après l'année 1640;

2°. Gui-Gédéon de Précipiano, chevalier, seigneur de Cuse, de Gondenans, de Nant, de Cubrial et d'Oisans. Le 5 janvier 1640, il assista au contrat de mariage de sa sœur avec Hermenfroid de Bermont, et promit d'en faire ratifier les clauses par son frère Achille de Précipiano. Il servit en Catalogne, et mourut sans postérité;

3°. Philibert, dont l'article suit;

4°. Jeanne-Charlotte de Précipiano, légataire de son père en 1626, et de sa mère en 1644. Elle fut mariée, le 5 janvier 1640, avec Hermenfroid *de Bermont*;

5°. Hélène-Elisabeth-Antide de Précipiano, nommée dans le testament d'Achille de Précipiano, son oncle, en 1639.

V. Philibert DE PRÉCIPIANO, chevalier, seigneur de Cuse, de Gondenans, de Cubrial, de Nant, etc., mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie au service d'Espagne, transigea avec sa sœur Jeanne-Charlotte de Précipiano, veuve d'Hermenfroid de Bermont, au sujet de la dot qui avait été constituée à cette dame, et des successions de leurs frères,

3°. Gaspard-Joseph, qui a continué la descendance ;

4°. Anne-Béatrix de Bermont, baptisée à Cuse le 7 février 1649.

IV. Gaspard-Joseph DE BERMONT, écuyer, seigneur de Villerspoz, né à Cuse le 5 avril 1646, et baptisé le 26 novembre suivant, servit avec distinction comme volontaire dans le régiment des cuirassiers Haut-Allemands, ainsi que le porte un certificat de Jacques, baron d'Herbet, chevalier du Saint-Empire, colonel de ce corps, du 19 juillet 1671. Après la conquête de la Franche-Comté et sa réunion à la France, le duc de Duras, nommé gouverneur de cette province, écrivit,

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE PRÉCIPIANO.

par acte passé devant Claude-François Piblot, notaire à Rougemont, le 24 juin 1687. Philibert avait épousé N..... DE MARNIX, fille de Claude de Marnix, baron de Crillia, et de Gasparine de Lezay. De ce mariage sont issus :

DE MARNIX : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux étoiles du même.

1°. Humbert-Joseph, comte de Précipiano, baron de Soye, de Cuse, de Gondenans, etc., reçu chevalier de l'ordre de Saint-Georges en 1679, marié dans un âge avancé, en 1728, avec Jeanne-Claude *de Saint-Mauris*, chanoinesse de Remiremont, fille de Charles-Emmanuel, comte de Saint-Mauris, baron de Châtenois, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Georges, major-général, maréchal-général-des-logis des armées du Roi, et inspecteur-général de cavalerie, et de Marie-Françoise, comtesse de Ligniville. Le comte de Précipiano est décédé sans postérité en 1739 ;

2°. Jean-Baptiste de Précipiano, comte de Soye, seigneur de Gondenans, de Cuse, etc. Il servit en qualité de capitaine de cavalerie dans le régiment de Saint-Mauris jusqu'à la paix de Ryswick, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Georges en 1692, et mourut sans postérité le 17 janvier 1743 ;

3°. N..... de Précipiano, marié à M. *de la Rochelle*.

La maison de Précipiano portait pour devise : DIEU ET MON ÉPÉE. Lors de son extinction en 1743, les prétendants à la substitution portée au testament d'Achille de Précipiano, étaient M. d'Uzelle, madame de la Rochelle et Jean-Irénée de Bermont.

le 30 décembre 1678, à M. de Bermont, pour qu'il prêtât entre ses mains serment de fidélité au roi Louis XIV, ainsi que tous les autres gentilshommes du pays. Gaspard-Joseph épousa, par contrat passé à Besançon, devant Denis Tavernier, notaire royal, le 11 septembre 1690, damoiselle Simonne DE RAISCLE, fille de feu messire Jean-Baptiste de Raiscle, baron de Montaigu, seigneur de la Roche, de Colombier, etc., et de dame Françoise de Pillot de Chenesey. (Le titre de baron de la Roche avait été institué dans la famille de Raiscle, par diplôme de Philippe II, roi d'Espagne, du 7 janvier 1588.) Le 6 février 1691, ils assistèrent à la publication faite au siége royal de Vesoul, du testament que Françoise de Pillot avait fait le 4 avril 1663. Gaspard-Joseph de Bermont fit la reprise de fief de la terre de Villerspoz, entre les mains du seigneur de Montagu, en 1706. Ses enfants furent :

DE RAISCLE : d'azur, au rocher de six coupeaux d'argent, surmonté d'une étoile d'or.

1°. Jean-Irénée, dont l'article suit ;

2°. Adrien-Joseph de Bermont, écuyer, seigneur de Villerspoz, né à Servigny le 6 mars 1696, décédé *intestat* le 28 juillet 1766 ;

3°. Jeanne-Charlotte de Bermont, née à Cuse le 3 juillet 1691, morte sans avoir été mariée au mois de mars 1771;

4°. Marie-Alexandrine de Bermont, née au château de la Roche sur-Colombier le 1er avril 1700, mariée, au mois de janvier 1729, avec messire Balthazar *de Sonnet*, écuyer, seigneur d'Auxon, fils de Philippe de Sonnet, écuyer, seigneur d'Auxon de Chargey, de Gressoux et de Calmoutier, et de Françoise Charlotte de Mazancourt. Leur fils unique :

Erard-Joachim-Irénée de Sonnet, chevalier, seigneur d'Auxon fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Georges en 1753.

V. Jean-Irénée DE BERMONT, écuyer, seigneur de Villerspoz, né à Besançon le 2 juin 1693, fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère Adrien-Joseph, par arrêt du parlement de Besançon du 14 août 1732. Il avait épousé, par contrat passé sous seings-privés, le 2 novembre 1729, Jeanne-Ursule DE MAHLER DE WEISSEMBERG, fille de messire Henri-Sébastien de Mahler de Weissemberg, lieutenant de S. A. l'évêque de Bâle à Dellemont (issu d'une noble et ancienne famille de la Suisse, connue depuis Balthazar Malher, né en 1440)

DE MAHLER : tierce en fasces, au 1 d'or, à 2 bandes d'azur ; au 2 chevronné couché d'or et d'azur ; au 3 d'argent, à 3 grappes de raisin de gueules, mouvantes de la partition.

et de Marie-Catherine-Charlotte Hennet. Jean-Irénée de Bermont est décédé en 1762. Il avait eu quatre fils et le même nombre de filles, savoir :

1°. Jean-Joseph-Irénée de Bermont, écuyer, né le 25 décembre 1733, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort par suite des fatigues de la guerre de Corse. Il n'avait pas été marié;

2°. Charles-Joseph de Bermont, écuyer, né le 15 octobre 1735, mort en bas âge;

3° Joseph-Xavier de Bermont, écuyer, né le 16 septembre 1737, officier dans le régiment de la Vieille-Marine. Il avait fait, ainsi que Jean-Joseph-Irénée et Charles-Joseph de Bermont, ses frères, la guerre de *sept-ans* et celle de Corse, et est décédé sans postérité le 11 janvier 1779;

4°. Autre Charles-Joseph, baron de Bermont, né le 26 octobre 1741. Pendant la guerre de *sept-ans*, il rejoignit ses deux frères Jean-Joseph-Irénée et Joseph-Xavier, qui déjà étaient l'un et l'autre officiers dans le régiment de la Vieille-Marine, infanterie. Il fit les dernières campagnes de cette guerre et fut blessé à la bataille de Crewelt. Il fut institué héritier, avec ses frères et sœurs, par le testament que fit devant Pugens, notaire royal à Toulouse, le 13 décembre 1774, dame Marie-Josèphe-Charlotte de Mahler, sa tante, épouse de messire Louis de Comère, seigneur de Villerase, testament ouvert en l'étude du même notaire le 31 janvier 1777. En 1778, M. de Bermont passa avec le grade de capitaine dans la légion de Nassau. Plus tard il fut employé dans les Antilles, ensuite à Pondichéry. Rentré en France en 1781, après la paix, il rejoignit en 1790 l'armée des princes, où il fit la campagne de 1792, fut créé colonel de cavalerie en 1793, et fit au corps de Condé toutes les campagnes, jusqu'au licenciement effectué en 1801. Le baron de Bermont est rentré en France en 1802, et est décédé au château de Villerspoz le 21 janvier 1820, sans postérité;

5°. Marie-Josèphe-Simonne de Bermont, née le 7 septembre 1730, épouse de messire Armand *de Vernier*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle n'a laissé qu'une fille non mariée;

6°. Marie-Catherine-Josèphe de Bermont, née le 7 mai 1732, morte avant l'année 1774;

7°. Marie-Anne-Josèphe, dont l'article suit;

8°. Charlotte-Josèphe de Bermont, née le 18 août 1744, décédée à Pontarlier le 20 avril 1825.

VI. Marie-Anne-Josèphe DE BERMONT, née le 26 octobre 1741, décédée le 25 novembre 1769, avait épousé, en 1765, messire Pierre-Alexis, comte DE ROTALIER, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont elle eut deux fils, héritiers du cinquième de la

DE ROTALIER. d'azur, à 3 annelets d'argent, entrelacés en forme de triangle.

succession de madame de Comère, leur grand'tante, le 13 décembre 1774. Le comte de Rotalier, né en 1738, entra au service en 1756, comme lieutenant d'artillerie, et fit d'abord la guerre de Corse. Passé en Amérique, il y fit cinq campagnes, pendant lesquelles il fut chargé de diriger les fortifications de l'île Saint-Vincent, que les Anglais attaquèrent vainement le 16 décembre 1780. La relation de cette attaque, imprimée au fort royal de la Grenade, chez Jean Casan, imprimeur du Roi et du conseil supérieur, porte : « Cette vaine entreprise » des Anglais fait beaucoup d'honneur à M. de Rotalier, » capitaine au corps royal, qui avait été placé à Saint- » Vincent, après la conquête, pour y commander l'ar- » tillerie et en diriger les fortifications. » Cette belle défense valut à M. de Rotalier, en 1781, le brevet de major et la croix de l'ordre de Saint-Louis. Lorsque plus tard on le nomma membre du comité chargé de l'organisation de l'artillerie, il composa plusieurs mémoires sur cette importante matière. Employé à l'armée du Rhin, sous le général comte de Custine, pour commander en second l'artillerie, M. de Rotalier émigra et rejoignit le corps de Condé en mai 1792. Les journaux du temps ont consigné sa protestation énergique contre tout ce qui se tramait alors contre le pouvoir monarchique. Il se fit honorablement remarquer dans les campagnes de 1792 et 1793. A la fin de cette dernière année, et après avoir assisté à la prise des lignes de Weissembourg, il passa en Angleterre pour organiser et commander comme colonel un régiment d'artillerie, dans lequel, ayant à sa disposition le choix des officiers, il fit entrer comme lieutenant son fils aîné, Charles-Joseph-Félix, qui avait servi avec distinction sous ses ordres à l'armée de Condé. Le cadet, Charles-Joseph-Alexis, y entra comme aide-major. Embarqué avec son régiment au printemps de 1795, le comte de Rotalier arriva dans la baie de Quiberon, avec l'expédition le 27 juin de cette année. (*M. de Beauchamp.*) Il assista aux affaires des 8, 11 et 16 juillet. Dans celle-ci, son plus jeune fils fut blessé grièvement à ses côtés sous la redoute de Sainte-Barbe. Le comte de Rotalier pro-

tégea efficacement la retraite, en défendant le terrain pied à pied. Un ordre du jour de l'armée lui décerna le grade de maréchal-de-camp, mais il n'en a jamais reçu le brevet. Au moment de la capitulation du marquis de Sombreuil, il se trouvait auprès de ce jeune général, qui le pressa vivement d'entrer dans la capitulation qui allait être accordée, mais il s'y refusa constamment, et, s'étant précipité avec son cheval dans la mer, il regagna la flotte anglaise. Il demeura encore trois mois à l'Ile-Dieu, avec S. A. R. *Monsieur*, comte d'Artois, aujourd'hui S. M. Charles X, attendant chaque jour, mais inutilement, l'ordre de descendre, avec le reste de son régiment, dans la Vendée. Ramené en Angleterre vers la fin de décembre, il réorganisa son régiment, fut embarqué de nouveau avec ses deux fils pour Saint-Domingue, puis dirigé sur le Portugal, où il fit les campagnes de 1797, 1798, 1799 et 1800. Rentré en France avec ses fils, en 1802, le comte de Rotalier fut toujours l'objet d'une surveillance rigoureuse de la part du gouvernement d'alors. Il est décédé à Paris, le 19 septembre 1807, laissant de son mariage avec Marie-Anne-Josèphe de Bermont (1) :

1°. Charles-Joseph-Félix, qui suit;

---

(1) Après la mort de Marie-Anne-Josèphe de Bermont, sa première femme, le comte de Rotalier a épousé en secondes noces, en 1790, Marie-Charlotte-Luce *de Jarry*, chanoinesse du noble chapitre de Troarn, née en 1760, fille de M. de Jarry, capitaine au régiment d'Artois, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage est issue : Angélique-Marie-Jean-Baptiste de Rotalier, née en 1792, mariée, par contrat du 20 septembre 1813, avec Maurice-François-Louis *de Verdun*, né en 1776, ancien officier de la marine d'Avranches, fils de feu Marie-Jean-François de Verdun, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roi Louis XV (issu d'une très-ancienne noblesse de Basse-Normandie) et de Marie-Anne Boudier-Decodeville. Guillaume de Verdun, écuyer, l'un des auteurs de cette famille, ayant embrassé les intérêts de la France contre le roi d'Angleterre, duc de Normandie, ce prince, par lettres du 11 mars 1420, confisqua ses terres, dans lesquelles il fut réintégré après l'expulsion des Anglais, par lettres du roi Charles VII, du 6 août 1450. Jean de Verdun, l'un de ses descendants, fut maintenu au rôle des nobles lors de la recherche de Montfaut en 1463.

2°. Charles-Joseph-Alexis, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné.

VII. Charles-Joseph-Félix, comte DE ROTALIER, né au mois d'août 1766, fut nommé lieutenant d'artillerie au mois d'août 1783. En 1791, on le nomma capitaine et commandant l'artillerie au fort l'Ecluse, près Genève, d'où il émigra en 1792, pour rejoindre le corps de Condé. Il y assista à toutes les affaires des campagnes de 1792 et 1793. Passé en Angleterre avec son père, il fit partie de l'expédition de Quiberon, fut nommé major à la réorganisation du corps d'artillerie en 1796; et fit avec ce grade, les campagnes de 1797, 1798, 1799 et 1800 en Portugal. Rentré en France en 1802, il ne fut employé de nouveau qu'après la restauration, comme sous-lieutenant des gardes-du-corps du Roi, compagnie de Noailles, dont il commanda l'artillerie. Louis XVIII le créa chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er septembre 1814, maréchal-des-camps et armées du Roi le 27 du même mois, et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a suivi le Roi en Belgique lors de l'invasion de Buonaparte au mois de mars 1815. Le 28 juin il fut chargé de négocier avec le général Despréaux, commandant de la place du Quesnoy, la reddition de cette place à l'autorité de S. M. Louis XVIII. Après le retour du Roi, le comte de Rotalier fut appelé au commandement du département du Doubs. Il passa à celui de la Haute-Marne en avril 1817, et, par l'ordonnance royale du 21 avril 1820, il fut nommé commandant, à Lon-le-Saulnier, de la troisième subdivision de la sixième division militaire, puis inspecteur-général d'infanterie le 20 juin 1822. Du mariage qu'il a contracté, en février 1803, avec Maclovie DE DURFORT DE DURAS, nièce du feu duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, mort en Angleterre en 1800, et fille de Charles-Armand-Fidèle de Durfort, comte de Duras, maréchal-des-camps et armées du Roi, et de Marie-Josèphe de Rigaud de Vaudreuil, sont issus: deux fils et une fille.

[1] DE DURFORT: écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, qui est *de Durfort*; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent, qui est *de Lomagne*.

1°. Charles-Adolphe de Rotalier, né au château de Rotalier en septembre 1805 ;

2°. Ernest de Rotalier, né au château de Rotalier le 29 janvier 1807 ;

3°. Alpaïde-Isabelle-Desirée de Rotalier, née au château de Rotalier le 30 juin 1804.

VII. Charles-Joseph-Alexis, vicomte DE ROTALIER, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né au mois de juillet 1768. Il entra sous-lieutenant dans le régiment de Champagne en février 1785, rejoignit l'armée de Condé en juin 1792, et y fit la campagne de cette année et celle de 1793, dans l'escadron de royal-cavalerie, première division de la cavalerie noble, et s'est trouvé aux affaires des 21 et 22 août, 12 septembre, 13 octobre, 2 et 8 décembre 1793. Dans le certificat que monseigneur le prince de Condé lui délivra au quartier-général de Rethembourg le 14 mars 1794, il est dit que M. de Rotalier avait constamment marché sur les traces de son père. Il passa avec ce dernier en Angleterre, dans le même mars 1794, et fut nommé lieutenant aide-major de son régiment d'artillerie. Il combattit à toutes les affaires de l'exposition de Quiberon et fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis après le contrat du 16 juillet, dans lequel il avait été blessé grièvement d'un coup de feu. Sa nomination fut confirmée par S. A. R. *Monsieur* le 14 février 1796. Embarqué sur la fin de cette année avec le corps d'artillerie émigré, en qualité de capitaine aide-major de ce corps, il fit en Portugal les campagnes de 1797 à 1800, puis celle de 1801, contre les espagnols, alors alliés de la république. Le vicomte de Rotalier est ren ré en France en 1802. Il avait épousé, en 1801, Julie-Winefred DIXON, née à Cork, en Irlande, fille de William Dixon, écuyer, et d'Elisabeth Roch de Roch-Tower. De ce mariage sont issus :

DIXON : un guerrier à cheval armé de toutes pièces ; ayant le casque en tête et l'épée au poing.

1°. Henri-Louis-Alexis de Rotalier, né à Lisbonne, Portugal, le 4 décembre 1801;

2°. Charles-Edouard-Joseph-Victor de Rotalier, né au château de Villerspôs, le 31 mars 1804 ;

3°. Maclovie-Alexia-Sophie de Rotalier, née au château de Villerspôs le 22 avril 1807.

DE BUSQUET,

Seigneurs DE MONCEAU, DE PLISSON, DE FLEURY, DE SERMOISE, DU PETIT-PONCEAU, etc., *en Languedoc*, puis *en Angoumois* et *en Bourgogne.*

ARMES : *d'argent, à 2 bisses de sinople, entrelacées en forme de cordelière, accompagnées en pointe d'un lion d'azur.* Couronne de vicomte. Supports : deux levriers.

La famille DE BUSQUET, établie en Bourgogne depuis le milieu du dernier siècle, est originaire de la province de Languedoc, et sa filiation est établie par ses titres depuis :

I. Jean DE BUSQUET, qui exerçait en 1557, une charge de conseiller au parlement de Toulouse, et mourut en 1585, laissant, entre autres enfants, Denis, Ier du nom, qui suit.

II. Denis DE BUSQUET, Ier du nom, écuyer, seigneur de Monceau, né en 1581, fut successivement avocat au parlement de Toulouse en 1604, capitoul en 1621 (1)

(1) L'acte de sa nomination, extrait du capitole le 12 septembre 1787, porte ce qui suit : « Denis de Busquet, écuyer, avocat au par-

et conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forets de la province de Languedoc. Il fit son testament le 19 janvier 1659, et laissa du mariage qu'il avait contracté le 28 juin 1607, avec Bourguine DE SAINT-ÉTIENNE, petite fille d'Arnaud de Saint-Etienne, écuyer, seigneur de Camparnaud et de Saint-André, élu capitoul de Toulouse en 1537, trois fils et quatre filles :

DE SAINT ETIENNE : d'or, au lion de gueules.

1°. Antoine de Busquet, mort célibataire;

2°. Jacques, qui a continué la branche aînée et dont l'article viendra;

3°. Pierre de Busquet, marié, par contrat du 26 avril 1658, avec Anne *de Pagès*, qui le rendit père de :

A. François de Busquet, qui laissa de Claire *de Roland*, son épouse :

a. Jacques de Busquet, décédé célibataire;

b. Alexis de Busquet, marié, le 19 août 1732, avec Elisabeth *de Carrery*, dont il eut :

I. Joseph Ier de Busquet, } qui ne furent point
II. Joseph IIe de Busquet, } mariés;

III. Anne de Busquet, première femme d'Alexandre *de Casteras de la Rivière*, sous-aide major au régiment de Beaujolais, fils de Joseph de Casteras de la Rivière, capitaine au régiment de Normandie, infanterie, et de Claire de Bassabat de Pordiac.

c. Joseph de Busquet, mort sans postérité;

d. Anne de Busquet, femme de N..... *de Lasserre*;

e. Marie de Busquet;

f. Jeanne de Busquet;

g. Marie-Claire de Busquet;

B. Alexis de Busquet, prêtre;

C. Anne de Busquet;

D. Jeanne de Busquet, religieuse;

E. Marie de Busquet;

F. Claire de Busquet, femme de N..... *Vaquié*;

4°. Marie de Busquet, épouse de N..... *de Pion de la Roquette*, seigneur d'Ausseville;

» lement, seigneur de Monceau, âgé de 40 ans, élu capitoul de Tou-
» louse par le roi Louis XIIIe du nom; et ce au siège de Monhurt,
» l'année 1621; et de sa propre bouche ledit de Busquet fut choisi,
» et le reste des capitouls à la nomination de son conseil y présent ».
(Voyez les *Annales de Toulouse*, par Farmain de Rozoy, in-4°. tom. IV, pag. 301, 409.)

Les capitouls de cette même élection de 1621 avaient été nommés dans l'ordre suivant :

Denis de Busquet, François Andrien, Pierre Vitel, François de Bertrand, Thomas de Foucaud, Guillaume Ligier, Durand de Blandinières et Etienne de Rességuier.

5° Anne de Busquet ;
6°. Claire de Busquet, mariée avec François *de Tournemire*, seigneur de Rayssac, capitaine et major du régiment de la Molière en 1629, fils de Raimond de Tournemire, seigneur de Pouze, et de Gabrielle de Gencé, dame de Rayssac, et petit-fils d'Arnaud de Tournemire, seigneur de Pouze, élu capitoul de Toulouse en 1577 (1), et capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied en 1589. François de Tournemire fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 12 août 1669.

III. Jacques DE BUSQUET, écuyer, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut maintenu dans sa noblesse par jugement du même intendant du 6 décembre 1668, et mourut brigadier de cavalerie des armées du Roi, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 16 août 1649, avec Anne BUIT, Denis IIe du nom, qui suit. BUIT :

IV. Denis DE BUSQUET, IIe du nom, écuyer, capitaine et major au régiment de Navarre, fut marié, le 8 juillet 1686, avec Lucrèce DE ROLAND, qui le rendit père de : DE ROLAND :

1°. Georges, Ier du nom, qui suit ;
2°. Marie de Busquet, religieuse.

V. Georges DE BUSQUET, Ier du nom, écuyer, seigneur de Plisson et autres lieux, lieutenant-général civil de la province de Saintonge, et maire de la ville de Cognac, eut pour femme, par contrat du 5 avril 1723, N..... LUCAS DE BEAULIEU, et pour fils : LUCAS :

1°. Georges de Busquet, IIe du nom, chevalier, seigneur de Plisson et de Beaulieu, marié, par contrat du 4 août 1757, avec Françoise *de Cursay*, dont il eut :

A. Etienne de Busquet, chevalier, capitaine aide de camp du comte d'Estaing, son oncle maternel. Il est décédé sans postérité ;
B. Charles de Busquet, chevalier, officier de marine, mort célibataire ;

---

(1) Cette famille était admise au capitoulat depuis 1472, et quoiqu'elle eût été maintenue sur ce fondement par M. de Bezons, le généalogiste des ordres du Roi, M. Cherin l'a déclarée issue d'ancienne chevalerie dans les preuves des carrosses qu'il a faites le 14 mars 1778, pour Gabriel-Joseph-Hector, comte de Tournemire, capitaine de cavalerie, arrière petit-fils de François de Tournemire et de Claire de Busquet.

C. Angélique de Busquet ;
D. Catherine de Busquet ;
2°. Michel, dont l'article suit.

VI. Michel DE BUSQUET, chevalier, seigneur de la baronnie et chatellenie de Fleury, de Sermoise et du Petit-Ponceau, chef de la branche établie en Bourgogne, est né le 6 avril 1734. Il a fait les campagnes de la guerre *dite* de sept ans, devint chef d'escadron au régiment de *Monsieur*, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A. R. *Monsieur*, frère du Roi. En 1789 il a siégé aux assemblées de la noblesse du baillage et comté d'Auxerre, représenté par le chevalier du Serre, son fondé de procuration. Au mois de juillet de la même année, commandant à Lyon deux escadrons de son régiment, il parvint, par son courage et sa prudence, à dissiper une foule de séditieux qui déjà avaient incendié les bureaux de perception et les barrières, et qui menaçaient du même fléau plusieurs autres établissements publics. (*Moniteur.*) La fermeté de cet officier imposa aux rebelles, et préserva la ville des plus grands malheurs. Michel de Busquet est décédé le 20 janv. 1822. Il avait eu de son mariage, contracté le 10 août 1767, avec Thérèse DE FERRÉ, fille de messire Louis-Edme de Ferré de Nuits, et de dame Adélaïde-Henriette Gau, deux fils :

DE FERRÉ : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant et de 6 étoiles, trois dans chaque canton posées 2 et 1, et en pointe d'une salamandre aussi d'or, sur sur bucher de gueules.

1°. Claude-Louis-Georges-Charles, qui suit ;
2.° Louis-Henri-Ernest de Busquet, né au mois de juillet 1779, décédé chef de bataillon du génie dans l'expédition de Saint-Domingue, attaché à la division du général Desfourneaux.

VII. Claude-Louis-Georges-Charles, vicomte DE BUSQUET, né au mois d'août 1777, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est entré en 1814, dans les chevau-légers de la garde du Roi, d'où il est passé, le 1er juin 1816, capitaine au 6e régiment de hussards. Au mois de mars 1817 il a été attaché avec son grade de capitaine à l'état-major général de la garde royale. Il a épousé, le 21 juillet 1801, Henriette-Pauline-Constance-Hélène SEGUIER DE SAINT-BRISSON, fille de Noël-Augustin Seguier, baron de Saint-Brisson, seigneur de Germigny et autres lieux, capitaine de cavalerie, et de dame Louise-Marie-Anne de Lespinasse.

SEGUIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un mouton d'argent.

DE CALBIAC,

En Agénais.

Armes : *Coupé, au 1 d'or, à 2 croissants rangés de gueules ; au 2 d'azur, à 2 tours rangées d'argent, maçonnées, ouvertes et ajourées de sable.* L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

La famille de CALBIAC, originaire des Cévennes, et connue dans le pays d'Agénais depuis plus de deux cents ans, a fourni dans tous les temps des officiers aux armées de nos rois. Naguères, lors du renversement de la monarchie, quatre frères, imitant l'exemple de leur père, ont combattu avec distinction sous les drapeaux des princes français. Deux ont péri au champ d'honneur et dans le même combat; les deux autres échappés plus tard au désastre de Quiberon, ont été décorés de la croix de l'ordre de Saint-Louis et représentent aujourd'hui cette famille toute militaire.

Par lettres patentes de S. M. Louis XVIII, du 10 mai 1817, ils ont été confirmés dans les qualités de nobles et d'écuyers, dans lesquelles leur père avait été précédemment maintenu par arrêt de la cour des aides et finances de Guienne du 11 avril 1778. Les titres visés dans cet arrêt, et dont les originaux sont au pouvoir de la famille, en établissent la filiation depuis Pierre, Ier du nom, qui suit.

I. Noble Pierre Calbiac, Ier du nom, écuyer,

AURIAC : losangé d'or et d'azur.

PEBREL.

épousa, 1° vers l'an 1590, damoiselle Anne AURIAC; 2° peu après l'année 1630, damoiselle N.... PEBREL. Il paraît avec la première dans le contrat de mariage de Jean, son fils aîné, et est rappelé avec la seconde dans le testament de ce même Jean. Il avait eu :

Du premier lit :

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Jacques Calbiac, avocat au parlement, vivant en 1630;

Du second lit :

3°. Marie Calbiac, mariée, par contrat du 2 juillet 1651, avec noble Sarran *de Redon*, écuyer, seigneur de Lascassagnes, capitaine dans le régiment de Candale, fils de noble Pierre de Redon, écuyer, seigneur de Lascassagnes, capitaine au régiment de Sainte-Croix, et de damoiselle Marguerite de Fignat (1). Elle fut légataire de Jean Calbiac, son frère, en 1666.

DE VERNAULD : palé d'argent et d'azur.

II. Noble Jean CALBIAC, Ier du nom, écuyer, officier des troupes du Roi, a ces qualités dans le contrat de son mariage passé le 4 avril 1630, devant Boscq, notaire royal au duché d'Albret, avec damoiselle Marguerite DE VERNAULD, fille de noble Jacques de Vernauld et de damoiselle de Marie de Redon. Il fut assisté de noble Jacques Calbiac, son frère, et de Jean Calbiac, son oncle, ainsi que de ses père et mère. Le 6 mars 1666, devant la Fargue, notaire royal des lieu et juridiction du Temple du Breuil, dans la maison de dame N.... Pebrel, veuve de messire Pierre Calbiac, sise au bourg de Fongrave, Jean Calbiac fit son testament, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église du cimetière de Saint-Orens, juridiction de Dolmayrac, au tombeau de ses père et mère et prédécesseurs. Ses enfants furent.

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Jacques Calbiac, docteur en théologie, curé de la paroisse de Dolmayrac. Il assista au contrat de mariage de Jean IIIe du nom, son neveu, le 10 juin 1687;

3°. Catherine Calbiac, } leur père leur légua à chacune 2000
4°. Marie Calbiac, } livres.

(1) Contrat aux archives de la famille de Redon.

III. Noble Jean DE CALBIAC, IIe du nom, écuyer, institué héritier universel de son père, épousa, par contrat du 17 février 1663, passé devant Channe, notaire royal à Villeréal, en Agénais, damoiselle Marie ALBRE, fille de feu Jean Albre, sieur de Fonbaysse, et de damoiselle Marie Laborn. Le 30 mai 1697, devant Dorrièrre, notaire royal, il fit son testament par lequel il élut sa sépulture en la chapelle de Saint-Barthélemi de l'église de Saint-Orens, aux tombeaux de ses parents. Ses enfants furent :

1°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit;

2°. Jacques de Calbiac, auquel son père légua 4000 livres. Il eut trois fils :

A. Jean de Calbiac, nommé lieutenant au régiment de Beauvaisis en 1734, capitaine le 20 novembre 1745, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 19 janvier 1748. Il s'est retiré avec pension le 13 septembre 1754, et est décédé sans enfants mâles ;

B. Saint-Hilaire de Calbiac, fait lieutenant au régiment de Monaco le 7 mars 1747, tué, le 2 juillet de cette année, à la bataille de Lawfeldt;

C. Joseph de Calbiac, mort lieutenant au régiment de la Vieille-Marine;

3°. Etienne de Calbiac, auquel son père légua une même somme de 4000 livres. Il fut fait lieutenant au régiment de Beauvaisis le 18 mars 1697, capitaine le 16 septembre 1706, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 19 novembre 1715. Il fut blessé de deux coups de feu, l'un à travers l'épaule gauche, et l'autre à la cuisse droite, et fut pensionné le 12 janvier 1739. Il épousa Marguerite *de Gervain de Roquepiquet* (1), de laquelle il eut deux fils :

A. Pierre de Calbiac, nommé lieutenant au régiment de Normandie le 14 février 1758. Il quitta ce corps au mois de mars 1763, pour entrer dans la maison du Roi. Il épousa 1° N..... *de Béraud*, de Casteljaloux, dont il eut un enfant qui est décédé ; 2°. N... *la Ville de Monbazon*, dont est issu un fils qui habite avec sa mère à Casteljaloux où il est né ;

B. Jacques de Calbiac, nommé lieutenant au régiment de Médoc le 18 juillet 1759. Il a quitté ce régiment pour entrer dans le génie en 1764, et est mort célibataire ;

---

(1) Famille de l'Agenais, maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction en 1667 et en 1703, et alliée aux maisons de Cours, de Montratier, de Vinhals, de Vivans, de Digeon, du Vigier, etc., etc. (Voyez le *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, 1774, t. VII, p. 188).

4°. Marie de Calbiac, légataire de 4000 livres le 30 mai 1697.

IV. Noble Jean DE CALBIAC, IIIe du nom, écuyer, sieur de Fonbaysse, institué héritier universel de son père le 30 mai 1697, avait épousé, par contrat du 10 juin 1687, passé devant Lafontayne, notaire royal à Villeréal, damoiselle Marie MEYRAC, fille de feu François Meyrac, et de damoiselle Jeanne Canère. Le 23 août 1737, il fit son testament à Bournel, juridiction de Montaut-le-Jeune, devant Luan, notaire royal à Castillonnès, et demanda à être inhumé dans l'église de Bournel, confiant le soin de ses honneurs funèbres à Marie Meyrac, son épouse. Jean, IIIe du nom, de Calbiac est décédé le 19 juin 1740, laissant trois fils et deux filles :

MEYRAC

1°. François, dont l'article suit;

2°. Arnaud de Calbiac, prêtre, curé de la Prade;

3°. Pierre de Calbiac, sieur d'Abra, qui fut nommé sous-lieutenant au régiment de Beauvaisis en mars 1711, puis lieutenant en 1715, et fut blessé d'un coup de feu à la jambe gauche au siège de Barcelonne. Reformé en 1725, et admis à continuer ses services au bataillon des milices de Villeneuve-sur-le-Lot en 1727, il en fut nommé aide-major en 1729, devint capitaine le 7 janvier 1734, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en décembre 1748, et capitaine de grenadiers royaux le 4 mai 1754. Il s'est retiré avec une pension sur le trésor royal en 1759, et a été admis à la suite de l'hôtel royal des invalides, en qualité de lieutenant-colonel le 29 mai 1755. Il est mort célibataire;

4°. Jeanne de Calbiac, légataire d'une somme de 2500 livres en 1737;

5°. Elisabeth de Calbiac, mariée avec Jean *la Combe*.

V. Noble François DE CALBIAC, écuyer, institué héritier universel de son père, épousa, au bourg de Montaut-le-Vieux, par contrat du 30 janvier 1722, passé devant Iginal, notaire royal, demoiselle Marie-Anne D'AURICOSTE, fille de Jean d'Auricoste, sieur de Larar-que, et de demoiselle Jeanne Lezun. François de Calbiac fut nommé, le 1er avril 1710, sous-lieutenant dans le régiment de Beauvaisis, lieutenant le 12 juillet 1712, et capitaine le 25 mai 1728. Il fit son testament devant Gerauvie, notaire royal, le 15 septembre 1756, et

D'AURICOSTE.

laissa de son mariage avec Marie-Anne d'Auricoste, qui lui survécut, deux fils et deux filles :

1°. Pierre, IIe du nom, qui suit;

2°. Guillaume de Calbiac, écuyer;

3°. Marie de Calbiac, mariée avec Pierre *Tronche du Roc*, sieur de la Rive;

4°. Autre Marie de Calbiac.

VI. Noble Pierre DE CALBIAC, IIe du nom, écuyer, né le 10 août 1732, fut fait lieutenant au régiment de Beauvaisis le 7 mars 1747. Réformé en 1749, il suivit la réforme jusqu'en 1751, époque à laquelle il se retira. Il épousa, par contrat du 22 janvier 1755, passé devant Dubois, notaire royal à Castillonnès, demoiselle Louise GRENIER DE LA FON, fille de noble Martial Grenier, sieur de la Fon, et de dame Jeanne-Philippote de Tayac. Il fournit une reconnaissance féodale au duc de Biron (Jean-Louis de Gontaut), pair de France, le 19 mars 1771, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides et finances de Guienne, du 11 février 1778, contradictoirement rendu contre les habitants de la paroisse de Bournel. Il fut convoqué à l'assemblée générale de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen, lors de l'élection des députés aux états-généraux du royaume en 1789. Emigré avec ses quatre fils, il a servi avec distinction à l'armée des princes français, et est décédé à Londres le 8 juillet 1815. Il eut de son mariage avec Louise Grenier de la Fon :

GRENIER :

1°. Martial de Calbiac, né à Castillonnès, en Agenais, le 14 février 1757. Il entra cadet gentilhomme au régiment d'Enghien, le 3 avril 1778, suivant un contrôle déposé aux archives de la guerre; devint successivement sous-lieutenant et lieutenant dans ce corps en 1779 et 1780, et y fit les campagnes d'Amérique de 1779 à 1783. Emigré avec les officiers de son régiment, et arrêté à Bourgoin, en Dauphiné, il s'évada et revint à Paris, mais il ne put rejoindre l'armée de Condé qu'au mois de septembre 1792. Peu de temps avant son émigration, il avait refusé le grade de capitaine des grenadiers du régiment de Barrois, qui lui avait été offert. A son arrivée à l'armée de Condé, il fut incorporé dans les Chasseurs nobles, compagnie n° 10, y acheva la campagne de 1792, et fit celles de 1793 et 1794, jusqu'au 29 juillet, époque à laquelle il a quitté pour cause de maladie. Martial de Calbiac s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu pendant ce temps, et s'est conduit

avec honneur, se distinguant par son zèle, son courage et sa bonne volonté (1). Il a fait la campagne de Quiberon, est entré à sa formation dans la brigade noble de Williamson (maréchal de camp, commandant un corps de gentilshommes volontaires français au service de S. M. B.), et a servi dans ce corps, jusqu'à son licenciement, avec un zèle et un courage attestés par les certificats les plus honorables (2). Il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 13 mai 1796, puis capitaine dans le régiment de la Serre à l'armée catholique et royale de Bretagne; et rentra dans ses foyers lors de l'amnistie accordée aux émigrés. Il n'est pas marié;

2°. Guillaume, dont l'article suit;

3°. Jean-Bernard, chevalier de Calbiac. Le 25 décembre 1779, il fut reçu cadet gentilhomme au régiment d'Enghien, suivant les contrôles déposés aux archives de la guerre. Il y devint sous-lieutenant, puis lieutenant les 25 janvier et 1er décembre 1780. Emigré le 12 juin 1792, il rejoignit l'armée de Condé, et y fit, dans la compagnie n° 10, les campagnes de 1792, 1793, 1794 et 1795. Le 20 juin de cette dernière année, on le nomma lieutenant dans le cadre de Montesson et il passa chef d'escouade dans cette compagnie (n° 17) à sa formation le 1er mars 1796. Le chevalier de Calbiac a été tué le 13 août de cette année à l'affaire sanglante d'Oberkamlach (3);

4°. François-Louis-Romain de Calbiac, qui entra au service cadet gentilhomme au régiment d'Enghien le 27 septembre 1779, suivant les contrôles déposés aux archives de la guerre, et y devint sous-lieutenant le 1er avril 1780, et lieutenant le 18 juin 1784. Embarqué le 18 novembre 1779, il a fait en Amérique les campagnes de 1780, 1781, 1782 et 1783. Revenu en Europe à la paix, il a émigré le 12 juin 1792, a rejoint l'armée de Condé, et y a fait, dans la compagnie n. 10, les campagnes de 1792, 1793, 1794 et 1795. Passé dans la compagnie n° 17 à sa formation, le 1er mars 1796, il y fut fait chef d'escouade, et il a partagé la mort glorieuse du chevalier de Calbiac, son frère, sur le champ de bataille d'Oberkamlach le 13 août de la même année (4);

5°. Marie-Elisabeth de Calbiac, mariée avec Jean-Jacques *Pasquet*, décédé conseiller référendaire;

6°. Marie-Elisabeth-Fontenille de Calbiac, mariée, par contra

---

(1) Certificat de Mgr. le prince de Condé, daté du palais Bourbon le 13 août 1814.

(2) Certificats de sir Hwoodford, inspecteur-général des corps français au service de S. M. Britannique, et de M. le comte de Williamson, des 25 octobre et 5 novembre 1796.

(3) Certificat de Mgr. le prince de Condé. Les services de MM. de Calbiac frères, sous Louis XVI, sont constatés par un certificat pour chacun d'eux, délivré par le secrétaire-général du ministère de la guerre le 5 janvier 1816.

(4) Certificat de Mgr. le prince de Condé.

du 30 août 1796, avec Etienne *du Rieu de Maisonneuve de Bonnayrac*, écuyer, ancien capitaine au régiment Royal-Vaisseaux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

7°. Marie-Julie de Calbiac, morte en 1812.

VII. Guillaume DE CALBIAC, écuyer, né à Castillonnès le 8 février 1759, entra au service, le 22 mai 1780, en qualité de cadet gentilhomme au régiment de Touraine, suivant les contrôles déposés aux archives de la guerre. Il y fut fait sous-lieutenant le 26 juillet 1781, puis lieutenant des chasseurs le 3 mai 1785. Il a fait les campagnes de 1780, 1781, 1782 et 1783 en Amérique, s'est trouvé au siége d'York, en Virginie, à celui de Brimpstown-Hill, dans l'île de Saint-Christophe et au combat naval livré par le comte de Grasse à l'amiral Rodney dans la mer des Antilles (1). Guillaume de Calbiac a servi dans le régiment de Touraine jusqu'au 19 juillet 1791, époque à laquelle il alla se rallier au cantonnement d'Ath. Il a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes. Entré au service de la Hollande dans le régiment de Bedault, infanterie, au mois de juillet 1794, il s'est trouvé au siége de Bois-le-Duc. Lors de l'évacuation de la Hollande, il entra dans la brigade noble de Williamson et y servit jusqu'au licenciement de ce corps. Il a fait la campagne de 1795 sur les côtes de Bretagne, à l'armée catholique et royale, et y fut bréveté capitaine le 3 mars de cette année. Depuis il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (2). Passé dans la Virginie, il a épousé à Norfolk, le 2 mars 1798, Marie-Marguerite DES BOIS, demoiselle de Boissulant, née à la Guade- DES BOIS :

(1) Il se trouvait alors sur le vaisseau *la Bourgogne*, commandé par M. de Charitte.

(2) Les services de Guillaume de Calbiac sont attestés par plusieurs certificats conçus dans les termes les plus honorables; savoir, ceux dans la division de Mgr. le duc de Bourbon, par M. le duc de Broglie, maréchal de France; ceux de Hollande, par M. le comte de Rectheren, colonel, commandant le régiment de Bedault, et ceux d'Angleterre, par M. le comte de Williamson, et par sir Hwoodford.

loupe. A l'époque de l'amnistie accordée aux émigrés, Guillaume de Calbiac passa à la Guadeloupe, pays de sa femme. Le comte de Linois, gouverneur de cette colonie, le nomma chef de bataillon en premier des gardes nationales de Marie-Galante (7e bataillon de la Guadeloupe). Il est rentré en France en 1826, et habite le château de la Jaubertie, arrondissement de Bergerac (Dordogne). De son mariage avec Marie-Marguerite des Bois de Boissulant, sont issus :

1°. Pierre-William de Calbiac, né à Norfolk, en Virginie (Etats-Unis d'Amérique), le 3 décembre 1798 ;

2°. Pierre-Edouard de Calbiac, né aussi à Norfolk le 19 mai 1802;

3°. Charles-Guillaume-Joseph-Gustave de Calbiac, né à Saint-François, île Grande-Terre, Guadeloupe, le 17 juillet 1805 ;

4°. Marie-Anne-Robertine-Guillelmine de Calbiac, née à Marie-Galante le 4 décembre 1808, mariée à Bouniagues, département de la Dordogne, arrondissement de Bergerac, le 16 février 1829, avec Marie-François-René *Juston de Belleville*, habitant propriétaire au quartier du Petit-Bourg, île Guadeloupe ;

5°. Anne-Marie-Jacqueline-Laure de Calbiac, née à Marie-Galante le 17 avril 1811;

6°. Marie-Madelaine-Caroline de Calbiac, née à Marie-Galante, le 6 janvier 1822 ;

7°. Charlotte-Alexandrine-Myrthile de Calbiac, née au même lieu le 29 janvier 1823.

DE CHEFDUBOIS,

Seigneurs DE CHEFDUBOIS, DE LOCOZIERN, DE KERDUDO, DU TIMAT, DE RESTRANDAN, DE BRULÉ, DU DOURDU, DE TROUVERN, DE TALHOUET, DE KERGUYOMARCH, etc., *en Bretagne.*

ARMES : *De gueules, au grêlier ou petit cor de chasse d'argent, enguiché de gueules.* L'écu timbré d'un casque d'ancien chevalier, orné de ses lambrequins, et sommé de la couronne de baron. Supports : un lion et un griffon. Cri : PENHOUET.

LA maison DE CHEFDUBOIS appartient par son origine et son extraction toute militaire à l'ancienne chevalerie de Bretagne. Son nom, qui n'est que la traduction française du nom breton DE PENHOUET (1), a

(1) Ou *Pencouet*, *Penehouet*, etc., comme l'écrivent indifféremment tous les historiens de Bretagne. *Pen* signifie *chef* ou *tête*, et *couet* signifie *bois*. C'est ainsi que le nom ancien de la maison *de Penfentenniou* s'est francisé depuis plusieurs générations en celui *de Cheffontaines*. (Voyez le Glossaire qui termine le IIIe volume des *Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne*, aux mots COET et PEN.)

Nous ferons observer qu'en confirmant la tradition, Gui-le-Borgne,

donné lieu à la tradition qui la fait descendre d'un juveigneur de l'illustre maison de Penhouet, de laquelle on a vu sortir au commencement du 15e siècle un amiral et généralissime des armées de Bretagne sous le duc Jean V. Ce qui fortifie beaucoup la probabilité de cette tradition, c'est le rapport des armoiries primitives des seigneurs de Chefdubois avec celles des sires de Penhouet. Ces derniers portaient *une fasce* dans le sceau de leurs armes. Celui de Philippe DE CHEFDUBOIS (*de Capite Silvæ*), chevalier, apposé à une quittance qu'il donna en 1306 (1) aux exécuteurs testamentaires de Jean II, duc de Bretagne, représente *un écu fascé, entouré de* 6 *annelets*. Et, comme ce sceau est le plus ancien connu des Chefdubois, il en résulte nécessairement que le cor de chasse est une adoption postérieure, ou un nouveau signe de puînesse, imaginé pour faire allusion au nom francisé de la famille (2).

Tous les historiens de Bretagne ont rappelé avec détail les nombreux services et les grandes illustrations des sires de Penhouet, dont les biens sont passés, par suite d'un mariage contracté en 1475, dans la maison de Rohan, branche de Gié. Nous nous bornerons à recueillir ici tout ce qui se rapporte à la tige des anciens seigneurs de Chefdubois, que la notoriété considère comme une branche apanagée de ces anciens barons, eux-mêmes juveigneurs des vicomtes de Léon de la première race.

Contemporainement à Philippe de Chefdubois vivait Henri DE CHEFDUBOIS qui, le samedi avant la Purification de la sainte Vierge (27 janvier) 1304 (*v. st.*)

---

dans son *Armorial Breton*, in-4°, imprimé à Rennes en 1681, après avoir écrit, p. 225, PENEHOUET-CHEFDUBOIS, ajoute par erreur que les armes sont : *d'or, au lion d'azur*. Ce lion était la pièce constitutive des armes des anciens vicomtes de Léon, dont les sires de Penhouet tiraient leur origine.

(1) Le sceau de Philippe de Chefdubois est gravé à la fin du t. Ier des *Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne*, planche XVI, n° CLXXXIX.

(2) *Chefdubois*, c'est-à-dire *veneur* ou *grand-veneur :* le cor de chasse était l'attribut distinctif de cette charge.

scella du sceau de ses armes (1) un accord passé entre Hervé de Léon, chevalier, seigneur de Châteauneuf, et Guillaume de Kermeneguegan. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. I, colonne 1193.) Le nom de Henri ayant été porté par plusieurs seigneurs de Chefdubois dans le 15e siècle, il paraît que celui qui fait l'objet de cette citation fut l'aïeul d'un autre Henri, auteur du IIe degré, et le père de Geoffroi, depuis lequel la filiation est littéralement établie.

I. Geoffroi, seigneur DE CHEFDUBOIS, chevalier, vivait au milieu du 14e siècle. On juge par le rapport des temps qu'il était frère de Nicolas de Chefdubois, qui servait sous Jean, sire de Beaumanoir, dont la compagnie fit montre à Dinan le 17 février 1356, et de Henri de Chefdubois, l'aîné, et Henri de Chefdubois, le jeune, qui faisaient partie de la garnison de Hennebon sous Maurice de Trésiguidy, capitaine de cette place, suivant le rôle d'une revue passée à Hennebon le 1er janvier 1368. (*Mém. de Bretagne*, *ibid.*, t. I, col. 1505; t. II, col. 187.) Geoffroi de Chefdubois fut l'un des seigneurs et barons qui s'associèrent, le 25 avril 1375, pour s'opposer au séquestre du duché de Bretagne, ordonné par le roi Charles V contre le duc Jean IV, qui se trouvait alors en Angleterre; et l'un des chevaliers qui ratifièrent à la Roche-Derien, le 2 mai 1381, le traité de paix conclu à Guérande le 15 janvier 1380, entre le roi et le duc de Bretagne; enfin il fit foi et hommage à Jeanne de Raiz, princesse de Bretagne, le 7 janvier 1382, à raison des biens qu'il possédait dans les évêchés de Tréguier et de Cornouaille. (*Ibid.*, t. II, col. 214, 279, 434.) Geoffroi de Chefdubois ne vivait plus le 8 mars 1395. Il avait épousé, vers l'année 1350, Tiphaine DE KERMENOU, qui lui survécut et dont il laissa :

DE KERMENOU : d'or, à 3 fasces ondées d'azur.

(1) D. Morice, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne*, en citant ce fait, ne désigne pas le sceau de Henri de Chefdubois.

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Olivier de Chefdubois, qui ratifia le traité de paix de Guérande le 15 janvier 1381. Il était parvenu à la chevalerie lorsque le duc de Bretagne lui confia le commandement de la forteresse de la Roche-Derien le 21 septembre 1407. (*Mém. pour servir à l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 796);

3°. Henri, auteur de la branche des *seigneurs* DE LOCOZIERN et DU TIMAT, rapportée ci-après.

II. Jean, seigneur DE CHEFDUBOIS et de Brûlé, comme fils aîné et héritier principal et noble de Geoffroi de Chefdubois, chevalier, fournit un dénombrement au duc de Bretagne, entre les mains de son receveur à Hennebon, le 8 mars 1395. Il rendit hommage au duc de Rohan le 17 juillet 1396, et était maître de la venerie ou grand-veneur du duc de Bretagne en 1417. (*Ibid.*, col. 898.) Il avait épousé Amicie LE NY, fille de Salomon le Ny, et de Marguerite, dame de Coetelez. Ses enfants furent, entr'autres :

LE NY : d'argent, à l'écusson d'azur, accompagné de 6 merlettes de gueules en orle.

1°. Thomas, dont l'article suit;

2°. Roland de Chefdubois, seigneur de Coetrevan;

3°. Amicie de Chefdubois, mariée avec Henri *de Saint-Nouay*, écuyer.

III. Thomas, seigneur DE CHEFDUBOIS et de Brûlé, et son frère Roland de Chefdubois, prêtèrent serment de fidélité au duc de Bretagne le 12 octobre 1437. (*Ibid.*, col. 1311.) Il épousa Marie DE KERMENO, et laissa, entr'autres enfants :

DE KERMENO : de gueules, à 3 mâcles d'argent.

1°. Vincent de Chefdubois, institué capitaine des milices de l'évêché de Saint-Brieuc le 12 juin 1485. (*Ibid.*, col. 541, 542.) Il a continué la branche aînée des seigneurs de Chefdubois et de Brûlé (1);

---

(1) Cette branche était représentée à la fin du XVIe siècle par Jean de Chefdubois, seigneur de Brûlé, marié, vers l'an 1580, avec N.... *Papin de Pontcallec*, sœur de Marie Papin de Pontcallec, femme de noble et puissant Charles de Guer, seigneur de la Porte-Neuve. Il paraît dans un acte du 4 décembre 1628, comme curateur spécial, oncle du côté maternel et cousin au 4e degré du côté paternel de

2°. Marie de Chefdubois, seconde femme de Thibault *Jourdain*, fils d'Hervé Jourdain, écuyer, et de Marguerite de Cameru.

---

messire Olivier de Guer (fils de Charles), chevalier, seigneur de la Porte-Neuve, marié, depuis le 9 novembre 1626, avec Jeanne de Kermeno. Jeanne de Chefdubois, dame de Guengat, est aussi nommée dans cet acte. Jean de Chefdubois eut, entre autres enfants :

1°. Isabelle de Chefdubois, mariée avec messire Gabriel *du Bois*, seigneur du Dourdu, vivant le 4 décembre 1628;

2°. Julienne de Chefdubois, dame de la terre de Chefdubois en Pleuneur, ressort de Hennebon, mariée avec Vincent *le Gouvello*, écuyer, seigneur de Rozegraud, conseiller du Roi, prévôt de Rennes, lequel donna sa voix, le 4 juillet 1670, pour l'élection de tutelle des enfants mineurs de feu noble et puissant messire René, baron de Tinteniac et de Quimerch, et de noble et puissante dame Louise de Guer, sa veuve, celle-ci, cousine au 2e degré de Julienne de Chefdubois. Après la mort sans enfants de Julienne, dame de Chefdubois, cette terre passa dans la maison de Tinteniac, et elle était possédée, en 1784, par madame la comtesse de Bouetier.

Une autre terre de Chefdubois, également possédée par cette maison, en était sortie vers la fin du 16e siècle, et appartenait alors à la maison de Pont-l'Abbé. Julienne de Pont-l'Abbé, dame de Chefdubois, porta cette terre en mariage, le 12 octobre 1612, à René de Penancouet, seigneur de Keroualle. Elle échut à Guillaume, comte de Keroualle, leur fils, père de la duchesse de Portsmouth, dame du palais de la reine d'Angleterre.

On conjecture que c'est de cette branche des seigneurs de Chefdubois que sont sortis les rameaux de Kerdudo et de Trouvern, dont on ne peut préciser la jonction, non plus que celle de plusieurs demoiselles de Chefdubois dont on va rappeler les alliances.

Vers l'an 1520, Renée de Chefdubois épousa Jean *le Vallois*, écuyer, sieur de Sereac, fils d'Antoine le Vallois, sieur de Sereac, et de Françoise de Guemadeuc.

Vers le même temps Anne de Chefdubois fut mariée avec Jean *le Roux*, seigneur de Trohabert.

Jeanne de Chefdubois épousa, vers 1555, Jean *de la Saudrays*, écuyer, fils de Charles de la Saudrays, et de Jeanne de Pluvié.

Vers le même temps, Anne de Chefdubois fut mariée avec Jean *du Vergier*, sieur du Moustier, fils de Henri du Vergier, sieur de Locoziern, et de Marie de Kererpin.

Aliette de Chefdubois était mariée, vers 1580, avec Gilles *le Goualez*, fils d'Yves le Goualez, sieur de Penouars, et d'Anne de la Cuisine. Elle épousa en secondes noces Arthur *Jegou*, seigneur de Rumarquer.

Claude de Chefdubois épousa vers ce même temps Jean *Carrié*, sieur de la Perse.

Anne de Chefdubois vivait à la même époque avec Louis *du Pou*,

SEIGNEURS DE LOCOZIERN et DU TIMAT.

II. Henri DE CHEFDUBOIS, Ier du nom, seigneur de Locoziern, paroisse de Kirviniac, fils puîné de Geoffroi, seigneur de Chefdubois, et de Tiphaine de Kermenou, fut capitaine (gouverneur) de la ville et forteresse de Hennebon. Le 25 septembre 1379, il donna des lettres sous son sceau portant promesse au duc de Bourgogne, tuteur de Jean V, duc de Bretagne, de bien et fidèlement conserver la place confiée à sa garde. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 708.) Le sceau de Henri de Chefdubois, gravé à la fin de ce même volume, planche XVII, n° CCLXXIII, représente *un cor de chasse*, et pour brisure *une bande chargée de 3 roses* (parce que son père et son frère aîné existaient encore), pour supports un lion et un griffon, et pour cimier une tête de bouc sortant du casque : autour se lit cette légende : *Hanri du Chiefduboais.* Il rendit hommage au duc de Rohan dans la ville de Pontivy, le 17 juillet 1396. (*Ibid.*, col. 671, 674.) Il avait épousé Marie BIGNON, fille d'Olivier Bignon, sieur de Locoziern, à raison du décès duquel Henri de Chefdubois fournit le minut ou dénombrement de la métairie noble de Locoziern le 8 avril 1382. De ce mariage sont issus :

BIGNON : de gueules, à 3 mâcles d'or.

1°. Geoffroi de Chefdubois, qui fut du nombre des seigneurs choisis pour accompagner le duc de Bretagne à Rouen, où ce prince devait avoir une entrevue avec le roi d'Angleterre, à raison de quoi il reçut 20 livres pour un mois de paie, à courir du 19 février 1418. En 1425, il accompagna le même prince et le comte de Richemont, son frère, dans le voyage qu'ils firent à Amiens vers le duc de Bourgogne. (*Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1173);

2°. Thomas de Chefdubois, l'un des gentilshommes à la garde et sous le gouvernement desquels le duc de Bretagne remit Guillaume de Blois, frère et otage de Jean et Charles, comtes

---

son mari, frère aîné de Julien du Pou, sieur de Kermorguer, et fils de Julien du Pou, écuyer, et de Jeanne de Prémorvan, sa première femme.

Enfin Marguerite de Chefdubois, dame de Kerlouet, fut mariée avec René *Fleuriot*, écuyer, fils d'autre René Fleuriot, sieur de Kernabat et de Carnavalet, et de Marguerite de Kerleau.

de Blois et de Penthièvre, pour l'exécution du traité conclu entre ces princes le 6 août 1418. Thomas de Chefdubois fut payé en cette qualité de ses appointements par Jean Drouyon, trésorier et receveur-général de Bretagne, suivant l'extrait de ses comptes commençant le 13 avril 1413 et finissant le 1er novembre 1426. (*Ibid.*, col. 1195);

3°. Henri, IIe du nom, qui suit;

4°. Maurice de Chefdubois, } qui servaient en qualité d'archers
5°. Jean de Chefdubois, } du duc de Bretagne en 1427.
6°. Olivier de Chefdubois, } (*Ibid.*, col. 1206);

7°. Brient de Chefdubois. Il prêta serment de fidélité au duc de Bretagne, ainsi que Jean et Olivier, ses frères, le 12 octobre 1437. (*Ibid.*, col. 1312, 1313.)

III. Henri DE CHEFDUBOIS, IIe du nom, sieur de Locoziern et du Timat, épousa Alix DE SAINT-SIFFRE, laquelle était veuve de lui au mois d'août 1413, suivant l'acte de déclaration de rentes et héritages tombés en rachat du duc de Bretagne par elle fourni le 21 août 1414, en qualité de tutrice et gardienne noble de ses enfants mineurs. (*Archives de la chambre des comptes de Bretagne.*) Les noms des enfants de Henri IIe du nom de Chefdubois et d'Alix de Saint-Siffre sont : DE SAINT SIFFRE :

1°. Geoffroi de Chefdubois;

2°. Louis de Chefdubois qui se ligua avec le neveu de François II, duc de Bretagne, et nombre de barons et seigneurs du duché, pour faire punir Pierre Landais, trésorier-général, accusé de plusieurs crimes, et entre autres de la mort du chancelier Chauvin. Louis de Chefdubois et les autres gentilshommes étant entrés en armes sur le soir du 7 août 1483, au château de Nantes, dont ils prirent les clefs, ainsi que celles de la ville, pénétrèrent jusqu'à l'appartement du duc, et, ayant mis un genou à terre, ils lui firent leurs remontrances contre son favori. Le prince, irrité de cette démarche hardie, en proscrivit les auteurs par déclaration du 21 mai 1484 : mais l'année suivante il les rétablit dans ses bonnes grâces, et les rappela près de sa personne. Louis de Chefdubois se trouve nommé dans l'une et l'autre déclaration avec Jean, prince d'Orange, Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, Louis de Rohan etc., (*Histoire de Bretagne*, par D. Lobineau, t. II, p. 145; *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, tom. III, colonnes 434, 471);

3°. Henri de Chefdubois, qui comparut à la montre des écuyers et hommes d'armes sous la charge du maréchal de Rieux, en 1465 et le 13 juillet 1474. (*Mém. idem.*, tom. III, col. 270.) Il comparut aussi à la montre de l'évêché de Vannes, suivi d'archers à deux chevaux, avec brigandine, sallade, épée, dague et gorgerette;

4°. Jean de Chefdubois. Ainsi que ses frères Louis et Henri, il servit dans la compagnie du maréchal de Rieux, qui leur donna la solde de sa lance. Jean de Chefdubois obtint, le 10 avril 1487, l'autorisation de faire conduire du sel en France pour payer sa rançon. (*Ibid.*, 389, 390, 428, 580.) Il eut pour femme Jeanne *de Quelen*, et pour fille unique et héritière :

Perronelle de Chefdubois, mariée, au mois d'octobre 1495, avec noble homme Pierre *du Boiseon*, fils de noble et puissant François, seigneur du Boiseon, et de Marguerite de Rosmadec ;

5°. Olivier, dont l'article suit.

IV. Olivier DE CHEFDUBOIS, écuyer, puis chevalier, servait avec son frère Louis, en 1464, sous le maréchal de Rieux. Le 21 septembre 1467, il fut nommé capitaine (gouverneur) des ville et château de Villederien pour le duc de Bretagne. Au mois de juillet 1487, il commandait, avec les seigneurs du Bois de la Roche, de Lescoet et des Salles, le corps de troupes bretonnes envoyé contre les sires de Rohan et de Rieux, qui furent battus et faits prisonniers, ce qui prévint le siége de Moncontour qu'ils avaient résolu de faire avec un corps de 4000 hommes et de l'artillerie. Olivier de Chefdubois ayant contribué, ainsi que Vincent de Chefdubois, de Goello, capitaine des milices de Saint-Brieuc, à faire prisonnier de guerre Olivier du Pont de Pluscallec, le comte de Dunois, grand chambellan de France, lieutenant-général du duc de Bretagne, donna mandement, le 11 juillet 1487, à l'effet de remettre ce seigneur ès-mains du sire de la Hunaudaye, sous promesse et engagement du comte de faire rendre Olivier du Pont de Pluscallec à ceux qui l'avaient fait prisonnier, ou de leur payer sa rançon. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 122, 153, 541, 542, 543.) Olivier de Chefdubois a vécu près d'un siècle, et porté les armes pendant plus de 70 ans, ainsi que ses frères. Indépendamment des terres de Locoziern et du Timat, il possédait un manoir et métairie noble au village de Tuouelle, paroisse de Guelegomarch, juridiction de Hennebon, ainsi qu'on le voit par un extrait du rapport des commissaires du duc de Bretagne, du 1er janvier 1513. Il avait épousé,

vers l'an 1460, Marguerite DE MALESTROIT DU LESLÉ, d'une des plus illustres et des plus anciennes maisons de Bretagne, de laquelle sont issus :

DE MALESTROIT : de gueules, à 9 besants d'or, 33, et 3.

1°. Jacques, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Jean de Chefdubois, qui mourut peu après l'année 1526, laissant pour héritières :

A. Françoise de Chefdubois;

B. N..... de Chefdubois, femme de noble Jean *de Guimarho*, sieur de Kerjargon;

3°. Olivier de Chefdubois, archer de la compagnie du maréchal de Lohéac, en 1475 (1);

4°. Thomine de Chefdubois, femme de Vincent *le Rousseau*, sieur de Diernelez, avec lequel elle vivait en 1524;

5°. Marguerite de Chefdubois, mariée, 1° avec Philippe *de Malestroit*, seigneur de Beaumont; 2° au mois de janvier 1501, avec Jean *de Begasson*;

6°. Aliette de Chefdubois, mariée avec Olivier *Hingant*, seigneur de Kerduel, vivant en 1500, fils de Raoul Hingant, et de Catherine, dame de Kerduel;

7°. Jeanne de Chefdubois, femme d'Olivier, seigneur *de Kérally*.

V. Jacques DE CHEFDUBOIS, Ier du nom, écuyer, seigneur du Timat et de Locoziern, épousa Anfraise DE KERVERN, avec laquelle il est rappelé dans une transaction et assiette de 10 livres de rente en fond d'héritage, passée entre dame Claude du Leslé, et Yves de Chefdubois, sieur de Restrandan, fils puîné de Jacques, le 29 septembre 1576. Ces époux sont encore rappelés dans une autre transaction du 22 juin 1602, rapportée sur le VIIe degré de la branche de Restrandan. Ils eurent deux fils :

DE KERVERN : d'azur, à 6 coquilles d'argent.

(1) On juge par le rapport des temps qu'Olivier de Chefdubois fut l'auteur de la branche de la Villerouge, dont était Guillaume de Chefdubois, sieur de la Villerouge, marié avec Jeanne *Juzel*, et père d'Anne de Chefdubois, dame de la Villerouge, alliée, par contrat du 24 juin 1606, avec Julien *de Serent*, seigneur d'Agueneac et de Kerfily, second fils de François de Serent, IIe du nom, seigneur de la Rivière, et de Simonne du Hallay. Anne de Chefdubois fut élue tutrice de ses enfants mineurs le 12 septembre 1631, et mourut le 21 février 1651. Elle fut la bisaïeule d'Armand-Louis, marquis, puis duc de Serent, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, ancien gouverneur de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berry, ancien président de la noblesse de Bretagne, décédé le 30 octobre 1822, sans laisser d'héritier de sa pairie.

1°. Jacques, IIe du nom, qui suit;

2°. Yves, auteur de la branche des *seigneurs* DE RESTRANDAN, rapportée ci-après.

VI. Jacques DE CHEFDUBOIS, IIe du nom, écuyer, seigneur du Timat et de Locoziern, épousa, vers l'an 1550, Françoise DE QUIFISTRE, nièce de Jean de Quifistre, abbé de Saint-Gildas de Ruis (lequel prêta serment le 10 mai 1564 et mourut en 1582), et fille de Bertrand de Quifistre, écuyer, sieur de Trémohart, et d'Hélène de Camarec. Le 17 mai 1582, Jean Guymarho, sieur de Kerjargon, et Françoise de Chefdubois se pourvurent en la cour de Hennebon contre Jacques de Chefdubois, IIe du nom, et son fils, pour obtenir d'eux le partage des successions d'Olivier de Chefdubois et de Marguerite de Malestroit du Leslé, montant à plus de 1,500 livres de rentes, et en meubles, à 2,000 écus. Jacques laissa un fils et deux filles :

DE QUIFISTRE : d'argent, à 5 fasces de sable.

1°. Jacques de Chefdubois, écuyer, seigneur du Timat et de Locoziern, capitaine de cavalerie, décédé sans avoir été marié à Vannes, où il avait fait le 4 juin 1597, par devant Jean Basseline, notaire de cette ville, son testament par lequel il donna à Louis de Chefdubois, écuyer, sieur de Restrandan, son cousin, toutes ses armes et ses chevaux, et le nomma l'un des exécuteurs de ses dernières volontés;

2°. Claude de Chefdubois, mariée avec François *de Rosmadec*, sieur de Runello, qu'elle rendit père de :

Vincent de Rosmadec, sieur de Runello, mort sans avoir contracté d'alliance;

3°. Françoise de Chefdubois, dame du Timat et de Locoziern, après la mort de son frère et celle de Vincent de Rosmadec, son neveu. Elle avait épousé, en 1586, Florestan de Maillé, seigneur de Chef-de-Rue, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de la compagnie d'ordonnance de M. du Plessis-Mornay, fils de René de Maillé, seigneur de Chef-de-Rue, et de Catherine de Mornay. (*Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. VII, p. 509.) De ce mariage sont issus :

A. Charles de Maillé, seigneur de Chef-de-Rue, de Locoziern et du Timat, gentilhomme servant de *Monsieur*, duc d'Orléans, marié, 1° avec Claude *Morin*, dame du Chapeau, près Saumur, décédée le 6 juin 1620; 2° avec Claude *Boulin*, dame de la Cour et de Chamballan, veuve de Charles d'Argentré, seigneur de la Boissière, président au parlement de Bretagne, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Du premier lit est issue une fille unique :

Urbaine de Maillé, dame du Vau-de-Chavaignes, mariée par le Roi avec Jean-François *de Bonnin*, chevalier, marquis de Chalucet, comte et vicomte du grand et du petit Montrevaut, baron de Bohardy,

guidon de la compagnie de la Reine, et lieutenant pour le Roi à Nantes, où il mourut le 27 mai 1670. Jeanne de Fontenailles, femme de noble Antoine d'Avesnes, étant décédée sans hoirs, Urbaine de Maillé, marquise de Chalucet, se pourvut en la cour et siége royal de Hennebon, par requête du 22 avril 1662, à l'effet d'être mise en possession de la succession de cette dame, dont elle était héritière du chef de Françoise de Chefdubois son aïeule, ce qui lui fut accordé par jugement du 6 mai de la même année. Pour y parvenir, elle établit que Françoise de Chefdubois était sœur de Jacques III, et fille de Jacques II, lequel était cousin issu de germain du père de ladite dame de Fontenailles, ainsi qu'il est justifié par l'acte de déclaration de majorité de Jacques III de Chefdubois, donné en la cour de Hennebon le 24 mai 1591. Elle invoqua une enquête faite au même siége le 9 septembre 1589, et deux transactions passées les 5 avril même année et 15 octobre 1593, entre Jacques de Chefdubois et Jean de Fontenailles;

B. Frédéric de Maillé, seigneur du Timat, allié, 1° en 1621, avec Marguerite *Sanson*, dame des Poteries; 2° le 24 octobre 1639, avec Marie *Louis de Malicotes*, fille de Mathurin Louis, seigneur de Malicotes, de laquelle il eut un fils et sept filles;

C. Célestine de Maillé, mariée, 1° le 4 avril 1637, avec Pierre *Forget*, seigneur de la Picardière, maître d'hôtel du Roi; 2° avec Daniel *de Marçay*, seigneur de la Poquetière, en Touraine, dont elle était veuve en 1658.

SEIGNEURS DE RESTRANDAN.

VI. Yves DE CHEFDUBOIS, écuyer, seigneur de Restrandan, second fils de Jacques de Chefdubois, seigneur du Timat et de Locoziern, et d'Anfraise de Kervern, épousa Jeanne DE LINAS, des seigneurs de Coetrinas, et mourut en 1590, ainsi qu'il est justifié par les poursuites que Claude de Chefdubois, sa fille, femme de Jean de Pongeoise, exerça en la cour de Pontcallec, le 2 mai 1605, contre Louis de Chefdubois, fils aîné et héritier principal et noble, pour en obtenir partage ainsi qu'une provision de 300 livres. Yves a eu trois fils et deux filles : DE LINAS :

1°. Jacques de Chefdubois, mort jeune et sans avoir été marié;

2°. Louis, Ier du nom, qui a continué la descendance;

3°. Bertrand de Chefdubois, dont la postérité est éteinte;

4°. Claude de Chefdubois, mariée avec Jean *de Pongeoise*;

5°. Guillemette de Chefdubois, qui vivait en 1642.

VII. Louis DE CHEFDUBOIS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Restrandan et de Kermorgan, transigea, le 22 juin 1602, avec Florestan de Maillé, chevalier de l'ordre du Roi, mari de Françoise de Chefdubois, dame du Timat et de Locoziern. Le 28 février 1606, par acte passé devant le Bourdiec et Guegan, notaires de la cour et juridiction de Pontcallec, Louis de Chefdubois fit le partage définitif des successions paternelle et maternelle avec son frère Bertrand, et Claude leur sœur, dame de Pongeoise. Il y eut entre les mêmes une sous-division de biens faite devant les notaires susnommés le 17 août 1609. Louis de Chefdubois mourut en son château de Restrandan le 28 mars 1638, ainsi que le prouve l'élection d'un tuteur et curateur de ses enfants mineurs faite en assemblée de famille devant le sénéchal de la cour de Pontcallec le 29 avril suivant, et dans laquelle comparurent Bertrand de Chefdubois, oncle des mineurs, et Charles de Chefdubois, écuyer, sieur de Kerdudo, leur parent au 5e degré. Louis de Chefdubois épousa Jeanne DE KERGUESTEIN, de laquelle il a eu deux fils :

DE KERGUESTEIN :

1°. David, dont l'article suit;

2°. Louis II, auteur de la branche des *seigneurs* DE TALHOUET et DE KERGUYOMARCH, rapportée ci-après.

VIII. David DE CHEFDUBOIS, écuyer, seigneur de Restrandan, épousa Isabelle LE FLO, et mourut au château de Restrandan, paroisse de Clegues, vers le mois de novembre 1652 : Sa veuve se pourvut devant le sénéchal de la cour de Pontcallec, le 27 janvier 1653, pour faire procéder à l'élection d'un tuteur et curateur de ses deux enfants mineurs. Ce fut Louis de Chefdubois, seigneur de Talhouet, qui fut nommé tuteur dans l'assemblée de famille où comparurent Jean-François de Bonnin, marquis de Chalucet, auquel le seigneur de Talhouet avait donné sa voix, Louis de Chefdubois, écuyer, sieur de Trouvern (fils de Claude de Chefdubois, écuyer, sieur de Trouvern, et de Marguerite *de la Hays*, fille de Vincent de la Hays, et de Fran-

LE FLO : de gueules, à 3 rencontres de cerf d'or.

çoise du Fresnay), et Charles et Jean de Chefdubois, écuyers, sieurs de Kerdudo. Les enfants de David de Chefdubois et d'Isabelle le Flo furent :

1°. Antoine-Pierre de Chefdubois, écuyer, seigneur de Restrandan, né au château de ce nom le 20 juin 1640, baptisé en la paroisse de Notre-Dame de Paradis à Hennebon le 28 novembre 1643. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre royale établie à Rennes, pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 13 février 1669. Il mourut sans postérité;

2°. Jeanne de Chefdubois, mariée avec Robert *de Donnille*, écuyer, seigneur de Kerfrezé, dont elle n'eut pas d'enfants.

SEIGNEURS DE TALHOUET ET DE KERGUYOMARCH.

VIII. Louis DE CHEFDUBOIS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Talhouet, chevalier de l'ordre du Roi, né et baptisé en la paroisse de Glestier le 2 février 1614, épousa, par contrat du 31 juillet 1657, passé devant Lemoine, notaire de la juridiction de Quimerch au bourg de Bannalec (mariage célébré le 5 novembre suivant), Jeanne DE NERZIC. Ces époux fournirent le minut ou dénombrement des parcs et terres qu'ils tenaient à domaine congéable de dame Catherine le Souffacher, sur le ban de Querlihoart, en la paroisse de Treffou, moyennant une rente de 10 livres tournois payable à la Saint-Michel de chaque année, suivant acte passé devant Bossu et son confrère, notaires à Bannalec, le 30 octobre 1678. Louis de Chefdubois avait été maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec son neveu Antoine-Pierre de Chefdubois, seigneur de Talhouet, par arrêt de la chambre royale établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 13 février 1669. Il mourut dans le mois d'avril 1679. Le 10 mai suivant, sa veuve se pourvut devant le sénéchal de la cour et juridiction de Quimerch, à l'effet de faire déclarer la majorité de son fils aîné, et de nommer un tuteur pour ses autres enfants mineurs. Au conseil de famille, assemblé à ce sujet, parurent Antoine-Pierre de Chefdubois, écuyer, seigneur de Restrandan, cousin-germain des mineurs, Robert de Donnille, écuyer, mari de Jeanne de Chefdubois, et Louis de

DE NERZIC : de gueules, à 2 épées d'or passées en sautoir.

Chefdubois, écuyer, sieur de Trouvern. Jeanne de Nerzic mourut au bourg de Bannalec le 24 août 1693. Ses enfants furent :

1°. René-Jean-Joseph de Chefdubois, chevalier, capitaine au régiment du Faux, marié avec Louise-Anne *Coignard*, héritière du Brangolo en la paroisse d'Insisac. Il recueillit les successions d'Antoine-Pierre, chef de la branche de Talhouet, et de sa sœur Jeanne de Chefdubois, dame de Donnille, et ne laissa qu'un fils :

Vincent-Marie de Chefdubois, mort sans postérité. Sa succession échut à son oncle Vincent de Chefdubois ;

2°. Vincent, qui a continué la postérité ;

3°. Renée de Chefdubois;

4°. Louise de Chefdubois.

IX. Vincent DE CHEFDUBOIS, chevalier, seigneur de Talhouet et de Kerguyomarch, fit un partage provisionnel avec son frère aîné, des successions de leurs père et mère et de leur cousin-germain, Antoine-Pierre de Chefdubois, devant Leroy, notaire au bourg de Bannalec, le 5 juin 1697. Il devint chef des nom et armes de sa maison après la mort de son frère aîné et de son neveu Vincent-Marie de Chefdubois. Le 1er janvier 1689, il avait été pourvu d'une compagnie dans le régiment de Guébriant, infanterie. Il épousa, par contrat passé devant le Priat, notaire à Quimperlé, le 22 août 1700, Jeanne-Françoise LE ROUX, fille de Jean le Roux, écuyer, seigneur de Kerbernard et de Kerguyomarch, et d'Isabelle de Kerbic. Par sentence du siége royal de Brest, du 29 novembre 1704, Jeanne-Françoise le Roux, autorisée de son mari, fut mise en possession des biens des Bohier et du quart des acquets de Françoise de Kerlech, veuve de Jean de Guer, chevalier, comte de Tronchâteau, décédé au mois d'août précédent. Jeanne-Françoise le Roux et son mari, en qualité d'héritiers de Françoise de Kerlech, comtesse de Tronchâteau, reçurent une reconnaissance féodale de Louis Riou, pour le moulin de Rozmaguer, en la paroisse de Querrien, et pour des villages sis en la même paroisse et sur celle de Tremeven, par acte passé devant Simon et son collègue, notaires de la baronnie de Quimerch, du 18 novembre 1711. Vincent

LE ROUX : d'azur, fretté d'argent ; au chef d'or, chargé d'une quintefeuille d'azur.

de Chefdubois mourut au château de Kerguyomarch, paroisse de Querrien, diocèse de Quimper, le 19 février 1717. Sa veuve, par acte passé devant Simon, notaire de la cour de Quimperlé, le 3 juillet 1718, fournit le minut ou dénombrement des moulins et héritages tombés en réachat de Joseph-Hyacinthe de Tinteniac, marquis de Quimerch. Elle mourut au château de Kerguyomarch le 13 avril 1743. Ses enfants furent :

1°. François-Joseph de Chefdubois, mort sans postérité;
2°. Joseph-Marie-Hyacinthe, qui a continué la descendance;
3°. Louise-Jeanne de Chefdubois, mariée avec Jacques-Louis *de Lantivy*, écuyer, seigneur de Kerlois, et autres lieux.

X. Joseph-Marie-Hyacinthe DE CHEFDUBOIS, chef des nom et armes, chevalier, seigneur de Kerguyomarch, épousa, par contrat passé devant Lagarde et Foullon notaires de la baronnie de Quimerch à la résidence de Bannalec, le 23 janvier 1723, (mariage célébré le 21 juin suivant en l'église de Bannalec), Catherine-Thérèse DE KERVENOZAEL, fille de messire Laurent-Guillaume de Kervenozael, et de dame Thérèse le Roy. Le 12 août 1743, par acte passé devant Desnos, notaire à Quimperlé, messire Joseph-Marie-Hyacinthe de Chefdubois, chevalier, seigneur de Kerguyomarch, fournit le dénombrement des terres et héritages dépendants de la métairie de Cleach, en la paroisse de Querrien, tombés en rachat de messire Nicolas-Louis, sire et marquis de Ploeuc, époux de dame Marie-Françoise de Kervenozael, par le décès de dame Jeanne-Françoise le Roux, mère dudit seigneur de Kerguyomarch. Celui-ci vivait encore le 24 novembre 1754, et laissa de son mariage avec Catherine-Thérèse de Kervenozael un fils unique, qui suit.

DE KERVENOZAEL d'or, à 5 fusées de gueules accolées en fasce; au chef de gueules, chargé de 5 molettes d'éperon d'or.

XI. Joseph-Marie-François DE CHEFDUBOIS, chevalier, seigneur de Kerguyomarch et autres lieux, né et baptisé en la paroisse de Querrien le 14 septembre 1738, épousa, par contrat passé devant Audouyn, notaire à Hennebon, le 28 mai 1766, Françoise-Gabrielle-

DE VERDIÈRE : de gueules, à 3 merlettes d'or.

Charlotte DE VERDIÈRE, fille de Charles-François-Marie de Verdière, et de Marie-Louise-Françoise-Antoinette de Jean, sa seconde femme. Il fut nommé enseigne de vaisseau par brevet du 1er janvier 1761, reçut une reconnaissance féodale le 18 septembre 1765 et passa un bail à ferme pardevant le Rumain, notaire, le 6 février 1769. Il était alors lieutenant des maréchaux de France à Quimperlé. Sa veuve se remaria, en 1772, à son cousin germain, Philippe-Joseph-Xavier de Verdière, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Joseph-Charles-Ange, dont l'article suit ;

2°. René-Pierre-Joseph-Nicolas de Chefdubois, chevalier, né à Kerguyomarch le 6 avril 1770, pourvu, en 1787, d'une sous-lieutenance dans le régiment de Septimanie, cavalerie, après avoir fait ses preuves de noblesse devant M. Berthier, généalogiste des ordres du Roi. Il est décédé sans postérité ;

3°. Marie-Clémence-Jacquette de Chefdubois, née le 8 avril 1768, et baptisée le 19 avril 1769, morte sans alliance ;

4°. Anne-Gabrielle-Henriette de Chefdubois, baptisée le 14 mars 1769, morte sans avoir été mariée.

XII. Joseph-Charles-Ange, baron DE CHEFDUBOIS, chevalier, seigneur de Kerguyomarch, né et baptisé à Quimperlé le 4 mars 1767, officier de la marine royale, a épousé, le 4 mars 1791, Aimée-Marie-Josèphe DE COATTAREL, fille de Joseph-Pierre de Coattarel, chevalier, seigneur de Kermodest, et de Marie-Jeanne Pichot de Kerdisien. Le baron de Chefdubois est décédé le 19 octobre 1804, à Boulogne-sur-Mer, ayant eu de son mariage :

DE COATTAREL : d'argent, à 3 fasces d'azur

1°. Joseph-Paul, dont l'article suit ;
2°. Olympe de Chefdubois, } décédées ;
3°. Joséphine de Chefdubois, }
4°. Aimée de Chefdubois ;
5°. Mathilde de Chefdubois, décédée ;
6°. Zoé de Chefdubois, mariée, le 20 juin 1826, à M. *Warlu de Mauraige*, de Sainte-Menehould ;
7°. Victorine de Chefdubois, décédée ;
8°. Emilie de Chefdubois.

XIII. Joseph-Paul, baron DE CHEFDUBOIS, chef des nom et armes de cette ancienne famille, est né et a été baptisé à Quimperlé le 10 avril 1800.

DE CONSTANTIN,

Seigneurs d'Antenac, de Castelmerle, des Junies, de Rigoulès, de Saint-André, du Vivier, de la Mothe, du Claux, de Pressac, de Montégut, de Péchagut, de Péroux, de Marsolès, de la Bigotie, etc., *en Quercy* et *en Périgord.*

Armes : *d'or, à l'aigle éployée de sable* (1), *au chef d'azur, chargé de* 3 *croisettes d'argent.* Couronne de marquis. L'écu posé sur un cartouche et supporté par 2 lions.

La famille de CONSTANTIN (2), originaire de la ville de Gourdon, en Quercy, suit sans interruption, depuis plus de 300 ans, la carrière des armes, et s'est

---

(1) Quoique nous répétions ici le mot *éployée* consacré dans les preuves de cette famille, nous devons faire observer que c'est improprement que d'anciens auteurs ont appliqué ce mot à l'aigle qui n'a qu'une seule tête, sans doute pour faire entendre que les ailes sont étendues. La signification réelle de ce mot s'applique à l'aigle à deux têtes; or les cachets et les anciennes vaisselles armoriées de la famille de Constantin prouvent que l'aigle de ses armes ne doit avoir qu'une seule tête. (Voyez Palliot, *Vraie et parfaite Science des Armoiries*, in-fol. 1660, p. 314.)

(2) Le nom de *Constantin* est patronymique, et n'offre guère d'autre variante que celle de *Costantin.*

alliée à la noblesse la plus distinguée du Périgord et de la Guienne.

Les nombreux déplacements des premiers auteurs de cette famille, occasionés par les guerres anglaises des 14e et 15e siècles, et le pillage de ses archives lors du saccagement de la ville de Sarlat par les religionnaires, en 1574 (1), l'ont privée de ses plus anciens titres. Aussi, dans les diverses preuves qu'elle a faites, soit pardevant les intendants de Bordeaux en 1668 et 1698, soit postérieurement pour l'admission aux pages et au service militaire, on ne trouve sa filiation établie d'une manière suivie qu'à partir de noble Arnaud de Constantin, qui vivait en 1482. Mais bien au-delà de cette époque, on remarque une suite de personnages isolés du nom de Constantin qui prouvent que ce nom existait d'une manière distinguée dans la Saintonge, le Poitou, la Guienne, le Périgord et le Languedoc aux 12e, 13e, 14e et 15e siècles.

Guillaume *de Constantin* est nommé dans la notice de la fondation de l'abbaye de la Tenaille, au diocèse de Saintes, faite dans le douzième siècle. (*Gallia Christiana*, t. II. *Instrumenta*, col. 486.)

Un abbé de Cadoin, du nom de *Constantin*, reçut, en 1207, de Martin Algaïs, seigneur de Bigaroque et de Biron, (2) et de sa femme, fille de Henri de Gontaut, la donation qu'ils lui firent du mas ou tènement de la Barde. Cet abbé est nommé dans divers actes des années 1208, 1215, 1223 et 1226, et il gouvernait encore le monastère de Cadoin en 1232. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1540.)

Guillaume *de Constantin* fut témoin d'un hommage

---

(1) Attestation juridique du 30 août 1585, dont expédition a été délivrée le 7 janvier 1648.

(2) C'est par erreur qu'on lit dans le *Gallia Christiana*, Bicon au lieu de Biron. On sait que Martin Algaïs occupait le château de Biron du temps des Albigeois et avant les conquêtes de Simon de Montfort.

rendu, au mois de décembre 1288, à messire Guillaume Vaquier, par Arnaud de Gros, pour une maison que celui-ci possédait près la porte de Toulouse. (*Bureau des finances de Montauban, somme de l'Isle, fol.* 427.)

Pierre *de Constantin*, chevalier, fut nommé par le sénéchal de Poitou pour informer sur les excès commis par Jean de Harcourt, chevalier, sénéchal de Châtellerauld et ses adhérents suivant un arrêt du 19 février 1322 (*v. st.*), rendu par le parlement. (*Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, rég. de la chambre des comptes, t.* II, *cité par D. Villevieille, trésor généalogique, lettre C.*)

Hélie *Constantin*, clerc, épousa le vendredi avant la Saint-Michel 1324, Aude *de Céris*, fille d'Aimeri de Céris, damoiseau, et de Catherine Passagane. Cette dernière, du consentement de son mari, lui assura tous ses biens après sa mort. (*Archives du château de Saint-Martin-Lars, en Poitou.*)

Jean *Constantin*, écuyer, est compris dans la montre de messire Jean de Chaunay, chevalier, dont la compagnie, composée de 7 écuyers, fut passée en revue à Toulouse le 25 octobre 1355. Jean Constantin y servait avec un cheval gris-roux, du prix de 25 livres tournois. (*Bibliothèque du Roi*, vol. 30 des Sceaux, fol. 2266.)

Brandelis *Constantin*, qualifié baron, fit hommage-lige au roi d'Angleterre dans le château d'Angoulême le 18 août 1363. (*Bureau des finances de Bordeaux*, registre F, fol. 109, *verso.*)

Noble Bertrand *de Constantin*, du diocèse de Lectoure, épousa, vers le milieu du 14e siècle, noble Navarre *de Beaupuy*. Cette dame, par acte passé devant Brascon, notaire à Lectoure, le 21 août 1371, fit la reprise de fief de certains biens-fonciers. (*Registre de M. Comin, notaire à Lectoure, fol.* 51.). Le même Bertrand de Constantin fut présent, le 25 mars 1375

(*v. st.*), avec nobles Pierre Dufour, Beaulac de Beaulac et Arnaud de Malartic, à un hommage qu'Arnaud-Guillaume de Montlezun rendit au comte d'Armagnac. (*Bibliothèque du Roi.*) Le 17 novembre 1378, noble Bertrand de Constantin fit foi et hommage au comte d'Armagnac, comme vicomte de Lomagne et d'Auvillars, à raison des territoires de Caumont, Cortade et Pomet. (*Bureau des finances de Montauban, Protocole de Mayres*, notaire, n° 11, fol. 20.)

Noble Becon (1) *de Costantin* épousa, par pacte arrêté en la cité de Lectoure le 8 janvier 1375 (*v. st.*), noble Obriette *de Manas*, assistée de noble Jean de Manas, seigneur d'Avesan, et fille de feu noble autre Jean de Manas, chevalier. Messire Bègue de Galard, chevalier, devait jurer ces conventions pour le seigneur d'Avesan, et à son défaut messire Sicard de Montaut, chevalier, devait le faire pour Becon de Costantin. Il fut convenu que, s'il provenait un fils de ce mariage, il succéderait à ses père et mère en la moitié de leurs biens, et, pour le cas où Obriette de Manas survivrait à son mari, il fut arrêté qu'une somme de 1200 florins d'argent lui serait réservée sur les biens du défunt. Le seigneur de Castelnau, Gaillard de Bexens, Jean de Galard, Aimeric de Preissac, Vital de Francs et frère Manaut, gardien des Frères-Mineurs de Lectoure, assistèrent à ces conventions. (*Original en parchemin communiqué.*)

Mérigon *Constantin*, écuyer, comparut à la montre de Pouchon de Coderc, écuyer, et de 29 autres écuyers reçus à Carcassonne le 10 mars 1419. (*Bibliothèque du Roi, vol.* 33 *des Sceaux*, fol. 2458.) Le même Mérigon transigea, par acte passé à Montaigut, en Agénais (sur la frontière du Quercy) en 1429, avec Jean de Lomagne, fils d'Augier, seigneur de Montaigut.

---

(1) Le prénom Becon paraît dériver de Bec ou Beg, dont on a fait Becon ou Begon. Ce nom était particulièrement usité en Guienne, en Rouergue et même en Auvergne.

Aimeric *de Constantin*, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, vivait en 1463. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 881.)

Jean *Constantin* servait, en 1482, dans l'armée de Philippe de Grèvecœur, seigneur des Querdes, au camp de Montreuil, suivant une revue faite dans cette place par Pierre de Mouchy, chevalier, seigneur de Montcavrel, le 30 mai de cette année. (*Bibliothèque du Roi*, *vol.* 68 *des Sceaux*, *fol.* 5319.)

En 1482, à la requête des héritiers de feu Guillaume *Constantin*, prevôt de Tizac, en la châtellenie de Chantelle, en Bourbonnais, le duc de Bourbon pourvut de cette charge Renaud Brugault, par lettres qui furent registrées le 10 octobre de cette année. (*Cabinet de Gaignières*, *vol.* 654, *extraits des titres du Bourbonnais*, *première partie*, *p.* 69.)

I. Noble Arnaud DE CONSTANTIN, écuyer, le premier depuis lequel la filiation se suit sans interruption par les titres, fut élu capitoul de Toulouse en 1482, avec le seigneur de Mirabel et Raimond de Puibusque, seigneur de Pauliac, puis, en 1497, avec Martin d'Estang, seigneur de Roffiac, Pierre de Vignaux, Guillaume d'Aigueplas, etc. (*Annales de Toulouse*, par la Faille in-folio, 1687, pp. 251, 275.) Le 13 janvier 1517 (*v. st.*) Arnaud de Constantin, énoncé habitant de la ville de Gourdon, fit son testament au repaire du Port, dans le diocèse de Cahors, chez noble Bertrand du Port, son cousin, dans la maison duquel il était tombé malade. Il lui recommanda de le faire inhumer dans les tombeaux de ses prédécesseurs, en l'église de Thémines; demanda que 20 prêtres assistassent à son enterrement; légua l'usufruit de ses biens à noble Monde DE BARS, sa femme, et voulut qu'elle ne fût tenue à aucune reddition de compte; légua une somme d'argent à Yves, son second fils, et institua son héritier universel noble Guillaume de Constantin, son fils aîné, auquel il substitua Yves, et à celui-ci Sébastienne, sa fille; enfin, dans le cas où celle-ci mourût

DE BARS : de gueules, à 2 pals d'or, chargés chacun de 3 roses du champ; au chef cousu d'azur, chargé de 2 bars d'argent en fasce.

sans enfants, il appela à la substitution de ses biens Jean de Constantin, licencié en droit, son cousin (1). Arnaud de Constantin laissa :

1°. Guillaume de Constantin, qui paraît être mort peu de temps après le testament de son père, et sans postérité;

2°. Yves, qui a continué la descendance;

3°. Sebastienne de Constantin, dotée de la somme de 2000 livres, par le testament de son père. On ne connoît pas sa destinée ultérieure.

II. Noble Yves DE CONSTANTIN, seigneur du repaire d'Antenac, de Castelmerle, etc., reçut de son père un legs de 2000 livres. Son frère aîné fut chargé de le tenir aux écoles jusqu'à l'âge de 20 ans; et, dans le cas où il voudroit être prêtre, Guillaume eut ordre de lui fonder un titre clérical suivant la coutume et selon la faculté de ses biens. Yves fut licencié en droit, juge de la vicomté de Carlux et avocat en la cour et au siége de Sarlat. Il fit un bail à métairie au profit de Geraud Picaronie, par acte du 3 février 1520 (*v. st.*). Le 7 janvier 1561 (*v. st.*), au lieu de Doyssac, juridiction de Belvès, en Périgord, il passa un contrat d'échange (dans lequel il se dit habitant de la ville de Gourdon, en Quercy) avec maître Martin Lavelle, prêtre et curé de Doyssac. Par cet acte, Yves de Constantin, comme héritier de feu noble Guillaume de Constantin, son frère, cèda à Martin Lavelle le repaire appelé d'Antenac, autrement de Broquets, situé en la paroisse de Peyrignac, près Gourdon, et reçut en échange le village de Castelmerle, situé dans la pa-

---

(1) C'est probablement de la branche de Jean de Constantin qu'étaient issus 1° Jacquette de Constantin, mariée vers l'an 1500, ou peu après cette époque, avec noble Jean *de Carles*, président au parlement de Bordeaux. Elle fut mère, entr'autres enfants, d'Amelot de Carles, évêque de Riez en 1551; 2° Françoise de Constantin, mariée vers l'an 1540, avec noble Martin *de la Broue*, avec lequel elle fit un testament mutuel le 25 août 1563, avec clause que l'hérédité de cette dame passerait à Jean de la Broue, son fils puîné.

roisse de Capdrot, juridiction de Monpazier, en Périgord. Yves de Constantin se réserva 40 sous de rente, payables annuellement, comme seigneur foncier et direct. Représenté par Pierre Rougier, avocat en la juridiction de Monpazier, son fondé de procuration, Yves de Constantin fit l'acquisition d'une pièce de terre par acte du 25 novembre 1572. En 1574, Yves de Constantin habitait la ville de Sarlat, dont il était premier consul. Ce fut l'époque où cette ville fut assiégée, prise et pillée par les religionnaires, conduits par le seigneur de Vivans. Yves de Constantin perdit dans cette circonstance la plupart de ses titres de famille, mais trois mois après il eut le bonheur de faire rentrer la ville de Sarlat sous l'obéissance du Roi. Cependant son âge et ses infirmités lui ayant fait sentir le besoin du repos, il se retira avec Jeanne de Vassal, sa seconde femme, dans le château de Rignac, où il fut assassiné par les religionnaires en 1583 (1). Il avait épousé 1° damoiselle Jeanne DU BREUIL, fille de noble Gabriel du Breuil. (*Extrait du livre journal de Clinet Ier de Constantin.*) Ce mariage eut lieu un peu avant l'année 1560, selon un acte de partage fait entre Jeanne du Breuil et ses trois frères Guillaume, François et Gabriel; 2° par contrat passé au château de Rignac, le 9 novembre 1575, damoiselle Jeanne DE VASSAL, fille de Jacques de Vassal, IIe du nom, écuyer, seigneur de Rignac, de Meinargues, etc., et de Jeanne

DU BREUIL : d'or, au lion de sable, nageant sur des ondes d'argent.

DE VASSAL : d'azur, à la bande d'argent, remplie de gueules, chargée de 3 besants d'or et accompagnée de 2 étoiles du même.

---

(1) Enquête faite le 30 août 1585 par le procureur-syndic de l'église cathédrale de Sarlat. Le 7 janvier 1648, à la requête de noble Clinet de Constantin, il fut fait une nouvelle audition de témoins, lesquels, au nombre de six, déposèrent devant le juge de Carlux, que feu noble Yves de Constantin, après la prise de Sarlat, où sa maison avait été pillée en 1574, s'était retiré au château de Rignac, où il se remaria avec Jeanne de Vassal; qu'en 1583, étant seul dans ce château avec sa femme, son jeune fils et quelques servantes, le nommé Benichos et autres voleurs, ses complices, de la religion prétendue réformée, au nombre de 25 ou 30 et masqués, y surprirent ce vieillard, et l'assassinèrent de plusieurs coups d'épée et de pistolet. Parmi ceux qui déposèrent dans cette attestation, se trouvent noble Jean de Faure, écuyer, sieur de Poujoul, âgé de 72 ans, et Girard la Combe, âgé de 75 ans.

dite Blanche de Maffre de Soulages. Du premier mariage est issu Clinet, Ier du nom, dont l'article suit.

III. Noble Clinet DE CONSTANTIN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, fut mis, après la mort de son père, sous la tutelle de noble Gabriel du Breuil, son oncle, contre lequel il reprit un procès qu'avait commencé son père avant 1575, et qui fut terminé en faveur de Clinet au parlement de Bordeaux vers 1615. Celui-ci avait été destiné d'abord à l'état ecclésiastique et avait obtenu des lettres de démissoire et de tonsure, les 18 juin et 8 décembre 1582, des évêques de Cahors et de Tulles. Dans la suite il changea sa destination et se maria, par contrat passé au noble repaire du Bastit, paroisse de Bars, le 25 avril 1600, avec damoiselle Marguerite DE BRUZAC (1), fille de feu noble Hugues de Bruzac, seigneur du Bastit et co-seigneur de Beaulieu, en Agénais, et de noble Peyronne de Mensinhac de la Poncie. Marguerite de Bruzac fut assistée au contrat par sa mère, noble Bertrand de Bruzac, seigneur du Bastit, son frère, Judith de Beynac, dame de Gaulejeac, Raimond Dordaigne, écuyer, seigneur de Pechgris, Jacques de Souillac, écuyer, seigneur d'Azerac, Christophe, seigneur de Clérans et de Goudou, écuyer, et Jean de Beaulieu, écuyer, seigneur de la Filiolie, ses parents et amis. Il lui fut constitué en dot la somme de 5000 livres. Le 10 mars 1603, Clinet de Constantin consentit une reconnaissance féodale pour une terre et un pré situés au lieu de Loubejac, près Sarlat, en faveur de François Vineille,

DE BRUZAC : d'argent, à 3 lions de gueules.

(1) On ne doit pas confondre la famille de Bruzac du Bastit avec celle de Flamenc de Bruzac. Elles n'ont ni la même origine, ni les mêmes armes. Hugues de Bruzac, damoiseau, avait épousé, avant l'an 1363, damoiselle Marie *de la Cropte*, laquelle vivait encore, en 1395, étant veuve, et mère de deux enfants : 1° Arnaud de Bruzac, damoiseau, qui était marié, en 1395, avec Marie *de la Cropte*, de la branche d'Abzac ; 2° Marie de Bruzac, femme, en 1377, de Guillaume-Arramond *de Bonneguise*. La branche de Bruzac du Bassit s'est fondue, en 1622, par un mariage, dans la famille Durand de Laudonie.

avocat au siége royal de Sarlat; et, le 10 janvier 1612, Antoine Fauxbullet, clerc, lui fit cession d'une somme d'argent. Il reçut du maréchal de Thémines une lettre datée de Gourdon, le 31 octobre 1615, portant ordre d'aller joindre ce maréchal, avec tout ce qu'il pourrait rassembler de ses amis montés et armés de carabines. Il reçut trois autres missives de M. de Thémines pour marcher soit pour le service, soit contre les ennemis du Roi, l'une en date du 29 décembre 1615 et les deux autres de l'année 1621. Il rendit hommage entre les mains des commissaires de S. M. pour le noble repaire de Castelmerle, les 9 mai 1610, 15 juin 1624 et 6 mars 1649. Le 25 juillet 1624, il passa une transaction sur échange avec Antoine Jarlan, Catherine Andrieux et autres, et reçut, le 30 décembre 1629, une quittance de Pierre Boyer, bourgeois et marchand de Sarlat, comme fermier du prevôt de l'église cathédrale de cette ville, à raison de quelques rentes dont ce dernier réclamait le paiement. Clinet de Constantin fut dispensé du service du ban et arrière-ban, à cause de son grand âge, et parce que ses fils servaient le Roi en qualité d'officiers, par acte du lieutenant-général de Sarlat de l'année 1639. Ayant été inquiété dans sa noblesse par les syndic et consuls de Capdrot et de Monpazier, il obtint du Roi, en considération de ses services et de ceux de sa famille, des lettres qui le dispensèrent de faire une plus ample preuve devant la cour des aides de Guienne, où la cause avait été portée, et qui le maintinrent, avec ses enfants, dans la qualité de noble. Ces lettres, datées du mois de février 1648, furent registrées le 23 du même mois en la chancellerie de France, puis à la cour des aides le 29 août suivant. Clinet de Constantin, qualifié écuyer, seigneur de Castelmerle, juridiction de Monpazier, en Périgord, fit un premier testament au noble repaire de Rigoulès, paroisse de Saint-André, en la même province, devant Mondesses, notaire royal, le 21 janvier 1650; puis un second le 15 mars 1651. Il avait survécu à Marguerite de Bruzac, sa femme, qui

était morte avant l'année 1650, et en avait eu six fils et quatre filles :

1°. Jean de Constantin, écuyer, né le 21 septembre 1601, curé de la Bastide, auquel son père légua 500 livres, le 21 janvier 1650;

2°. Antoine, dont l'article viendra;

3°. Charles de Constantin, auteur de la branche des *seigneurs* DE MONTÉGUT et DE PÉCHAGUT, rapportée en son rang;

4°. Louis de Constantin, écuyer, sieur de Loubejac, né le 7 octobre 1610, qui fut nommé capitaine d'une compagnie de 100 hommes de nouvelles levées dans le régiment d'infanterie du sieur de Langle, par commission du 28 mars 1638 (1);

5°. Clinet de Constantin, écuyer, sieur de la Gascarie. Lui et ses frères Charles et Louis, ont servi comme officiers dans les armées du Roi, en France, en Flandre, en Italie, en Catalogne et en Artois. Clinet fut tué à la garde d'un passage;

6°. Marc-Antoine de Constantin, né le 8 mars 1613;

7°. Jeanne de Constantin, née le 15 janvier 1604, épouse d'Antoine *Roche*, et mère de :

Clinet Roche, auquel Clinet de Constantin, son aïeul maternel, fit un legs le 21 janvier 1650;

8°. Jeaneton de Constantin, mariée avec N..... *Gouyon*, de Biron;

9°. Elisabeth de Constantin, née le 6 mai 1608, femme de N..... *Perez*, du lieu de Balhac, en Quercy;

10° Judith de Constantin, à laquelle son père légua 3000 livres pour son mariage, avec le sixième des droits de sa maison du Bastit. Elle était mariée, en 1654, avec Annet *de Salomon*, sieur du Bousquet.

IV. Noble Antoine DE CONSTANTIN, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, naquit le 4 avril

---

(1) Louis de Constantin a péri sous les coups d'un assassin, du nommé Molenier, de la ville de Monpazier, en 1642. Ce dernier ayant été condamné à mort sur les poursuites de Clinet Ier, la communauté des habitants de Monpazier, composée pour la plupart des parents et amis de l'assassin, en représailles de cette juste condamnation, fit comprendre au rôle des tailles noble Antoine de Constantin, seigneur de Castelmerle, fils de Clinet. Mais Clinet IIe, fils d'Antoine, ayant justifié de sa noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 15 mars 1668, et postérieurement, le 18 juin 1698, devant M. de Bezons, la communauté de Monpazier fut contrainte de se désister de ses poursuites.

1605. Après avoir servi au régiment des gardes, il fut nommé d'abord lieutenant dans la compagnie du sieur de la Maurelie au régiment de Navailles, puis capitaine d'une compagnie d'infanterie dans celui de Cujol, suivant deux certificats, l'un du maréchal de la Force du 17 septembre 1634, et l'autre du marquis de Navailles du 26 juin 1635. Il eut, le 8 juillet suivant, une commission pour commander une compagnie de 100 hommes sous le duc d'Epernon, et reçut du comte de Béthune, capitaine des gardes du corps du Roi, un certificat daté du 26 janvier 1636, et portant qu'il avait envoyé le sieur de Rigoulès à la cour, chargé d'une mission relative au service du Roi. Il était capitaine au régiment de Chambaut lors d'un congé qu'il obtint de Louis de Bourbon, comte de Soissons, le 25 avril suivant. Antoine de Constantin se trouva, dans l'espace de 15 ans qu'il porta les armes, aux siéges de Saint-Antoine de Négrepelisse, de Montpellier, de Bréda, de Nancy, de Manheim, de Heidelberg, de Spire, de Montjouy, de Porentruy, de Corbie et de plusieurs autres places. Il épousa, en présence de son père, et par articles passés au château de Saint-Germain, juridiction de Monpazier, le 18 juin 1637, damoiselle Jacqueline DE VEYRIÈRES (1), fille de feu noble Jean de Veyrières, seigneur de Veyrières et de Saint-Germain, et de damoiselle Adrienne de Lons, qui assista au contrat, ainsi que messire Jean de Lascases, seigneur baron de Roquefort, et son épouse, dame Anne-Marie de Veyrières, sœur de Jacqueline. Dans ce contrat, Clinet de Constantin donna à son fils la moitié de tous ses biens, et il confirma cette donation en l'instituant son héritier universel par son testament du 21 janvier 1650. Antoine fit le sien devant Quanton, notaire, le 8 février de la même année, et ne vivait plus le 11 septembre 1654, époque à laquelle sa veuve, comme mère et administratrice de leurs enfants mineurs, transigea, au château de Castelmerle, avec

DE VEYRIÈRES.

(1) Jacqueline de Veyrières avait trois sœurs, l'une mariée avec le seigneur de Roquefort, la seconde dans la maison de Royère, et la troisième dans celle de du Garric d'Uzech de Montastruc.

noble Charles de Constantin, écuyer, son beau-frère, habitant alors au repaire de Rigoulès, paroisse de Saint-André, juridiction de Baynac, à raison des droits de ce dernier, que Clinet de Constantin avait institué son héritier pour moitié par son testament olographe du 15 mars 1651. Du mariage d'Antoine de Constantin avec Jacqueline de Veyrières sont issus :

1°. Clinet, IIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Jean, Ier du nom, de Constantin, écuyer, sieur des Jeunies, ou des Junies, vivant âgé de 26 ans, en 1668 ; il épousa, par contrat du 21 juillet 1675, damoiselle Marie *de Saintours de Riocaze ;*

3°. Charles de Constantin,
4°. Jean, IIe du nom, de Constantin,
5°. Jean, IIIe du nom, de Constantin,
6°. Louise de Constantin,
} légataires de leur père, le 8 février 1650 (1).

V. Noble Clinet DE CONSTANTIN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, fut enseigne dans le régiment des galères suivant le certificat et passeport que lui délivra Louis de Vendôme, duc de Mercœur, le 18 novembre 1658. Il servit quatre ans dans la compagnie Mestre-de-Camp de ce régiment, tant en Italie qu'en Catalogne, aux termes d'un certificat que lui donna, le 9 novembre 1666, le duc de Biron, lieutenant-général des armées du Roi. Ayant reçu de sa mère la remise de ses droits paternels, il transigea avec Charles de Constantin, son oncle, qui, pour terminer à l'amiable le différend qu'ils avaient relativement au partage des biens de la succession de Clinet, Ier du nom, s'obligea de payer à Clinet, IIe, la somme de 2,000 livres dans le délai de deux mois, par acte passé en la ville de Sarlat devant Vaquier, notaire royal, le 4 janvier 1665, en présence de Jean de Constantin, prêtre, oncle de Cli-

(1) L'un de ces frères épousa demoiselle N.... *de Vassal de Favarès*, près Villefranche, en Périgord. On ignore s'il y a eu des descendants de cette branche. On croit qu'un cadet se maria en Saintonge, et qu'une fille issue de cette branche a épousé N.... *du Bastit.*

net, IIe du nom, habitant du repaire de Rigoulès, lequel, après s'être restreint à son droit de légitime, fit donation de tout le surplus à son neveu. Clinet IIe du nom de Constantin consentit, le 12 novembre 1670, une reconnaissance féodale en faveur de François de Gontaut, seigneur de Biron, de Montaut, etc. à raison de quelques héritages situés dans le tènement de Rivel. Il avait épousé, en présence de Jacqueline de Veyrières, sa mère, par contrat du 22 mai 1661, passé devant Cambon, notaire, et insinué à Sarlat le 10 septembre suivant, demoiselle Catherine DE POURQUERY, fille de feu Charles de Pourquery, avocat en la cour, habitant du noble repaire de la Bigotie, et de damoiselle Françoise de Guynet, qui assista au contrat, ainsi que Jean-François de Pourquery, sieur de la Bigotie, son frère, Raymond de Pourquery, écuyer, juge royal de Monpazier, et Louis de Pourquery, sieur de Roussille. Elle eut en dot 8,000 livres. Clinet de Constantin eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, tant pour lui que pour son frère, Jean de Constantin et le sieur de Bosc, leur oncle, de M. Pellot, intendant en Guienne, daté d'Agen le 15 mars 1668, et fit, le 27 juin 1691, son testament par lequel il demanda à être inhumé dans sa chapelle de l'église de Capdrot, s'en remettant pour ses honneurs funèbres à damoiselle Catherine de Pourquery, sa femme, de laquelle sont provenus sept enfants :

DE POURQUERY : d'azur à l'aigle couronnée d'argent, chargée sur l'estomac, d'une croix patée de gueules, et accompagnée en pointe à d'extre d'un porc-épic d'argent, et à senestre d'un lion d'or.

1°. Jean-Jacques, dont l'article suit ;

2°. Jean de Constantin, l'aîné, auteur de la branche des *sieurs* DE SAINT-ANDRÉ et DU VERDIER, rapportée ci-après ;

3°. Marc de Constantin, écuyer ;

4°. Pierre de Constantin, sieur de la Peyrière ;

5°. Jean de Constantin, le jeune, auteur de la branche DE LA MOTHE et DE ROUSSILLE, rapportée à son rang (1);

6°. Marguerite de Constantin, mariée, en 1709, avec noble Pierre *de Gontaut de Saint-Geniès*, dit de Lauzerte, écuyer ;

7°. Catherine de Constantin.

---

(1) Ces cinq frères paraissent tous avoir embrassé le parti des armes. Le sieur Cassaud, lieutenant-commandant de la compagnie des gentilshommes composant la garnison de Strasbourg, certifia,

VI. Noble Jean-Jacques DE CONSTANTIN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, lieutenant dans la compagnie de Solon au régiment de Champagne, fut institué héritier universel de son père. Par contrat passé en la ville de Monpazier, le 2 décembre 1692, il épousa demoiselle Marie DE SAVY, fille de Jean de Savy, bachelier ès-droits, et de feu Esther Beausse. Marc de Pourquery, sieur de la Bigotie, oncle maternel de Jean-Jacques de Constantin, assista à son contrat, ainsi que noble François de Constantin, écuyer, sieur de Peroux, capitaine dans le régiment de Picardie, son cousin. Marie de Savy fut assistée d'Etienne de Pourquery, sieur de la Caserie, et eut en dot 6000 livres. Le 6 avril 1693, Clinet de Constantin, IIe du nom, son père, l'appela à recueillir la donation qu'il avait stipulée dans son contrat de mariage avec Catherine de Pourquery le 22 mai 1661. Jean-Jacques de Constantin et Jean, son frère puîné, sieur de Saint-André, furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux, du 18 juin 1698. Le 4 juillet 1699, un particulier de Capdrot lui vendit quelques héritages, et le 24 du même mois, il reçut une quittance du receveur pour le droit d'enregistrement de ses armoiries; enfin, par acte du 1er janvier 1708, il acquit de noble Jean de Cassieux une métairie appelée de Capdrot. Il mourut avant le 21 avril 1725, laissant de son mariage :

DE SAVY: d'argent, au cœur de gueules, surmonté de 3 clous de sable.

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Autre Jean de Constantin, écuyer, sieur de Bos, habitant du château de Castelmerle, qui par son testament, fait en ce château, le 21 avril 1725, légua à Marie de Savy, sa mère, tous les fruits et revenus qu'elle avait perçus et retirés depuis le décès de Jean-Jacques de Constantin, père du testateur;

---

le 6 février 1685, que trois frères de Constantin-Castelmerle avaient servi sous ses ordres. M. de Villeroy, inspecteur-général des troupes au Mont-Royal, a constaté, le 6 juin 1692, que le sieur de Constantin servait dans ses troupes en qualité de lieutenant. Deux précédentes attestations de M. d'Astor, des 19 août 1690, et 31 mai 1691, portent que le sieur de Constantin, lieutenant au régiment de Champagne, faisait partie de la garnison de Blaye.

3°. Autre Jean de Constantin, écuyer, sieur du Sorbier, qui fut institué héritier universel de son frère qui précède, le 21 avril 1725;

4°. Marc de Constantin, écuyer, prêtre, docteur en théologie, chanoine du chapitre collégial de Monpazier;

5°. Pierre de Constantin, mort avant le 19 février 1719;

6°. Marie-Anne de Constantin, épouse de noble Pierre *de Laval*, écuyer, sieur de Laval. Jean de Constantin, sieur du Bos, son frère, lui fit un legs le 21 avril 1725;

7°. Catherine de Constantin, demoiselle de la Peyrière, légataire du même sieur du Bos, son frère.

VII. Noble Jean DE CONSTANTIN, écuyer, sieur de Castelmerle, assisté de sa mère et de Marc de Constantin, son frère, épousa, par contrat passé dans le bourg de Calès, juridiction de Badefol, le 19 février 1729, demoiselle Françoise D'ARNAL DE VILARD, née le 20 novembre 1707, fille de noble Pierre d'Arnal, écuyer, sieur de Vilard, capitaine commandant le bataillon de milice de la Boissière, et de demoiselle Henrie de Vassal, habitants de la ville de Martel en Quercy. Par cet acte (que ratifia Marie de Savy, le 20 février 1729) Catherine de Constantin, sœur du futur époux, le tint quitte de tous les droits qu'elle pouvait avoir soit par le décès de leur père, soit par celui de feu noble Pierre de Constantin, leur frère. Les 9 juin 1741 et 6 septembre 1751, Jean de Constantin fit, au repaire de Castelmerle, deux testaments, par lesquels il déclara que de son mariage avec Françoise d'Arnal sont provenus six enfants, tous en minorité, et dont il confia la tutelle ainsi que l'exécution de ses dernières volontés à son frère, Marc de Constantin, prêtre. Les noms de ces enfants sont :

D'ARNAL : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. Pierre de Constantin, institué héritier universel de son père. Le 1er septembre 1755, il fut nommé lieutenant dans le régiment Dauphin, infanterie, et fut tué à l'affaire de Berghem le 13 avril 1759 (1), sans laisser de postérité;

2°. Marc, qui a continué la descendance;

3°. Henrie de Constantin, mariée, avant l'année 1751, avec Jean *Mousson*, sieur de Lestang, habitant de la paroisse de Capdrot;

(1) Certificat daté de Valenciennes le 16 mai 1775.

4°. Marie-Anne de Constantin, }
5°. Marie de Constantin, } non mariées en 1751.
6°. Autre Marie de Constantin, }

VIII. Marc DE CONSTANTIN, écuyer, seigneur de Castelmerle, né au château de Castelmerle le 4 mars 1737, obtint une lieutenance dans le régiment Dauphin, infanterie, par brevet du 1er septembre 1755. Le commandant de ce corps certifie que Marc de Constantin y servit avec distinction et approbation de ses chefs, depuis le 6 mai 1759 (époque à laquelle il fut nommé lieutenant de la compagnie de Van-Rhemen) jusqu'au mois de juillet 1762, époque à laquelle il a quitté le service par suite d'une blessure qu'il avait reçue, le 15 juillet 1761, au combat de Filinghausen. Marc de Constantin épousa, par articles passés sous seings-privés le 14 février 1765 (mariage béni le même jour), et déposés pour minute dans l'étude de Bousset, notaire royal, le 1er décembre 1778, demoiselle Jeanne-Charlotte DE LA VEYRIE DE SIORAC DE VIVANS, fille de feu Paul de la Veyrie de Siorac de Vivans, écuyer, seigneur de Siorac, en Périgord, et de Jeanne de Vivans, dame de Siorac, de Doissac et de Villefranche, habitante du château de Doissac, paroisse et juridiction de ce nom. Cette dame constitua en dot à sa fille la somme de 15,000 livres. Marc de Constantin fit une acquisition, le 21 janvier 1773, de demoiselle Marie Mousson, habitante du bourg de Capdrot et veuve de Pierre Fréjeville, sieur de la Croze. Il est décédé à Castelmerle le 30 mai 1791. Sa veuve lui a survécu jusqu'au 10 octobre 1812.. Ils ont eu :

DE LA VEYRIE : d'or, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné de sable.

1°. André-Charles de Constantin, écuyer, né le 2 mars 1770. M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, lui délivra, le 6 février 1781, un certificat de ses preuves de noblesse pour son admission à l'école militaire de Pont-le-Voy où il est décédé;

2°. Pierre de Constantin, né en 1771, mort célibataire à Bordeaux en 1814;

3°. Henri de Constantin, né en 1778, décédé en 1793;

4°. Elisabeth de Constantin, mariée avec N.... *Robière du Coux;*

5°. Marguerite-Charlotte-Sophie de Constantin, mariée, en 1799, avec Barthélemi-Guillaume *de Gaulejac*, maréchal-des-

logis des Gardes-du-corps du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retraité lieutenant-colonel de cavalerie ;

6°. Marie-Henriette de Constantin, née le 22 juin 1767, mariée avec M. *la Ferrière*.

SIEURS DE SAINT-ANDRÉ ET DU VERDIER.

VI. Noble Jean DE CONSTANTIN, l'aîné, Ier du nom, écuyer, sieur de Saint-André, habitant du repaire du Verdier, paroisse de Mazeyrolles, juridiction de Villefranche, second fils de Clinet de Constantin, IIe du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle, et de Catherine de Pourquery, fut marié par son père, le 5 janvier 1690, avec demoiselle Anne DE PONS, comme on l'apprend du testament de Clinet IIe du nom, du 27 juin 1691. Anne de Pons était veuve, lorsque, le 11 août 1732, elle obtint un arrêt de la cour des aides de Guienne contre le syndic et les habitants de la paroisse de Mazeyrolles, arrêt dans lequel sont visés tous les titres de noblesse et de filiation de la famille de feu son mari, depuis noble Arnaud de Constantin, élu capitoul de Toulouse en 1497. Elle en avait eu un fils nommé Pierre, qui suit.

DE PONS : d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces.

VII. Noble Pierre DE CONSTANTIN, écuyer, né le 3 juillet 1704, épousa, par contrat du 12 août 1733, passé au bourg et paroisse de Beaulieu, juridiction de Campagnac, demoiselle Silvie DE VASSAL, fille de feu messire Jean de Vassal, VIe du nom, écuyer, seigneur de Salles, de la Flameyrague, etc., et de dame Catherine de Lamouroux. Elle fut assistée de cette dame, sa mère, de messires Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Bastes, Marc de Vassal, écuyer, seigneur de la Mothe, ses frères, et Charles de Vassal, écuyer, son oncle, et de messire Jean de Lamouroux, écuyer, sieur de la Poujade, son oncle maternel. Du côté de Pierre de Constantin assistèrent dame Anne de Pons, sa mère, messire Jean-Gui de Gontaut-Saint-Geniés, écuyer, seigneur de Lauzerte, son oncle, et Pierre de

DE VASSAL : comme à la p. 7.

Constantin, écuyer, seigneur de Montégut, son cousin. De ce mariage sont issus :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;

2°. Jean de la Mothe de Constantin, né le 18 mai 1735,
3°. Jean-Bertrand de Constantin, né le 26 juin 1736,
4°. Autre Jean de Constantin, né le 11 novembre 1737,
} morts sans postérité.

VIII. Jean DE CONSTANTIN, IIe du nom, écuyer, sieur de Saint-André et du Verdier, né le 30 mai 1734, habitait au lieu de la Vayssière, paroisse de Mazeyrolles, lorsqu'il épousa, assisté de ses père et mère, par contrat du 5 avril 1771, demoiselle Marie TEYSSENDIER, fille du sieur Jean Teyssendier et d'Isabeau de Pons. De ce mariage sont issus deux fils et quatre filles, qui tous étoient mineurs et sous la tutelle de leur mère le 22 janvier 1800, savoir :

TEYSSENDIER :

1°. Jean de Constantin, né le 7 mai 1783;
2°. Autre Jean de Constantin, né le 19 mars 1786;
3°. Isabeau de Constantin;
4°. Silvie de Constantin;
5°. Catherine de Constantin;
6°. Autre Catherine de Constantin.

BRANCHE DE ROUSSILLE OU DE BEAUMONT.

VI. Jean DE CONSTANTIN, nommé aussi Jean-Baptiste, écuyer, sieur de la Mothe, cinquième fils de Clinet de Constantin, IIe du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle, et de dame Catherine de Pourquery, fut marié, par contrat du 21 février 1699, signé par Jean Boudié, notaire royal, avec demoiselle Marie DE POURQUERY DE BLANZAC (décédée le 26 août 1741), avec laquelle il a formé la branche de Roussille, paroisse de Capdrot, juridiction de Monpazier, aujourd'hui établie à Beaumont, département de la Dordo-

DE POURQUERY : comme à la p. 13.

gne. Il est mort à Roussille le 30 octobre 1747, à l'âge de 70 ans. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Jacques, qui suit;

2°. Catherine de Constantin, demoiselle du Claux, seconde femme, par acte du 5 juin 1741, de noble Denis *de Saunhac de Belcastel.*

VII. Noble Jean-Jacques DE CONSTANTIN, écuyer, sieur du Claux, né le 19 septembre 1714, épousa, par contrat du 10 juin 1728, demoiselle Marie-Dorothée DU PUY DE LA BORIE, fille de Henri du Puy de la Borie, écuyer, sieur de la Borie, lieutenant-colonel des grenadiers à cheval de S. M. le roi de Prusse, et de dame Marie Brokin, baronne d'Estegen. Jean-Jacques de Constantin assista au mariage de Catherine de Constantin, sa sœur, en 1741. Ses enfants furent :

DU PUY : d'azur, au lion d'or; à la bordure denchée d'argent.

1°. Jean-Baptiste, qui suit;

2°. Jean-Marc, auteur de la *branche* DE PRESSAC, rapportée ci-après;

3°. Autre Jean-Baptiste de Constantin, sieur de la Mothe, décédé sans postérité;

4°. Catherine de Constantin,
5°. Marie de Constantin, } mortes sans alliances.

VIII. Jean-Baptiste DE CONSTANTIN, chevalier, garde-du-corps du Roi, baptisé le 1er avril 1729, dans l'église de Notre-Dame de Capdrot, épousa, 1° par contrat du 15 mai 1758, passé devant Ségala, notaire royal à Monpazier (mariage béni le 29 novembre suivant), demoiselle Charlotte DE CONSTANTIN DE PEROUX, fille de défunts messire Jean de Constantin, chevalier, sieur de Péroux, garde du corps du Roi et dame Marie Martin de Chambarc; la future épouse assistée de messire Pierre de Constantin, chevalier, seigneur de Pechagut, Marsalès, la Bigotie et autres lieux, et Jean de Constantin, chevalier, sieur de Rouzet, ses oncles paternels, Jean-Baptiste de Constantin, chevalier, chevau-léger de la garde du Roi, Jean de Saunhac, chevalier, seigneur de la Clauzade, du Cluzel, etc., de Louise de Constantin, sa sœur, de noble Marc-Antoine de Léotard, sieur de la Calvie, conseiller du Roi,

DE CONSTANTIN : comme à la p. 1.

maire de Villeréal, de messire Etienne de Laval, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, de dame Pétronille de Constantin, dame de Laval, et de demoiselle Jeanne de Constantin, ses cousins et cousines; 2° par contrat passé devant Rey, notaire au Bugue, le 30 septembre 1779, demoiselle Françoise Delpit. Jean-Baptiste de Constantin, après avoir servi pendant deux ans et demi comme lieutenant dans le régiment de Dauphiné, infanterie, était entré, le 12 octobre 1750, dans les gardes-du-corps du Roi, compagnie de Luxembourg, où il resta jusqu'au 18 décembre 1764. De ses deux mariages sont issus, savoir ;

Delpit : de sinople, à 3 nons d'argent

Du premier lit :

1°. Jean-Jacques de Constantin, né le 28 juillet 1760. Il entra dans les pages de Madame, comtesse d'Artois, le 1er mai 1775, eut rang de sous-lieutenants sans appointement au régiment Royal-des-Vaisseaux le 7 mai 1777, fut nommé sous lieutenant appointé le 13 juillet 1779, devint lieutenant en second le 26 septembre 1780, lieutenant en premier le 27 mai 1785, et capitaine en second le 14 mai 1789. Il a quitté ce corps pour émigrer le 17 septembre 1791, a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 31 janvier 1815, et est décédé célibataire, le 14 juillet 1823, à Beaumont, en Périgord ;

2°. Pierre, chevalier de Constantin, mort en émigration ;

Du second lit :

3°. Félix-Jean-Jacques de Constantin, mort dans la campagne de Russie en 1812 ;

4°. Pierre, dont l'article suit ;

5°. Marc de Constantin du Claux, mort à l'âge de 17 ans ;

6°. Marguerite-Anne de Constantin, mariée avec Joseph *Valette de Saint-Georges.*

IX. Pierre de Constantin, né à Beaumont le 22 octobre 1786, est entré au service dans les gendarmes d'ordonnance en qualité de brigadier, le 4 janvier 1807, est passé sous-lieutenant à la suite dans le 23e régiment de dragons le 16 juillet de la même année, devint titulaire de ce grade le 23 août 1809, fut nommé

lieutenant le 9 juin 1812, chevalier de la Légion-d'Honneur le 11 octobre suivant, capitaine le 14 mai 1813, aide-de-camp du maréchal duc de Bellune le 1er septembre suivant, chef d'escadron le 25 novembre 1814, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de seconde classe de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne les 14 octobre et 18 novembre 1823, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 23 mai 1825. M. de Constantin a fait les campagnes de 1807 en Prusse, 1808 en Italie et dans les États-Romains, 1809 en Italie et en Allemagne, 1812 en Pologne et en Russie, 1813 en Saxe, 1814 et 1815 en France et 1823 à l'armée d'Espagne. Le 8 juin 1809, commandant un détachement de dragons de l'avant-garde du corps d'armée du maréchal Macdonald, il chargea et repoussa un détachement de hussards autrichiens sur la route d'Iltz à Fenstenfeld, et eut un cheval tué sous lui dans cette affaire. Il en perdit un second le 6 juillet suivant, étant employé à la défense de l'artillerie du maréchal Davoust à la bataille de Wagram, et eut deux autres chevaux tués sous lui et un blessé aux batailles de la Moskowa et de Dresde les 7 septembre 1812 et 27 août 1813 : enfin il fut blessé de deux coups de feu à l'affaire de Saint-Dizier et à la bataille de Montereau les 27 janvier et 18 février 1814. M. de Constantin continue son service comme chef d'escadron au 4e régiment de dragons. Il a épousé, par contrat du 7 octobre 1821, passé devant Bellamy, notaire à Besançon, Antoinette-Frédérique-Emilie DE MARESCHAL DE VEZET, fille de Joseph-Luc-Jean-Baptiste-Hippolyte, comte de Mareschal de Vezet, seigneur de Grencourt, de Thise et autres lieux, président au parlement de Franche-Comté, conseiller du Roi en ses conseils, l'un des députés de la noblesse du bailliage d'Amont aux états-généraux du royaume en 1789, et de Françoise-Emilie de Germigney, fille du marquis de Germigney. De ce mariage sont issus :

DE MARESCHAL : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'argent et accompagnée de 2 grappes de raisin de pourpre, tigées et pamprées de sinople.

1°. François-Victor de Constantin, né le 2 juin 1825 ;

2°. Jenny-Emilie de Constantin, née le 8 novembre 1822.

BRANCHE DE PRESSAC, *sur Dordogne.*

VIII. Jean-Marc DE CONSTANTIN, chevalier, né à Roussille, paroisse de Capdrot, le 9 juin 1732, second fils de Jean-Jacques de Constantin, écuyer, sieur du Claux, et de Marie-Dorothée du Puy de la Borie, entra jeune au service dans le régiment de l'Isle de France, en qualité d'officier. Il fit plusieurs campagnes, d'abord en Italie, où il fut blessé, ensuite en Allemagne. A la paix, il fut compris dans la réforme que subit son régiment, dont il était aide-major, et passa capitaine dans le régiment provincial de Marmande. Le 20 novembre 1771, il épousa Anne DELPECH, et mourut le 11 novembre 1782, au château de Pressac, près Castillon-sur-Dordogne, au moment où il venait d'être fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

DELPECH :

1°. Jean-Baptiste, qui suit ;
2°. Louise-Julie de Constantin ;
3°. Marie-Louise-Henriette de Constantin ;
4°. Marie-Andrée de Constantin.

IX. Jean-Baptiste DE CONSTANTIN DE PRESSAC, né à Bordeaux le 30 septembre 1773, émigra au mois de février 1792 et alla joindre l'armée des princes français, où il fit la campagne de cette année dans la compagnie composée des officiers du régiment Royal-des-Vaisseaux. Il passa ensuite au régiment de Rohan-Montbazon, hussards, où il fit en Hollande les campagnes de 1794 et 1795. Au mois de novembre de cette dernière année, il entra dans les hussards de Damas, et se rendit à l'armée de Mgr. le prince de Condé, où il est resté jusqu'au licenciement définitif effectué en 1801. Il a été blessé très-grièvement au combat de Sontheim, en Souabe, le 12 août 1796. Après la restauration, S. M. Louis XVIII le créa chevalier de l'ordre de Saint-Louis par ordonnance du 25 décembre 1815; et, le 21 février 1816, il a obtenu le brevet de

capitaine en retraite. Du mariage qu'il a contracté, le 12 août 1806, avec demoiselle Gracieuse-Constance DE BIRÉ, fille de messire Léon-Joseph de Biré, écuyer, et de dame Jeanne-Marie Constant, sont issus :

DE BIRÉ : d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becquée et armée de gueules, accompagnée en chef d'un soleil du même, et en pointe d'un croissant d'azur.

1°. Léon-Joseph-Louis de Constantin, né le 10 mai 1807;

2°. André-Louis-Edouard de Constantin, né le 5 avril 1809;

3°. Jean-Baptiste-Louis-Victor de Constantin, né le 16 mars 1811;

4°. Léon-Joseph-Remi de Constantin, né le 2 octobre 1823;

5°. Marie-Thérèse de Constantin, née le 7 août 1815.

SEIGNEURS DE MONTÉGUT, DE PÉCHAGUT, etc., *éteints.*

IV. Noble Charles DE CONSTANTIN, écuyer, sieur du Bosc, troisième fils de Clinet de Constantin, Ier du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, et de Marguerite de Bruzac, obtint, le 31 janvier 1648, de M. de Hautefort-Montignac, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de *Monsieur*, frère du Roi, un certificat portant que Charles de Constantin servait depuis quatre ans comme gendarme dans cette compagnie. Clinet de Constantin, son père, par son testament du 21 janvier 1650, lui légua 3000 livres payables à l'époque de son mariage, avec la sixième partie des droits du Bastit, et l'institua son héritier pour moitié par son second testament du 15 mars 1651. Charles de Constantin épousa, par contrat passé au bourg de Bournet en la maison de Villeréal, juridiction de Montaut, en Agénais, devant Chanut, notaire royal, le 15 juillet 1655, demoiselle Madelaine DE VILLERÉAL, veuve de noble Louis de Griffon, écuyer, sieur du Rouzet, et fille de Jean de Villeréal, qui assista au contrat avec Jean de Gontaut de Saint-Geniès, écuyer, sieur de la Coste. Le 18 août de la même année 1655, dans le repaire noble de Castelmerle, Jean de Constantin, prêtre, docteur en théologie et curé de Saint-Aubin, frère de Charles, lui passa une procuration devant Cambon, notaire royal, pour toucher ses revenus de la cure de Bastide, en Quercy. Il passa deux transactions sur

DE VILLERÉAL :

partage avec Clinet de Constantin, IIe du nom, son neveu, devant Vaquier, notaire royal, les 4 janvier et 17 juillet 1665. Charles de Constantin habitait alors au repaire de Péchagut, paroisse de Capdrot, juridiction de Monpazier. Il fut maintenu dans sa noblesse avec ses neveux, par jugement de Mr Pellot, intendant en Guienne, du 15 mars 1668. Charles de Constantin et Madelaine de Villeréal, son épouse, firent un testament mutuel à Capdrot, juridiction de la ville de Monpazier, devant Serre, notaire royal, le 7 janvier 1682, et léguèrent la somme de 2400 livres à chacun de leurs cinq fils nommés :

1°. Jean de Constantin, écuyer, sieur de Montégut ;
2°. François de Constantin, écuyer, sieur de Péroux ;
3°. Autre Jean, qui a continué la descendance ;
4°. Pierre de Constantin, écuyer, sieur du Rouzet ;
5°. Autre Jean de Constantin, docteur en théologie, chanoine de Monpazier, archiprêtre et curé de Villeréal, qui fit donation à son neveu, Pierre de Constantin, chevalier, seigneur de Montégut, de son domaine de la Chastre, situé à Villeréal, par son contrat de mariage du 15 février 1732. Il vivait encore le 20 juillet 1738.

V. Jean DE CONSTANTIN, chevalier, seigneur de Péchagut, nommé lieutenant de la compagnie de Ternault dans le régiment de Picardie, le 20 août 1688, épousa, par contrat passé au château de Saint-Germain, paroisse de Gaujac, juridiction de Monpazier, devant Aismar, notaire royal, le 13 octobre 1692, demoiselle Jeanne DE LASCASES DE ROQUEFORT, demoiselle de Saint-Germain, fille de messire Jean de Lascases, chevalier, seigneur de Roquefort, co-seigneur de Camboulit, de Cambes et de Boussac, et de dame Marie de Geneste du Repaire, qui assista au contrat, ainsi que messire Pierre-Jean de Lascases, abbé de Roquefort, frère de la future épouse. Jean de Constantin contribua pour le ban et arrière ban suivant la quittance qu'il reçut le 16 janvier 1695, et comparut à la revue des gentilshommes de Guienne, passée à Langon les 14 juillet 1694 et 1er août 1696, suivant les certificats du marquis de Montferrand, comman-

DE LASCASES : d'or, à la bande d'azur ; à la bordure de gueules.

dant de la noblesse. Jean de Constantin, ayant produit ses titres depuis le testament de noble Arnaud de Constantin, son trisaïeul, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux, du 19 septembre 1698. Le 4 septembre 1718, messire Jean-Pierre de Geneste, chevalier, seigneur marquis du Repaire et baron d'Anval, gouverneur du château Trompette et des autres forts de Bordeaux, le fonda de procuration pour faire rendre compte à ceux qui avaient administré les revenus de sa terre et baronnie d'Anval. Jean de Constantin et Jeanne de Lascases assistèrent, le 15 février 1732, au contrat de mariage de Pierre de Constantin, leur fils. Ils vivaient encore en 1740. On ne leur connaît que trois fils :

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Jean de Constantin, écuyer, sieur de Péroux, qui, après avoir servi pendant sept années dans les Gardes-du-corps du Roi, compagnie de Noailles, obtint du maréchal duc de Noailles, son capitaine, un congé absolu le 22 janvier 1735. Par contrat passé en la ville de Beaumont, en Périgord, devant Pradel, notaire royal, le 8 février 1740, Jean de Constantin epousa demoiselle Marie *Martin de Chambarc*, fille de feu Etienne-Joseph Martin de Chambarc, et de demoiselle Charlotte Chamillat. Elle fut assistée au contrat par messire Pierre Martin de Chambarc, sieur de Goudray, prêtre, docteur en théologie, son frère, par Marie-Louise Martin de Chambarc, sa sœur, et par Barthélemi-Joseph Martin de Chambarc, ancien capitaine au régiment Royal-Marine, son oncle paternel. Pour Jean de Constantin assistèrent messire Jean de Saunhac, écuyer, sieur de la Chauzade, et Marc-Antoine de Léotard, sieur de la Calvie, conseiller du Roi, maire de Villeréal, en Agénais. Jean de Constantin fit deux acquisitions de biens fonciers par actes des 22 septembre 1746 et 5 janvier 1751. De son mariage sont issues deux filles :

A. Louise de Constantin, morte sans alliance pendant la révolution;

B. Charlotte de Constantin, mariée, le 15 mai 1758, avec Jean-Baptiste *de Constantin* (de Roussille), dont elle fut la première femme;

3°. Autre Jean de Constantin, chevalier, sieur de Rouzet, vivant le 15 mai 1758.

VI. Pierre DE CONSTANTIN, chevalier, seigneur de Montégut, de Péchagut, etc., épousa, par articles passés à Sarlat le 15 février 1732, pour être rédigés au contrat, Marie DE SAINT-CLAR, fille de feu messire Etienne de Saint-Clar, avocat au parlement, et de Marie de Monzie,

DE SAINT-CLAR d'or à une cloche d'azur; au chef du même, chargé de 3 étoiles d'or.

qui assista à ces articles, ainsi que François de Monzie, docteur en théologie et chanoine de la cathédrale de Sarlat, oncle de la future épouse, et Pétronille de Saint-Clar, sa sœur. Jean de Constantin donna à son fils le château de Péchagut, situé dans la paroisse de Capdrot, avec la moitié de tous ses autres biens, et Jeanne de Lascases lui fit don de la moitié de tout ce qui lui avait été constitué en dot. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste, qui suit ;
2°. Pétronille de Constantin, épouse de messire Etienne *de Laval*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Ils vivaient le 15 mai 1758.

VII. Jean-Baptiste DE CONSTANTIN, chevalier, seigneur de Péchagut, né le 18 juillet 1738, fut baptisé le lendemain en la paroisse Notre-Dame de Capdrot. Sur le certificat de ses preuves de noblesse, du 5 juillet 1754, il fut admis surnuméraire dans les chevau-légers de la garde ordinaire du Roi. Il fut l'un des otages de Louis XVI, émigra au mois d'octobre 1791 et fit la campagne de 1792 dans la compagnie de cavalerie composée des gentilshommes du Périgord. Il est rentré en France en 1801 et est décédé le dernier rejeton mâle de sa branche en 1826, n'ayant laissé de son mariage avec demoiselle N.... DE PATY DU RAYET, fille du vicomte de Paty du Rayet, conseiller au parlement de Bordeaux, qu'une fille unique :

DE PATY : d'or, au lion de sable ; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

Marie de Constantin, alliée, au mois de décembre 1790, avec le baron *des Homs*, officier au régiment Royal-Dragons.

ADDITION A LA SECONDE PAGE.

Pierre *de Constantin* fut présent avec Geoffroi et Raimond de la Genebrière, frères, Astorg de Chaslus et Etienne de Vassinhac, au don que Raimond, Ier du nom, vicomte de Turenne, fit de la manse de Salicie à l'église de Saint-Martin de Tulle en 1105. (Justel, preuves *de l'Histoire de la maison de Turenne*, p. 29.)

Ce Pierre de Constantin pouvait descendre par divers degrés d'un seigneur du même nom qui signa, après Ebles, vicomte de Turenne, la charte d'une donation faite à l'abbaye de Beaulieu, vers l'an 1020, sous le roi Robert II, par un seigneur nommé Pierre, de biens fonds situés en Quercy, lesquels lui appartenaient héréditairement. (*Ibid.* pag. 21.)

Fautes à corriger : page 8, ligne 21, les noms Gaulejeac et Dordaigne doivent être écrits Gaulejac et Dordaigue ; ligne 25, la Filiolie, *lisez* : la Filolie ; avant dernière ligne de la note, du Bassit, *lisez* : du Bastit.

DE LA CORBIÈRE,

Seigneurs DE LA CORBIÈRE, DE MORTELÈVE, DE LA RÉAUTÉ, DE BEAUCHÊNE, DE VERDELLE, DE LA BENICHÈRE, DES ALLEUX, DE JUVIGNÉ, DE LA CHAPELLE-CRAONAISE, DE BOISROBIN, DE VAHAIS, etc. *au Maine* et *en Anjou.*

ARMES : *d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.* Couronne de marquis.

LA famille DE LA CORBIÈRE, ancienne et d'origine militaire, a pris son nom d'un fief seigneurial situé dans le diocèse du Mans, avantage qui est particulier à la noblesse de nom et d'armes, la plus recommandable et la plus pure dans son principe.

Elle a pris toutes ses alliances dans des familles également distinguées par leur ancienneté et leurs services, a constamment figuré dans les bans et arrière-bans aux armées de nos Rois, et compte plusieurs officiers morts au champ d'honneur. Lors de la recherche générale de la noblesse, ordonnée par Louis XIV, les chefs de cette famille ont été déclarés issus d'ancienne race et maintenus dans la qualité de *chevalier* par arrêt du 8 novembre 1670. Ses titres, et différents monuments

historiques cités dans le cours de cette généalogie, établissent sa filiation depuis Jean, Ier du nom, qui suit.

I. Jean DE LA CORBIÈRE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Corbière fit partie d'une revue passée au Mans, le 22 juillet 1392, servant dans l'armée que le roi Charles VI rassemblait pour marcher en Bretagne, en la compagnie de messire Gui de la Faucille, chevalier-bachelier. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, in-fol. t. II. p. 611.) Jean Ier de la Corbière fut père de :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;
2°. Geoffroi de la Corbière, prêtre, vivant en 1444.

II. Jean DE LA CORBIÈRE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Corbière, fut présent au partage fait, par acte du 4 octobre 1400, passé devant Briant, notaire royal à Angers, entre Jean, seigneur du Tertre, paroisse de Mée, écuyer, et Roberte du Tertre, sa sœur, femme de Jean Hardouin, écuyer, seigneur de la Girouardière. (*Dictionnaire de la Noblesse*, par l'abbé Aubert de la Chesnaye-des-Bois, in-4°, t. XII, p. 154.) Jean IIe de la Corbière a eu, entr'autres enfants :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2° Ambroise de la Corbière, femme de noble homme Pierre *de Rallay*, seigneur de Rallay, comme le prouve une reconnaissance des biens dotaux qui lui avaient été constitués pour son droit de partage noble dans les successions de ses père et mère; reconnoissance souscrite par Pierre, seigneur de la Corbière, son frère, et par Geoffroi de la Corbière, leur oncle, devant Martineau, notaire, le 5 janvier 1444.

III. Pierre DE LA CORBIÈRE, écuyer, seigneur de la Corbière, épousa, comme le prouve un acte post-nuptial du 19 avril 1450, Françoise DE LA ROCHE, fille de messire Noël de la Roche, chevalier, et de dame Jeanne d'Ainefroide. Pierre de la Corbière rendit aveu au seigneur de Gaubert le 26 octobre 1461, et mourut avant le 8 septembre 1476, époque à laquelle

DE LA ROCHE : d'hermine, à 3 fasces ondées de gueules.

sa veuve était remariée avec noble Pierre de Villiers, écuyer, seigneur de Mortelève. Elle avait eu de son premier mari René, qui suit.

IV. René DE LA CORBIÈRE, écuyer, seigneur de la Corbière et du petit Châtelier, fit hommage pour ces deux terres au seigneur de Gaubert, qui lui en donna acte le 3 juillet 1476. Sa mère, alors veuve de Pierre de Villiers, lui fit une cession, par acte du 10 mars 1481 (*v. st.*), passé devant le Cohié, notaire à Saint-Quentin et à Mortiers-Crolle. Le 2 avril suivant, par contrat passé devant Gonnêtre, notaire à Mortiers, René de la Corbière vendit des biens-fonds à noble personne Jean Mussu, écuyer, seigneur de Maillé et à Renée le Maczon, sa femme. Il avait épousé Éléonore DE VILLIERS, dame de Mortelève, fille d'un premier lit de Pierre de Villiers, seigneur de ce lieu. Elle est nommée avec René de la Corbière, dans un jugement rendu le 6 juin 1486, en la justice de Vineau, au sujet de rentes dues par son mari. Celui-ci a laissé, entr'autres enfants :

DE VILLIERS : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée en chef d'une rose du même.

1°. Bertrand, dont l'article suit ;

2°. François de la Corbière, écuyer ;

3°. Guillemine de la Corbière, femme de Christophe *Guibert*, sienr de la Fresnardière, au Maine. Elle céda à son frère Bertrand, par acte du 21 janvier 1511, passé devant Tandron, notaire en la cour de Bourgnouvel, la somme qu'Éléonore de Villiers, leur mère, avait promis de lui payer sa vie durant.

V. Bertrand DE LA CORBIÈRE, écuyer, seigneur de la Corbière, de Mortelève, de la Réauté, des Boisnouveaux, de la Maison-Neuve, etc., fit foi et hommage pour ses fiefs le 21 janvier 1505 (*v. st.*). Il transigea avec sa mère le 21 janvier 1511 (*v. st.*), et fit un partage devant le notaire Tandron le 7 mars 1517 (*v. st.*), avec François de la Corbière, son frère puîné. Il avait épousé Ambroise DE CHARNACÉ, laquelle est nommée avec lui dans le contrat du mariage de Gilles, leur fils aîné. Bertrand de la Corbière fit son testament devant Bignon, notaire de la cour de Saint-Denis-d'Anjou, le 31 décembre 1551. Ses enfants furent :

DE CHARNACÉ : d'azur, à 3 croisettes patées d'or.

1°. Gilles, dont l'article suit;

2°. René de la Corbière, seigneur de Sarrigné, vivant en 1571;

3°. Eléonore de la Corbière, mariée, par contrat du 6 janvier 1525 (*v. st.*), passé devant Tandron, notaire royal, avec Guillaume *Hardouin*, écuyer, seigneur de la Girouardière, fils de Jean Hardouin, IVe du nom, écuyer, seigneur du même lieu, et de Marguerite d'Orvaux. Eléonore eut en dot les terres de la Réauté et des Boisnouveaux, situées paroisse de Parrenay, au Maine, et celle de la Maison-Neuve, située paroisse de Chambellay, en Anjou;

4°. Julienne de la Corbière, dame en partie de ce lieu, femme de Charles *de Bouillé*, seigneur d'Assé (1).

VI. Gilles DE LA CORBIÈRE, qualifié *noble* et *puissant seigneur*, écuyer, seigneur de la Corbière, de Beauchêne et de Verdelle, épousa, par contrat du 27 juillet 1530, passé devant Hameau, notaire royal en la cour d'Entrames, Guérine LE CORNU, fille de noble homme Claude le Cornu, seigneur de la Courbe et de Launay, et de Renée de Feschal. Gilles de la Corbière reçut une reconnaissance féodale le 27 juillet 1547, et eut pour enfants :

LE CORNU : d'or, au massacre de cerf de gueules, surmonté d'une aigle éployée de sable.

1°. Nicolas, qui suit;

2°. René de la Corbière;

3°. François de la Corbière;

4°. Autre René de la Corbière;

5°. Madelaine de la Corbière;

6°. Jeanne de la Corbière;

7°. Autre Jeanne de la Corbière.

VII. Nicolas DE LA CORBIÈRE, écuyer, seigneur de la Corbière et de Mortelève, épousa, par contrat du 15 janvier 1556 (*v. st.*), passé devant Gueffier, notaire royal en la cour de Bourg-Nouvel, Jeanne DE CORNESSE, fille aînée et héritière principale de noble homme Pierre

DE CORNESSE : de gueules, à 3 bandes d'argent.

(1) Elle eut pour fille : — Françoise de Bouillé, mariée avec Simon *de Cervon*, seigneur des Arcis, père de : — Charles de Cervon, seigneur des Arcis, d'Assé et de la Corbière, lequel eut pour femme, vers 1580, Christophlette *de la Chapelle*, dame de la Condonancière. De ce mariage est provenue : — Françoise de Cervon, dame de la Corbière, terre qu'elle porta en mariage, le 26 janvier 1606, à Lancelot *Quatrebarbes*, chevalier, seigneur de la Rongère.

de Cornesse, seigneur de la Benichère, et de Marguerite de Courtoux. Il partagea avec ses frères et sœurs, par acte du 10 janvier 1554 (*v. st.*), passé devant Bignon, notaire à Saint-Denis-d'Anjou, les successions de Bertrand de la Corbière, leur aïeul, et d'Ambroise de Charnacé, sa femme. Le 24 octobre 1571, il assista avec René de la Corbière, son oncle, au contrat du mariage d'Eustache Hardouin, seigneur de la Girouardière, son neveu à la mode de Bretagne, avec Françoise de Champagné de la Motte-Ferchault. Nicolas de la Corbière a eu, entr'autres enfants, Charles, Ier du nom, qui suit.

VIII. Charles DE LA CORBIÈRE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Mortelève, de la Benichère, etc., fut marié, par contrat du 7 octobre 1596, passé devant Coustard, notaire au duché de Mayenne, avec Françoise DE MEGAUDAIS, fille de feu Louis de Megaudais, écuyer, seigneur des Alleux, et de Renée de la Dinaye, fille de François de la Dinaye et de Marguerite de Grandmesnil. Un extrait des registres et rôles du ban et arrière-ban d'Anjou, du 24 juillet 1635, porte que Charles de la Corbière, ayant comparu ce jour même, avait offert, à cause de son âge, d'envoyer son fils à sa place en équipage convenable. Il vivait encore le 5 juillet 1641, et laissa de son mariage :

DE MEGAUDAIS : d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

IX. Charles DE LA CORBIÈRE, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Benichère et des Alleux, marié, par contrat du 24 février 1629, passé devant Chenu et Orry, notaires royaux au Mans, avec Marie PIDOUX DE LA ROCHEFATON, fille de Lancelot Pidoux, seigneur de la Rochefaton, du Coudray, de Laubutière, etc., et d'Elisabeth Tudert de la Bournalière. Charles IIe du nom, de la Corbière fut maintenu dans les priviléges de sa noblesse d'extraction par ordonnance de M. de Bragelongne, commissaire départi par le Roi pour le régalement des tailles en la généralité de Tours, du 20 juin 1635. Il fut agréé à la place de son père pour l'arrière-ban de la noblesse, suivant un certificat du duc de la

PIDOUX : de sable, à 5 frettes d'or.

Tremoïlle du 23 août 1636. Un second certificat de M. de la Meilleraye, lieutenant-général des armées du Roi, porte que Charles de la Corbière a servi sous ses ordres à l'armée de S. M. dans les Pays-Bas. Il fut père de Claude, qui suit.

X, Claude DE LA CORBIÈRE, chevalier, seigneur de Juvigné, des Alleux, de la Benichère et de Mortelève, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, fut marié, par contrat du 21 janvier 1654, passé devant du Chemin et Berthelot, notaires royaux à Rennes, avec Marie DU POULPRY, fille de messire Françoise du Poulpry, chevalier, seigneur du Poulpry et de Trebodenin, conseiller au parlement de Bretagne, et de Guillemette le Drenec. Il mourut avant le 28 mai 1668, date de l'acte de curatelle de ses enfants; et, le 15 juin suivant, sa veuve, demeurant en sa maison seigneuriale des Alleux, paroisse de Cossé-le-Vivien, élection de Château-Gontier, obtint acte de la représentation des titres de noblesse de MM. de la Corbière, signé par M. Voysin de la Noiraye, intendant en Anjou et au Maine. Claude de la Corbière a laissé :

DU POULPRY: d'argent, au rencontre de cerf de gueules.

1°. Charles-François, qui suit;

2°. Charles-Joseph de la Corbière, chevalier;

3°. Mathurin-Claude, Ier du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après;

4°. François-Marie de la Corbière, qui fut admis page du grand-maître de l'ordre de Malte le 28 juin 1669. Ses preuves furent reçues au prieuré d'Aquitaine le 4 avril 1670;

5°. Elisabeth-Marie de la Corbière.

XI. Charles-François DE LA CORBIÈRE, chevalier, seigneur de Juvigné, de Boisrobin, de Sallens, etc., conseiller au parlement de Bretagne, fut déclaré noble d'ancienne extraction et maintenu dans la qualité de *chevalier* par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 8 novembre 1670. Du mariage qu'il a contracté avec Marguerite-Françoise DE LA MONNERAYE, fille de Jean de la Monneraye, sieur du Bougneuf, secrétaire de la chancellerie de Bretagne, sont issus :

DE LA MONNERAYE: d'or, à la bande de gueules, chargée de 3 têtes de lion d'argent, et accompagnée de 2 dragons d'or.

1°. Charles-Guillaume, dont l'article suit;

2°. Jacques-Charles-François de la Corbière, prieur de Loué;

3°. Gabrielle-Rose de la Corbière, mariée, par contrat du 14 septembre 1720, avec Charles *des Nos*, IIe du nom, chevalier, seigneur de Pannard, fille de Charles des Nos, Ier du nom, chevalier, seigneur de Pannard, et de Renée Malescot des Hayes;

4°. Renée-Françoise-Susanne de la Corbière.

XII. Charles-Guillaume DE LA CORBIÈRE, chevalier, seigneur baron de Juvigné, seigneur de la Chapelle-Craonaise, de Boisrobin, de Sallens, etc., épousa, par contrat du 7 janvier 1709, Madelaine DE FONTENELLES, fille unique de Charles de Fontenelles, écuyer, seigneur de Souvigné, et de Marie Gourreau. Charles-Guillaume partagea, avec son frère et ses sœurs, les successions paternelle et maternelle, le 23 juin 1721. Il a eu, entr'autres enfants :

DE FONTENELLES: de sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. François-Honoré-Hyacinthe, qui suit;

2°. Étienne-François de la Corbière, chevalier.

XIII. François-Honoré-Hyacinthe DE LA CORBIÈRE, chevalier, seigneur de Juvigné, de la Chapelle-Craonaise, des Alleux, etc., né le 9 juin 1715, fut reçu page du Roi en la grande écurie le 23 avril 1731. Il épousa N..... DE LA FOREST D'ARMAILLÉ, dont il n'eut qu'une fille :

DE LA FOREST: d'argent, au chef de sable.

N..... de la Corbière, mariée avec Charles *du Hardas*, marquis d'Hauteville, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

SECONDE BRANCHE.

XI. Mathurin-Claude DE LA CORBIÈRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Feu, en Bas-Maine, fils puîné de Claude de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné, des Alleux et de la Benichère, et de dame Marie du Poulpry, épousa Anne-Philippe DU VERGER, de laquelle sont issus :

DU VERGER: de gueules, à 2 bandes de vair.

1°. Mathurin-Claude, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. René-Gilbert-Anne, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

DE LA BROISE : d'azur, à 2 fasces d'or, sur lesquelles broche un chevron accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

XII. Mathurin-Claude DE LA CORBIÈRE, IIe du nom, écuyer, seigneur du Feu, de Vahais et autres lieux, épousa Michelle DE LA BROISE, dame de Poiriers, au Maine, issue d'une très-ancienne famille orignaire de la province de Normandie. De ce mariage sont provenus trois fils :

1°. René-Élilabeth de la Corbière, chevalier, seigneur du Feu, de Vahais et autres lieux, marié avec Louise-Françoise *Guiton*, dame des Bois. Leur fille unique :

Renée-Louise de la Corbière, dame de Vahais, se maria, par contrat du 13 octobre 1777, avec messire-Henri-Antoine-Samuel *Picot* (1), chevalier, mousquetaire du Roi en la seconde compagnie, fils de messire François-René Picot de Pontaubray, chevalier, seigneur de Monguerray, de la Herouze et autres lieux, et de dame Renée-Madelaine-Louise Richard de la Cuinière. De ce mariage sont issus :

a. Henri-Jean-Baptiste-Elisabeth-Charles Picot, crée vicomte de Vaulogé, par ordonnance du 22 mars 1827, marié avec Madelaine-Victoire *le Clerc de la Prévôterie*. De ce mariage sont issus :

I. Henri-Louis Picot ;

II. Charles-Alexandre Picot ;

III. Victoire-Marie Picot ;

b. Alexandre-Pierre-Geneviève Picot de Vahais ;

c. Marie-Louise Picot, mariée à M. *du Breil*, comte de Landal ;

d. Henriette-Andrée Picot ;

---

(1) La famille de Picot paraît originaire de Touraine. Répandue successivement en Bretagne, en Poitou et au Maine, sa noblesse d'extraction a été constatée et maintenue par ordonnance de M. de Maupeou, intendant de Poitiers, du 10 février 1699, par arrêt du conseil-d'état du 4 avril 1715, par ordonnance de M. de Feydeau de Brou, intendant de Bretagne, du 10 septembre 1716, et par arrêt du parlement de Bretagne, du 10 avril 1781. Dans ces différents jugements souverains sont visés ses actes de filiation depuis noble Antoine Picot, écuyer, époux de Marie *des Landes* (vivants en 1485), et père de noble Jean Picot, écuyer, sieur de Sauvieux, marié, par contrat passé en la châtellenie de Château-Regnault, le 4 septembre 1516, avec Jeanne *de Prigues*, fille de noble Louis de Prigues, écuyer, et de dame Jeanne du Plessis. Les diverses branches de cette famille, connues sous les noms de la Mintaye, de Peccaduc et de Vaulogé, ont suivi la carrière des armes et celle de la magistrature. Leurs armoiries sont : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 falots allumés de gueules ; au chef du même.* Devise : NULLUS EXTINGUITUR.

2°. Alexandre-Elisabeth de la Corbière, né à Juvigné en 1744, doyen de l'église cathédrale de Verdun, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 24 avril 1794;
3°. Charles-Anne, dont l'article suit.

XIII. Charles-Anne DE LA CORBIÈRE, chevalier, seigneur de Poiriers, dit *le chevalier de la Corbière*, épousa Marie-Alexandrine-Félicité DE BRUC DE MONTPLAISIR, chanoinesse du noble chapitre de Neuville, fille de Louis-François, comte de Bruc de Montplaisir, capitaine de la Cornette blanche, et de Marthe le Boucher. Le chevalier de la Corbière a eu deux fils et trois filles :

DE BRUC : d'argent, à la rose de gueules, boutonnée d'or.

1°. Claude-Elisabeth de la Corbière, lieutenant-colonel d'infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a servi la cause royale à l'armée des princes français, et a échappé à la nage au désastre de Quiberon. Il n'est pas marié;
2°. Jacques de la Corbière, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité en 1767. Il est également célibataire;
3°. Renée-Louise-Elisabeth de la Corbière;
4°. Angélique-Charlotte de la Corbière;
5°. Marie de la Corbière.

XII. René-Gilbert-Anne, chevalier DE LA CORBIÈRE, chevalier, seigneur des Blotteries, né le 19 juin 1704, à Juvigné, au diocèse du Mans, second fils de Mathurin-Claude de la Corbière, Ier du nom, seigneur du Feu, et d'Anne-Philippe du Verger, servit pendant dix ans comme officier au régiment du Roi, infanterie. De son mariage avec Françoise PITATOUIN DE LA TOUCHE, fille de Louis Pitatouin de la Touche, écuyer, ancien commissaire de la marine royale et inspecteur des troupes françaises au Canada, sont issus :

PITATOUIN : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 merlettes d'argent, et accompagnée de 2 aigles de sable.

1°. René-François de la Corbière, né en 1742, officier supérieur,
2°. Eugène-Aignan de la Corbière, né en 1750, capitaine de cavalerie;
} ces deux officiers, chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, ont péri au champ d'honneur. Ils n'étaient pas mariés;
3°. Antoine-Madelaine, dont l'article suit;
4° Pierre-Olivier de la Corbière, archidiacre de la cathédrale de Vannes, abbé commendataire de Talmont, au diocèse de Luçon, mort en 1793;

5°. Lucien-François de la Corbière, né le 17 janvier 1764, chanoine de Luçon, décédé en 1826;

6°. Louise-Madelaine de la Corbière, née le 13 février 1748, religieuse.

XIII. Antoine-Madelaine, chevalier DE LA CORBIÈRE, né le 10 août 1743, colonel en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a servi pendant quarante ans. Il a fait les campagnes de la guerre *dite* de sept ans, celles d'Amérique et celles à l'armée des princes français jusqu'au licenciement du corps de Condé. A cette dernière époque, le chevalier de la Corbière servait dans le grade de lieutenant-colonel d'infanterie, et lieutenant de la compagnie n° 12 du régiment noble à pied, ainsi qu'il est établi par un certificat de M. le prince de Condé du 25 mars 1801. Il a épousé, le 10 septembre 1783, Marie-Anne JEHANNOT, issue d'une famille noble de Lorraine, que représentent deux frères de cette dame, chevaliers de l'ordre de Saint-Louis et anciens capitaines au régiment de Hainaut, infanterie. De ce mariage est issu :

JEHANNOT; écartelé en sautoir, au 1 de gueules, à 3 bandes d'or; au 2 d'azur, au lion contourné d'or, au 3 d'or, au lion d'azur; au 4 de gueules; à 3 barres d'or.

XIV. Robert-François-Yves DE LA CORBIÈRE, né le 1er septembre 1785. Il a épousé, en 1815, Marie-Hélène PITATOUIN, sa cousine, fille de Louis-Jean-Madelaine Pitatouin, écuyer, seigneur de la Coste et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint-Louis, et de dame Marie Jacob de Tigné, de laquelle est issu :

PITATOUIN : comme à la page précédente.

Ernest de la Corbière, né en 1816.

DAUXILHON,

Barons DE SAUVETERRE, *seigneurs* DE LA CABARÈDE, D'ALBINE, DE POLLASTRES, etc. *marquis* DE MILLAS, *en Languedoc.*

ARMES : *Ecartelé, au* 1 *de gueules, à* 3 *roues à* 8 *rais d'argent, posées* 2 *et* 1, *surmontées d'une colombe volante d'or,* qui est DAUXILHON; *au* 2e *de gueules, à* 3 *pommes de pin d'or,* qui est DE PINS; *au* 3e *d'azur, au croissant d'argent; au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules,* qui est DE GAIRAUD; *au* 4 *de gueules, à la croix d'argent,* qui est DE BLANES. Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages, portant chacun un étendard *de gueules, à la roue d'argent,* et celui à dextre s'appuyant sur un bouclier rond aux mêmes armes. Devise : AUXILIUM MEUM A DOMINO.

IL existe dans la maison DAUXILHON (1) une tradition fort ancienne qui la dit originaire de Picardie et fait connaître son origine et ses services militaires de-

(1) Le nom s'est aussi orthographié *d'Auxilhon, d'Auxillon, d'Auzillon, d'Aussilhon et d'Aussillon.* Ce nom est également celui d'un village situé à deux lieues et demie S.-E. de Lavaur. (*Dictionnaire des Gaules de la France*, par Expilly, in-fol. 1762, tom. 1, p. 414.) La paroisse d'Auxilhon, prise et ruinée en partie par les religionnaires au mois d'octobre 1572, tenait avant les guerres civiles le rang de ville, et il y avait un château qui souffrit particulièrement des excès des calvinistes. (*Histoire générale de Languedoc,* par D. Vaissète, tom. v. pag. 313.)

puis le commencement du 13e siècle. Ce qu'il y a de certain par ses titres, c'est qu'elle subsistait avec distinction en Languedoc il y a plus de 400 ans, et qu'elle y est devenue considérable par ses possessions et par ses alliances avec les principales familles de cette province.

I. Pierre DAUXILHON, Ier du nom, fut le premier de sa famille qui, selon les mémoires domestiques, vint s'établir en Languedoc, lorsqu'en 1415 le seigneur de la Fayette, sous les ordres duquel il servait, fut nommé lieutenant du duc de Bourbon au gouvernement de cette province, et vint s'y opposer aux incursions des Anglais. Pierre Dauxilhon s'y fixa par suite de son mariage avec une riche héritière de la sénéchaussée de Carcassonne, Aimée, *aliàs* Antoinette DE MARTINI, fille de Jacques de Martini. Il mourut *intestat*, et laissa trois fils :

DE MARTINI : de sable, semé de coquilles d'argent; au chef de gueules.

1°. Laurent, dont l'article suit;

2°. Guillaume Dauxilhon;

3°. Pierre-Raimond Dauxilhon, qui prit le parti de la robe et fut licencié en droit. Il eut pour fils :

Jean Dauxilhon, châtelain d'Angles, qui ne laissa que deux filles :

a. N..... Dauxilhon, mariée avec Gabriel *de la Garde*, co-seigneur de Bise et de Cabesac;

b. N..... Dauxilhon, épouse de Gaspard *de la Palu*, lieutenant de roi de Narbonne.

II. Laurent DAUXILHON, écuyer, seigneur de Sauveterre, de la Cabarède, d'Albine, etc., transigea avec ses frères devant Rigaud, notaire à Carcassonne, en présence et par la médiation de Rostaing d'Antignac, seigneur de Margon, Barthelemi Rouquette, chanoine de l'Eglise de Narbonne, Bertrand de Saint-André, licencié en droit et Jean Sangonis, de Castres, sur le partage des successions de leurs père et mère. Laurent eut pour sa part la terre de Sauveterre avec ses dépendances, les fiefs de la Cabarède et d'Albine, un bien noble dans la terre de Rouayroux, un fief à Cessenon,

le bien de Montouliers, de l'hérédité de Jacques de Martini, leur aïeul maternel, par donation d'Antoinette (nommée aussi Aimée) de Martini, leur mère, une albergue ou droit de pâturage dans les terres de Cassignolles, Ventajou et Félines, deux vignes dans le terroir d'Olonzac et une troisième au terroir d'Azille. Guillaume Dauxilhon eut pour son lot les fiefs d'Azille et de la Redorte, un moulin à huile à Azille, un douzième de la leude de Saint-Julien ou de Ventajou, la maison paternelle de Pépieux, etc., etc. Pierre-Raimond eut en partage des biens fonds et une portion de seigneurie situés à Pépieux, un fief et divers biens à Olonzac, la métairie noble de Manganel au terroir de Ventajou, une censive annuelle et perpétuelle de 12 sétiers de blé sur la terre de Beaufort, payable par le seigneur du lieu, un fief à Lasserre (1) et à Cesseras et d'autres biens provenants de la succession paternelle, ainsi qu'une partie de Cadirac, que ces trois frères avaient acheté. Ils rendirent d'importants services au roi Charles VII, dans ses guerres contre les Anglais, ainsi que l'apprennent des lettres patentes que ce prince leur accorda au mois de mars 1450, (*v. st.*). Elles sont en latin et datées du lieu de Montils-lès-Tours, château royal qu'habitait alors la cour. Le 12 août 1461, Laurent Dauxilhon rendit foi et hommage au même prince pour la terre de Sauveterre et les fiefs de la Cabarède et de Cessenon, entre les mains de Pierre de Béraud, trésorier de France, à ce commis par Galaubias de Panassac, chambellan du Roi et sénéchal de Toulouse. Charles VII, par autres lettres patentes données à Villefranche de Rouergue le 11 juin 1464, veut que Laurent Dauxilhon soit reçu à faire foi et hommage pour ses terres nobles, ce qui fut exécuté le 15 du même mois; et, le 10 décembre suivant, il fournit aux commissaires de S. M. le dénombrement de sa terre de Sauveterre et des fiefs de la Cabarède, Albine et Cessenon. Il avait épousé, par contrat du 16 février 1443, (*v. st.*) Sibylle DE

(1) Ce fief est passé par la suite dans la famille de Gairaud.

DE SAINT-ANDRÉ : d'azur, au château à 3 tours d'argent, maçonné de sable et surmonté de 3 étoiles d'or.

SAINT-ANDRÉ, fille de Bertrand de Saint-André, et tante de Pierre de Saint-André, chevalier, premier président du parlement de Toulouse, chancelier du roi Louis XII en ses états d'Italie, et lieutenant pour S. M. dans la seigneurie de Gênes. De ce mariage sont issus :

1°. Barthelemi, qui suit;

2°. Pierre Dauxilhon, abbé de Saint-Paul de Narbonne, et chanoine de Carcassonne, dont il fut élu évêque par tout le chapitre le 4 décembre 1494. Cette élection fut confirmée le 22 du même mois par l'archevêque de Narbonne, et Pierre Dauxilhon fut consacré par les évêques de la province. Cependant le roi Charles VIII, n'ayant pas été consulté sur ce choix, fit saisir le temporel de l'évêché, et Louis XII, son successeur, lui donna pour compétiteur Jacques Hurault. Mais au moyen d'un accord fait en 1503, Pierre Dauxilhon demeura paisible possesseur de son siége, en payant une pension de 1500 livres à Jacques Hurault, que le concile de Pise avait élu à la sollicitation du Roi. Il mourut le 24 septembre 1512, regretté de son clergé et de ses diocésains, et fut inhumé devant le grand autel. Ses armoiries étaient sculptées sur une pierre de marbre blanc, qui couvrait sa tombe. (*Gallia christiana*, tom. VI, col. 917.)

III. Barthelemi DAUXILHON, écuyer, seigneur de Sauveterre, dont il fit bâtir le château en 1494, de la Cabarède et autres lieux, accompagna l'évêque Pierre Dauxilhon, son frère, lorsque, le 4 décembre 1502, il fit son entrée solennelle à Carcassonne. Le 9 janvier 1503 (*v. st.*), il rendit foi et hommage au Roi pour ses terres entre les mains du sénéchal de Carcassonne. Des mémoires de famille portent qu'en sa jeunesse il avait servi le roi Louis XI et s'était trouvé à la bataille d'Enguinegate. Son testament est du 7 août 1520. Il mourut à Pépieux, et fut inhumé dans la chapelle du Crucifix, selon sa dernière volonté. Il avait épousé,

DE LA BRIGONIE : 1° Anne DE LA BRIGONIE, nièce de Géraud de la Briconie, évêque de Saint-Pons et abbé de Saint-Aphrodise de Béziers; 2° le 15 février 1507, Jeanne DE SÉNÉGRA, veuve de Sicard de Coste. Ses enfants furent ;

DE SÉNÉGRA : d'or, à un arbre de sinople.

Du premier lit :

1°. François, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Pierre Dauxilhon, chanoine de Saint-Just et de Saint-Paul de Narbonne en 1527, et du chapitre de Carcassonne. Il fit élever la balustrade de fer qui environne la chapelle de Notre-Dame

de Bethléem, et fit apposer sur la porte les armoiries de sa famille avec la devise : *Auxilium meum à domino*, de même qu'elles sont peintes à fresque sur la chaire abbatiale de Saint-Paul ;

3°. Paul Dauxilhon, mort sans alliance et *intestat ;*

4°. Jeanne Dauxilhon, mariée, par contrat du 13 avril 1505, passé dans le palais épiscopal de Carcassonne, en présence de l'évêque Pierre Dauxilhon, son oncle, avec Bertrand *de Siran*, seigneur de Cavanac, fils d'Odoard de Siran, seigneur de Cavanac, et de Jeanne de Voisins;

5°. Antoinette Dauxilhon, femme du seigneur *de Prunet ;*

6°. Claire Dauxilhon, mariée, le 5 août 1509, dans le palais épiscopal de Carcassonne, avec Gabriel, seigneur *de Montrédon* et d'Escales, viguier de Narbonne ;

Du second lit :

7°. Jacquette Dauxilhon, mariée avec Béranger *de Besset*, seigneur de Couffignac, dont elle était veuve lorsqu'elle fit son testament le 16 février 1567.

IV. François Dauxilhon, Ier du nom, écuyer, seigneur de Sauveterre, fut marié le même jour que son père, 15 février 1507, avec Marguerite de Coste, fille et héritière de Sicard de Coste, et de Jeanne de Sénégra. Le 20 octobre 1525, il fournit un dénombrement entre les mains de Marc d'Astoul, juge de Villelongue, transigea, le 2 mars de la même année, (*v. st.*) avec les consuls et habitants de Sauveterre, pour terminer un procès qu'ils avaient au parlement de Toulouse, et comparut au ban et arrière-ban convoqué à Canet en 1529. Le 3 février 1530, il racheta des mêmes consuls et habitants de Sauveterre certains droits qu'ils avaient sur la montagne. Le 30 septembre 1540, il fit foi et hommage au Roi entre les mains du sénéchal de Carcassonne pour sa terre seigneuriale et son château de Sauveterre, le bien noble qu'il tenait à Rouayroux, le fief de la Cabarède et divers fiefs situés à Narbonne, Manganel, Astia, Cebazan, Salelles et Marseillan, pour lesquels il devait pour le service du Roi, au ban et arrière-ban, un archer à deux chevaux. Le 15 juillet 1549, François Dauxilhon fit son testament en faveur de Maffre, son petit-fils, et fils de Pierre, auquel il laissa la jouissance de tous ses biens. Marguerite de Coste fit le sien le 15 janvier 1559 (*v. st.*) et

DE COSTE de gueules, à 3 fasces d'or.

voulut être enterrée en la chapelle du Crucifix de Pépieux, près de la tombe de Barthélemy Dauxilhon, son beau-père. Elle avait eu de son mariage avec François Dauxilhon :

1°. Pierre, IIe du nom, qui suit;

2°. Paul Dauxilhon, mort célibataire, des blessures qu'il avait reçues dans les guerres d'Italie;

3°. Françoise Dauxilhon, alliée, le 29 juin 1546, avec Jean *de Bringuier*, seigneur de Semalens, fils de Raimond de Bringuier, seigneur de Semalens, et d'Alexis de Saint-Laurens. Elle et sa sœur Jeanne furent héritières universelles de leur mère;

4°. Jeanne Dauxilhon, mariée avec Mathurin *de Coursier*, seigneur de Cesseras;

5°. Claire Dauxilhon, religieuse à Azille, légataire de ses père et mère.

Fille naturelle de François Dauxilhon :

Astrugue, *bâtarde* Dauxilhon, *à laquelle son père fit un legs pour la marier.*

V. Pierre Dauxilhon, baron de Sauveterre, servit, ainsi que son père, au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Carcassonne en 1529. (*Histoire générale de Languedoc*, t. V, preuves, col. 85.) Plus tard, il porta les armes avec son frère Paul Dauxilhon sous Blaise de Montluc, son oncle (1), dans le Siennois, en Italie, en 1555, se distingua à la surprise de la ville de Pienza, et au retour fut armé chevalier dans Verceil par le duc de Ferrare en 1556. Il servit ensuite en Picardie, en Lorraine et au siége de Thionville en 1558. Dès l'année 1548, Pierre Dauxilhon avait fourni son dénombrement et rendu foi et hommage au Roi pour ses terres. Le 3 août 1552, il acheta la portion de la forêt narbonnaise en paréage avec S. M. et fut confirmé dans cette acquisition par lettres patentes du 18 janvier 1553 (2). Le 30 juin 1562, les consuls et

(1) Antoinette Isalguier de Clermont, première femme de Blaise de Montluc, maréchal de France, était sœur utérine de Marguerite de Coste. Montluc, dans ses *Commentaires*, pp. 231 et 258, parle avec éloge des deux frères Pierre et Paul Dauxilhon, ses neveux.

(2) Cette portion de forêt est retournée à la couronne par un échange avec le marquis Dauxilhon du 30 septembre 1780.

habitants de Sauveterre se désistèrent, par acte passé devant Bousignac, du procès qu'ils avaient intenté à Pierre Dauxilhon, à raison des droits qu'ils prétendaient sur la montagne par eux précédemment vendus à François Dauxilhon, et déclarèrent ne pouvoir récolter du blé dans cette montagne sans la permission expresse du seigneur. Pierre Dauxilhon mourut sans avoir testé, laissant du mariage qu'il avait contracté, en 1544, avec Marguerite DE JANIN, laquelle fit son testament le 7 décembre 1588, et voulut être enterrée dans l'église Notre-Dame de Cadalen près de son père Maffre de Janin, baron de Roqueserière et seigneur de Gabriac, un fils et cinq filles :

DE JANIN : d'azur, à un arbre planté sur une montagne d'argent, accompagné de 5 étoiles du même, 2, 2 et 1.

1°. Maffre, dont l'article suit;

2°. Jeanne Dauxilhon, mariée avec Jean *de Lart*, écuyer;

3°. Isabeau Dauxilhon, alliée avec Maffre *de Janin*, seigneur de Gabriac;

4°. Paule Dauxilhon, femme de Jacques *de Bonaide*, sieur de la Faurie. Sa mère lui fit de grands avantages par son testament;

5°. N..... Dauxilhon, épouse de Bernard *Gaffre*, sieur de Las-Pauses;

6°. N..... Dauxilhon, fiancée à N.... *de Flotes*, fils du seigneur de Cebazan. Elle fut tuée par accident d'un coup de pistolet, avant d'avoir atteint l'âge de former cette union.

VI. Maffre DAUXILHON, baron de Sauveterre, épousa en premières noces, par contrat du 14 juin 1565, Paule DE PINS, fille de Jean de Pins et de Catherine de Cornet, et sœur de Bernarde de Pins, femme de Raimond de Faure, seigneur de la Figarède. Cette dame n'eut pas d'enfants. Elle fit son testament le 12 mars 1572, nomma son héritier son mari qui servait alors le Roi au camp de Sommières (où il fut blessé), et voulut être inhumé selon l'usage de ceux de la religion prétendue réformée. Maffre Dauxilhon contracta un second mariage, le 10 août 1573, avec Anne DE GENIBROUSE, fille de Sébastien de Genibrouse, seigneur de Saint-Amans, et de Françoise de Lescure, veuve de François de Villettes, seigneur de Montledier. Maffre Dauxilhon embrassa le calvinisme. Il rendit des ser-

DE PINS : de gueules, à 3 pommes de pin d'or.

DE GENIBROUSE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fasces ondées d'or; aux 2 et 3 de gueules, à 3 épis d'argent.

vices considérables à ce parti et y mourut. Il était enseigne du comte d'Azillan lorsque le baron de Rieux, commandant en l'absence des ducs de Damville et de Joyeuse dans la sénéchaussée de Carcassonne, lui envoya, le 14 juin 1573, une commission pour lever et commander une compagnie de cavalerie pour le service de S. M. Le 6 février 1579, il reçut une donation que lui fit Marguerite de Janin, sa mère, dont il fut ensuite héritier universel. Etant sur le point de partir pour l'armée, il fit un testament militaire le 5 septembre 1583, et nomma tuteurs de ses enfants, avec sa femme, Jacques de Rousset, baron de la Nougarède, son cousin, et Jean de Flotes, sieur de Cebazan. Le comte de Montgommery, commandant à Castres sous l'autorité du Roi de Navarre, donna pouvoir à Maffre Dauxilhon, le 17 avril 1586, de mettre dans son château de Sauveterre tel homme qu'il voudrait choisir pour y commander en son absence. Le 6 mai suivant, le vicomte de Turenne le confirma dans le gouvernement de cette place, et le duc de Montmorency, gouverneur de la province, lui donna de nouvelles provisions le 2 septembre de la même année. Il reçut les reconnaissances féodales de ses censitaires de Sauveterre en 1590. Dès le 10 mai 1587, il avait fait donation à Jacques, son fils aîné survivant, de tous ses biens du Minervois. Il ratifia ce don par son testament du 12 septembre 1594, et par son codicille du 31 janvier 1597. Ses enfants, issus de son second mariage avec Anne de Genibrouse, furent (1) :

1°. Samson Dauxilhon, qui mourut à Lyon, à la suite du connétable de Montmorency, qu'on appelait auparavant le duc de Damville, et dont il avait été élevé page;

2°. Jacques, qui a continué la descendance;

3°. Autre Jacques Dauxilhon, sieur de Narbonne, qui ne s'est pas marié, et fut tué pendant les guerres du duc de Rohan, en 1626;

---

(1) Il eut en outre six enfants naturels, cinq garçons et une fille. Trois des garçons moururent à la guerre. Les deux autres se marièrent à Sauveterre et à la Cabarède. La fille épousa le sieur *Palazy*, de la Caunette.

4°. Anne Dauxilhon, mariée, par contrat du 28 avril 1612, avec César *de Laur*, seigneur de Marmoulières et de Cleraud, lequel fit son testament le 26 avril 1660;

5°. Anne Dauxilhon, } mortes sans alliance.
6°. Olympe Dauxilhon, }

VII. Jacques Dauxilhon, baron de Sauveterre, seigneur de la Cabarède, etc., naquit au château de Sauveterre et fut baptisé selon le rit réformé le 8 novembre 1580. Elevé page du duc de Joyeuse, il rentra dans la religion catholique romaine. Le 8 juillet 1595, le duc de Ventadour lui écrivit afin qu'il vînt le joindre en armes à Réalmont, où l'armée du Roi s'assemblait pour soumettre le reste des rebelles après la pacification générale du royaume. Jacques Dauxilhon, de retour dans ses terres, se maria, le 2 octobre 1604, avec Isabeau de Bertrand, fille de feu Jean de Bertrand, seigneur de Catouze, second président au parlement de Toulouse, et de feu Marie de Castelnau, et petite nièce de Jean de Bertrand, seigneur de Frazin et de Villèle, garde-des-sceaux de France, puis en 1557 cardinal et archevêque de Sens. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, pp. 487, 488). Cette alliance a donné aux descendants du baron de Sauveterre des parentés avec les ducs de Randan et d'Epernon et la maison de Foix-Rabat. L'an 1616, les habitants de Sauveterre renouvelèrent le procès relativement aux droits qu'ils avaient cédés à François Dauxilhon sur la montagne: mais ils furent condamnés par le sénéchal de Toulouse et en dernier ressort par le parlement en 1618. Isabeau de Bertrand fit son testament le 9 août 1619. Jacques Dauxilhon et ses enfants furent obligés, l'an 1622, d'abandonner le château de Sauveterre que les calvinistes, commandés par le duc de Rohan, prirent et pillèrent. Eux-mêmes, surpris peu de temps après par les rebelles, subirent dix-huit mois de la plus cruelle captivité au Mas de Sainte-Puelle, dont l'armée du Roi s'empara pour le livrer aux flammes. Jacques Dauxilhon, pendant que ses fils étaient en otage dans la ville du Mas, servit comme volontaire dans l'armée royale, et des lettres de représailles lui avaient été accordées sur

de Bertrand: d'azur, au cerf passant d'or; au chef d'argent.

les biens des rebelles par le duc de Montmorency. Mais dans la révolte de 1624, 1625 et 1626, Jacques Dauxilhon eut la douleur de se voir chassé de ses propriétés et brûler ses métairies par son propre frère Jacques Dauxilhon, sieur de Narbonne, à l'instigation de sa mère et de ses sœurs, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir abjuré le calvinisme. Jacques et ses deux fils joignirent l'armée du Roi, et il fut blessé d'une mousquetade à l'épaule au siége de Saint-Paul de Mamiac. Lors de l'invasion des Espagnols, en 1637, il marcha avec ses fils, sur l'invitation du maréchal de Schomberg, qui dans leur congé fait un bel éloge de leur conduite à la défense de Leucate. En 1641, Jacques Dauxilhon, à l'exemple de son fils François, leva une compagnie d'infanterie dans le régiment du vicomte de Foix-Rabat, qui avait épousé sa nièce, et servit sous le maréchal de la Motte. Enfin, accablé de fatigues et d'années, il se retira chez lui et mourut le 9 avril 1659, âgé de 78 ans. Il avait fait donation de tous ses biens à son fils aîné le 11 avril 1632. Ses enfants furent :

1°. Jean-Jacques, Ier du nom, dont l'article suit ;

2°. François Dauxilhon, seigneur de la Cabarède, né le 10 octobre 1610. Après avoir servi avec distinction durant les guerres civiles, il obtint une compagnie dans le régiment de Rabat en 1641, se trouva, en 1645, au siége de Roses, et servit utilement à la défense de Lérida. Lors du licenciement du régiment de Rabat, il commanda une compagnie dans celui de Mérinville, où il continua de servir en Catalogne. Lorsque ses infirmités l'eurent contraint de quitter le service, il se retira au château de Sauveterre, et y mourut d'apoplexie le 6 novembre 1684. Il fut inhumé dans la chapelle de sa famille à Rouayroux, et n'avait pas été marié.

Enfants naturels de François Dauxilhon :

I. Bassioles, *bâtard* Dauxilhon, *qui servit dans les cuirassiers, puis dans les gardes du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, et eut une jambe emportée à la bataille de Néerwinde. Il mourut aux Invalides ;*

II. Marguerite, *bâtarde* Dauxilhon, *mariée avec Jean* Azaïs, *praticien à la Salvetat ;*

3°. Louise Dauxilhon, morte sans alliance et par accident.

VIII. Jean-Jacques DAUXILHON, Ier du nom, baron de Sauveterre, naquit le 7 juillet 1609. Il se trouva avec son frère au siége de Saint-Paul de Mamiac, servant alors dans le régiment de Normandie. Ces deux frères rendirent un service éminent aux habitants de la paroisse de Sauveterre et des lieux circonvoisins, en exterminant une troupe de bandits armés qui, pendant les guerres civiles, s'exerçaient à toutes sortes de meurtres et de brigandages. Le 29 juin 1636, Jean-Jacques Dauxilhon épousa à Narbonne Marguerite DE RAYNOARD, fille de Jean de Raynoard, écuyer, sieur de Lardailhon et de Raissac, et d'Isabeau d'Aldebert, dame de Raissac. Les Espagnols ayant investi Leucate au mois d'août 1637, le baron de Sauveterre eut ordre, le 31 de ce mois, de marcher au secours de cette place avec la noblesse. Le certificat du maréchal de Schomberg témoigne qu'il fut un des premiers sur les retranchements ennemis. Le 16 septembre 1639, le même maréchal lui manda de se rendre à l'armée que conduisait le prince de Condé au secours de Salses en Roussillon. Jean-Jacques Dauxilhon s'y fit beaucoup d'honneur, comme le porte le congé du prince de Condé, du 10 novembre de la même année. Il avait rendu hommage et prêté serment de fidélité au Roi en la ville de Montpellier le 10 juillet 1634, et avait fait faire les reconnaissances féodales de sa terre de Sauveterre en 1665. Le même Jean-Jacques Dauxilhon, Jean, son fils aîné, et François Dauxilhon, seigneur de la Cabarède, son frère, furent maintenus dans leur noblesse de race par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, rendu à Montpellier le 22 juin 1669. Marguerite de Raynoard avait fait son testament le 12 juin 1665, trois jours avant sa mort. Le baron de Sauveterre fit le sien en 1669, et vécut jusqu'au 5 avril 1696. On l'inhuma à Rouayroux, dans une chapelle de sa famille, où son père et sa femme avaient été enterrés. Leurs enfants furent :

DE RAYNOARD : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croisettes du même.

1°. Jacques Dauxilhon, né le 25 décembre 1637, mort peu de temps après sa naissance ;

2°. Jean, qui a continué la descendance;

3°. François Dauxilhon, né le 8 novembre 1641, mort sans avoir été marié le 15 juillet 1661;

4°. N..... chevalier Dauxilhon, colonel de l'un des régiments de dragons de Languedoc, qui fit avec distinction les guerres d'Italie. Au mois de mai 1695, étant sorti de Casal avec treize hommes pour aller à la découverte, il fut surpris et tué par un parti ennemi. (*Gazette de France* du 12 mai de cette année);

5°. Barthélemi Dauxilhon, né le 23 septembre 1648. Il reçut la prêtrise à Vabres en 1682;

6°. Isabeau Dauxilhon, né le 24 mars 1642, mariée, le 2 janvier 1681, avec François *de Marescot*, seigneur de Pujol. Elle mourut le 17 juin 1703;

7°. Marie Dauxilhon, née le 27 avril 1644, mariée, le 7 août 1684, avec Pierre *de Clerc*, seigneur de la Salle, de Saint-Pons de Thomières;

8°. Anne Dauxilhon, née le 27 avril 1646, morte sans alliance le 7 septembre 1672;

9°. Louise Dauxilhon, née le 11 septembre 1650, mariée, le 14 septembre 1673, avec Jean *de Bauquet*, sieur de Reclot;

10°. Marguerite Dauxilhon, née le 13 août 1653, mariée, le 31 janvier 1689, avec Jean *Cabrier*, dont elle a laissé un fils.

IX. Jean Dauxilhon, baron de Sauveterre, né le 10 novembre 1638, fit foi et hommage au Roi et fournit son dénombrement devant les trésoriers de France à Toulouse le 13 juillet 1670. Par contrat du 22 janvier 1678, il épousa Françoise du Cup, fille de feu Jean du Cup, seigneur de Salvasa et de la Bastide-Rougepeyre, conseiller en la sénéchaussée de Carcassonne, et de Marquise d'Auger de Ferrières. Le baron de Sauveterre fut choisi pour commander l'arrière-ban de la noblesse de cette sénéchaussée en 1691, 1692 et 1697, dans le temps où toute l'Europe était coalisée contre la France. La vigilance et la fermeté de ce seigneur préservèrent le pays des cruautés des Camisards et empêchèrent l'émigration des habitants, qui par leur bonne contenance imposèrent à ces rebelles. Il avait fait dresser, le 1er juillet 1696, l'inventaire des biens délaissés par son père. Il fit son testament le 25 août 1714 et mourut le 30 du même mois. Ses enfants furent :

Du Cup. d'azur, à la cotice d'argent, accompagnée de 3 étoiles du même.

1°. Jean-Jacques, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. François Dauxilhon, né le 17 janvier 1679, décédé le 1er novembre 1682;

3°. Pierre-François Dauxilhon, né le 20 novembre 1682, mort lieutenant au régiment de Languedoc, dragons;

4°. Claire-Marquise Dauxilhon, née le 12 juin 1684, mariée, par contrat du 8 juillet 1710, avec noble Jacques *de Durand*, seigneur du Pujet;

5°. Jeanne-Françoise Dauxilhon, née le 6 juillet 1685, mariée, 1° avec noble Hippolyte *de Laur*, sieur de Durenque, ancien capitaine d'infanterie; 2° par contrat du 7 octobre 1719, avec noble Joseph *de Gairaud de Lasserre* (1), viguier de la ville de Saint-Pons de Thomières;

---

* FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE GAIRAUD.

X. Jeanne-Françoise Dauxilhon de Sauveterre, mariée, par contrat du 7 octobre 1719, avec noble Joseph de Gairaud, sieur de Lasserre, mourut *intestat* avant l'année 1747. Son mari était fils de noble Antoine de Gairaud, conseiller du Roi, maire de la ville de Saint-Pons de Thomières, lequel fut convoqué par le Roi, le 30 octobre 1710, à l'assemblée des états de Languedoc qui se tint à Montpellier le 28 novembre de la même année. La femme de noble Antoine de Gairaud se nommait Susanne-Claire *de Fleyres*, issue d'ancienne noblesse, et il en était veuf lorsqu'il assista au contrat de mariage de son fils avec Jeanne-Françoise Dauxilhon. Noble Joseph de Gairaud de Lasserre, issu d'une famille distinguée dont le nom figure dans les annales consulaires de la ville de Toulouse dès le commencement du 13e siècle *, avait servi dans sa jeunesse, d'abord en qualité de lieutenant au régiment de Bourbonnais, suivant un certificat du marquis de Rochefort, brigadier des armées du Roi, du 25 mars 1697. Il fut pourvu à cette époque de la lieutenance de la compagnie de Foucault dans le régiment de Bourgogne, infanterie, et passa, trois mois après, à celle de la compagnie de Vignal dans le même régiment, à la place du sieur de Marcy, suivant des lettres de Louis XIV données à Versailles le 15 juin de cette année. Ce régiment faisait alors partie des troupes

De Gairaud : d'azur, au croissant d'argent; au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules.

(1) Bernard et Pons *Gairaud* étaient Capitouls de Toulouse en 1219 et 1226, suivant un extrait des archives du capitole, délivré par M. Duchan, maire de Toulouse, le 12 juillet 1827.

6°. Marie-Marguerite-Thérèse Dauxilhon, née le 1er juillet 1690;

FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE GAIRAUD.

que commandait, entre la Sambre et la Meuse, Louis, comte de Guiscard, chevalier des ordres du Roi et lieutenant-général de ses armées, suivant son certificat du 3 août de la même année 1697. Après qu'il eut quitté le service militaire, il fut pourvu, le 25 juillet 1717, de l'office de viguier de la ville de Saint-Pons de Thomières, par Jean-Louis de Berton-Crillon, évêque de cette ville. Le 9 mai 1722, agissant aux droits de Jeanne-Françoise Dauxilhon de Sauveterre, sa femme, il transigea avec noble Sébastien de Laur, sieur de Durenque, capitaine de dragons, et Marie de Marcoul, veuve de noble Joseph de Laur, sieur de la Cassade, comme tutrice de noble César-Joseph de Laur, son fils, au sujet de la succession de feu noble Hippolyte de Laur du Bosc, sieur de Durenque, premier mari de Jeanne-Françoise Dauxilhon. Le 30 mai 1727, noble Joseph de Gairaud de Lasserre fut autorisé par l'évêque de Saint-Pons à fonder une église dans son domaine de Lasserre, ce qui fut exécuté. Il fit son testament devant Alauze, notaire royal à Saint-Pons, le 16 juin 1747, mourut le 10 mai 1754, et fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Etienne de Pépieux. De son mariage avec Jeanne-Françoise Dauxilhon sont issus :

1°. Joseph-Jean-Antoine, qui suit;

2°. Pierre-Jean-François de Gairaud de Lasserre, sieur de Campredon, prêtre, prieur de Saint-Martin de Larçon, au diocèse de Saint-Pons, vivant en 1780;

3°. Marie-Jeanne-Marguerite de Gairaud de Lasserre, à laquelle son père légua la somme de 8000 livres.

XI. Noble Joseph-Jean-Antoine DE GAIRAUD DE LASSERRE, né le 11 janvier 1722, institué héritier universel de son père le 16 juin 1747, épousa, par contrat passé devant Roger, notaire royal à Pépieux, le 13 février 1759, Françoise DE MIALHE, fille de noble Maximilien de Mialhe, ancien officier dans le régiment Royal-Artillerie, et de

DE MIALHE de sinople, à la bordure d'or.

7°. Anne-Paule Dauxilhon, née le 17 décembre 1691, décédée le 17 mai 1694.

X. Jean-Jacques DAUXILHON, IIe du nom, baron de Sauveterre, né le 21 décembre 1678, épousa, par contrat du 22 juin 1710, Marie-Anne DE BERNE, fille de noble Guyon de Berne, seigneur de Brassac et de la Bastide de Cuxac, et de Claire de Genibrouse, sa seconde femme. Le 20 mai 1722, il rendit foi et hommage au bureau des finances de Toulouse, fit son testament le 8 septembre 1727, et mourut le 10 août 1730, laissant :

DE BERNE : de sinople, au pal composé d'argent et de sable.

1°. Jean-Jacques, IIIe du nom, dont l'article suit;

2°. Marie-Anne Dauxilhon, femme de noble N.... *de Laur*, sieur de Durenque, lieutenant-colonel du régiment de Languedoc, dragons.

XI. Jean-Jacques DAUXILHON, IIIe du nom, baron de Sauveterre, fut marié, le 19 octobre 1741, avec dona Jeanne DE BLANES, fille de haut et puissant seigneur don Etienne, marquis de Blanes et de Millas (1),

DE BLANES : de gueules, à la croix d'argent.

FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE GAIRAUD.

dame Thérèse Hast. Jean-Joseph-Antoine de Gairaud de Lasserre est décédé le 3 mai 1780, laissant de son mariage un fils qui suit.

XII. Noble Maximilien DE GAIRAUD DE LASSERRE, né le 3 août 1764, adopté en 1810 par le marquis *Dauxilhon*, son cousin issu de germain, et aujourd'hui son héritier. (*Voyez* ci-dessus son article et sa postérité.)

(1) Le roi Louis XV, par lettres patentes du mois d'octobre 1719, voulant, à l'exemple du feu roi Louis XIV, donner à don Etienne de Blanes, des marques de l'estime que S. M. faisait de sa personne, et *de la distinction qu'elle faisait de sa haute naissance*, en faisant passer à sa postérité le titre de *marquis*, que le feu Roi avait attachée à son nom, érigea en marquisat les ville et château de Millas, le terroir de Vulfric, les village et château de Néfiac, les lieu et château de Retgalla, les village et château de Pollestres, avec le terroir

colonel d'infanterie des milices de Roussillon, (en faveur duquel le Roi Louis XIV, *en considération de son illustre naissance et de l'attachement qu'il avait toujours eu pour S. M.*, créa sans finance la charge héréditaire de chevalier d'honneur au conseil supérieur du Roussillon) et de Françoise d'Evrard de Courboin. Jean-Jacques Dauxilhon resta veuf de Jeanne de Blanes le 10 août 1757. Il en avait eu :

1°. Jean-Etienne-Jacques-Ignace-Xavier-Michel, qui suit;
2°. Marie-Françoise Dauxilhon, morte sans alliance.

XII. Jean-Etienne-Jacques-Ignace-Xavier-Michel, marquis DAUXILHON et de Millas, baron de Sauveterre, seigneur de Pollestres et autres places, né le 15 septembre 1747, fut institué héritier universel de don Jean-Etienne de Blanes, marquis de Millas, chevalier d'honneur perpétuel au conseil supérieur de Roussillon, son oncle, par son testament du 30 mars 1759. Le marquis Dauxilhon ne s'étant pas marié, appela auprès de

---

de Barria et de Volpillières, le tout situé en Roussillon, sous la dénomination *de marquisat de Millas*. Par ces lettres S. M. reconnaît à la maison de Blanes une origine commune avec la royale maison de Savoie, dont elle porte les armes.

La maison de Blanes tirait son nom de la ville de Blanes, en Catalogne, et allait de pair avec les familles les plus connues par leur grandeur originaire et leur ancienneté. Raimond, Ier du nom, seigneur de Blanes, 22e aïeul de la marquise de Millas, vivait à la cour de Raimond Borrel, comte de Barcelonne, en l'an 1001. On distingue parmi ses descendants un amiral de Catalogne, un général des armées navales d'Espagne, un général des galères, un général d'armée, trois vice-rois, trois majordomes ou grands-maîtres de la maison des rois d'Aragon, un grand-chambellan, un cardinal, archevêque de Barcelonne et chancelier d'Aragon, un bailli-général de Catalogne, grand d'Espagne et chevalier de la Toison-d'Or. Raimond de Blanes, premier martyr de la Merci, tué à coup de flèches par les infidèles en 1256, et Geoffroi de Blanes, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, célèbre prédicateur, disciple de saint Vincent-Ferrier, et son compagnon dans ses missions apostoliques, étaient sortis de cette maison, laquelle a contracté ses principales alliances avec celles *de Cabrera*, *de Fenouillet de Torrelles*, *de Sagarriga*, *de Marca*, *de Ribes*, *de Palolle*, *de Viviers*, *d'Albert de Pons*, *de Valgornera*, *d'Ortaffa*, *de Ros de Planque*, etc., etc.

lui Maximilien de Gairaud de Lasserre, son cousin issu de germain et son plus proche parent. Il lui prodigua tous les soins d'un père à son fils, le fit héritier de son nom et de sa fortune en 1810, et mourut le 15 mai 1818.

XIII. Maximilien, marquis DE GAIRAUD-DAUXILHON, né le 3 août 1764, avait émigré en Espagne au mois de mars 1792. Après un court séjour à Figuières, puis à Mataro, il était rentré en France dans le but d'établir des relations entre les royalistes du midi et ceux qui servaient la cause des Bourbons sur la frontière espagnole. Mais, cette correspondance ayant été découverte, il avait failli être arrêté, et n'avait dû son salut qu'au mystère de la retraite où il se tint long-temps réfugié. L'acte de son adoption par le marquis Dauxilhon fut dressé devant Guillaume-Antoine-Etienne Valette, juge de paix du canton de Peyriac, dans la maison commune d'Azille, le 1er mai 1810. Il fut enregistré à Peyriac le lendemain, et promulgué, le 28 du même mois, par jugement du tribunal civil de Carcassonne, que confirme un arrêt de la cour d'appel de Montpellier du 7 juin de la même année, registré le 12 du même mois, fol. 46, *verso*, C. 8. Le 15 mai 1818, il a succédé à tous les biens et aux titres du même marquis Dauxilhon et baron de Sauveterre, son père adoptif. En cette qualité, et comme possesseur des domaines qui composaient le marquisat de Millas, appartenant précédemment à la maison de Blanes, il a transigé, le 1er mai 1824, avec madame la princesse de Nassau-Saarbruck, née princesse de Montbarrey, sur les droits que le prince de Montbarrey, son père, avait sur les biens de la même maison, et par cet acte madame la princesse de Montbarrey a renoncé à ces droits en faveur du marquis Dauxilhon. Ce dernier a épousé, par contrat du 14 septembre 1818, passé devant Etienne Delrieu, notaire royal à Alsonne, Marie-Pauline DE PINS, fille de messire Antoine-Paul-Joseph, vicomte de Pins, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire

DE PINS : de gueules à 3 pommes de pin d'or.

de Saint-Louis, et de dame Marie-Thérèse-Jeanne-Josèphe de Voisins d'Alzau. De ce mariage sont issus :

1°. Hippolyte-Marie-Auguste-Maximilien de Gairaud-Dauxilhon, né le 15 juillet 1819;

2°. Paul-Maria-Henri de Gairaud-Dauxilhon;

3°. Mathilde de Gairaud-Dauxilhon.

On peut consulter sur la maison Dauxilhon les *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, in-4°. *Jugements sur la noblesse de Languedoc*, t. II, p. 7.

DESSOFFY DE CSERNEK,

Comtes DE POSEGA, DE CSERNEK ET DE TARKO, *libres barons et comtes suprêmés du comté* DE SAROS, *en Hongrie* et *en France.*

ARMES : *D'or, à l'aigle de sable, accompagnée en chef d'un croissant d'azur et d'une étoile de gueules, et en pointe d'un dextrochère de carnation, armé de toutes pièces et tenant un sceptre de gueules en pal.* Couronne de comte. Supports : deux sirènes ayant leurs queues entrelacées au bas de l'écu. Devise : PRO ARIS ET FOCIS.

LA maison DESSOFFY est citée par les historiens hongrois comme l'une des plus anciennes et des plus illustres parmi celles des comtes supérieurs et des libres barons de la Hongrie (1). Originaire de West-

(1) Voyez *Diplomatarium familiarum Sariosiensium*, par Charles Vagner; *Nobilium Hungariæ familiarum Stemmatographia*, par André Lehortzky; Horvath, *Biblioth. jurisconsult. Hung.*, t. I. au supplément; *Bibliotheca primatiali* du réverend Ungerhoffer; *Comitatum Saros*, par Mathieu Belii; *Dessofianæ familiæ de Csernek historica descriptio*, dans l'*Histoire*, l'*Origine* et la *Chronologie des comtés de Hongrie*, t. 1, p. 127; *Historia de Atila*, par Olahum, chap. XII; *Insignia quorumdam nobilium familiarum regni Hungariæ*, in-4°, fol. 1er. Voyez aussi l'*Almanach royal de Hongrie*, par Thwrocz, année 1772, pp. 15 et 53, puis à la liste des comtes, p. 126, et plus bas à celle des barons.

phalie, où sous le nom *de Dessew* (1) son illustration militaire remontait au-delà de l'an 1034 (2), elle s'attacha à la fortune de saint Etienne, roi de Hongrie, lors du mariage de ce prince avec Gisèle de Bavière (3), sœur de l'empereur Henri II, et obtint de Geisa Ier, l'un des successeurs de saint Etienne, la forteresse de Csernek au milieu du onzième siècle. Plus tard, les nombreux et importants services de cette maison et ses grandes alliances ont successivement accru ses possessions de la forteresse de Tarko et de la majeure partie territoriale des comtés de Poséga et de Saros, où plusieurs branches aînées subsistent encore de nos jours. Deux rameaux de cette illustre maison sont passés à la fin du règne de Louis XIV au service de France, et l'un d'eux, fixé depuis ce temps dans le duché de Lorraine, forme l'objet du fragment généalogique qui va suivre.

I. Etienne Dessoffy de Csernek, Ier du nom, comte de Poséga, décédé à la fin du 15e siècle, laissa, entr'autres enfants, François, Ier du nom, qui suit. (*Pour les degrés antérieurs, voyez l'ouvrage de Hevenijcsij.*)

II. François Dessoffy de Csernek, Ier du nom, comte de Poséga, transigea, par acte du premier samedi après la fête des saints Vit et Modeste, martyrs, 1514, passé dans le chapitre de l'église de Saint-Pierre de Poséga, avec magnifique François de Hedervara. Par cet acte, où le comte Etienne Dessoffy est rappelé

---

(1) C'est à partir de saint Etienne, roi de Hongrie, que cette maison a commencé à joindre au nom de *Dessew* la syllabe *ffy*.

(2) *Arbor genealogica illustrissimorum et excellentissimorum dominorum et familiæ Dessoffy de Csernek, ab anno solummodo* 1034 *incipiendo ad annum* 1770, par S. J. P. Hevenijcsij, et arrêt de la chambre des comptes du duché de Bar, du 23 novembre 1772.

(3) Un Dessew vint avec cette princesse auprès de laquelle il remplissait une grande charge, et ce fut lui qui mit dans la tombe le corps de saint Etienne.

comme défunt, et qu'Uladislas, roi de Hongrie, autorisa par lettres-patentes données à Bude le premier dimanche après la fête des saints Simon et Jude de la même année, ces deux seigneurs se substituèrent réciproquement tous leurs domaines, lesquels devaient être dévolus à l'un dans le cas où l'autre mourrait sans postérité mâle. Les biens du comte François Dessoffy, portés dans cet acte de substitution, étaient : le château de Drynovcz, felso et also Csernek, Svethycza, Pervthycza, Podgragye, Peterhegye, Csernavicza, Kakukvevlgye, Druganovacz, felso et also Bersthyanythacz, Veperyak, Verbsthyagh, Jelsevacz, Dolacz, felso et also Lyvpinye, Resebarovcz, Okyth, Jakyncz, Pallovcz, Labkovcz, Visecze et Ferenczevcz, dans le comté de Poséga, ainsi que plusieurs châteaux et possessions seigneuriales dans le comté de Orbaz (1). Le comte François Dessoffy fut père de :

1°. Jean Dessoffy de Csernek, comte de Poséga, chevalier de Malte, chambellan de Louis II, roi de Hongrie en 1525, ensuite grand écuyer, conseiller intime, puis grand-chambellan de Ferdinand Ier. Ce dernier prince, en considération des services du comte Jean Dessoffy, et pour l'indemniser de ses pertes durant les guerres malheureuses contre les Turcs, lui fit présent de la forteresse de Tarko, donnant le titre de libre baron du comté de Saros. Ses biens passèrent à son neveu ;

2°. Etienne Dessoffy de Csernek,
3°. Georges Dessoffy de Csernek,
4°. François Dessoffy de Csernek,
5°. Nicolas Dessoffy de Csernek,
} massacrés lors de l'irruption des Turcs en Slavonie en 1552 ;

6°. Ladislas, dont l'article suit.

III. Ladislas, comte Dessoffy de Csernek, et tous ses frères acquirent de magnifique François de Hedervara, tout son droit de patronage sur le monastère de Saint-Michel-Archange de Rudina, dans le comté de Poséga. Cet acte, qui confirme la substitution précédente, fut autorisé par Louis II, roi de Hongrie, par

(1) Ce fut par suite de cette substitution que la maison Dessoffy acquit le droit de régale dans les châteaux de Posegavar et de Podverza, dans la ville de Posegavar et dans l'abbaye de Saint-Michel-Archange de Rudina, droit dans l'exercice duquel elle fut confirmée par le roi Louis II.

N. . . . . lettres datées de Bude le premier vendredi après la fête de Sainte-Anne 1525. Ladislas eut pour fils :

IV. Jean, comte Dessoffy de Csernek et Tarko, libre baron du comté de Saros. Lui et son oncle, le comte Jean Dessoffy, aux biens duquel il succéda, furent les seuls de leur maison qui, dans l'invasion des Turcs, en 1552, échappèrent à la mort ou à la captivité. Il eut pour femme Anne Pesthy, et pour fils François, IIe du nom, qui suit.

Pesthy :

V. François, comte Dessoffy de Csernek et Tarko, IIe du nom, libre baron du comté de Saros, épousa Catherine, née baronne Palocsay, et vécut jusqu'après l'année 1620. Ses enfants furent :

Palocsay : d'azur, au griffon d'or, tenant une couronne du même.

1°. Michel Dessoffy de Csernek, mort sans postérité;
2°. Ladislas Dessoffy de Csernek, qui fut père de trois fils :
  A. Nicolas Dessoffy, mort sans enfants;
  B. Georges Dessoffy, lequel a laissé :
    Pierre Dessoffy, mort sans postérité;
  C. Ladislas Dessoffy, qui n'a pas eu d'enfants;
3°. Georges Dessoffy de Csernek, mort sans postérité;
4°. François, IIIe du nom, dont l'article suit;
5°. Adam Dessoffy de Csernek, marié avec la comtesse Anne *Banffy de Nagy et Nitaly*, qui le rendit père de quatre fils :
  A. François Dessoffy, qui a laissé de son mariage avec Susanne *Kisfaludy* :
    a. Emeric Dessoffy;
    b. Paul Dessoffy;
    c. Sigismond Dessoffy;
  B. Gabriel Dessoffy;
  C. Alexandre Dessoffy, qui a eu deux fils :
    a. Sigismond Dessoffy;
    b. Adam Dessoffy;
  D. Louis Dessoffy, qui fut père de :
    Jean Dessoffy;
6°. Claire Dessoffy;
7°. Catherine Dessoffy.

Keczer : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or, tenant une croix du même; sur le tout, d'azur, à la lettre F d'or.

VI. François, comte Dessoffy de Csernek et Tarko, IIIe du nom, libre baron du comté de Saros, eut pour femme Anne Keczer de Lipocz, et pour fils :

1°. Etienne, II° du nom, dont l'article viendra ;

2°. Jean Dessoffy de Csernek, marié avec Judith *Farka*, dont il a eu un fils :

François Dessoffy de Csernek, qui fut père de :

a. Joseph Dessoffy. Celui-ci eut deux fils :

I. Emeric Dessoffy ;

II. Gabriel Dessoffy ;

b. Etienne Dessoffy ;

c. François Dessoffy, qui, de son mariage avec Victoire *Bakos*, a laissé :

I. Jean Dessoffy, abbé ;

II. Antoine Dessoffy ;

3°. Adam, auteur de la branche existante en France, et rapportée plus bas ;

4°. Samuel Dessoffy de Csernek, président de la noblesse des comtés de Saros et Abawidar, en Haute-Hongrie, époux 1° de Clara *de Semsé ;* 2° de Barbe *de Kormos*. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. François Dessoffy de Csernek, qui a eu deux fils :

a. Georges Dessoffy de Csernek ;

b. Emeric Dessoffy, lieutenant-colonel au service de S. M. I. ;

B. Elisabeth Dessoffy, femme 1° de Jean *Bezeg ;* 2° de Samuel *Bohus ;*

Du second lit :

C. Valentin Dessoffy de Csernek, qui était, en 1736, lieutenant-colonel du régiment de hussards de Rattky et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1). Le 2 janvier 1728, il obtint de l'empereur Charles VI des lettres-patentes datées de Vienne, dans lesquelles est rappelée une attestation des prélats, barons, grands et nobles du comté de Saros, présidés par Thomas Szirmay de Szirma Bessenijo et Csernek, premier comte du comté de Saros, chevalier de la Toison-d'Or, parent de Valentin Dessoffy, portant que ce dernier et Nicolas Dessoffy de Csernek et Tarko, son cousin-germain, capitaine au service de France, étaient membres de l'illustre famille hongroise des Dessoffy. Cette attestation est datée du lundi après la Saint-André, apôtre, 3 décembre 1727.

---

(1) Il est dit dans le premier registre de l'*Armorial de France*, première partie, p. 188, que Valentin Dessoffy de Csernek fut tué à Correggio, en Italie, après avoir donné dans toutes les occasions des preuves d'une grande valeur, étant à l'époque de sa mort colonel d'un régiment de hussards de son nom et brigadier de cavalerie des armées du Roi.

Valentin Dessoffy avait épousé, le 10 juin 1723, Marie-Louise *de Kleinholtz*, fille de Philippe-Frédéric de Kleinholtz, brigadier de cavalerie des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant pour S. M. sur les frontières de la Sarre, et de Marguerite de Gangelt. Ils ont eu pour fils :

Philippe-Florentin Dessoffy de Csernek, né le 16 septembre 1726, reçu élève au collège Mazarin en 1736.

DE SEMSÉ : d'azur, au cerf saillant d'or, ayant dans son bois une croix de Lorraine du même, et soutenant un miroir arrondi d'argent.

VII. Etienne, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, IIe du nom, libre baron et comte suprême du comté de Saros, épousa Clara ou Claire DE SEMSÉ, fille d'Etienne de Semsé, et de Marie Merse de Szinye. Leurs enfants furent :

1°. Nicolas, dont l'article suit;

2°. Etienne, comte Dessoffy de Csernek, général-major au service de S. M. I. et colonel d'un régiment hongrois, mort sans postérité;

3°. François, comte Dessoffy de Csernek, marié avec Anne *Bathay*, et père de :

A. André, comte Dessoffy de Csernek, colonel, époux d'Anne-Marie *Horvath*, et père de deux fils :

a. André, comte Dessoffy de Csernek, allié avec Barbe *Kubingy;*

b. Thomas, comte Dessoffy de Csernek, qui prit pour femme Barbe *Platny;*

B. Thomas, comte Dessoffy de Csernek, marié avec Anne *Poesy*, et père de :

François, comte Dessoffy de Csernek, qui a laissé de son mariage avec Louise *Forgacs:*

François, comte Dessoffy de Csernek;

C. Joseph, comte Dessoffy, général-major au service de l'Empereur;

4°. Emeric, comte Dessoffy de Csernek;

5°. Autre François, comte Dessoffy de Csernek.

DE BERCHTOLD : d'azur, à l'aigle au naturel, empiétant une couronne ducale d'or.

VIII. Nicolas, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, libre baron et comte suprême du comté de Saros, épousa Christine DE BERCHTOLD, fille de Samuel de Berchtold, des comtes et barons de ce nom, et de Catherine Pechy, et petite-fille de Valentin de Berchtold, et de Barbe d'Assarcz. De ce mariage sont issus :

1°. Etienne, comte Dessoffy de Csernek;
2°. Samuel, dont l'article suit;
3°. Adam, comte Dessoffy de Csernek;
4°. Claire, comtesse Dessoffy de Csernek.

IX. Samuel, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, libre baron et comte suprême du comté de Saros, signa, le 5 août 1772, l'acte du corps des prélats, barons, magnats et nobles du comté de Saros, en faveur du comte Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Csernek et Tarko, son parent, brigadier des armées du roi de France. Samuel avait épousé Claire PALOCSAY, fille du baron Sigismond Palocsay, et de Rosalie, née comtesse Petheo. Leurs enfants furent : PALOCSAY : comme à la p. 4.

1°. Etienne, comte Dessoffy de Csernek, marié avec N..... *Vecsey;*
2°. Rosalie, comtesse Dessoffy de Csernek, mariée au baron Antoine *Laffert;*
2°. Claire, comtesse Dessoffy de Csernek, épouse du comte Charles *Szirmay;*
4°. Barbe, comtesse Dessoffy de Csernek, femme du baron Jacques *Mesko;*
5°. Thérèse, comtesse Dessoffy de Csernek, non mariée.

BRANCHE EXISTANTE EN FRANCE.

VII. Adam, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, troisième fils du comte François, IIIe du nom, et d'Anne Keczer de Lipocz, épousa Eve DE HEDERVARA, dame de la ville de Krivan, en Hongrie, dont il eut, entr'autres enfants, Nicolas, qui suit. DE HEDERVARA :

VIII. Nicolas, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, étant passé au service de France avec Valentin Dessoffy de Csernek, son cousin-germain, y obtint d'abord le commandement d'une compagnie de hussards au régiment de Rattky. Le 11 avril 1711, à la tête de 50 hommes de cette compagnie, il défit près de Vincy, en Artois, 500 cavaliers et dragons ennemis. (*Gazette de France* du 18 avril 1711.) Il devint officier supérieur de hussards et chevalier de

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et fut tué dans les guerres de Louis XV en Italie. Du mariage qu'il avait contracté, le 11 janvier 1718, avec Anne-Louise Ogier de Baulny, fille de François Ogier de Baulny, officier de la fauconnerie du Roi et gendarme de la garde de S. M., est issu Jacques-Charles-Marie, qui suit.

Ogier : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une tête de léopard de gueules, et accompagnée de 3 croix recroisettées d'argent.

IX. Jacques-Charles-Marie, comte Dessoffy de Csernek et Tarko, magnat de Hongrie, seigneur en partie de Villosne-sur-Meuse, en Lorraine, entra au service dès sa plus tendre jeunesse comme volontaire dans les hussards de Rattky en 1728. Il fut nommé successivement lieutenant réformé le 1er mai 1729, cornette en 1733, lieutenant en pied en 1734, capitaine en 1742, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 18 avril 1745. Passé dans le régiment de Chamborant lors de la réforme en 1748, il eut rang de lieutenant-colonel le 23 juin 1756, fut breveté lieutenant-colonel en second le 29 octobre 1760, puis réformé à la paix de 1763. On le promut au grade de brigadier de cavalerie le 3 janvier 1770, puis à celui de maréchal-de-camp le 1er mars 1780 (1). Il avait

(1) En 1772, le comte Dessoffy, résolu de se fixer en France, et voulant conserver à ses enfants, dans cette nouvelle patrie, le rang et les honneurs dont jouissaient les autres branches de sa famille, en Hongrie, sollicita et obtint à cet effet, de l'impératrice Marie-Thérèse, le diplôme dont la teneur suit :

« Nous, Marie-Thérèse, reine apostolique de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie et de Croatie, duchesse de Bourgogne, grande » princesse de Transylvanie, duchesse de Milan, de Mantoue, de » Parme, comtesse d'Habsbourg, de Flandre, de Tyrol, duchesse » douairière de Lorraine et de Bar, grande-duchesse d'Etrurie, etc. » Savoir faisons, en vertu des présentes, à tous ceux à qui il appar- » tient, que de la part et dans la personne de Jacques-Charles-Marie » Dessoffy de Csernek et Tarko, général-brigadier de cavalerie dans » les troupes de sa majesté le roi de France, et chevalier de l'ordre » de Saint-Louis, nous ont été montrées et présentées des lettres au- » thentiques du corps entier des prélats, barons, magnats et nobles » du comté de Saaros, expédiées par l'assemblée générale tenue dans » notre ville libre et royale d'Epéries, le 5e jour du mois d'août de » la présente année ; lesquelles lettres scellées du grand sceau dudit » comté attestent l'ancienneté de la famille dudit Jacques-Charles- » Marie Dessoffy de Csernek et Tarko, et font mention des services

épousé Marie-Louise Hellot de Vidame, de laquelle sont issus :

Hellot : d'azur, à 3 poissons nommés hallottes d'argent, l'un sur l'autre en fasces; au chef d'or, chargé de 3 têtes de maure de sable.

1°. Thomas, comte Dessoffy de Csernek, major du régiment de

» qu'elle a rendus autrefois à la couronne sacrée de notre dit royaume » de Hongrie et à notre auguste maison : lesdites lettres sont rendues » dans la teneur exposée ci-après : c'est pourquoi notre majesté est » très-humblement et instamment suppliée de daigner lui accorder » que lesdites lettres du comté de Saaros soient insérées dans nos » présentes lettres, et que la copie lui en soit délivrée. Telle est donc » la teneur desdites lettres authentiques : Nous baron libre Samuel » Dessoffy de Csernek et Tarko, comte suprême, et tout le corps des » prélats, barons, magnats et nobles du comté de Saaros, savoir fai- » sons en vertu des présentes, à tous ceux à qui il appartient, qu'é- » tant réunis en assemblée générale les an, mois et jour, et au lieu où » elles sont expédiées, pour traiter des affaires qui concernent le bien » public ainsi que le service du prince et l'état futur de notre comté, » le très-illustre comte Jacques-Charles Dessoffy de Csernek, général- » brigadier de cavalerie dans les troupes de Sa Majesté très-chrétienne, » et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, s'est présenté en personne et » a mis sous nos yeux des lettres authentiques accordées par l'assem- » blée générale de ce comté, tenue dans la ville libre et royale d'E- » péries, l'an mil sept cent vingt-sept, le treize décembre, à Valen- » tin Dessoffy et à son parent Nicolas Dessoffy, résidants en France; en » même temps qu'il nous a exprimé sa reconnaissance pour ces lettres » authentiques de généalogie, il nous a représenté qu'il n'avait rien » plus à cœur que d'assurer à ses descendants la prérogative intacte » de son origine illustre et ancienne, et de l'y constater pour la gloire » même de la nation Hongroise, afin qu'elle leur servît d'encourage- » ment pour rendre recommandable, chez les étrangers, son origine » distinguée par plusieurs titres, et qu'ils fissent, pour cela, les plus » généreux efforts : pour nous prouver sa noble intention, il a fait » valoir la difficulté du voyage qu'il a entrepris, malgré l'éloigne- » ment du royaume de France; il nous a priés de lui accorder, pour » son plus grand avantage et celui de ses descendants, de nouvelles » lettres authentiques qui servent de preuves qu'il descend vraiment » de l'illustre et noble famille hongroise des Dessoffy de Csernek et » Tarko, en spécifiant les degrés de cette généalogie. C'est pour quoi, » comme on ne doit jamais refuser de faire droit à une demande juste, » et qu'il nous est parfaitement connu que le susdit très-illustre comte » Jacques-Charles Dessoffy de Csernek et Tarko, père de six fils ac- » tuellement vivants, par la grâce de Dieu, savoir, Thomas, Ladis- » las, François, Louis, Alexandre et Etienne, et de deux filles, qui » sont, Marie-Thérèse et Rosalie, tire son origine de la très-ancienne » et très-noble famille Dessoffy, recommandable par ses services, la- » quelle, après avoir, dans un temps très-reculé, sous le gouverne- » ment de *Geisa*, qui savait apprécier la bravoure guerrière des Des- » soffy, obtenu la forteresse de Csernek, située dans le comté de Po- » séga, a, dans la suite, sous le glorieux gouvernement d'Autriche, » obtenu, de Ferdinand Ier, dans la magnifique personne de Jean » Dessoffy, d'abord grand-écuyer et conseiller intime du Roi, ensuite » grand chambellan, l'autre forteresse de Tarko avec les biens en dé-

hussards de Haddick, au service de S. M. I., puis lieutenant-colonel, tué à l'armée;

» pendants, dans ce comté de Saaros, que gouverne aujourd'hui, » avec le pouvoir de comte suprême, un autre descendant de cette » même illustre et noble famille, le très-noble baron libre Samuël » Dessoffy, ci-dessus mentionné : que cette même famille a non-seu- » lement obtenu de grands honneurs pendant la paix, mais encore » a été revêtue, pendant la guerre, dans les anciens temps comme » dans les derniers, des commandements les plus honorables dans la per- » sonne d'Etienne remplissant le grade de général-maréchal-de-camp, » d'Eméric et de Joseph, premiers lieutenants du même maréchal, et » colonels propriétaires d'un régiment de cavalerie hongroise, joi- » gnant enfin à tout cela le titre de comte, avec le droit de le trans- » mettre à ses descendants ; que ledit exposant est un rejeton de Ni- » colas, fils d'Adam, fils de François, fils d'un autre François, fils » de Jean, fils de Ladislas, fils de François, fils d'Etienne Dessoffy : » les deux derniers (pour ne pas remonter plus haut) remplissaient » les fonctions de comtes suprêmes du comté de Poséga, où, comme » on l'a dit, pour récompenser leurs services, ils possédaient la for- » teresse de Csernek : c'est pourquoi, faisant droit à la demande légi- » time et fondée du susdit très-noble comte Jacques-Charles Dessoffy » de Csernek et Tarko, pour lui conserver, et à ses descendants, les » prérogatives de son origine, nous avons cru devoir lui délivrer, » comme en effet nous lui délivrons nos présentes lettres authenti- » ques de généalogie, scellées de notre sceau ordinaire, lesquelles » attestent que sa véritable origine, qui nous est parfaitement con- » nue, remonte par les degrés que nous avons désignés, à l'illustre et » noble famille des Dessoffy de Csernek et Tarko. Donné par notre » assemblée générale, tenue dans la ville libre et royale d'Epéries, » le cinquième jour d'août, l'an mil sept cent soixante-douze. Lu et » expédié par le notaire ordinaire de droit du même comté de Saaros » Thad de Talh, m. p.

» C'est pourquoi, après avoir fait transcrire, mot à mot, sans y » rien changer ni ajouter, les lettres authentiques du susdit comté » de Saaros, nous avons jugé à propos d'en accorder et faire délivrer » la transcription, dans le contenu de nos présentes lettres, au susdit » Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Csernek et Tarko, comme né- » cessaires pour la conservation future de ses droits, et nous les avons » fait sceller du sceau particulier dont nous nous servons en qualité » de reine apostolique de Hongrie. Donné dans notre ville archiducale » de Vienne en Autriche, le onzième jour du mois de septembre de » l'an du Seigneur mil sept cent soixante douze, l'an trente-deuxième » de notre règne.

» *Signé*, Marie-Thérèse. »

Enregistré au greffe de la chambre du conseil et des comptes, cour des aides et monnaies de notre duché de Bar, en exécution de l'arrêt de ladite chambre de ce jourd'hui vingt-trois novembre mil sept cent soixante-douze; par le greffier en icelle,

Soussigné, Demeuyer.

2°. Ladislas ou Lancelot, comte Dessoffy de Csernek, chanoine de l'insigne chapitre de l'église cathédrale de Toul. Lui et son frère Louis-César-Auguste, par suite de leur émigration, ont obtenu de l'empereur François II, le 7 février 1800, une nouvelle ampliation du diplôme de l'impératrice Marie-Thérèse;

3°. Philippe-Louis-François, qui suit;

4°. Louis-Thomas, comte Dessoffy de Csernek, chanoine du noble chapitre de Toul;

5°. Louis-César-Auguste, comte Dessoffy de Csernek, officier au régiment Colonel-Général, hussards, puis chef d'escadron de gendarmerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur;

6°. Casimir-Etienne, comte Dessoffy de Csernek, mort sans postérité;

7°. Marie-Thérèse, comtesse Dessoffy de Csernek;

8°. Marie-Rosalie-Charlotte-Félicité, comtesse Dessoffy de Csernek, née à Bar-le-Duc le 17 mars 1769.

X. Philippe-Louis-François, comte Dessoffy de Csernek et Tarko, magnat de Hongrie, capitaine de hussards dans le régiment Colonel-Général, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et des ordres de Notre-Dame du Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, a émigré avec son frère, le comte Louis-César-Auguste, et a servi dans les hussards de Bercheny, ainsi que le constate un certificat du maréchal duc de Broglie, daté de Pirmont au pays de Valdeck, le 17 mai 1798. Par contrat du 18 janvier 1784, où il fut assisté entr'autres par Philippe-Frédéric, comte Dessoffy, magnat de Hongrie, seigneur de Bossin et de Dugny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, son cousin-germain maternel, et issu de germain paternel, par Valentin-Ladislas, comte d'Esterhazy, magnat de Hongrie, chevalier des ordres du Roi, maréchal des camps et armées, colonel propriétaire d'un régiment de hussards de son nom et gouverneur de Rocroy, son cousin issu de germain paternel, par François-Antoine, comte de Bercheny, magnat de Hongrie, brigadier des armées du Roi, mestre-de-camp propriétaire d'un régiment de cavalerie hongroise de son nom, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, gouver-

neur des ville et château de Commercy, et ci-devant grand-écuyer de Lorraine, son cousin paternel au troisième degré, etc., le comte Dessoffy a épousé Marie-Jeanne Rouyer, fille d'Augustin Rouyer, conseiller du Roi, lieutenant-général du Clermontois, et de feu dame Marie-Anne-Idelette Robinet. De ce mariage sont issus;

ROUYER :

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Florentine, comtesse Dessoffy;
3°. Clémentine, comtesse Dessoffy.

XI. Charles, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, chef d'escadron de hussards en retraite, est né à Varennes le 2 novembre 1784. Il a servi avec distinction dans les dernières guerres, et a eu la jambe droite emportée par un boulet de canon près Buntzlau, en Silésie, le 19 août 1813. (*Voyez* le premier volume des *Fastes de la gloire.*) Fidèle au serment qu'il avait prêté en recevant la croix de Saint-Louis, le 24 août 1814, des mains de S. A. R. *Monsieur* (aujourd'hui notre bien aimé souverain), il a refusé dans les *cent-jours* les commandements de Cambray ou de Philippeville qui lui avaient été offerts, et celui de Montmédy auquel il avait été appelé par le maréchal Ney, muni des pleins-pouvoirs de l'usurpateur. Malgré son dévouement et les demandes réitérées d'être employé, il n'a pas été remis en activité de service. Le comte Charles Dessoffy a épousé, le 4 avril 1824, Louise-Pauline-Aglaé DE BREHERET DE MONTALARD, fille de Marie-Claude de Breheret de Montalard, et d'Albertine-Aldegonde-Emilie-Louise des Forges de Beaumée. De ce mariage sont issus :

DE BREHERET : écartelé, aux 1 et 4 *de Jérusalem*; aux 2 et 3 de sinople, à l'écusson d'or, chargé d'un écu de gueules, et ce dernier d'une feuille de chêne d'argent en pal, qui est de *le Maire.*

1°. Henri, comte Dessoffy, né le 7 octobre 1825;
2°. Louise-Marie-Emma, comtesse Dessoffy, née le 29 décembre 1826.

DE FAURE,

Seigneurs DE MASSABRAC, DE LA FIGARÈDE, DE NIAC, DU CASSE DEL MONT, D'ESPLAS, DE LAS-NAUSES, *co-barons* DE MARQUEFAVE, *dans le Haut-Languedoc et le comté de Foix.*

ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 chevilles de sable; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or; le tout surmonté d'un chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* L'écu timbré d'un casque fermé, taré de front, orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de comte, d'où sort en cimier un panache de 3 plumes de gueules et d'or. Tenants : deux Hercules armés de massues. Devise : HONOR DOMUS MEA.

LA maison DE FAURE, en latin *Fabri*, est placée par son ancienneté, ses possessions et ses alliances, au rang des familles les plus distinguées. La terre de Massabrac, seigneurie à haute, moyenne et basse justice, qu'elle possède de temps immémorial, comme le prouvent les nombreux hommages qu'elle a rendus, est le témoignage irrécusable de cette ancienneté. Elle avait entrée aux états de Foix. Hors des emplois, toujours dans ses terres, elle y a vécu dans la simplicité de l'hon-

neur et la considération qui s'attache à la vertu. Seulement, lorsque le trône a cru devoir utiliser sa fidélité, elle s'y est portée avec un zèle et un désintéressement qui l'ont honorée. Le château fort de Massabrac ayant été pris et pillé par les religionnaires du Carla, vers 1570, une grande partie des anciens titres de cette maison y périt. Néanmoins, ceux qu'elle a sauvés de ce désastre ou qu'elle a pu recueillir depuis, justifient d'une possession de 400 ans de noblesse, à partir d'Arnaud de Faure, dont l'article suit.

I. Arnaud DE FAURE, co-seigneur de Massabrac et de la baronnie de Marquefave, naquit avant l'année 1400. Il rendit foi et hommage pour ce qu'il possédait de ces deux terres au roi Charles VII, à Toulouse, le 15 décembre 1457, entre les mains de Galaubie de Panassac, chambellan du Roi et sénéchal de Toulouse. Arnaud de Faure acquit par transaction ou par droit d'héritage les autres portions de la terre de Massabrac, puisque, dans les hommages subséquents, rendus par ses successeurs, ils y sont désignés comme seuls seigneurs. La possession de cette seigneurie de Massabrac et d'une portion de la baronnie de Marquefave, où plusieurs autres grandes familles ont puisé le rang de baron, font justement présumer que dès long-temps auparavant les ancêtres d'Arnaud de Faure tenaient un rang distingué parmi les seigneurs du Haut-Languedoc, et que cette souche remonte au-delà du 14e. siècle. De sa femme, dont le nom n'est pas connu, est provenu Bertrand, Ier du nom, qui suit.

II. Bertrand DE FAURE, Ier du nom, seigneur de Massabrac et co-baron de Marquefave, obtint de Gaston IV, comte de Foix, par un diplôme en langue gasconne du 20 juin 1470, en récompense des services qu'il avait rendus à ce prince, et de ceux qu'il pouvait lui rendre encore, l'érection en nobilité de certaines terres et propriétés énoncées dans cette charte et si-

tuées au lieu de Saint-Ybars en Foix (1), à condition de foi et hommage, et du service militaire envers le comte et ses successeurs. A cette inféodation fut présent Jean, seigneur de Castel-Verdun. Cinq jours après (le 25 juin) Bertrand de Faure rendit le premier hommage au comte de Foix en personne : « lequel Bertrand » étant à genoux devant nous, ses mains avec les nôtres » sur le livre missel *tegitur* et sainte vraie croix, a juré » qu'il serait à nous et à nos successeurs, bon, fidèle » et loyal vassal et sujet, nous gardera la vie et les » membres, et, s'il sait qu'aucun dommage nous puisse » advenir et à aucun des nôtres, il nous en avisera lui-» même, ou par un message exprès, le plus tôt qu'il » pourra, et ne cachera rien de secret à notre préjudice, » et en toutes choses fera et se conduira selon ce qui » est contenu *in capitulo de formâ fidelitatis jura-» menti*..... Et après que ledit Bertrand eut baisé notre » main, nous l'avons baisé de bouche, etc. » On ne connaît pas le nom de la femme de Bertrand de Faure, mais on sait qu'il en eut un fils, Arnaud-Guilhem, qui suit.

N. . . . .

III. Arnaud-Guilhem DE FAURE, seigneur de Massabrac, co-baron de Marquefave, obtint de Madelaine de France, mère et tutrice de Gaston-Phœbus, comte de Foix, la confirmation des lettres d'érection féodale accordées par le comte Gaston IV, à noble Bertrand de Faure, son père, et il en fit foi et hommage le même jour à Mazères, en Foix, le 5 juin 1474. Il épousa 1°. par acte en idiome gascon du 28 novembre 1490, damoiselle Hélène DE MAULÉON, laquelle fut assistée par noble Bernard de Mauléon, seigneur de Gensac, son frère; 2°. Marguerite D'ESCORNEBŒUF, dont la noblesse fut jurée à Malte, en 1607, dans les preuves d'Honoré de Faure de la Figarède, son arrière-petit-fils (2). Arnaud-Guilhem a eu pour enfants :

DE MAULÉON : de gueules, au lion d'or.

D'ESCORNEBŒUF :

(1) Ces biens-fonds sont distincts de ceux de la seigneurie de Massabrac, laquelle était hors de la juridiction du comte de Foix.

(2) Voyez le registre de la Langue de Provence, t. I. n° 184, à la bibliothèque de *Monsieur*, à l'Arsenal.

Du premier lit :

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit ;

2°. Corbeyran de Faure-Massabrac, docteur régent en l'université de Toulouse. Il donna à noble Gailhard de Faure, son neveu, par son contrat de mariage du 11 décembre 1550, tous les biens paternels qu'il possédait à Saint-Ybars ;

Du second lit :

3°. Sicard de Faure, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA FIGARÈDE, rapportée à son rang.

IV. Jean DE FAURE, Ier du nom, seigneur de Massabrac, co-baron de Marquefave, vendit, en 1539, en se réservant la faculté du rachat, à noble Jean de Castet, capitaine de Lordat, un terroir noble situé au lieu de Las-Nauses, juridiction de Saint-Ybars, en Foix. Il rendit hommage au Roi pour la terre et seigneurie de Massabrac, entre les mains d'Antoine de Rochechouart, baron de Faudoas, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, le 17 avril 1540, et mourut dans le cours de la même année, laissant de sa femme, dont le nom n'est pas connu :

N. . . . .

1°. Gailhard, dont l'article suit ;

2°. Constance de Faure, épouse de noble Varenguin *de Raban*, seigneur de la Garrigue, gouverneur de Carmagnole, au marquisat de Saluces en Piémont.

V. Gailhard DE FAURE, seigneur de Massabrac, co-baron de Marquefave, fut gouverneur pour le Roi de la ville et du château de Pamiers. Le 30 juillet 1549, il obtint du sénéchal de Toulouse une sentence qui obligea le syndic du couvent de la Trinité de Toulouse à lui faire délaissement de la métairie noble du Casse del Mont, et eut de vifs démêlés avec l'abbé de Lézat, relativement à l'hommage qu'il lui devait pour la borde noble d'Esplas, juridiction de Saint-Ybars, démêlés dans lesquels le parlement de Toulouse intervint. Il fit dénombrement, et rendit hommage au roi de Navarre,

comte de Foix, pour tout ce qu'il tenait dans ledit comté, entre les mains de Jacques de Foix, évêque de Lescar, le 12 septembre 1549. Noble Raymond de Faure, seigneur de la Figarède, son cousin, fit opposition à cet hommage, alléguant que, lui et ses prédécesseurs ayant été apanagés par les ascendants de Gailhard sur les terres dont il rendait hommage, lui Raymond avait le droit de le rendre lui-même pour la part qui le concernait. Gailhard rendit le même hommage dans le château de Pailhés, en Foix, entre les mains de Georges, cardinal d'Armagnac, le 25 octobre 1578. Enfin il rendit hommage le 7 avril de la même année (*v.st.*), à l'abbé de Lézat, par l'entremise de noble François de Faure, son fils puîné, qui présenta pour lui une paire de gants. Il avait racheté de noble Jean de Castet, capitaine de Lordat, par acte du 20 décembre 1550, passé devant Amiel, notaire à Foix, le terroir noble de Las-Nauses, qui lui avait été vendu à faculté de rachat en 1559 par noble Jean de Faure, son père, et porté plainte au parlement de Toulouse contre des attentats et voies de fait commis par des personnes qui y sont nommées, sur les biens de la succession de feu Constance de Faure-Massabrac, sa sœur, veuve de Varenguin de Raban, seigneur de la Garrigue, dont il était héritier. Des guerres civiles religieuses éclatèrent en Languedoc et au comté de Foix en 1567. Gailhard de Faure, seigneur de Massabrac, ayant fixé la confiance du parlement et celle du vicomte de Joyeuse pour l'opposer aux religionnaires (1), il la mérita par les talents, le

(1) Nous rapportons ici l'extrait des lettres et ordres qui lui furent expédiés à ce sujet par le parlement de Toulouse, et par le vicomte de Joyeuse, alors lieutenant-général pour Sa Majesté au pays et gouvernement de Languedoc.

Ordre du parlement de Toulouse : « La cour, pour la notoire nécessité qui se présente, mande à Gailhard de Faure, sieur de Massabrac, assembler le nombre de trois cents soldats pour le service du Roi, pour iceux amener, et conduire en Tholose, pour le service dudit seigneur et défense de ladite ville. Fait à Tholose le 5 octobre 1567. Signé *Dutournoir*. Collationné sur l'original le 1er décembre 1669, par de Villèle, conseiller-secrétaire du Roi. »

fermeté, l'activité, la prudence et le désintéressement dont il y fit preuve, quoiqu'il lui en coûtât l'antique et fort château de Massabrac, qui, pendant une de ses expéditions, fut surpris par les protestants du Carla et brûlé. Il testa le dernier jour de février 1576, devant Pierre Lafailhe, notaire à Lézat, en Foix. Il avait

---

Ordre du parlement de Toulouse. « La cour enjoint aux consuls de Saint-Ybars, recevoir le sieur de Massabrac pour faire sa compagnie en ladite ville et lui fournir les vivres nécessaires, en payant suivant les ordonnances, pour le service du Roi, sur peine d'être déclarés rebelles à Sa Majesté. » Fait à Tholose en parlement, le 1 octobre 1567. Signé *Dutournoir*. Collationné sur l'original, le 1er décembre 1669, par de Villèle, conseiller-secrétaire du Roi.

Lettre du premier président du parlement de Toulouse. « Monsieur, j'ai reçu votre lettre, et suis très-aise que vous soyez dans Pamiers. Je vous prie conduire ce peuple que je connois bon, et affectionné au service du Roi, selon votre prudence. Je vous envoie la commission de M. de Joyeuse qui l'a dépêchée aujourd'hui même, ensemble deux lettres dudit sieur; et, si en rien vous connaissez que je vous puisse servir, je m'y emploirai de même affection que je prie le créateur vous donner, Monsieur, une parfaite santé, heureuse et longue vie, me recommandant humblement à votre bonne grâce» A Tholose ce 19 décembre 1575. Votre bien humble à vous faire service. Signé *Duranti*. A M. de Massabrac, gouverneur pour le Roi en la ville de Pamiers.

Commission de M. de Joyeuse. « Guillaume, vicomte de Joyeuse chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant-général pour Sa Majesté au pays et gouvernement de Languedoc, au sieur de Massabrac, salut. Étant très-requis de commettre quelque bon et vaillant personnage en la ville de Pamiers, à cause de l'importance d'icelle, pour y commander touchant le fait des armes et la conserver en l'obéissance du Roi contre les invasions et entreprises que les ennemis et rebelles à Sa Majesté y pourraient faire et nous confiant en vos bons sens, suffisance et expérience quant aux armes, et en votre bon zèle et intégrité au service de Sadite Majesté; vous avons à ces causes commis, député et ordonné, commettons, députons et ordonnons par ces présentes, pour avoir la charge et surintendance de la ville de Pamiers, y commander pour le fait des armes en la ville et château d'icelle, tant aux soldats étrangers qui y sont en garnison, qu'aux habitants de ladite ville et faire tout ce qu'en tel cas appartient pour le service de Sadite Majesté, entière et pleine conservation desdits ville et château en son obéissance; mandant et commandant aux consuls de ladite ville de Pamiers vous y recevoir, auxdits habitants et soldats étrangers vous reconnaître et obéir en ce que leur commanderez, pour le service de Sadite Majesté : de quoi nous vous donnons pouvoir par ces présentes. » Donné à Tholose le 19e jour de décembre 1575. Par mondit seigneur: signé *Prévost*.

épousé, par pacte des 30 juin et 11 décembre 1550, damoiselle Violande DE LA TOUR, fille de noble Raimond de la Tour, seigneur de Lieux. A ce mariage furent présents nobles Jacques de Lordat, seigneur d'Unzenc, Jean-Bertrand de la Tour, seigneur de Lieux, Jean de la Tour, seigneur d'Espanan, Géraud d'Encausse, seigneur de Saint-Ourlans, Gailhard d'Ornesan, seigneur de la Bastide, Bernard de Montpézat, seigneur de Tajean, Gailhard de Gestas, seigneur de Flouran, Roger de Mirabal, seigneur de Magreing, etc. De ce mariage vinrent :

DE LA TOUR : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. Jean-Bertrand, dont l'article suit ;

2°. Jean-François de Faure, seigneur d'Esplas et du Casse del Mont, dont il rendit hommage le 28 janvier 1614. Il s'était allié, le 22 août 1607, avec damoiselle Gratiane *d'Ustou*, fille de noble Fritz d'Ustou, seigneur de Mongaillard, et de dame Catherine de Faudoas, et ne laissa point de postérité. Il testa le 5 novembre 1622, en faveur de noble François de Faure, seigneur de Massabrac, son neveu;

3°. Anne de Faure, mariée à noble Jean *de Montboyer*, seigneur de Puiminet, au diocèse de Lombez, par acte du 17 décembre 1578, passé devant Jean Lacoste, notaire royal;

4°. Marguerite de Faure, mariée à noble Gélis *du Bouzet*, seigneur de la Graulet, par acte du 9 juillet 1584, passé devant le même notaire;

5°. Constance de Faure, mariée à noble N.... *de Sarrieu*.

VI. Jean-Bertrand DE FAURE, seigneur de Massabrac, co-baron de Marquefave, obtint un arrêt du parlement de Toulouse du 30 août 1597, qui le remit en possession de la métairie noble du Casse del Mont, moyennant mille écus à compter aux religieux du couvent de la Trinité de Toulouse. Il avait épousé, par acte du 24 juin 1582, passé devant Lafailhe, notaire à Lézat, damoiselle Anne DE SIEURAS, fille de noble Pierre de Soulé, seigneur de Sieuras, gouverneur du comté de Foix, chambellan du Roi de Navarre, dont une des filles, Hélène de Sieuras, avait épousé, le 15 octobre 1574, noble Claude de Castet, seigneur de Miramont, commandant les troupes du Roi de Navarre, dans le comté de Foix, et une autre fille Jeanne, dame de Sieuras, aînée des deux précédentes, noble Nicolas de Comminges, vi-

DE SIEURAS : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lys d'argent.

comte de Peguilhan, en 1580. Au contrat de Jean-Bertrand de Faure assistèrent nobles Jacques de Lordat, seigneur d'Unzenc et de Castagnac, Géraud d'Encausse, seigneur de Baut, Jean de Montboyer, seigneur de Puiminet, François de Sers, seigneur d'Aulix, Claude de Castet, seigneur de Miramont, Gabriel de Salinis, seigneur de Cayssac, Jean de Galauba, seigneur d'Ehusse, François de Polastron, seigneur de Bosc, Philippe de la Barthe, seigneur de Lasségan, etc., etc. De ce mariage sont provenus :

1°. Géraud, dont l'article suit ;

2°. Violande de Faure, religieuse de l'ordre de Citeaux, au couvent de Montesquieu-Volvestre, *dit* des Salenques. Par acte du 1er avril 1614, passé par Caussade, notaire à Montesquieu, elle fit don de tous ses biens et droits à noble François de Faure, son neveu, fils aîné de noble Géraud de Faure, seigneur de Massabrac, son frère ;

3°. Anne de Faure, religieuse au couvent de Saint-Sernin, à Toulouse, laquelle donna une quittance le 11 mars 1625, devant Duclusel, notaire, à noble Jean de Polastron, seigneur de Puiminet.

VII. Géraud de Faure, seigneur de Massabrac, cobaron de Marquefave, perdit son père en minorité. Anne de Sieuras, sa mère, fut investie de la tutelle, et survécut à son fils et à sa femme. Anne de Sieuras reçut en sa qualité de tutrice la donation des biens de Miramonde de Nison, par acte du 13 août 1598, passé devant Passeron, notaire. Elle vendit en la même qualité, et transporta, par acte du 13 juin 1600, passé par Cabos, notaire à Sieuras, une possession en Lauraguais, à noble François d'Escornebœuf, en présence de nobles Jean de Galauba, seigneur d'Ehusse, Jérôme du Puy, seigneur de Pradières, et Jean de Sers, seigneur de la Bastide. Elle transigea, comme tutrice, avec noble Jean-François de Faure, seigneur d'Esplas, son beau-frère, et oncle de Géraud, par acte du 28 mai 1608, passé devant Amiel, notaire; et, le 1er décembre de la même année, avec noble Raimond de Faure, seigneur de la Figarède. Geraud rendit hom-

mage au Roi et à la reine Marguerite de Valois, le 10 novembre 1609, pour les lieu, terre et seigneurie de Massabrac, et pour la douzième partie de la baronnie de Marquefave, le tout à haute, moyenne et basse justice; et, le 6 mai 1619, M. Denis Azéma, prêtre et chanoine de Saint-Ybars, lui fit reconnaissance devant Senarenc, notaire du Fossat, pour l'obit de la Courdère, sis dans la seigneurie de Massabrac. Il s'allia, par pacte du 9 août 1609, passé au château de la Bernède, diocèse de Rieux, devant Arnaud de Naves, notaire au Fousseret, avec damoiselle Gabrielle DE BAZON, fille de noble Jean de Bazon, seigneur de la Bernède, et de dame Domenge de Bon. Géraud était assisté de révérend père en Dieu, messire Pierre de Donnaud, évêque de Mirepoix, et de noble Jean-François de Faure, seigneur d'Esplas. Etaient présents nobles Jacques de Lordat, seigneur de Castagnac, Hector de Saman, seigneur de Maure, Gabriel, seigneur de Cayssac, Bertrand de Barèges, seigneur de Ricumajou, etc. Géraud et Gabrielle de Bazon, sa femme, moururent tous les deux en 1621, sans faire aucunes dispositions testamentaires, et laissant sept enfants, dont les noms suivent :

DE BAZON : d'argent, à l'orme au de sinople terrassé de sable.

1°. François, dont l'article viendra ;

2°. Jacques de Faure, qui a formé la branche des *seigneurs* DE NIAC, rapportée ci-après ;

3°. Anne de Faure, mariée, par contrat du 13 janvier 1630, à noble N.... *de Ravaing*, seigneur d'Esplanals, en présence de nobles Guillaume de la Costure et Nicolas de Comminges;

4°. Gratiane de Faure, mariée, par contrat du 11 octobre 1649, passé par Senarenc, notaire au Fossat, à noble Jean *de Saguens*, seigneur de Mainard, étant assistée de noble Jacques de Faure, son frère, et en présence de nobles Jean de Roquettes, seigneur de Roques, et Henri de Soubiran, seigneur de Montmaur. Gratiane obtint des lettres royaux du 20 juillet 1650, pour reviser ses droits aux successions de ses père et mère ;

5°. Marguerite de Faure, mariée, par acte du 1er juillet 1650, passé par Gazaillet, notaire, à noble Paul *de Caussidières*, en Lauragais. Elle testa en faveur de noble Jacques de Faure, seigneur de Niac, son frère. Elle mourut et fut enterrée à Montgéard ;

6°. Jacquette de Faure ;

7°. Jeanne de Faure, religieuse au couvent de Foix.

VIII. François DE FAURE, seigneur de Massabrac, accorda un nouveau fief dans sa seigneurie de Massabrac à Paul Goutis, par acte du 4 décembre 1632, passé par Senarenc, notaire. Il recueillit la succession d'Anne de Sieuras, son aïeule, qui, par acte du 22 mai 1643, passé par Laroche, notaire à Saint-Ybars, lui fit donation de tous ses biens dotaux et de tout ce qu'elle avait à prétendre sur la terre de Massabrac. Il hérita également de noble Jean-François de Faure, seigneur d'Esplas et du Casse-del-Mont, transigea avec dame Gratiane d'Ustou, sa veuve, par acte du 15 juillet 1648, passé par Poisson, notaire à Toulouse, en présence de noble Jean de Médrane, seigneur de Laguyan, et dénombra et rendit hommage au Roi pour la terre et seigneurie de Massabrac le 26 mai 1664. François de Faure fut maintenu, comme issu de noble race et lignée, par jugement souverain de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 3 septembre 1669. Il testa en octobre 1670, et décéda dans la même année. Il avait épousé, par contrat du 17 mai 1643, passé par Senarenc, notaire, damoiselle Marguerite DE VIZE, fille de noble Bertrand de Vize de Boulp, seigneur da Couladère, et de dame Marie de Villemur, dame de Justignac. A ce contrat furent présents nobles Jean-Jacques de Lordat, seigneur de Castagnac, d'Unzenc, de Bats et autres lieux, N..... de Saint-Amadou, Pierre d'Orbessan, seigneur de Lissac, Jean de Ravaing, seigneur de la Borie-Blanque, N..... de Mirabal, François du Rieu, seigneur de Madron et de Brie, Pierre de Villemur, etc. De ce mariage vint :

DE VIZE : d'azur, au lévrier rampant d'argent, colleté d'un collier de gueules, bordé, bouclé et cloué d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du dernier émail.

IX. Bertrand DE FAURE, IIe du nom, seigneur de Massabrac. Il transigea le 26 juin 1678, avec le prieur et les religieux du couvent des Grands-Carmes de Toulouse, touchant un legs à eux fait dans le testament de noble François de Faure, seigneur de Massabrac, son père. D'après l'édit d'août 1692, il déclara, le 10 décembre 1693, posséder la terre et seigneurie de Massabrac, juridiction de Rieux, sénéchaussée de Toulouse, mouvante noblement du Roi, laquelle lui était échue par

succession aux biens de feu noble François de Faure, son père, décédé en 1670. Il épousa, par acte du 31 juillet de cette année, passé devant Demontel, notaire à Saverdun, en Foix, damoiselle Marie-Anne DE LA COSTE, fille de noble Paul de la Coste, conseiller du Roi, et son viguier en la ville et cité de Pamiers, et de dame Marguerite de Ségla. A ce contrat furent présents, haut et puissant seigneur, messire Jean-Roger, marquis de Foix, baron des baronnies de la Gardiolle d'Urban, seigneur de Cante, Saint-Avit, Clermont et autres places, co-seigneur, avec le Roi, des lieux de Dourgne et d'Arfons, lieutenant et commandant pour S. M. aux pays et comté de Foix, par la médiation duquel le mariage se faisait, messires Antoine et François de Paulo, vicomtes de Calmont, Jean-Pierre de Lordat, seigneur de Castagnac, Unzenc et autres lieux, Antoine de Roquefort, seigneur et baron de Marquaing et de Salles, Jacques de Faure-Massabrac, seigneur de Niac, Jean de Vize, seigneur de Montela, Jean-Pierre de Comminges, seigneur de Sieuras, etc. De ce mariage vinrent :

DE LA COSTE : de sable, à la cloche d'argent, bataillée de sinople.

1°. Paul de Faure, seigneur de Massabrac, qui épousa, par contrat du 13 septembre 1715, passé par Boyer, notaire à Toulouse, demoiselle Anne *de Catellan*, fille de messire Jacques de Catellan, seigneur de la Masquère, président aux enquêtes du parlement de Toulouse, et de dame Catherine de Guillermin, et nièce de messire Jean de Catellan, évêque et comte de Valence. A ce contrat assistèrent messires François de Catellan, président aux enquêtes du parlement, chanoine de Saint-Etienne et vicaire-général en l'archevêché de Toulouse, Louis de Catellan, chevalier, Jacques de Catellan et Marie-Joseph de Guillermin, conseiller au parlement de Toulouse, baron de Seysse-Tolosanes. Il ne vint de ce mariage qu'une fille, Catherine de Faure, morte jeune, sans alliance. Paul de Faure testa dans le château de Massabrac les 6 et 7 avril 1746, devant Francazal, notaire à Saint-Ybars, laissa l'usufruit de ses biens à dame Anne de Catellan, son épouse, laquelle décéda au château de Massabrac, âgée de 89 ans, le 5 mars 1778, et institua pour son héritier universel, noble Pierre de Faure, son neveu, fils aîné de noble Bernard de Faure, son frère ;

2°. Bernard, dont l'article suit ;

3°. Anne de Faure, dame de la Roque, en Lauragais.

X. Bernard DE FAURE, seigneur de Massabrac, épousa

DE DALPIAS. demoiselle Jeanne DE DALPIAS, décédée le 24 août 1729. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre, dont l'article suit :
2°. Bernard de Faure ;
3°. Françoise de Faure.

XI. Pierre DE FAURE, seigneur de Massabrac, né à Vernajou, en Foix, le 3 mars 1702, fit procéder, le 18 novembre 1729, à l'inventaire des biens de dame Jeanne de Dalpias, sa mère. Il succéda aux biens d'Anne de Faure, sa tante, dame de la Roque, en Lauragais, et reçut de M. de Gudanes, une lettre de convocation pour la tenue des états de Foix, du 31 décembre 1745. Il succéda aussi aux biens de noble Paul de Faure, seigneur de Massabrac, son oncle. Le 23 octobre 1746, il fut assigné par Antoine-François de Paulo, vicomte de Calmont, sénéchal du Lauragais, et héritier substitué de demoiselle Marie de la Coste, pour en sa qualité d'héritier universel de noble Paul de Faure, seigneur de Massabrac, lui faire remise de tous titres et documents dépendants de la succession de ladite demoiselle de la Coste. Les 19 novembre 1751 et 25 avril 1752, il fit diverses acquisitions de noble Jean-François de Caseneuve, par actes passés par Dutilh, notaire au Carla, rendit hommage au Roi pour la terre et seigneurie de Massabrac, à haute, moyenne et basse justice le 13 août 1764, requit le juge du lieu de Massabrac, pour apposer les scellés sur les effets de dame Anne de Catellan, veuve de noble Paul de Faure, son oncle, décédée au château de Massabrac, le 5 mars 1778, et testa dans le même château devant Dutilh, notaire au Carla, le 29 avril 1779. Il avait épousé, par acte du 9 décembre 1740, demoiselle Marie-Anne DE CALVET, de laquelle il eut :

DE CALVET : d'azur, au soleil naissant d'or : au chef cousu de gueules, chargé de 3 etoiles d'or.

1°. Jean-Baptiste de Faure, seigneur de Massabrac, qui, n'ayant point contracté d'alliance, laissa tous ses biens par testament du 19 avril 1820, retenu par Paulou, notaire à Castagnac, à noble Jean-Baptiste-Marie de Faure, son neveu et filleul, et décéda au château de Massabrac, le 14 mai de la même année ;
2°. Jean-Pierre, dont l'article suit ;

3°. Jean-Bertrand de Faure, sieur des Anglats, qui testa au château du Casal le 28 septembre 1780, devant Gauzence, notaire de la Bastide de Sérou, et décéda le même jour, âgé de 30 ans ;

4°. Anne de Faure ;

5°. Jeanne-Marie de Faure ;

6°. Marie de Faure.

XII. Jean-Pierre DE FAURE, seigneur de Massabrac, habita le château du Casal, paroisse de Montels, près la Bastide de Sérou, diocèse de Couserans, pendant que noble Jean-Baptiste de Faure, son frère aîné, vivait célibataire dans le château de Massabrac. Il décéda avant son frère. Il contracta alliance, par acte du 29 janvier 1788, passé au château de la Murasse, juridiction de Pailhès, en Foix, devant Lajous, notaire à Artigat, avec demoiselle Jeanne-Marie-Antoinette DE LORDE DE LA TOUR, fille de messire Antoine-Henri de Lorde de la Tour, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Courtalet, Château-Mascard et la Murasse, et de dame Marie-Anne d'Espagne. Le contractant était assisté de messire Jean-Baptiste de Faure, seigneur de Massabrac, son frère aîné, et ladite demoiselle était assistée de son père et de sa mère, et de messire Jean-Bertrand de Lorde, son frère. De ce mariage sont issus :

DE LORDE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la vache d'argent; au 2 de gueules, à la pensée d'argent; au 3 de gueules, à 4 burelles d'argent.

1°. Jean-Baptiste-Marie, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste-Henri de Faure, marié, par contrat du 29 juillet 1825, passé devant Abadie-Paulou, notaire à Castagnac, avec demoiselle Joséphine-Euphémie-Clara *de Baud*, fille de messire Louis-Anne de Baud, ancien seigneur du Fossat, et de dame Henriette de Guintrand. De ce mariage est née au château du Casal :

Jeanne-Marie-Henriette-Zoé de Faure ;

3°. Henriette de Faure ;

4°. Marie-Thérèse-Bertrande de Faure ;

5°. Jeanne-Marie-Clotilde de Faure.

XIII. Jean-Baptiste-Marie DE FAURE-MASSABRAC hérita du château de Massabrac et de ses dépendances, de noble Jean-Baptiste de Faure, seigneur de Massabrac, son oncle paternel, qui l'avait institué son héritier le 19 avril 1820. Il a contracté alliance, par acte du 5

janvier 1825, passé par Duclos, notaire royal à Muret, avec demoiselle Ursule-Céleste DE CASTET-LA-BOULBÈNE, fille de messire Jacques-Rose-Honoré de Castet-la-Boulbène, chevalier, lieutenant de Roi de la place de Fort-les-Bains, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de dame Bonite-Renée-Madelaine-Louise le Meilleur. (Voy. le Ier volume des *Archives*, généalogie de la maison DE CASTET, p. 20.) De ce mariage est issue :

DE CASTET : de gueules, au château à 3 tours d'argent, celle du milieu supérieure, ouvert, ajouré et maçonné de sable; au chef d'or, chargé de deux corneilles affrontées de sable, becquées et membrées de gueules.

Marie-Henriette-Bonite de Faure-Massabrac, née au château de Massabrac le 8 septembre 1827.

SEIGNEURS DE NIAC, *éteints.*

VIII. Jacques DE FAURE-MASSABRAC, seigneur de Niac, puîné de messire Géraud de Faure, seigneur de Massabrac, et de dame Gabrielle de Bazon, fut d'abord tonsuré le 6 juin 1626, par Jean-Louis de Bertier, évêque de Rieux, mais il rentra dans le monde, et fut maintenu comme issu de noble race et lignée, conjointement avec François de Faure, seigneur de Massabrac, son frère aîné, et Bertrand de Faure, fils du même François, par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 3 septembre 1669. Il s'était allié, par acte du 28 juillet 1653, passé au château d'Esplas, diocèse de Rieux, par Senarenc, notaire au Fossat, avec demoiselle Marie DE FRANCAZAL DE BELBÈZE. Il fut assisté de messire François de Faure, seigneur de Massabrac, son frère, et au contrat furent présents messire Bertrand d'Arcizas, chanoine du chapitre cathédral de Couserans, Etienne d'Ajac, recteur d'Esplas, François Pastor, recteur de Justignac, François du Rieu, recteur de Brie, noble Guillaume de Vize, seigneur de Justignac, de Coularède, etc. Jacques de Faure a eu deux fils et une fille :

DE FRANCAZAL : de sinople, à la croix d'argent, chargée en cœur d'un arbre de sinople, sur le tronc duquel broche une aigle de sable, becquée et membrée de gueules; à la bordure d'or.

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Pierre de Faure, seigneur de Saint-Pierre. Il servit avec son frère en la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, et habita Gayrosse, juridiction du Carla, en Foix. Il épousa demoiselle Madelaine *de Souvouilhes*, dont il n'eut point d'enfants; et transigea le 15 avril 1723, devant Azéma, notaire à Saint-Ybars, avec messire François de Vize, seigneur de Justignac, touchant les différents qui exis-

taient entre les deux maisons. Il testa le 10 mai 1741, et institua héritier de ses biens, noble Pierre de Faure, son petit-neveu, à la mode de Bretagne, fils aîné de noble Bernard de Faure-Massabrac, et de dame Jeanne de Dalpias;

3°. Anne de Faure de Niac, mariée à noble Jacques *de Boucher*, seigneur de la Roque, co-seigneur de Saint-Léon, en Lauraguais. Elle fit son testament au château de la Roque le 15 mai 1731, devant Lagarrigue, notaire à Baziège, et institua pour héritier de ses biens, le même noble Pierre de Faure, fils de noble Bernard de Faure-Massabrac, et de dame Jeanne de Dalpias.

IX. Jean DE FAURE-MASSABRAC, IIe du nom, seigneur de Niac, servit dans le 1re compagnie des mousquetaires de la garde du Roi. Il assista noble Pierre de Castet, seigneur de la Boulbène et de Saint-Genès, son cousin-germain, dans le contrat de mariage que celui-ci passa le 6 février 1685, avec demoiselle Françoise de Gavarret. Il s'allia, par contrat du 17 décembre 1681, avec demoiselle Marie-Anne DE HUNAULT, fille de noble François de Hunault, seigneur d'Aubiac. De ce mariage est né Benoît, qui suit.

DE HUNAULT : d'argent, à 5 fasces de sable.

X. Benoît DE FAURE-MASSABRAC, seigneur de Niac, servit dans une compagnie des gardes-du-corps du Roi. Il perdit son père, n'ayant que 14 ans, et eut pour curateur noble Jean-François de Lorde, seigneur de la Murasse. Il fit son testament dans la ville de Montgiscard, en Lauragais, devant Brumas, notaire, le 5 janvier 1711, et légua tous ses biens à dame Anne de Faure de Niac, sa tante, épouse de noble Jacques de Boucher, seigneur de la Roque, laquelle, étant depuis décédée sans enfants, laissa tous ses biens, ainsi qu'il a été dit plus haut, à noble Pierre de Faure-Massabrac. Benoit de Faure mourut jeune, sans avoir contracté d'alliance, et en sa personne s'éteignit la branche des seigneurs de Niac.

SEIGNEURS DE LA FIGARÈDE, *éteints.*

IV. Sicard DE FAURE-MASSABRAC, seigneur de la Figarède, fils puîné de noble Arnauld-Guilhen de Faure, seigneur de Massabrac, fit faire l'inventaire des titres de sa maison le 17 mars 1558, et reçut une lettre-missive du duc de Bellegarde, datée de Toulouse le 17

juillet 1569. Il avait épousé, par pacte passé devant Dufau, notaire à Saint-Ybars, le 9 novembre 1524, damoiselle Germaine DE PAMIERS. De ce mariage vint :

DE PAMIERS :

V. Raimond DE FAURE, seigneur de la Figarède. Ce fut lui qui fit opposition à l'hommage que noble Gailhard de Faure, seigneur de Massabrac, son parent, chef de la branche aînée, rendit au Roi, à Pailhès, le 12 septembre 1549, prétendant que lui et ses prédécesseurs ayant été apanagés par les prédécesseurs de Gailhard, il avait le droit de rendre lui-même l'hommage pour la part qui le concernait. Il s'allia, par pacte du 4 décembre 1579, retenu par Massiot, notaire à Toulouse, avec damoiselle Bernarde DE PINS, fille de Jean, seigneur de Pins, en Comminges, laquelle testa le 7 septembre 1592, devant Cemois, notaire à Muret. De ce mariage sont provenus :

DE PINS : de gueules, à 3 pommes de pin d'or.

1°. Phédéric, dont l'article suit ;
2°. Honoré de Faure de la Figarède, reçu chevalier de Malte en 1607. Il fit son testament le 3 juin 1619, devant Laroche, notaire à Saint-Ybars.

VI. Phédéric DE FAURE, seigneur de la Figarède, reçut une lettre-missive de M. le duc d'Epernon, datée d'Agen le 20 juin 1628, fut chargé par le sénéchal de Toulouse du ban et arrière-ban, le 4 janvier 1640, et eut commission pour commander une compagnie d'infanterie au régiment de la Couronne, octroyée par le roi Louis XIII, le 25 octobre 1642. Il avait testé le 23 mars de la même année, devant Toujan, notaire à Muret. Du mariage qu'il avait contracté, par pacte du 17 août 1614, passé devant Barrière, notaire à Toulouse, avec damoiselle Françoise DE LA MOTHE DE GRAMONT, est issu Bertrand, IIe du nom, qui suit.

DE LA MOTHE : d'argent, à 3 cyprès de sinople, chacun sur une motte du même.

VII. Bertrand de Faure, IIe du nom, seigneur de la Figarède, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Pelot, intendant de Guienne, du 15 novembre 1666. Il s'allia, par pacte du 7 août 1657, retenu par Arnat, notaire à Frouzins, près Toulouse, à demoiselle Marthe DE BERTIER, fille de messire N.... de Bertier, seigneur de Pinsaguel, de Montrabe, etc., de laquelle il n'eut point de postérité.

DE BERTIER : d'or, au taureau furieux de gueules, accorné et onglé d'azur, ayant le corps chargé de 5 étoiles d'argent.

DE FONTAINE,

Seigneurs DE FONTAINE-LE-GOBERT, DU BUISSON, DE MANDUEZ, DE THIEFFRIES, DES SARTEAUX, DE RESBECQ, DE LIÉVIN, D'ORÉAULMONT, DE LA MONTAGNE, DE MAUBUISSON, DE SANTES, etc. *en Cambrésis, en Flandre* et *en Artois.*

ARMES : *Parti, au* 1 *de gueules, au lion d'argent*, qui est DE WALLINCOURT; *au* 2 *d'azur, à une fontaine d'or,* qui est DE FONTAINE. L'écu environné *d'une bordure d'or,* et timbré d'un casque orné de ses lambrequins, sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux sirènes. Cimier : un lion.

LE village de Fontaine-lès-Aubert, nommé anciennement Fontaine-le-Gobert et Fontaine-au-Tertre, et situé à une lieue et demie de Cateau-en-Cambrésis, est, selon l'opinion des généalogistes de cette province, un fief primitif de l'ancienne et illustre maison de Wallincourt, dont était chef, au onzième siècle, Adam, seigneur de Wallincourt, l'un des chevaliers qui assistèrent au tournoi d'Auchin en 1096. Dans le siècle suivant, un puîné de cette maison, apanagé du village de Fontaine, en prit le nom, qu'il transmit à sa postérité avec les armes de Wallincourt. Les seigneurs de

Fontaine les conservèrent jusque vers l'an 1300, qu'ils adoptèrent *une fontaine d'or en champ d'azur*, par allusion à leur nom. Mais leurs descendants ont réuni et portent, depuis plusieurs générations, les armes de Wallincourt et de Fontaine. Richer *de Fontaine*, chevalier, assista, en 1132, à une donation faite à l'abbaye de Saint-Amand de Douay, avec Jean de Billy, Pierre de Carvin, Hugues de Courières, Adulfe de Pliers, Richard de Mussart, Eudes de Corbehem, Odald de Gouy, Raoul de Méricourt, Héribert de Forest et plusieurs autres chevaliers. (*Histoire du Cambrésis*, par Jean le Carpentier, *preuves*, p. 82.)

Gilles *Fontaine* (1), chevalier, est nommé dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray de l'année 1141, avec Renaud de Haucourt, Watier de Vieslis, Alelme de Bevilers, Louis de Caulery, Watier d'Escarmin, Regnauld de Thun, Thierri de Thians, tous chevaliers. (*Ibid.*, p. 666, et *preuves*, p. 83.)

La généalogie de cette ancienne famille, telle que nous allons l'établir, a été dressée et certifiée, à Lille, le 22 février 1786, par Pierre-Joseph-Etienne le Rouge, sieur de la Fossemaretz, généalogiste accrédité du corps de la noblesse de la Flandre wallonne, en conséquence des preuves faites par MM. de Fontaine.

I. Pierre, Ier du nom, seigneur DE FONTAINE-LE-GOBERT, puîné de la maison de Wallincourt, dont il brisait les armes d'*une bordure d'or* (2), vivait en 1229. (*Histoire de la noblesse du Cambrésis*, pp. 568 et 1064.) Il eut trois fils :

---

(1) Le nom de cette famille se trouve ainsi orthographié : *de Fontaines*, *de Fontaine*, *Fontaine et Fontaines*, sans la particule ; mais cette dernière orthographe est la plus rare.

(2) Les armes des sires de Wallincourt étaient : *d'argent, au lion de gueules*. Il paraît que c'est en signe de puînesse que les seigneurs de Fontaine-le-Gobert intervertirent l'ordre des émaux, en y ajoutant une bordure.

1°. Gui de Fontaine, } morts sans postérité ;
2°. Anselme de Fontaine, }

3°. Gilles, Ier du nom, qui suit.

II. Gilles DE FONTAINE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Fontaine-le-Gobert, fut garant avec Guillaume de Vieslis, Gérard de Forest, Pithon de Clermont, Jean de Lignier et Adam Godin, tous chevaliers, de la promesse que fit Hugues Sohier, aussi chevalier, seigneur du Tronquoy et de Bertries, capitaine du château de Cambray, de faire observer, suivant l'institution de sa charge, la forme et composition des tailles dues à Nicolas, évêque et comte de Cambray. La charte, scellée du sceau de Jean Sohier est datée du mois de septembre 1272. Il est nommé Gilles *Fontaines*, chevalier, dans l'acte d'une vente faite le jour des Brandons 1273 par Hellin le Mire, chevalier, et Fressende le Leu, sa femme, fille du seigneur de Bantousel, à Wauthier Greton, sire d'Estourmel, de trois mencaudées de terre situées au lieu de Wallincourt. (*Histoire du Cambrésis*, preuves, pp. 32, 33.) Gilles de Fontaine eut un fils de même nom que lui, dont nous allons parler.

III. Gilles DE FONTAINE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Fontaine-le-Gobert et du Buisson, fut le premier qui changea les armes de ses ancêtres en *une fontaine*, par allusion à son nom, comme l'auteur de l'Histoire du Cambrésis le remarque, (pp. 568, 574.) d'après un sceau de ce seigneur. Ce sceau fut postérieur à l'année 1290, date d'une vente qu'il fit au mois de décembre, à l'abbé et aux religieux de Saint-Aubert de Cambray, de biens-fonds situés au terroir de Fontaine-le-Gobert, qu'il tenait en fief-lige de Jean, sire de Wallincourt, chevalier, lequel apposa à cet acte son sceau représentant *un lion*, ainsi que Gilles de Fontaine le sien, représentant de même *un lion*, avec *une bordure* et *un lambel*. Adam, sire de Caudry, chevalier, Renaud de Riaumont, Arnoul de Lesdaing, Renaud de Haucourt, Pierrot d'Audencourt et plusieurs autres gentilshommes, tous hommes de fiefs du sire de Wallincourt, furent présents à cette vente. Gilles de

Fontaine assista, en 1296, à l'acte d'une vente faite à la même église, en présence de Michel de Maulevrier, chevalier, bailli de Cambray, par Wautier de Sauchy. (*Histoire du Cambrésis*, preuves, pp. 36, 89.) Il paraît avoir eu deux fils, dont un seul est connu, Gilles, IIIe du nom, qui suit.

IV. Gilles DE FONTAINE, IIIe du nom, est qualifié chevalier et vassal de Jean de Flandre, sire de Tenremonde et de Nelle, ainsi que Pierrart d'Ablaing, Pithon de Clermont, Gerard d'Escaillon, Louis de Saint-Simon, Baudard de Ligny et Simon de Morenchies, aussi chevaliers, dans le testament que Mathieu Sohier, écuyer, gouverneur d'Oisy, fit le 4 octobre 1324, testament dont tous ces seigneurs garantirent l'exécution sous le sceau de leurs armes. (*Hist. du Cambrésis*, preuves, p. 45). Gilles de Fontaine eut pour fils Jean, Ier du nom, dont l'article suit.

V. Jean DE FONTAINE, Ier du nom, chevalier, surnommé le Flamand, désigné fils de Gilles de Fontaine (*Hist. de Cambray*, p. 568.), est cité dans le Mortuologe de l'abbaye de Premy avec *Amélie*, sa femme. Ils ont eu pour fils :

VI. Jean DE FONTAINE, IIe du nom, qui sous les noms de Jean *Fontaine* figure parmi les hommes de fiefs de l'église de Saint-Aubert de Cambray, dans des lettres de Colart Querne, bailli de cette église, du 11 juin 1445. * (*Ib.*, preuves, p. 60.) Il fut père de Thomas, qui suit.

DE LA FONTAINE-WICART : d'azur, semé d'abeilles d'or.

VII. Thomas FONTAINE OU DE FONTAINE, écuyer, épousa damoiselle Catherine DE LA FONTAINE-WICART, fille de Nicolas de la Fontaine-Wicart, et de Catherine le Clerc, et petite-fille d'Erasme de la Fontaine-Wicart, et de Pasquine de Saint-Guislain du Hontoy. (*Hist. du Cambrésis*, p. 574.) Ses enfants furent :

1°. Jean, IIIe du nom, qui suit;

2°. Thomas de Fontaine, marié, 1° avec Jeanne *d'Ablaing;* 2° avec Jeanne *Resteau*. On ne voit pas qu'il ait eu de postérité.

(*) Le sceau de Jean de Fontaine était apposé à ces lettres, où l'on en remarquait 35 sur cire rouge.

VIII. Jean DE FONTAINE, IIIe du nom, écuyer, épousa damoiselle Catherine D'ABLAING, issue d'une maison d'ancienne chevalerie d'Artois. (*Ibid.*, p. 574.) Cette dame le rendit père de Jean, IVe du nom, qui suit.

D'ABLAING : d'argent, à 3 lions de sinople ; à la bordure engrêlée de gueules.

IX. Jean DE FONTAINE, IVe du nom, écuyer, épousa damoiselle Anne HOOFTMANS, avec laquelle il est rappelé dans l'acte d'inhumation d'Andrieu, leur fils, qui suit. (*Histoire du Cambrésis*, p. 574.)

HOOFTMANS :

X. Andrieu DE FONTAINE, écuyer, épousa demoiselle N... LE MAIRE, issue d'une noble famille de Cambray. Il survécut à cette dame et fut inhumé en la paroisse de Saint-Martin de Cambray le 6 août 1598. Il laissa un fils et une fille :

LE MAIRE : d'argent, à une merlette de sable.

1°. Jérôme, dont l'article suit ;

2°. Anne de Fontaine, épouse de Jean *de Baralle* (*a*), d'une ancienne famille de Cambrésis.

XI. Jérôme DE FONTAINE, écuyer, né à Cambray, épousa, en premières noces, damoiselle Claire PEZIN. Il était veuf de cette dame lorsqu'il quitta Cambray pour aller s'établir à Lille, où il reçut des lettres de bourgeoisie le 20 janvier 1599 (1). Par contrat passé devant Duforet, notaire en cette ville, le 3 mai 1618, il épousa en secondes noces, assisté de Jean le Maire, son oncle, et de Jean et Robert Pezin, frères de sa première femme, damoiselle Marie MUETTE, veuve de Jean Van Akert. Jérôme de Fontaine avait été élu échevin de Lille en 1615. Ses enfants furent ;

PEZIN : d'or, à 3 chevrons de gueules.

MUETTE : de sinople, à 2 lions affrontés d'or.

Du premier lit :

1°. Jérôme de Fontaine, écuyer, marié avec damoiselle Marie *du Hot* (*b*), qui le rendit père de :

(*a*) *de Baralle* : d'or, à la fasce d'azur, chargée de 3 étoiles du champ.

(*b*) *du Hot* : d'azur, à un nœud de cordelière d'or.

(1) Ses armoiries : *d'azur, à une fontaine d'or,* furent enregistrées

A. Jérôme de Fontaine, seigneur de Berthelinghe;

B. Claire de Fontaine, femme de messire Allard *de Roubay* (*a*), conseiller au parlement de Tournay;

2°. Hubert, dont l'article suit;

3°. Martin de Fontaine, écuyer, marié avec demoiselle Catherine *le Pippre* (*b*), fille de Philippe le Pippre, et de demoiselle Antoinette de Fourmestreaux;

Du second lit :

4°. Jean de Fontaine, mort célibataire.

ROBERT : d'argent, à 3 roses de gueules; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or et de deux croissants du même ayant les pointes tournées vers le côté sénestre.

XII. Hubert DE FONTAINE, écuyer, baptisé dans l'église de Saint-Etienne de Lille le 17 août 1603, épousa damoiselle Marguerite ROBERT, fille de Jacques Robert, écuyer, et de damoiselle Marguerite Harou. Il vivait avec cette dame lorsqu'il fit le relief des droits de bourgeoisie à Lille, le 14 février 1633 (1). Ils ont eu pour fils Jacques, qui suit.

FASSE : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la gerbe d'or; aux 2 et 3 de sinople, à 3 moutons d'argent.

XIII. Jacques DE FONTAINE, écuyer, seigneur de Manducz, né à Lille et baptisé le 18 novembre 1653, fit le relief des droits de bourgeoisie le 17 mai 1686. Il était alors marié avec damoiselle Marie-Anne FASSE, fille d'Allard Fasse, et de damoiselle Marguerite Fruict. Il mourut le 30 juin 1705 et sa femme le 9 février 1727. Tous deux furent inhumés dans la chapelle de Notre-Dame-de-Liesse, en l'église paroissiale de Saint-Maurice de Lille. Sur leur tombe, couverte en marbre blanc, étaient gravées leurs armoiries. Leurs enfants furent :

---

au greffe, suivant un certificat délivré par le président et les trésoriers de France, à Lille, du 14 mai 1766.

(*a*) *de Roubay :* d'hermine, au chef de gueules, chargé d'une croisette d'or.

(*b*) *le Pippre :* de gueules, à la croix de vair; au lambel d'azur.

(1) Dans plusieurs grandes villes de Flandre et d'Artois, des familles les plus distinguées parmi la noblesse se faisaient agréger à la bourgeoisie à l'effet de jouir des droits et priviléges de la cité. Les lettres s'en renouvelaient à chaque génération, et au plus tard dans l'année du mariage du fils du dernier agrégé sous peine de déchéance.

1°. Gilles, IVe du nom, dont l'article suit;
2°. Jacques-Nicolas-Joseph de Fontaine, écuyer, seigneur de Thullu, mort célibataire;
3°. Ignace de Fontaine, écuyer, seigneur de Thieffries, mort sans avoir été marié;
4°. Robert-François de Fontaine, écuyer, seigneur de Manduez, qui mourut également célibataire après l'année 1765.

XIV. Gilles DE FONTAINE, IVe du nom, écuyer, seigneur des Sarteaux, de Thieffries, etc., conseiller du Roi, procureur-syndic de la ville de Lille, y fut baptisé le 11 août 1692. Il fit le relief des droits de bourgeoisie le 29 novembre 1724, alors marié avec damoiselle Marie-Barbe-Josèphe MARISAL et fille de Thomas Marisal et de Marie-Barbe Marquent, et fit son testament olographe à Lille le 31 octobre 1731, dans lequel il se qualifie avocat en parlement et échevin de cette ville. Il a les qualités de conseiller du Roi, son procureur syndic de la ville de Lille, dans celui que fit sa veuve le 6 juillet 1755, testament auquel cette dame ajouta de nouvelles dispositions les 14 octobre 1756, 17 juillet 1757, 10 février 1764, 9 novembre 1767, 8 février 1768 et 6 avril 1771. Leurs enfants furent :

MARISAL : d'azur, à l'ancre d'or, accompagnée de 3 étoiles du même.

1°. Gilles-Xavier-Casimir, dont l'article viendra :
2°. Augustin-Jérôme-Joseph de Fontaine, écuyer, baptisé le 21 décembre 1734, seigneur de Resbecq, de Thieffries, etc., se maria par contrat passé devant Testelin, notaire royal à Lille, le 11 septembre 1762, avec damoiselle Marie Amélie-Josèphe *Vanhove* (*a*), qui l'a rendu père de plusieurs enfants;
3°. Ignace-Thomas-Joseph de Fontaine, écuyer, seigneur des Sarteaux, né le 2 février 1737, officier au régiment de Quercy, mort à Saint-Domingue, le 8 août 1762, et inhumé près de l'église paroissiale de Saint-Pierre des Terriers-Rouges;
4°. Marie-Anne-Josèphe de Fontaine, mariée, par contrat du 6 décembre 1751, avec messire Pierre, baron *de Mengin* (*b*), chevalier, seigneur de Fondragon, major du fort Saint-Sauveur à Lille, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fils d'Isaac de Mengin Fondragon, seigneur de la Rouquette, lieutenant au régiment de Boulonnais, infanterie, et de Marie-Anne Davach de Thèze;

(*a*) *Wanhove :* d'azur, à l'étoile d'or, accompagnée de 3 croissants bien ordonnés d'argent, et de douze billettes du même, posées une en chef, une en pointe, et cinq de chaque côté en sautoir.

(*b*) *de Mengin :* d'azur, à la fasce d'or, sommée d'un griffon issant du même.

5°. Marie-Louise de Fontaine, épouse de messire Louis-Joseph *Castellain* (*a*), chevalier, seigneur du Petit-Vaudeville, trésorier de France à Lille;

6°. Marie-Barbe-Catherine de Fontaine de Thieffries;

7°. Marie-Claire-Robertine de Fontaine de Manduez;

8°. Thérèse-Nicole de Fontaine, prieure des dames de l'Abbiette à Lille;

9°. Philippine-Alexandrine de Fontaine de la Loigne.

XV. Gilles-Xavier-Casimir DE FONTAINE, chevalier, seigneur de Liévin, d'Oréaulmont, de la Montagne, de Maubuisson, de Maugré, de Santes, etc., trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lille, fut baptisé en la paroisse de Saint-Maurice le 22 mars 1733. Le 16 mars 1769, il fut admis au corps de la noblesse convoquée (1) par jugement de la gouvernance de Lille, siége royal, seul compétent pour connaître de la noblesse des gentilshommes de la Flandre wallonne, et pour la certifier; jugement dans lequel furent visés tous les titres de sa famille depuis Jean de Fontaine, mari de demoiselle Anne Hooftmans, ainsi que tous les documents antérieurs, à partir de Pierre, seigneur de Fontaine-le-Gobert, puîné de la maison de Wallincourt, vivant en 1229. Gilles-Xavier-Casimir de Fontaine fit foi et hommage au bureau des finances à Lille, le 31 mai 1770, à raison de la terre et seigneurie d'Oréaulmont, en Liévin, et du fief seigneurial

---

(*a*) *Castellain :* coupé, au 1 de gueules, au château d'argent; au 2 de sable, à une fleur de lys d'argent et deux étoiles d'or, bien ordonnées.

(1) On a produit, outre les actes énumérés sur ce degré : 1° un certificat daté de Lille le 3 janvier 1773, et signé de MM. de Basserode, de Wazières, le comte de Palmes d'Espaing et de Muyssart de Stembourg, gentilshommes du corps de la noblesse des châtellenies de Lille, Douay et Orchies, portant que messire Gilles-Xavier-Casimir de Fontaine est issu de race noble, agrégée au corps de la noblesse et convoquée à ses assemblées; 2° un semblable certificat signé, le 28 janvier 1773, du marquis de Coupigny et de MM. le Josne-Contay et de Briois de la Mairie, députés du corps de la noblesse des états d'Artois, justifiant le droit du sieur de Fontaine à jouir de tous les privilèges, franchises et exemptions dont jouissaient les autres gentilshommes de cette province, à raison des fiefs qu'il y possédait.

de Maubuisson ; et, par lettres patentes du 27 juillet 1779, le Roi lui fit don du droit de retrait féodal sur la terre de Liévin, en Artois, mouvante de S. M. à cause du château de Lens. Le 28 janvier 1784, il reçut les lettres d'honneur de sa charge de trésorier de France à Lille, et est décédé en cette ville le 22 août 1806. Il avait épousé, par contrat du 9 février 1765, passé devant Deffrennes, notaire royal à cette résidence, damoiselle Marie-Anne-Josèphe MOUCQUE DES MAZURES, fille de feu messire Charles-Joseph Moucque, chevalier, seigneur des Mazures, trésorier de France à Lille et de dame Euphrosine-Ernestine-Josèphe Ricourt de Lebecque. De ce mariage sont issus :

MOUCQUE : d'or, à une mouche de sable, surmontée de 2 rose de gueules.

1°. Gilles-Joseph-Marie de Fontaine, écuyer, né le 4 mars 1769, décédé le 18 du même mois ;

2°. Gilles-Gaspard-Joseph de Fontaine écuyer, né à Lille le 5 mai 1770, décédé en la même ville le 29 mars 1810, célibataire ;

3°. Louis-Alexandre-Jeseph, dont l'article suit ;

4°. Benjamin-Eugène-Joseph de Fontaine, écuyer, né à Lille le 25 novembre 1785 ;

5°. Catherine-Thérèse-Josèphe de Fontaine, née le 14 janvier 1766, mariée à Seclin, le 1er octobre 1798, par contrat passé devant Piat, notaire à Radinghem, avec Théodose-Augustin-Joseph *de Fontaine de Resbecq*, son cousin-germain. Elle est décédée le 15 juillet 1800, laissant Charles-Gabriel-Théodose-Joseph de Fontaine, né le 6 août 1799, et décédé le 24 septembre 1800 ;

6°. Sophie-Josèphe de Fontaine, née le 9 janvier 1767, mariée par contrat passé devant Lys, notaire à Lille, le 20 décembre 1790, avec messire Alexandre-Louis, vicomte *de Clermont-Tonnerre* (*a*), fils puîné de Charles-Louis-Joseph, marquis de Clermont-Tonnerre, comte de Thoury, seigneur de Muid, de Val-de-Maison, de Bertangles, de Boutavant, de Courcelles, de Campeaux, d'Ernemont, des grand et petit Colliers, etc., et de Marie-Angélique-Thérèse de Lameth de Hennencourt. De leur mariage sont issus ;

A. Jules-Marie-Louis, comte de Clermont-Tonnerre-Thoury, ancien officier de cuirassiers ;

B. Ernest de Clermont-Tonnerre-Thoury, mort en 1822, peu de temps après son entrée au service.

7° Mélanie-Claire-Josèphe de Fontaine, née à Lille le 15 décembre 1773, décédée à Amiens le 17 octobre 1793 ;

(*a*) *de Clermont-Tonnerre :* de gueules, à 2 clefs d'argent, passées en sautoir.

8°. Félicité-Romaine-Françoise-de-Chantal Josèphe de Fontaine, née le 15 décembre 1775, décédée à Liévin le 9 octobre 1781;

9°. Marie-Albertine-Josèphe de Fontaine, née le 11 août 1777;

10°. Marie-Pauline-Josèphe de Fontaine, née le 2 juillet 1779, mariée, par contrat passé devant Salembier, notaire à Lille, le 4 mai 1808, avec Benoît-Joseph *Lallart de la Bucquière* (*a*), écuyer, de la ville d'Arras, fils de feu Guislain Lallart de la Bucquière, et de dame Charlotte-Josèphe de Briois;

11. Amélie-Henriette-Josèphe de Fontaine, née le 23 janvier 1782, mariée par contrat passé devant Me Delerue, notaire à Lille, le 20 mai 1818, avec Auguste-Joseph *de la Fonteyne* (*b*), écuyer, ancien officier de cavalerie, fils de feu Séraphin-Joseph de la Fonteyne de Villers, écuyer, et de défunte Marie-Alexandrine de Fourmestraux. Elle est décédée le 25 juillet 1819, laissant;

Marie-Mathilde de la Fonteyne, née le 7 du même mois de juillet 1819.

12° Marie-Virginie-Josèphe de Fontaine, née le 10 mai 1784.

XVI. Louis-Alexandre-Joseph DE FONTAINE, écuyer, né à Lille, le 7 mars 1772, a servi pendant l'émigration dans l'armée des princes français jusqu'à sa dissolution, époque à laquelle il est entré au service de l'Angleterre jusqu'à la restauration. Il a épousé à Welore, aux Indes-Orientales, le 8 octobre 1799, Anna POOLE, née à Shrewsbury, en Angleterre, le 22 septembre 1773. De ce mariage sont issus :

POOLE : d'azur, semé de fleurs de lys d'argent; au léopard lionné du même, brochant.

1°. Louis-Joseph-Henri de Fontaine, écuyer, né à Chettledroog (Mysore), le 4 octobre 1800;

2°. James-Alexandre-Gilles de Fontaine, écuyer, né à Londres le 31 janvier 1805, marié avec Valentia *Stormont-Spreekley* (*c*), au mois de décembre 1828.

(*a*) *Lallart* : d'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un croissant d'azur : au chef d'or, chargé de 3 étoiles d'azur.

(*b*) *de la Fonteyne* : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent et en pointe d'un lion du même.

(*c*) *Stormont-Spreekley* : de sable, au sautoir d'hermine, cantonné de quatre têtes de léopard d'or.

DE FORTIA,

Seigneurs DE PARADIS, DE CHAILLY, DU PLESSIS-FROMENTIÈRES; *barons* DE NOUAN et DU CHESNE; *seigneurs* et *marquis* D'URBAN, DE MONTRÉAL; *barons* DE BAUMES; *seigneurs* et *marquis* DE PILES et DE SAINTE-JALLE; *ducs* DE FORTIA, etc., *au comté Venaissin* et *à Paris.*

ARMES : *D'azur, à la tour d'or, crenelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu.* Couronne ducale. Supports : deux lions. Devise : TURRIS FORTISSIMA VIRTUS.

LA maison DE FORTIA (1) établie en France depuis la fin du 14e siècle, est originaire de Catalogne, province de l'ancien royaume d'Aragon, où elle florissait il y a plus de 600 ans. Elle y a donné son nom à un château et deux villages situés dans l'Ampourdan, sur les bords du golfe de Roses, à moins d'une demi-lieue de la ville de Castillon et à une lieue et demie de Figuières.

Cette maison tenait rang dans la Catalogne parmi la noblesse la plus considérable; et l'honneur d'une al-

(1) Le nom de cette maison se prononce *Forthia.*

liance directe avec la maison royale d'Aragon l'eût maintenue en possession des principales charges de cette couronne, dont elle était alors revêtue, si ce nouveau degré d'élevation n'eût été la cause première de ses malheurs et de sa ruine. C'est ce qu'on juge par le témoignage des chroniques espagnoles, que nous citerons bientôt à l'appui des faits historiques. Dépouillée de ses distinctions et de ses biens à l'avénement de D. Juan Ier (1387), et forcée de s'expatrier après d'inutiles efforts pour faire prévaloir les droits du comte d'Urgel, cette famille se fixa dans le midi de la France, et ses nombreux rameaux se répandirent successivement du Languedoc au comté Venaissin, en Provence, en Dauphiné, en Touraine, en l'Ile-de-France, etc. Elle a possédé de riches domaines dans ces diverses provinces, y a contracté d'illustres alliances, et n'a pas cessé de rendre d'éminents services dans le sacerdoce, dans les armées, dans la haute magistrature et dans les lettres.

En 1113, deux frères, seigneurs de Fortia, accompagnèrent le comte Raimond-Berenger, lorsque ce prince alla prendre possession de la Provence et du Gévaudan.

Pierre de Fortia, vivant en 1229 et 1236, est cité comme un des seigneurs catalans qui s'illustrèrent le plus par leurs faits d'armes, sous le règne de Jacques Ier, roi d'Aragon, surnommé le Conquérant. (*Annales de Catalogne*, par Félix de la Pegna, t. II, liv. 2, chap. XIV, p. 69).

Philippe de Fortia, général de ce même conquérant en Provence, se distingua dans toutes les guerres de ce prince, et vivait en 1246. (*Nouvel état de Provence*, Avignon, sans date, p. 74).

La généalogie de la maison de Fortia a été publiée dans le *Mercure-Galant* (janvier 1696, pp. 197 et 198); dans l'*Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. I, p. 453; dans l'*Histoire héroïque et universelle de la Noblesse de Provence*, par Artefeuille, t. I, p. 417; dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chesnaye des Bois,

2e édition in-4°, t. VI, p. 551 et t. VIII, p. 697, et dans plusieurs autres recueils généalogiques. Enfin, une histoire de cette maison a été publiée à Paris, en 1808, in-12. C'est d'après la réunion de ces documents qu'on a cru devoir reproduire une généalogie complète de toutes les branches de la maison de Fortia.

I. Bernard DE FORTIA, Ier du nom, chevalier, l'un des plus puissants seigneurs de la Catalogne (1), et descendant de Philippe de Fortia, général des armées du roi Jacques Ier, se signala dans les longues guerres de D. Pèdre IV, roi d'Aragon, contre les Mahométans, les Génois, les Sardes, les Castillans et les Navarrois. N. Il laissa de *Francisca*, son épouse :

1°. Bernard, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Sibylle de Fortia, née au château de Fortia, en 1352, mariée 1°. à D. Artal *de Foces*, l'un de plus grands seigneurs de l'Aragon; 2°. le 10 janvier 1381, à D. Pèdre, roi *d'Aragon*, décédé le 5 janvier 1387 (2). Sibylle de Fortia eut de ce second mariage :

A. Don Jacques, infant d'Aragon,
B. Don Ferdinand, infant d'Aragon, } morts jeunes;

C. Isabelle, infante d'Aragon, mariée, le 28 juin 1407, avec D. Jacques II, dernier comte *d'Urgel*, fils de Pierre d'Aragon, comte d'Urgel, et de Marguerite de Montferrat. (*Moréri*, édition de 1759; art. *d'Aragon*, t. II, p. 243).

II. Bernard DE FORTIA, IIe du nom, né au château de Fortia en 1354, succéda à son père dans la charge de général des armées du roi d'Aragon (3). En 1385, D. Pèdre IV le nomma lieutenant-général en Catalogne, et capitaine-général de ses états. Bernard de Fortia concourut à la prise de Castillon et de beaucoup d'autres

---

(1) *Sermo del serenissimo senyor don Jaume second, rey de Arago*, imprimé à Barcelonne, en 1602, p. 68.

(2) *Art de vérifier les dates*, Paris, 1783, t. I, p. 155, 156; *Chronique de Carbonell*, fol. 200; *Hist. générale d'Espagne*, par Ferréras, traduite par d'Hermilly, t. V, pag. 474.

(3) Thomich, dans sa *Généalogie de la maison royale d'Aragon*, qui se trouve en tête des *Constitutions de Catalogne*, le nommé Bernard *de Forcia*, et plusieurs autres auteurs écrivent son nom de même; mais l'auteur du *Sermo de Don Jaume second, rey de Arago*, écrit constamment *Fortia*.

places, et obligea le comte d'Ampurias, Jean d'Aragon, à rendre cette ville à la discrétion du roi son beau-père. A la mort de D. Pèdre IV, arrivée le 5 janvier 1387, Bernard de Fortia fut contraint de s'éloigner, avec Sibylle, sa sœur, veuve de ce prince, pour se soustraire au ressentiment de D. Juan, qui succédait au trône, et avec lequel il avait eu de grands démêlés. Ils furent dépouillés de leurs biens. La reine, réduite à une pension viagère de 2,500 ducats, mourut à Barcelonne, le 23 novembre 1406, et fut inhumée au couvent de Saint-François. (*Histoire d'Espagne de Ferréras, traduite par d'Hermilly*, t. VI, p. 99). Bernard de Fortia, ayant vendu quelques biens qui lui étaient restés en Catologne, était venu, par suite d'un mariage, s'établir à Montpellier dès l'année 1391. En 1407, ce seigneur retourna en Espagne, pour présider au mariage de sa nièce, Isabelle, infante d'Aragon, avec Jacques, fils de Pierre, comte d'Urgel, issu comme cette princesse du sang royal d'Aragon. (*Histoire d'Espagne, ibid.*, p. 113). Depuis l'année 1395, D. Martin avait succédé à D. Juan, son frère aîné, au trône d'Aragon. En 1409, ce prince nomma le comte d'Urgel, son beau-frère, vicaire ou administrateur-général du royaume, dignité qui était regardée comme l'apanage de l'héritier du trône. (*Histoire d'Espagne*, t. IV, p. 130). Cette nomination ayant été jugée par les Aragonais comme une violation des priviléges du pays, D. Martin, d'après la décision des jurisconsultes, la renouvela l'année suivante, 1410. (*Ibid*, *p.* 149. *Ferréras blâme Mariana d'avoir ignoré ou omis cette dernière nomination*). D. Martin étant mort sans enfants, le 31 mai de cette même année, le comte d'Urgel, appuyé par un grand nombre de seigneurs puissants, se mit du nombre des cinq prétendants à la couronne, au double droit de prince du sang d'Aragon et d'époux d'Isabelle, sœur puînée de D. Martin. Mais Isabelle avait une sœur aînée d'un autre lit, nommée Léonore, femme de Jean Ier, roi de Castille. Le 24 juin 1412, Ferdinand, second prince issu de ce mariage, fut reconnu légitime héritier de la couronne.

Le comte d'Urgel, soutenu par son oncle Bernard de Fortia (*Félix de la Pegna*) et les parents de sa belle-mère, refusa de reconnaître la décision du congrès, et voulut soutenir ses prétentions par la force des armes. Ferdinand marcha contre lui, en 1413, l'assiégea dans Balaguer; et, après l'avoir forcé de se rendre à discrétion, il le constitua prisonnier à perpétuité, et confisqua tous ses domaines. (*Art de vérifier les dates*, édition de 1783, t. Ier, part. Ire, p. 757; t. II, p. 347). Le comte d'Urgel mourut captif au château de Xativa, dans le royaume de Valence, le 1er juin 1433. Le rôle important qu'avait joué Bernard de Fortia dans ces sanglants démêlés, notamment les efforts qu'il avait tentés, mais sans succès, en 1418, achevèrent de consommer la ruine de sa maison, et le forcèrent à cacher son existence et les débris de sa fortune à Montpellier. Il laissa un fils unique, nommé Jean, qui suit. N. . . . .

III. Jean DE FORTIA, Ier du nom, né à Montpellier vers 1393, vécut très obscurément dans cette ville. La maison de Fortia avait perdu tout l'éclat que lui avaient donné le règne de Sibylle et les prétentions malheureuses du comte d'Urgel, son gendre. Jean, Ier du nom, n'est connu que par les actes de Jean, IIe du nom, son fils, qui suit. N. . . . .

IV. Jean DE FORTIA, IIe du nom, né vers l'an 1427, épousa, en 1448, Francine DE MONTPELLIER, et fit son testament en 1492, devant Guigonis, notaire à Montpellier (1). Par ce testament, il donna à sa femme, outre sa dot, qui était de 6,000 écus d'or couronnés, l'usufruit de tous ses biens, la chargeant de les remettre à Marc-Antoine, son fils et son héritier. Il fit plusieurs legs à tous les couvents des deux sexes et à tous les hôpitaux de Montpellier, dota plusieurs pauvres filles à marier, fonda et dota richement une chapelle qu'il avait

DE MONTPELLIER d'or, au tourteau de gueules.

(1) Voyez les archives du clergé de Montpellier, registre des notes de Hodilly, Vidal, Roger et autres, de 1450 à 1493, n° 5, p. 10, etc.

fait construire dans le couvent des Frères Mineurs de Saint-François ou des Cordeliers, sous le titre de *Notre-Dame de Pitié*, où il voulut être inhumé; donna la liberté à quatre esclaves qu'il avait, leur fit don de 100 écus d'or à chacun, outre leur subsistance dans la maison de son héritier; enfin, après avoir réglé la restitution de la dot de son épouse, en monnaie de Barcelonne, il légua à Jean (IIIe du nom), son petit-fils, la tour et juridiction *de Orte*, en la paroisse de Saint-Denis de Gobelez, diocèse de Barcelonne. Il mourut le 1er mars 1493, et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fondée. Marc-Antoine, son fils unique, lui succéda.

V. Marc-Antoine DE FORTIA, né en 1449, fit faire l'ouverture solennelle du testament de son père, devant le sieur Charbonnières, lieutenant royal du juge de la ville de Montpellier, le 1er mars 1493, et, le 23 du même mois, paya les legs qui étaient dévolus aux Frères-Mineurs. Le 30 juin 1498, par-devant Jean Vidal, notaire en la même ville, Marc-Antoine de Fortia fit son testament, par lequel il donna à Yolande DE BENET (à laquelle il avait été uni dès l'année 1473) 2,250 écus d'or couronnés, savoir : 1,500 pour sa dot, et 750 pour son augment, avec son entretien dans sa maison; et, prévoyant le cas où son héritier universel viendrait à mourir sans enfants, il la substitua pour un quart dans ses biens; fit divers legs en faveur des couvents et des pauvres filles à marier; nomma son fils aîné son héritier universel, et le substitua à sa femme et à ses autres enfants, à chacun desquels il légua 2,000 écus d'or, avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à l'âge de 25 ans pour les garçons, et 1,500 écus d'or pour les filles, avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à ce qu'elles fussent mariées. Enfin, il ordonna qu'on l'ensevelit dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié qu'avait fondée son père dans l'église des Cordeliers. Le 24 juillet suivant Francine de Montpellier, sa mère, lui donna les 1,000 écus d'or que Jean, IIe du nom, de Fortia, son mari lui avait légués. Marc-Antoine mourut cinq mois après

DE BENET : d'or, à l'ours de sable; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent.

le 26 décembre 1498, et sa veuve fit son testament le 8 juillet 1517. Ses enfants furent :

1°. Bernard, IIIe du nom, dont l'article suit :

2°. Jean, IIIe du nom, de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis* D'URBAN, rapportée en son rang;

3°. François de Fortia, qui contracta pour son frère Jean, à Avignon, en 1505, et ne vivait probablement plus en 1517, puisque Yolande de Benet, sa mère, n'en fait pas mention dans son testament;

4°. Albert de Fortia, légataire de son père, en 1498, et de sa mère, en 1517;

5°. Éléonore de Fortia;

6°. Hiéronime de Fortia, épouse de Michel *de Vitalis*, d'Avignon, dont elle était veuve en 1517.

VI. Bernard DE FORTIA, IIIe du nom, seigneur de Paradis, de la Branchoire et des Touches, en Touraine, reçut du roi Louis XII, le 15 juin 1505, des lettres patentes datées de Tours, qui l'autorisent à aller à Rome prendre noble Françoise de Vitalis, pour venir consommer le mariage qu'elle avait contracté avec noble Jean de Fortia, frère de Bernard, que ce monarque qualifie son bien-amé, familier et serviteur de la reine, sa femme (Anne de Bretagne), lui permettant de passer par toutes les terres et seigneuries de son obéissance, avec seize chevaux et toute la suite qui lui était nécessaire. Bernard fit, en 1532, l'acquisition des seigneuries de Paradis et de la Branchoire, et fut ensuite président de la chambre des comptes de Bretagne. Il avait épousé, à Tours, en 1501, Jeanne MIRON, fille de François Miron, alors médecin du roi et seigneur de Beauvoir-sur-Cher (1), et d'Élisabeth Alexandre. Leurs enfants furent :

MIRON : de gueules, au miroir arrondi d'argent, cerclé et pommeté d'or.

1°. Jean de Fortia, archiprêtre de la métropole de Tours, et chanoine de Saint-Martin de la même ville;

2°. François, Ier du nom, dont l'article suit;

3°. Bernard, IVe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DU PLESSIS-FROMENTIÈRES, rapportée ci-après;

(1) Cette famille de Miron est originaire de Catalogne. Elle a produit un évêque d'Angers et plusieurs magistrats célèbres.

4°. Marc de Fortia, seigneur de Paradis, qui fut successivement greffier en chef de la sénéchaussée d'Anjou, en 1538, trésorier de France en la généralité de Languedoc, en 1575, puis en celle de Touraine, en 1582, enfin premier président de la chambre des comptes de Bretagne. Marc de Fortia n'avait pas eu d'enfants de Françoise *d'Authon*, à laquelle il s'était uni, en 1551, et qui était fille de Jean d'Authon, seigneur de la Chartonnière, et de Bonne Laurencin, de la ville de Lyon. Etant l'un des plus riches citoyens de la ville de Tours, il laissa 300 livres de rente pour la fondation d'un collége; et, par le contrat qu'il passa pour cet objet, le 20 novembre 1581, il exigea expressément qu'il n'y eût aucun jésuite dans ce collége, ni pour le temps présent, ni pour l'avenir, à peine de la répétition de la somme léguée (1);

5°. Pierre de Fortia, abbé de Saint-Acheul de Noyers, archidiacre de Tours, nommé par le Roi à l'évêché d'Amiens, en 1577. Il harangua les états de Blois, où il avait été député par son ordre. Il mourut soupçonné d'avoir été empoisonné, sans avoir pris possession du siège épiscopal d'Amiens;

6°. Jeanne de Fortia, mariée le 22 novembre 1532, avec Austremoine *du Bois*, seigneur de Fontaine et de Marans, en Touraine, maître d'hôtel du Roi;

7°. Françoise de Fortia, dame de la Branchoire, mariée avec Pierre *Forget*, seigneur du Bouret, argentier de la reine, et depuis secrétaire du roi François Ier;

8°. N. . . . . de Fortia, } religieuses au prieuré de Relay,
9°. N. . . . . de Fortia, } en Touraine.

VII. François DE FORTIA, Ier du nom, seigneur de la Grange, successivement trésorier des mers du Levant, secrétaire de la chambre du Roi, et, en 1570, trésorier des parties casuelles, décédé en 1595, avait épousé 1° Françoise MINGUET; 2° Catherine HOTMAN, veuve de Nicolas de Verdun, intendant des finances, et fille de Pierre Hotman, seigneur de Fontenay, et de Jeanne Marteau de la Chapelle. Cette seconde femme mourut en 1627. François de Fortia eut pour enfants;

MINGUET. HOTMAN : émanché d'argent et de gueules, de dix pièces.

Du premier lit :

1°. Madelaine de Fortia, alliée, 1°. en 1583, avec Louis *Grenet*, avocat, puis conseiller au parlement de Paris; 2°. avec Michel *Sevin*, sieur de Bligny, de Bizay, et par elle, de la Grange,

(1) Malgré cette condition les jésuites trouvèrent moyen de jouir de ce legs. Voyez l'*Histoire générale de la Compagnie de Jésus*, 1762, t. III, p. 5, 7.

conseiller au parlement en 1587, fils de Guillaume Sevin, conseiller du Roi, auditeur en la chambre des comptes de Paris, et d'Anne le Febvre, dame de Bizay;

2°. Jeanne de Fortia, épouse de Charles *Billart*, reçu conseiller au parlement de Paris le 18 juillet 1586, puis maître des requêtes de l'hôtel du Roi le 30 janvier 1593;

Du second lit :

3°. François, IIe du nom, dont l'article suit.

VIII. François DE FORTIA, IIe du nom, secrétaire de la chambre du roi en 1617, puis président des trésoriers de France au bureau des finances de Limoges, ensuite conseiller d'état en 1665, avait épousé, en 1607, Catherine SAINCTOT, fille de Pierre Sainctot, et d'Anne Vizé. Ils eurent pour enfants :

SAINCTOT : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'une fleur de lis d'or, et accompagnée en chef de deux roses de gueules, et en pointe d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent.

1°. François de Fortia, né en 1610, conseiller-auditeur en la chambre des comptes de Paris le 21 mai 1642, marié, en 1648, avec Madelaine *Pigray*, dont il n'eut qu'une fille, Françoise de Fortia, morte en bas-âge;

2°. Pierre de Fortia, sieur de Genouilly, né en 1613, mort sans enfants en 1677;

3°. Paul de Fortia, né en 1614, mort au berceau;

4°. Honoré de Fortia, né en 1617, chanoine de Noyon et aumônier du Roi, décédé en 1695;

5°. Étienne de Fortia, né en 1618, mort à Rome. On a de lui quelques opuscules de piété, peut-être les premiers ouvrages qui aient été publiés à Rome en français;

6°. Charles, qui continue la descendance;

7°. Timoléon de Fortia, mort dans les guerres de Catalogne;

8°. Catherine de Fortia;

9°. Anne de Fortia.

IX. Charles DE FORTIA, seigneur de Chailly et de Boisvoisin, capitaine au régiment de Baradat, cavalerie, mourut en 1685. Il avait épousé 1°, le 19 juillet 1657, Anne DE BUADE, fille de Pierre de Buade, seigneur de Beauregard, lieutenant de la vénerie du roi, et d'Anne Savatier; 2° Anne ALEXANDRE, morte en 1691. De ce dernier mariage est issu un fils unique, qui suit.

DE BUADE : d'azur, à 3 pieds de griffon d'or.

ALEXANDRE : d'azur, à l'aigle éployée et couronnée d'argent.

X. Joseph-Charles DE Fortia, seigneur de Chailly, né en 1661, fut reçu conseiller au châtelet en 1690, à la cour des aides en 1695, puis au parlement en 1698. Il fut ensuite maître des requêtes de l'hôtel en 1723, puis conseiller-d'état et conseiller-d'honneur au parlement de Paris. En 1728, le duc de Bourbon, premier ministre d'état, le chargea d'aller faire, en son nom, la demande de la princesse de Hesse-Rheinfels, qu'il ramena avec lui jusqu'à Chantilly, où le duc de Bourbon se trouvait déjà exilé. En 1739, Joseph-Charles de Fortia fut nommé premier président du grand-conseil, et mourut à Paris le 17 juillet 1742. Il avait épousé 1°, en 1695, Marie-Madelaine LARCHER, morte en 1696, à l'âge de dix-neuf ans, fille de Jean-Baptiste Larcher, seigneur de Pocancy, conseiller en la cour des aides, et de Marie le Clerc; 2° en juillet 1698, Marie-Madelaine THOMAS, morte à Dijon en 1719, fille de Jean Thomas, conseiller au parlement, et de Marie-Anne Gigault. De ce second mariage sont issus :

LARCHER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une croix patriarcale du même.

THOMAS :

1°. Jean-Joseph, dont l'article suit;

2°. Charles de Fortia, né en 1702, nommé, en 1724, abbé de Saint-Martin d'Epernay, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Reims. Il fit, le 8 décembre 1768, son testament devant Bro, notaire à Paris, et donna par égales parts toute sa succession à la marquise de Scorailles, à la duchesse de Gadagne et à la marquise de Calvisson ses trois nièces;

3°. Anne-Bernard de Fortia, mort célibataire à l'Isle-Bourbon, le 30 avril 1747;

4°. Antoine de Fortia, religieux, puis chanoine de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, mort le 13 septembre 1750;

5°. Marie-Madelaine de Fortia, née en 1699, mariée, en 1717, avec Claude *de la Michodière*, conseiller au parlement de Paris, et ensuite conseiller d'honneur au même parlement. Elle est morte le 29 septembre 1740;

6°. Marie-Anne de Fortia, née en 1712, mariée à Paris, le 14 septembre 1730, avec Gaspard *de Fortia*, marquis de Montréal, de qui elle eut la duchesse de Gadagne et la marquise de Calvisson.

XI. Jean-Joseph DE FORTIA, né en 1700, capitaine au régiment de Condé. cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 2 mai

1726, Marie-Anne FRIZON-DE-BLAMONT, fille de feu Nicolas-René Frizon, seigneur de Blamont, président au parlement de Paris, et de Nicole de la Salle. Il mourut à Paris le 1er décembre 1760, ayant eu de son mariage :

FRIZON : d'azur, au sautoir bretessé d'or.

1°. Jean-Charles de Fortia, né en 1730, mort en 1741 ;

2°. Charlotte de Fortia, née le 27 mars 1727, mariée, le 9 mars 1747, avec Etienne-Marie, marquis *de Scoraillès*, premier sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, décédé le 30 mai 1758, et sa veuve le 2 mai 1767.

SEIGNEURS DU PLESSIS-FROMENTIÈRES, *éteints.*

VII. Bernard DE FORTIA, IVe du nom, seigneur de Saint-Mandé près Vincennes, du Plessis-fromentières et de Cléreau, en Vendômois, second fils de Bernard de Fortia, IIIe du nom, seigneur de Paradis, et de Jeanne Miron, fut conseiller au parlement de Bretagne, puis au parlement de Paris le 4 juin 1563, mourut le 17 décembre 1573, et fut enterré aux SS. Innocents. Il avait épousé, le 23 novembre 1555, Charlotte GAYANT, fille de Louis Gayant, seigneur de Varâtre et de Villiers-le-Bel, conseiller au parlement de Paris, et de Catherine Rapouel. Leurs enfants furent :

GAYANT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une aigle éployée du même, surmontée d'une fleur de lis d'or.

1°. Bernard, Ve du nom, dont l'article suit ;

2°. Jean de Fortia, mort célibataire ;

3°. Marc de Fortia, maître en la chambre des comptes de Bretagne. Il ne fut point marié ;

4°. Philippe de Fortia, mariée, le 5 mai 1576, avec Jean *le Coq*, seigneur de Grisy, de la Rapée et de la Grange-aux-Merciers, procureur du roi au bailliage du palais ;

5°. Marie de Fortia, mariée, en 1586, avec Jérôme *de Larche*, seigneur de Saint-Mandé, lieutenant au bailliage du palais ;

6°. Louise de Fortia, mariée, en 1595, 1°. avec Barthélemi *Berthier*, seigneur de Clairbois, près Pontoise, gentilhomme de la chambre et de la vénerie du Roi ; 2°. avec Antoine *Joussier*, seigneur de Saint-Bon, officier de la vénerie du Roi ;

7°. Marguerite de Fortia, femme de Jean *Arnault*, seigneur d'Andrinon en 1595.

VIII. Bernard DE FORTIA, Ve du nom, seigneur du Plessis-Fromentières et de Cléreau, reçu conseiller au

parlement de Paris le 22 février 1585, mort conseiller-clerc au même parlement, en 1629, laissa du mariage qu'il avait contracté devant Esnaut, notaire, au Mans, le 21 janvier 1586, avec Marguerite LE CLERC DE LESSEVILLE, fille de Nicolas le Clerc, seigneur de Lesseville, secrétaire du Roi, et de Jeanne de la Forêt de Flambarin :

LE CLERC : d'azur, à 3 croissants d'or.

1°. François, dont l'article suit;

2°. Louise de Fortia, mariée, le 18 juin 1608, avec Nicolas *de Bailleul*, seigneur de Soisy, d'Etiole et du Tremblay-sur-Seine, baron de Château-Gontier et de Vattetot, conseiller, et ensuite président à mortier au parlement de Paris, surintendant des finances et chancelier de la reine, fils aîné de Nicolas de Bailleul, seigneur de Vattetot et du Chesnay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Marie Habert, dame du Tremblay. Louise de Fortia mourut le 31 octobre 1618;

3°. Marie de Fortia, alliée, le 23 juin 1617, avec René *de Chambes*, comte de Montsoreau, colonel d'un régiment d'infanterie, mort en Angleterre en 1649, fils de Charles de Chambes, comte de Montsoreau, maréchal-de-camp, conseiller-d'état, chambellan et grand-veneur du duc d'Alençon, et de Françoise de Maridor.

Fils naturel de Bernard, V^e du nom.

Louis, bâtard de Fortia, *surnommé* le Roy, *eut de son père, en* 1629, *une pension de* 400 *livres.*

IX. François DE FORTIA, seigneur du Plessis et de Cléreau, fut reçu, le 4 juin 1619, conseiller au parlement de Paris. Il fut ensuite maître des requêtes en 1626, puis intendant de la généralité de Guienne, et mourut conseiller-d'état en 1631. Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1619, Anne DE LA BARRE, fille d'Adam de la Barre, chevalier, seigneur de Nouan et de Beausseraie, président au parlement de Paris, et de Marguerite Cochelin de Marcé. Anne de la Barre se remaria avec Achille de Harlay, marquis de Breval et de Champvallon (veuf de Houdette de Vaudetar), qui n'en eut pas d'enfants. Ceux de son premier mariage avec François de Fortia, furent :

DE LA BARRE : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de deux croissants d'or.

1°. Bernard, VIe du nom, dont l'article suit;

2°. Claude de Fortia, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, au grand-prieuré de France en 1643, mort en 1661, étant capitaine de galères;

3°. François de Fortia, prieur de Montbouchet, chanoine et comte de Brioude en 1660, décédé en 1675, et inhumé dans le sanctuaire de l'église des Bernardines du Précieux-Sang, à Paris;

4°. Jean de Fortia, né en 1628;

5°. Geneviève de Fortia, mariée, le 27 avril 1644, à François-Bonaventure *de Harlay*, marquis de Bréval, seigneur de Champvallon, etc., lieutenant-général des armées du Roi, décédé le 16 mars 1682. Il était fils d'Achille de Harlay, marquis de Bréval et de Champvallon, et de Houdette de Vaudetar, sa première femme, et frère de François de Harlay, archevêque de Rouen, puis de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur du Saint-Esprit. Geneviève de Fortia mourut le 6 mai 1677;

6°. Marthe de Fortia, née en 1627, religieuse bernardine;

7°. Anne de Fortia, née en 1629.

X. Bernard DE FORTIA, VIe du nom, seigneur du Plessis, baron de Nouan et du Chesne, fut successivement conseiller au parlement de Normandie en 1642, maître des requêtes le 16 juin 1649, intendant du Poitou, du pays d'Aunis et de la Rochelle, en 1653, d'Orléans et de Bourges en 1659, puis d'Auvergne en 1664. La noblesse de cette province est redevable à M. de Fortia d'une recherche qui a été faite avec autant de soins et d'exactitude que d'intégrité, ce qui lui a valu quelques calomnies. Ce travail est un monument précieux tant pour la noblesse d'Auvergne que pour la mémoire de cet intendant (1). Il mourut doyen des maîtres des requêtes le 20 octobre 1694. Il avait épousé, le 8 juillet 1649, Marguerite LE MAIRAT, veuve de Michel du Faultray, seigneur d'Hières, conseiller au parlement de Rouen, et fille de Jean le Mairat, seigneur de Doup, conseiller au grand-conseil, et d'Anne Colbert de Saint-Pouange, sa première femme. Il en eut :

LE MAIRAT : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de paon du même.

(1) M. de Courcelles possède dans ses archives une copie de cette recherche, avec la collection complète et originale de toutes les productions faites par la noblesse d'Auvergne par-devant M. de Fortia.

1°. Jacques de Fortia, mort en bas âge;

2°. Autre Jacques, qui suit;

3°. François de Fortia, mort jeune;

4°. Anne-Bernard de Fortia, abbé de Notre-Dame-du-Bouchet, chanoine et comte de Brioude;

5°. Anne-Françoise de Fortia, morte au berceau;

6°. Anne de Fortia, décédée, en 1709, en la communauté des Miramiones, à Paris.

XI. Jacques DE FORTIA, seigneur du Plessis, baron de Nouan et du Chesne, fut reçu, le 16 mars 1674, conseiller au grand-conseil, dont il devint président le 21 mars 1704, puis président honoraire le 20 avril 1720, et mourut sans postérité le 12 août 1726. Il avait épousé, au mois de janvier 1697, Marie-Mathée ACCAULT, fille de Claude Accault, secrétaire du Roi, et d'Anne de Montigny. Elle se remaria, le 2 septembre 1727, avec Joseph de Villeneuve, seigneur de Puymichel en Provence, chevalier de Saint-Lazare, et capitaine de cavalerie, vivait encore en 1740, et n'est morte que dans un âge très-avancé.

ACCAULT : de gueules, au coq d'or, posé sur une rivière d'argent, ayant à son cou un écusson d'azur, suspendu à un lien de gueules.

SEIGNEURS, puis MARQUIS D'URBAN,

établis à Avignon, à Carpentras, à Caderousse et à Paris.

VI. Jean DE FORTIA, IIIe du nom, seigneur d'Hortes, en Languedoc, second fils de Marc-Antoine de Fortia, et d'Yolande de Benet, naquit à Montpellier en 1477. Le 26 décembre 1498, il fit faire l'ouverture et la publication du testament de son père, par devant noble Jean Boussan, chevalier, juge pour le Roi à Montpellier. Le 25 janvier 1505, noble Antoine de Vitalis, citoyen de Naples, frère de noble demoiselle Françoise DE VITALIS, fille de noble Jean de Vitalis, citoyen de Naples et en même temps citoyen romain, et de Marie Sanchez de Saint-Angelo, envoya sa procuration à Gilles de Roaix, citoyen d'Avignon, pour consentir, en son nom, au mariage de Jean de Fortia

DE VITALIS : d'or, à 3 pals de gueules :

avec sa sœur, et lui constituer sa dot. Le 6 mars de la même année, Raimond de Vitalis, autre frère de Françoise, envoya pour le même sujet à Egidius Egidii, d'Avignon, sa procuration qui fut reçue, le 7 avril 1505, par Jean de Ulmo, notaire en la même ville. Enfin, les articles de ce mariage furent signés par le même Egidius Egidii et par François de Fortia, procureur de son frère. Le 9 juin 1505, Jean donna sa procuration à Bernard de Fortia, son autre frère, pour aller contracter en son nom ce mariage à Rome, ce qui fut effectué, le 9 juillet suivant, par-devant Jean de l'Église (*de Ecclesiâ*), notaire apostolique. Françoise de Vitalis eut en dot 3,000 ducats d'or, dont Bernard de Fortia donna quittance, au nom de son frère, le 13 novembre, par devant Molino et Ganelli, notaires. La parenté de Françoise de Vitalis, de noble maison romaine, procura à Jean de Fortia l'entrée de toutes les charges et dignités de la ville d'Avignon, qui était alors soumise au Saint-Siége. Il se distingua dans les guerres que Louis XII entreprit pour le recouvrement du Milanais; mais lorsque le pape Jules II eut séparé ses intérêts de ceux de ce monarque, les Fortia refusèrent de servir contre leur souverain, et se retirèrent, en 1507, à Avignon, où Jean de Fortia exerça toutes les charges réservées aux citoyens nobles, entr'autres, celle de consul, en 1531, avec François de Galéan et Jean de Donis, seigneur de Goult. Au mois de juillet 1545, il obtint des lettres de naturalisation, dans lesquelles il est qualifié citoyen de Barcelonne. (*Chartes de la chambre des comptes de Paris*, t. XV, p. 398). On voit par cette qualité que, quoique Jean de Fortia fût alors établi dans le comté Venaissin, il avait conservé le droit de bourgeoisie dans la ville de Barcelonne, capitale de la Catalogne, d'où sa famille était originaire. Nommé trésorier-général du comté Venaissin pendant les guerres civiles, il en administra les deniers avec tant d'intégrité que le pape l'autorisa à transmettre cette charge à son fils aîné, en le mariant en 1549. Françoise de Vitalis avait fait son testament devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, le 10 septembre 1544,

Jean de Fortia fit le sien devant le même notaire le 6 novembre 1553. Ces deux époux y font de grandes libéralités aux pauvres et aux couvents, et divers legs à leurs enfants, leurs parents et leurs amis. Jean de Fortia mourut la même année, et fut enseveli dans une chapelle qu'il avait fait construire et doter, la plus ancienne et la première que les Pères Minimes avaient avant la révolution (1). Ses enfants furent :

1° Marc, dont l'article suit ;

2°. Charles de Fortia, né en 1509, naturalisé avec ses frères, par lettres-patentes du roi Henri II, registrées au parlement de Provence, le 15 juillet 1550, et se distingua ainsi que ses frères François et Pompone de Fortia durant les guerres civiles du comté Venaissin. (*Discours sur les guerres civiles de cette province*, par Pérussis de Caumons, Avignon, 1563.) Il fut capitaine (gouverneur) du château et pont de Sorgues; acquit, le 18 janvier 1569, une maison dans la ville d'Avignon, dont il disposa par son testament du 17 octobre 1571, par lequel il voulut être inhumé en la chapelle fondée par son père. Il avait épousé, par contrat passé devant Louis Barrière, notaire à Avignon, le 14 février 1558, Jeanne *de la Sale*, fille de Clément de la Sale, seigneur de la Garde-de-Bédarrides, et d'Anne de Belli. Cette dame fut chargée de l'exécution du

---

(1) L'Église du couvent des PP. Minimes n'appartenait pas encore à ces religieux du temps de Jean de Fortia. Ce n'était qu'une chapelle sous le titre de Notre-Dame-des-Miracles, placée hors des murs de la ville, dans le ressort de la paroisse Saint-Agricol. Cette chapelle fut donnée aux Minimes, le 30 avril 1575, par le cardinal d'Armagnac, alors légat d'Avignon. Les Minimes fondèrent l'église en 1576, et c'était dans la seconde chapelle de cette église, près du grand autel, qu'on lisait, sur un mur à quatre pans, c'est-à-dire ayant un mètre de hauteur, cette épitaphe :

Joanni Fortiæ et Franciscæ Vitali,
Parentibus charissimis,
Marcus, Carolus, Franciscus et Pomponius
Poni curaverunt, sibi et posteris.

Dans la suite, la chapelle menaçant ruine, les moines furent obligés d'ajouter un arceau pour en soutenir la voûte, de démolir l'autel, et d'en construire un nouveau au lieu où se trouvait le tombeau de Jean de Fortia, porté par quatre colonnes. La démolition se fit du consentement du marquis de Fortia-Montréal et de la comtesse d'Ampus. A l'époque de la révolution, l'église et son jardin ont été vendus à un jardinier.

testament de son mari, de concert avec François de la Sale, son frère, et Marc de Fortia, frère aîné du testateur, qu'elle avait rendu père de :

A. Laurent de Fortia, marié, en 1594, avec Louise *de Faret de Saint-Privat*, fille de noble et magnifique seigneur Jacques de Faret, seigneur de Saint-Privat, et d'Hippolyte de Grimaud, dont il n'eut point d'enfants. Le 19 décembre 1625, il fonda une chapelle dans l'église des Jésuites d'Avignon, où il fut enseveli; et, le 10 août 1629, Louise de Faret fonda, à Bédarrides, une maison en faveur des Pères de la Doctrine Chrétienne, pour l'instruction des pauvres et pour assister les malades. Les biens de Laurent de Fortia passèrent à son neveu, à la mode de Bretagne, Paul de Fortia, seigneur de Montréal;

B. Louis de Fortia, naturalisé, avec son frère Laurent, par lettres du roi Charles IX, données à Moulins, au mois de février 1566. Il mourut sans doute avant son père, car il n'est pas nommé dans son testament;

C. Torquat de Fortia, seigneur de Coirol, dans la principauté d'Orange, et co-seigneur de la Garde-Paréol, auquel son père légua 6,000 livres tournois. Il fut marié avec Angélique *Biliotti*, fille unique et héritière d'Antoine Biliotti, co-seigneur de la Garde-Paréol, et de Madelaine de Serres. Elle apporta à son mari des biens très-considérables, qui avaient été achetés par son aïeul, lorsqu'il était venu de France pour s'établir dans ces contrées; mais ces biens ne restèrent pas dans la famille de Fortia, attendu que Torquat n'eut de son mariage que deux filles :

a. Susanne de Fortia, mariée, le 3 septembre 1630, avec Louis *de Marcel*, seigneur de Crochans et de la Tour-lès-Marsane, fils de Christophe de Marcel, IIe du nom, seigneur de Crochans, et de Claire de Chabestan d'Alauzon;

b. Jeanne de Fortia, dame de Coirol, et en partie de la Garde-Paréol, femme de Michel *de Guast*, seigneur de Montmirail et de Saint-Savornin, fils d'Annibal de Guast, seigneur de Saint-Savornin, et seigneur de Venasque et de Saint-Didier, et d'Anne de Lopès, dame de Montmirail;

D. Anne de Fortia, nommée par son père légataire de 4,000 livres tournois, femme de Gaspard *Roquard*, seigneur de Malijay et de Paulian, gouverneur de la ville de Bollène, dont elle était veuve en 1633;

E. Marie-Blanche de Fortia, légataire d'une pareille somme de 4,000 livres tournois, femme de Pierre *de Panisse*, chevalier des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie, fils de Pierre de Panisse, seigneur de Malijay, et d'Yolande Perez;

F. Susanne de Fortia, femme du seigneur *de Montmirail*. Elle eut aussi un legs de 4,000 livres tournois. Elle et son

mari, n'ayant point d'enfants, laissèrent 6,000 livres de rente au grand hôpital d'Avignon;

3°. François de Fortia, créé chevalier par le pape Pie V. Il échangea, par acte passé devant Antoine de Bédarrides, notaire à Avignon, le 15 décembre 1572, une terre qu'il possédait sur le chemin de Noves, contre une maison située à Avignon, et possédée par Melchior et François de Tributis, frères, seigneurs de Sainte-Marguerite, habitants de la ville d'Aix. Il vivait encore le 2 mai 1587, et avait épousé Gabrielle *de Tertulle*, fille de Nicolas de Tertulle, seigneur de Bagnols, et de Clarisse des Rollands. Elle le rendit père de deux filles :

A. Françoise-Angélique de Fortia, dont Nostradamus a vanté les charmes et la beauté, mariée 1° avec Jean *de Panisse*, seigneur d'Oyselet, gouverneur de la principauté d'Orange, tué dans une action, près la ville de Carpentras, le 16 octobre 1590; 2°. avec Jean *de Granolhasc*, seigneur de Saint-Martin, viguier d'Avignon, Catalan d'origine (1). Elle était veuve de ce second mari lorsqu'elle fit son testament le 10 septembre 1607;

B. Isabelle de Fortia, première femme de François *de Jarente*, seigneur de la Bruyère et de Pierredon, gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur du château de Noves en Provence, fils de Jean-Baptiste de Jarente, seigneur de la Bruyère, chevalier de l'ordre du Pape, capitaine de dix hommes de pied, et gouverneur du Château-Renard en Provence, et de Claude de Jarente de Sénas;

4°. Pompone de Fortia, naturalisé, avec ses frères, en 1550. Il laissa de N..... *de Robin de Graveson*, son épouse :

Georges de Fortia, que Marc, son oncle, appela à une substitution, par son testament du 14 septembre 1582;

5°. Françoise de Fortia, alliée, par contrat passé devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, le 26 juillet 1540, avec noble et magnifique seigneur Pierre *Labia*, citoyen de Venise, fils de Pierre Labia, et d'Eléonore de Vitalis;

6°. Jeanne de Fortia, alliée, par contrat passé devant le même notaire, le 19 juin 1548, avec noble et magnifique seigneur Benoît *Bertrandi*, citoyen de Venise, fils de Jean Bertrandi. De ce mariage sont provenus les seigneurs d'Eyrolles de Saint-Ferréol.

VII. Marc DE FORTIA, co-seigneur de Caderousse, petite ville du comté Venaissin, et viguier d'Avignon,

---

(1) Par contrat du 16 juin 1705, passé devant Louis Desmarez, notaire à Avignon, François de Granolhasc, chevalier, seigneur de Saint-Martin, et Joseph-François de Granolhasc, seigneur de Saint-Vincent, frères, citoyens d'Avignon, vendirent la maison achetée par François de Fortia, à noble Esprit-Joseph de Parréli, de qui elle est passée à mademoiselle de Sainte-Colombe, épouse de M. le marquis de Fortia d'Urban.

naquit à Montpellier en 1507; il fut naturalisé avec ses frères en 1550, et hérita avec eux de son père en 1553. Le pape le pourvut de la charge de président de la chambre apostolique, et ce fut à cette occasion qu'il s'établit à Carpentras. Pendant les guerres civiles, il concourut à la défense de cette ville contre les religionnaires en 1562 (*Pérussis*). Par contrat passé, le 14 décembre 1559, devant Jacques Balby, notaire à Carpentras, Marc de Fortia acheta de Geneviève de Reynaud, épouse de François de Cambis, la terre et seigneurie de Caderousse, au diocèse d'Orange, fit son testament, le 14 septembre 1582, devant Jean Berbiguier, notaire à Caderousse, et mourut en cette ville le 22 du même mois, laissant une très-riche succession. Il avait épousé, 1° par contrat passé devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, le 15 décembre 1549, Jeanne DES HENRIQUEZ, morte à Carpentras le 26 septembre 1557, fille de noble et magnifique seigneur Georges des Henriquez, surnommé le *Capitaine Flamand*, citoyen d'Avignon et de la ville d'Anvers, dont il était originaire, et d'Eléonore de Bénédicti, sa première femme. Par le même contrat, Jean, IIIe du nom, de Fortia donna à son fils, outre l'argent qu'il lui avait avancé pour l'achat de la charge de trésorier-général du comté Venaissin, dont il jouissait, la somme de 6,000 écus d'or sol au coin du roi de France, payable la même année, à deux échéances fixées; 2° par contrat passé devant Jacques Balbi, notaire à Carpentras, le 9 janvier 1559, Françoise DE FILLEUL, veuve de Bernard de la Plane, et fille de Romain de Filleul, sieur de la Madelaine, et de Marguerite Bonet. Marc de Fortia eut pour enfants :

DES HENRIQUEZ : de gueules, au soleil d'or; au chef du même, chargé d'une aigle éployée de sable.

DE FILLEUL : de gueules, au tau d'or, accompagné de 3 besants mal ordonnés du même.

Du premier lit :

1°. Gilles, dont l'article suit;

2°. Jean, IVe du nom, de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis de Montréal*, rapportée ci-après;

3°. François-Louis de Fortia, né le 26 mars 1556, mort jeune;

4°. Françoise de Fortia, née le 10 septembre 1551, mariée, le 28 juin 1573, avec Jean *de Montfaucon*, dit *de Lévis*, sei-

gneur de Boussargues et de Roquetaille, gouverneur de Bagnols, et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Sa dot fut de 2,200 livres tournois ;

5°. Isabelle-Jérôme de Fortia, née le 16 octobre 1554, alliée, le 11 août 1577, à noble Jean *de Patris*. Elle eut en dot la somme de 13,000 livres ;

Du second lit :

6°. Paul de Fortia, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis de Piles*, mentionnée après celle de Montréal.

VIII. Gilles DE FORTIA, né le 10 septembre 1559, eut de son père la co-seigneurie de Caderousse et 100,000 livres en numéraire. En 1583, il partagea la succession paternelle avec ses deux frères Jean et Paul. Par acte du 17 mars 1584, passé devant Esprit Balbi, notaire à Carpentras, Gilles de Fortia acheta de Truphémond de Raymond de Modène le fief et territoire foncier d'Urban. En 1595, il fut nommé viguier d'Avignon pour le pape. Henri IV, voulant récompenser les services et le dévouement de Gilles de Fortia, qui, le 14 octobre 1595, avait présidé à une cérémonie brillante donnée par la ville d'Arles, en reconnaissant l'autorité de ce monarque, lui donna un brevet, le 12 novembre 1597, pour être associé à son ordre de Saint-Michel ; et cet ordre lui fut conféré, le 28 janvier 1598, avec toutes les cérémonies d'usage, par Bertrand de Roquard, son beau-père. Le 27 février 1599, Henri IV le nomma capitaine de l'une de ses premières galères vacantes et lui accorda des lettres de naturalité. En 1603, Gilles de Fortia fut élu pour la seconde fois viguier de la ville d'Avignon, et on le nomma, le 10 mai 1604, gentilhomme ordinaire du Roi. Il fut encore viguier de la même ville en 1610 et 1617, y mourut dans le cours de cette dernière année, et fut enseveli, avec toute la pompe et les cérémonies dues à sa charge, dans une très-belle chapelle qu'il avait construite en l'église des Dominicains sous le titre de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, et à laquelle il avait fait des dons considérables. Il avait épousé, 1° par contrat passé en 1522 devant Pérégrin Tonduti, notaire à Avignon, Lu-

crèce DE GALÉAN DES ISSARTS, morte sans enfants, fille de Melchior de Galéan, baron des Issarts et de Courtines, chevalier de l'ordre du Roi, colonel de l'artillerie du Saint-Siége à Avignon, et de Madelaine de Berton-Crillon, sœur du *brave Crillon*; 2°, par contrat passé devant Quenin Barbeirassii, notaire à Vaison, le 29 octobre 1592, Laurence DE THOLON-DE-SAINTE-JALLE, morte aussi sans enfants, petite-nièce du grand-maître de Malte, et fille de noble et puissant seigneur messire Faulquet de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, de Saint-Marcellin et de Pellone, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, et de Guigonne de Combourcier du Terrail; 3° par contrat passé devant Henri Bénédicti, notaire à Bollène, le 5 février 1595, Marie-Françoise DE ROQUARD, fille d'illustre messire Bertrand de Roquard, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Catherine de Pons. De ce dernier mariage sont provenus :

DE GALÉAN : d'argent, à la bande de sable, remplie d'or, accompagnée de 2 roses de gueules.

DE THOLON : de sinople, au cygne d'argent, becquée et membrée d'or.

DE ROQUARD : de gueules, au paire et au chevron d'or entrelacés.

1°. Louis, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Camille de Fortia, écuyer, seigneur de Vaubelle, né le 11 mars 1601. Il se distingua au service de France, et y mourut;

3°. Paul de Fortia, né le 19 mars 1602, prieur de Salètes;

4°. Jean-Baptiste de Fortia, né le 5 juillet 1603, mort jeune;

5°. Marc de Fortia, né le 11 juillet 1604, mort à Bollène en 1606;

6°. Georges de Fortia, né le 6 avril 1610 doyen du chapitre de Roquemaure en Languedoc, décédé à Caderousse en 1674;

7°. Isabeau de Fortia, née le 28 décembre 1595, mariée 1° avec le seigneur *de Concoules*, en Vivarais; 2° le 13 septembre 1624, avec Joachim, baron *de Beaumont* et de Brison, fils de Rostaing, baron de Beaumont, de Brison, de Severgues et de Vogué en Vivarais, et de Jeanne de Caires de la Bastide d'Antraigues. Joachim de Beaumont fut maréchal-de-camp et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et fut connu dans l'histoire sous le nom de *brave Brison*. Isabeau de Fortia était veuve lorsqu'elle transigea, le 26 août 1636, comme mère et tutrice de Rostaing de Beaumont, son fils, avec Antoine de Beaumont, seigneur de Chabrélies, frère de feu son mari;

8°. Susanne de Fortia, née le 25 septembre 1605, religieuse dominicaine au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon, où elle mourut en 1675.

IX. Louis DE FORTIA, Ier du nom, seigneur d'Urban et co-seigneur de Caderousse, naquit le 7 décembre 1597. Il fit hommage de la terre d'Urban à la chambre apostolique en 1621; afferma, le 19 avril 1638, une terre qu'il possédait dans le terroir de Caderousse, fut viguier d'Avignon en 1641, et mourut subitement d'apoplexie, le 9 mai 1656, à Carpentras, dans le palais épiscopal du cardinal Alexandre Bichi, alors évêque de cette ville. Il avait épousé, par contrat passé le 9 décembre 1618, devant Jean-Antoine Fabri, notaire à Avignon, noble et illustre demoiselle Gabrielle DE LA SALE DE LA GARDE, fille de messire Clément de la Sale, IIe du nom, seigneur de la Garde de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise Rodulf de Saint-Paulet, sa seconde femme. Louis de Fortia eut de ce mariage :

DE LA SALE : losangé d'argent et de gueules; au chef d'argent, chargé d'une losange d'azur, accostée de deux lézards affrontés de sinople.

1°. Paul de Fortia, né le 7 décembre 1619, prevôt de l'église cathédrale d'Orange, ensuite de celle de Carpentras, décédé à Caderousse le 12 septembre 1667;

2°. Louis, IIe du nom, qui continue la descendance, et dont l'article suivra;

3°. Charles de Fortia, né le 30 novembre 1621, mort jeune;

4°. Rostaing de Fortia, né le 10 janvier 1623, tué et inhumé à Cervéra, en Catalogne, étant au service de France;

5°. Camille de Fortia, né le 20 janvier 1624, mort jeune;

6°. Jean-Baptiste de Fortia, né le 15 septembre 1626, nommé chevalier de Malte le 20 novembre 1639, mort en 1642;

7°. Jean-François de Fortia, né le 4 octobre 1628. Il prit l'habit aux Célestins d'Avignon le 25 décembre 1643, et y mourut d'apoplexie le 22 février 1690;

8°. François de Fortia, seigneur d'Urban et des Tourettes, né au mois de mai 1631. Nommé, en 1651, capitaine dans le régiment de la Marine, par la démission que son frère, Louis, IIe du nom, avait donné en sa faveur de sa compagnie, il combattit vaillamment et fut blessé, le 2 juillet 1652, au combat du faubourg Saint-Antoine. Il se trouva ensuite au siége d'Etampes, et fut blessé à celui de Stenay, qui fut pris le 6 août 1654; combattit, le 25, au forcement des lignes d'Arras; eut le bras cassé d'un coup de mousquet au siége de Montmédy, qui capitula le 6 août 1657; se trouva, en 1658, au siége de Dunkerque, investi le 25 mai; à la bataille des Dunes le 14 juin; aux siéges de Berghes et d'Ypres, et à celui de Gravelines, qui fut pris le 30 août. Le 15 juin 1667, il fut nommé capitaine d'une compagnie dans le régiment Dauphin, infanterie; et la commanda aux siéges de Tournay, de Douai et de Lille

la même année, et à la conquête de Franche-Comté en 1668. Il continua de servir sous M. de Turenne, qui l'honorait de son estime, et qui, par les témoignages flatteurs qu'il rendit au Roi de sa conduite et de ses talents militaires, le fit nommer au commandement de la place de Marsal, menacée de siége. Nommé colonel du régiment de Vermandois le 8 juin 1671, il le commanda à tous les siéges de la campagne de Hollande en 1672. La même année, le seigneur d'Urban fut désigné par Louis XIV pour avoir le commandement d'une des places que ce monarque se flattait de conquérir. (*Mémoires militaires de Louis XIV*, t. III, p. 259).

En 1673, il commanda son régiment au siége de Maëstricht. En 1675, Louis XIV accorda à François de Fortia, tant pour la satisfaction que S. M. avait de ses services dans les différents postes qu'il avait remplis, qu'eu égard à ce que sa famille avait autrefois possédé en Catalogne des biens considérables, la confiscation des bourgs et terres de Fortia et Fortianet, qui ne sont qu'à une lieue de Roses, et les lui inféoda; François de Fortia en eut la jouissance jusqu'à sa mort (1). Le 12 mars 1676, il fut nommé brigadier dans l'armée de Catalogne, avec ordre de commander dans toutes les places qui seraient assiégées en Roussillon. Cette marque de confiance était d'autant plus flatteuse que c'est le premier ordre de ce genre qui ait été expédié (2). Le 24 octobre 1676, il fut nommé visiteur ou inspecteur de l'infanterie en Guienne. Il commanda ensuite le régiment Dauphin, infanterie, avec lequel il se trouva au siége de Bellegarde, ainsi qu'à celui de Puicerda, où il se distingua à la tête de ce corps. Il monta constamment la tranchée pendant vingt-neuf jours que dura ce siége, remplissant les fonctions d'ingénieur avec la plus grande capacité. Lors de la reddition de la place, il y fut mis en garnison à la tête du régiment de Sault, pour y commander jusqu'à ce que le Roi y eût pourvu. Il reçut et exécuta l'ordre d'en faire sauter toutes les fortifications. Au mois de juillet 1677, il commandait une brigade de six bataillons sous le maréchal de Navailles, dans une action où quatre ou cinq mille Espagnols furent taillés en pièces, à Espouilles, dans l'Ampourdan. Après la paix de 1679, M. d'Urban fut nommé gouverneur de la citadelle de Mont-Louis, avec 12,000 francs d'émoluments, sur le pied des autres gouvernements du premier ordre. Il eut en même temps ordre de donner tous ses soins pour la construction de cette place, nécessaire à la sûreté du Roussillon et d'une partie du Languedoc. M. d'Urban en jouit jusqu'à sa mort. La guerre ayant recommencé

---

(1) Lui-même a pris soin de dessiner ces deux bourgs, avec leurs environs. Ils sont gravés dans l'*Histoire de la maison de Fortia*, d'après le dessin trouvé au bureau de la guerre, et fait en 1675, ainsi que le porte sa date.

(2) Cette nomination se trouve dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 34; voyez aussi le *Dictionaire historique des Généraux français*, par M. de Courcelles, 1822, t. VI, p. 99.

en Catalogne, François de Fortia y fut employé, et contribua, sous le maréchal de Noailles, à la reddition de Roses, dont il connaissait les fortifications, et qui, investi le 28 mai, capitula le 9 juin 1693 (1). Il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1700, et mourut au mois de février de l'année suivante;

9°. Joachim de Fortia, né au mois d'octobre 1632, mort jeune;

10°. Gilles de Fortia, né en 1634. mort jeune;

11°. Charles de Fortia, né le 20 septembre 1638, doyen du chapitre de Roquemaure, mort d'une attaque d'apoplexie, dont il fut atteint en disant la messe, dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1718;

12°. Catherine de Fortia, née le 10 septembre 1622, religieuse, puis supérieure du monastère de Notre-Dame-de-Valence, et enfin supérieure du couvent de Notre-Dame-de-Tournon, où elle mourut en 1702;

13°. Lucrèce de Fortia, née le 14 août 1625, morte jeune;

14°. Anonime de Fortia, née et décédée le 20 mai 1627;

15°. Lucrèce de Fortia, née le 4 novembre 1629, religieuse, puis supérieure des Dames de Saint-Paul, à Arles;

16°. Marie de Fortia, née le 19 janvier 1635, } religieuses en la même communauté.
17°. Françoise de Fortia, née en avril 1639, }

X. Louis DE FORTIA, IIe du nom, seigneur d'Urban, co-seigneur de Caderousse, naquit en cette dernière ville le 7 décembre 1620. Il servit avec distinction dans le régiment d'infanterie de la Marine, dont il devint premier capitaine et commandant de bataillon, après avoir fait plusieurs campagnes, s'être trouvé à divers siéges et avoir reçu plusieurs blessures. Ayant ensuite remis sa compagnie à François de Fortia, son frère, il quitta le service, et se maria, par contrat passé devant Antoine Fort, notaire d'Avignon, le 12 avril 1651, avec Marie DE VIVET DE MONTCLUS, morte en couches le 25 décembre 1662, fille de feu Pons de Vivet, seigneur de

DE VIVET : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 croisettes, potencées du même.

(1) « Quoique M. d'Urban n'eût jamais été employé précisément » comme ingénieur, il avait un talent marqué pour défendre les » places de guerre. Il était aussi très-intelligent dans la conduite des » convois. Il connaissait parfaitement cette guerre de chicane que les » détachements des armées se font dans des pays coupés par des mon- » tuosités et des défilés » (*Histoire de la maison de Fortia*, in-12, Paris, 1808, p. 166; et *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*, par M. d'Aspect, Paris, 1780, t. II, p. 256).

Montclus, et de Jeanne des Isnards, d'Avignon. En 1663, il fut nommé élu ou syndic de la noblesse du comté Venaissin, et, en cette qualité, fut député vers le roi Louis XIV pour des affaires importantes. Il mourut le 31 décembre 1703, ayant eu de Marie de Vivet :

1°. Anonime de Fortia, né et décédé le 3 novembre 1653;

2°. Paul, dont l'article suit;

3°. Louis de Fortia, né à Caderousse le 27 septembre 1657, mort le 15 juillet 1659;

4°. Jacques-Joseph de Fortia, né à Caderousse le 25 décembre 1662. Connu dans sa jeunesse sous le nom de *chevalier d'Urban*, il fit avec distinction plusieurs campagnes dans le régiment de Piémont, où il commandait une compagnie. Le 9 janvier 1683, le ministre Louvois, vicaire-général des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, reçut Jean-Jacques de Fortia chevalier de ces ordres. Celui-ci passa, au bout de quelques années, dans le régiment d'infanterie de Tournaisis, où il se distingua à la retraite du combat de la Boyne le 1er juillet 1690. Il servit ensuite en Piémont, où le Roi lui donna la majorité du régiment de Tournaisis. Au siége de Coni en 1691, le chevalier d'Urban se jeta, à la tête de son régiment, dans cette place, et eut l'épaule fracassée d'un coup de mousquet, dont il ne guérit qu'avec peine. Son régiment ayant été commandé pour défendre Casal, il s'embarqua à Villefranche pour s'y rendre; mais il fut pris et pillé par des corsaires, dont il fut heureusement délivré moyennant une somme d'argent. S'étant rendu ensuite à Gênes, il n'essuya pas moins de dangers pour s'introduire dans cette place bloquée de toutes parts. Louis XIV lui donna la lieutenance-colonelle du même régiment, avec lequel il se distingua encore en plusieurs occasions. Ses blessures lui ayant fait sentir le besoin de la retraite, il quitta le service, et prit le titre de comte d'Urban, en épousant à Avignon, le 6 janvier 1700, Catherine *de Bellon*, dame de Saint-Lambert, en Provence, au diocèse de Carpentras, fille unique et héritière de François de Bellon, seigneur de Moleson, et de Diane d'Astoaud, dame de Saint-Lambert. En 1708, le comte d'Urban leva un régiment à Avignon pour le service du pape Clément XI. En 1710, il fut député par cette cité vers le roi Louis XIV pour féliciter ce monarque sur la naissance de Louis de France, duc d'Anjou (depuis Louis XV). Jacques-Joseph de Fortia avait été nommé premier consul d'Avignon pour cette année, et il reçut le portrait de ce jeune prince, qui est encore conservé à l'hôtel de Fortia, à Paris. Le pape lui fit expédier les lettres patentes de viguier de la même ville pour l'année suivante 1716. Il y mourut en 1741. Son épouse lui a survécu un grand nombre d'années;

5°. Jeanne-Louise de Fortia, née le 11 mai 1652. Elle fit profession, le 15 novembre 1670, au monastère des Dames de Saint-Paul-du-Refuge, à Arles, où elle mourut en 1673;

6°. Gabrielle de Fortia, née le 2 mai 1656, religieuse aux Dames de Saint-Paul, à Arles;

7°. Marie de Fortia, née le 14 novembre 1658, morte le 9 septembre 1660;

8°. Jeanne de Fortia, née le 25 février 1660, décédée le 9 juillet 1661;

9°. Isabeau-Gasparde de Fortia, née le 26 octobre 1661. Elle fit profession, le 25 mars 1678, au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon.

XI. Paul de Fortia, marquis d'Urban et co-seigneur de Caderousse, naquit en cette ville le 10 février 1655. Il fit plusieurs campagnes à l'armée de Catalogne avec son oncle, François de Fortia, seigneur de Tourettes, se trouva à la prise de Bellegarde et de Puicerda en 1676, puis l'année suivante au sanglant combat livré aux Espagnols, au village de Souilles, entre Roses et Collioure. Il quitta le service en 1681; fut d'abord élu de la noblesse du comté Venaissin; fut nommé, en 1723, premier consul, et l'année suivante viguier de la ville d'Avignon; souscrivit, en 1726, sa reconnaissance à la chambre apostolique de Carpentras pour la terre d'Urban; fut élu, pour le seconde fois, viguier d'Avignon en 1728, et premier consul en 1731, et mourut en cette ville le 17 mars 1734. Il avait épousé, par contrat du 4 mai 1681, reçu par Thomas Rivasse, notaire à Caderousse, haute et puissante dame Marie-Esprite de Vissec de la Tude de Ganges, veuve de haut et puissant seigneur Henri de Fay, marquis de Peiraud, en Vivarais, baron de Vezenobre et autres places, fille de haut et puissant seigneur Charles de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, baron des états de Languedoc, et de feue haute et puissante dame Diane de Joannis de Châteaublanc (1). La marquise

de Vissec : écartelé d'argent et de sable,

(1) Diane de Joannis est cette marquise de Ganges, que sa beauté et les malheurs qui en furent la suite ont rendu célèbre, et dont

d'Urban fit son testament devant François Aubert, notaire à Avignon, le 15 mars 1693. De ce mariage sont provenus :

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Alexandre de Fortia, *dit* l'abbé d'Urban, né le 1er mars 1694, mort doyen de l'église collégiale de Roquemaure :

3°. Henri de Fortia, chevalier d'Urban, né le 19 novembre 1695, mort, dans un âge avancé, au château de Sainte-Jalle, ayant été capitaine à la suite du régiment Colonel-Général ;

4°. Marie de Fortia, née à Avignon le 14 février 1682, mariée, en 1699, avec Paul-Joseph *de Fortia de Tholon*, marquis de Sainte-Jalle ;

5°. Françoise de Fortia, née le 19 mars, et morte le 13 août 1683 ;

6°. Jeanne-Isabeau de Fortia, née à Avignon le 26 juillet 1688, reçue, le 16 novembre 1703, au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon, où elle fit profession le 17 novembre 1704 ;

---

l'histoire a été imprimée en 1810. Cette dame descendait, au quinzième degré, du roi saint Louis, honneur qu'elle a transmis à sa postérité. Cette ascendance illustre est établie, ainsi qu'il suit : I. Saint Louis, roi de France, mort en 1270, eut de Marguerite de Provence : — II. Robert de France, comte de Clermont, mort en 1317, laissant, de Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon : — III. Louis Ier, duc de Bourbon, mort en 1341, époux de Marie de Hainaut, et père de : — IV. Jacques Ier de Bourbon, comte de la Marche, mort en 1361, époux de Jeanne de Châtillon Saint-Paul, et père de : — V. Jean Ier de Bourbon, comte de la Marche, cinquième aïeul de Henri IV, mort en 1393, laissant, de Catherine de Vendôme : — VI. Charlotte de Bourbon, morte en 1434, femme de Janus ou Jean II de Lusignan, roi de Chypre, dont : — VII. Anne de Lusignan, épouse de Louis, duc de Savoie, décédé en 1462. — VIII. Philippe II, duc de Savoie, mort en 1497, avait pour épouse Bonne de Romagne, dont : — IX. René de Savoie, comte de Villars, mort en 1524, laissant, d'Anne de Lascaris : — X. Madelaine de Savoie, morte en 1586, femme d'Anne, duc de Montmorency, et mère de : — XI. Henri, duc de Montmorency, mort en 1614, ayant eu, de Catherine de Guilhem de Clermont-Lodève : — XII. Marie de Montmorency, femme de Jean de Fay, seigneur de Peiraud, et baron de Vezenobre, qu'elle rendit père de : — XIII. Françoise de Fay-Peiraud, femme de Georges de Rousset, seigneur de Saint-Sauveur, dont : — XIV. Laure de Rousset de Saint-Sauveur, alliée avec Gabriel de Joannis, seigneur de Châteaublanc, et mère de : — XV. Diane de Joannis de Chateaublanc, qui eut, de Charles de Vissec, marquis de Ganges : — XVI. Marie-Esprite de Vissec de la Tude de Ganges, marquise d'Urban.

7°. Catherine de Fortia, née à Avignon le 1er décembre 1691, mariée, le 3 septembre 1719, avec Dominique, marquis *de Cauxe*, officier de galères, morte en 1778;

8°. Françoise-Victoire-Sibylle de Fortia, née à Avignon le 2 janvier 1673, mariée, le 9 mai 1710, avec Louis *de Séguins de Pazzis*, marquis d'Aubignan, baron de Malijay, syndic de la noblesse du comté Venaissin, fils de Paul-Joseph de Séguins de Pazzis, marquis d'Aubignan, et de Gabrielle de Calvière.

XII. François DE FORTIA, marquis d'Urban, coseigneur de Caderousse, né à Avignon le 10 janvier 1685, d'abord page de Louis XIV, puis officier au régiment du Roi, infanterie, dans lequel il fit plusieurs campagnes, fut nommé par le vice-légat d'Avignon, en 1708, capitaine d'une compagnie de grenadiers dans le régiment d'infanterie de son oncle, le comte d'Urban. Il fut élu ou syndic de la noblesse du comté Venaissin en 1728, et premier consul d'Avignon en 1733. Le 11 mars 1743, il vendit la terre d'Urban à Jean-Noël de Limojon, mais en stipulant que lui et ses descendants en conserveraient le titre, et il mourut le 3 février 1761. Il avait épousé 1°, par contrat de 1716, Marie-Anne DE BOCAUD, morte en 1724, fille d'Hercule de Bocaud, président de la cour des aides de Montpellier, mort conseiller-secrétaire-d'état, et d'Anne de Mariotte, de Montpellier; 2° Gertrude-Agathe D'OYEMBRUGGE DE DURAS, dont il n'eut point d'enfants, fille de Jérôme d'Oyembrugge de Duras (des sénéchaux héréditaires du pays de Liége, barons de Thiennen, de Molderk et de Herk), et de Gertude Seghers. Du premier lit sont issus :

DE BOCAUD : d'azur, à 3 glands versés d'or, accompagnés en chef d'une étoile du même.

D'OYEMBRUGGE : fascé d'or et de sinople.

1°. Hercule-Paul-Catherine, qui suit;

2°. Paul-Marc de Fortia, né le 27 juin 1720, mort le 27 mars 1721;

3°. Marie-Christine-Joséphine-Thérèse de Fortia, née le 27 octobre 1722, connue sous le nom de *mademoiselle d'Urban*, décédée, sans alliance, le 19 novembre 1777, ayant appelé à sa succession la marquise de Fortia, sa belle-sœur, et substitué la plus grande partie de ses biens au comte de Fortia d'Urban, son neveu.

XIII. Hercule-Paul-Catherine, marquis DE FORTIA D'URBAN, naquit à Caderousse le 14 mars 1718, et fut élevé au collége Mazarin, à Paris. Nommé, dès l'âge de quinze ans, capitaine de dragons dans le régiment de Bauffremont le 5 novembre 1733, il fit les guerres de 1733 et de 1741 avec la plus grande distinction; fut blessé à la bataille de Dettingen, le 27 juin 1743, d'un coup de fauconneau qui lui traversa l'épaule, et dont il s'est ressenti jusqu'à la fin de ses jours. Malgré la gravité de cette blessure et son état de souffrance continuelle, il fit toutes les campagnes de Flandre, et mérita, en 1745, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. L'année suivante, le marquis de Fortia d'Urban se fit remarquer dans plusieurs actions particulières. Le 11 juin 1747, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, lui écrivit qu'en considération de ses services et de l'impossibilité où ses blessures le mettaient de les continuer, le Roi lui accordait une pension de 500 livres; mais le marquis de Fortia ne crut pas devoir user immédiatement de cette grâce; il entra en campagne et se trouva à la bataille de Lawfelt, où, en chargeant avec son escadron, il reçut deux coups de sabre dans le visage et un troisième dans le corps(1). Après son rétablissement, il quitta le service. Il fut nommé viguier de la ville d'Avignon en 1755. En 1768, il vendit la seigneurie de Caderousse à M. le duc de Grammont, qui en échange lui donna la terre du Lampourdier, où il fit construire un logement assez agréable. C'est dans cette retraite qu'il est mort, victime d'outrages révolutionnaires, le 21 mai 1790. Il avait épousé, en 1748, Rose-Emilie DE CAUX, sa cousine-germaine, fille de Dominique, marquis de Caux, et de Catherine de Fortia. La marquise de Fortia, en butte aux mêmes persécutions qui avaient précipité son époux dans la tombe, fut incarcérée à Avignon, en

DE CAUX : d'azur, au bélier d'argent, clariné d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même.

(1) Tous ces faits honorables sont extraits d'un certificat délivré, le 19 octobre 1764, par le lieutenant-colonel commandant le régiment de Bauffremont, le major et les officiers de ce corps.

1793, et n'échappa à la mort que par la chute de Robespierre. Elle est décédée le 10 juin 1816, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Les enfants qui survécurent à leur père sont :

1°. Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine, qui suit ;

2°. Pauline de Fortia d'Urban, née en 1753, morte en 1794, sans avoir été mariée.

XIV. Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine (1), marquis DE FORTIA D'URBAN, ancien colonel d'infanterie, chevalier des ordres de Saint-Lazare, et de Notre-Dame du Mont-Carmel, de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de celui du Lion-Belgique, est né à Avignon le 18 février 1756. Elevé au collége de la Flèche, où il a fait toutes ses classes y compris la rhétorique, puis à l'école royale militaire, il passa, le 28 avril 1773, avec le grade de second sous-lieutenant, au régiment du Roi, infanterie, et reçut dans la chapelle de Versailles, en 1774, la croix de l'ordre de Saint-Lazare des mains de *Monsieur* (S. M. Louis XVIII), grand-maître de cet ordre. Le marquis de Fortia d'Urban n'a servi que peu d'années au régiment du Roi, des affaires, dont dépendait toute sa fortune, l'ayant obligé d'aller à Rome, où elles devaient être jugées et où elles l'ont été en sa faveur. Il a été nommé par S. S. colonel des milices du comté Venaissin. La révolution lui ayant enlevé cette charge, il n'a voulu en accepter aucune autre, et s'est livré entièrement à ses anciennes études. Voué depuis 50 ans à la culture des sciences, de la philosophie et des lettres, et consacrant à d'im-

(1) Le marquis de Fortia d'Urban, ayant été tenu sur les fonts de baptême par la ville d'Avignon, a reçu tous ces prénoms des trois consuls et de l'assesseur de cette ville. A l'époque du décès de sa mère (1816), il a pris le titre de marquis qui est celui de ses ancêtres. Il avait pris celui de comte à l'époque de son mariage en 1785.

portantes recherches et au développement des connaissances historiques, l'indépendance et les moyens qu'il tient de son caractère et d'une brillante fortune, il a publié un grand nombre d'ouvrages sur les mathématiques, la morale, la littérature, la géographie ancienne, l'histoire et les antiquités, et donne à la fois en ce moment la *Continuation de l'Art de vérifier les dates*, la *Chronique de Jacques de Guyse*, *l'Histoire de Portugal*, collections volumineuses et dont la publication touche à son terme (1). Le marquis de Fortia a été reçu membre de l'Académie Étrusque de Cortone, de celles de Vaucluse, à Avignon, et de Marseille, de l'Académie Celtique et de l'Athénée des Arts de Paris, de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier, de celle de Toulouse, du Musée de Francfort-sur-le-Mein, de l'Académie des Antiquaires de Rome, de celle de Lincées de la même ville, qui lui a décerné une médaille d'or, des Académies de Viterbe, de Vettéravie et de Nismes, en 1820 de la Société des Bibliophiles de France, de l'Académie de Bruxelles et de la Société d'émulation de Cambray; sur la demande du célèbre astronome Piazzi, il a été reçu de l'Académie royale des Sciences de Naples. Le marquis de Fortia d'Urban a épousé, par contrat du 11 janvier 1785, Julie-Gabrielle-Marie-Jacqueline DES ACHARDS DE SAINTE-COLOMBE, fille de haut et puissant seigneur Jacques-François-Etienne des Achards de Ferrus, chevalier, marquis de Sainte-Colombe, seigneur de Chauvac, de Roussieux, de Laborel, de Pennafort, de Villebois, de Pierrefeu et autres places, citoyen d'Avignon, et de feu noble et illustre dame Charlotte de Parréli. Par acte du 9 juillet 1795, passé devant la Motte, notaire à Paris, suivant une déclaration signée, le 7 décembre suivant, par Poultier, notaire en la

DES ACHARDS : de gueules, à 3 casques d'argent, grillés et cloués d'or, et tarés de front.

(1) On trouve une nomenclature des principaux ouvrages de M. le marquis de Fortia, dans le 12e numéro du *Biographe*, publié par M. Constantin, avocat à la cour royale de Paris, in-8°, 1828. Voyez aussi le tom. III, pag. 126 de la *Biographie des hommes vivants*.

même ville, le marquis de Fortia d'Urban a acquis dans Paris un hôtel, qu'il habite avec son épouse, et qu'il a beaucoup embelli.

SEIGNEURS, puis MARQUIS DE MONTRÉAL,

établis à Pernes et à Avignon, éteints.

VIII. Jean DE FORTIA, IVe du nom, second fils de Marc de Fortia, co-seigneur de Caderousse, et de sa première femme Jeanne des Henriquez, naquit le 15 août 1553. Il eut de son père la terre de Montréal, en Dauphiné, 100,000 livres en numéraire, ainsi que la grande Bastide de Pernes et divers biens-fonds que celui-ci possédait dans cette ville et dans son territoire. Jean de Fortia ayant fixé sa résidence à Pernes, y exerça les fonctions municipales, et y fit, le 9 février 1593, devant Pierre Arnaudi, notaire, son testament, par lequel il voulut être inhumé dans une chapelle qu'il avait richement dotée et fait construire sous l'invocation de Sainte-Anne dans l'église collégiale de cette ville. Il avait épousé, par contrat passé devant Guillaume Fornillier, notaire de la ville de Cavaillon, Françoise DE SEYTRES, veuve de Louis de Pérussis, co-seigneur de Caumont, et fille de Louis de Seytres, seigneur de Caumont, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, et de Marguerite de Berton-Crillon, sœur du brave Crillon. De ce mariage sont provenus :

DE SEYTRES : d'or, au lion de gueules ; à la bande de sable, chargée de 3 coquilles d'argent, brochante sur le tout.

1°. Paul, dont l'article suit ;

2°. Marguerite de Fortia, première femme, par contrat du 25 février 1606, de Georges *de Baroncelli*, seigneur de Javon, fils de Barthélemi de Baroncelli, seigneur de Javon, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, viguier d'Avignon, et de Jeanne de Berton-Crillon ;

3°. Félice de Fortia, née en 1591, mariée, en 1614, avec Charles *de Fougasse*, seigneur de la Royère, fils de François de Fougasse, baron de Sampson, et de Pérette de Merles de Beauchamp, sa seconde femme ;

4°. Catherine de Fortia, femme de Jean-Scipion *de Pol*, écuyer, seigneur de Saint-Tronquet, et en partie de Lagnes, chevalier de l'ordre du Roi, mort des blessures qu'il avait reçues dans un combat naval, donné entre les galères de France et celles d'Espagne le 1er septembre 1638. Il était fils de François-Gabriel de Pol, seigneur de Saint-Tronquet et de Belfeuil,

chevalier de l'ordre du Roi, et d'Elisabeth de Fougasse de la Barthelasse. Catherine de Fortia, ayant hérité de son mari, céda cet héritage à son frère Paul le 19 mars 1642, et lui substitua son neveu, Gaspard de Fortia, et consécutivement tous les mâles du nom et des armes de Fortia.

IX. Paul DE FORTIA, seigneur de Montréal et de la Garde de Bédarrides, né en 1586, fut mis sous la tutelle de Gilles de Fortia, seigneur d'Urban, son oncle. Il épousa, par contrat du 10 janvier 1613, passé devant François de Landes, notaire à Avignon, Catherine DE LA SALE, dame de la Garde (1), fille d'illustre messire Clément de la Sale, co-seigneur de la Garde-Paréol et de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi, et d'illustre dame Marguerite de Brancas-Villars. Ce mariage lui acquit des biens considérables, dont Catherine avait hérité, par la mort de son frère, Paul de la Sale, arrivée le 21 juin 1612. Cette dame étant elle-même décédée en 1626, Paul de Fortia, cédant alors au goût qu'il avait toujours eu pour les armes, prit du service dans la marine, et obtint de Louis XIII, en 1636, le commandement d'une galère, qui fut appelée *la Montréal*. Le cardinal de Richelieu lui écrivit au sujet de cette nomination. Paul de Fortia lui était vivement recommandé par le cardinal archevêque de Lyon, frère de ce ministre, avec lequel le seigneur de Montréal avait contracté une grande liaison. Le 1er septembre 1638, il se trouva au combat livré devant Gênes par la flotte des galères de France, commandée par le marquis de Pontcourlay, contre celle des galères d'Espagne. Paul de Fortia y acquit beaucoup de gloire et donna les plus grandes preuves de sa valeur, en emportant à l'abordage la capitane de Sardaigne. Mais les blessures qu'il reçut dans cette action, et dont il se ressentit jusqu'à la mort, l'obligèrent à quitter le service. Le 23 octobre 1639, le Roi, étant à Lyon, lui donna des lettres-patentes qui l'autorisèrent à transmettre le commandement de sa galère à Gaspard de Fortia, son

DE LA SALE comme à la page 22

(1) Cette alliance a procuré à la branche de Fortia-Montréal une affinité avec la maison de France, comme le prouve le tableau suivant.

fils. Devenu possesseur, par suite de son mariage, d'une maison à Avignon (1) et d'un très-beau château à

I. Gaucher DE BRANCAS, IIe du nom, seigneur d'Oise, eut d'Isabelle *de Montauban* :

II. Ennemond DE BRANCAS, baron d'Oise et de Villars, qui laissa de Catherine *de Joyeuse* :

III. Marguerite DE BRANCAS, femme de Clément *de la Sale*, seigneur de la Garde, dont :

IV. Catherine DE LA SALE, épouse de Paul *de Fortia*, seigneur de Montréal, qu'elle rendit père de :

V. Gaspard Ier DE FORTIA, seigneur de Montréal, allié avec Françoise *de Calvisson*, dont :

VI. Jules DE FORTIA, seigneur de Montréal, qui eut de Françoise *de Sassenage* :

VII. Gaspard II DE FORTIA, marquis de Montréal, époux de Marie-Anne *de Fortia-Chailly*, et père de :

VIII. Françoise-Gabrielle-Charlotte DE FORTIA, alliée, en 1749, avec Joseph-Louis-Marie *de Galéan*, duc de Gadagne, dont il y a postérité.

II. Marguerite DE BRANCAS, femme de Jean *de Pontevès*, comte de Carces, qu'elle a rendu père de :

III. Gaspard DE PONTEVÈS, comte de Carces, époux de Léonore *de Lettes des Prez de Montpezat*, dont :

IV. Gabrielle DE PONTEVÈS, femme de Guillaume *de Simiane*, baron de Gordes, dont est issu :

V. François DE SIMIANE, baron de Gordes, et comte de Carces, qui laissa d'Anne *d'Escoubleau de Sourdis*, son épouse :

VI. Anne-Thérèse DE SIMIANE DE GORDES, femme de François-Louis-Claude-Edme *de Simiane*, comte de Montcha, dont est provenue :

VII. Anne-Marie-Christine DE SIMIANE DE GORDES, qui épousa Emmanuel-Théodose *de la Tour d'Auvergne*, duc de Bouillon, dont est issue :

VIII. Anne-Marie-Louise DE LA TOUR-BOUILLON, épouse de Charles *de Rohan*, prince de Soubise, qu'elle rendit père de :

IX. Charlotte-Godefride-Élisabeth DE ROHAN-SOUBISE, épouse de Louis-Joseph *de Bourbon*, prince de Condé, dont est issu :

X. Louis-Henri-Joseph, duc DE BOURBON, prince de Condé, né en 1756, aujourd'hui vivant.

(1) Paul de Fortia vendit cette maison aux Pères de la Doctrine chrétienne, qui vinrent s'établir à Avignon sous le nom de Pères de Saint-Jean; mais il habita celle que lui avait laissée Laurent de Fortia, et qu'avait acquise Charles de Fortia, son grand-oncle.

Bédarrides, il quitta le séjour de Pernes, et mourut en ce château, en 1661, après avoir fondé, dans l'église paroissiale de Bédarrides, une très-belle chapelle, construite et ornée par ses soins avec beaucoup de magnificence, et après avoir donné 150 livres par an à un prêtre pour la desservir. Ses enfants furent :

1°. Gaspard, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Louis de Fortia, né en 1617, nommé par le pape Innocent X à l'évêché de Cavaillon, à l'âge de vingt-huit ans, à cause de sa vertu et de sa piété éminente. Il fut sacré à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, le 23 septembre 1646, par le cardinal Pierre Caraffa. Après avoir gouverné pendant onze ans cette église avec beaucoup de sagesse et une piété exemplaire, le pape Alexandre VII lui donna l'évêché de Carpentras, vacant par la démission du cardinal Bichi. Les grandes qualités de Louis de Fortia avaient déterminé le S. P. à l'appeler à Rome pour cette nomination (1). L'épiscopat de Louis de Fortia, qui malheureusement ne dura que quatre ans, fut un enchaînement de bonnes œuvres qu'il cachait avec soin. Il passa ses jours dans la pénitence et des macérations qui le firent regarder comme un saint. Il mourut en 1661, extrêmement regretté dans tout son diocèse, où chaque pauvre eut à pleurer en lui la perte d'un père, bon, humain, et d'une charité inépuisable. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Siffrein, sa cathédrale, à côté du baptistaire, où se voit un simple mausolée sur lequel sont gravés quelques vers, qui sont, dit-on, l'ouvrage de Saint-Geniez, poète de ce temps-là, avec une épitaphe latine très-honorable. L'oraison funèbre de ce prélat a été publiée;

3°. Dominique de Fortia, né en 1618, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 1er mai 1632. Il fut d'abord page du grand-maître Antoine de Paulo, devint ensuite capitaine de galère, par la démission que lui fit de la sienne, en 1655, Gaspard de Fortia, son frère aîné. Il avait fait plusieurs campagnes avec distinction, et il périt malheusement cette même année dans le naufrage des six galères commandées par le chevalier de la Ferrière.

4°. Charles de Fortia, né en 1620, tué au siége d'Arras en 1640, étant dans les gardes du Roi et auprès du maréchal de Brézé;

5°. Henri de Fortia, né en 1625, abbé-grand-prieur de Saint-André de Rosans, en Dauphiné, lequel fit, le 11 décembre 1688, un testament par lequel il établit une substitution gra-

---

(1) Ce fut à cette occasion que le cardinal Bichi fit présent à Louis de Fortia, d'une belle croix d'émeraude, qu'il substitua même à la maison de Fortia, comme un gage de son affection particulière pour ce vertueux prélat et pour toute sa famille.

duelle et perpétuelle de ses biens en faveur du chef de la maison de Fortia ;

6°. Laurent de Fortia, né à Bédarrides au mois d'avril 1626, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 7 juin 1631, tué, à l'âge de dix-huit ans, le 28 septembre 1644, dans un combat donné contre les Turcs, et où fut fait prisonnier un fils du grand-seigneur, qui se fit ensuite dominicain en France (1). (*Voyez ses preuves à la fin de cette généalogie*) ;

7°. Catherine de Fortia, née en 1615, décédée religieuse au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon ;

8°. Marguerite de Fortia, née en 1616, religieuse au monastère des Carmélites d'Avignon ;

9°. Louise de Fortia, née en 1624, mariée, par contrat du 9 février 1648, à noble et illustre seigneur messire Paul *de Seytres*, seigneur de Caumont, fils de Louis de Seytres, IIe du nom, seigneur de Caumont et de Verquières, et de Louise-Françoise Grillet de Brissac.

X. Gaspard DE FORTIA, Ier du nom, seigneur de Montréal et de la Garde, naquit en 1614. Après avoir fait plusieurs campagnes maritimes, s'être trouvé à la prise des îles de Sainte-Marguerite, et avoir été blessé sur la galère de son père au combat de Gênes en 1638, il fut reçu capitaine de galère sur la démission de son père. Après avoir servi avec distinction dans ce nouveau grade, il s'en démit en faveur de son frère, Dominique de Fortia, chevalier de Montréal. Le 6 septembre 1692, par devant Nicolas Ribouton, notaire, il donna à Laurent de Fieschi, archevêque d'Avignon, une reconnaissance générale de tous les biens qu'il possédait à Bédarrides. Il avait épousé, par contrat du 8 février 1655, Françoise DE LOUET-NOGARET DE CALVISSON, fille de Jean-Louis de Louet de Nogaret, marquis de Calvisson, baron de Manduel, seigneur de Massilargues, etc., maréchal des camps et armées du roi, gouverneur pour S. M. des forts de Pecquay et Tour-l'Abbé, et de Françoise Bermond de Thoiras de Saint-Bonnet, nièce du célèbre Jean de Thoiras, maréchal de France. De ce mariage sont issus :

DE LOUET-NOGARET : palé d'azur et de gueules, semé de roses d'argent, qui est DE LOUET, et sur le tout un écusson d'argent, chargé d'un noyer arraché de sinople, qui est *de Nogaret*.

(1) Voyez l'*Histoire de Malte*, par l'abbé de Vertot, Paris, 1778, t. v, p. 164 ; ou *Malte ancienne et moderne*, par Louis de Boisgelin, t. II, pag. 313.

1°. François de Fortia, né en 1657, mort en 1678, à Porto-Ferrajo;

2°. Jules, qui continue la descendance;

3°. Jean-Louis de Fortia, né en 1663, abbé de Montréal, grand-vicaire de Bourges, prieur d'Ambierle, et abbé de Saint-Pierre d'Orbais, près Beauvais, décédé, en 1704, au séminaire de Saint-Magloire, à Paris;

4°. Paul-François de Fortia, né en 1670, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de minorité, le 24 février 1674, puis admis aux pages de la grande écurie du Roi en 1687;

5°. Catherine de Fortia, mariée, par contrat du 24 juin 1684, avec Louis-François *de Seytres*, comte de Caumont, fils puîné de Louis de Seytres, IIe du nom, seigneur de Caumont et de Verquières, et de Louise-Françoise Grillet de Brisac;

6°. Christine-Thérèse de Fortia, qui vivait à Lyon, sans alliance, en 1704;

7°. Anne de Fortia,
8°. Madelaine de Fortia, } religieuses au monastère de Sainte-Praxède, à Avignon.

XI. Jules, marquis DE FORTIA, seigneur de Montréal, de la Garde de Bédarrides, de Saint-Tronquet, et de Lagnes, né le 25 mai 1661, fit, le 12 août 1702, l'inventaire de la succession de son père, par devant Pierre Ribouton, notaire à Bédarrides; fut premier consul de la ville de Pernes, et mourut en son château de Bédarrides le 11 mars 1721, après avoir substitué tous ses biens à la maison de Fortia. Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1684, Françoise DE SASSENAGE, fille de Louis-Alphonse, baron de Sassenage, chevalier, marquis de Pont-en-Royan, comte de Montelier, seigneur d'Iseron, second baron du Dauphiné, et de Christine de Salvaing de Boissieux, baronne de Vire et dame de Brûlon au Maine. Il en eut, outre un fils et deux filles morts jeunes :

DE SASSENAGE : burelé d'argent et d'azur; au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur, brochant sur le tout.

1°. Gaspard, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Victoire de Fortia, abbesse de Soyon;

3°. N..... de Fortia, religieuse carmélite à Avignon, morte au mois d'avril 1739.

XII. Gaspard DE FORTIA DE POL, IIe du nom, marquis de Montréal, seigneur de Lagnes, de la Garde de

Bédarrides et de Saint-Tronquet, au comté Venaissin, puis du fief d'Usson, dans la principauté d'Orange, naquit en 1691. Il fut capitaine de cavalerie au régiment de Toulouse, puis mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et mourut à Avignon le 5 novembre 1773. Il avait épousé : 1° en 1727, N..... DE VOGUÉ, morte sans enfants, fille de Melchior de Vogué, IIe du nom, comte de Vogué, de Rochecolombe, baron de Champestières, grand-bailli du Vivarais, et de Gabrielle Motier de la Fayette, dame de Champestières; 2°, le 14 septembre 1730, Marie Anne DE FORTIA DE CHAILLY, sa parente, de laquelle il eut :

DE VOGUÉ : d'azur, au coq d'or, becqué, crêté, et membré de gueules.

DE FORTIA : comme à la page première.

1°. N..... de Fortia, morte en 1740;

2°. Françoise-Gabrielle-Charlotte de Fortia, mariée, par contrat du 7 septembre 1749, avec Joseph-Louis-Marie *de Galéan*, duc de Gadagne, baron de Védènes, seigneur d'Éguilles et de Saint-Savournin, qu'elle rendit père de huit enfants. Devenue héritière universelle de son père en 1765, elle vendit sa maison d'Avignon au marquis de Conceyl et sa maison de Bédarrides à l'abbé Ailhaud. Elle mourut à Avignon le 8 décembre 1796;

3°. Gabrielle-Thérèse de Fortia, alliée, par contrat du 4 septembre 1753, avec Anne-Joseph *de Louet de Murat de Nogaret*, marquis de Calvisson, seigneur de Massillargues, qui lui survécut. Elle mourut en 1758, laissant deux filles.

BARONS DE BAUMES, SEIGNEURS DE PILES, MARQUIS DE SAINTE-JALLE, *puis* DUCS DE FORTIA,

à Carpentras et à Marseille.

VIII. Paul DE FORTIA, Ier du nom, baron de Baumes, seigneur de Piles (1), d'Aubres et de Coste-Chaude,

(1) C'est ainsi que le nom de cette terre doit s'écrire, et non *Pilles*, comme l'ont fait quelques historiens. Ce nom vient du grec, et désigne la porte, c'est-à-dire l'entrée des Alpes, par les chemins que suivaient les Romains pour aller d'Espagne en Italie. Il est prouvé que c'est la route qu'a prise Annibal.

troisième fils de Marc de Fortia, co-seigneur de Caderousse, et de Françoise de Filleul de la Madeleine, sa seconde femme, naquit à Carpentras le 12 octobre 1559, et eut, outre ces terres, en 1582, 100,000 livres en numéraire somme qui lui fut réservée pour l'époque où il contracterait mariage. Son esprit et son courage, dont il donna des marques dès sa plus tendre jeunesse, et qui avaient déterminé son père à l'envoyer à la cour, engagèrent le roi Henri III à le faire élever auprès du duc d'Epernon. Le jeune de Piles sut profiter de cette éducation spéciale, et fixer l'attention du Roi par la rapidité de ses progrès, et l'ardeur qu'il montrait en toute occasion pour mériter l'estime et la protection du monarque. En 1582, Henri III le nomma capitaine d'une des compagnies de son ordonnance, de cent maîtres, équipés à l'instar des reitres, et lui donna le collier de l'ordre de Saint-Michel par brevet du 12 octobre 1585. Henri IV, lors de son avénement au trône, témoigna la même bienveillance au seigneur de Piles, et en reçut de nombreuses preuves de dévouement à son service. Le 16 mars 1591, il fut nommé colonel de la cavalerie légère italienne entretenue en France, et obtint en outre, le 6 octobre suivant, une compagnie de cinquante hommes d'armes. Il fut nommé premier consul d'Aix et procureur-général de la Provence en 1593. Il avait dès lors réuni à ses domaines les seigneuries de Croze et de Dons. En 1595, Henri IV le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre; et, après que le duc de Savoie eut rendu à ce prince la ville et citadelle de Berre, il en obtint le gouvernement par brevet du 28 avril 1596. Au mois de juillet suivant, le Roi lui donna le commandement d'une de ses galères, nommée *la Piles*, avec 18,000 livres de gratification et un brevet de 4,000 livres de pension en récompense des services importants qu'il avait rendus à ce monarque. Henri IV, voulant arrêter les progrès que faisaient les Florentins sur la Méditerranée, et réprimer les entreprises de Jean, bâtard de Médicis, qui s'était emparé du château d'If, forma le dessein de fortifier les îles voisines, et en confia l'exécu-

tion au sieur de Piles, qui fit construire les forts de Ratonneau et de Pommègues. Les ennemis ayant évacué le château d'If et les autres îles voisines de Marseille, le Roi lui en donna le gouvernement par brevet du 14 décembre 1598. Ce prince écrivant cette année au marquis de Rosny, son principal ministre, lui dit : « M. de Piles m'a bien servi ; je connais son ardeur et » sa fidélité ; *je voudrais en avoir dans mon royaume* » *plusieurs semblables à lui.* » Quoique l'histoire n'ait pas transmis le souvenir de toutes les actions de valeur du seigneur de Piles, on peut juger par un suffrage aussi glorieux, et par les marques de munificence que les services de ce seigneur lui avaient déjà méritées, qu'il dut être un des hommes de guerre les plus distingués de son temps. Ce fut surtout pendant les guerres civiles de Provence qu'il donna de grandes preuves de capacité et de zèle (1); ses talents ne furent pas moins utiles à l'état que son courage. On voit, par un brevet du 9 juin 1608, que Henri IV le nomma à une charge de conseiller-d'état d'épée. Ce fut pour la réception de ce bon et grand roi, que le seigneur de Piles fit construire, près de la ville de Carpentras, le magnifique château de Forville, monument digne d'exprimer sa reconnaissance de tous les bienfaits dont l'avait comblé ce monarque, et au nombre desquels on doit ajouter l'intention qu'avait S. M. d'associer le seigneur de Piles à son ordre du Saint-Esprit. Paul Ier de Fortia fit son testament le 16 mars 1617, et mourut en 1621, dans son gouvernement des îles de Marseille. Il avait épousé, par contrat passé devant Fabri, notaire à Avignon, le 17 février 1599, Jeanne DE THOLON DE SAINTE-JALLE, fille de Faulquet de Tholon, chevalier, seigneur de Sainte-Jalle et de Saint-Marcellin, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de S. M. en Languedoc et capitaine de cent hommes d'armes, et de Guigone de Combourcier, et petite-nièce de Didier de Tholon

DE THOLON : comme à la page 21.

(1) *Mercure galant*, Paris, 1696, pp. 190 et suivantes.

de Sainte-Jalle, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte, en 1535. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Paul, dont l'article suit;

2°. Ludovic ou Louis de Fortia, baron de Baumes, renommé par son courage et ses exploits militaires. Il n'avait pas vingt-cinq ans, lorsqu'il tua, en duel, en 1627, le fils du poète Malherbe (1), qui crut pouvoir venger cette perte douloureuse par des calomnies (2). La fureur des duels, si sévèrement réprimée par Louis XIV, était alors au comble, et ce ne fut pas la seule affaire de ce genre dans laquelle Ludovic de Fortia eut à figurer. En 1643, il passait par Valence pour se rendre à Paris; s'étant arrêté dans une des principales auberges de la ville, où quatre officiers avaient retenu toutes les viandes, quoiqu'il y en eût pour plus de huit personnes, il ne put obtenir de l'hôte qu'une mince collation d'œufs et de fromage. Les officiers ne se bornèrent pas à rejeter assez durement la prière que leur fit faire Ludovic de Fortia, de permettre que deux voyageurs (il était avec Pierre-Paul, son frère aîné), excédés de fatigues et de besoin, partageassent leur souper; ils lancèrent des sarcasmes sur les malheureux voyageurs. Ludovic seul, les ayant entendus, trouva le lendemain un prétexte pour se séparer momentanément de son frère, revint trouver les quatre officiers, et, leur ayant demandé sur-le-champ raison, non de leur procédé désobligeant, mais des mauvaises plaisanteries qu'ils s'étaient permises, il les tua successivement sur la place. Le baron de Baumes avait depuis plusieurs années le grade de capitaine, commandant un bataillon du régiment de la marine, avec lequel il avait fait plusieurs campagnes. Cette dernière affaire le détermina à passer du service de terre dans la marine. Il commanda une escadre de galères au siége de Roses. A celui de Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, il combattit parmi les volontaires, et contribua à repousser les ennemis jusque dans leurs retranchements. A la reprise des îles Sainte-Marguerite, en 1646, il voulut aussi servir comme simple volontaire. Il s'embarqua donc sur une galère : mais, comme sa témérité était connue, on lui refusa la permission de descendre à terre avec les troupes de débarquement. Cependant, ayant aperçu nos soldats fuir vers la

---

(1) *Entretiens de Balzac*, n° 37, adressé à M. de Passac-Méré. On trouvera des détails curieux sur Ludovic de Fortia, à l'article *Piles*, dans la *Biographie universelle*, t. XXXIV, p. 447.

(2) Il insulta particulièrement les deux branches de la maison de Fortia, établies à Avignon, et étrangères à cette affaire, dans le temps même où les chefs de ces deux branches avaient épousé deux nièces du brave Crillon, à qui Malherbe écrivait avec tout le respect et l'admiration dus aux vertus et à la naissance de ce grand homme.

mer, il s'élança à la nage, l'épée dans ses dents, atteignit le rivage malgré une traversée assez étendue, rallia les fuyards, et, s'étant mis à leur tête, les conduisit aux retranchements, où il trouva une mort glorieuse (1). Il n'avait pas été marié (2);

3°. Gaspard de Fortia, seigneur de Costechaude, qui fut blessé au siège de la Rochelle, pour le service du Roi, à la tête du régiment de son frère aîné; cette blessure fut si grave, qu'il passa pour avoir été tué dans cette action. Depuis, il fut nommé lieutenant-colonel d'un régiment italien entretenu en France, et mourut, en Italie, des blessures qu'il avait reçues à Valence du Milanez;

4°. Joseph de Fortia, seigneur de Forville, officier de galères, tué, en 1638, dans un combat contre quinze galères d'Espagne, devant Gênes;

5°. Sibylle de Fortia, née en 1601, mariée, 1° avec le seigneur *de Noyers*, en Dauphiné; 2° le 2 mars 1633, avec Paul-Aldonce *de Thezan de Venasque*, vicomte de Saint-Gervais, marquis de Venasque, comte de Nabuton, baron de Negran et de Castenet, etc., chevalier de l'ordre du Roi, fils de Claude de Thezan, seigneur de Venasque et de Saint-Didier, et de Françoise de Castelnau de Clermont;

6°. Charlotte de Fortia, mariée 1°, en 1617, avec Paul *Mistral*, IIe du nom, seigneur de Dons, co-seigneur de Montdragon et de Barbantane, baron de Croze, en Provence, fils de Paul Mistral, Ier du nom, seigneur de Dons et de Montdragon, baron de Croze, premier consul de la ville d'Aix, et de Silvie de Brancas-Villars; 2°, par contrat du 24 juillet 1629, avec Gui *Robin*, co-seigneur de Graveson, fils d'Antoine Robin, seigneur de Graveson, co-seigneur de Barbantane, et de Marguerite de Bouliers de Reillane.

IX. Pierre-Paul DE FORTIA, baron de Baumes, seigneur de Piles, de Forville et de Costechaude, né en 1600, à Avignon, fut élevé auprès de Louis, dauphin de France, en qualité d'enfant d'honneur. Dès l'an 1611, quoiqu'il n'eût atteint que sa onzième année, ce prince, alors parvenu à la couronne sous le nom de

---

(1) Des historiens ont avancé, par erreur, qu'il fut emporté d'un coup de canon. Le fait est qu'on le trouva mort, tenant encore son épée passée au travers du corps d'un soldat ennemi. Cette épée, que le duc de Fortia de Piles avait en sa possession, a été perdue dans un déménagement.

(2) *Voyez* l'article du baron de Baumes, dans le *Mercure galant* de 1696, p. 196.

Louis XIII, lui donna le commandement d'une compagnie franche en garnison au château d'If, avec la survivance de tous les gouvernements dont son père se trouvait investi. En 1614, il fut nommé capitaine de la galère qu'avait son père. Il se distingua très-particulièrement au siége de Montauban, commencé le 27 août 1621, par le roi en personne. Giberti, auteur d'une *Histoire* manuscrite *de Pernes*, rapporte que ce monarque, s'entretenant un jour avec ses confidents, leur dit : « Vous ne parlez point de Piles, qui vaut bien » autant que ceux que vous venez de nommer ; c'est » un des plus braves hommes de mon royaume, je le » connais, car je l'ai nourri ; je l'aime infiniment. » Le même historien ajoute que, pendant ce siége, qui dura trois mois, le Roi, ayant été averti que le père du jeune de Piles était à l'extrémité, l'envoya chercher pour lui apprendre cette fâcheuse nouvelle, et lui donner un congé pour se rendre auprès de ce père mourant; qu'après bien des recherches infructueuses, on trouva ce jeune officier enseveli tout vivant sous un tas de terre et de pierres enlevées par un fourneau qu'on venait de faire jouer, et qu'il fallut un ordre absolu du Roi pour qu'il se décidât à quitter l'armée avant la réduction de la ville rebelle, seule grâce qu'il sollicita vainement de Louis XIII. En succédant aux biens de son père, il succéda aussi à ses charges; il devint ainsi, à l'âge de vingt-un ans, mestre-de-camp de cavalerie légère et étrangère au service de France, et gouverneur pour le Roi de la ville de Berre, du château d'If et des îles de Marseille. En 1627, il marcha, sous le duc d'Angoulême, au siége de la Rochelle, commencé le 10 août, et où le Roi se rendit en personne le 12 octobre de la même année. Il se distingua dans presque toutes les actions de ce long et mémorable siége, continua de donner des preuves de sa valeur à l'attaque du Pas-de-Suze et aux siéges de Privas et d'Alais en 1629. Le 27 mars 1630, il leva un régiment d'infanterie, qu'il commanda aux combats de Veillane et de Carignan et au siége de Saluces. Il fit la guerre de Languedoc en 1632, marcha en Italie en 1635, et

combattit au siége de Valence. La même année, il fut nommé colonel d'un nouveau régiment d'infanterie, qui prit le nom de Piles. Il donna de nouvelles preuves de son zèle et de sa fidélité à la couronne pendant les troubles civils de la Fronde, qui agitèrent la minorité de Louis XIV. La reine régente lui confia l'administration des affaires de la Provence dans le temps où les troubles de cette province l'obligèrent à faire cesser les fonctions des procureurs du pays. Il reçut, en 1644, le brevet d'une pension de 4,000 livres, et fut nommé maréchal des camps et armées du Roi le 9 mai 1649, commandant provisoire de la ville de Marseille le 10 décembre 1658, et commandant à vie de cette grande cité le 19 janvier 1660 (1). Le 12 du même mois, Louis XIV, étant arrivé à Tarascon, avait fait à Paul de Fortia l'honneur de le faire souper à sa table; et lorsque ce monarque fut arrivé à Marseille le 2 mars de la même année, et que M. de Piles lui eut présenté les clefs d'or de la ville, S. M. les lui rendit sur-le-champ, et lui dit; « Conservez-les, M. de Piles, je ne » saurais les mettre en de meilleures mains que les » vôtres. » Le 6 mars, le Roi se rendit sur une galère au château d'If, à une lieue en mer, où M. de Piles lui donna une collation. Le lendemain, le monarque lui fit expédier de nouvelles lettres de provisions de la charge de gouverneur-viguier de Marseille (2). Paul de Fortia mourut en cette ville le 13 juin 1682, et fut

---

(1) Depuis cette époque, la charge de gouverneur-viguier de Marseille est demeurée aux descendants du seigneur de Piles jusqu'à la révolution de 1789, et les Marseillais en ont souvent témoigné publiquement leur reconnaissance. A cette charge étaient attribués de très-beaux priviléges; c'était le gouverneur-viguier qui conservait les clefs de la ville. Il présidait à tous les conseils municipaux et les autorisait; c'était lui qui donnait l'ordre aux troupes, lorsqu'il y en avait à Marseille, et qui faisait toutes les fonctions de commandant, à raison de quoi il avait un certain nombre de soldats attachés spécialement à la garde de sa personne.

(2) *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, t. I, pag. 138 de l'itinéraire des rois de France. Voyez aussi le *Dictionnaire historique des Généraux français*, par M. de Courcelles, tom. VI, p. 99.

inhumé au château d'If avec toute la pompe due à son rang. Il avait épousé, par contrat du 15 juin 1627, Marguerite DE COVET DE MARIGNANE, fille de Jean-Baptiste de Covet, seigneur et baron de Trets, de Bormes, de Marignane et de Gignac, conseiller et garde-des-sceaux en la chancellerie de Provence, et de Lucrèce de Grasse, baronne de Bormes. De ce mariage sont provenus :

DE COVET : d'or, à 2 cyprès arrachés de sinople, entrelacés.

1°. Charles-Bernard de Fortia, marquis de Sainte-Jalle, baron de Baumes; seigneur de Piles, de Forville et de Saint-Marcellin, second baron du comté Venaissin. Il se distingua en Flandre, dans l'armée du maréchal d'Aumont, et particulièrement aux lignes d'Arras en 1654. Il épousa, en 1667, Marie *de Tholon de Sainte-Jalle*, fille unique et héritière de Jean-Antoine de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, de Saint-Marcellin et du Poët, et de Louise de Bonne de Tallard d'Auriac. Ses enfants furent :

A. Paul-Joseph de Fortia de Tholon, marquis de Sainte-Jalle, substitué aux nom, armoiries et biens de sa mère, fut aussi possesseur de la baronnie de Baumes, et des seigneuries de Piles et de Forville. Il épousa, en 1699, Marie *de Fortia d'Urban*, dont il n'eut qu'une fille :

Marie de Fortia de Tholon, dame de Sainte-Jalle, mariée, en 1723, avec Jean-Joseph-François-Dominique-Xavier-Lazare *de Coriolis*, baron de Limaye, seigneur de la Bastide des Jourdans, président de la cour des comptes, puis au parlement d'Aix, fils de Joseph de Coriolis, baron de Limaye, seigneur de la Bastide; président en la cour des comptes de Provence, et de Françoise de Dons de Pierrefeu;

B. Charles de Fortia, mort jeune;

C. Louise-Gabrielle-Marie de Fortia, dame de Saint-Marcellin, de Pellone et de Châteauneuf, mariée avec Joseph-Louis-Bernard *de Blégiers*, marquis de Taulignan, baron de Barres et de Puymeras, fils de Joseph de Blégiers, seigneur d'Antelon, et de Françoise de Taulignan;

2°. Paul, IIe du nom, dont l'article suit;

3°. Gaspard de Fortia, chevalier de Malte, connu sous le nom de chevalier d'Aubres. Il fut tué d'un coup de feu devant Gigeri, en Afrique, en 1667, combattant à côté du duc de Beaufort. Il donna dans cette occasion des preuves d'une bravoure extraordinaire, et mérita qu'on fît de lui les plus grands éloges dans la relation de cette entreprise;

4°. Alexandre de Fortia, *dit* l'abbé de Piles, prieur et seigneur spirituel et temporel des lieux de Saint-May et de Rémusat et leurs dépendances, en Dauphiné, décédé à Carpentras;

5.° Alphonse de Fortia, seigneur et marquis de Forville, successivement officier aux Gardes-Françaises en 1659, capitaine de cavalerie dans le régiment de Cravates en 1667, capitaine des vaisseaux de S. M. en 1668, et d'une de ses galères en 1669, capitaine-gouverneur-viguier de Marseille en 1682, et l'un des quatre lieutenants du Roi en Provence, au département d'Aix, en 1693. L'année suivante, il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à la promotion du 1er février, la première pour la marine depuis la création de cet ordre. Il fut nommé chef d'escadre des galères en 1695 (1). Le 7 mai 1702, six galères, commandées par M. de Forville, mouillèrent l'ancre au grand môle de Naples pour accompagner le roi Philippe V à Final. Ce prince s'y embarqua le 2 juin. Le 5, il alla, accompagné de M. de Forville, visiter en felonque la place d'Orbitello, pour rejoindre ensuite son armée. Chemin faisant, ce commandant présenta au Roi une somptueuse collation, qui fut suivie d'un très-beau concert d'instruments, qu'exécuta la chiourme de la galère, et de divers jeux et exercices aux fanaux, qui surprirent très-agréablement le jeune monarque. Le lundi, 12 juin, à une heure du matin, le prince, charmé d'un feu d'artifice qui avait été tiré en mer sur des barques, ordonna qu'il fut donné, à Naples, un joyau de mille ducats à chaque capitaine, et un de plus grand prix à M. de Forville. Il partit de Gênes le 16 novembre (2); le mauvais temps l'ayant forcé de relâcher à Antibes pour prendre le chemin de terre, le marquis de Forville continua sa route avec ses galères, arriva à Marseille avant Philippe V, vint à sa rencontre, et eut l'honneur de rentrer à cheval dans cette ville à côté de S. M. catholique. Il mourut sans postérité en 1708;

6°. Joseph de Fortia, reçu chevalier de Malte en 1657. Il fut lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, puis capitaine de galères, et mourut à Messine sur la galère commandée par le marquis de Forville, son frère, dont il était lieutenant;

7°. Jeanne de Fortia, épouse, le 22 janvier 1648, d'Annibal *de Grasse*, deuxième du nom, comte du Bar, colonel du régiment de Provence, fils de Charles de Grasse, comte du Bar, maréchal des camps et armées du Roi, et de Marguerite Grimaldi de Beuil;

8°. Marie de Fortia, décédée religieuse.

X. Paul DE FORTIA, IIe du nom, marquis de Piles, seigneur de Peyruis, de Piosin, d'Auges, de Mont-

---

(1) Il reçut cette année, dans le *Mercure galant*, des éloges qui donnèrent à ce journal l'occasion de publier la généalogie de la maison de Fortia. (Volume de janvier 1696; pp. 202 et suivantes.)

(2) On trouvera de plus grands détails dans le *Journal du Voyage de Philippe V*, imprimé à Naples, et rédigé par Antoine Bulifon.

fort, de Costechaude et autres places, naquit à Baumes en 1633. Il fut reçu chevalier de Malte en 1640, et porta, du vivant de son père, le titre de seigneur de Costechaude. En 1660, il fut pourvu du gouvernement du château d'If et des places de Ratonneau, de Pommègues et des îles de Marseille. Il en prêta serment entre les mains du chancelier, qui lui dit : « Ce » n'est que par forme que je reçois votre serment, car » la maison de Fortia a toujours été fidèle à la France. » (*Hist. de Marseille*, par MM. Ruffi, père et fils, p. 291, liv. 13, art. 14.) Il quitta la croix de Malte pour épouser, par contrat du 2 mars 1675, Geneviève DE VENTO DES PENNES (1), fille de Marc-Antoine de Vento, marquis des Pennes, et de Renée de Forbin-Janson, sœur aînée du cardinal de ce nom. En 1689, le marquis de Piles acquit la baronnie de Peyruis, en Provence. Il eut de son mariage :

DE VENTO : échiqueté d'argent et de gueules.

1°. Louis-Alphonse, dont l'article suit;

2°. Toussaint de Fortia, né en 1678. Il fut reçu chevalier de Malte, et porta le nom de chevalier de Piles. Admis, en 1694, parmi les pages des écuries du Roi, il en sortit, en 1696, pour entrer dans les mousquetaires, et fut nommé, en 1713, lieutenant de la galère *la Réale*, capitaine de galères le 5 janvier 1728, chef d'escadre des galères le 1er janvier 1747, chef d'escadre des armées navales le 1er janvier 1748, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er avril suivant, enfin commandant à Marseille en 1749. Il est mort dans cette place en 1760, n'ayant pas été marié;

3°. Marthe de Fortia, épouse de Joseph-Hubert *de Vintimille*, des comtes de Marseille, seigneur de Vidauban, de Todon, d'Esclaux, de Figanières, etc., titré comte de Vintimille, fils de François de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur de Seissons et de Saint-Julien, et de Marie de Tarquet;

4°. Anne-Marguerite de Fortia, femme de Gaspard *d'Agoult*, marquis d'Olières, fils de Joseph d'Agoult, marquis d'Olières, et de Françoise de Glandevès;

5°. Geneviève de Fortia, mariée, par contrat du 14 mars 1711, avec Louis-François, comte *d'Urre*, capitaine au régiment du Roi, infanterie, chevalier, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Jean-François d'Urre, IIe du nom, et de

(1) Cette alliance a procuré à la branche de Fortia de Piles l'hon-

Catherine-Angélique Aleman de Châteauneuf. Elle mourut en 1726;

6°. N..... de Fortia de Piles, } religieuses au monastère du Saint-
7°. N..... de Fortia de Piles, } Sacrement, à Marseille.

---

neur d'une affinité avec la maison de France, comme on va l'exposer par le tableau suivant.

I. Jean DE PONTEVÈS, comte de Carces, grand-sénéchal de Provence, laissa de Marguerite *de Brancas :*

II. Gaspard DE PONTEVÈS, comte de Carces, marié avec Léonore *de Lettes des Prez de Montpezat*, dont il eut :

III. Gabrielle DE PONTEVÈS, femme de Guillaume *de Simiane*, baron de Gordes, qui laissa de ce mariage :

IV. François DE SIMIANE, baron de Gordes et comte de Carces, qui laissa d'Anne *d'Escoubleau de Sourdis :*

V. Anne-Thérèse DE SIMIANE DE GORDES, épouse de François-Louis-Claude-Edme *de Simiane*, comte de Montcha, dont est née :

VI. Anne-Marie-Christine DE SIMIANE-MONTCHA, mariée avec Emmanuel-Théodose *de la Tour d'Auvergne*, duc de Bouillon, dont est issue :

VII. Anne-Marie-Louise DE LA TOUR D'AUVERGNE, épouse de Charles *de Rohan*, prince de Soubise, qui eut :

VIII. Charlotte-Godefride-Elisabeth DE ROHAN-SOUBISE, épouse de Louis-Joseph *de Bourbon*, prince de Condé, dont est issu :

IX. Louis-Henri-Joseph, duc DE BOURBON, prince de Condé, né en 1756, aujourd'hui vivant.

II. Marguerite DE PONTEVÈS, épouse de Melchior *de Forbin*, marquis de Janson, qu'elle rendit père de :

III. Gaspard DE FORBIN, marquis de Janson, qui laissa de Marguerite *de Foresta*, son épouse :

IV. Renée DE FORBIN-JANSON, mariée, en 1632, avec Marc-Antoine *de Vento*, seigneur-marquis des Pennes, qui en eut :

V. Geneviève DE VENTO DES PENNES, mariée avec Paul *de Fortia*, marquis de Piles, dont est issu :

VI. Louis-Alphonse DE FORTIA, marquis de Piles, époux d'Elisabeth *de Flotte*, et père de :

VII. Toussaint-Alphonse, duc DE FORTIA, qui s'allia avec Anne *de Geoffroi d'Entrechaux*, dont il eut :

VIII. Alphonse-Toussaint-Joseph DE FORTIA, comte de Piles, marié avec Marie-Gabrielle-Rosalie *de Coriolis d'Espinouse*, dont est issu :

IX. Alphonse-Toussaint-Joseph-Marie-Marseille, comte *de Fortia de Piles*.

XI. Louis-Alphonse DE FORTIA, marquis de Piles, baron de Baumes et de Peyruis, second baron du comté Venaissin, naquit en 1676. Il était, en 1694, page aux écuries du Roi, d'où il passa dans les mousquetaires. Il servait encore dans ce corps en 1696. Depuis il fut capitaine au régiment du Roi, infanterie, et fut pourvu, le 5 janvier 1707, du gouvernement des places du château d'If et îles adjacentes, sur la démission de son père. Le marquis de Piles devint gouverneur-viguier perpétuel de Marseille, et lieutenant de roi de Provence, en 1708, après la mort du marquis de Forville, son oncle. Il rendit des services non moins importants à l'humanité qu'à sa patrie pendant la peste de 1720, qui, malgré tous ses soins et toute sa vigilance, enleva dans Marseille seule 50 à 60 mille âmes. Ce fut en considération de ces derniers services, que ses appointements, comme gouverneur du château d'If, furent augmentés, à partir du 1er janv. 1721, de 7,500 livres (1) sans tirer à conséquence pour ses successeurs. En 1722, le Roi lui accorda encore une gratification considérable, avec la survivance de sa charge pour son fils, ainsi que celle de capitaine de galères. Le marquis de Fortia mourut en 1729, ayant eu de Marie-Barbe-Elisabeth DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, qu'il avait épousée le 15 juillet 1710, et qui était fille de Jean-Baptiste de Flotte, et de Denise d'Espinassy, outre un fils et une fille morts en bas âge :

DE FLOTTE : d'azur, à 3 oiseaux d'or; au lambel de gueules.

1°. Toussaint-Alphonse, dont l'article suit;

2°. Elisabeth de Fortia, mariée, en 1728, avec Jean-Baptiste *de Villages*, premier du nom, seigneur de la Salle et de Ville-vieille;

3°. N..... de Fortia, épouse de Charles *de Boisson de Merveilles*, trésorier-général de France en Provence, fils de François de Boisson, trésorier-général de France, et de Marie de Montolieu;

4°. N.... de Fortia, religieuse au monastère du Saint-Sacrement, à Marseille.

XII. Toussaint-Alphonse, duc DE FORTIA, marquis

(1) Les appointements de ce gouvernement étaient d'une même somme de 7,500 livres.

de Piles, baron de Baumes et de Peyruis, second baron du comté Venaissin, naquit le 14 juillet 1714. En 1723, il fut nommé à la survivance de la charge de gouverneur-viguier royal de Marseille, dont était pourvu son père. Il fut installé dans cette charge, et dans celle de lieutenant de roi en Provence le 1er mai 1726, n'ayant pas encore l'âge de douze ans. Il servit d'abord dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, puis dans l'armée d'Italie, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Villars, après la mort duquel, arrivée le 17 juin 1734, il fit les mêmes fonctions auprès du prince de Conti, dans l'armée d'Allemagne. Par bulles du 14 juin 1775, le pape Pie VI érigea en sa faveur la baronnie de Baumes en titre de duché, sous la dénomination du *duché de Fortia.* Toussaint-Alphonse quitta alors le titre de marquis de Piles pour porter ce nouveau titre : il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et portait la croix de l'ordre de Malte. Le 1er juillet 1777, il eut l'honneur de loger chez lui S. A. R. *Monsieur*, frère de S. M. Louis XVI et depuis Louis XVIII (1). Il mourut au mois de janvier 1801. Il avait épousé 1°, en 1735, Anne DE GEOFFROY D'ENTRECHAUX D'ARENNES, fille de Joseph de Geoffroy d'Entrechaux, conseiller au parlement de Provence, et de N.... de Laurens de Peyrolles; 2°, en 1764, Marie-Félicité DE JARENTE DE LA BRUYÈRE, morte en 1786, sœur de Louis-Sextius de Jarente, évêque de Digne, puis d'Orléans, et veuve de Paul de Félix de Greffet, vicomte de Villars-Fouchard, et fille de Charles-François-Victor de Jarente-la-Bruyère, seigneur de Venelles, de Carry, de Rouet et de Leyrac, gouverneur du pont et château de Sorgues, et de Marie-Thérèse de Jarente, dame de Venelles; 3° N..... DE BASTIN, d'une ancienne famille noble de Provence, décédée au mois de juin 1800. Le duc de Fortia n'eut point d'enfants de ses

DE GEOFFROY : tranché de gueules sur argent.

DE JARENTE : d'or, au sautoir de gueules.

DE BASTIN : de gueules, fretté d'or.

(1) *Voyez* la relation des fêtes données à ce prince par la ville de Marseille, imprimée en cette ville, en 1777, in-4°.

deux dernières femmes. Ceux du premier lit furent, outre deux filles mortes en bas âge :

1°. Alphonse Toussaint-Joseph, dont l'article suit;

2°. Denise-Elisabeth de Fortia, née le 9 octobre 1739, mariée, le 19 janvier 1763, avec Alexandre-Amable *de David*, comte de Beauregard, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils d'Alexandre de David, *dit* le comte de Beauregard, seigneur de Saint-André, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie de Contié.

XIII. Alphonse-Toussaint-Joseph DE FORTIA, comte de Piles, né le 23 novembre 1735, entra dans le régiment du Roi, infanterie, en 1750, et fut pourvu, en 1754, de la survivance de la charge de gouverneur-viguier royal de la ville de Marseille. Passé dans le corps des grenadiers de France en 1762, il y obtint le brevet de colonel d'infanterie. En 1770, il fut nommé gouverneur de Balaguier; fut pourvu, l'année suivante, du régiment provincial d'Aix, lors de la réforme des grenadiers de France, et, en 1774, fut adjoint à son père dans le gouvernement de Marseille. Le 1er mars 1780, il fut promu au grade de brigadier d'infanterie, puis, le 5 décembre 1781, à celui de maréchal des camps et armées du Roi, et mourut avant son père au mois de juin 1791 (1). Il avait épousé, en 1756, Marie-Gabrielle-Rosalie DE CORIOLIS D'ESPINOUSE, fille de Charles-François-Xavier de Coriolis, marquis d'Espinouse, président à mortier au parlement de Provence, et de Marie-Bonne-Henriette le Bret de Selles, sa première femme. Madame de Piles avait fait son testament devant Grosson, notaire à Marseille, le 5 juillet 1782, et était décédée le 10 du même mois, ayant eu de son mariage, outre deux fils et une fille morts jeunes :

DE CORIOLIS : d'azur, à 3 chevrons d'or, accompagnés en pointe d'une rose d'argent.

1°. Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, qui suit;

2°. Alphonse-Nicolas-Joseph-Marie-Bruno, né au mois de juin 1766, et reçu chevalier de Malte au mois de mars 1775. Il entra, le 12 octobre 1780, dans la compagnie des cadets-

(1) *Dictionnaire historique de Généraux Français*, tom. VI, pag. 100.

gentilshommes de l'école royale militaire, d'où il sortit au mois de juin 1783, avec un brevet de sous-lieutenant dans le régiment d'Artois, infanterie. En 1784, il fit ses caravanes à Malte, sortit de France en 1791, et mourut à Malte en 1808.

XIV. Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, comte DE FORTIA DE PILES, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, né le 8 août 1758, fut tenu sur les fonts de baptême par la ville de Marseille. Il a hérité, du moins héréditairement, en 1801, du titre de duc de Fortia. Dès l'an 1767 il fut appelé à la survivance de son père dans la charge de gouverneur-viguier royal de la ville de Marseille. Entré au service, le 1er octobre 1773, dans les chevau-légers de la garde du Roi, il passa, en juin 1776, dans le régiment du Roi, infanterie, où il était lieutenant à l'époque de la révolution de 1789, qui a dissous ce corps. Le comte de Fortia de Piles a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et de politique (1). Il est mort à Sisteron, le 18 février 1826. Il avait épousé, en 1786, N..... DE CABRE DE ROQUEVAIRE, fille de N..... de Cabre de Roquevaire, président à mortier au parlement d'Aix, et de N..... le Camus. De ce mariage sont issues, outre deux fils morts en bas âge :

DE CABRE : d'azur, à la chèvre saillante d'argent, surmontée d'une fleur de lys d'or.

1°. Alphonsine-Marie-Reine-Caroline de Fortia de Piles, mariée, 1° en 1809, avec Jean-Paul *de Laidet*, de Sisteron, décédé au mois de juin 1814; 2° avec Edouard *de Malijay*, qu'elle a rendu père de deux fils et d'une fille, née le 8 mars 1826. Elle a eu aussi du premier lit deux filles, et un fils nommé Alfred-Jules-Alphonse de Laidet de Fortia, né le 1er décembre 1811, qui a été autorisé, par ordonnance royale du 21 août 1816, à ajouter le nom *de Fortia* à celui *de Laidet*, et qui est mort à Marseille le 10 février 1824;

2°. Philippine de Fortia de Piles, mariée avec N. *Foltz*, lieutenant de Roi à Sisteron, de qui elle a plusieurs enfants, savoir : un fils et deux filles.

---

(1) Le principal des ouvrages du comte de Fortia de Piles est *un Voyage au nord de l'Europe* (5 vol. in-8°), qu'il a composé, de concert avec le chevalier Louis de Boisgelin, et qui se distingue surtout par cette exactitude que l'on rencontre si rarement dans ce genre de composition, et qui le rend extrêmement utile aux voyageurs et aux géographes. On peut consulter pour les autres ouvrages du comte de Fortia de Piles, le tom. III, pag. 128, de la *Biographie des hommes vivants*.

GALLAND,

Barons D'ERVILLON et D'ESTREPAGNY, *seigneurs* DE GRANDMAISON, DE BEAUSABLON, DE CHANGY, DE CHASTENAY, etc., *en Champagne, au Vexin, en l'Ile-de-France*, et *en Alsace.*

ARMES : *d'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné de 3 roses du second émail* (1). Couronne de comte.

LA famille GALLAND, originaire de la ville de Paris, et distinguée par les charges qu'elle a remplies dans les conseils de nos Rois, au parlement et à la chambre des comptes, et par son dévouement et sa fidélité à la cause des Bourbons pendant la révolution de France, établit sa filiation depuis Jean, Ier du nom, qui suit.

1. Jean GALLAND, Ier du nom, épousa, avant l'année 1579, Madelaine VIVIEN DE SAINT-MARC, fille de Jacques Vivien, et de Catherine Garrault, et sœur de Louis Vivien, seigneur de Saint-Marc, contrôleur-général à Soissons. (*Armorial des Prévots et Echevins de Paris*, gravé par Beaumont, planche 57.) De ce mariage paraissent issus :

VIVIEN : écartelé en sautoir, le chef et la pointe de sable, à la tour d'or; les flancs d'argent, au lion de sable, celui de dextre contourné.

(1) Voyez l'*Armorial de la Chambre des Comptes*, par mademoiselle Denis, t. II. pp. 276, 299, 352 et 364, et l'*Armorial des Familles nobles de l'Ile-de-France*, par Dubuisson, t. I. p. 161.

1°. Jean Galland, qui fut reçu secrétaire du Roi le 19 avril 1632. Il fut ensuite conseiller de S. M. et secrétaire ordinaire de son conseil. Il passa un acte le 21 janvier 1635, et mourut en 1646, après avoir disposé de tous ses biens en faveur de Jacques Galland, son frère. Marguerite *le Camus*, sa veuve, épousa en secondes noces, Jacques le Coigneux, seigneur de Lierville, président au parlement de Paris;

2°. Jacques, dont l'article suit;

3°. Claude, Ier du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après.

II. Jacques GALLAND (1), secrétaire du Roi en 1637, puis conseiller de S. M. en ses conseils et secrétaire ordinaire du conseil-d'état et des finances, donna, le 31 juillet 1648, une quittance en qualité de seul héritier de Jean Galland, son frère. Il mourut avant l'année
N. . . . . 1653, laissant, entr'autres enfants :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;

2°. Jacques Galland, conseiller du Roi en ses conseils, et secrétaire du cabinet de S. M. Il vivait le 16 juin 1673.

III. Jean GALLAND, IIe du nom, baron d'Ervillon, en Champagne, fut pourvu, le 20 avril 1653, d'une charge de secrétaire du Roi, vacante par le décès de son père, et fut depuis conseiller de S. M. et secrétaire du conseil-d'état. Marie-Anne LE CAMUS, sa femme, lui donna pour fille unique :

LE CAMUS : de gueules, au pélican d'argent; sa piété du champ; au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

Marie-Anne Galland, mariée par contrat du 21 mars 1668, passé devant Hénaut, notaire au châtelet de Paris, avec Nicolas *de Livron*, chevalier, marquis de Bourbonne, lieutenant-général pour le Roi en Champagne, et sous-lieutenant des gendarmes anglais de la garde de S. M., fils de Charles de Livron, marquis de Bourbonne, chevalier des ordres du Roi, maréchal des camps et armées de S. M., gouverneur des villes et comté de Montbeliard et de Porentrui, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, et d'Anne de Savigny d'Anglure.

SECONDE BRANCHE.

II. Claude GALLAND, Ier du nom, sieur de Grandmaison, conseiller du Roi, auditeur des comptes, élu

---

(1) Jacques Galland et sa postérité portaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 glands du même.*

échevin de Paris, en 1638, fils de Jean Galland, et de Madelaine Vivien de Saint-Marc, écartelait ses armoiries de celles de sa mère (Voyez l'*Armorial des Prévots et Echevins de Paris*, planche 66.) Claude Galland fit une acquisition de rentes par acte passé devant Marion et Paisant, notaires à Paris, le 23 octobre 1638. Il épousa, 1° Catherine MÉRAULT, fille de Claude Mérault, sieur de la Fosse, conseiller du Roi, auditeur des comptes, et de Jeanne le Comte. Il était veuf de cette première femme lorsqu'il assista, le 25 août 1630, au contrat du mariage de Michel Larcher, seigneur d'Olisy, conseiller du Roi en ses conseils, président en la chambre des comptes, avec Marie Mérault, sa belle sœur; 2° Antoinette PHILIPPES. Claude Galland a eu pour enfants;

MÉRAULT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

PHILIPPES : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 glands et de 3 olives de sinople, accouplés, les liens de gueules étendus en fasces.

Du premier lit :

1°. Claude, IIe du nom, qui suit;

2°. Antoine Galland, conseiller en la chambre du trésor;

3°. Marie Galland, femme de François *Ouchel*, secrétaire de M. de la Vrillière;

Du second lit :

4°. Jacques Galland, auditeur en la chambre des comptes, mort célibataire;

5°. Etienne Galland, qui fit un partage avec ses frères et sœurs, devant les notaires Cousinot et Desnots le 27 septembre 1667. Il accompagna, en 1669, le duc de Beaufort au secours de Candie; et, après la capitulation de cette île, et sa soumission aux infidèles, il se retira à Venise;

6°. Antoine ou Jacques-Antoine, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, rapportée ci-après;

7°. Marie Galland, femme d'Honoré *Lucas*, chevalier, seigneur de Muin et de Courcelles, conseiller du Roi en ses conseils, intendant-général de la marine et des armées navales du Ponent, et commissaire départi pour l'exécution des ordres de S. M. dans les gouvernements de Brouage, de la Rochelle et du Pays d'Aunis. Ils figurent dans un acte du 26 décembre 1678. Marie Galland resta veuve avant le 1er juillet 1685;

8°. Louise Galland, femme de François *le Quieu*, seigneur de Moyenneville et de la Vallée, trésorier de France à Amiens, et intendant des fortifications à Calais et dans le pays reconquis, fils de Jean le Quieu, IIe du nom, seigneur de Moyenneville, trésorier de France, à Amiens, et de Marguerite de Sacquespée de Selencourt;

9°. Anne Galland, femme, 1°. de Marc-Antoine *le Quieu*, sei-

gneur d'Amboiseville, frère de François, lieutenant de cavalerie, décédé sans enfants; 2°. de N.... *le Comte des Chapelles;*

10°. Denise Galland, religieuse ursuline.

III. Claude GALLAND, IIe du nom, sieur de Beausablon, fut reçu, le 13 mai 1665, conseiller du Roi maître en la chambre des comptes. Il vivait, le 9 juillet 1681, avec Catherine GUYON, sa femme, fille unique et héritière de feu Ignace Guyon, et de Catherine Passart. Claude Galland mourut au mois de septembre 1693. Sa femme ne lui survécut qu'un mois. Ils laissèrent :

GUYON : d'or, à 3 fasces ondées d'azur, en chef, et un gui de chêne de sinople renversé en pointe.

1°. Claude, IIIe du nom, qui suit;

2°. Marie-Françoise Galland, femme de Nicolas *Bailly de Beynes*, seigneur d'Estrepagny, reçu maître en la chambre des comptes le 11 mars 1684, décédé le 2 juin 1726.

IV. Claude GALLAND, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Changy, de Chastenay, de Beausablon et autres lieux, fut reçu conseiller du Roi maître en la chambre des comptes le 12 février 1681, et mourut le 11 avril 1715. Il avait épousé, 1° Françoise-Catherine LE CLERC, fille de Nicolas le Clerc, receveur-général des finances en Champagne, et d'Anne Deya, dont il n'eut pas d'enfants; 2° Marie-Anne-Edmée MUSSOT, fille de François Mussot, avocat au parlement, et de Marie Pégère. Elle vivait encore le 1er octobre 1734. Claude Galland a eu pour fils :

LE CLERC :

MUSSOT :

1°. Claude-Edme Galland, mort jeune;

2°. François-Noël Galland, chevalier, conseiller du Roi, reçu maître en la chambre des comptes le 28 mai 1715, décédé le 14 novembre 1724;

3°. Pierre-Edme, qui suit.

V. Pierre-Edme GALLAND, chevalier, seigneur de Changy, en Gatinais, puis de la baronnie d'Estrepagny, la première du Vexin-Normand, par la donation que lui en fit sa tante, conseiller du Roi maître en la chambre des comptes de Paris, reçu à la place de son frère le 17 janvier 1725, mourut le 17 avril 1753, laissant d'Elisabeth BOULLET, sa femme, une fille unique :

BOULLET : d'argent, au chevron de gueule, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe d'une coquille d'azur.

Gabrielle-Elisabeth Galland, née en 1731, mariée, le 17 mars 1752, avec Michel-Jacques *Turgot*, marquis de Sousmont, président au parlement de Paris, décédé en son château de Bons, en Normandie, le 28 septembre 1773.

TROISIÈME BRANCHE, *établie en Alsace.*

III. Antoine, *aliàs* Jacques-Antoine GALLAND (1), écuyer, sieur de Grandmaison, né en 1645, du mariage de Claude Galland, Ier du nom, sieur de Grandmaison, conseiller du Roi et auditeur des comptes, et d'Antoinette Philippes, sa seconde femme, fit un échange avec ses frères et sœurs, par acte passé devant Mousnier et Desnots, notaires au châtelet de Paris, le 19 juillet 1668. Ayant suivi la carrière des armes, ainsi que son frère Etienne, il parvint au grade de capitaine. Etant veuf d'une première femme, il se retira à Haguenau, où il épousa en secondes noces, en 1680, Eléonore DE SALLENGRE (2), issue d'une ancienne famille, originaire DE SALLENGRE :

(1) Il est nommé Antoine dans une ancienne généalogie et dans un acte de 1668, et Jacques dans son extrait mortuaire. Un acte de notoriété, extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Haguenau du 31 décembre 1828, porte qu'il se nommait Jacques-Antoine Galland de Grandmaison, et qu'il était veuf lorsqu'il vint s'établir en cette ville. L'époque du passage de cette branche à Haguenau est encore constatée par un acte daté de Munich le 25 avril 1813, et signé du baron de Gohren, grand-maréchal de la cour de Bavière, du chevalier de Colonge, référendaire intime au ministère de la guerre et colonel d'artillerie, du commandeur de Lanjamet et du baron de Lemps, chambellan et premier maître des cérémonies de S. M. le roi de Bavière.

(2) Voyez le *Mercure de France* du mois de décembre 1733, page 2933. Albert-Henri de Sallengre, seigneur de Grisoort, receveur-général de la Flandre Wallonne pour les états-généraux des Provinces-Unies, fut père, par Jacqueline *de Rotgans*, sa femme, 1°. d'Albert-Henri de Sallengre, né à la Haye en 1694, commissaire des finances des mêmes états-généraux en 1717, et membre de la société royale de Londres en 1719, mort de la petite vérole à la Haye le 27 juillet 1723. (Voyez pour ses ouvrages historiques et littéraires, le t. XL. de la *Biographie universelle*, p. 184.); 2°. Madelaine-Jacqueline de Sallengre, mariée, 1°. en 1719, avec Charles *Whitworth*, lord-baron de Galloway, pair d'Irlande, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Angleterre au congrès de Cambray, mort le 3 novembre 1725; 2°. en 1729, à la Haye, avec François-Marie *de Villers-la-Faye*, comte de Vaugrenant, ambassadeur de France, à Turin en 1731, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Madrid en 1734, près du roi de Pologne, électeur de Saxe, en 1745, puis une seconde

du Hainaut et retirée en Hollande pour cause de religion. Il mourut le 13 novembre 1730, à l'âge de 85 ans, et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Georges de Haguenau. Il a eu pour fils, Joseph, qui suit.

IV. Joseph DE GALLAND, né à Haguenau en 1694, est décédé à la Petite-Pierre, le 29 avril 1774, à l'âge de 80 ans, laissant du mariage qu'il avait contracté, en 1727, avec Marie-Anne DE HAGENBACH, décédée à Haguenau en 1772, deux fils :

DE HAGENBACH : cinq points d'argents équipolés à quatre de gueules.

1°. Thiébaud-Joseph, qui suit ;
2°. Ignace de Galland, décédé à Haguenau le 14 février 1814, à l'âge de 76 ans, laissant trois enfants.

V. Thiébaud-Joseph DE GALLAND, né à Haguenau, sur la paroisse de Saint-Georges, le 5 mars 1730, d'abord bailli de Schirhoffen, ensuite conseiller-bailli de la principauté de la Petite-Pierre, décédé en Wolhynie le 16 mai 1805, avait épousé, le 21 novembre 1757, Marie-Anne-Catherine SCHWEND, décédée à Strasbourg le 5 juin 1826, âgée de 92 ans, fille de François-Joseph Schwend, et de Catherine Kauthin. Thiébaud-Joseph de Galland émigra à l'âge de 65 ans pour servir la cause royale, et entra, au commencement de 1795, dans le régiment d'infanterie noble de l'armée de Condé, où il a fait les campagnes jusqu'au mois de mars 1801, époque du licenciement de cette armée. Depuis lors jusqu'au jour de son décès il vécut sur le sol étranger à la demi-solde anglaise. De son mariage sont issus :

SCHWEND : coupé d'azur et de gueules, à la bisse d'argent, brochante sur le tout.

1°. François-Joseph de Galland, né le 18 avril 1760, et baptisé en l'église de Saint-Georges de Haguenau, en Alsace, chef de bataillon en retraite, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il entra dans le régiment de l'infanterie noble à l'armée de Monseigneur le prince de Condé, avec grade de sous-lieutenant, du jour de son admission dans ce régi-

---

fois en Espagne en 1748, et créé chevalier des ordres du Roi le 1er janvier 1749. Elle est morte sans enfants à Malles, sous Pizzighitone, dans le Milanez, le 16 décembre 1733, dans le temps que le comte de Vaugrenant y accompagnait le roi de Sardaigne.

ment (25 octobre 1791), fut nommé capitaine depuis le 31 octobre 1799, et fut à la demi-solde anglaise depuis le licenciement de l'armée de Condé en 1801, jusqu'au 24 décembre 1815. Il a fait toutes les campagnes depuis 1793 jusqu'en 1801, a émigré une seconde fois en 1815, et n'est rentré en France qu'au retour des Bourbons. De son mariage, contracté en 1786, avec Marie-Claire *Fischer*, fille de Jean-Jacques Fischer, bourguemestre de la ville de Fort-Louis du Rhin, et d'Agnès Ledez, il n'est resté qu'une fille nommée :

Thérèse de Galland, née au mois de mars 1787;

2°. Denis-Ignace, dont l'article suit ;

3°. Philippe-Germain de Galland, né à la Petite-Pierre le 11 février 1767. Cadet gentilhomme au régiment Royal-Liégeois en 1787, il se trouva à l'affaire de Nancy, 1790, émigra, et fit les campagnes de 1792 à 1801 dans la légion de Mirabeau, devenue Roger de Damas, et dans les grenadiers de Bourbon à l'armée de Condé, et a été blessé d'un coup de feu en 1793. Il est chef de bataillon retraité et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il n'a point d'enfant du mariage qu'il a contracté, en 1803, avec Marie-Isabelle *d'Horrer*, née le 23 avril 1778, fille de Philippe-Xavier d'Horrer, ancien bailli de Wasselonne, (Alsace), capitaine d'artillerie en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Reine Kien, fille d'un ancien ammeistre (premier magistrat, de la ville de Strasbourg ;)

4°. François Thiébaud de Galland, né à la Petite-Pierre (Alsace) le 1er octobre 1772. Il est entré au service en qualité de cadet dans le régiment de chasseurs à cheval de Picardie le 1er février 1789, émigra avec les officiers de son régiment le 8 octobre 1791, fut breveté sous-lieutenant le même jour, a fait les campagnes dans la légion de Mirabeau de 1792 à 1795, et les suivantes jusqu'en 1801, dans l'infanterie noble à l'armée de Condé ; a été blessé au combat d'Ober-Kamlach le 13 août 1796; devint pensionnaire de Sa Majesté Britannique, depuis le licenciement de l'armée jusqu'au mois de mars de 1815 ; s'est fait inscrire dans les volontaires royaux, rassemblés à Vincennes le 13 mars de cette année, et est resté à son poste jusqu'au licenciement de ce corps, effectué le 20 mars au soir. Il a suivi le Roi à Gand, et a commandé la sixième section du corps des officiers sans troupe, sous les ordres de M. le maréchal-de-camp vicomte François du Bouzet, depuis la formation jusqu'an 17 septembre 1815. Il a été nommé chef de bataillon dans l'ex-légion de la Côte-d'Or, devenue 11e régiment-d'infanterie de Ligne, est chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et chevalier de seconde classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il n'a point d'enfant du mariage qu'il a contracté le 13 mai 1802, avec Marie-Anne *Zollner*, fille d'André Zollner, conseiller de la faculté de médecine, et premier médecin de S. A. S. Monseigneur le prince de Freysing, en Bavière et de Maximiliana Zopfin;

5°. Marie-Anne-Salome de Galland, née le 4 août 1775, mariée avec Joseph *Kolontag*, seigneur de Soula, dans le gouvernement de Mensk, gentilhomme polonais.

VI. Denis-Ignace de Galland, né à Haguenau le 9 octobre 1761, colonel de cavalerie, ancien lieutenant de Roi de Belle-Ile-en-Mer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigra avec ses frères, en 1791, fit comme premier lieutenant des hullans de la légion de Mirabeau les campagnes de 1792 et 1793, et obtint, pour les services rendus dans cette campagne, la commission de capitaine à la suite de la cavalerie française. Il fit en cette qualité et constamment à l'armée de Condé les campagnes de 1794, 1795 et 1796, et a été nommé le 1er février 1797, capitaine commandant; il a continué de faire les campagnes de 1797, 1798, 1799 et 1800, et a été blessé à l'affaire de Constance. Inscrit en qualité de capitaine de cavalerie, en 1815, dans le bataillon des volontaires royaux, organisé par M. le comte de Vioménil, lieutenant-général des armées du Roi, il est resté à son poste jusqu'au 20 mars, au soir, époque du licenciement par M. le marquis de Puyvert, commandant la forteresse de Vincennes, et a suivi le Roi à Gand, où il a fait la campagne sous les ordres de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, en qualité de colonel de cavalerie. Denis-Ignace de Galland est décédé à Strasbourg le 14 septembre 1827. Il avait épousé, le 28 juillet 1794, Marie-Madelaine DE LICHTENAUER, décédée le 12 août 1822, fille d'Ignace de Lichtenauer, administrateur et conseiller à Sasbach, grand-duché de Bade, et de Marie-Anne Goll. De ce mariage sont issus :

DE LICHTENAUER :

1°. François-Joseph-Ignace de Galland, né en émigration le 1er mai 1796, décédé à Oberessendorf le 18 septembre 1797;
2°. Charles-Philippe-Florentin, qui suit.

VII. Charles-Philippe-Florentin DE GALLAND, né en émigration, à Oberessendorf, grand-duché de Bade, le 4 octobre 1797, officier au deuxième régiment d'infanterie de la garde royale, a épousé, le 4 février 1823, Marie-Adélaïde CLÉMENT, fille de Denis-François Clément, et de Marie-Marguerite Aclocque. De ce mariage sont issus deux fils :

CLÉMENT :

1°. Joseph-Charles-Emile de Galland, né à Montpellier, le 29 septembre 1825;
2°. Louis-Philippe-Henri de Galland, né à Paris le 9 juillet 1828

DE GAUTIER DE SÉNEZ,

Barons DE SÉNEZ, *seigneurs* D'AIGUINES, DE VACHERESSE, DE CANJUERS, DE CLUMANS, D'AURIBEAU, etc., *en Provence.*

ARMES : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une colombe d'argent.* Couronne de baron. Supports : deux griffons.

LA famille DE GAUTIER DE SÉNEZ, noblesse de race et d'épée, est reconnue pour l'une des plus anciennes de ce nom en Provence, par tous les historiens de ce pays; mais le saccagement et l'incendie de la ville de Sénez, arrivés en 1560, et dont Bouche fait le récit dans son *Histoire de Provence* (t. II, p. 628.), ont privé cette famille, ainsi que beaucoup d'autres, de la totalité de ses titres primordiaux. Les seuls actes qui aient échappé à ce désastre, établissent sa filiation depuis :

I. Noble Sebastien GAUTIER, qui vivait à Sénez vers la fin du quinzième siècle. On juge par le rapport des temps, et par l'usage assez constant d'imposer à l'aîné des petits-fils le nom de son aïeul, qu'étant père de noble Louis Gautier, dont nous allons parler plus bas, il pouvait être fils de noble Louis *Gautier*, lequel avec noble Jean Gaufridi, de la ville d'Aix, fut nommé exécuteur du testament que fit Jean Inguimbert devant

N. . . . . Jacques du Puy, notaire en cette ville, le 5 février 1475*. (*Histoire de la noblesse du Comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. IV, p. 473.)

II. Noble Louis GAUTIER obtint du roi François Ier des lettres de sauve-garde le 27 mai 1542. Par contrat du 21 septembre 1556, il acquit du seigneur, depuis comte de Carces (Jean de Pontevez), la baronnie de Sénez, dont il reçut l'investiture le 7 octobre de la même année, et rendit hommage au Roi pour cette terre le 18 juin 1560. Vers ce même temps il fut pourvu du gouvernement des ville, château et maison forte de
N . . . . Sénez pour le service de S. M. Son fils :

III. Noble André DE GAUTIER, seigneur, baron de Sénez, acquit, le 21 juillet 1582, la terre, place et seigneurie d'Aiguines, et obtint du roi Henri III, le 17 mars 1585, des lettres-patentes par lesquelles ce prince, en considération des services qu'il avait rendus pendant les dernières guerres lui fit don des droits de lods et autres à lui appartenants. Ces lettres furent enregistrées en la cour des comptes par arrêt du 12 novembre de la même année. André de Gautier avait épousé, le 2 mai 1568, Blanche DE SABRAN, fille de Louis de Sabran, comte d'Ariano, baron de Beaudinar et d'Aiguines, et d'Antoinette de Chevrières, sa seconde femme (1). De ce mariage est issu Balthazard, qui suit.

DE SABRAN : de gueules, au lion d'argent.

---

(1) Louis de Sabran avait épousé en premières noces, en 1524, Toinette de Gamages, dont il n'eut qu'un seul fils, Antoine de Sabran, baron de Beaudinar.

* Un siècle auparavant, noble Gautier *Gautier*, du lieu de Sénas, dans le diocèse d'Aix, vendit, par acte du mois de décembre 1377, à noble Hugon de Lauris, damoiseau, co-seigneur de Valbonnette, tous les droits qu'il avait sur le port et le bac de Durance, au lieu et château d'Orgon. Dans cet acte il est dit fils de feu Raimond Gautier, du château de Sénas, habitant de Robion, et nobles Bertrand et Alphant Gautier de Sénas y sont nommés comme possédant des droits semblables à ceux cédés par noble Gautier Gautier, dont ils étaient proches parents. (*Titres de la maison de Lauris*).

IV. Balthazard DE GAUTIER, baron de Sénez, seigneurs d'Aiguines, de Vacheresse, de Canjuers et de Clumans, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la chambre de S. M., rendit hommage à Henri IV pour la terre d'Aiguines le 14 décembre 1596, et s'allia, par contrat du 20 février 1599, avec Blanche DE SALETTES, fille de Melchior de Salettes, seigneur de Saint-Mandriès, viguier et capitaine pour le Roi de la ville de Toulon, et de Gabrielle d'Artigues de la Garde. Ils ont eu pour fils unique :

DE SALETTES : d'azur, à une chapelle ou église d'argent.

V. Marc-Antoine DE GAUTIER, Ier du nom, chevalier, baron de Sénez, seigneur d'Aiguines, de Vacheresse, de Canjuers et de Clumans, qui se rendit à Cannes, le 23 décembre 1635, aux ordres du maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, pour rendre les services auxquels sa condition et la qualité de son fief l'obligeaient. Il servit avec distinction dans les guerres qui affligeaient alors cette province, se trouva à la reprise des îles de Sainte-Marguerite en 1637 et fut élu syndic de la noblesse le 13 février 1639, puis premier procureur du pays en 1666. Il avait épousé, le 2 juin 1624, Aimare DE THOMAS, fille de Gaspard de Thomas, baron de Sainte-Marguerite et de la Garde, et de dame Gabrielle de Castellane de Biosc. De ce mariage sont provenus :

DE THOMAS : écartelé, d'azur et de gueules; à la croix fleuronnée d'argent, sur le tout.

1°. Joseph, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. Jean de Gautier d'Aiguines, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1643, décédé commandeur;

3°. Jean-Baptiste de Gautier, d'abord chanoine de Verdun, ensuite pourvu d'un canonicat dans l'église d'Aix;

4°. Antoine de Gautier, qui, après avoir servi dans les Mousquetaires, fut nommé capitaine de grenadiers dans le régiment du Roi, infanterie, dont il commanda un bataillon, puis lieutenant pour le Roi au gouvernement du Pont-Saint-Esprit en Languedoc le 8 janvier 1687;

5°. Jean-Louis de Gautier d'Aiguines, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1662. Il fut capitaine au régiment du Roi, ensuite lieutenant pour S. M. au fort d'Exiles, en Dauphiné, et enfin gouverneur du château d'Alais. A cette occasion Louis XIV écrivit la lettre suivante au grand-maître : « Mon cousin, la » présence du chevalier d'Aiguines étant nécessaire dans le gou-

» vernement que je lui ai confié, de la ville et du fort d'Alais, » il m'a supplié de vous en informer, persuadé que vous lui ac- » corderez en cette occasion la dispense de résidence dont il a » besoin ; vous ne devez pas douter que je ne sois bien aise de » ses avantages, et que je ne contribue avec plaisir aux vôtres » et à ceux de votre ordre dans les occasions qui s'en présen- » teront. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, dans » sa sainte et digne garde : » A Fontainebleau le 30 septembre 1702, signé Louis, et plus bas *Colbert*. Au dos est écrit : A mon cousin le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ;

6°. Blanche de Gautier, mariée avec Balthazard *de Villeneuve*, et seigneur de Vauclause (*a*), de Bargemont, lequel fit son testament le 16 mai 1707. Il était fils de François de Villeneuve, seigneur de Bargemont, de Vauclause, de Castillon, de Boide, d'Argens, etc., et de Marie d'Aymar ;

7°. Isabeau de Gautier, mariée, en 1672, avec Albert *de Durand* (*b*), IIe du nom, seigneur de Sartoux, fils d'Albert de Durand, Ier du nom, seigneur de Sartoux, et d'Anne de Bompar.

VI. Joseph DE GAUTIER, Ier du nom, chevalier, baron de Sénez, seigneur d'Aiguines, de Vacheresse et de Canjuers, servit en 1646, sur les galères de France, sous le commandement du maréchal de la Meilleraye. Par contrat du 31 mars 1656, il épousa Thérèse DE CLAPIERS, fille d'Esprit de Clapiers, baron de Greoux, seigneur de Sambuc, etc., et de dame Anne de Gaspard. Il a eu de cette alliance Marc-Antoine, IIe du nom, qui suit.

DE CLAPIERS : fusce d'azur et d'argent ; au chef d'or.

VII. Marc-Antoine DE GAUTIER, IIe du nom, chevalier, baron de Sénez, etc., lieutenant dans le régiment du Roi, infanterie, épousa, par contrat du 16 avril 1692, Gabrielle DE FÉLIX, fille de Louis de Félix du Muy, seigneur de Pourcioux, et de Madelaine d'Agoult, dame et baronne d'Olières. De ce mariage sont issus trois fils et deux filles :

DE FÉLIX : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'argent, chargée de 3 FFF de sable ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or ; à la bande d'azur, brochante sur le lion.

1°. Joseph, IIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste de Gautier, chanoine de l'église d'Aix ;

(*a*) *de Villeneuve* : de gueules, fretté de six lances d'or, et semé d'écussons d'argent dans les claires voies ; en cœur un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

(*b*) *de Durand* : parti d'or et de gueules ; au lion couronné de sable, brochant sur le tout.

3°. Marc-Antoine de Gautier, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1717. Il a servi sur les galères du Roi en qualité d'officier ;

4°. Gabrielle de Gautier, mariée, en 1714, avec François *de Durand*, seigneur de Sartoux, son oncle à la mode de Bretagne ;

5°. Thérèse de Gautier, femme d'Ignace-Amiel *de Barrigue de Fontanieu* (*a*), secrétaire du Roi.

VIII. Joseph DE GAUTIER, IIe du nom, chevalier, baron de Sénez, seigneur d'Aiguines, de Vacheresse et de Canjuers, épousa, le 3 mai 1719, Susanne DE FERRIER, fille de Balthazard de Ferrier, seigneur d'Auribeau et de Saint-Julien, et de Thérèse de Gantès de Valbonette, sa seconde femme. Elle le rendit père de :

DE FERRIER : d'or, à 5 écusso de gueules, 2, et 1.

1°. Jean-Baptiste de Gautier, mort en bas âge ;
2°. César, qui a continué la descendance ;
3°. Marc-Antoine de Gautier, chanoine de l'église d'Aix et prieur de Cotignac ;
4°. Gabrielle de Gautier, mariée, le 10 décembre 1740, avec Albert *de Théas* (*b*), seigneur de Caille, Andon, Angles, Penafort, etc., etc., officier de la marine royale, fils de Jacques de Théas, seigneur des mêmes lieux, et de Françoise de Durand de Sartoux, fille d'Albert de Durand, et d'Isabeau de Gautier ;
5°. N..... de Gautier, épouse de M. *Alfanti* (*c*), seigneur d'Arènes, mousquetaire du Roi.

IX. César DE GAUTIER, chevalier, baron de Sénez, seigneur d'Aiguines, de Vacheresse, etc., ancien officier de galères, épousa, par contrat du 18 mars 1756, Marie-Madelaine DE GLEYSE, fille de noble Pierre de Gleyse, de la ville de Marseille, et de dame Marie-Madeleine de Rey. Il a eu de ce mariage :

DE GLEYSE : d'azur, à u église d'argent.

1°. Joseph de Gautier, mort en bas âge ;
2°. Antoine-César, qui suit.

X. Antoine-César DE GAUTIER, chevalier, baron de Sénez, seigneur d'Aiguines, d'Auribeau, etc., d'abord

---

(*a*) *de Barrigue de Fontanieu* : de gueules, à la tour donjonnée d'or, sur un roc du même, issant d'une mer d'argent : de la tour sortent deux étendards ; l'un à dextre du donjon et l'autre à sénestre d'un créneau plus bas.

(*b*) *de Théas* : d'or, à l'arbre arraché de sinople.

(*c*) *Alfanti* : d'or, à l'ours de sable ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, entre deux étoiles du même.

sous-lieutenant dans le régiment de Mestre-de-camp, cavalerie, obtint ensuite une compagnie dans les dragons de la Reine, et se trouvait lieutenant des maréchaux de France à l'époque de la révolution. N'ayant point émigré, il fut pris et détenu pendant treize mois au fort de la Malgue, près Toulon. Au sortir de cette captivité, il se retira dans ses domaines et y vécut entièrement éloigné des affaires. Il est décédé à Marseille le 6 juin 1818, ayant eu, du mariage qu'il avait contracté, le 30 octobre 1794, avec Marie-Thérèse DE COIFFET, fille de Jacques-Léon de Coiffet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de dragons dans le régiment de la Ferronnays, et de feu Marie-Angélique d'Armure :

DE COIFFET :

1°. César de Gautier d'Aiguines, mort en bas âge;
2°. Charles-Uldaric-Pacifique, qui suit.

XI. Charles-Uldaric-Pacifique DE GAUTIER D'AIGUINES, baron de Sénez, né à Aix le 6 mai 1796, fut désigné, en 1813, pour faire partie du 4e régiment des Gardes-d'honneur. Parti le 1er juin dans le premier escadron, il fit comme maréchal des logis les campagnes de 1813 et 1814. Licencié à l'arrivée de Louis XVIII, il entra, le 1er juillet 1814, dans la compagnie des chevau-légers de la maison du Roi. Créé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 mars 1815, il suivit les princes à Gand, et fit partie du corps sous les ordres du duc de Berry. (*Certificat délivré par ce prince le* 1er *janvier* 1816.) Licencié de nouveau, il passa lieutenant en premier dans les chasseurs à cheval de la Côte-d'Or (8e régiment), et il a donné sa démission le 1er janvier 1822.

Nota : Il existe en Touraine une famille *de Gautier de Rigny*, qui se prétend une branche puînée de celle qui fait l'objet de cette notice, et qui en porte les armes. On peut consulter sur les barons de Sénez et d'Aiguines, l'*Etat de la noblesse de Provence*, par l'abbé Robert de Briançon, in-12, Paris, 1693, t. II, pag. 145; l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, par Artefeuil, in-4°, Aix, 1754, t. II, p. 465; et l'*Histoire de l'ordre de Malte*, par l'abbé de Vertot, in-12, Paris, 1778, t. VII, p. 41.

DE GÉVAUDAN,

Seigneurs DE MARGUERITTES, D'ENTRAIGUES, DE LAGARNE, DE COULOURES, DE FOURQUES, DE SAINT-GERVASY, DE GOIX, DE SAINT-JEAN, D'ORTES, DE ROQUES-ROUGES, etc., *barons* DE BOISSERON, *en Languedoc.*

ARMES : *d'azur, à la croix d'argent, cantonnée aux* 1 *et* 4 *quartiers d'un soleil d'or, et aux* 2 *et* 3 *d'un croissant d'argent* (1). Couronne de marquis. Supports : Deux lions assis. Devise : CRUCI REGIQUE FIDELIS.

LA famille DE GÉVAUDAN, ancienne et distinguée par ses services et ses alliances, a fourni aux armées nombre d'officiers de mérite, et dans la magistrature des personnages illustrés par leurs vertus et leurs lumières, et par la haute confiance dont nos Rois les ont honorés.

---

(1) Elles sont ainsi gravées dans l'*Armorial des états de Languedoc*, imprimé à Montpellier en 1686, planche CXIV, N° 30, et inscrites à l'*Armorial général de France*, généralité de Montpellier; et c'est par erreur que l'on a employé la croix *d'or* dans divers cachets ou sceaux, depuis deux ou trois générations.

Ce fut particulièrement dans les troubles civils qui ont désolé pendant si long-temps le midi de la France, que cette famille a montré son inviolable attachement à ses souverains et à la religion catholique. De longues persécutions, le sacrifice d'une partie de sa fortune et la perte totale de ses anciens titres, ont été le prix d'une persévérance et d'un dévouement aussi honorables. C'est ce qui résulte d'un procès-verbal juridique du 27 juin 1576, d'une lettre de la reine régente Marie de Médicis, du 28 mai 1611, et de deux lettres du roi Louis XIII, des années 1621 et 1622 (1), par lesquels on voit que les religionnaires avaient pillé et incendié une maison que MM. de Gévaudan possédaient à Nismes, ainsi que leur château de Marguerittes, situé près de la même ville.

Malgré ces pertes irréparables, la notoriété de la noblesse d'extraction de cette famille s'est conservée dans sa province. C'est ainsi qu'elle a été jurée à Malte en 1658, dans les preuves de Charles de Raimond-Modène; et, lors de la recherche générale de la noblesse, ordonnée par Louis XIV dans toutes les provinces du royaume, Henri de Gévaudan, seigneur de Goix, et Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, frères, ont été reconnus et déclarés *issus de noble race et lignée*, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 19 novembre 1668 (2).

Il est fait mention, dans un ancien inventaire de titres, de deux reconnaissances féodales des années 1434 et 1437, passées au profit de Jean de Gévaudan, damoiseau de la ville de Nismes, et conservées dans les minutes d'Alexandre et de Bessalmi, notaires de

---

(1) Quelques-uns de ces actes, et notamment l'enquête de 1576 ont été détruits dans la révolution. La connaissance nous en a été transmise par un ancien inventaire de titres que conserve la famille.

(2) Ce jugement de maintenue de noblesse, que nous avons eu sous les yeux, démontre le peu de fondement d'une assertion du marquis d'Aubais, consignée dans le tome II, pag. 136 de ses *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, et reproduite, sur le témoignage erroné de cet auteur, dans le t. I, p. 182, du *Dictionnaire de la Noblesse de France*, in-8°.

cette ville. Dans l'extrait du premier de ces actes on lit : *Recognitio censis domus nobili Johanno Gevauldano quondam fuit magistro Johanni Doati not. Nemausi;* et dans l'autre : *Nobili Johanni de Gevaudano domicello Nemausi, etc.*

Les titres que la famille de Gévaudan a pu recueillir jusqu'à présent établissent sa filiation depuis :

I. Pierre DE GÉVAUDAN, licencié ès-droits, lequel fut marié, vers l'an 1510, avec damoiselle Béatrix DE GODEL, de la ville d'Aiguesmortes, au diocèse de Nismes (petite fille de Gui de Godel (Godelli), marié, le 21 avril 1439, avec Claudine de Claris), laquelle le rendit père de : DE GODEL.

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Madelaine de Gevaudan, alliée, par contrat du 11 juillet 1541, avec Folcrand *d'Esparron* (*a*), écuyer, lequel fit son testament le 14 novembre 1575. Il était fils de noble homme Etienne d'Esparron, Ier du nom, de la ville d'Aiguesmortes, et de damoiselle Jeanne Vernède. Leurs enfants furent :

A. Etienne d'Esparron, IIe du nom, écuyer, allié, par contrat du 24 novembre 1579, avec damoiselle Gabrielle *de Farges* (*b*). Leur postérité a continué d'habiter Aiguesmortes, et a été maintenue dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du conseil-d'Etat du 8 décembre 1789, où fut visé le contrat de mariage de Madelaine de Gévaudan avec Folcrand d'Esparron, dont les aïeux étaient originaires de Provence;

B. Claude d'Esparron,
C. Pierre d'Esparron,
D. Jean d'Esparron,
} légataires de Folcrand d'Esparron, leur père, le 14 novembre 1575.

II. Jean DE GÉVAUDAN, juge au siége présidial de Beaucaire et Nismes, épousa, vers l'an 1535, damoiselle Antonia DE RICHIER ou RICHER (*Richerii*), d'une famille noble originaire de la ville d'Arles, fille d'Honoré de Richier, conseiller du Roi au siége présidial de Nismes, et de Louise d'Albertas, d'une famille origi- DE RICHIER : d'azur au mont d'or; au soleil du même, mouvant de l'angle dextre supérieur.

(*a*) *d'Esparron* : d'or, au pal de gueules, chargé d'une bisse de sable, entravaillée à une épée d'argent, dans son fourreau de sable, la pointe en bas.

(*b*) *de Farges* : de gueules, au lion d'argent.

naire de Provence, élevée de nos jours à la pairie (1). Antonia de Richier était veuve de Jean de Gévaudan lorsqu'elle fit, le 11 octobre 1581, son testament devant Jean Redond, notaire royal à Bagnols, où cette

---

(1) Catherine DE RICHIER, sœur d'Antonia, fut mariée, vers l'an 1540, avec Pierre *de Valette*, conseiller et procureur du Roi à Nismes, qu'elle rendit père de :

Louise DE VALETTE, mariée, vers 1560, avec Pierre *des Porcellets de Maillane* (issu d'une des plus grandes familles de Provence) conseiller du Roi et lieutenant-général au siège d'Arles, fils de Tannegui des Porcellets, chevalier, seigneur de Maillane, du Luc et de la Tour d'Aigues, gouverneur et viguier des château, ville et viguerie de Beaucaire, et de Jeanne de Pavée de Villevieille. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Louis des Porcellets de Maillane, conseiller aux conseils d'état et privé, en 1593. Il a eu postérité ;

2°. Louise des Porcellets de Maillane, femme de François *de Châteauneuf*, écuyer, seigneur de Molèges, capitaine de la ville d'Arles en 1608, puis de la tour de Tampan en 1614. De ce mariage sont provenus :

A. Pierre de Châteauneuf, seigneur de Molèges, capitaine du guet de la ville d'Arles en 1651, marié, en 1640, avec Louise *de Gérard* ;

B. André de Châteauneuf de Molèges, qui fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, en 1637. La noblesse de Catherine de Richier ou Richer, sa bisaïeule paternelle, fut jurée dans ses preuves.

de Valette : d'argent, à 3 tourteaux de gueules ; au chef d'azur, chargé d'une demi-fleur de lys et d'une demi-aigle éployée d'or, jointes ensemble.

de Châteauneuf : d'azur, au château fermé d'argent, flanqué d'une tour carrée du même, le tout maçonné de sable, et sur une terrasse d'argent.

des Porcellets : d'or, à la truie de sable.

Nous rappellerons ici un beau trait historique qui honore l'un des premiers auteurs de cette maison, Guillaume des Porcellets. Ce seigneur, ayant suivi en 1265, le roi Charles Ier d'Anjou à la conquête de Naples, mérita par ses exploits le gouvernement de Pouzzol. Aussi sage, aussi probe, aussi humain dans son administration qu'il s'était montré grand guerrier, il sut tellement attacher le respect et la vénération du peuple à sa personne, qu'il fut le seul Français épargné dans Palerme, pendant l'horrible massacre des Vêpres siciliennes (30 mars 1282). Ce vertueux chevalier fut le dixième aïeul de Pierre des Porcellets de Maillane, époux de Louise de Valette, de laquelle Honoré de Gévaudan, Ier du nom, était cousin germain.

dame habitait alors. Elle nomme dans cet acte tous ses enfants et petits-enfants dans l'ordre suivant :

1°. Honoré, Ier du nom, dont l'article viendra ;

2°. Gabriel de Gévaudan, qui ne vivait plus lors du testament de sa mère, par lequel on voit qu'il avait exercé un office au parlement de Provence. Il eut de deux femmes, dont les noms ne sont pas connus, savoir :

Du premier lit :

A. Georges de Gévaudan,
B. Marguerite de Gévaudan,
} dont on ignore la destinée, ultérieurement au testament d'Antonia de Richier, leur aïeule, dont ils furent légataires ;

Du second lit :

C. Perrette de Gévaudan, mariée, par contrat du 2 juillet 1585, avec noble Raulin *d'Airebaudouse* (*a*), chevalier, baron d'Anduse, seigneur de Fressac, etc., président en la cour des aides de Montpellier, fils de François d'Airebaudouse, chevalier, baron d'Anduse, et de Catherine du Mois. (Voyez leur postérité dans ce volume, art. D'AIREBAUDOUSE.)

3°. Georges de Gévaudan, lieutenant au siège de Baucaire et Nismes en 1581. Sa mère lui légua 83 écus d'or. On ne connaît pas sa destinée ultérieure (1) ;

(*a*) *d'Airebaudouse :* de gueules, au château à 3 tours d'or.

Cette alliance a établi des parentés entre la maison de Gévaudan et celles de Grégoire des Gardies, de Saint-Bonnet-Thoiras, de Faucon, de la Fare-Tornac et de Sacy. Les autres alliances en ont établi entre MM. de Gévaudan et les maisons de Montfaucon, de Faret de Saint-Privat, de Panisse, de Granolhasc, de Jarente, d'Henrici, de Quierats, de Joannis, de Berton-Crillon, de Cabassole, de Pierre-Bernis, de Seytres-Caumont, de Chanaleilles, de Magnin de Gaste, de Sandres, de Saint-Etienne, de Boucaut, de Masclary, de Siffredy, de Cohorne-de-Seguin, de Merles de Beauchamps, etc.

(1) La *Chronologie historique militaire*, par Pinard, premier commis de la guerre, in-4°. tom. IV, pag. 610, donne l'état des services et campagnes de François de Gévaudan, qui, entré au service en qualité de lieutenant dans les dragons de Listenais le 30 sep-

4°. Marthe de Gévaudan, femme de noble N..... *Giraudy*. Elle et son mari ne vivaient plus lors du testament d'Antoinette de Richier, et ils avaient laissé trois enfants;

A. François Giraudy,
B. Marie Giraudy,
C. Léonarde Giraudy,
} légataires d'Antoinette de Richier, leur aïeule, le 11 octobre 1581;

5°. Louise de Gévaudan, mariée, par contrat passe devant Ursi, notaire à Nismes, le 10 janvier 1555, avec noble Pierre *de Record*.

III. Honoré DE GÉVAUDAN, Ier du nom, tenu sur les fonts de baptême par Honoré de Richier, son aïeul maternel, fut conseiller du Roi au siége présidial de Beaucaire et de Nismes, charge dans laquelle il paraît lui avoir succédé. Il se maria à Tarascon, par contrat passé devant l'un des notaires de cette ville, le 24 novembre 1566, avec noble et illustre damoiselle Françoise

---

tembre 1673, fut fait major de ce régiment le 14 février 1675, devint lieutenant-colonel des dragons d'Asfeld le 4 juillet 1678, obtint une commission de mestre-de-camp de dragons le 15 novembre 1688, fut nommé colonel d'un régiment de dragons de son nom le 25 octobre 1689, devint brigadier des armées du Roi le 3 janvier 1696, et successivement maréchal-de-camp le 23 décembre 1702, et lieutenant-général le 26 octobre 1704. Il avait fait les campagnes de Franche-Comté, des Pays-Bas, de Luxembourg, de Flandre, de Piémont, d'Allemagne, du Rhin, d'Alsace, et celle de la conquête de la Savoie et du Piémont en 1705 et 1706, s'était trouvé aux sièges de Huy, de Dinant, de Limbourg, de Condé, de Bouchain, de Valenciennes, de Cambray, de Luxembourg, ainsi qu'aux combats de Valcourt et de la Marsaille. Sous le maréchal de Montrevel, en 1703, il s'était distingué dans la guerre contre les Camisards des Cévennes. Postérieurement à sa promotion au grade de lieutenant-général, il rendit d'importants services à la prise de Villefranche, de Sospello, de Sant-Ospicio, de Montalban, de Nice, de Chivas, à la défaite de l'arrière garde du duc de Savoie, au siège d'Asti, à la prise de Montmélian et surtout au siége de Turin. Comme il n'existe en France de famille noble du nom de Gévaudan que celle qui fait l'objet de cette notice, il est possible que ce général (qualifié comte de Gévaudan dans la *Gazette de France* des 12 juillet et 31 octobre 1704), soit descendu, par divers dégrés, de Georges de Gévaudan, troisième fils de Jean, ou d'autre Georges de Gévaudan, fils de Gabriel; la destinée de ces deux Georges, oncle et neveu, étant restée inconnue.

DE BERTRAND (1), fille de noble et magnifique seigneur Benoît *Bertrandi* (ou de Bertrand) citoyen de Venise, DE BERTRAND :

---

(1) FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE BERTRAND.

La famille DE BERTRAND, seigneurs d'Eyrolles de Saint-Ferréol, passe, par ses propres titres et par le témoignage des historiens, pour être d'origine vénitienne. (*Hist. de la noblesse du comté Vénaissin*, par l'abbé Pithon-Curt, t. IV, p. 382); mais une lettre écrite de Naples, le 19 septembre 1615, par Mario Beltrami à Honoré II de Gévaudan, son neveu, à la mode de Bretagne, porte que, cette maison est une branche de celle des comtes de Misciagno, établie au royaume de Naples dès le 14e siècle, et plus anciennement originaire du royaume de Valence, en Espagne. Dans cette dernière hypothèse, la branche aînée serait restée à Valence, où est né, le 1er janvier 1526, saint Louis de Bertrand, religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Il prêcha, avec le plus grand succès, l'évangile aux Indes occidentales. A son retour, il fut élu prieur du couvent de Valence, où il mourut le 9 octobre 1581. Il fut béatifié en 1609 par le pape Paul V. (*Dict. de Moreri*, t. II, p. 417.)

Ce document de famille, dont, en l'absence des titres, nous ne pouvons pas garantir l'entière exactitude, établit la parenté et les alliances des deux branches de *Beltrami* ou *Beltrani*, au royaume de Naples, et de *Bertrandi* passée à Venise, puis en France, vers le milieu du 16e siècle, de la manière suivante :

I. Jean BELTRAMI, Ier du nom, qui vivait vers 1470, dans la province d'Otrante, eut trois fils :

1°. Alphonse Beltrami, premier comte de Misciagno, dans la terre d'Otrante, marié 1° avec N..... *Tolosa*, fille de Paul Tolosa ; 2° avec Cécile *de Gennaro*, tante du comte de Martorano, du lieu de Porto. Alphonse n'a eu que trois filles, savoir ;

Du premier lit :

A. Marie Beltrami, alliée 1° avec Bernard *de Saint-Severin*, duc de Somma, mort en exil en 1570, frère du prince de Salerne, et fils du duc Alphonse et de la duchesse Marie

gouverneur du château de Tarascon, et de noble Jeanne de Fortia. De ce mariage sont provenus :

FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE BERTRAND.

Diascarlone ; 2° avec N..... *de Saint-Severin*, comte de la Saponara, d'une branche puînée de la même maison. (Hubner, *Tables des Maisons souveraines de l'Europe*, tab. 1124.)

Du second lit :

B. Cécile Beltrami, femme d'Alphonse *Beltrami*, son cousin-germain, deuxième comte de Misciagno ;

C. Brienne Beltrami, première femme d'Antoine *Caraffa*, marquis de Montebello et de Bagno, neveu du pape Paul IV (Jean-Pierre Caraffa, mort le 1er septembre 1559, à 83 ans, après quatre ans de pontificat), fils puîné de Jean-Alphonse Caraffa, comte de Montorio, et de Catherine Cantelmi. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants, Alphonse Caraffa, créé cardinal en 1557, mort en 1565, archevêque de Naples (Hubner, *table* 1096.), et deux filles, religieuses au monastère de la Sapience ;

2°. François Beltrami, qui s'établit à Venise, où sa postérité s'est alliée aux plus illustres familles de cette république ;

3°. Jeannet, qui a continué la descendance.

II. Jeannet Beltrami a laissé d'une femme qui n'est point nommée dans la notice de famille, deux fils et deux filles :

1°. Alphonse, dont l'article suit ;

2°. Benoît, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné ;

3°. N..... Beltrami, femme du comte Nicolas *Tasson*, d'une des principales familles de Ferrare ;

4° N..... Beltrami, épouse de D. Pierre *Castriot Scanderberg*, ancien baron de la terre d'Otrante.

III. Alphonse Beltrami, deuxième comte de Misciagno, épousa Cécile Beltrami, sa cousine-germaine, de laquelle il eut quatre fils et quatre filles :

1°. Ferrand, dont l'article suit ;

2°. Charles Beltrami, qui a eu deux fils ;

3°. Mario Beltrami, qui envoya de Naples, le 19 septembre 1615, la généalogie de sa maison à Honoré, IIe du nom, de Gévaudan ;

1°. Honoré, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Victoire de Gévaudan, mariée, par contrat du 24 janvier 1595, passé devant Menard, notaire à Nismes, avec noble

---

FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE BERTRAND.

4°. N..... Beltrami, qui a laissé trois fils, chevaliers des ordres de Saint-Jacques de Calatrava et de Saint-Jean de Jérusalem;

5°. Cécile Beltrami, mariée, 1° avec Jean-Antoine *Toraldo*, veuf en premières noces de Jeanne Caraffa, nièce du pape Paul IV; 2° avec François-Antoine *de Capoue*, chevalier du lieu de Nidon, cousin du duc de Termoli; (*Discorsi delle famiglie nobili del regno di Napoli*, par Charles de Lellis, p. 183.);

6°. Julie Beltrami, femme, 1° de Fabrice *Capece*, chevalier, du lieu de Capuana, dont elle eut des enfants; 2° d'Alphonse *Toraldo*, fils de Vincent, marquis de Polliano;

7°. Laure Beltrami, mariée, 1° avec N.... *de Macedonio*, du lieu de Porto; 2° avec Jean-Baptiste *Franchi*. Elle eut des enfants de ces deux mariages, et entr'autres du second, Antoine Franchi, élu évêque d'Andri le 23 janvier 1604, mort en 1625;

8°. Euphémie Beltrami, femme de Jean Jérôme *Strambon*, chevalier, du lieu de Porto, qui en eut une nombreuse postérité.

IV. Ferrand Beltrami, troisième comte de Misciagno, épousa Catherine Toralda, fille de Vincent Toraldo, marquis de Polliano, et de Briande Caraffa, nièce du pape Paul IV; (*Delle famiglie nobili Napoletane*, par Scipion Amirato, 2e partie, p. 71, 72.). Après la mort de Ferrand Beltrami Catherine Toralda se remaria avec Bernard Aquaviva, duc de Nardo. Elle avait eu de son premier mari :

Pierre Beltrami, quatrième comte de Misciagno, marié avec N..... *Aquaviva*, fille de François, duc de Nardo, dont il eut un fils et deux filles.

III. Benoît Bertrandi, fils puîné de Jeannet, nommé Jean dans le contrat de mariage du premier, du 19 juin 1548, passé devant Louis Gauterii, notaire à Avignon, avec Jeanne de Fortia, fille de Jean de Fortia, seigneurs d'Hortes, et de Françoise Vitalis, d'une famille d'origine napolitaine, contrat dans lequel il est qualifié noble et magnifique seigneur, citoyen de Venise, ce qui fait penser qu'avant de se fixer en France, il séjournait dans cette ville. Benoît Bertrandi fut nommé, postérieurement à

André *de Piolenc* (*a*), gentilhomme de la ville du Pont-Saint-Esprit, seigneur de Sabranenc, et député aux états de Languedoc en 1597, issu d'un très-ancienne maison originaire de Provence. Il était fils d'Antoine de Piolenc, seigneur de Saint-Julien, et de Claudine de Mézerac. (*Hist. de la Noblesse du Comté Venaissin*, tom II. p. 432, où se trouvent la généalogie et toutes les alliances de la maison de Piolenc.)

IV. Honoré DE GÉVAUDAN, IIe du nom, seigneur de Marguerittes, président à la cour souveraine de Montpellier le 7 novembre 1617, conseiller aux conseils d'état et privé par brevet du roi Louis XIII du 13 juillet 1621, et intendant de Languedoc en 1622; acquit la terre de Marguerittes de noble Gaillard d'Andron, par acte du 23 septembre 1619. Lorsqu'en 1621, les religionnaires du Poitou, de la Guienne et du Languedoc se soulevèrent en masse dans le but de constituer en république tous les pays qu'ils occupaient en majorité, le roi Louis XIII envoya à M. de Gévaudan l'ordre de veiller aux intérêts de sa couronne dans le Languedoc, et ce fut par sa médiation que plusieurs des principaux chefs des rebelles, et notamment Chastillon, ainsi que plusieurs gouverneurs de places fortes du Bas-Languedoc, firent leur soumission au Roi. (*Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 529.) La ville de Montpellier, entr'autres, fut préservée par le président de Gévaudan des malheurs d'une ville prise d'assaut. Le zèle et la fermeté que ce magistrat déploya dans l'ac-

---

(*a*) *de Piolenc*: de gueules, à 6 épis de blé d'or; à la bordure engrêlée du même.

FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE BERTRAND.

son mariage, gouverneur du château de Tarascon. C'est de ce mariage que sont descendus les seigneurs d'Eyrolles, dont était Philippe de Bertrand, nommé tuteur de Henri de Cavaillon, seigneur de Saussac, par acte passé devant Travenaux, notaire à Villeneuve-lès-Avignon, le 24 mai 1661.

complissement de sa mission avaient excité contre lui la haine des calvinistes. Ils dévastèrent ses propriétés, et livrèrent au pillage et à l'incendie son château de Marguerittes, où presque tous ses titres étaient déposés. C'est ce que constatent un procès-verbal juridique et des lettres de représailles accordées par Louis XIII, le 11 août 1622, autorisant le président de Gévaudan, pour l'indemniser des pertes que son dévouement lui avait occasionées, à saisir sur les biens des rebelles jusqu'à la concurrence de 60,000 livres, S. M. se réservant de reconnaître plus amplement dans d'autres temps les services importants qu'il avait rendus à l'état. Mais ni M. de Gévaudan ni ses héritiers n'ont voulu profiter du bénéfice de ces lettres, et le sacrifice a été complet pour leur famille. Le 9 du mois d'août précédent, le Roi avait écrit à M. de Gévaudan pour l'inviter à différer son retour auprès de sa personne, sa présence à Aigues-mortes, où régnait une affreuse épidémie, étant nécessaire à son service. Ce magistrat périt victime de ce fléau, le 18 ou 19 septembre de la même année, emportant dans la tombe d'honorables témoignages d'estime et de regrets de son prince et de ses concitoyens, dont il avait mérité par ses lumières, sa prudence et son intégrité la confiance la plus entière. Honoré de Gévaudan, IIe du nom, avait fait son testament, le 17 de ce mois, devant Poultier, notaire. Il avait épousé, 1° noble Gabrielle DE CROZE, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2° par contrat du 13 septembre 1597, noble Françoise DE MONTEIL; 3° par contrat du 23 novembre 1610, noble Gabrielle DE GEORGE DE TARAUT, fille de noble Antoine de George, seigneur de Taraut, et de noble Gabrielle de Rodulph de Saint-Paulet, parente d'Anne de Rodulph de Limans (de la branche aînée de cette maison), mère du connétable de Luynes, issu de son mariage avec Honoré d'Albert, seigneur de Luynes, de Cadenet et de Brantes, chevalier de l'ordre du Roi et gouverneur du Pont-Saint-Esprit. Honoré de Gavaudan, IIe du nom, a eu pour enfants;

DE CROZE : d'azur, à 3 pals abaissés d'or, sommés d'une divise, et accompagnés en chef de 3 étoiles du même.

DE MONTEIL : d'azur, à 2 chevrons d'or.

DE GEORGE : de gueules, à la fasce d'or, chargée d'un cœur du champ, et accompagnée de 3 étoiles du second émail.

Du second lit :

1°. Louis de Gévaudan, mort chanoine à Nismes en 1623 ;

2°. Marie de Gévaudan, alliée, par contrat du 22 mai 1623, avec Jacques *de Meyran d'Ubaye* (*a*), seigneur d'Espin, gentilhomme de la ville d'Arles, fils de Jean de Meyran d'Ubaye, sieur d'Espin, et de Charlotte de Chavari. (*Etat de la Provence*, par l'abbé Robert de Briançon, tom. II. p. 377.) De ce mariage est issu :

Jean de Meyran, seigneur d'Espin, marié, en 1646, avec Angélique *de Durand de Bonrecueil* (*b*), et maintenu dans sa noblesse par arrêt du 9 juillet 1667 ;

3°. Françoise de Gévaudan, mariée, par contrat passé à Nismes le 18 février 1625, avec Etienne *de Saporta* (*c*), président en la cour présidiale de Montpellier, fils de Jean Saporta, conseiller, médecin du Roi, professeur royal et vice-chancelier de l'université de Montpellier, et de damoiselle Madelaine d'Amalric ;

Du troisième lit :

4°. Charles, qui a continué la descendance ;

5°. François de Gévaudan, qui fut substitué à son frère aîné, par le testament d'Honoré de Gévaudan, IIe du nom, leur père, du 17 septembre 1622. Il était capitaine au régiment de Roussillon en 1640 ;

6°. Henri de Gévaudan, seigneur de Goix, d'Entraigues et autres places, capitaine au régiment de Normandie en 1634. Il n'a pas eu d'enfants de damoiselle N..... *de Goix*, son épouse ;

7°. Thiphaine de Gévaudan, morte en bas âge ;

8°. Gabrielle de Gévaudan, mariée, par contrat du 14 février 1643, passé devant André Dumas et Chrétien Guiran, notaires royaux à Nismes, avec illustre et puissant seigneur Charles *de Raimond de Mormoiron* (*d*), baron, puis marquis de Modène, mort le 19 octobre 1680, fils de François de Raimond de Mormoiron, IIe du nom, baron de Modène, grand prevôt de France et de l'hôtel du Roi, ambassadeur extraordinaire de France en Espagne puis à Turin, pour terminer la guerre entre

---

(*a*) *de Meyran d'Ubaye :* coupé d'argent, à 2 pals d'azur, et d'azur, a 2 pals d'argent, une fasce d'or, brochante sur la partition.

(*b*) *de Durand de Bonrecueil :* d'argent, au cerisier de sinople, fruité de gueules ; au chef du même, chargé d'une étoile à six rais d'or.

(*c*) *de Saporta :* d'azur, au portail d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or.

(*d*) *de Raimond-Modène :* écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion couronné d'argent, à la bordure denchée du même, qui est *de Mormoiron ;* aux 2 et 3 d'or, à la croix de Toulouse d'azur, qui est *de Venasque ;* sur le tout d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, qui est *de Raimond-Modène.*

S. M. C. et le duc de Savoie, et de généreuse et illustre demoiselle Catherine Alleman de Châteauneuf. De ce mariage sont provenus :

A. Jean-Gabriel de Raimond de Mormoiron, auteur de la branche des marquis de Modène, éteinte en 1782 ;

B. Charles de Raimond-Modène, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 13 juin 1653. Dans les enquêtes secrètes qui furent faites le 23 mars précédent, sur la noblesse de ses lignes paternelle et maternelle, les témoins déposèrent que la mère de ce chevalier était issue d'une famille *d'ancienne tige de noblesse de nom et d'armes, et vivant noblement sans dispute ;*

C. Jean-François de Raimond de Mormoiron, comte de Modène, reçu chevalier du même ordre le 27 janvier 1655, ensuite capitaine de vaisseau. Sa mère, Gabrielle de Gévaudan, lui constitua un legs le 27 juillet 1691. En lui s'est formée la branche des comtes de Modène, la seule qui représente cette illustre maison, actuellement au service de France et de Russie ;

D. Antoine de Raimond-Modène, reçu chevalier de Malte en 1646, mort au service de Savoie, étant capitaine au régiment de la Croix-Blanche ;

E. Honoré de Raimond-Modène, mort capitaine d'infanterie ;

F. Henri de Raimond-Modène, chef d'escadre des armées navales, capitaine-général des côtes de la Méditerranée, mort en 1723 ;

G. Marguerite de Raimond-Modène, mariée, en 1660, avec Paul-François *de Soubirats* (*a*), vice-recteur du comté Venaissin ;

H. Gabrielle-Gastonne de Raimond-Modène, religieuse au monastère de Notre-Dame, à Avignon.

V. Charles DE GÉVAUDAN, seigneur de Marguerittes, et de Lagarne et Couloures (formant la baronnie de Manduel), conseiller du Roi au présidial de Nismes et de Beaucaire, épousa, par contrat du 23 décembre 1639, passé devant Guiraud, notaire à Nismes, noble Jeanne DE VILLAR, fille de noble Pierre de Villar, seigneur de Vallongue, de Gajan et de Savignargues, conseiller du Roi au siége présidial et en la sénéchaussée de Nismes, et de Susanne de Sandres. Charles de Gévaudan et Henri, son frère, seigneur de Goix et d'Entraigues, furent reconnus *issus de noble race et lignée*, et comme tels, maintenus dans leur noblesse, par jugement de

DE VILLAR : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or ; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules ; aux 2 et 3 d'argent, au pin arraché de sinople, adextré d'un demi-vol de sable, et sénestré d'une étoile du même.

(*a*) *de Soubirats :* d'or, à la montagne de six coupeaux de sable, sommée d'un coq du même, crêté, barbé et membré de gueules.

M. de Bezons, intendant en Languedoc et commissaire départi par le roi Louis XIV pour la recherche des faux nobles, du 19 novembre 1668. Charles a eu de son mariage huit enfants :

1°. Henri, dont l'article viendra ;

2°. François de Gévaudan, mort premier consul de Nismes en 1672 ;

3°. Louis de Gévaudan, capitaine au régiment d'Auvergne en 1666, lieutenant-colonel du régiment de dragons de Languedoc en 1676, puis major-commandant les ville et citadelle de Narbonne en 1679. Il fut admis et prit séance aux états de Languedoc, comme envoyé d'Arques, après la vérification de ses titres et preuves de noblesse, faites, le 17 novembre 1674, par la commission des états, composée du cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, des évêques de Comminges et de Saint Papoul, des barons de Villeneuve et de Serviez, des capitouls de Toulouse, des consuls de Narbonne et de Beziers et du syndic de la province de Vivarais ;

4°. Guillaume de Gévaudan, lieutenant au régiment d'Auvergne, tué au siége d'Utrecht, en 1674, d'un coup de feu au genou ;

5°. Madelaine de Gévaudan,
6°. Françoise de Gevaudan, } reçues au grand couvent des ursulines de Nismes, les 29 nov. 1652 et 20 mars 1660 ;

7°. Gabrielle de Gévaudan, mariée, par contrat du 13 avril 1658, avec N..... *de Mariotte* (a), président en la cour des comptes de Montpellier ;

8°. Jeanne de Gevaudan, mariée, par contrat de l'année 1689, avec François *de Vissec de la Tude* (b), comte de Ganges, colonel du régiment de dragons de Languedoc, issu d'une des premières maisons de cette province, fils de Jean-Pons de Vissec de la Tude, baron de Ganges, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, maréchal des camps et armées, gouverneur de la citadelle de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon, etc., et de Jeanne de Saint-Etienne, dame et baronne de Ganges, de Saint-Martial et de Mèze. Jeanne de Gévaudan mourut le 8 janvier 1719.

VI. Henri DE GÉVAUDAN, seigneur de Marguerittes et de Lagarne et Couloures (l'inféodation de ces terres est du 20 juillet 1660), conseiller du Roi, juge-mage au siége présidial et en la sénéchaussée de Beaucaire

---

(a) *de Mariotte* : d'azur, à la gerbe d'or, surmontée d'une étoile du même.

(b) *de Vissec de la Tude* : écartelé d'argent et de sable.

et de Nismes, fit enregistrer ses armoiries à l'armorial général de Montpellier (art. 5), le 27 mars 1697. Il avait épousé à Nismes, par contrat du 22 septembre 1687, noble Catherine DE LA BAULME, fille de noble Joseph de la Baulme, conseiller au présidial et premier assesseur gentilhomme de la ville de Nismes, et de noble Gabrielle de Pascal de Peyremale. Elle le rendit père de six fils et trois filles :

DE LA BAULME : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 3 gantelets d'argent.

1°. Joseph., Ier du nom, dont l'article viendra ;

2°. Charles de Gévaudan, mort célibataire en 1777 ;

3°. François de Gévaudan, qui entra au service en 1714, fut capitaine au régiment d'Artois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et commandant pour le Roi des ville et citadelle d'Avesnes. Il est décédé en 1751, n'ayant pas été marié ;

4°. Henri de Gévaudan, qui entra au service en 1718, devint capitaine de grenadiers au régiment d'Auvergne, et se retira en 1747, étant chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

5°. Louis de Gévaudan. Entré au service en 1721, il fut successivement capitaine au régiment de Bourgogne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et major-commandant pour le Roi la ville de Bouchain. Il s'est retiré en 1765, à Nismes, où il est mort ;

6°. Antoine de Gevaudan, qui entra au service en 1721, et fut capitaine au régiment d'Artois et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Blessé d'abord au combat d'Ettingen, en 1743, d'un coup de feu au cou qui lui découvrit la trachée artère, puis en 1744, au siège de Fribourg, d'un éclat de bombe qui lui cassa deux côtes, il fut tué à l'affaire du col de l'Assiette, en 1747, combattant à la tête d'une compagnie de grenadiers ;

7°. Jeanne de Gévaudan, morte en bas âge ;

8°. Marie-Anne de Gévaudan, mariée, par contrat passé à Nismes le 20 septembre 1730, avec N..... *de Pascal* (a), baron de la Reyranglade, d'une ancienne famille originaire de Rouergue;

9°. Catherine de Gévaudan, décédée en bas âge.

VII. Joseph DE GÉVAUDAN, Ier du nom, seigneur de Marguerittes, de Lagarne et Couloures, de Fourques, de Saint-Gervasy, etc., baron de Boisseron, cornette au régiment de Septimanie, dragons, en 1745, fut

---

(a) *de Pascal* : d'azur, à 2 bourdons d'or, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile d'argent.

reçu, en 1753, d'après ses preuves de noblesse, officier de la maison militaire du Roi dans la compagnie des chevau-légers. Il avait épousé, par contrat passé devant Bonnet, notaire à Montpellier, le 22 juillet 1718, Marie BONNIER DE LA MOSSON (1), fille de noble Antoine Bonnier, chevalier, seigneur de la Mosson et de Campagne-Saint-Cosme, président à la cour des comptes de Montpellier, et de Françoise de Toulouse. De ce mariage sont issus :

BONNIER : fascé d'argent et d'or.

1°. Joseph, IIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Antoine de Gévaudan, cornette au régiment de Septimanie, dragons, en 1744, lieutenant au régiment d'Artois en 1746, blessé à l'affaire de l'Assiette en 1747, capitaine au même régiment en 1755, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1763, lieutenant-colonel en 1771, et nommé en cette même année, major-commandant la ville et citadelle de Montpellier. La famille conserve des lettres du roi Louis XVI, dans lesquelles ce prince exprime au commandant de Gévaudan toute sa satisfaction de ses services, de sa tactique militaire et de sa parfaite prudence et conduite dans les affaires qui lui ont été confiées. Cet officier distingué a été l'une des nombreuses victimes de la fidélité, ayant été condamné à mort, le 22 décembre 1793, par la commission révolutionnaire, nommée après le siège de Lyon. Il n'avait pas éte marié ;

3°. Henri de Gévaudan, qui, entré au service en 1747, fut fait capitaine au régiment d'Artois en 1756, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1772, et lieutenant-colonel. Il est décédé sans postérité à Montpellier, en 1812.

VIII. Joseph DE GÉVAUDAN, IIe du nom, baron de Boisseron, seigneur de Lagarne et Couloures, etc., officier de la maison militaire du Roi (compagnie des chevau-légers), épousa, par contrat passé à Montpellier,

---

(1) Cette alliance en a procuré à MM. de Gévaudan une deuxième avec la maison d'Albert de Luynes, Marie Bonnier de la Mosson étant propre nièce de Joseph Bonnier, baron de la Mosson, trésorier-général des états de Languedoc, dont la fille, Anne-Josephe Bonnier de la Mosson, fut mariée, le 23 février 1734, avec Ferdinand-d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens, duc de Pecquigny, puis duc de Chaulnes, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, et gouverneur des provinces de Picardie et d'Artois, père de Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailly, dernier duc de Pecquigny et de Chaulnes, mestre-de-camp de cavalerie, mort sans postérité.

le 4 décembre 1747, Jeanne RICOME DE LA FIGARÈDE, fille de noble Antoine Ricome de la Figarède, seigneur de Saint-Jean, capitaine-exempt des cent-suisses de la garde du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de damoiselle Marguerite de Cambon. Joseph, IIe du nom de Gévaudan, est décédé le 2 décembre 1785. Il avait eu deux enfants :

RICOME : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une fasce d'argent, chargée de 3 étoiles de gueules, et accompagné d'un casque d'or en pointe.

1°. Antoine-Joseph, qui suit;

2°. Catherine-Jeanne de Gévaudan, morte en bas âge.

IX. Antoine-Joseph, comte DE GÉVAUDAN, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Roques-Rouges, d'Ortes, de Saint-Jean, de l'Isle-Villeblain et autres lieux, officier de la maison militaire du Roi (chevau-légers) en 1766, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1791, persécuté et incarcéré pendant la terreur, a épousé, par contrat du 23 octobre 1776, illustre demoiselle Pauline-Rosalie DE DURAND DE RILLY, fille de haut et puissant seigneur messire Joseph de Durand de Rilly, chevalier, marquis de Rilly et de Villeblain, et de haute et puissante dame Laure-Lucrèce de Magnin de Gaste, et sœur de haute et puissante dame Marie-Agathe de Durand de Rilly (1), épouse de haut et puissant seigneur messire Joseph-Guillaume, marquis de Chanaleilles, avec laquelle M. et madame de Gévaudan transigèrent sur le partage des successions des père et mère de ces deux dames, le 22 novembre 1783. Le comte de Gévaudan a eu trois enfants :

DE DURAND : d'argent, à 3 maillets de gueules.

1°. Joseph-Paulin-Casimir, dont l'article suit;

2°. Laure-Louise-Lucie de Gévaudan, morte à Avignon, en 1806, âgée de 27 ans, sans avoir été mariée;

3°. Joséphine-Léontine de Gévaudan, morte en bas âge.

X. Joseph-Paulin-Casimir, marquis DE GÉVAUDAN, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a

(1) Cette dame, pour avoir correspondu avec ses deux fils émigrés, a péri sur l'échafaud révolutionnaire à Orange le 3 août 1794.

épousé, par contrat du 1er janvier 1828, passé devant Bonfils, notaire à Montpellier, Marie-Antoinette-Henriette DE BEAUVOIS DE NOGARET, fille de messire Pierre-Sylvestre de Beauvois de Nogaret, capitaine des vaisseaux du Roi au département de la marine à Toulon (créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis à 27 ans, pour sa belle conduite dans les guerres d'Amérique), décédé premier consul d'Avignon, le 11 février 1792, et de demoiselle Anne-Victoire d'Asque, fille de messire Félix-Antoine d'Asque, commissaire de la marine royale à Toulon.

DE BEAUVOIS DE NOGARET : d'argent, au noyer de sinople, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

GREEN DE SAINT-MARSAULT,

Seigneurs DE SAINT-MARSAULT, DE COURSAC, DE NIEUIL, DE L'HERBAUDIÈRE, DE FONTCHAUVEAU, DU TREUIL, DE MERPINS, DE BOURLANDE, etc.; *barons*, *comtes et marquis* DE CHATELAILLON; *seigneurs* DE PEUDRY, DE CHATEAU-GUYON, *barons* DE PARCOUL, *vicomtes* DE ROCHEMAUX; *seigneurs* DE SALIGNAC, DE BOISREDON, *barons* DE COURPIGNAC; *seigneurs* DE COURSON, DE LA CHEBASSIÈRE, etc., *vicomtes*, puis *marquis* DU VERDIER, *au pays d'Aunis*, *en Saintonge*, *en Poitou*, *en Angoumois* et *en Limosin*.

ARMES : *Parti*, *au* 1 *de gueules*, *à* 3 *demi-vols d'or*, qui est GREEN; *au* 2 *de gueules*, *à* 3 *M couronnées d'or à l'antique*, qui est DE SAINT-MARSAULT. Couronne de marquis. Supports : 2 griffons.

LA maison de GREEN DE SAINT-MARSAULT a toujours joui, dans les diverses provinces où ses branches se sont répandues, d'une considération fondée sur d'éminents services, sur de belles alliances, et sur une existence soutenue par de riches possessions et diverses terres titrées, caractères distinctifs de la principale noblesse.

On voit par une sentence des élus de la Rochelle, rendue le 3 juillet 1634, au profit de Daniel Green (1), *dit* de Saint-Marsault, que cette maison tire son origine de Griffin Green, seigneur suzerain de la partie méridionale du pays de Galles, lequel fonda dans ce pays une ville de son nom qui y subsiste encore; et que Bault Green, le premier de ses auteurs qui se fixa en France, y accompagna le duc de Lancastre en 1356, et porta, sous les ordres de ce prince, l'oriflamme en Guienne. Dans cette sentence fut visé, avec les titres de famille, un extrait du livre armorial du peintre des hérauts d'armes d'Angleterre. Celles de la maison de Green y sont blasonnées ainsi : *trois ailes* formant *trois demi-vols*, ou *un vol et demi*. Le nom s'y trouve alternativement orthographié *Grain*, *Green* et *Grine*, comme il le fut depuis en France.

Depuis l'époque où Bault Green s'établit en France, par suite de son mariage avec l'héritière de la terre de Saint-Marsault, située dans les environs d'Aubeterre et de Chalais, sur les confins du Périgord, de la Saintonge et de l'Angoumois, ses descendants n'ont pas cessé de suivre la carrière des armes. La plupart sont parvenus à des grades élevés dans les ordonnances et la milice; d'autres se sont fait remarquer dans les gouvernements militaires qui leur furent confiés, ou dans l'accomplissement de diverses missions diplomatiques près des cours étrangères. Plusieurs, enfin, ont été décorés du collier de l'ordre de Saint-Michel, antérieurement à l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, et revêtus

---

(1) Le nom s'est orthographié *Grin*, *Gryn*, *Grain*, *Grayn*, *Grein* et *Green*. Cette dernière orthographe ayant prévalu dans les actes depuis une suite de générations, nous l'avons conservée dans toute l'étendue de cette notice. Nous ferons observer encore que plusieurs branches ont porté pendant plusieurs siècles le seul nom *de Saint-Marsault*, orthographié aussi *de Saint-Marsaud*, *de Saint-Marceau*, *de Saint-Marsal* et *de Saint-Marcial*. Par le même motif nous avons toujours écrit ce nom *de Saint-Marsault*, uniformité qui évite au lecteur le retour trop fréquent sur chaque degré de ces variations, d'ailleurs indifférentes.

des charges les plus distinguées de la maison de nos Rois et des princes de leur sang.

Les alliances directes de la maison de Green de Saint-Marsault sont, entre autres, avec celles *d'Aitz de Meymy*, *d'Aubusson-la-Feuillade*, *de Barbarin*, *de Barbezières*, *de Belcier*, *de Blois*, *de Brémond d'Ars*, *de Crussol d'Uzès*, *de Culant*, *de David-Lastours*, *d'Escars*, *de Lescours*, *de Montaignac*, *de Montalembert*, *de Montausier*, *de Montgibault*, *de Pierre-Buffière*, *de Polignac*, en Saintonge, *de la Queuille*, *de la Roche*, *de Rouffignac*, *de Royère*, *de Saint-Chamans*, *de Saint-Exupery*, *de Saint-Martin*, *de Sainte-Maure*, *de Salignac*, *de Sanzillon*, *de Senneterre*, *d'Ussel*, *de Villereau*, etc.

Les preuves de cette maison, faites au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, ayant été mises sous les yeux du Roi, la comtesse de Châtelaillon a eu l'honneur d'être présentée à la cour le 18 février 1781. La baronne de Saint-Marsault a obtenu le même honneur le 2 avril 1786, et le baron de Châtelaillon est monté dans les carosses de S. M. Louis XVI, et a chassé avec ce prince le 23 février 1787, ainsi que le baron de Saint-Marsault.

I. Bault Green, issu des lords de Vellye, au pays de Galles, accompagna en France, en 1356 (1), le duc

---

(1) Contemporainement à Bault Green, vivaient Jean et Robert Green auxquels Thomas Felton donna, en 1356, des lettres de saufconduit, pour passer de l'armée de Gascogne dans la principauté de Galles. (Rymer, *Actes publics*, t. V. p. 844.) Le premier est peut-être le même que Jean Green, servant en 1381, à la prise de Mortagne-sur-Gironde.

Amanieu Green (*de Grayn*), est rappelé dans des lettres d'Edouard III, roi d'Angleterre, du 8 décembre 1340, par lesquelles ce prince fait don à la reine Isabelle de différentes terres en Guienne, qui avaient appartenu aux vicomtes de Castillon et de Benauges, à Bernard de Beauville et à Pierre de Grailly. (*Catalogue des Rôles Gascons et Normands*, *conservés à la Tour de Londres*, t. I. col. 102.) On peut conjecturer que cet Amanieu Green était frère de Bault et

de Lancastre, et porta l'oriflamme dans les guerres de Guienne. (*Sentence du 3 juillet* 1634.) D'après le même acte, il épousa Marie DE SAINT-MARSAULT, héritière de la terre de ce nom en Périgord; et, par suite de ce mariage, la postérité de Bault Green a ajouté à ses nom et armes, ceux de la maison de Saint-Marsault. On juge par le rapport des temps que Bault Green a eu, entre autres enfants :

DE SAINT-MARSAULT : de gueules, à 3 M couronnées d'or à l'antique.

1°. Hugues, dont l'article suit;
2°. Bertrand Green, qui servait en Guienne, en 1385, parmi les hommes d'armes du sire de Thors, près Saint-Jean-d'Angely. (Jacques, sire de Montberon).

---

grand-oncle d'autre Amanieu Green, auteur du troisième degré de cette généalogie.

Une branche de ce nom existait encore en Angleterre en 1621, remplissant alors de hautes fonctions militaires. (*Rymer*, tom. XVII. p. 294.) On peut lui attribuer les sujets suivants :

Henri Green, mentionné dans des lettres de 1357 ; probablement père d'autre Henri Green, chevalier, qui fit un voyage en Portugal en 1385, reçut l'année suivante des lettres de sauve-garde de Jean, roi de Castille et de Léon et duc de Lancastre, pour passer en Espagne, et fut l'un des commissaires choisis par Richard II, en 1398 et 1399, pour négocier la paix avec le roi d'Écosse. (*Rymer*, tom. VI. p. 13; tom. VII. pp. 454, 548; tom. VIII. pp. 46, 54, 57, 58, 69, 72, 73, 78, 83.)

Thomas Green, archidiacre de Sudbery, vivait en 1386. (*Ibidem*, t. VII. p. 490.)

Dans les compagnies d'archers anglais des ordonnances du Roi, figurent :

Thomas Green en 1419, 1438, 1439, 1440 et 1442 : quelques terres lui furent concédées en Normandie, en considération de ses services. (*Rôles Normands et Gascons*, t. I. pp. 308, 368.);

Jean Green, en garnison à Gournay en 143... Il figure avec Thomas dans les montres de 1438, 1439, 1440 et 1442;

Henri Green, qui obtint un sauf-conduit du roi d'Angleterre le 26 mai 1442 ;

Jacques Green, qui fut nommé avec Thomas Tunstall, gardien des portes de la ville de Calais en 1458 (*Rôles Gascons et Normands*, t. II, p. 344.);

Sandres Green, archer de la petite ordonnance du Roi, en garnison à Cherbourg en 1474 et 1475, probablement père d'autre Sandres Green, archer de la compagnie de messire Robert Stuart en 1507, et de Jean et Guillaume Green, archers des ordonnances du Roi sous messire Guillaume Stuart en 1499 ;

Enfin Ouat et Robert Greyn, hommes d'armes sous le comte d'Haram en 1552.

Jean Green, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1470, appartenaint à la même branche. (*Rymer*, t. XI. p. 670.)

II. Hugues Green, vivant en 1388, était marié à cette époque, et possesseur, du chef de sa femme, de divers héritages situés dans la terre de Saint-Simphorien, en Angoumois, L'ordre des temps porte à croire qu'il a eu pour fils, Amanieu qui suit. N.

III. Amanieu Green, vivait au milieu du 15e siècle. Il est qualifié noble homme dans un acte où, agissant comme fondé de procuration de damoiselle Marguerite Dessoux, héritière de feu noble femme Marie de Saint-Marsault (1), mère de cette dame, il fit hommage, le 19 août 14... (la moitié de cette date est effacée, mais l'acte est postérieur à 1460.), à François Bouchard, seigneur d'Aubeterre, dont les seigneurs de Saint-Marsault étaient hommagers. On donne pour femme à Amanieu Green, Anne de Sainte-Maure. Il paraît certain qu'il fut père de Guillaume, qui suit.

DE SAINTE-MAURE : d'argent, à la fasce de gueules.

IV. Guillaume Green, écuyer, seigneur de Saint-Marsault, de Coulonges, etc., qualifié *noble* et *puissant messire*, ne vivait plus le 4 octobre 1490. Ce jour même, Hélis de Saint-Martin, sa veuve, ayant le bail de ses enfants mineurs, donna une reconnaissance sous le sceau de la ville d'Aubeterre. Cette dame épousa en secondes noces, noble et puissant Verdun Jourdain, chevalier, seigneur d'Ambleville, et vivait encore le 15 septembre 1525. Elle avait eu de son premier mari :

DE SAINT-MARTIN : d'or, à la croix de sinople, chargée de 5 besants d'or, et cantonnée de 4 fleurs de lys de sinople.

1°. François Green, *dit* de Saint-Marsault, qualifié *noble* et *puissant homme*, chevalier, seigneur de Saint-Marsault, de Millançay, de Villefranche, de Vieillebrosse, de Billy, de Peudry, de Parcoul, etc., conseiller et chambellan ordinaire du Roi, sénéchal et gouverneur du Périgord, l'un des personnages les plus marquants de son époque. Il fut d'abord panetier du duc de Valois (depuis François Ier), de l'année 1510

(1) Sœur ou tante de Robert de Saint-Marsault, archer d'une compagnie de 100 lances des ordonnances du Roi sous le sire d'Orval en 1451 et 1461. Celui-ci pouvait être père d'Agnès de Saint-Marsault, mariée, vers 1485, avec Jean, seigneur *du Chaffault*, de Monceau et de la Marzelle, en Poitou. On ne connaît pas d'autres traces de cette branche cadette de l'ancienne maison de Saint-Marsault.

à 1514, suivit ce prince à la conquête du duché de Milan en 1515 et 1516 et se trouva à la sanglante bataille de Marignan. Au retour de cette expédition et dans la même année 1516, le seigneur de Saint-Marsault fut nommé par le Roi sénéchal de Périgord. Il paraît dans des actes de 1517 à 1524 avec la qualité de gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon. Il remplissait la même charge près du roi François Ier, dès 1519. Dans l'année suivante, ce prince nomma le seigneur de Saint-Marsault son ambassadeur à Rome, près le pape Léon X, et il conclut avec ce pontife au mois d'août, un traité qui transportait au roi de France le royaume de Naples, que Léon X voulait retirer à l'empereur Charles Quint, mais dans lequel ce pape le confirma, par haine contre la France, suivant un traité du 8 juin 1521. Ce fut pendant cette mission que François Green obtint des lettres-royaux, le 24 septembre 1520, pour l'hommage qu'il devait au seigneur d'Aubeterre, à raison du sa terre de Saint-Marsault. Le 31 décembre 1523, il échangea avec le Roi les terres de Millançay, Villefranche, Vieillebrosse et Billy, situées au pays de Sologne, que François Ier voulait réunir à son domaine, contre les terres de Peudry, en Angoumois, et de Parcoul, en Saintonge et 400 livres de rente. Au commencement de l'année suivante, le seigneur de Saint-Marsault accompagna ce monarque dans la funeste expédition d'Italie, et fut fait prisonnier de guerre avec lui à la bataille livrée sous les murs de Pavie le 24 février que l'on comptait encore 1524 (*v. st.*). La rançon de François Green, *dit* de Saint-Marsault, fut de *treize mille écus d'or au soleil*, qu'il paya à l'empereur Charles Quint, comme il le dit expressément dans son testament fait devant Chapuis, notaire le 15 septembre 1525. Ce seul fait peut donner une idée de la fortune et de la considération dont jouissoit ce seigneur. Il donna à sa mère, pour en jouir sa vie durant, l'usufruit de sa maison et patrimoine de Saint-Marsault et les rentes qu'il possédait à Libourne, et chargea de l'exécution de ses dernières volontés M. de la Rochebeaucourt, gouverneur d'Angoumois, chevalier d'honneur de Madame la Régente de France, messire michel de Sireuil, prêtre, son cousin, et messire Guillaume de la Romagière, chevalier, huissier ordinaire de la chambre du Roi. Il ne vivait plus le 29 juin 1526, date d'un ordre du roi François Ier, portant qu'il fût payé une somme à ses frères. (*Archives de Saint-Martin des Champs à Paris*);

2°. Jean, Ier du nom, qui a continué la descendance;

3°. Samson, auteur de la branche des *seigneurs* DE PARCOUL et *vicomtes* DE ROCHEMEAUX, rapportée plus loin;

4°. Brandelis, auteur de la branche des *vicomtes*, puis *marquis* DU VERDIER, établie en son rang;

5°. Anne Green, *dite* de Saint-Marsault, à laquelle son frère François légua 2000 écus d'or au soleil;

6°. Renée Green, femme de Pierre *Angelly*, écuyer, seigneur de Beauregard, du Grand-Treuil et de Saint-Vivien, au pays d'Aunis. Leur fille :

Perrette Angelly, fut mariée, par contrat du 23 décembre 1556, avec Jean *de Montberon*, seigneur par elle de Beauregard, dont elle fut la première femme.

V. Jean Green, *dit* de Saint-Marsault, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Marsault, de Mazottes, de la Garde et de Peudry en partie, institué héritier universel par son frère aîné le 15 septembre 1525, fut remboursé, le 1er juillet 1526, d'après l'ordre du roi François Ier, d'une somme de 7000 écus d'or sol, qu'il avait prêtée pour la rançon de ce même frère. Il passa un accord avec Samson, son autre frère, le 30 décembre 1528, et présenta au conseil de *Madame*, mère du Roi, relativement à la justice de la terre de Mazottes, une requête qui fut admise le 21 janvier 1530 (*v. st.*). Louise Chesnel, issue des seigneurs de Meux, en Saintonge, première femme de Jean de Saint-Marsault, étant décédé, il épousa en secondes noces, par contrat du 8 juillet 1531, Françoise de Barbezières de Chemerault, veuve de Henri Vigier, seigneur de Luchet, en Angoumois. Par lettres du 9 mars 1534 (*v.st.*), René, vicomte de Rohan, nomma Jean de Saint-Marsault, gouverneur et administrateur, pour la vicomtesse, sa femme (Isabeau d'Albret), des terres de Montpont, de Gensac, de Puynormand et de Villefranche, charge qu'il remplissait encore en 1537. Il mourut après le 24 novembre 1538, et avant le 18 juin 1540. Françoise de Barbezières, dame de Luchet, sa veuve, passa plusieurs actes avec les enfants de Jean de Saint-Marsault. Elle fit son testament le 20 mars 1554 (*v. st.*), et vécut jusqu'après le 18 septembre 1569. Jean, Ier du nom, a laissé ;

Chesnel : d'argent à 3 bâtons écotés de sinople.

de Barbezières : d'argent, à 5 fusées de gueules, accolées en fasce.

Du premier lit :

1°. François, surnommé Verdun Green de Saint-Marsault, écuyer, seigneur de Saint-Marsault, de la Garde, etc. Il était en curatelle le 18 juin 1540 ; fut condamné, le 2 novembre 1541, à donner à sa belle-mère la moitié des terres de Saint-Marsault, de Coursac, de Peudry, de Mazottes et de Puyguillier, et lui vendit celle de la Garde le 20 mars 1546 (*v.st.*). Il est mort sans postérité ;

2°. Jean, IIe du nom, qui a continué la descendance ;

0173146

3°. Robert Green de Saint-Marsault, qui fit hommage pour partie des seigneuries de Peudry et de Parcoul le 12 août 1563;

4°. Françoise Green de Saint-Marsault, mariée, avant le 21 octobre 1537, avec noble et puissant seigneur Ferrand, baron *de Baucquet*, seigneur de Lage et de Clermont en Agenais, dont elle n'eut pas d'enfants;

5°. Anne Green de Saint Marsault, femme d'Hervé, seigneur *de Kerguezangor*, dans l'évêché de Vannes, avec lequel elle paraît dans un acte du 8 avril 1546;

6°. Louise Green de Saint-Marsault, femme du seigneur *d'Anval*, en Limosin, morte sans enfants;

7°. Marguerite Green de Saint-Marsault, qui fut mariée, le 15 septembre 1535, avec Gui *d'Angoulême*, écuyer, seigneur de Gurat, en Angoumois;

Du second lit :

8°. François, le jeune, auteur de la branche des *seigneurs*, *barons*, puis *marquis* DE CHATELAILLON, rapportée ci-après.

VI. Jean GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Marsault, de Mazottes, de Puyguillier, de Coursac, de Peudry, etc., transigea avec la dame de Kerguezangor, sa sœur, le 8 avril 1546, puis avec François son frère, le 20 mai 1562. Il était homme d'armes des ordonnances du Roi dans la compagnie du seigneur de Belleville en 1577 et vivait encore le 5 août 1595, ainsi que sa femme, Catherine DE BELCIER, qu'il avait épousée par contrat du 8 février 1550 (*v. st.*), et qui était fille de noble homme Jean de Belcier, seigneur de la Rolphie, juge-mage en la sénéchaussée de Périgord. De ce mariage sont provenus :

DE BELCIER : d'azur, à la bande ondée d'or, accompagnée en chef d'une comète d'argent.

1°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit;

2°. Marguerite Green, *dite* de Saint-Marsault, mariée, le 17 août 1574, avec Pierre *de Saint-Maur*, chevalier, seigneur de Lourdoueix, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cent hommes de pied et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, fils de Gaspard de Saint-Maur (maison de la Haute-Marche, originaire d'Angleterre), chevalier, seigneur de Lourdoueix, de Marmeron, des Marlières, etc., et de Gillette Savary de Lancosme;

3°. Placide Green, *dite* de Saint-Marsault, alliée, par contrat du 12 décembre 1583, avec François *de la Roche*, écuyer, seigneur de Salignac, en Saintonge;

4°. Charlotte Green, *dite* de Saint-Marsault, mariée, par contrat du 24 décembre 1577, avec Louis *Aubert*, écuyer, sieur de Morat. Elle ne vivait plus en 1595.

VII. Jean Green de Saint-Marsault, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Marsault, de Mazottes, de Peudry, de Nieuil et du Moulin des Riddes, a ces qualités dans un acte de foi et hommage qu'il rendit le 9 février 1585. Il passa un accord avec ses père et mère le 5 août 1595; fit hommage pour le fief des Jouberts le 13 août 1604; reçut un hommage le 17 janvier 1607, et vivait encore le 28 avril 1622. Il avait épousé, par contrat du 12 juin 1581, Renée Joubert, dame de Nieuil et des Oreaulx, fille de Perard Joubert, écuyer, seigneur de Nieuil, et de Jeanne de la Béraudière. Leurs enfants furent, entre autres :

* Joubert : d'azur, à 3 pates d'ours de sable, armées d'azur.

1°. Jean Green de Saint-Marsault, écuyer, seigneur de Nieuil, qui épousa, le 13 juin 1620, Charlotte *de Bremond d'Ars*, fille de Josias de Bremond, chevalier, seigneur d'Ars. Elle resta veuve sans enfants avant le 15 novembre 1633 et elle vivait en 1637 ;

2°. François, qui a continué la postérité ;

3°. Henri Green de Saint-Marsault, seigneur de Denville, lieutenant au régiment des Gardes françaises. Il épousa, par contrat du 21 mai 1621, Charlotte *Morlet du Museau*, fille d'Antoine Morlet du Museau, chevalier, seigneur de Praville, grand maître des eaux et forêts de Berry. Il mourut sans enfants avant le 28 avril 1622 ;

4°. Catherine Green de Saint-Marsault, mariée 1°. avant le 7 juin 1605, avec Jacques *de Caillières*, écuyer, sieur de Cleyrac ; 2°. en 1613, avec Louis *du Chevreuil*, écuyer, seigneur de Romefort, en Angoumois, capitaine d'infanterie.

Dans le même temps vivaient :

1. Edme-Philibert Green de Saint-Marsault, écuyer, seigneur de Montjay, qui assista, comme parent de Jeanne Pot, fille de feu Christophe Pot, chevalier, baron de Blaisy et d'Aubigny, au contrat du mariage de cette dame avec Jean-Baptiste de Chastenay, chevalier, seigneur de Bricon et d'Aisanville, contrat passé devant Fourneret, notaire à Flavigny le 3 février 1619 (1) ;

(1) Dans la génération suivante on trouve Pontus de Grain, écuyer,

II. Charles Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Gademoulins, de la Cour, de la Foucaudière, de la Palu, etc. Il épousa, avant le 6 mai 1628, Marie *du Breuil*, veuve de François de Puiguyon, écuyer, sieur du Mas. De ce mariage sont issus :

A. Charles-Louis Green de Saint-Marsault, seigneur de Gademoulins, paroisse de Gensac, lequel transigea, le 13 décembre 1662, avec Jean-Louis de Cruzy, chevalier, seigneur de Marcillac, époux de Marie de Puiguyon, sa sœur utérine. Il eut pour fils :

N..... Green de Saint-Marsault, seigneur de Gademoulins, marié, vers 1680, avec Marie-Claire *d'Aubusson*, fille de Jean-Jacques d'Aubusson, seigneur de Savignac, capitaine au régiment du Roi, infanterie, et de Marie de Montboissier de Canillac;

B. Marguerite Green de Saint-Marsault, mariée, par contrat du premier décembre 1651, avec Jean-Antoine *de Saint-Chamans*, chevalier, seigneur de Pazayac, du Peschier, de la Cour, etc., fils d'Edme de Saint-Chamans, chevalier, seigneur du Peschier, et de Françoise de Badefol, et frère de Catherine de Saint-Chamans, femme de Jean-Georges d'Aubusson, chevalier, seigneur de Miremont et de Savignac.

VIII. François Green de Saint-Marsault, qualifié *haut* et *puissant seigneur*, chevalier, seigneur de Nieuil, de Mazottes, de Peudry, de Fontchauveau, etc., transigea, le 28 avril 1622, avec Charlotte Morlet du Museau, sa belle sœur veuve de Henri de Saint-Marsault, et obtint un arrêt le 15 novembre 1633, comme unique héritier de Jean, son frère. François Green de Saint-Marsault vivait encore le 26 juin 1637. Il avait épousé, par contrat du 14 novembre 1617, Yolande de Barbarin, fille de feu Gabriel de Barbarin, écuyer,

de Barbarin : d'azur, à 3 barbeaux d'argent en fasce

---

seigneur de Rosey et de Many, en Lorraine, major de cavalerie, lequel fut marié, vers 1650, avec Marguerite *Ragot*, dont il eut :

Anne de Grain, femme de Claude-Joachim, baron *de Saint-Germain*, en Franche-Comté, aïeul du comte de Saint-Germain, lieutenant-général des armées du Roi, ministre secrétaire-d'état au département de la guerre, mort en 1778. (Waroquier, *Tableau de la Noblesse*, t. III. p. 285.) Au moment de la révolution, un membre de cette branche était chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, et l'une de ses sœurs fut élevée à Saint-Cyr.

seigneur de la Breuille et de Fontchauveau, et de dame Louise Frottier. Elle le rendit père de quatre fils et deux filles :

1°. François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Nieuil, qui s'allia avec Antoinette *de Chastenet*, et mourut avant le 7 février 1667, laissant :

François-Sylvain Green de Saint-Marsault, chevalier, seigeur de Nieuil, mineur et sous la tutelle de Pierre, son oncle, en 1667. Il fut maintenu dans sa noblesse, par M. de Maupeou, intendant de Poitou, le 12 mars 1700. De son mariage avec Susanne-Cassandre Green de Saint-Marsault de Châtelaillon, est issue :

N..... Green de Saint-Marsault, épouse de messire N..... *Pery de Montmoreau*, seigneur de Rossignol ;

2°. Roch Green de Saint-Marsault, décédé le 4 février 1653 ;

3°. Pierre Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Peudry, qui transigea le 7 février 1667 ;

4°. Louis-Joseph, qui suit ;

5°. Marie Green de Saint-Marsault, mariée, après le 4 février 1653, avec Pierre *de Reinaud*, seigneur de l'Age-Bertrand, en Angoumois ;

6°. Françoise Green de Saint-Marsault, religieuse au convent de Saint-Pardoux-la-Rivière le 29 août 1649.

IX. Louis-Joseph Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, co-seigneur de Fontchauveau et de Nieuil, fit un accord à Angoulême, le 17 avril 1689, avec messire François-Sylvain Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Nieuil, son neveu, dont il avait eu la curatelle, et les mêmes transigèrent le 9 mai suivant. Louis-Joseph vivait encore le 4 février 1704. Il avait épousé, par contrat du 23 mai 1680, Henriette Blandin, fille de messire Pierre Blandin, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, de Boisregnaud, etc., et de dame Madelaine Vacheron. A ce contrat assistèrent dame Madelaine de Polignac, veuve de messire Osée Green de Saint-Marsault, et messire Pharamond Green de Saint-Marsault, son fils. Louis-Joseph fut père de : Blandin.

1°. Pierre-Louis, dont l'article suit ;

2°. François Green de Saint-Marsault, capitaine au régiment de Nivernais ;

3°. Dorothée Green de Saint-Marsault, religieuse au couvent de Tusson.

X. Pierre-Louis GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, de Cramahé, de Fontchauveau, etc., capitaine des Gardes-Côtes de la capitainerie de Châtelaillon, épousa, par contrat du 4 février 1704, Henriette-Céleste DE BEJARRY, fille de feu messire Louis Hortax Bejarry, chevalier, seigneur de la Roche-Louherie, et de Charlotte de Chasteigner. Le 14 juin 1710, ces époux transigèrent relativement à la succession de Charlotte de Chasteigner, avec messire Louis Bejarry, chevalier, seigneur de la Ricardière, messire Alexandre Bejarry, chevalier, seigneur de la Roche, frères de Henriette-Céleste, et Olympe-Céleste Janvre de la Bouchetière, veuve de messire Pierre de Suyrot, chevalier, seigneur du Mazeau. Le 19 avril 1714, Pierre-Louis Green de Saint-Marsault, comme héritier de son frère François, ratifia, de concert avec sa femme, le contrat obligatoire de la somme de 3000 livres consenti au profit des religieuses du monastère de Tusson, pour la dotation de Dorothée Green de Saint-Marsault. Pierre-Louis décéda le 30 novembre 1730, à l'âge de 50 ans, et fut inhumé, le 2 décembre suivant, dans le chœur de l'église paroissiale de Notre-Dame de Salles, au diocèse de la Rochelle. Ses enfants furent :

DE BEJARRY : de sable, à 3 fasces d'argent.

1°. Louis-Henri-Alexandre, dont l'article viendra ;

2°. Marie-Anne Green de Saint-Marsault, qui vivait le 20 mai 1767 ;

3°. Marie-Céleste Green de Saint-Marsault, *mademoiselle de Cramahé*, vivante en 1767 ;

4°. Louise Green de Saint-Marsault, *mademoiselle des Rosiers*, vivante en 1735 ;

5°. Charlotte-Dorothée Green de Saint-Marsault, vivante en 1735 ;

6°. Henriette-Charlotte Green de Saint-Marsault, *mademoiselle de l'Isleau*, mariée avec messire Charles-Adrien *de Buzelay*, chevalier, seigneur de la Roche. Elle est morte en 1803 ;

7°. Madelaine Green de Saint-Marsault, morte en 1799.

XI. Louis-Henri-Alexandre GREEN DE SAINT-MAR-

SAULT, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, de Cramahé, de Fontchauveau, etc., partagea les successions paternelle et maternelle avec ses sœurs, par acte passé à la Rochelle le 17 janvier 1735, et mourut le 16 février 1752. Il avait épousé, par contrat du 9 décembre 1731, Susanne DE COMPAING, fille de feu messire François de Compaing, écuyer, seigneur de la Chevalerie, et de dame Gabrielle des Moutiers, alors veuve en secondes noces de M. du Roy, juge magistrat au siége présidial de la Rochelle. De ce mariage sont provenus :

DE COMPAING : d'azur, au rencontre de cerf d'or, surmonté d'une tête de léopard du même ; à la fleur de lys aussi d'or en chef.

1°. Louis-Henri-François Green de Saint-Marsault, qualifié *haut* et *puissant* seigneur, chevalier, seigneur du Treuil-Charais, de l'Herbaudière, etc., né en 1734. Il fut successivement lieutenant des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine de vaisseau. Il est mort à Brest, en 1780, commandant la frégate *l'Engageante*. De son mariage avec Marie-Charlotte-Victoire *de Lestang*, sont issus :

A. Alexandrine-Victoire-Emilie Green de Saint-Marsault, née le 11 octobre 1772, reçue à Saint-Cyr en 1782, mariée en 1790, avec César, comte *de Saint-Exupéry*, capitaine au régiment de la Sarre, infanterie ;

B. Julie Green de Saint-Marsault, marié, en 1795, avec N..... *du Bois de la Veronnière ;*

C. Henriette Green de Saint-Marsault, élevée à Saint-Cyr, mariée, en 1804, à N..... *de Conan d'Aucor*, lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

2°. Charles-Philippe-Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort à Saint-Domingue en 1780, commandant la frégate *la Fée ;*

3°. Henri-Charles-Benjamin, qui suit ;

4°. Louis-Charles-Amable Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, né en 1745, enseigne, puis lieutenant des vaisseaux du Roi. Il fut tué le 17 juin 1778 (guerre d'Amérique) au combat de la *Belle Poule*, qu'il commandait en second sous M. de la Clocheterie. Le Roi, sous le rapport que lui fit M. de Sartines, de ce beau combat, accorda à M. de la Clocheterie, le brevet de capitaine de vaisseau, et à Dorothée-Adélaïde-Antoinette-Marguerite Green de Saint-Marsault, comme sœur du premier officier tué dans cette guerre, une pension sur les invalides de la marine ;

5°. Félix-Etienne-Victor Green de Saint-Marsault, né en 1751

chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle en 1774, décédé en 1788;

6°. Henriette-Louise-Susanne-Dorothée-Félicité-Gabrielle Green de Saint-Marsault, qui était veuve, en 1767, de haut et puissant seigneur messire Maximilien *Bouton*, chevalier, seigneur de la Baugisière, du Treuil-aux-Secrets, etc., etc.;

7°. Susanne-Pauline-Marie-Magloire Green de Saint-Marsault, mariée le 22 septembre 1770, avec messire Pierre *de la Garrigue*, chevalier, seigneur de Chartres, chef d'escadre des armées navales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, morte en 1818;

8°. Dorothée-Adélaïde-Antoinette-Marguerite Green de Saint-Marsault, née en 1750, élevée à Saint-Cyr.

XII. Henri-Charles-Benjamin GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, comte et baron de Châtelaillon, seigneur des châtellenies de Salles, du Roullet, de la Salle d'Aîtré, Rudepierre, la Laisse, Bourlande, des Viviers, de l'Herbaudière, des Bouchaux, etc., qualifié *haut* et *puissant seigneur*, né le 29 septembre 1739, fut capitaine d'infanterie au régiment de Bresse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et grand sénéchal de la Rochelle et du pays d'Aunis. Par acte du 16 janvier 1779, il partagea les successions paternelle et maternelle avec ses frères et sœurs. Il avait épousé, par contrat du 20 mai 1767, Françoise-Susanne-Geneviève GREEN DE SAINT-MARSAULT DE CHATELAILLON, fille de haut et puissant seigneur messire Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis de Châtelaillon, seigneur des châtellenies, terres et seigneuries de Salles, du Roullet, de la Laisse, de Bourlande, des Viviers, de la Salle d'Aîtré, etc, conseiller du Roi aux conseils d'état et privé, grand-sénéchal de la Rochelle et du pays d'Aunis, et de haute et puissante dame Marie-Geneviève de Culant. Ayant succédé par la mort de son beau père à la charge de grand sénéchal de la Rochelle et du pays d'Aunis, par provisions du Roi, datées du 5 avril 1786, il prêta serment en cette qualité au parlement de Paris le 10 du même mois. Il a présidé comme grand sénéchal l'assemblée des trois ordres, convoquée par lettres de Louis XVI du 24 janvier 1789, et est décédé

GREEN DE SAINT-MARSAULT: comme à la p. 1.

u son château du Roullet le 30 décembre 1819. De on mariage sont issus :

1°. Louis-Alexandre-Benjamin, dont l'article suit ;

2°. Alexandre Green de Saint-Marsault de Châtelaillon, né le 15 février 1773. Il est entré dans la marine en avril 1787, a émigré à Worms au mois de mai 1794, et a fait les campagnes de 1792, 1793 et 1794 dans la cavalerie noble de l'armée de Condé. Dans cette dernière année il fut nommé sous-lieutenant au regiment de Béthisy, infanterie, et à la réforme de ce régiment, il est rentré dans la cavalerie noble du corps de Condé, qu'il avait réjoint à la fin de 1795. Il a été fait major d'infanterie en 1797, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 10 septembre 1814. Réintégré dans la marine avec le grade de capitaine de frégate en disponibilité le 1er janvier 1815, il fut mis en activité de service le 1er janvier 1816, puis réformé le 9 novembre 1817, avec pension de retraite, et nommé capitaine de vaisseau honoraire le 28 octobre 1826. Après le décès du comte de Châtelaillon, son père, il a pris le titre de *comte Alexandre de Saint-Marsault* ;

3°. Auguste-Marie Green de Saint-Marsault de Châtelaillon, qui à raison de son âge n'a pas émigré avec ses frères. Il a partagé l'honorable captivité de son père en 1793 et 1794, a épousé, le 28 février 1808, Adélaïde *de Bonne-Carrère de Montlaur*, fille de messire N..... de Bonne-Carrère, baron de Montlaur, près Foix. Il a six enfants :

A. Auguste-Louis-Gustave Green de Saint-Marsault, né le 23 octobre 1812 ;

B. Auguste-Alexandre Green de Saint-Marsault, né le 7 mars 1818 ;

C. Auguste-Louis-Fredéric Green de Saint-Marsault, né le 10 août 1820 ;

D. Henriette-Jeanne-Clémence Green de Saint-Marsault, née le 6 janvier 1809 ;

E. Marie-Cécile Green de Saint-Marsault, née le 3 mars 1810 ;

F. Sainte-Adélaïde-Agathe-Antoinette Green de Saint-Marsault, née le 27 avril 1815 ;

4°. Susanne-Françoise-Charlotte Green de Saint-Marsault, née en juillet 1770.

XIII. Louis-Alexandre-Benjamin Green de Saint-arsault, chevalier, marquis et baron de Châtelail-n, comte de Saint-Marsault, baptisé le 6 mars 1768, ns l'église paroissiale de N. D. de la Rochelle, a porté squ'à la révolution le titre de baron de Châtelaillon. est entré à l'école militaire de Paris en 1782, fut fait

sous-lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie, en 1784, et fut présenté et monta dans les carosses du Roi le 23 février 1787. On le nomma capitaine de remplacement dans le même régiment au mois de juillet 1789. Emigré à Worms au commencement de 1791, il prit alors le titre de *comte Louis de Saint-Marsault*, qu'il a toujours porté depuis. Il a fait toute la guerre de l'émigration comme aide-de-camp de Monseigneur le prince de Condé, et a été blessé très-grièvement à côté de ce prince au combat de Berstheim le 2 décembre 1793. Le comte de Saint-Marsault fut nommé colonel en 1794 et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1796. En 1814, il fut fait successivement chevalier et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, sous-lieutenant des gardes du corps, compagnie écossaise, et maréchal des camps et armées du Roi. Au mois de mai de cette année le comte de Saint-Marsault fut chargé par la noblesse du pays d'Aunis, convoquée extraordinairement par le comte de Châtelaillon, son père, de présenter au Roi une adresse de félicitation et de dévouement; et, en 1815, il fit partie de la députation chargée de présenter à S. M. après les *cent-jours*, l'adresse du conseil municipal de la Rochelle. En 1816 il a pris le commandement du département de la Charente-Inférieure, devenu troisième subdivision de la 12e division militaire, qu'il commande encore aujourd'hui. En 1824 et 1827, il a présidé le collége électoral du département de la Charente-Inférieure, et a été élu député de ce même département en 1824. Le comte Louis de Saint-Marsault avait été institué légataire et héritier universel de Louis-François Green de Saint-Marsault, marquis de Châtelaillon, son aïeul maternel, qui, par son testament du mois de septembre 1780, a substitué les titres de ses propres aux aînés de cette branche jusqu'à la quatrième génération et de mâles en mâles. Du mariage que le comte Louis de Saint-Marsault a contracté, le 8 février 1808, avec Antoinette-Catherine-Emmanuelle DE CRUSSOL D'UZÈS DE MONTAUSIER, fille de messire Anne-Marie-André de Crussol d'Uzès, comte de Montausier, maréchal de

DE CRUSSOL : écartelé, aux 1 et 4 partis *de Crussol*, qui est : fascé d'or et de sinople, et *de Lévis*, qui est : d'or, à 3 chevrons de sable; aux 2 et 3 contre-écartelés *de Gourdon*, qui est : d'azur, à 3 étoiles d'or en pal, et *de Genouillac*, qui est : d'or, à 3 bandes de gueules; sur le tout de gueules, à 3 bandes d'or, qui est d'*Uzès*.

camps et armées du Roi, ancien colonel du régiment d'Orléans, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, (lequel a commandé en émigration les compagnies à cheval de la noblesse des provinces de Saintonge, Aunis et Angoumois) et de dame Louise-Henriette le Febvre d'Ormesson, sont issus :

1°. Louis-André-Marie-Edmond Green de Saint-Marsault de Châtelaillon, né le 28 juillet 1810, aujourd'hui sous-lieutenant de cavalerie à l'école de Saumur;

2°. Louise-Henriette-Félicie Green de Saint-Marsault, née le 10 novembre 1808.

SEIGNEURS, BARONS, *puis* MARQUIS DE CHATELAILLON.

VI. François GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, le jeune, écuyer, seigneur de la Garde, de Loubet, etc., fils de Jean Green, *dit* de Saint-Marsault, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Marsault, de Mazottes, de Peudry, etc., et de Françoise de Barbezières de Chemerault, sa seconde femme, reçut de ses père et mère, le 30 octobre 1538, le tènement noble de la Charpenterie. Il figure dans divers actes de famille des 23 juin et 30 juillet 1542 et 20 mars 1546. Sa mère l'institua son héritier le 20 mars 1554. (*v. st.*). Le 10 avril 1560, François de Saint-Marsault transigea avec Jean Vigier, son frère utérin, seigneur de Luchet. Le 2 décembre 1593, il fit son testament à Pons, où il demeurait alors à cause des guerres civiles. Il était veuf de Marie CHESNEL, qu'il avait épousée par contrat du 7 février 1562; celle-ci fille de noble homme Jacques Chesnel, sieur de la Thebaudière, en la paroisse de Réaux, maréchal-des-logis de la compagnie de M. de Burie, et de Placide d'Anthon. De ce mariage sont provenus :

CHESNEL : d'argent, à 3 bâtons écotés de sinople.

1°. Daniel, dont l'article suit;

2°. Jérémie Green, *dit* de Saint-Marsault, mort en 1598;

3°. Jeanne Green, *dite* de Saint-Marsault, mariée avec haut et puissant seigneur Gui *Gerault*, seigneur de Fregenou et de Vougezac, en Angoumois, de la Monsaltrie et du Chiromail, en Poitou;

4°. Debora Green, *dite* de Saint-Marsault, alliée, le 16 octobre 1593, avec Charles *de Mareschal*, écuyer, seigneur de Bourgneuf et de la Fère, en Poitou.

VII. Daniel GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, qualifié *haut* et *puissant seigneur* (comme le furent depuis les aînés de sa branche), chevalier, baron de Chatelaillon, seigneur de la Garde-Merpins, de Salignac, de Saint-Laurent des Combes, en Angoumois, et des châtellenies de Salles, du Roullet et de Rudepierre, en Aunis, héritier de son père le 2 décembre 1593, eut acte de la production de ses titres devant les commissaires du Roi, pour le regalement des tailles le 24 février 1599. Il fut déclaré exempt du droit de francs-fiefs, par arrêt de la chambre établie à Bordeaux, du 7 juin 1607; rendit deux hommages au Roi les 5 décembre 1614 et 20 avril 1621, pour la terre de la Garde-Merpins, puis un troisième avec dénombrement, les 14 janvier et 30 avril de la même année 1621, pour sa baronnie de Châtelaillon, relevante de la couronne, et qu'il avait acquise en 1615. Le P. Arcère, de l'oratoire, dans son *Histoire de la Rochelle*, tom. I. Description chorographique de l'Aunis, p. 111, dit que ce fut vraisemblablement Daniel Green de Saint-Marsault qui commandait, en 1622, les troupes de la Rochelle. Il fut maintenu dans sa noblesse avec son fils, par sentence des élus de la Rochelle du 3 juillet 1634, après avoir produit ses titres de filiation depuis Bault Green, seigneur anglais, issu des lords de Vellye, au pays de Galles, lequel s'établit en France en 1356. Daniel de Saint-Marsault ne vivait plus en 1650. Il avait épousé, par contrat du 21 novembre 1598, haute et puissante dame Marie DE BLOIS, fille de feu Louis de Blois, écuyer, seigneur du Roullet et de Rudepierre, au pays d'Aunis. Elle le rendit père de :

DE BLOIS. d'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 étoiles d'or.

1°. Osée, dont l'article viendra;

2°. Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de la Salle-d'Aître, élection de Saintes, qui se maria, par contrat passé au château de Saint-Bris, le 4 mai 1650, avec Susanne *d'Ocoy*, fille de messire Jean-Casimir d'Ocoy, che-

valier, seigneur de Courcelles, et de feu Jeanne de la Rochefoucauld. Le 25 juin 1667, il obtint acte de la production de ses titres de noblesse de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Il eut trois filles :

A. Marie Green de Saint-Marsault, dame de la Salle-d'Aîtré, mariée, le 1er septembre 1667, avec messire Auguste *Green de Saint-Marsault*, chevalier, baron de Parcoul;

B. Angélique Green de Saint-Marsault, dame de la Salle d'Aîtré, mariée, en 1681, avec messire César *Green de Saint-Marsault*, chevalier, seigneur de Salignac, frère d'Auguste;

C. Bonne Green de Saint-Marsault, femme de messire François *de Laurendin*, chevalier, seigneur du Chastelard, dont elle était veuve en 1689;

3°. Esther Green de Saint-Marsault, alliée, par contrat du 7 août 1635, avec haut et puissant Henri *de Blois*, chevalier, seigneur de Roussillon et de Sendre, fils du haut et puissant Jacques de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon, et de feu dame Jeanne de Culant;

4°. Marguerite Green de Saint-Marsault, mariée, par contrat du 1er juillet 1641, avec André *Green de Saint-Marsault*, chevalier, baron de Parçoul;

5°. Lea Green de Saint-Marsault, qui était mariée, suivant un acte du 30 mai 1663, avec Jacques *de Montalembert*, chevalier, seigneur d'Estrades.

VIII. Osée Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Châtelaillon, de Merpins, etc., épousa, par contrat du 22 juin 1641, Madelaine de Polignac, fille de haut et puissant seigneur Louis de Polignac, chevalier, seigneur d'Argence, d'Escoyeux, de Fourras, de Saint-Laurent, de Dampierre, etc., et de dame Susanne Geoffroy de Dampierre. Il vendit la terre de la Garde de Merpins au baron d'Ars le 27 août 1651. Madelaine de Polignac partagea la succession de son père le 23 mai 1661, et vivait encore, veuve d'Osée de Saint-Marsault, le 26 mai 1686. Celui-ci en avait eu quatre fils et quatre filles :

DE POLIGNAC : de sable, au lion d'or, lampassé de gueules, armé et couronné d'argent.

1°. Pharamond, dont l'article viendra;

2°. Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur d'Azay et du Roullet, qui ne vivait plus le 26 mai 1686, date des lettres de bénéfice d'âge obtenues par ses deux filles, issues d'un premier mariage, contracté le 27 juin 1662, avec Susanne *Husson*. Ce même acte apprend qu'il avait laissé une seconde femme tutrice d'enfants mineurs. Il avait eu;

Du premier lit :

A. Madelaine-Susanne Green de Saint-Marsault, née en 1669, mariée, le 17 octobre 1700, avec Louis *Green de Saint-Marsault*, baron de Châtelaillon, son cousin-germain ;

B. Elisabeth Green de Saint-Marsault, née en 1670, mariée, avant le 17 octobre 1700, avec François-Louis *de Lescours*, chevalier, seigneur de Lescours, de Paransay, etc. Elle vivait en 1714 ;

Du second lit :

C. Louis-Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur du Roullet, vivant le 22 décembre 1714 ;

3°. Léon Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Salles, vivant en 1663. Il commandait alors une compagnie au régiment de Montausier ;

4°. Daniel Green de Saint-Marsault, chevalier, vivant en 1663 ;

5°. Esther Green de Saint-Marsault, femme de messire Charles *de Tay*, chevalier, seigneur de Ternan. Elle vivait le 17 octobre 1700 ;

6°. Cassandre Green de Saint-Marsault,
7°. Diane Green de Saint-Marsault, } elles vivaient en 1700;

8°. Hélène Green de Saint-Marsault, femme d'Olivier *Gourjault*, chevalier, seigneur de Boisverd et de Mauprier, dont elle était veuve en 1681. Leur fils, Olivier Gourjault, chevalier, seigneur de Mauprier, vivait le 22 décembre 1714.

IX. Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Châtelaillon, seigneur des châtellenies de la Salle d'Aître, de la Laisse, de Bourlande, des Viviers, de Marlonges, de Chambon, du Roullet, de Rudepierre, de Salles, etc., fit un partage avec ses frères et sœurs le 30 mai 1663. M. Colbert du Terron, intendant au pays d'Aunis, le maintint dans sa noblesse le 8 octobre 1669. Il fut nommé commandant de la Rochelle, des tours de la Maine et du Hâvre en l'absence de M. de Guéry, par commission du 27 mai 1686, prorogée par autre commission du 10 octobre de la même année, avec pouvoir de commander le plat pays jusqu'au retour de M. de Scurre-Millet, lieutenant-général des armées du Roi. Ce pouvoir fut renouvelé

les 25 avril 1638, 9 mai 1689 et 24 avril 1690. (*Hist. de la Rochelle*). Pharamond avait épousé, par contrat du 28 mars 1663, Judith-Isabeau D'AITZ DE MEYMY, fille de messire Jean d'Aitz de Meymy, chevalier, seigneur de la Rochelle, de Marlonges, etc., et de dame Elisabeth de Lezignat. Pharamond et sa femme vivaient encore le 17 octobre 1700. Leurs enfants furent :

D'AITZ de gueules, à la bande d'or.

1°. Louis, qui suit;

2°. Pharamond-Charles Green de Saint-Marsault, colonel d'un régiment d'infanterie du nom de Châtelaillon, mort à Versailles, menin de M. le Dauphin fils de Louis XIV. Il ne fut pas marié.

3°. Frédéric-Marie Green de Saint-Marsault, abbé de la Réale, au diocèse de Tarbes, nommé dans des actes de 1714, 1722 et 1727;

4°. Polignac Green de Saint-Marsault, mort célibataire;

5°. Susanne-Cassandre Green de Saint-Marsault, mariée avec François-Sylvain *Green de Saint-Marsault*, chevalier, seigneur de Nieuil;

6°. Madelaine-Elisabeth Green de Saint-Marsault, femme de Michel *de Muyn de Vrevins*, maréchal des camps et armées du Roi, inspecteur-général d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il était veuf en 1714, et mourut au mois de mai 1716.

X. Louis GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, baron de Châtelaillon, seigneur des châtellenies du Roulet, de la Salle d'Aîtré, de Rudepierre, de la Laisse, de Bourlande, de Marlonges et de Chambon, colonel d'un régiment d'infanterie du nom de Châtelaillon, et major-général des troupes d'Aunis, de Saintonge et de Poitou, épousa, le 17 octobre 1700, Madelaine-Susanne GREEN DE SAINT-MARSAULT, sa cousine-germaine. Il fut tué au siége de Barcelonne en 1714. Il y eut élection de tuteurs pour ses deux enfants mineurs, le 22 décembre de cette année. Leurs noms sont :

GREEN DE SAINT MARSAULT; comme à la p. 1.

1°. François-Louis ou Louis-François, qui suit;

2°. Susanne-Marie Green de Saint-Marsault, née en 1703, femme de messire Jean-Charles *d'Aitz de Meymy*, chevalier, marquis de la Villedieu, dont elle était veuve le 20 mars 1767,

XI. François-Louis ou Louis-François GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, marquis de Châtelaillon,

seigneur des Viviers, de la Salle d'Aître, de Bourlande et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ensuite conseiller du Roi en ses conseils, grand sénéchal de la Rochelle et du pays d'Aunis en 1745, a commandé le ban de la noblesse du pays d'Aunis, assemblé par lettres de convocation du 15 juin 1758, lors de la descente des anglais à l'île d'Aix. Il avait épousé, le 28 mars 1737, Marie-Geneviève DE CULANT, fille de haut et puissant seigneur René-Alexandre marquis de Culant, chevalier, seigneur de Ciré, du Grollet, de la Barde, de Saint-Mesme, de Champfleury, du Mesnil, du Port de la Pierre, etc., etc., et de dame Jeanne d'Aiguières. Leur fille unique :

DE CULANT : d'azur, semé d'étoiles d'or; au lion du même, brochant.

Françoise-Susanne-Geneviève Green de Saint-Marsault, héritière de sa branche, épousa, le 20 mai 1767, Henri-Charles Benjamin *Green de Saint-Marsault*, chevalier, seigneur de l'Herbaudière.

SEIGNEURS DE PARCOUL, VICOMTES DE ROCHEMEAUX, etc.

V. Samson ou Sanxon GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, qualifié *haut* et *puissant seigneur* (comme le furent tous les aînés de sa branche), chevalier, seigneur de Parcoul, de Peudry, de Château-Roy et de la Garde, troisième fils de Guillaume Green, écuyer, seigneur de Saint-Marsault, et d'Hélis de Saint-Martin, fut échanson de la reine de Navarre, et l'un des gentilshommes du duc d'Alençon. Le 24 avril 1515, il fit une acquisition de rentes situées dans la paroisse d'Issars que lui inféoda François de Villedieu, écuyer, seigneur de la Tailhaudie, sous la charge de l'hommage d'une paire de gants blancs. Par acte du 22 janvier 152[illegible] (*v. st.*), Samson acquit les droits de seigneurie, terage et agrières que Guihon Aritault, de la ville d'Auberterre, prélevait chaque année sur les terres et vignes situées en la paroisse de Saint-Romain et sur le village des Champs, que le même Guilhon et ses prédécesseurs avaient tenu des seigneurs de Saint-Marsault. Samson, Jean et Brandelis furent institués héritiers de François

Green de Saint-Marsault, leur frère, par son testament daté de Grenoble le 15 septembre 1525. Samson et Jean de Saint-Marsault transigèrent au sujet de cette succession par acte passé au réfectoire des Cordeliers de la ville d'Aubeterre le 29 décembre 1528. Samson de Saint-Marsault rendit foi et hommage au Roi, en la chambre des comptes de Paris, le 4 janvier 1549 (*v. st.*), pour la seigneurie de Parcoul, mouvante du château de Saintes, et mourut avant le 12 juin 1555. Il avait épousé, 1°. Jeanne-Susanne DE BAUZE, *dite* DE BELCASTEL; 2°. par contrat passé au lieu du Puy-de-Gensac, en Bazadais, le 20 janvier 1538 (*v. st.*); Françoise DE ROUFFIGNAC, dame du Puy-de-Gensac, dont elle avait hérité de Bernard de Pellegrin, son premier mari. Cette dame fit son testament au même lieu le 31 mars 1566. Les enfants de Samson de Saint-Marsault furent ;

DE BAUZE :

DE ROUFFIGNAC : d'or, au lion de gueules.

Du premier lit :

1°. Robert, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Christophe Green de Saint-Marsault, écuyer, co-seigneur de Parcoul, héritier universel de sa mère.

Fils naturel de Samson :

Jean, auteur de la *branche de la Feulheterie* *.

---

* SIEURS DE LA FEULHETERIE.

VI. *Jean* GREEN, *bâtard* DE SAINT-MARSAULT, *surnommé le capitaine* la Barde, *sieur de la Barde et de Faucouvert, servait, de* 1563 *à* 1567, *en qualité d'archer des ordonnances du Roi, dans la compagnie de M. de Chabot. Henri IV le pourvut, le* 14 *juin* 1591, *du commandement d'une compagnie d'infanterie, et les services qu'il rendit sont prouvés par plusieurs lettres de ce prince et du maréchal de Biron, des années* 1594, 1595 *et* 1598. *Ce fut en cette considération que Henri IV le légitima et l'anoblit par lettres du mois de janvier* 1605. *Le* 5 *mars suivant, les aînés de la maison de Saint-Marsault l'au-*

VI. Robert GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, écuyer seigneur de Parcoul, de Peudry et de la Barde, baron de Rochemeaux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, transigea avec Françoise de Rouffignac, sa belle-mère, le 12 juin 1555, et s'allia, par contrat passé au château de Champniers le 24 février 1556 (*v. st.*), avec Jeanne DE LA PORTE-DE-CHAMPNIERS, fille de feu François de la Porte, écuyer seigneur de Champniers, chevalier de l'ordre du Roi, l'un des 100 gentilshommes de S. M., et de dame Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire, à laquelle Robert

DE LA PORTE : d'azur, à deux loups d'or l'un sur l'autre; à la fasce de gueules, brochante sur le tout.

SIEURS DE LA FEULHETERIE.

torisèrent à en porter le nom et les armes, et leur consentement fut enregistré au greffe de l'élection de Saintes, le 6 février 1609. Jean avait épousé, par contrat passé en la ville de Parcoul, le 24 mai 1563, Françoise GIRAUD, *fille de Jean Giraud, ecuyer, et de Jeanne Robert. De ce mariage provint* Jacques, *qui suit.*

GIRAUD : d'azur, au cygne d'argent, becqué et membré de sable.

VII. Jacques GREEN DE SAINT-MARSAULT, écuyer, sieur de la Feulheterie, fut confirmée le 24 novembre 1623, par une autre branche de la maison de Saint-Marsault, dans l'autorisation d'en porter le nom et les armes. Du mariage qu'il contracta, le 15 septembre 1602, avec Anne DE BOUCHARD, fille de Pierre de Bouchard, écuyer, sieur des Plassoux (celui-ci, fils naturel de Gui Bouchard d'Aubeterre), et de Françoise de Lestang, est né Jean qui suit.

DE BOUCHARD : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, frettés d'or; aux 2 et 3 de gueules, à 3 lions léopardés d'or, l'un sur l'autre.

VIII. Jean GREEN DE SAINT-MARSAULT, écuyer, sieur de la Feulheterie, épousa, par contrat du 26 août 1629, ratifié le 20 octobre 1632, Anne PREVEREAU, fille de François Prevereau, écuyer, sieur d'Aisé. Il fut maintenu dans sa noblesse, d'abord par arrêt de la cour des aides de Paris du 9 mars 1638; ensuite par M. d'Aguesseau, intendant en Limosin, au mois de mars 1667. Il eut pour fils :

PREVEREAU : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 soucis du même.

IX. Mathurin GREEN DE SAINT-MARSAULT, écuyer, vivant en 1667.

de Saint-Marsault donna quittance, le 15 avril 1558, de la somme de 1,100 livres tournois, en déduction de celle de 4000 livres, que cette dame s'était obligée de lui payer lors de son contrat de mariage. Le 12 août 1563, il fournit son aveu au Roi pour les château, châtellenie, terre seigneuriale et paroisse de Parcoul, mouvante du château de Saintes, et pour ses fief, terre, seigneurie et juridiction de Peudry, mouvante du château d'Angoulême. Le 2 septembre 1580, Robert de Saint-Marsault et Jeanne de la Porte firent un testament mutuel. Il mourut avant le 29 avril 1582. Sa veuve figure dans une transaction du 28 décembre 1583. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Jacques Green, *dit* de Saint-Marsault, qui fut père de :

Jean Green, *dit* de Saint-Marsault, lequel ne vivait plus en 1601;

3°. Christophe, auteur de la branche des *barons* DE PARCOUL, rapportée ci-après;

4°. André Green, *dit* de Saint-Marsault, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 3 octobre 1582. Il est nommé dans des lettres du grand-maître Aloph de Wignacourt du 5 décembre 1618, et fut commandeur d'Auzon et de Prailles, en Poitou.

Fils naturel d'André de Saint-Marsault :

Jacques-Lancelot, Green de Saint-Marsault, *bâtard* de Parcoul, *légitimé et anobli par lettres patentes du mois de mai* 1631;

5°. Pierre Green, *dit* de Saint-Marsault, reçu chevalier de l'ordre de Malte le même jour qu'André, son frère jumeau. Il fut commandeur de Bourneuf et de Fère, au pays d'Aunis;

6°. Pantaléon Green, *dit* de Saint-Marsault, décédé avant l'année 1601;

7°. Marie Green, *dit* de Saint-Marsault, qui était mariée, en 1580, avec Jérôme *de la Grèze*, sieur du Tremblay;

8°. Susanne Green, *dite* de Saint-Marsault, religieuse.

VII. Jean GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, chevalier, baron de Parcoul, vicomte de Rochemeaux, seigneur de Peudry, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes et gouverneur pour S. M. des ville et château de Dijon, obtint du maréchal de Biron, le 10 mai 1580, une commission datée

de Bordeaux, pour lever dans le plus bref délai possible une compagnie de chevau-légers, qu'il conduirait ensuite à la destination que lui assignerait ultérieurement ce maréchal. Cette commission est conçue dans les termes les plus honorables pour la confiance que le duc de Biron témoigne en la fidélité, la valeur et l'expérience au fait des armes du baron de Parcoul. Celui-ci transigea avec sa mère les 26 août 1582, 28 juin et 28 septembre 1583. Son brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi est du 25 juillet 1585. Le 10 août 1593, il fournit au Roi son aveu pour ses château et châtellenie de Parcoul, qu'il tenait de S. M. à foi et hommage, sans payer aucun devoir. Le 30 juin 1595 Henri IV lui confia le commandement de la ville et du château de Dijon, en l'absence du maréchal de Biron qui en était gouverneur, et sur la demande de ce maréchal, qui avait signalé au Roi le baron de Parcoul comme un officier du plus rare mérite. Le 10 mars 1599, il fit montre à Arnay-le-Duc comme lieutenant de la compagnie de ce même général. Il avait obtenu, le 24 décembre de l'année précédente, un jugement de maintenue de noblesse des commissaires du Roi pour le régalement des tailles, dans lequel il est dit que lui et ses prédécesseurs avaient toujours vécu noblement et porté le titre de *chevaliers de l'ordre du Roi*. Le 5 novembre 1599, il fit un échange avec Antoine de Saint-Marsault, seigneur du Verdier, son cousin, puis le 14 février 1601, une transaction sur partage avec Christophe, son frère. Il avait épousé, par contrat du 29 avril 1582, Françoise DE SAINTE-MAURE, fille de feu haut et puissant seigneur Jean de Sainte-Maure, seigneur de Saint-Germain et de Vibrac, baron de Cadillac en Fronsadais, et de haute et puissante dame Catherine d'Espinay. Françoise de Sainte-Maure eut en dot 13,333 écus un tiers, ou 40,000 livres. Elle resta veuve avant l'année 1605, et eut pour fille unique :

DE SAINTE-MAURE : d'argent, à la fasce de gueules.

Olympe Green de Saint-Marsault, vicomtesse de Rochemeaux, dame de Parcoul, de Peudry, etc., mariée 1°. avec haut et puissant seigneur messire Isaac *de Salignac*, baron de Rochefort, des Etangs et autres places, décédé avant le 8 novembre 1608; 2°. avec Jacques, comte *d'Escars* et de Beau

fort, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, fils de François de Pérusse, comte d'Escars, conseiller aux conseils d'état et privé, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Périgord et de la ville de Bordeaux, et de Charlotte de Bauffremont, sa première femme; 3°. le 7 novembre 1615, avec Georges *d'Aubusson*, comte de la Feuillade, lieutenant de la compagnie de chevau-légers de la reine mère, Marie de Médicis, conseiller aux conseils d'état et privé, chevalier des ordres du Roi, maréchal des camps et armées, et sénéchal de la haute et basse Marche, fils de François d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, chevalier de l'ordre du Roi, chambellan du duc d'Anjou, etc., et de Louise Pot de Rhodes. Olympe de Saint-Marsault fit son testament le 10 décembre 1633, et substitua les biens, noms et armes de sa branche, au fils qu'elle avait eu de ce dernier mariage, Jean-Marie Green de Saint-Marsault d'Aubusson, mort sans avoir été marié.

BARONS DE PARCOUL.

VII. Christophe Green, *dit* de Saint-Marsault, chevalier, baron de Parcoul, seigneur de Beaulieu, etc., troisième fils de Robert et de Jeanne de la Porte de Champniers, est nommé dans leur testament mutuel du 2 septembre 1580. Représenté par sa mère, il transigea sur partage avec Jean, son frère aîné; et, au moyen d'une seconde transaction qu'il passa, le 8 novembre 1608, avec Olympe de Saint-Marsault, veuve du baron de Rochefort, il devint baron de Parcoul, par la cession que lui en fit cette dame, qui promit en outre de lui payer une somme de 6000 livres un an après le décès de Jeanne de la Porte de Champniers. Christophe épousa Louise de Lescours, fille de haut et puissant seigneur François de Lescours, chevalier, seigneur baron de Savignac, du Repaire, de Puygaillard, etc., qui lui constitua 14,000 livres de dot. Ces époux se firent une donation mutuelle entre-vifs, le 31 juillet 1611, de tous leurs meubles et acquêts immeubles et de la troisième partie de leurs biens patrimoniaux, pour en jouir et disposer dans le cas où ils n'auraient pas d'enfants. Le dernier jour de février 1612, Christophe de Saint-Marsault rendit hommage au Roi pour la châtellenie de Parcoul. Le 2 octobre 1626, Poncet Bremond du Puy, écuyer, seigneur de Pomiers, lui fit foi et hommage à

De Lescours. coticé d'or et d'a zur.

raison de cette terre, qui relevait de sa châtellenie. Il fit un testament au bourg de Salles, en Aunis, le 10 décembre 1634, et prescrivit sa sépulture auprès de celle de feu Jacques Green de Saint-Marsault, son fils aîné, dans le cimetière de l'église prétendue réformée de Parcoul. A cette époque Louise de Lescours avait cessé d'exister. Christophe de Saint-Marsault reçut un hommage de Henri de Lannes, seigneur de Saint-Michel et de Pomiers le 19 août 1645. Il renouvela le sien au Roi pour sa châtellenie de Parcoul le 7 mars 1646, et vivait encore le 2 mai 1647, date d'une transaction qu'il passa, représenté par André de Saint-Marsault, son fils, avec messire Alain de Cailhières, chevalier, seigneur de ce lieu et de Clarac, et Lydie de Cailhières, sa sœur, dont Christophe de Saint-Marsault avait été tuteur et curateur. Il avait eu de son mariage avec Louise de Lescours :

1°. Jacques Green de Saint-Marsault, mort sans postérité ;

2°. André, qui a continué la descendance ;

3°. Madelaine Green, *dit* de Saint-Marsault, mariée avec Pons *de la Cour*, écuyer, seigneur de Marignat. Ils vivaient le 10 décembre 1634.

VIII. André Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Parcoul, seigneur de Château-Guyon, etc., héritier universel de son père le 10 décembre 1634, épouse, par contrat passé au château de Parcoul, le 1er juillet 1641, Marguerite Green de Saint-Marsault, fille de haut et puissant messire Daniel Green, *dit* de Saint-Marsault, chevalier, baron de Châtelaillon, et de feu haute et puissante dame Marie de Blois. Elle eut en dot 25,000 livres tournois. Le 24 décembre 1650, André transigea avec Osée, baron de Châtelaillon, Benjamin, seigneur de la Salle d'Aître, Léa de Saint-Marsault, Henri de Blois, chevalier, seigneur du Sendre et Esther de Saint-Marsault, son épouse, pour mettre fin à un procès pendant entre eux en la cour de La Rochelle, au sujet de l'exécution du testament olographe de défunts Daniel Green de Saint-Marsault et de Marie de Blois, son épouse.

Green de Saint-Marsault : comme à la p. 1.

André fit le sien le 2 mai 1656 et mourut avant le 27 juin 1657. Sa veuve testa au château de Parcoul le 17 avril 1559; reçut un hommage de Henri de Lannes, chevalier, seigneur de Saint-Michel, pour la terre de Pomiers, le 13 juillet 1667, et vivait encore le 1er septembre 1669. Elle avait eu deux fils :

1°. Auguste, dont l'article suit;

2°. César, auteur de la branche des *seigneurs* DE SALIGNAC, rapportée ci-après.

IX. Auguste GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, baron de Parcoul, seigneur de Château-Guyon, etc., capitaine de dragons au régiment de Listenais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçut de Louis XIV une lettre de service conçue dans les termes les plus honorables, et datée de Paris le 23 juin 1670, par laquelle S. M. le chargeait d'une mission importante dans sa province. Il céda pour 19,156 livres d'obligations à son frère César par acte du 27 avril 1672. Il avait épousé, par contrat du 1er septembre 1669, Marie GREEN DE SAINT-MARSAULT, laquelle eut une constitution dotale de 24,000 livres. Elle était fille de haut et puissant seigneur messire Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur d'Aîtré, de Salignac, etc., et de dame Suzanne d'Ocoy. Auguste fit, le 12 juin 1689, un accord avec son frère César, veuf d'Angélique Green de Saint-Marsault, et dame Bonne Green de Saint-Marsault, veuve de François de Laurendin, chevalier, seigneur du Chastelard, au sujet de la succession de Benjamin, père de ces dames, et ne vivait plus, ainsi que son épouse, le 23 décembre 1692. Leurs enfants furent :

GREEN DE SAINT-MARSAULT : comme à la p. 1.

1°. Pharamond, qui suit;

2°. Henri Green de Saint-Marsault, qui transigea avec son oncle César le 19 janvier 1701;

3°. Susanne Green de Saint-Marsault, qui était mariée, en 1701, avec messire Jacques *de Morel*, chevalier, seigneur de la Chebaudie;

4°. Bonne Green de Saint-Marsault.

X. Pharamond GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, seigneur baron de Parcoul, et Henri, son frère, qui comme lui était sous la tutelle de leur oncle César Green de Saint-Marsault, et sous la curatelle de messire Henri de Blois, seigneur de Roussillon, partagèrent avec leurs sœurs les successions paternelle et maternelle par acte passé au château de Salignac le 23 décembre 1692; et, le 19 janvier 1701, ils passèrent, avec le même César leur oncle, une transaction dont nous parlerons plus amplement à l'article de ce dernier.

SEIGNEURS DE SALIGNAC, BARONS DE COURPIGNAC, *en Saintonge.*

IX. César GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, seigneur de Salignac, légataire de ses père et mère les 2 mai 1656 et 17 avril 1659, épousa, avec des lettres de dispense du Roi, du 13 février 1681, où il est dit servant dans les troupes de S. M., Angélique GREEN DE SAINT-MARSAULT, sœur aînée de Marie, femme d'Auguste, son frère. Elle eut en dot la terre d'Aître, avec des domaines et revenus montant à la somme de 15,000 livres. César transigea à ce sujet avec Benjamin Green de Saint-Marsault, son beau-père, le 1er mars 1687. Il était déjà veuf lors d'une autre transaction qu'il passa, le 12 juin 1692, avec Bonne Green de Saint-Marsault, sa belle-sœur. Le 19 janvier 1701, il fit un accord dans la ville d'Angoulême, réuni à ses neveux et nièces, tous héritiers et donataires de défunte dame Marie d'Ocoy, épouse de feu messire Alphée Goulard, chevalier, seigneur d'Anville, leur tante et grand'tante, avec messire Jacques Goulard, chevalier, seigneur de Vernant, héritier et donataire universel du même seigneur d'Anville, son oncle, sur un procès existant entre eux au siége présidial d'Angoulême, relativement à l'exécution des testament et codicille du feu seigneur d'Anville, des 11 novembre 1679 et 23 décembre 1681. César ne vivait plus le 25 juin 1715. Ses enfants furent :

GREEN DE SAINT MARSAULT : comme à la p. 1.

1°. André, dont l'article suit ;

2°. Jean Green de Saint-Marsault, vivant en 1715.

X. André GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, baron de Courpignac, seigneur de Salignac, etc., capitaine de dragons au régiment de Bauffremont, acquit le fief de Guirazay, situé dans la paroisse de Rouffignac par acte du 31 mars 1728, puis la baronnie de Courpignac, par acte daté de mai 1731. Il rendit hommage au Roi pour cette baronnie, par son fondé de pouvoir, le 8 juillet 1739, et dans une sentence du bureau des finances de la généralité de La Rochelle, rendue le 3 mai 1747, il est dit qu'il tenait cette baronnie sous le devoir d'un éperon doré de la valeur de trois livres. André ne vivait plus le 26 avril 1756. Marguerite DE MOREL, qu'il avait épousée par contrat du 25 juin 1715, et qui était fille de messire Daniel de Morel, chevalier, seigneur de Thiac, et de dame Susanne Forestier, et qui fit son testament au lieu noble de l'Ussinet le 30 juin 1768, le rendit père de :

DE MOREL : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 fleurs de lys d'azur ; aux 2 et 3 d'argent, à l'aigle de sable.

1°. André-Auguste, qui suit ;

2°. Pharamond Green, chevalier de Saint-Marsault, vivant en 1768 ;

3°. Marie-Marthe Green de Saint-Marsault, femme de messire Jean-Hector *de Saint-Legier*. Elle fut instituée héritière universelle de sa mère en 1768.

XI. André-Auguste GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, baron de Courpignac, seigneur de Salignac, de Boisredon, de Rouffignac, etc., colonel des Volontaires de Flandre, puis commandant des Volontaires bretons, fit hommage au Roi, le 10 décembre 1753, pour sa terre et baronnie de Courpignac, et se maria, par contrat du 26 avril 1756, avec Charlotte DE SARRAU, fille de défunt messire Charles de Sarrau, chevalier, seigneur Largillière, et de dame Susanne du Pont. Il commanda un escadron du ban de la noblesse de Saintonge en 1758, lors de la descente des Anglais à l'île d'Aix, et reçut divers hommages pour des portions de fiefs mouvantes de sa baronnie de Courpignac le 8 mai 1762. Il en fournit l'aveu au Roi le 23 mai 1770, et vivait encore le 13 janvier 1778. Ses enfants furent :

DE SARRAU : d'azur, à 3 membres de griffon d'or.

1°. André-Isaac, qui suit ;

2°. Marie-Marthe Green de Saint-Marsault.

XII. André-Isaac GREEN DE SAINT-MARSAULT, chevalier, seigneur de Salignac, baron de Courpignac, etc., né le 10 mars 1757, fut d'abord officier au régiment de Viennois, infanterie. Le 2 juin 1784, il reçut une commission pour tenir rang de capitaine dans le régiment de Durfort, dragons, et il a été admis à la retraite en 1817 avec le grade de chef de bataillon et avait été nommé, en 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, par contrat du 3 janvier 1778, Jeanne-Adélaïde LA COUDRÉ, fille de Jean la Coudré, gendarme d'une compagnie détachée à la Martinique, et de dame Elisabeth de Windt, de l'avis de monseigneur Camille-Louis de Lorraine, prince de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, souverain de Bedeille, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général du pays et comté de Provence.

LA COUDRÉ :

SEIGNEURS, VICOMTES, puis MARQUIS DU VERDIER.

V. Brandelis GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, chevalier, seigneur du Vergier en Angoumois, du Verdier et de Courson en Limosin, de Peudry, de Cluzat, etc., en Angoumois, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de l'hôtel de S. M., quatrième fils de Guillaume Green, écuyer, seigneur de Saint-Marsault et de Coulonges et d'Hélis de Saint-Martin, servit pendant plus de quarante ans sous les rois Louis XII, François Ier et Henri II. Il était homme d'armes de la compagnie de 100 lances des ordonnances sous le duc de Valois en 1514, et fit en cette qualité la campagne du Milanais, en 1515, dans la compagnie du bâtard de Savoie, comte de Villars. On le trouve porté au nombre des 100 gentilshommes ordinaires de l'hôtel du Roi depuis l'an 1519 jusqu'en 1552. Il épousa, par contrat du 21 octobre 1520, Jeanne DE ROYÈRE DE BEAUDEDUIT, dame du Verdier et de Courson, au nom de laquelle il fit hommage pour la seigneurie du Verdier, située pa-

DE ROYÈRE de gueules, à 3 fasces de vair.

roisse d'Eyburie, le 18 mai 1543. Il reçut une reconnaissance féodale le 1er janvier 1522 (*v. st.*), puis, les 14 mars 1525 (*v. st.*) et 1er décembre 1529, deux quittances de dot de noble Pierre Coustin, écuyer, et de Françoise de Royère de Beaudeduit, sa femme. Le 17 mai 1528, Brandelis fit un échange avec Samson de Saint-Marsault, chevalier, son frère. Brandelis et Jeanne de Royère firent un testament mutuel le 14 février 1556 (*v. st.*). Le 20 février 1560 (*v. st.*) il fit hommage à François de Pierre-Buffière, chevalier, baron de Peyrac et de Châteauneuf, vicomte de Chambaret, etc., et vivait encore en 1571. De son mariage sont issus :

1°. Antoine, Ier du nom, dont l'article viendra ;

2°. Jean, auteur de la branche des *seigneurs* DE CHALEYS, rapportée ci-après ;

3°. Guillaume Green, *dit* de Saint-Marsault, } légataires en
4°. Gabriel Green, *dit* de Saint-Marsault, } 1556 ;
4°. François Green, *dit* de Saint-Marsault, }

6°. Hélène Green, *dite* de Saint-Marsault, alliée, en 1553, avec Gaspard *de Montaignac*, écuyer, seigneur de l'Arfeuillère, maréchal-des-logis de la compagnie de M. d'Escars, lequel donna quittance de la dot de sa femme, de 2000 livres, à Antoine de Saint-Marsault, son beau-frère, le 20 décembre 1573 ;

7°. Marquise Green, *dite* de Saint-Marsault, légataire en 1556 ;

8°. Susanne Green, *dite* de Saint-Marsault, qui était veuve, en 1597, de Louis, seigneur *de Courbières*, tué en duel par Léonard de la Baume, seigneur de Maffargeis, en Limosin ;

9°. Louise Green, *dite* de Saint-Marsault, vivante en 1556 ;

10°. Peyronne ou Pétronille Green, *dite* de Saint-Marsault du Verdier, abbesse de Ligueux, au diocèse de Périgueux en 1585, abbaye qu'elle permuta, en 1597, pour le prieuré de Seilhac, au diocèse de Limoges.

VI. Antoine GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, Ier du nom, chevalier, seigneur du Verdier, de Courson, de la Chebassière, etc., gentilhomme servant de M. le duc d'Enghien en 1567, puis l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, épousa, par articles du 15 mai 1571 (1), dans lesquels il est dit fils *aîné de messire*

(1) Relatés dans l'ordonnance des commissaires du Roi pour le

DE PIERRE BUFFIÈRE: de sable au lion d'or.

Brandelis de Saint-Marsaut, chevalier de l'ordre du Roi, Catherine DE PIERRE-BUFFIÈRE, fille de feu messire François de Pierre-Buffière, chevalier, seigneur de Chambaret, et de dame Jeanne, *aliàs* Marguerite de Pierre-Buffière. Ces époux passèrent un accord, le 25 février 1572, sur les clauses de leur contrat de mariage, et donnèrent quittance le 28 août 1574. Antoine fit un échange, le 2 octobre 1599, avec messire Jean Green de Saint Marsault, chevalier, baron de Parcoul, acte qui fut confirmé par un autre du 31 octobre 1600. Il paraît dans divers actes des 15 novembre 1606, 25 janvier et 19 mars 1607, vivait encore en 1617, et mourut avant le 19 mai 1623. Il avait fait son testament au lieu noble du Verdier le 24 août 1593. Catherine de Pierre-Buffière l'avait rendu père de trois fils et d'une fille :

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Robert Green, *dit* de Saint-Marsault,
3°. Jean Green, *dit* de Saint-Marsault, } vivants en 1593;

4°. Maureilhe Green, *dite* de Saint-Marsault, qui passa un accord avec Jeanne de Sennecterre, sa belle-sœur, le 19 mai 1623.

VII. Charles GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, chevalier, baron de Courson, vicomte du Verdier, gentilhomme de la chambre du Roi, a cette dernière qualité dans une procuration qu'il donna avec son père le 19 mars 1607. Le 16 septembre 1605, le roi Henri IV lui écrivit pour lui mander de se rendre auprès du duc d'Epernon, et prendre les ordres de ce général pour son service. Il reçut deux autres lettres du roi Louis XIII, des 11 septembre et 5 novembre 1610. Ce prince, par lettres-patentes du mois de mai 1613, érigea en titre de vicomté la terre du Verdier, mouvante de S. M. à cause de sa vicomté de Limoges, « Cette terre étant

---

regalement des tailles en la généralité de Limoges, obtenue par Charles, son fils, le 24 mars 1599.

» belle, noble, ancienne et de grande valeur; et ce, à » cause des services rendus par le baron de Courson et » ses devanciers au Roi et au feu Roi, son père. » Le prince de Condé, premier prince du sang, lui donna une commission, le 26 septembre 1615, pour lever une compagnie de chevau-légers. Le 17 juin précédent, le Roi lui avait écrit pour lui témoigner sa satisfaction de ce qu'étant informé des intentions de S. M., il avait renoncé au dessein d'aller en Piémont et en Savoie. Dans la suite il fut nommé colonel de trois compagnies de chevau-légers, la sienne comprise, et d'une compagnie de carabins à cheval. Charles de Saint-Marsault mourut avant le 19 mai 1623. Il avait épousé, par contrat passé à Concressault le 17 août 1606, insinué le 29 janvier 1607 au greffe d'Uzerche, Jeanne DE SENNETERRE, fille de messire Jacques de Senneterre, chevalier, baron de la Grolière, de Sancergues, de Brinon, etc., etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise d'Anglars, dame de Saint-Victor. Jeanne de Senneterre épousa en secondes noces messire Philibert de Carbonnières de la Capelle-Biron, seigneur du Plessis, dont elle était veuve lorsqu'elle fit donation de tous ses biens à Henri, son petit-fils, par acte du 24 décembre 1671. Ses enfants furent :

DE SENNETERRE. d'azur, à 5 fusées d'argent, accolées en fasce.

1°. Antoine, IIe du nom, qui suit;

2°. Maureilhe Green, *dite* de Saint-Marsault, légataire de son frère en 1645. Elle était femme de noble Gabriel *de la Rivière*.

VIII. Antoine GREEN DE SAINT-MARSAULT, IIe du nom, vicomte du Verdier, seigneur d'Eyburie, de Courson, de Cluzat, etc., épousa, par contrat passé à Châteauvert le 23 janvier 1624, Gaspare D'USSEL, fille de puissant seigneur messire Antoine d'Ussel, seigneur baron de Châteauvert, de Saint-Martial, etc., et de défunte dame Marguerite de Langeac. Il donna quittance des deniers dotaux de sa femme le 18 août 1629. Il servait, en 1639, en qualité de capitaine de chevau-légers dans l'armée du comte de Coligny-Châtillon, suivant un certificat de ce maréchal de France, donné au

D'USSEL : d'azur, à une porte d'or, la serrure et les bris d'huis de sable, accompagnée de 3 étoiles du second émail.

camp de Louppy, le 26 août de cette année. Sa commission du grade de capitaine de cavalerie lui avait été expédiée au mois de janvier 1638. Le 13 décembre 1645 le vicomte du Verdier fit son testament en faveur de Gaspare d'Ussel, sa femme, laquelle devait jouir du revenu de ses biens, jusqu'à ce que leur fils aîné fût en âge de les administrer, et il mourut avant le 18 juillet 1646, laissant :

1°. Henri, dont l'article suit ;

2°. Susanne Green de Saint-Marsault ;

3°. Antoinette Green de Saint-Marsault. Elle n'est pas nommée dans les dispositions testamentaires de son père, probablement parce qu'elle était alors majeure et avait reçu la totalité de ses droits légitimaires, lors de son mariage avec messire Jacques *de Verdelin*, chevalier, seigneur d'Orlat et du Fresne, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, dont elle était veuve le 26 juin 1662 ;

4°. Françoise Green de Saint-Marsault, née en 1636, baptisée le 18 juillet 1646 ;

5°. Jacqueline Green de Saint-Marsault, vivante le 9 août 1680.

IX. Henri Green de Saint-Marsault, chevalier, vicomte du Verdier, seigneur d'Eyburie, de Courson, de Cluzat, de Vernejoux, etc., né en 1642, fut baptisé dans l'église d'Eyburie le 18 juillet 1646. Au mois de janvier 1667 il produisit ses titres de noblesse devant M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges; reçut une donation de Jeanne de Senneterre, son aïeule, le 24 décembre 1671, est nommé avec sa femme dans une lettre du grand-maître de Malte pour Jean-Jacques, leur fils, qui suit, du 25 septembre 1682, et mourut avant le 28 janvier 1701. Il avait épousé, par contrat du 5 mars 1658, Antoinette de la Tour, fille de Louis de la Tour, seigneur de Vernejoux, de Condat, etc., et de dame Marie de Saint-Jal, dont un fils unique, qui suit.

De la Tour : d'azur, à tour d'argent maçonnée de sable.

X. Jean-Jacques Green de Saint-Marsault, chevalier, vicomte, puis marquis du Verdier, seigneur d'Eyburie, de Courson, de Cluzat, de Vernejoux, de

Faugeras, etc., né le 23 novembre 1674, fut d'abord destiné à l'ordre de Malte, et des lettres furent adressées au grand prieur d'Auvergne pour qu'il nommât des commissaires afin d'être reçu page du grand-maître. Il épousa, par contrat du 28 janvier 1701, Anne HUGON DU PRAT, fille de feu messire François Hugon du Prat, chevalier, seigneur de Masgonthière, et de feu dame Louise de Chabrignac. Le marquis du Verdier reçut une quittance le 25 mars 1716, et mourut avant le 16 novembre 1722. Anne Hugon du Prat, qui lui survécut, l'avait rendu père de Claude, Ier du nom, qui suit.

HUGON, d'azur, à deux lions d'or, l'un sur l'autre, lampassés et armés de gueules.

XI. Claude GREEN DE SAINT-MARSAULT, Ier du nom, chevalier, vicomte du Verdier, seigneur d'Eyburie, de Faugeras, de Condat, de Vernejoux, etc., fit son testament le 16 mars 1752 et mourut en son château du Verdier le 2 novembre 1776, à l'âge de 75 ans. Il avait épousé, par contrat du 16 novembre 1722, Catherine DE DAVID DE LASTOURS, fille de feu messire Charles de David, marquis de Lastours, et de dame Marie de Puychard de l'Eglise-au-Bois. Ils ont eu neuf enfants :

DE DAVID-LASTOURS, d'or, à 5 coquilles de sinople.

1°. François-Germain Green de Saint-Marsault, marquis du Verdier, capitaine au régiment d'Artois, puis lieutenant des maréchaux de France, vivant en 1777;

2°. Marie-Joseph Green de Saint-Marsault, né en 1729, prêtre, vicaire-général de Meaux, nommé, en 1779, évêque de Pergame *in partibus*, et premier aumônier de madame *Adélaïde*, abbé-commendataire des abbayes royales de Bassac, Obazine, Longpont, et de Saint-Pierre de Lagny, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Paris. Au commencement de 1791, ce prélat accompagna à Rome, puis à Naples, mesdames *Adélaïde* et *Victoire*, et après la mort de ces deux princesses, à Trieste, il retourna à Rome, où il est décédé le 2 septembre 1818, universellement regretté;

3°. Claude, dont l'article suit;

4°. Autre Claude Green vicomte de Saint-Marsault, capitaine au régiment d'Artois, infanterie, vivant en 1777 avec Marie-Jeanne *Patu*, son épouse;

5°. Françoise Green de Saint-Marsault;

6°. Catherine Green de Saint-Marsault, née en 1740, religieuse;

7°. Marie Green de Saint-Marsault, alliée par contrat du 25

mars 1767, avec haut et puissant seigneur Mathieu, marquis *de Sanzillon*, seigneur de la Chabasserie, de Mallet, etc. Elle fut nommée sous-gouvernante des enfants de Monseigneur le comte d'Artois (aujourd'hui S. M. Charles X.), le 8 juin 1780;

8°. Autre Marie Green de Saint-Marsault;

9°. Autre Françoise Green de Saint-Marsault.

XII. Claude Green, comte de Saint-Marsault, vicomte du Verdier, lieutenant-général des armées du Roi, naquit le 14 février 1750. Au sortir des pages de la grande-écurie du Roi, il fut nommé sous-lieutenant de dragons le 16 mai 1770, devint capitaine au régiment de la Reine, même arme, le 9 novembre 1772, passa sous-lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Noailles, le 25 avril 1778, et fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 16 décembre 1784. A l'époque de son émigration en 1791, le comte de Saint-Marsault était lieutenant chef de brigade des gardes-du-corps et maréchal des camps et armées du Roi. Il a fait la première campagne (1792), sous les ordres des Princes, commandant un escadron de la noblesse française. Il est passé ensuite au corps de Condé, et y a fait toutes les campagnes, jusqu'au licenciement définitif effectué en 1801, commandant toujours un escadron de gentilshommes émigrés. A la rentrée de Louis XVIII, le comte de Saint-Marsault fut créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 9 août 1814, et fut nommé chef d'un escadron des gardes-du-corps de S. M., compagnie de Raguse. Lors de la réforme de cette compagnie il a obtenu sa retraite avec le grade de lieutenant-général des armées, et a été promu à celui de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis le 1er mai 1821. Il avait épousé, par contrat du 19 août 1777, haute et puissante demoiselle Louise-Judith de Villereau, fille mineure de haut et puissant seigneur messire Philippe-Louis-Eustache, baron de Villereau, chevalier, seigneur de Launay, des Vicomtières, etc., ancien capitaine au régiment de Vermandois, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Louise-Hélène Thomas de Beauregard. De ce mariage sont issus :

de Villereau, de sable, au lion d'argent, couronné d'or, accompagné de 5 fleurs de lys du même en orle.

1°. N..... Green, comte de Saint-Marsault, marié, en 1806, avec mademoiselle *de Vayres*, fille de M. de Vayres, tué à l'armée de Condé, et de demoiselle de Beaupoil de Saint-Aulaire. Ils ont trois fils ;
2° Deux demoiselles.

Nota. A cette branche appartenait un comte Green de Saint-Marsault de Pellissac (ou de Payrac), lequel était chef d'escadron au régiment des chasseurs du Hainaut, lorsqu'il émigra en 1791. Il est mort à l'armée de Condé, en 1795, et n'a pas laissé d'enfants.

SEIGNEURS DE CHALEYS, *éteints.*

VI. Jean GREEN, *dit* de SAINT-MARSAULT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chaleys, paroisse de Condat, en Limosin, second fils de Brandelis de Saint-Marsault, seigneur du Verdier, et de Jeanne de Royère, figure dans des actes de 1550 à 1556. Il servait en Auvergne en qualité d'homme d'armes des ordonnances du Roi sous le seigneur de Biron en 1567. Le 23 mai de cette année, par acte daté du Verdier, il reçut d'Antoine de Saint-Marsault, son frère aîné, le lieu de Chaleys pour ses droits paternels. Jean, Ier du nom, était mort en 1590. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Feilheure, paroisse de Chastaint, le 28 avril 1566, Gabrielle DE LA CHASSAIGNE, fille de messire Michel de la Chassaigne, chevalier, et de Marquise de Jeammet. Gabrielle fit son testament les 1er et 29 juillet 1598, au profit de Jean, IIe du nom, son fils, qui suit.

DE LA CHASSAIGNE, d'azur, à 3 fasces d'or, accompagnées de 3 étoiles du même.

VII. Jean GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Chaleys, fut maintenu dans sa noblesse par jugement des commissaires du Roi sur le fait des tailles du 24 mars 1599, et fit son testament le 18 novembre 1616. Du mariage qu'il avait contracté le 22 juillet 1590, au lieu noble de la Perelle, avec Flaviane DE TOSCANE, *aliàs* DE TRUSQUANE, fille de feu

DE TOSCANE :

Hélie, écuyer, seigneur de la Perelle, et de Françoise Penelle, est issu Paul, qui suit.

VIII. Paul GREEN, *dit* DE SAINT-MARSAULT, écuyer, seigneur de Chaleys, en fit hommage au Roi, le 3 juin 1626, devant le lieutenant-général d'Uzerche. Il servait dans la compagnie de cavalerie du vicomte du Verdier, suivant un certificat du comte de Coligny du 24 août 1639, et fit son testament le 8 septembre 1666, en faveur de la veuve de son fils unique, né du mariage qu'il avait contracté à Marsac, paroisse de Toussac, le 3 février 1628, avec Anne DE MONTGIBAULT, fille d'Antoine, seigneur de Montgibault, écuyer, et de Jeanne du Riveau. Ce fils se nommait :

DE MONTGIBAULT, d'argent, au laurier de sinople, mouvant d'un croissant de sable.

Antoine Green, *dit* de Saint-Marsault. Il fut marié par contrat du 17 septembre 1653, avec Marie *Brondeau*, fille de feu messire Jean Brondeau, et de Mathive de Joyet. En 1667 elle produisit les titres de noblesse de feu son mari devant M. d'Aguesseau, intendant en Limosin, et les retira du greffe le 17 février de cette même année.

D'ICHER,

Seigneurs DE LA BASTIDE DE FONS, DE BERNAGUES, DE SOUBÈS, DE LA VAYSSIÈRE, DE SAINT-FÉLIX, DE RIBAUTÉ, etc., *en Rouergue*, et *en Languedoc.*

ARMES : *Coupé, au 1 de gueules, au lion issant d'argent ; au 2 d'or, à l'aigle de sable.* Couronne de comte. Supports : deux lions. Cimier : une épée dans la garde de laquelle est passée cette devise : PARTOUT FIDÈLE.

La famille D'ICHER DE VILLEFORT tient un rang distingué parmi l'ancienne noblesse d'épée du Rouergue, et dans tous les temps d'illustres maisons de cette province ont recherché son alliance.

L'orthographe et la prononciation de son nom ont fait penser que son origine était étrangère; on dit même que d'anciens titres conservés à la tour de Londres autorisent à croire que la Grande-Bretagne a été son berceau. Mais, sans admettre ni rejeter l'autorité incertaine des traditions, on peut affirmer par le témoignage des chartes et de l'histoire que cette famille est une des plus anciennes du pays de Rouergue. En effet, malgré la perte de la plus grande partie de ses titres incendiés dans le château de la Bastide, par les religionnaires, en 1622, elle conserve un acte du 9 avril 1127 (*v. st.*), par lequel Catherine Gayssière, veuve de noble Jean-Pierre de Trémolet, fit une donation à messire César *d'Icher*, son filleul. On voit ensuite :

Bertrand *d'Icher*, chevalier, rendre hommage la

veille des calendes d'avril 1282, à Guillaume de Saint-Maurice, damoiseau, baron de Montpaon, pour les fiefs qu'il tenait en la mouvance de ladite terre et baronnie de Montpaon, au diocèse de Vabres;

Et Raimond *d'Icher*, damoiseau, faire foi et hommage et fournir aveu et dénombrement de sa seigneurie directe du Clapied à Pierre de Castelnau, évêque de Rodez, le 24 avril 1325.

Lorsque Henri V, roi d'Angleterre, vint, à la tête de 50,000 hommes, revendiquer l'exécution du traité désastreux et humiliant de Brétigny, et qu'il eut remporté, malgré lui, la funeste victoire d'Azincourt, où le connétable d'Albret lui livra trop imprudemment bataille le 25 octobre 1415, la noblesse de toutes les provinces du royaume accourut au secours du roi Charles VI. Sicard *d'Icher*, soit qu'il fît partie de l'armée d'Azincourt, soit qu'il fût du nombre du ban et arrière-ban nouvellement levé, fut passé en revue à Paris avec les autres écuyers de la compagnie de Thomas Fortin (1), les 1er mai et 1er novembre 1416. Dans la première revue figuraient avec Sicard d'Icher, Magant de Theza, gentilhomme de Perpignan, Guinet Fabreguettes, Urbin de Cremens et Guillaume de Boscheron, et dans la seconde, Jacques de Malespine et Jean de Canzat, gentilshommes de la Gascogne et du Languedoc. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. II, colonne 913.)

Les malheurs des guerres civiles, agravés par ceux de la révolution, ont privé la famille d'Icher de ses titres les plus précieux; cependant, lorsqu'elle fit ses preuves au cabinet des ordres du Roi pour le service militaire, elle prouva sa filiation d'une manière littérale et suivie depuis Sicard d'Icher, qui vivait à la fin du 15e siècle. C'est conformément au certificat délivré par M. Chérin, père, le 17 décembre 1784, en faveur de M. le baron d'Icher, que nous donnons ici la généalogie de cette famille.

---

(1) Ce Thomas Fortin avait combattu à Azincourt, et se trouvait à Paris le 1er décembre 1415.

I. Sicard d'Icher, Ier du nom, co-seigneur de la terre et du château de la Bastide de Fons, au diocèse de Vabres, en Rouergue, né vers l'an 1470, pouvait être le petit-fils de Sicard d'Icher, qui portait les armes pour le roi Charles VI en 1416. L'ordre des temps et l'usage assez constant de transmettre le nom de baptême de l'aïeul à l'aîné de ses petits-fils, rendent cette conjecture très-probable. Sicard d'Icher, seigneur de la Bastide, fit son testament au mois de décembre 1521, et laissa :

N. . . . .

1°. Sicard, IIe du nom, qui suit ;

2°. Madelaine d'Icher de Giniac, légataire de son frère Sicard en 1556 et 1568.

II. Sicard d'Icher, IIe du nom, co-seigneur de la Bastide de Fons, de Soubès, etc., épousa, peu avant le 20 novembre 1520, damoiselle Madelaine de la Vergne de Tressan, fille d'Antoine de la Vergne, Ier du nom, seigneur de Tressan et de Puylacher, et de Galienne de Pouzolles. (*Dict. de la Noblesse de France*, in-4°, t. VIII, 1774, p. 531.) Sicard d'Icher fit son testament devant Jean Alarxat, notaire, le 23 novembre 1556. Il prescrivit sa sépulture au cimetière de la chapelle de Saint-Jacques de la Bastide de Fons, au tombeau de ses prédécesseurs, ordonna que 60 prêtres assistassent à ses funérailles, fit un grand nombre de legs pieux et particuliers, qu'il confirma par un codicille du 9 mai 1568, constitua à ses filles, non encore mariées, des habits de noces selon leur qualité, et assura à sa femme l'usufruit de ses biens pour en jouir sa vie durant. Sicard d'Icher ne vivait plus le 23 août 1592. Ses enfants nommés dans ses deux testaments, furent :

de la Vergne : d'argent, au chef de gueules, chargé de 3 coquilles d'argent.

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article viendra ;

2°. Tristan d'Icher, vicaire de l'église paroissiale de la Bastide de Fons ;

3°. Alrias d'Icher, religieux au monastère de Villemoigne ;

4°. Blaise d'Icher, religieux en l'abbaye de Saint-Thibery, au diocèse d'Agde. Il vivait encore en 1592 ;

5°. Jeanne d'Icher, mariée, par contrat du 29 janvier 1547, avec Louis *de la Roque*, seigneur de Colombrines, au diocèse de Nismes, fille de Thomas de la Roque, seigneur du même

lieu. Il fit son testament le 14 septembre 1587. (*Pièces Fugitives pour servir à l'histoire de France*, par le marquis d'Aubais, IIe partie : *Jugements sur la noblesse de Languedoc*, pag. 177.);

6°. Marguerite d'Icher, qui était mariée, en 1556, avec N..... *Patien*, seigneur de Mara. Elle ne vivait plus le 9 mai 1568;

7°. Catherine d'Icher, mariée, après l'année 1556, et avant le 6 février 1567, avec noble Denis *de Bayne*, de la ville de Capestang;

8°. Madelaine d'Icher, aussi mariée avant le 6 février 1567, avec Claude *de Promilhac*, seigneur de Bonloc.

III. Jean D'ICHER, Ier du nom, seigneur de Bernagues et de la Bastide de Fons, héritier universel de son père, épousa, en sa présence, par contrat du 16 juillet 1554, passé devant Dulac, notaire de Soudorgues, et par lui collationné, damoiselle Françoise DE ROQUEFEUIL, fille de Guillaume de Roquefeuil, chevalier, seigneur de Pinet, de la Bessière, et de Padiès, en Albigeois, et de Càtherine Guittard de Taurine, et sœur de Pierre de Roquefeuil, seigneur de Pinet, de Padiès, etc., époux de Françoise de Montperoux, lequel fut nommé exécuteur du testament que Jean d'Icher fit le 6 février 1567 (*v. st.*), devant Martin, notaire. Celui-ci demanda à être inhumé au cimetière de l'église de Saint-Jacques de la Bastide, au tombeau de ses prédécesseurs. Il fit différents legs à ses filles, ainsi qu'à Jeanne, Catherine et Madelaine d'Icher, ses sœurs, institua Sicard, son fils, son héritier universel, et donna l'usufruit de tous ses biens à dame Françoise de Roquefeuil, sa femme. Il vécut jusqu'après le dernier testament de son père, dont il recueillit la succession, et laissa :

DE ROQUEFEUIL : contrefascé d'or et de gueules de 4 pièces, un nœud de cordelière de gueules sur chaque demi-fasce d'or, et un nœud de cordelière d'or, sur chaque demi fasce de gueules.

1°. Sicard, IIIe du nom, qui suit;

2°. Rose d'Icher,
3°. Béatrix d'Icher, } légataires de leur père le 6 février 1567.
4°. Jeanne d'Icher,

IV. Sicard D'ICHER, IIIe du nom, seigneur de la Bastide de Fons, épousa, par contrat du 23 août 1592, passé devant Coste, notaire à Gabian, damoiselle Antoinette D'ARNAUD DE NEFFIÈS, fille de feu noble Jacques d'Arnaud, *dit* Prévost, seigneur de Neffiès,

D'ARNAUD : d'or, à 3 trèfles de sable.

au diocèse de Beziers, et de demoiselle Claire de la Valette. Ils ont eu pour fils unique :

V. Sicard D'ICHER, IVe du nom, seigneur de Soubès, de la Bastide de Fons, etc. Par acte du 8 juin 1604, reçu par le même Coste, notaire à Gabian, son père lui fit donation universelle de ses biens. Sicard servit activement dans les armées que Louis XIII leva pour dompter les religionnaires. C'est ce que porte expressément une lettre de ce prince, datée du camp devant Montpellier, le 2 septembre 1622. Le Roi ordonne aux capitaines Beis, Mazeron et autres de faire restituer à noble Sicard d'Icher, son château de la Bastide, récemment évacué par les rebelles, qui s'en étaient emparés, ainsi que de tous ses titres et effets. Il épousa, 1° une dame dont le nom n'est pas connu; 2° par contrat du 10 février 1642, damoiselle Marie DE ROQUEFEUIL DE VERZOLS, fille de feu noble Claude de Roquefeuil, seigneur de Verzols, en Rouergue, et de damoiselle Anne de Vissec de la Tude de Fontès. Sicard d'Icher comparut au ban de la noblesse de Rouergue, commandé par le marquis de Bournazel, suivant le certificat de celui-ci, du 24 juillet 1644. Le 19 décembre 1666, Sicard fit son testament devant le sieur Bourgade, curé de Soubès, au défaut de notaire, en présence de Jacques Julien, écuyer, habitant de Ceilhes, Michel d'Azémar, juge de Lodève, son gendre, Jean Ramond, Jean d'Icher, Pierre et autre Pierre Cazillac, ce dernier bailli de la Bastide, François Fabreguettes et Jacques Albanhac, et fut inhumé en la tombe de ses prédécesseurs, selon sa dernière volonté. Ses enfants sont nommés dans son testament comme il suit;

N.

DE ROQUEFEUIL-VERZOLS : d'azur, à la cordelière d'or.

Du premier lit :

1°. Claire d'Icher, qui resta veuve, avant le 19 décembre 1666, de noble Claude *de Roquefeuil*, seigneur de Saint-Etienne ;

2°. Louise d'Icher. Son père lui légua la somme de 2000 livres ;

3°. Françoise d'Icher, épouse de Michel *d'Azémar*, juge de Lodève. Elle vivait le 13 mai 1689 ;

Du second lit :

4°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit ;

5°. Pierre d'Icher, sieur del Pont, auquel son père légua 3000 livres. Il servit dans les régiments du marquis de Vins et du sieur de Villèle, puis au ban et arrière-ban de la noblesse de Languedoc en 1692, et laissa de son mariage avec demoiselle Geneviève *de Courgès*, de la ville de Lodève ;

A. Jean d'Icher del Pont, né le 11 mars 1684 ;

B. Marie-Geneviève d'Icher del Pont, née le 7 mai 1689 ;

6°. Jean-François, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné ;

7°. Jeanne d'Icher, femme de Pierre *Julien*, écuyer, seigneur de Ceilhes ;

8°. Marie d'Icher. Son père lui légua 2000 livres.

VI. Jean D'ICHER, IIe du nom, seigneur de la Bastide et de Soubès, servait dans la compagnie de chevau-légers, que commandait M. de Lestang de Fontès, lorsque le maréchal d'Albret lui donna ordre, le 31 mai 1674, de se rendre au ban et arrière-ban de la noblesse de Guienne. Par contrat du 20 février 1678, reçu par Journez, notaire à Sauve, il épousa Marie-Claire PELET DE MONTMIRAT, fille de noble Henri Pelet de Narbonne, seigneur de Montmirat, capitaine au régiment de Calvisson, infanterie, et d'Isabeau, *dite* Fanson d'Aleman-Mirabel, et petite-fille de Pierre-Pelet de Narbonne, baron de Combas et de Montmirat, seigneur de Vic, de Fontanez, de Cannes, etc., et de Catherine d'Eydier, de Puyméjan. Le seigneur de la Bastide fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse de Guienne par le marquis de Bournazel, sénéchal et gouverneur du pays de Rouergue, le 26 avril 1693; et, le 17 juillet de cette même année, il fut déchargé du droit de francs-fiefs, attendu sa qualité de gentilhomme, par ordonnance de M. Lambert d'Herbigny, intendant de Montauban. Jean d'Icher fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par juge

PELET : *

---

* PELET : écartelé, au 1 de gueules, à la croix vidée, clêchée et pommetée d'or, qui est *de Toulouse;* au 2 parti d'argent, au lion de gueules, qui est *de Bermond d'Anduse;* et d'or, à l'ours en pied de sable, allumé de gueules, ceint d'un baudrier et d'une épée d'argent, qui est *de Bermond de Sommières;* au 3 de gueules, au léopard d'or, qui est *de Rodez;* au 4 d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur, qui est *de Montmorency;* sur le tout d'argent, au chef de sable et à la bordure de gueules, qui est de *Pelet*.

nent de M. de Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc, rendu le 20 août 1698. Il a eu, entr'autres enfants :

Henri d'Icher, seigneur baron de la Bastide, de Soubès, etc., père de deux fils :

A. N..... d'Icher, baron de la Bastide, lequel vivait encore en 1786. Il avait été marié trois fois, et avait eu, entr'autres enfants :

N.. .. d'Icher, dame de la Bastide, épouse de M. *de Sambucy de Vendeloves*, et mère de deux filles :

I. Henriette de Sambucy, épouse de Claude-François, comte *d'Albignac*, baron du Triadou, créé maréchal-de-camp le 1er juin 1793, père de Maurice-François, comte d'Albignac de Castelnau, maréchal-de-camp, décédé gouverneur de l'école royale militaire de Saint-Cyr et commandeur de l'ordre de Saint-Louis;

II. N..... de Sambucy, femme de M. *de Ferroul*, baron de Laurens, ancien officier des gardes de *Monsieur*;

B. N..... d'Icher, chevalier de la Bastide, capitaine de grenadiers au régiment de Vexin, chevalier de Saint-Louis. Il servit pendant 40 ans et fut tué dans un siége à la tête de sa compagnie.

VI. Jean-François D'ICHER, écuyer, sieur des Angles, t légataire de la somme de 2,000 livres, par le testament de Sicard d'Icher, son père, du 19 décembre 66, et donna quittance de cette somme à Jean son re aîné, suivant la déclaration de celui-ci, du 2 janr 1673. Il épousa, le 7 juin 1678, demoiselle Cathe- DE TIFFY :
ne DE TIFFY, dame de la Vayssière, fille de feu ienne de Tiffy, seigneur de la Vayssière (1), capitaine

(1) Etienne de Tiffy de la Vayssière, après avoir servi avec distion sous le maréchal de Créquy et le prince de Condé, obtint ommandement de la ville de Nant, sa patrie, pendant les trou- de Rouergue. La prudence et la capacité qu'il déploya dans e mission, sont attestées dans les termes les plus honorables par certificat des autorités et des notables de cette ville, du 20 mars . Il y est dit : « qu'ils lui porteront toujours toute sorte de rennaissance et d'estime pour s'être si dignement acquitté de la nservation de la ville en l'obéissance du Roi. » Un banc d'honr dans la principale église de Nant lui fut concédé en considéra- d'un service aussi éminent. Ce banc d'honneur est échu à la fale d'Icher de Villefort par droit de succession : mais elle en fut ée par les événements révolutionnaires, et depuis, quelques insces qu'elle ait faites, elle n'a pu en obtenir la réintégration.

de cavalerie. Le 20 mars 1688 et au mois de février 1698, Jean-François d'Icher rendit aveu et dénombrement à messire Antoine-Charles de la Garde de Chambonas, évêque de Lodève et comte de Montbrun, à raison de la seigneurie de la Vayssière. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, conjointement avec Jean et Pierre d'Icher, ses frères, par jugement de M. de Lamoignon de Basville, du 28 octobre 1698, et il vivait encore le 21 mai 1711. Il a eu pour fils :

DE ROUVIER : d'or, au chêne de sinople, surmonté de 2 étoiles de gueules.

VII. Jean-Christophe D'ICHER, écuyer, seigneur de la Vayssière et de Saint-Félix, né le 8 décembre 1679. Il fut nommé lieutenant de la compagnie de milice de la ville de Nant, le 20 octobre 1702, et avait épousé par contrat du 25 janvier 1701, Catherine DE ROUVIER fille de Gervais de Rouvier, conseiller du Roi, commissaire aux revues de la ville de Nant, et de Clair Bruguière. Elle eut en dot 6,400 livres, dont Jean Christophe d'Icher donna quittance finale le 4 mai 1706 à Pierre de Rouvier, avocat au parlement et lieutenant du juge de Nant, avec lequel il transigea au sujet des biens dotaux de sa femme le 28 juin 1720. Jean-Christophe d'Icher, ayant cédé au seigneur abbé de Nant la propriété d'une maison située près du four banal de cette ville, et qui par sa grandeur et sa solidité avait été jugée nécessaire non-seulement pour l'utilité de ce four, mais encore pour la bâtisse de partie de la maison abbatiale, Jacques-Antoine de Phélypeaux, évêque de Lodève, comte de Montbrun, seigneur et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Nant, lui accorda et à tous ses héritiers et successeurs à perpétuité, par acte du 6 octobre 1711, passé devant Bruguière, notaire de cette ville, la faculté de faire cuire ce four, et de faire moudre ses blés et grains au moulin banal dudit seigneur-abbé, sans qu'on pût exiger de lui aucune espèce de droits. Il vivait encore le 28 octobre 1736, date de l'acquisition qu'il fit d'une maison située dans la ville de Nant. Ses enfants furent :

1°. N..... d'Icher de Villefort, décédé lieutenant au régiment de Condé, infanterie ;

2°. Raimond, dont l'article suit ;

3°. N..... d'Icher, mort lieutenant au régiment de Vexin ;

4°. Gervais d'Icher de Villefort, religieux bénédictin, prieur de Saint-Sauveur ;

5°. Marie d'Icher des Angles, née le 31 mai 1710, mariée avec Guillaume *Ayrollé* ;

6°. Catherine d'Icher de la Vayssière, épouse de M. *de Chauvet*.

VIII. Raimond D'ICHER, chevalier, baron de Villefort, seigneur de la Vayssière, de Saint-Félix, de Ribaute, etc., naquit à Nant le 29 avril 1726, et entra au service comme lieutenant au régiment de Condé, en 1744; mais la perte de deux frères et l'autorité d'un père infirme, le forcèrent, contre son gré, à interrompre sa carrière et à rentrer dans la vie privée. Il passa un contrat de vente le 12 juillet 1756, et s'allia, par contrat du 20 octobre 1757, passé devant Passebosc, notaire à Beziers, avec Anne-Claire-Thérèse LE NOIR, dame de Ribaute, née le 23 août 1744, fille légitime de messire Louis le Noir, seigneur de Ribaute, et de dame Françoise-Thérèse de Gautier de Villenouvette. Le baron de Villefort et son épouse eurent un procès contre Jean-François Bonnet de Maureilhan de Polhes, habitant de Beziers, et le gagnèrent par arrêts du conseil-d'état et du parlement de Toulouse, des 22 février et 18 juin 1768. Le baron d'Icher, par acte du 31 mai 1770, passé devant Bruguière, notaire et avocat en la ville de Nant, afferma son domaine de la Vayssière au nommé Louis Vidal. Il est encore qualifié baron d'Icher de Villefort, dans une sentence rendue à son profit par les juges de la ville de Nant, contre le sieur Antoine Rouquette. Il est décédé le 13 janvier 1798, ayant eu deux fils et trois filles :

LE NOIR : d'or, à une tête de nègre de sable; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or, mouvant du canton dextre.

1°. Pierre-François-Marie, qui suit ;

2°. Marie-Baptiste d'Icher de Villefort, mort enfant ;

3°. Marie-Thérèse d'Icher de Villefort, mariée 1° avec Pierre-François *Ayrolle des Angles*, son cousin-germain, mestre de camp de cavalerie, inspecteur-général d'une division de la maréchaussée, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; 2° avec Gabriel *d'Izarn*, chevalier de Fraissinet, page du Roi en la petite écurie et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte ;

4°. Agathe d'Icher, } mortes en bas âge.
5°. Félicité d'Icher, }

IX. Pierre-François-Marie, baron D'ICHER DE VILLEFORT, né à Beziers le 31 janvier 1767, entra sous-lieutenant de remplacement au régiment de Limosin le 4 janvier 1785, après avoir fait devant le généalogiste des ordres du Roi les preuves de noblesse exigées pour être reçu avec ce grade dans les troupes de S. M. Nommé officier dans les chasseurs le 6 octobre 1789, il émigra de Corse, où se trouvait son régiment, le 10 août 1791, et de France au mois de septembre de la même année. Les journaux d'alors ont parlé de son émigration, des dangers qu'il avait courus et de son adresse à M. du Portail, ministre de la guerre. Il rejoignit les compagnies nobles d'ordonnance à Andernack, près de Coblentz, fit la campagne de l'armée des princes, frères de Louis XVI, et fut licencié avec les mousquetaires à Stenacken, dans le pays de Liége, le 24 novembre 1792. De là il se rendit à Dusseldorff, où il fit imprimer sur la mort de l'auguste Roi-martyr, un *discours historique en forme d'adresse à la nation Française*, dont la *Gazette de Cologne* du 18 avril 1793, n° XXX, fit une mention honorable. Ayant rejoint ensuite l'armée aux ordres du prince de Condé, le 29 juillet 1793, le baron d'Icher fut incorporé dans la cavalerie noble, compagnie de Mellet. Il a fait toutes les campagnes de cette armée, soit comme cavalier noble, sous-aide-major dans le régiment du comte Alexandre de Damas, soit comme officier dans le régiment des grenadiers de Bourbon. Après avoir suivi l'armée en Russie, puis en Italie, il fut licencié avec elle au quartier-général de Feistritz, dans la basse Styrie, le 4 mars 1801. Rentré dans sa patrie, le baron d'Icher continua à consacrer sa plume à la cause qu'il ne pouvait plus servir de son épée. Le dernier acte de dévouement auquel il sacrifia les débris de sa fortune, lui devint un titre à la haine et à la vengeance du pouvoir impérial. Une longue et cruelle captivité, qu'avaient précédée de nombreuses persécutions, a rendu

mémorable, dans son pays, son dévouement et sa fidélité à Dieu et au Roi. Rendu à la liberté par les événements qui ont replacé Louis XVIII au trône de ses aïeux, le baron d'Icher fut choisi par ses concitoyens pour présider la députation de la ville de Nant, chargée de déposer au pied du trône l'hommage de sa fidélité et de son amour (1). Dans cette circonstance et à la prière de ses concitoyens, il demanda, et obtint de la bouche du Roi l'autorisation de faire élever sur une colonne une statue de Louis XVI, qu'il avait fait ériger

---

(1) « Le grand-maître des cérémonies de France, après avoir pris les ordres du Roi, a l'honneur de prévenir M. le baron d'Icher-Villefort, que la députation de la ville de Nant (Aveyron) sera présentée par le grand-maître des cérémonies, demain vendredi 5 août, à 11 heures et demie, au château des Tuileries. Le grand-maître des cérémonies prie M. le baron d'Icher-Villefort d'agréer l'assurance de sa considération très-distinguée. »

Signé le marquis DE DREUX-BRÉZÉ.

Paris le 4 août 1814.

Le *Moniteur* du 7 août de la même année, p. 880, donne le détail suivant :

« La députation de la ville de Nant, département de l'Aveyron, présidée par M. le baron d'Icher-Villefort, a joint à l'expression de son amour pour la personne auguste du Roi, et de son dévouement sans bornes à sa famille, le vœu de rendre un public et solennel hommage à la mémoire du monarque proclamé bienfaisant et restaurateur de la liberté publique.

» Sire, a dit l'orateur, après avoir accompli, en vous présentant nos hommages, le désir le plus vif de nos compatriotes, il nous reste encore, pour avoir entièrement rempli notre tâche, à supplier Votre Majesté de leur permettre d'élever sur une colonne, au milieu de leur ville, la statue de Louis XVI, accompagnée des emblèmes caractéristiques de sa puissance et surtout de ses vertus.

» Sire, ne nous empêchez pas de rendre à ce Roi-martyr, d'une bonté inépuisable, d'une piété parfaite, le tribut de vénération que vos vertus ont refusé pour vous-même dans le monument que de vrais français voulaient élever à Votre Majesté pour satisfaire leur estime, leur admiration et leur amour. »

» S. M. qui avait donné, en écoutant le vœu de la députation, des marques d'une vive sensibilité, a répondu avec émotion :

« *Je suis touché des sentiments que vous m'exprimez au nom de la ville de Nant. Elle ne pouvait me donner une marque plus précieuse de son amour, que la demande qu'elle me fait d'élever un monument au meilleur, au plus malheureux des Rois..... Je le lui accorde de tout mon cœur.* »

à ses frais, quelques années auparavant, dans le jardin de sa maison paternelle, et qu'on voit, depuis 1816, sur une colonne tronquée de la même pierre que la statue, sur la principale place de la ville. Le 26 octobre 1814, il reçut le brevet de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1), et eut l'honneur d'être reçu par monseigneur, duc d'Angoulême, dans le château des Tuileries, le 30 du même mois. Le baron d'Icher fut promu, le 23 septembre 1815, au grade de capitaine de cavalerie, pour tenir rang du 24 janvier 1796, et reçut la décoration de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe le 1er septembre 1817. Pendant les *cent-jours*, le baron d'Icher n'ayant pas voulu quitter ses décorations, et ayant arraché et déchiré en présence des habitants de la ville de Nant, rassemblés sur la place Louis XVI, le décret de Napoléon qui abolissait les ordres et les institutions du trône légitime, il fut arrêté et conduit par la gendarmerie au fort la Malgue, et eût été fusillé, si la bataille de Waterloo n'eût amené sa délivrance. A cette époque il se trouvait transféré au château d'If, où il arbora au haut d'une tour un drapeau blanc, à l'instant même où la garnison était sous les armes. Au sortir de sa captivité, il se rendit à Paris, et présenta au ministre de la guerre un mémoire auquel monseigneur le prince de Condé ajouta cette apostille : « M. le baron d'Icher-Villefort a servi » avec distinction dans l'armée qui fut sous mes ordres, » et les preuves qu'il a renouvelées de sa bravoure, de » son zèle et de sa fidélité, pendant la dernière révolu- » tion, ainsi que les persécutions qu'il a souffertes, en » augmentant mon ancien intérêt, me font désirer qu'il » puisse obtenir le grade de colonel avec activité. Je » prie M. le maréchal, ministre de la guerre, d'être fa- » vorable à sa demande. *Signé*, Louis-Joseph DE BOUR- » BON. Chantilly, le 20 septembre 1817. »

(1) Cette décoration lui avait été annoncée à Gratz, par Mgr. le prince de Condé, par une lettre datée de Feistritz en 1801. Cette lettre a été perdue par la commission de 1814.

DE JACOMEL,

Seigneurs DE VILLARS-FOUCHART, D'ARMEL, DE BIENASSISE, DE FROYELLES, DE CAUVIGNY, DE LA MOTTE, DE GRANDCOUR, DE SAINT-MARCEL, DE FÉLINES, DE MÈZE, etc., *en Picardie* et *en Languedoc.*

ARMES : *d'argent, à 3 feuilles de vigne de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

LA famille DE JACOMEL (1) est originaire de Pignerol, en Piémont. Divisée en plusieurs rameaux vers la fin du 15e siècle, l'une de ses branches, possessionnée dans ce même temps à Chambéry et dans les environs de Suze, embrassa plus tard la cause du roi François Ier, dans ses guerres contre l'empereur Charles-Quint, et les emplois distingués qui furent la récompense des services de ses auteurs la fixèrent en France. De la branche aînée, restée à Pignerol, est sorti un prélat recommandable Thomas *Jacomel*, religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs, et inquisiteur de Turin, élu en 1566 évêque de Toulon, et décédé en 1571, auteur d'un Traité sur l'autorité du pape contre les

(1) *Giacomelli*, selon l'orthographe piémontaise.

Vaudois. On ignore si l'existence de cette branche s'est prolongée jusqu'à nos jours. Celle qui fait l'objet de cette généalogie a été maintenue dans sa noblesse, le 19 janvier 1667, par jugement souverain de l'intendant de Picardie, jugement visé dans les preuves faites pour l'admission comme officier dans les troupes du Roi, de M. de Jacomel de Cauvigny, devant M. Berthier, généalogiste des ordres de S. M., le 16 juillet 1785. Les titres de ces deux productions établissent la filiation de cette branche comme il suit.

I. Noble et illustre seigneur messire François Jacomel, chevalier, seigneur de Villars-Fouchart, d'Armel et d'autres terres en Piémont, fit son testament le 20 février 1536, indiction XIe, devant Jean Chanent, notaire à Chambéry. Il voulut être inhumé dans le couvent des Frères-Mineurs de cette ville; et, prévoyant le cas où il décéderait hors des murs de cette cité, il ordonna que son corps fût transporté dans sa chapelle de Villars-Fouchart. Dans cet acte il rappelle feu illustre dame Elisabeth de Birague, sa femme, qui avait fait son testament le 4 mai 1523; leurs enfants y sont nommés dans l'ordre suivant :

de Birague : d'argent, à 3 fasces bretessées de gueules, chargées chacune de 4 trèfles d'or.

1°. Emmanuel-Philibert Jacomel, écuyer, seigneur de Villars-Fouchart, héritier universel de son père, lequel avait ordonné que la seigneurie d'Armel, léguée par feu Elisabeth de Birague, sa femme, à Antoine Jacomel, son second fils, fût donnée à Emmanuel-Philibert, à la charge par celui-ci de payer à Antoine une pension annuelle et perpétuelle de 800 florins d'or, de 12 sous le florin, monnaie courante de Savoie. Emmanuel-Philibert Jacomel commandait une compagnie de 200 hommes de pied pour le service du roi de France, Henri II, lorsque, par acte du 18 mars 1556 (*v. st.*), il acquit de son frère puîné la moitié de la terre de Villars-Fouchart. On ne connaît pas sa destinée ultérieure;

2°. Antoine, Ier du nom, qui suit.

II. Antoine Jacomel, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Armel et en partie de Villars-Fouchart, situé près de la ville de Suze, licencié en lois, se trouvait à Paris lorsqu'il céda à son frère aîné, pour la somme de 6000

livres tournois, sa portion de cette dernière terre, par acte passé devant Pierre Courtillier et Martin Jamart, notaires au châtelet de Paris, le 18 mars 1556. Il était maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, et président-juge-géneral de S. M. à Calais et au pays reconquis, lorsqu'il fit une acquisition de biens fonciers de noble homme Alpein de Pradines, par acte du 8 juillet 1577, passé devant les notaires au même châtelet. Lors du siége et de la prise de Calais par les Espagnols, en 1595, Antoine Jacomel donna l'exemple du courage et du patriotisme en défendant la brèche où périrent 960 des habitants. (*Affiches, annonces*, etc. *de Picardie*, *Artois*, etc. du 18 juillet 1772.) Fait prisonnier et imposé à une rançon de 2000 écus, il paya cette somme pour sortir de captivité; mais, deux jours après qu'il eut recouvré sa liberté, il mourut du chagrin et des suites des mauvais traitements qu'il avait éprouvés, ainsi que le portent des lettres du 26 octobre 1596, par lesquelles le roi Henri IV ordonna qu'en considération de ses services depuis quarante-cinq ans les appointements de sa place seraient conservés à ses enfants mineurs, issus de son mariage avec Lucrèce DE BERNES, laquelle lui survécut, et nommés :

DE BERNES d'argent, à la doloire de gueules.

1°. Emile Jacomel, dont on ignore la destinée;

2°. René Jacomel, écuyer, sieur de Bienassise, qui vivait, en 1611, avec Catherine *du Caurel*, sa femme, dont il eut :

Antoine de Jacomel, écuyer, sieur de Bienassise qui fut maintenu dans sa noblesse de race et lignée par arrêt de la cour des aides de Paris du 8 mai 1664. On le croit père de :

A. Charles de Jacomel, lequel eut trois fils, l'un conseiller au parlement de Metz, père d'un garçon et d'une fille; l'autre lieutenant de Roi à Calais (1), père de deux filles,

---

(1) M. de Bienassise, ancien lieutenant-colonel du régiment de Normandie, créé brigadier d'infanterie le 20 avril 1768, fut élevé par le Roi au rang de commandant des ville, citadelle, forts et de tout le gouvernement de Calais, en 1772. Ce grade, dont aucun de ses prédécesseurs, dans la lieutenance de Roi, n'avait été décoré depuis plus de 80 ans, fut la récompense des services signalés qu'il avait rendus à l'état pendant 42 ans. (Voyez les *Annonces, affiches et avis divers de Picardie*, *Artois*, etc., du 18 juillet 1772.) M. de Bienassise commandait en second le régiment de Normandie au

issues de son mariage avec mademoiselle *de Neufpieu*, et le troisième, capitaine dans le régiment Royal-Etranger ;

B. Antoine de Jacomel, seigneur d'Athis et de Bienassise, capitaine de grenadiers dans le régiment de Stoppa, marié avec Marie-Jeanne-Barbe *d'Arras*, et père de : Marie-Renée de Jacomel, dame de Bienassise, mariée, le 25 novembre 1729, avec Louis *Chauvelin*, IIe du nom, seigneur de Crisenoy, président à mortier au parlement de Paris, fils de Louis Chauvelin, seigneur de Crisenoy, avocat-général au même parlement, commandeur et grand-trésorier des ordres du Roi, et de Madelaine de Grouchy ;

3°. Antoine, IIe du nom, dont l'article suit ;

4°. François Jacomel, écuyer, avocat au parlement de Paris. En 1615, il était novice en la maison de probation de la compagnie de Jésus, sise près Saint-Germain-des-Près, à Paris.

III. Antoine Jacomel, IIe du nom, écuyer, sieur de Froyelles, de la Motte, de Grandcour et de Cauvigny, épousa, par contrat du 24 novembre 1611, passé devant Robert Coquempot et Antoine Tribouet, notaires royaux en la ville de Guines, Jeanne de Verduzan, fille de noble homme Baudrain de Verduzan, écuyer, seigneur de Coulombel, en Gascogne, et de demoiselle Antoinette de Baynast. Ces époux firent un testament mutuel, le 22 janvier 1641, devant François de Calonne, notaire à Abbeville, et élurent leur sépulture dans l'église des Frères-Mineurs de cette ville. Antoine Jacomel mourut avant le 27 juillet 1650, et sa veuve lui survécut jusqu'après le 18 septembre 1677. Leurs enfants furent :

de Verduzan : de gueules, à 2 besants d'argent.

1°. Jacques de Jacomel, écuyer, seigneur de Froyelles, vivant en 1641, et décédé avant le 11 novembre 1653, époque à laquelle Claire *de Bernes*, sa veuve, assista au contrat de mariage de Marie de Berne, sa petite nièce, avec Charles de Fontaines, chevalier, seigneur de Viry, capitaine de cavalerie (1). Elle l'avait rendu père de :

---

combat de Rhinberg le 16 octobre 1760. Il y avait été blessé et fait prisonnier. (*Gazette de France* du 25 octobre.) Il a été créé maréchal des camps et armées du Roi le 18 mars 1780.

(1) Jugement de maintenue de noblesse rendu le 6 décembre 1717, au profit de la maison de Fontaines, par M. de Bernage, intendant de Picardie. Le seigneur de Froyelles y est nommé Nicolas ; mais ce doit être une erreur, puisque Nicolas vivait encore en 1687.

Catherine de Jacomel, mariée, 1° avec Antoine-François *de Caillouden*, écuyer, sieur de Corbeville, capitaine au régiment de Saint-Maur; 2° par contrat du 26 janvier 1685, passé devant Douet et le Prieur, notaires au châtelet de Paris, avec messire Jean *de Herte*, écuyer, seigneur de Hailles, premier président au présidial d'Amiens (1);

2°. Nicolas de Jacomel, chevalier, seigneur de Froyelles, qui fut maintenu dans sa noblesse avec Antoine de Jacomel, écuyer, sieur de Bienassise, son cousin-germain, d'abord par un arrêt de la cour des aides de Paris, du 8 mai 1664 (2), ensuite par jugement de M. Colbert, intendant de Picardie, du 19 janvier 1667. Il avait souscrit un acte de constitution de rente au profit du même Antoine de Jacomel, en 1655. Il vécut jusqu'après l'année 1691, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 4 mai 1651, avec Catherine *Prévost*, deux fils et une fille :

A. Charles de Jacomel, seigneur de Froyelles, mort sans postérité;

B. Louis de Jacomel, dont on ignore la destinée;

C. Catherine de Jacomel, mariée, par contrat du 25 février 1682, avec messire Louis *de Verduzan*, écuyer, seigneur de Coulombel, capitaine d'infanterie, ensuite commandant au fort de Nieulay, près Calais, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fils de Louis de Verduzan, écuyer, sieur de Coulombel, et de Marie Tutel (3);

3°. Antoine de Jacomel, écuyer,
4°. François de Jacomel, écuyer, } légataires le 22 janv. 1641;

5°. Louis, dont l'article suit;

6°. Anne de Jacomel, mariée, après l'année 1641, avec Louis *de Hubarlin*, major de la ville d'Ardres;

7°. Marie de Jacomel, alliée, après l'année 1641, avec Jérôme *de Courland*.

IV. Louis DE JACOMEL, écuyer, sieur de Cauvigny, de la Motte et de Grandcour, capitaine au régiment de Rambures, transigea avec ses frères et sœurs le 27 juillet 1650, devant Louis d'Acheu, notaire royal en Ponthieu. Le 15 novembre 1668, il obtint le renouvellement de la commission de sergent-major de la ville de

(1) Jugement de maintenue de noblesse rendu le 27 mars 1708, par M. Bignon, en faveur de MM. de Herte.

(2) Cet arrêt existe aux archives du royaume.

(3) Jugement de maintenue de noblesse rendu le 29 mars 1699, par M. Bignon, intendant de Picardie, en faveur de la maison de Verduzan.

Courtray, charge qu'il exerçait alors depuis trois ans. Il était major de cette place et commandant pour le Roi en l'absence du gouverneur et lieutenant de S. M., lorsque, par contrat du 18 septembre 1677, passé devant les bourguemestre et échevins de cette ville, il épousa Françoise DES MARES DE BELLEFOSSE, fille de messire Hector des Mares de Bellefosse, chevalier, seigneur de Tournay, de Hellande, de St.-Gilles et autres lieux, et de dame Charlotte de Canouville, en présence de haut et puissant seigneur Gui de Pertuis, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des ville, citadelle et châtellenie de Courtray, et de haute et puissante dame Angélique de Canouville, son épouse. Le 28 mai 1679, Louis de Jacomel obtint une commission de major de la place de Menin, avec pouvoir d'y commander pendant trois ans. Il fit un partage avec Nicolas de Jacomel, chevalier, son frère, le 28 juillet 1687 et vivait encore le 13 février 1691. L'inventaire de ses biens fut fait après son décès à Menin en 1700. Sa veuve fit son testament en 1730 et un codicille en 1733. Elle l'avait rendu père de :

DES MARES : d'azur, à 3 croissants d'argent.

1°. Gui-Louis, dont l'article suit;

2°. Gui-François de Jacomel, capitaine dans le régiment de Lyonnais, infanterie, tué au siége de Turin;

3°. Marie-Henriette-Augustine de Jacomel.

V. Gui-Louis DE JACOMEL, chevalier, seigneur de Cauvigny, de Trefont, de la Motte, de St.-Marcel et autres lieux, baptisé le 3 juillet 1678, dans l'église paroissiale de St.-Martin de la ville de Courtray, était capitaine de cavalerie dans le régiment de Vaudray, lorsqu'il épousa, par contrat du 23 mai 1711, passé devant Martin Callien, notaire royal au lieu de Bessan, diocèse d'Agde, dame Élisabeth DE BÉRARD DE VESTRIC, fille de noble Louis de Bérard de Vestric, et de dame Anne de Gay. Par acte du 20 octobre 1714, passé devant Vinchon et Desains, notaires royaux à Péronne, Gui-Louis de Jacomel vendit la terre de Cauvigny, ayant haute, moyenne et basse justice, à François du Rosoy, conseiller du Roi au bailliage de Vermandois,

DE BERARD : d'azur, au demi-vol d'argent.

pour la somme de 26,000 livres. Il acquit la terre de Félines, suivant une déclaration du 22 juillet 1717, et mourut en 1737. Ses enfants furent :

1°. Henri-Louis, qui suit ;
2°. Louise-Françoise-Elisabeth de Jacomel de Cauvigny.

VI. Henri-Louis DE JACOMEL DE CAUVIGNY, écuyer, seigneur de St.-Marcel, de Félines et de la ville de Mèze, capitaine d'infanterie, naquit le 10 octobre 1715, et fut baptisé le 19 dans l'église paroissiale de Pézénas. Le 17 août 1743, il épousa, en l'église paroissiale de St.-Pierre-aux-Liens de Bessan, Marguerite-Paule D'ALPHONSE, fille de feu Jean d'Alphonse et de dame Rose de Pradines. Ayant présenté requête à l'intendant de Languedoc, il fut déchargé du droit de francs-fiefs par ordonnance du 8 juillet 1744, où furent visés ses titres de noblesse, et notamment un arrêt de la cour des Aides de Paris, du 8 mai 1664, rendu en faveur de Nicolas de Jacomel, frère de Louis, son aïeul. Marguerite-Paule d'Alphonse mourut le 21 juillet 1781. Son mari qui lui survécut, en avait eu quatre fils :

D'ALPHONSE : d'azur, à 2 lions affrontés d'or, soutenant une fleur de lys du même.

1°. Joseph-François-Louis de Jacomel-Cauvigny, né le 11 mars 1745. Il entra au service, le 21 décembre 1761, en qualité d'enseigne dans le régiment de Beaujolais, infanterie, et y passa par tous les grades jusqu'à celui de premier capitaine-commandant du deuxième bataillon, auquel il fut promu le 12 juin 1782. (*Etat militaire de* 1791, p. 222.) Pendant les trois dernières campagnes d'Amérique, il commanda le détachement de son régiment embarqué sur *le Citoyen*, vaisseau aux ordres de M. de Thy, et se trouva à sept batailles navales, entre autres à celles sous le Diamant, de la baie de Chesapeack, de l'île Saint-Christophe, et à celles des 9 et 12 avril 1782, où M. de Grasse demeura prisonnier. Peu de temps après la paix, et son retour en France, M. de Jacomel fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit deux campagnes en Belgique, à l'armée du Nord, se trouva à la bataille de Neerwinde et à celle sur les hauteurs de Louvain, ainsi qu'à plusieurs autres actions. Obligé pour cause de maladie de se retirer chez lui, l'arrêt de sa destitution comme noble vint l'y trouver et le rendre à la vie civile. Il est décédé à Bessan, le 30 octobre 1812, sans postérité du mariage qu'il avait contracté, le 15 avril 1797, devant Hérail, notaire à Béziers, avec Marie-Thérèse *de Villerase*, fille de Joseph-Antoine de Villerase, chevalier, seigneur baron de Castelnau, de Saint-Bauzile, etc., et de Marie-Marguerite de Grésillemont de Morfontaine ;

2°. Louis-Raimond de Jacomel-Cauvigny, né le 18 novembre 1750, lieutenant d'infanterie. Il quitta le service de bonne heure et mourut célibataire à Montpellier le 28 avril 1802;

3°. Henri-Louis-François, dont l'article suit;

4°. François de Jacomel-Cauvigny, né le 14 novembre 1757. Il entra au service en 1780, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Beaujolais, y parvint au grade de capitaine, et fut tué d'un coup de canon à la retraite du camp de Famars le 23 mai 1793. Il ne s'était point marié.

VII. Henri-Louis-François DE JACOMEL-CAUVIGNY, né à Bessan le 18 avril 1755, fit ses preuves pour être admis comme officier dans les troupes du Roi, et en obtint le certificat de M. Berthier, généalogiste des ordres de S. M., le 16 juillet 1785 (1). Le 20 septembre de cette année, il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Beaujolais. Il y parvint au grade de capitaine, fit en cette qualité deux campagnes en Belgique, et fut, comme son frère aîné, destitué de ses fonctions comme noble, par arrêté des représentants du peuple du 6 septembre 1793. Par contrat du 6 juin 1799, passé devant Gros, notaire à Marseillan, il épousa Marie-Françoise-Hedwige BAYLE D'ASTIER, fille de messire Jean-Aimé Bayle d'Astier et de dame Catherine Jaumes. Il est décédé le 20 mars 1812, et a été inhumé dans la chapelle de St.-Martin-du-Crau, tombeau de sa femme. Marie-Françoise-Hedwige Bayle-d'Astier, sa veuve, fit à Marseillan, le 21 novembre 1814, son testament olographe, enregistré à Béziers le 10 juillet 1816, et collationné le même jour par Azaïs, notaire en cette ville. De ce mariage est issu un fils unique, qui suit.

BAYLE D'ASTIER : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 lions affrontés d'azur, et en pointe d'un lévrier de sable, surmonté d'une coquille du même; au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.

VIII. Raimond-Ernest DE JACOMEL-CAUVIGNY, né à Marseillan le 4 septembre 1800, a épousé, par contrat du 4 juin 1821, passé devant Gaspard Audouard, notaire de cette ville, Marie-Thérèse BAILLE, fille de feu Pierre-Joseph Baille, membre du conseil-général du département de l'Hérault, et de dame Marguerite Villaret. De ce mariage sont provenus :

BAILLE :

1°. Lucien-Joseph-Adolphe de Jacomel-Cauvigny, né à Marseillan le 20 avril 1822;

2°. Marguerite-Henriette-Flavie de Jacomel-Cauvigny née à Marseillan le 21 octobre 1824.

(1) Il existe en original aux archives de la guerre, et copie en a été délivrée le 28 mars 1829.

DE LAMOUROUS,

Sieurs DE LA GARDE, DU ROCQ, etc., *en Guienne.*

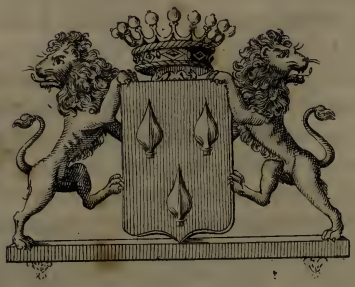

ARMES : *De gueules, à 3 fers de pique d'argent.* Couronne de Comte. Supports : Deux lions.

LA famille DE LAMOUROUS est originaire de l'Agénais, où réside encore de nos jours la branche aînée, et ses titres de noblesse et de filiation ont été visés dans un jugement de maintenue du 16 janvier 1699, et dans un arrêt du conseil-d'état du 25 novembre 1717, rendus en sa faveur.

Antérieurement à l'époque où commence la filiation d'une manière certaine et suivie, on rencontre fréquemment le nom de cette famille dans d'anciens rôles qui, avant la révolution, faisaient partie du cabinet historique de M. Fabre, avocat au parlement. On en a extrait les fragments suivants;

Rôle du 10 juin 1385, contenant le dénombrement des seigneurs laïcs et ecclésiastiques qui prêtèrent des sommes au roi Charles VI, pour contribuer au succès de l'expédition d'Angleterre. Maître Jean *de Lamourous* y est porté comme ayant prêté la somme de 400 fr. (1).

---

(1) Dans ce même rôle figure pour une semblable somme de 400 francs, un messire Raoul *Lamoureux*; mais il était issu d'une famille étrangère à celle qui fait l'objet de cette généalogie.

Gombaut *de Lamourous* servait contemporainement dans la compagnie de Copin de Marcouville, écuyer, composée d'un autre écuyer et de 24 sergents comptés pour 8 hommes d'armes, ainsi qu'il appert du rôle de la revue de cette compagnie passée à Rochefort-sur-Charente le 1er novembre 1387.

Le 18 mai 1419, James *de Lamourous* reconnut avoir reçu, en présence de Jean de Malestroit, plusieurs bagues et joyaux qui appartenaient au duc de Richemont, autrefois donnés en garde à l'évêque de Nantes. James promit de les biens garder et rendre. (*Inventaire des titres existants à la tour neuve de Nantes.*)

Pierre *de Lamourous*, homme d'armes sous M. l'amiral de France, figure dans des rôles de revue du mois de janvier 1454, et des 1er juillet 1458 et 31 décembre 1459.

Poncet *de Lamourous*, Bertrand de Montesquieu, messire Pierre de Lescure, etc., hommes d'armes sous la charge de M. de Bournazel, sénéchal de Toulouse, firent montre au château de Perpignan le 9 janvier 1462. (*v. st.*)

Pierre *de Lamourous* était homme d'armes de la compagnie de Jean du Fou, échanson du Roi, le 9 juin 1463.

Le 18 mai 1469, il y eut une revue passée à Elne, en Roussillon, d'une compagnie de 500 francs-archers aux ordres de messire Durand de Chevrières, et dans laquelle servait Martin *de Lamourous*.

Pierre *de Lamourous*, maître des œuvres et engins du pays de Saintonge, et ingénieur de la Rochelle, rend compte le 3 janvier 1480 (*v. st.*) de la visite des engins qu'il avait faite au nom du Roi.

I. Noble Jean DE LAMOUROUS, Ier du nom, écuyer, est ainsi qualifié dans son testament du 1er octobre 1537, retenu par Blandeyrac, notaire royal à Lauzun. Il déclara dans cet acte avoir eu de son mariage avec
LASSORT : Jeanne LASSORT, deux fils :

1°. Guillaume, Ier du nom, qui suit ;

2°. Léonard de Lamourous, légataire de son père. Il mourut sans postérité.

II. Noble Guillaume DE LAMOUROUS, Ier du nom, écuyer, héritier universel de son père le 1er octobre 1537, épousa, par contrat du 5 février 1556 (*v. st.*), passé devant Arruan, notaire royal à Montbahus, Claude DE BIETTE, fille de feu noble Jean de Biette et de Claude Serre. Leurs enfants furent :

DE BIETTE :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Bertrand, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après ;
3°. Antoinette de Lamourous, mariée avec Arnaud *Fargues ;*
4°. Anne de Lamourous, femme de N..... *Lassort.*

III. Noble Pierre DE LAMOUROUS, écuyer, Ier du nom, sieur de la Garde, épousa, par contrat du 16 février 1597, passé devant Blandeyrac, notaire à Lauzun, Antoinette DE TREVEY, fille de Jean de Trevey, écuyer, seigneur de Buffrède, en Agénais, et de Françoise de Bigos. De ce mariage est venu Barthélemi, qui suit.

DE TREVEY : d'or, au sautoir tréflé d'azur.

IV. Noble Barthélemi DE LAMOUROUS, chevalier, fut marié avec Françoise DE BOISSONNADE, par contrat du 18 avril 1626, passé devant Dufour, notaire royal à Agen. De ce mariage est issu Etienne, dont l'article suit.

DE BOISSONNADE : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 2 beliers d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or; au 2 de gueules, à la tour d'or; au 3 d'or, à 2 corneilles de sable.

V. Noble Etienne DE LAMOUROUS, écuyer, prit pour femme Anne DE ROQUIER, par contrat du 16 juillet 1662, retenu par Geylen, notaire royal à Agen, et a eu pour fils, Guillaume, IIe du nom, dont l'article suit.

DE ROQUIER :

VI. Noble Guillaume DE LAMOUROUS, IIe du nom, écuyer, épousa Marie DE REDON, par contrat du 16 janvier 1700, passé devant Dutreil, notaire royal à Agen. De ce mariage est provenu Joseph-Etienne, dont l'article suit.

DE REDON : d'azur, à 2 tours d'argent rangées.

DE MESLON : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 fers de pique d'or; aux 2 et 3 de sable, à 3 mains d'argent, 2 en chef posées en fasce et celle de la pointe posée en pal.

DE CAPONEL : d'azur, à une croix plantée sur un monticule d'argent, accompagnée aux 1 et 4 cantons de 2 étoiles du même.

VII. Noble Joseph-Etienne DE LAMOUROUS, écuyer, s'est marié avec Thérèse DE MESLON, par contrat du 10 juillet 1739, retenu par Cluros, notaire royal du Mas d'Agénais. Il a eu de ce mariage Jean-André-Michel-Marie, dont l'article suit.

VIII. Noble Jean-André-Michel-Marie DE LAMOUROUS, écuyer, a épousé, Jeanne DE CAPONEL DE GAYZE, par contrat du 2 mai 1769, retenu par Gayral, notaire royal à Agen, et en a eu trois enfants :

1°. Marie de Lamourous, décédée ;

2°. Joseph-Eloi, dont l'article suit ;

3°. Anne de Lamourous, mariée avec M. *de la Sylvestrie*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

IX. Noble Joseph-Eloi DE LAMOUROUS, écuyer, né à Agen le 30 novembre 1784, se distingua dans son pays par son dévouement à la cause royale. Il traversa les temps révolutionnaires et ceux qui furent contraires aux Bourbons sans rechercher ni accepter aucun emploi, et fit partie dans un grade supérieur de l'association royaliste, dont il a partagé les travaux jusqu'à la restauration, malgré la surveillance active du gouvernement impérial. Lors du retour de Buonaparte de l'Ile-d'Elbe, il s'inscrivit des premiers comme volontaire royal. Il partit aussitôt pour rejoindre l'armée du duc d'Angoulême; mais arrêté près de Montpellier par le drapeau tricolore, il perdit son équipement. Revenu à Agen il partit de nouveau, au mois de mai 1815, pour aller rejoindre S. A. R. qui s'était retirée en Espagne. Fait prisonnier sur l'extrême frontière, à Larrau, traduit à Pau, siége des autorités des *cent-jours*, et de là chargé de chaînes et conduit pendant quarante jours de brigade en brigade jusqu'à Besançon, pour y passer à un conseil de guerre, il n'a dû le salut de ses jours qu'à l'évènement de la bataille de Waterloo, qui, en rappelant nos princes légitimes, l'ont rendu à la liberté. Du mariage qu'il a contracté devant Despens, notaire à Agen, le 4 avril 1818, avec Susanne-Elisabeth DE RAIGNAC, sont issus :

DE RAIGNAC : d'argent, à l'aigle de sable ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent.

1°. Joseph-Michel-Marie de Lamourous, né le 25 mai 1821;

2°. Laure-Marie-Françoise de Lamourous, née le 28 mai 1820;

3°. Charlotte-Marie-Louise de Lamourous, née le 10 septembre 1822;

4°. Julie-Catherine-Lucie de Lamourous, née le 15 janvier 1824;

5°. Marie-Joséphine-Léontine de Lamourous, née le 5 décembre 1826.

SECONDE BRANCHE.

III. Noble Bertrand DE LAMOUROUS, écuyer, conseiller du Roi au présidial de Guienne, second fils de noble Guillaume de Lamourous, écuyer, et de Claude de Biette, prit pour femme, par contrat du 19 juin 1607, passé devant Bignon, notaire royal à Bordeaux, Susanne DE LURBE, fille de défunt noble homme Gabriel de Lurbe, avocat en la cour de parlement de Bordeaux et procureur-syndic de la maison commune de cette ville, et de Louise Galoupin. De ce mariage sont provenus :

DE LURBE : d'azur, au dextrochère d'argent, ganté d'or, soutenant un faucon d'argent, chaperonné et longé de gueules ; au lambel d'argent.

1°. Pierre, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Charles, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, rapportée ci-après;

3°. Guillaume de Lamourous, décédé sans postérité;

4°. Marguerite de Lamourous, épouse de Joseph *Rousseau*.

IV. Noble Pierre DE LAMOUROUS, IIe du nom, écuyer, épousa, par contrat du 14 avril 1648, passé devant Dufaut, notaire royal à Bordeaux, Catherine DE LICTERIE. De ce mariage est venu Raimond, dont l'article suit.

DE LICTERIE : de sable, au lion d'hermine, lampassé et armé d'or, accompagné en chef de deux lys tigés au naturel.

V. Noble Raimond DE LAMOUROUS, écuyer, a laissé de son mariage avec Anne DE PONTOISE :

DE PONTOISE ; d'azur, à 1 pont de 3 arches d'argent, maçonné de sable, sous lequel passe un cygne d'argent.

1°. Marc-Antoine de Lamourous, écuyer, lieutenant-colonel du régiment d'Angoumois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé au Port-au-Prince, sans hoirs, et après 50 ans de service;

2°. Charles, dont l'article suit;

3°. Marguerite de Lamourous, mariée avec Marin-Ubelesky *Alexandre*.

VI. Noble Charles DE LAMOUROUS, écuyer, épousa

DE MONTJON : d'or, à une montagne de sinople.

Marie-Thérèse DE MONTJON, par contrat du 1er juillet 1720, passé devant Roberdeau, notaire royal à Bordeaux. De ce mariage sont provenus :

1°. François-Barthélemi-Raimond de Lamourous, écuyer, officier réformé du régiment d'Angoumois, mort sans enfants ;

2°. Louis-Marc-Antoine, dont l'article suit ;

3°. Marguerite de Lamourous, décédée.

DE VINCENT : d'or, au palmier arraché de sinople.

VII. Noble Louis-Marc-Antoine DE LAMOURous, écuyer, s'est marié avec Elisabeth DE VINCENT DE CESAC, par contrat du 4 septembre 1753, retenu par Séjourné, notaire royal à Bordeaux. De ce mariage sont nés deux garçons et sept filles ; et, attendu que les deux garçons sont décédés sans postérité, cette branche se trouve éteinte.

TROISIÈME BRANCHE, *seconde actuelle.*

IV. Noble Charles DE LAMOURous, écuyer, sieur du Rocq, second fils de noble Bertrand de Lamourous, écuyer, et de Susanne de Lurbe, fit notifier, le 15 juillet 1667, par le ministère de Peshellu, notaire royal, à Nicolas Calet, chargé de la recherche de la noblesse, qu'ayant perdu son père dans sa plus tendre jeunesse, et qu'étant entré au service du Roi dès que son âge avait pu le lui permettre, il avait été obligé de s'en retirer, après 22 ans, à cause de ses blessures et de ses fatigues ; qu'ayant trouvé alors l'assignation pour représenter devant M. Pellot, commissaire départi dans cette province, les pièces justificatives de sa qualité, il ne pouvait y satisfaire sur-le-champ, attendu qu'il venait d'un cadet de sa famille, et que les titres étaient entre les mains du chef de la branche aînée, dans l'Agénais ; que pour éviter les frais dont il était menacé par suite d'une condamnation obtenue contre lui par défaut, il faisait sommation audit Calet de recevoir la somme de 200 livres par forme de consignation seulement, protestant de se pourvoir et de répéter cette somme. Du mariage qu'il avait formé, par contrat passé

devant Lacoste, notaire royal de Barsac, le 14 juillet 1655, avec Marguerite Roborel, fille de Jean Roborel de Loustaunau, et de Bonaventure de Castaing, est issu Guillaume, IIe du nom, qui suit.

Roborel : d'argent, à 2 leopards de gueules.

V. Noble Guillaume de Lamourous, IIe du nom, écuyer, sieur du Rocq, naquit à Barsac le 3 juin 1662. Son père étant mort avant d'avoir obtenu les titres nécessaires à sa maintenue de noblesse, il eut recours pour sa filiation, au jugement obtenu le 16 janvier 1699, par noble Etienne de Lamourous, son cousin-germain, chef de la branche aînée, et obtint, le 25 novembre 1717, des commissaires-généraux du conseil, députés par le Roi, un arrêt qui le maintint, lui et sa postérité née et à naître, dans sa noblesse et en la qualité d'écuyer, ordonnant qu'il fût inscrit dans le catalogue des gentilshommes de la province, et que les 200 livres consignées par son père lui fussent restituées. Guillaume avait épousé, par contrat passé devant Pervugier, notaire royal à Bordeaux, le 16 février 1696, Marie des Mesures-Rausan, fille de Pierre des Mesures-Rausan et de Jeanne Moncourier. Ils ont laissé deux fils :

des Mesures-Rausan : d'or, à 3 corbeaux de sable.

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;

2°. Simon-Jude de Lamourous, qui n'a pas eu de postérité de Marie-Jeanne-Claire *de Chabrignac*, son épouse.

VI. Noble Jean de Lamourous, IIe du nom, écuyer, épousa, par contrat du 5 juillet 1752, passé devant François, notaire royal à Bordeaux, Marie-Anne Pichon, fille de messire Jacques Pichon, baron de Parempuyre, conseiller du Roi au parlement de Bordeaux et de dame Marie Duroy. Il est décédé au mois de juillet 1786, laissant de ce mariage :

Pichon : d'azur, au chevron, accompagné en chef de 2 molettes d'éperon d'or et en pointe d'un croissant surmonté d'un anneau d'argent.

1°. Joseph, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Lamourous, né à Barsac le 11 décembre 1755. Il entra au service en qualité d'officier dans les canonniers-gardes-côtes. A la révolution il émigra, rejoignit les princes à Coblentz, et fit la campagne dans les chevau-légers. S. M. Louis XVIII reconnut ses services, en lui conférant la croix

de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 3 décembre 1815. Du mariage qu'il a contracté, le 14 décembre 1785, avec Marguerite *de Goynneau*, il n'a eu que deux filles :

A. Marguerite-Zoé de Lamourous ;

B. Jeanne-Ida de Lamourous, mariée avec Edme *le Long*, écuyer.

VII. Noble Joseph DE LAMOUROUS, écuyer, né à Barsac le 9 mai 1753, co-seigneur haut-justicier de la terre et baronnie de Parempuyre, conseiller du Roi au parlement de Bordeaux, a épousé, par contrat passé devant Dugarry, notaire royal en cette ville, le 15 février 1786, Marie-Thérèse-Elisabeth DE BOUCHEREAU DE SAINT-GEORGES, fille de Guillaume-Ignace de Bouchereau de Saint-Georges, écuyer, seigneur des maisons nobles de Puitriault et du Grand-Corbin, et de la terre de Saint-Georges, président-trésorier de France au bureau des finances de Guienne, et de dame Marie-Catherine Martin de Montsec. En 1789, Joseph de Lamourous a assisté à l'assemblée de la noblesse de Guienne convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux. Il a émigré en 1791. Lorsque Louis XVIII réfondit la cour royale de Bordeaux, le 1er février 1816, ce prince jugea à propos d'appeler M. de Lamourous au nombre des magistrats qui composaient sa nouvelle cour royale. De son mariage sont issus :

DE BOUCHEREAU : d'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 glands de gueules, et accompagnée de 3 têtes de loup d'argent.

1°. Charles-René-Valentin, qui suit ;

2°. Marie-Elisabeth de Lamourous, mariée, le 2 juillet 1828, avec M. le chevalier *Uzard*.

VIII. Noble Charles-René-Valentin DE LAMOUROUS, écuyer, avocat, né le 23 décembre 1795, à Hambourg, en Allemagne, a épousé, par contrat du 30 décembre 1828, passé devant Déchamps, notaire royal à Bordeaux, Catherine DE MINVIELLE, fille de Jean-Baptiste-Charles de Minvielle, écuyer.

DE MINVIELLE : de sable, à la tour d'argent.

MANGIN DE BEAUVAIS,

Seigneurs DE CHALANSON, DE BELLEFOND, DE FONTAINES, DE BOURNAN, DE SEVINIERS, DE CHIZÉ, DE POUZIOUX, DES TOUCHES, DE BEAUVAIS, DE VOULPAUDIÈRE, DU BREUIL, DE SAINT-IGNY, DE POIROU, DE LA COMBE, DE LA BARRE, *etc.*, *en Berry* et *en Poitou*,

ARMES. *Coupé, au 1 d'azur, à deux croissants rangés d'argent; au 2 de gueules plein.* Couronne de marquis.

LA famille MANGIN DE BEAUVAIS, originaire des confins du Berry et du Poitou, a été maintenue dans sa noblesse de race, le 6 juin 1715, par M. Foullé de Martangis, intendant en la généralité de Bourges, sur la production de ses titres, justifiant sa filiation non interrompue depuis Jérôme Mangin, Ier du nom, qui suit.

I. Jérôme MANGIN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Chalanson, de Bellefond, de Fontaines et de Bournan, épousa, par contrat du 9 juin 1440, passé devant Lebellis, notaire, damoiselle Jeanne DE LA HAYE. Cette dame et son mari transigèrent avec le prieur et les religieux de Saint-Jean de Jérusalem, par acte passé devant Dumoulin, notaire, le 16 décembre 1448.

DE LA HAYE: d'or, à 6 merlettes de sable.

II. Georges MANGIN, chevalier, seigneur de Bellefond, de Fontaines, de Bournan et de Seviniers, qua-

lifié fils aîné de messire Jérôme Mangin, chevalier, seigneur de Chalanson, de Bellefond et de Fontaines, et de dame Jeanne de la Haye, épousa, par contrat du 18 octobre 1471, passé devant Daubelly, notaire, damoiselle Marie DE LA TOUCHE, et rendit hommage au Roi pour la seigneurie de Seviniers le 6 octobre 1480. Georges Mangin ne vivait plus le 4 septembre 1495. Il avait eu deux fils :

DE LA TOUCHE : d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

1°. Henri Mangin, chevalier, seigneur de Bellefond, de Bournan et de Fontaines, qui assista au contrat de mariage de son frère Jérôme, et fut tuteur et curateur des enfants que ce dernier laissa en minorité;

2°. Jérôme, IIe du nom, qui a continué la postérité.

III. Jérôme MANGIN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Bellefond et de Seviniers en partie, fut marié, par contrat passé devant Pichon, notaire au châtelet de Paris, le 4 septembre 1495, avec damoiselle Jeanne DE LA FESTE, laquelle étant veuve fit un partage provisionnel, devant Baudequin, notaire au même châtelet, le 20 septembre 1507, avec Henri Mangin, chevalier, seigneur de Fontaines et de Bournan, son beau frère, agissant comme tuteur et curateur des enfants de cette dame et de feu Jérôme Mangin, nommés :

DE LA FESTE :

1°. Pierre Mangin, écuyer, l'un des gentilshommes de la vénerie du Roi. Il fit son testament le 23 avril 1552, devant Cousin et Poutrin, notaires au châtelet de Paris, en faveur de Pierre Mangin, son neveu, fils d'Etienne, son frère ;

2°. Etienne, Ier du nom, qui a continué la descendance ;

3°. Henri Mangin ;

4°. Susanne Mangin ;

5°. Françoise Mangin.

IV. Etienne MANGIN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Seviniers et de Fontaines, enseigne d'une compagnie de 100 lances entretenues pour le service du Roi, épousa, représenté par sa mère, qui assista à son contrat passé devant Devignolles, notaire au châtelet

de Paris, le 6 juin 1519, damoiselle Françoise AUZANNET. Ces époux se firent donation mutuelle entre-vifs de leurs biens par acte passé devant Huet, notaire au Blanc, en Berry, le 30 mars 1530. Ils ont eu pour fils Pierre, IIe du nom, qui suit.

AUZANNET : d'azur, semé de larmes d'argent ; à l'arbre arraché d'or, brochant sur le tout.

V. Pierre MANGIN, Ier du nom, écuyer, sieur de Chizé, institué héritier universel de Pierre Mangin, écuyer, son oncle, le 23 avril 1552, prit pour femme, par contrat du 22 avril 1553, passé devant Salvert et Huet, notaires au Blanc, damoiselle Claude MAUBUÉ. L'aîné de leurs enfants fut (1) :

MAUBUÉ :

VI. Etienne MANGIN, IIe du nom, conseiller du Roi, élu en l'élection du Blanc. Il épousa, en présence de ses père et mère, par contrat passé devant Laribardière, notaire, le 26 juillet 1595, damoiselle Jeanne MAUMILLON. Il partagea la succession de feu Pierre Mangin, son père, avec Claude Maubué, sa mère et les autres enfants de cette dame, par acte passé devant Salvert, notaire et greffier au Blanc, le 14 octobre 1603, et fit son testament devant Berthelot et Lamoureux, notaires, le 30 mars 1645. Ses enfants furent :

MAUMILLON : d'azur, à 2 cœurs accolés d'or, accompagnés de 3 étoiles du même.

1°. Pierre, IIe du nom, qui suit ;

2°. François, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après.

VII. Pierre MANGIN, IIe du nom, sieur de Chizé, sénéchal du Bouchet, en Loudunois, assista, le 20 novembre 1628, au contrat de mariage de son frère François, avec damoiselle Marie Favier. Pierre Mangin ne vivait plus lors du testament de son père. Damoiselle Jeanne ROUELLE, sa femme, rappelée dans cet acte, l'avait rendu père de trois fils et de deux filles :

ROUELLE :

1°. Jean, dont l'article suit ;

---

(1) Il paraît que d'un puîné des enfants de Pierre Mangin et de Claude Maubué, sa femme, est descendu le rameau du Chiron, en Poitou, dont était François Mangin, écuyer, sieur du Chiron, lequel fit registrer en 1698, ses armoiries à l'armorial général de l'intendance de Poitiers, (*fol.* 86.).

2°. Pierre Mangin, sieur de Jouesme;

3°. Gabriel Mangin, sieur de la Ferrande;

4°. Françoise Mangin, } religieuses.
5°. Marie Mangin, }

VIII. Jean MANGIN, écuyer, sieur de Chizé, élu au Blanc, baptisé le 12 juin 1632, héritier en partie d'Etienne Mangin, son aïeul, le 30 mars 1645, assista, le 7 mai 1651, au contrat de mariage de noble Etienne Mangin, sieur de Pouzioux, son cousin-germain, avec Marie Jacquet, et s'allia, par contrat passé devant Huguet, notaire royal, le 26 juillet 1672, avec Jeanne BASTIDE, d'une famille domiciliée au Blanc, en Berry. Pierre Mangin, Ier du nom, bisaïeul de Jean, ayant dérogé, celui-ci obtint du Roi, le 28 juillet 1678, des lettres de réhabilitation qui furent enregistrées à la cour des aides le 15 janvier 1680. En 1698, Jean Mangin fit registrer ses armoiries à l'armorial-général de l'intendance de Bourges; (*fol.* 83). Ses enfants furent :

BASTIDE : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.

1°. Antoine, dont l'article suit;

2°. François Mangin, écuyer, sieur des Bastides, marié le 21 septembre 1700, avec Gillette *Barbe;*

3°. Jean Mangin, écuyer, qui passa une transaction avec sa mère, en présence de Guygner, notaire, le 11 février 1706;

4°. Marie-Anne Mangin, vivante en 1706.

IX. Antoine MANGIN, écuyer, sieur de Chizé, épousa, assisté de ses père et mère, par contrat du 21 septembre 1700, passé devant Pairon, notaire, damoiselle Marie BARBE, sœur de Gillette, qui fut mariée le même jour avec François Mangin, écuyer, sieur des Bastides. Antoine et ses frères ont été déclarés nobles et issus de noble race, et maintenus dans tous les priviléges de la noblesse, par ordonnance de M. Foullé de Martangis, intendant de Berry, du 6 juin 1715.

BARBE : d'azur, à une tête de vieillard barbue d'argent.

SECONDE BRANCHE.

VII. François Mangin, sieur des Petits-Anges, président en l'élection du Blanc, second fils d'Etienne

Mangin, IIe du nom, conseiller du Roi, élu en la même élection, et de damoiselle Jeanne Maumillon, épousa, autorisé de ses père et mère et assisté de Pierre Mangin, sieur de Chizé, son frère aîné, par contrat du 20 novembre 1628, passé devant Texier, notaire au Blanc, damoiselle Marie FAVIER, de laquelle il eut :

FAVIER

1°. Etienne Mangin, écuyer, sieur de Pouzioux, marié, par contrat du 7 mai 1651, passé devant le notaire Texier, avec damoiselle Marie *Jacquet*. En 1698, lui et René Mangin de Beauvais, son frère, firent registrer leurs armoiries à l'armorial général de l'intendance de Bourges, (*fol.* 83.) Il fut père de :

François Mangin, écuyer, sieur de Pouzioux, marié, par contrat passé devant Bourbeau et Cressac, notaires royaux à Poitiers, le 26 novembre 1695, avec damoiselle Florence *Berthelot*. Il vivait en 1715 ;

2°. François Mangin, écuyer, sieur des Petits-Anges, qui prit pour femme, par contrat passé devant Texier, notaire au Blanc, le 12 juillet 1666, damoiselle Madelaine-Angélique *de Turgis*. Elle le rendit père de :

François Mangin, écuyer, sieur des Touches, marié, par contrat passé devant Rouelle, notaire royal, le 5 juillet 1702, avec dame Silvine *Dauphin*. Il vivait en 1715 ;

3°. René, Ier du nom, dont l'article suit.

VIII. René MANGIN, Ier du nom, écuyer, sieur de Beauvais, épousa, par contrat du 21 juillet 1673, passé devant Rouelle, notaire royal, damoiselle Anne BASTIDE, en Berry. Lui et ses frères furent relevés de la dérogeance de Pierre Mangin, leur bisaïeul, par lettres patentes du Roi du 25 février 1688, registrées en la cour des aides le 7 décembre de la même année; et ces mêmes frères vivaient encore, octogénaires, le 6 juin 1715, époque à laquelle M. Foullé de Martangis, intendant de Berry, les maintint dans leur noblesse de race. René Mangin fut père de trois fils et d'une fille, savoir :

BASTIDE : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.

1°. N..... Mangin, qui fut religieux de l'ordre de Grandmont, et devint prieur du collége du même nom, à Paris ;

2°. Joseph Mangin de la Salle, d'abord garde marine, ensuite lieutenant au régiment de Belabre, dragons, puis major de celui de Nicolaï, même arme, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Après le siége de Fribourg, où il fut

blessé, son âge et ses infirmités ne lui permettant plus de servir, le Roi lui accorda sa retraite avec une pension ;

3°. Jacques, dont l'article suit ;

4°. N..... Mangin, prieure de l'abbaye de Villesalem, ordre de Fontevrault.

IX. Jacques MANGIN, écuyer, sieur de Beauvais, épousa, en présence de ses père et mère, par contrat du 8 janvier 1702, passé devant Rouelle et Chichey, notaires royaux, damoiselle Madelaine DAUPHIN, de laquelle il eut six enfants :

DAUPHIN : d'azur, à 3 dauphins d'argent.

1°. René, IIe du nom, dont l'article suit ;

2°. N..... Mangin des Essarts, lieutenant au régiment de Nicolaï, dragons, tué au siége de Fribourg, en Brisgau ;

3°. N... Mangin du Plessis, lieutenant au régiment de Picardie ;

4°. Joseph Mangin de Beauvais, ecclésiastique ;

5°. Marie Mangin de Beauvais, religieuse en l'abbaye de Villesalem ;

6°. N..... Mangin de Beauvais, épouse de N..... *de Thianges*, écuyer, seigneur de Puygirault.

X. René MANGIN DE BEAUVAIS, chevalier, seigneur du château de Voulpaudière, du Breuil, de Poirou, de la Combe et autres lieux, épousa, le 3 février 1742, demoiselle Anne-Jeanne-Rose D'ARGENCE, fille de feu messire Henri-Charles d'Argence, écuyer, seigneur du Sousy, de la Fond et autres lieux, et de dame Jeanne-Rose Beaupoil. De ce mariage sont issus :

D'ARGENCE : de gueules, à une fleur de lys d'argent.

1°. Silvain, dont l'article suit ;

2°. Joseph Mangin, chevalier de Beauvais, lieutenant au régiment de Navarre ;

3°. Antoine-Henri Mangin des Rosiers de Beauvais, écuyer, né le 8 mai 1749, chef d'escadron, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a fait les campagnes de l'émigration, et est décédé sans postérité ;

4°. Jean Mangin de Beauvais, prêtre, prieur d'Orsay, en Bourbonnais, décédé ;

5°. Marie Mangin de Beauvais, religieuse en l'abbaye de Villesalem ;

6°. Rose Mangin de Beauvais, morte sans alliance.

XI. Silvain MANGIN DE BEAUVAIS, chevalier, seigneur du château de Voulpaudière, de Saint-Igny, du Breuil,

de Poirou, de la Combe, de la Barre et autres places, né au Blanc le 13 février 1745, entra au service cornette dans les dragons de Nicolaï et se trouva le 24 juin 1762 à la bataille de Cassel, dans la Hesse. Réformé en 1763, il entra à cette époque dans les gendarmes de la garde ordinaire du Roi, où il a servi jusqu'au licenciement de ce corps. Emigré en 1791 avec son frère Antoine-Henri, il a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, frères de Louis XVI, dans la cavalerie noble de la coalition du Poitou, sa province, et à ses dépens. Après le licenciement de cette armée, il joignit celle de Condé, où il fit la campagne de 1793, comme maréchal-des-logis-chef, dans le régiment de cavalerie noble commandé par LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berry, dont il a les plus honorables certificats de service, ainsi que de S. A. S. le prince de Condé, qui l'a reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1794. M. de Beauvais avait été blessé à la bataille de Berckeim le 2 décembre 1793. Il a fait sans interruption toutes les campagnes de l'armée de Condé, jusqu'au licenciement définitif effectué en 1801. A cette époque, il reçut du Roi d'Angleterre une pension, dont il a joui jusqu'en 1814, qu'il rentra en France. Il a émigré de nouveau au 20 mars 1815, a suivi Louis XVIII à Gand et est rentré avec S. M. Il a reçu le brevet de colonel de cavalerie et a été nommé par le Roi, en 1816, grand prévôt de la cour prévotale du département de l'Aisne. Du mariage qu'il a contracté à Montmorillon le 28 juillet 1783, devant Clémot et Durand, notaires royaux à cette résidence, avec demoiselle Marie-Julie Bastide de la Ronde, décédée au Blanc le 16 février 1791, fille de Jacques Bastide, seigneur du Pescher, de la Baudinière et autres lieux, conseiller du Roi et son procureur honoraire au siége royal et en la senéchaussée de Montmorillon, et de dame Marie de Louche de Boisremond, est issu Joseph-Augustin-Dieudonné, qui suit.

Bastide : d'argent, à une fasce bastillée de gueules.

XII. Joseph-Augustin-Dieudonné Mangin de Beauvais, chevalier, seigneur d'Alé et autres lieux, né en

1787, garde-du-corps du Roi, compagnie de Grammont, a épousé, le 28 avril 1813, assisté de M. Charles Mangin d'Oins, son cousin (1), damoiselle victoire-Elisabeth Poussineau de Vandeuvre, fille de messire Jean-Nicolas Poussineau de Vandeuvre, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Victoire Richard de la Missardière. De ce mariage est né :

Poussineau : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un poussin d'or, becqué; crêté et membré de gueules, et en pointe d'un lion d'or, lampassé et armé de gueules.

Arthur Mangin de Beauvais.

---

(1) Charles Mangin d'Oins est décédé en 1827, sans postérité. Deux frères lui survivent et représentent cette branche. Ils sont capitaines d'infanterie et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Leur père, chevalier du même ordre, était frère aîné de Jean-Baptiste Mangin d'Oins, né au Blanc le 18 octobre 1746, colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, retraité en 1817, et vivant ; et de Sylvain Mangin d'Oins, né au Blanc le 18 mars 1752, chef d'escadron, retraité en 1817, et décédé.

OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN,

Seigneurs DE NEER, D'ITTEREN, DE MEERSSENHOVEN, DE HOLLAND, DE DRINTELEN, etc., *aux Pays-Bas.*

ARMES : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un cygne au naturel, c'est-à-dire d'un cygne blanc, becqué et membré de gueules.* L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne de chevalier. Cimier : le cygne de l'écu.

LA famille OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN est originaire du duché de Clèves. Elle est établie à Maëstricht depuis le commencement du 16e siècle, et y a toujours rempli les premières places de la magistrature.

Un mémoire dressé sur titres, et appuyé d'une attestation du dernier prince souverain de Liége, que nous rapporterons à la fin de cette généalogie, en établit la filiation depuis Jean, Ier du nom, qui suit.

I. Jean OLISLAGERS, Ier du nom, écuyer, échevin de la cité de Maëstricht en 1535, épousa Catherine DE BERCHEM, descendue des sires de Berchem, puînés des sei-

DE BERCHEM : d'argent, à 3 pals de gueules.

gneurs de Malines, alliés depuis six cents ans aux plus illustres maisons des Pays-Bas, elle était fille d'Adam de Berchem, et de Catherine d'Ophem (*a*), dame de Moersecke. De ce mariage sont provenus :

1°. Jean, Ier du nom, qui suit;

2°. Henri Olislagers, qui a laissé une fille nommée :

Alide Olislagers, femme de Jean-Lambert *Maes* (*b*), d'une famille alliée aux plus distinguées de la Flandre.

DE SCHELLART : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, qui est *de Schellart*; aux 2 et 3 de sable, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 merlettes du même.

II. Jean OLISLAGERS, IIe du nom, *dit* DE BERCHEM, écuyer, eut pour femme Catherine DE SCHELLART DE LEYCHTENBERG (maison illustre, élevée au rang de comte de l'empire en 1674), fille de Nicolas de Schellart, seigneur d'Hairlische, et d'Alide d'Eynatten (*c*), de Leychtenberg. Ils ont laissé deux fils :

1°. Nicolas, dont l'article viendra;

2°. Jean Olislagers, écuyer, qui épousa, en 1595, Catherine *Hermans*, fille de Jean Hermans, écuyer, et de Jeanne-Catherine de Meer (*d*). Ils ont eu quatre fils et cinq filles :

A. Gérard Olislagers, religieux croisier;

B. Godefroi-Henri Olislagers, écuyer, né le 14 janvier 1617, mort célibataire le 10 octobre 1662;

C. Laurent Olislagers, écuyer, né le 6 janvier 1619;
D. Reinier Olislagers, écuyer, né le 16 janvier 1622; } morts jeunes;

E. Catherine Olislagers, née le 29 juin 1606, alliée, 1°. par contrat du 7 janvier 1627, avec Pierre *de Dalem* (*e*), écuyer; 2°. par contrat du 14 janvier 1634, avec Guillaume *Roosen* (*f*), écuyer. Elle mourut le 2 septembre 1637, et Guillaume Roosen épousa en secondes noces,

---

(*a*) *d'Ophem* : de gueules, à 3 maillets d'argent.

(*b*) *Maes* : de sable, à 3 roses d'argent, boutonnées d'or, celle à dextre couverte par un franc-canton d'or, chargé d'un double roc d'échiquier de gueules. (*Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas*, in 4°, pp. 246 et 339.)

(*c*) *d'Eynatten* : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6 merlettes du même en orle. (Cette famille était considérable. Voyez les *Quartiers généalogiques*, pp. 114, 121, 166.)

(*d*) *de Meer* : d'or, à 3 jumelles de gueules.

(*e*) *de Dalem* : d'argent, à 2 fasces bretessées de gueules.

(*f*) *Roosen* : d'argent, à 3 roses de gueules, feuillées de sinople.

par contrat du 27 janvier 1640, Ida van Ophoven, fille de Hubert van Ophoven (*a*), et de Jeanne Coenen (*b*);

F. Anne-Jeanne Olislagers, née le 17 septembre 1610, morte sans alliance;

G. Jeanne Olislagers, née le 21 octobre 1612, femme de Jean *Roosen*, écuyer, frère de Guillaume, mari de sa sœur aînée. Elle est décédée le 28 juin 1662;

H. Helwide Olislagers, née le 24 mai 1615. Elle ne fut pas mariée;

I. Marie Olislagers, née le 10 janvier 1820. Elle épousa Lambert *Grootcclaes* (*c*), dont le fils fut major au service de France. Marie Olislagers est décédée avant sa mère, et son mari lui ayant aussi survécu, épousa en secondes noces Marie de Gerdingen.

III. Nicolas Olislagers, écuyer, fut marié, par ontrat du 5 février 1596, avec Jeanne de Suetendal, lle unique de Hubert de Suetendal, chevalier, éche- n de Maëstricht, et de Gertrude Surdon de Wesel. es époux vécurent ensemble pendant 55 ans. Nicolas lislagers mourut le 7 septembre 1651, et Jeanne de uetendal, le 16 janvier 1655. Ils eurent douze enfants, uatre fils et huit filles :

de Suetendal : écartelé aux 1 et 4 de gueules, à 2 pampres de sinople, fruités d'or, arrondis en forme de couronne, les extrémités supérieures passées dans une couronne d'or : aux 2 et 3 de sinople, à 3 fleurs de lys d'or.

1°. Jean Olislagers, écuyer, né le 29 octobre 1602, officier au service de l'empereur, tué au siége de Spire en 1632;

2°. Nicolas Olislagers, écuyer, né le 11 octobre 1604, mort célibataire le 8 avril 1661;

3°. Hubert-Arnoul, qui a continué la descendance;

4°. Henri Olislagers, écuyer, né le 15 décembre 1614, décédé sans avoir été marié, le 19 juin 1652;

5°. Catherine Olislagers, née le 24 novembre 1596, mariée, le 25 juin 1619, avec Servais *Hermans*;

6°. Gertrude Olislagers, née le 4 octobre 1598, mariée avec Jean-Baptiste *de Grati* (*d*), écuyer, seigneur de Weyerhoff, bour-

---

(*a*) *van Ophoven* : d'argent, au chêne terrassé de sinople, fruité 'or.

(*b*) *Coenen* : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles u même.

(*c*) *Grootcclaes* : de sinople, à deux épées, passées en sautoir, la ointe en bas et une flèche en pal, brochante sur le tout, et surmonée d'une étoile, le tout d'or.

(*d*) *de Grati* : d'or, à 3 croissants de sable.

guemestre de Maëstricht, lequel mourut le 19 janvier 1662. Sa veuve le suivit dans la tombe le 2 juin de la même année. Leurs armoiries se voyaient sur les vitraux du chœur de l'église des Dominicains de Maëstricht;

7°. Anne Olislagers, née le 29 septembre 1600, religieuse annonciade en l'abbaye de Becatsem, morte le 25 septembre 1629;

8°. Barbe Olislagers, née le 23 septembre 1604, religieuse annonciade à Maëstricht, morte le même jour que sa sœur, le 2[illegible] septembre 1629;

9°. Marie Olislagers, née le 7 octobre 1610, morte sans alliance le 3 mai 1657;

10°. Jeanne Olislagers, née le 14 juillet 1612;

11°. Elisabeth-Alide Olislagers, née le 14 février 1617, morte sans alliance le 10 octobre 1663;

12°. Madelaine Olislagers, née le 24 juin 1619. Elle ne fut pas mariée et vécut jusqu'au 18 janvier 1696.

DE CLEUTER.

IV. Hubert-Arnoul OLISLAGERS, écuyer, né le 2[illegible] août 1606, nommé échevin de Maëstricht en 1648, mourut le 13 juin 1694. Il avait épousé Madelaine DE CLEUTER (1), née le 24 novembre 1622, fille de Léonard de Cleuter et d'Anne Brouwers (A), qui le rendit père de sept enfants, savoir :

1°. Jean, IIIe. du nom, dont l'article suit;
2°. Léonard Olislagers, né le 13 juillet 1650, camérier d'honneur de Sa Sainteté, décédé le 13 octobre 1701;
3°. Arnoul Olislagers, écuyer, né le 1er janvier 1656, mort célibataire le 1er septembre 1694;
4°. Guillaume Olislagers, écuyer, né le 1er juillet 1660;
5°. Henri Olislagers, écuyer, } nés le 25 juin 1664;
6°. Reinier Olislagers, écuyer, }
7°. Marie Olislagers, née le 21 novembre 1657.

---

(1) Sœur, 1°. de Léonard de Cleuter, capitaine des gardes de la reine Christine de Suède, puis colonel d'un régiment que le pape Clément IX envoya au secours de Candie, assiégée par les Turcs. Il y fit preuve de tant de courage et de capacité que le S. Père lui donna la place de capitaine de ses gardes, qu'il a conservée jusqu'à son extrême viellesse; 2°. de Marie de Cleuter, épouse de Josse-Edmond, baron *de Reusschenberg et Zettereich*, d'une grande famille du pays de Juliers, fils d'Edmond et d'Anne-Marie de Werminghausen, dame de Clausenstein.

(A) *Brouwers* : tiercé, au 1 de sinople, à 3 coquilles renversées d'or; au 2 d'argent; au 3 d'azur, à la fleur de lys d'or.

V. Très-noble seigneur Jean OLISLAGERS, IIIe du nom, écuyer, né le 26 mars 1647, bourguemestre de la cité de Maëstricht en 1684, mourut le 18 mai 1717, ayant eu du mariage qu'il avait contracté, le 30 décembre 1681, avec Catherine LENARTS, fille de Hubert Lenarts, écuyer, bourguemestre de Maestricht, et d'Agathe van Hex (*a*), trois fils et quatre filles :

LENARTS : d'argent, à 3 tiercefeuilles de sinople.

1°. Hubert-Arnoul Olislagers, né le 4 novembre 1682, chanoine ;

2°. Ferdinand Olislagers, écuyer, né le 28 mars 1685, capitaine au service d'Autriche, mort célibataire ;

3°. Jean-Léonard qui a continué la descendance, et dont l'article suit ;

4°. Hélène Olislagers, née le 7 janvier 1688, morte sans alliance ;

5°. Marie-Madelaine Olislagers, née le 9 août 1690. Elle est morte aussi sans avoir été mariée ;

6°. Agathe Olislagers, épouse de Jacques *Cox* (*b*), drossard de la baronnie de Diepenbeck, fils d'Arnoul-Godefroi Cox, et de Marie de Loyens ;

7°. Marie-Josèphe Olislagers, née le 27 juin 1696, morte sans alliance.

VI. Noble seigneur Jean-Léonard OLISLAGERS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Neer, de Holland et de Drintelen, né le 11 août 1694, commissaire-instructeur et bourguemestre de Maëstricht, décédé le 12 mars 1766, avait épousé, le 11 juin 1724, Mechtilde-Adélaïde THOLEN, fille d'Arnoul Tholen, écuyer, et de Marie-Claire Lenssens (*c*). Ils ont eu pour fils unique Jean-Arnoul-Joseph, qui suit.

THOLEN : d'or, à 3 vannets de sable, à l'écu d'argent en abîme, chargé d'une fasce de gueules et d'un sautoir du même brochant sur la fasce.

VII. Noble et très-honoré seigneur Jean-Arnoul-Joseph OLISLAGERS, écuyer, seigneur de Meerssenhoven, d'Itteren, de Neer, de Holland et de Drintelen, commissaire-instructeur et bourguemestre de Maës-

---

(*a*) *van Hax* : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de 3 merlettes du même.

(*b*) *Cox* : de gueules, au crampon d'or.

(*c*) *Lenssens* : d'azur, au mouton saillant d'argent, couronné du même.

tricht, naquit le 11 avril 1731. Il épousa, par contrat du 22 avril 1757, Marie-Anne DE THEUX DE MONTJARDIN, fille de Jacques de Theux, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Montjardin et de Meylandt, haut-voué d'Aywaille, etc., et d'Isabelle de Mewen-Heinsberg (*a*), sœur de Guillaume de Mewen, seigneur souverain des terres de Lenth, Meeswyck et Eesden, mort en 1788. De ce mariage sont issus :

DE THEUX : parti, au 1 de gueules, à la croix bretessée d'argent; au 2 d'argent, à 3 bandes de sinople, chacune chargée d'un lioneeau d'or.

1°. Jean-Léonard-Hubert, qui suit;

2°. Marie-Isabelle-Jeanne-Josèphe Olislagers de Meerssenhoven, née le 16 septembre 1758, morte en bas âge;

3°. Marie-Agathe-Joséphine Olislagers de Meerssenhoven, née le 26 août 1760, morte sans alliance, à Maëstricht, le 13 avril 1813;

4°. Cécile-Lambertine-Mechtilde Olislagers de Meerssenhoven, née le 18 mai 1762, morte en bas âge.

VIII. Noble et honoré seigneur Jean-Léonard-Hubert OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN, écuyer, seigneur de Meerssenhoven, d'Itteren, de Holland, de Drintelen, etc., commissaire-instructeur à Maëstricht, est né le 6 septembre 1759. En 1814, il fut nommé président de la commission administrative pour l'arrondissement de Maëstricht, puis membre des états de la province de Brabant-Nord, membre de la députation permanente des mêmes états et capitaine des chasses de S. M. le roi des Pays-Bas. Il est décédé en son château de Sipernan, le 11 septembre 1827. Il avait épousé à Liége, le 7 juin 1785, Isabelle-Joséphine-Jeanne-Françoise-Cécile DE BORS D'OVEREN, dame de Lohmar, etc., sa cousine-germaine, fille unique de Jacques de Bors, chevalier, seigneur d'Overen, et de Cécile de Theux de Montjardin. Elle est décédée au château de Meerssenhoven, le 16 août 1796. De ce mariage sont issus :

DE BORS : d'argent, à l'ours en pied de sable, lampassé de gueules, et collete d'un collier d'argent d'où pend une chaîne de sable.

1°. Marie-Jean-Joseph-Hyacinthe, qui suit;

2°. Théodore-Hyacinthe-Hubert Olislagers de Sipernan, écuyer, né le 16 août 1787;

3°. Marie-Françoise-Adélaïde-Cécile Olislagers de Meerssenho-

---

(*a*) *de Mewen* : écartelé, aux 1 et 4 partis burelés d'or et de gueules, qui est *de Loos*, et d'azur, à 2 bars d'or, qui est *de Chiny*; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent, qui est *de Heinsberg*; sur le tout de sable, à 3 hirondelles de mer d'argent, qui est *de Mewen*.

ven, née le 22 mai 1789, morte sans alliance au château de Meerssenhoven le 18 septembre 1815;

4°. Marie-Isabelle-Joséphine-Victoire Olislagers de Meerssenhoven, née le 13 janvier 1791, mariée, le 1er mai 1827, avec messire Charles-Guislain-Marie, comte *de Malet de Coupigny* (*a*), fils aîné de Philippe-Pierre-Joseph, comte de Malet de Coupigny d'Ocoche, et de Marie-Guislaine-Françoise-Julie de Cunchy (*b*);

5°. Dorothée-Anne-Louise Olislagers de Meerssenhoven, née le 3 février 1793, morte en bas âge.

IX. Marie-Jean-Joseph-Hyacinthe Olislagers de Meerssenhoven, écuyer, né le 22 mars 1786, a épousé, le 14 janvier 1818, Raphaële-Marie-Ange-Louise du Parc, fille unique de messire François-Hyacinthe, comte du Parc, capitaine au régiment Colonel-Général, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Amélie-Constance-Josèphe Moreau (*c*). M. Olislagers de Meerssenhoven a été naturalisé Français par ordonnance de S. M. Charles X, du 24 mars 1825.

du Parc : d'argent, à 3 jumelles de gueules.

Nous François Antoine, prince de Méan, ancien prince souverain du pays de Liége, archevêque de Malines, primat des Pays-Bas, etc., certifions et attestons que la famille d'Olislagers, existante à Maëstricht depuis plusieurs siècles, est d'ancienne noblesse de nom et d'armes, et a toujours été tenue et réputée pour telle, ayant joui, dans cette ville et dans les provinces où elle a des possessions, de tous droits et prérogatives qui appartiennent à la noblesse, et a toujours usé des armoiries d'azur, la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles à cinq rais de même, et en pointe d'un cygne marchant au naturel, ou d'argent aux bec et pates de gueules, le col courbé; et pour cimier le cygne de l'écu, avec une couronne au lieu de

(*a*) *Malet de Coupigny* : d'azur, à l'écusson d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 fermaux d'or.

(*b*) *de Cunchy* : d'argent, à la fasce vivrée de gueules.

(*c*) *Moreau* : d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 mouchetures d'hermine de sable. (Voyez la généalogie de cette famille dans le premier volume des *Archives de la Noblesse.*)

bourrelet, telles qu'elles sont dépeintes ci-dessus, ainsi qu'il est de notre connaissance.

Donné à Malines, en notre palais archiépiscopal, le 26 février 1827 :

Signé, François Antoine, prince *de Méan*, ancien prince souverain du pays de Liége, archevêque de Malines.

PINOT DU PETIT-BOIS,

Seigneurs DE LA GAUDINAIS, DU PETIT-BOIS, DU HAUT-BOIS, DE TRÉLEAU, DU FRESNE, DE CHAMBELLÉ, etc., *en Bretagne.*

ARMES : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, au pin arraché de sinople, fruité de* 3 *pommes d'or, et accosté de* 2 *mouchetures d'hermine de sable*, qui est PINOT; *aux* 2 *et* 3 *d'argent, à* 3 *têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules*, qui est DU PETIT-BOIS. Supports : deux lions. L'écu timbré d'un casque sommé de son bourrelet et orné de ses lambrequins. Cimier : un pin arraché de sinople, fruité de 3 pommes d'or.

LE nom de cette famille est ancien en Bretagne. On voit par un acte du 27 août 1415, passé pardevant Rebilart, notaire, un Jean *Pinot*, sieur de la Bretonnais, fonder une chapellenie dans l'église de Saint-Sauveur de Rennes. C'est probablement le même qui, comme secrétaire de Jean VI, duc de Bretagne, signa, le 1er janvier 1422 (*v. st.*), la charte du don fait par ce prince au vicomte de Rohan, de la seigneurie directe sur les dîmes de l'abbaye de Bonrepos. (D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1129). Il eut une fille, qu'il maria, avec 300 écus de dot et 50 livres de rente, par

contrat du 21 février 1408, avec Guillaume *Freslon* (*a*), chevalier, seigneur de la Freslonnière.

Jeanne *Pinot* fut mariée, vers l'an 1560, avec Jacques *de la Forest* (*b*), conseiller au parlement de Bretagne, mariage dont sont descendus MM. de la Forest d'Armaillé.

La filiation se suit sans interruption depuis Julien, qui suit.

DE BRETAGNE : d'argent à 5 croissants versés d'azur, et une moucheture d'hermine de sable en cœur.

I. Julien PINOT, sieur de Bressé, né vers 1590, épousa Mathurine DE BRETAGNE, et mourut le 11 décembre 1657, laissant trois fils :

1°. Guillaume, dont l'article suit;

2°. Henri Pinot, écuyer, sieur de Bressé, archer de la garde du Roi. Il se trouva à la bataille de Seneff en 1674, et fut pourvu, par lettres de retenue du 2 mai 1689, de la charge de sous-brigadier des gardes du corps du Roi, dans la compagnie du maréchal duc de Duras, avec rang de capitaine de cavalerie;

3°. Julien Pinot, bachelier en théologie de la faculté de Paris, et prieur de Louargat, décédé en 1683.

MACÉE :

II. Guillaume PINOT, écuyer, sieur de la Gaudinais, épousa en l'église de Saint-Georges de Rennes, le 14 janvier 1655, Anne MACÉE, fille de noble Claude Macée, sieur de la Saudraye, et de Jacquette Aulnette. De ce mariage sont provenus :

1°. Julien Pinot, *dit* l'abbé de la Gaudinais, né le 4 janvier 1657, docteur de la maison de Sorbonne, prieur d'Arzano, chanoine théologal et prébendé de l'église cathédrale de Tréguier, suivant ses lettres de collation du 18 septembre 1686, mort à Arzano le 30 août 1717;

2°. René Pinot, né le 14 décembre 1659;

3°. Olivier-René, qui suit;

4°. Jean-Pierre Pinot, né le 20 mai 1667.

(*a*) *Freslon :* d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 6 fleurs d'ancolie d'azur.

(*b*) *De la Forest :* d'argent, au chef de sable.

III. Olivier-René PINOT, écuyer, sieur de la Gaudinais, seigneur du Petit-Bois, du Haut-Bois et de Tréleau, né le 4 août 1663, fut pourvu, en 1716, d'une charge de conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances en la grande chancellerie. (*Etat de la France*, année 1736, quatrième partie, pag. 98). Il mourut le 14 octobre 1735, ayant eu du mariage qu'il avait contracté, le 26 juin 1697, avec Anne-Marthe D'ELMUR, fille de Jean-Baptiste d'Elmur, écuyer échevin d'Angers, et d'Anne le Bossé, trois fils (1) et trois filles :

D'ELMUR : d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe de mures de pourpre, mal ordonnées.

1°. Jean-Baptiste-Marie Pinot, chevalier, seigneur de la Gaudinais, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Bretagne le 20 avril 1723, reçu, le 5 avril 1728, conseiller du Roi en ses conseils, président en la même chambre des comptes (*Etat de la France* de 1749, v^e partie, p. 350). Le 24 du même mois, il a obtenu des lettres de dispense d'âge en considération des services de son père. Il vivait encore en 1766, et est décédé à Saumur, ayant eu deux fils et une fille :

A. Louis-André Pinot, chevalier, seigneur de la Gaudinais, conseiller du Roi en ses conseils, président en la chambre des comptes de Bretagne, marié avec Félicité *de Germonière ;*

B. Olivier Pinot, chevalier de la Gaudinais, capitaine au régiment de Vivarais, infanterie ;

C. Victoire Pinot, mariée avec N..... *Stapleton* (*a*), baron de Trèves ;

2°. Olivier-René Pinot, écuyer, seigneur de Tréleau, qui entra au service en qualité de cornette de la compagnie colonel du régiment Mestre-de-camp-général, dragons, en devint capitaine-lieutenant avec rang de lieutenant-colonel, et reçut le brevet de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en récompense de ses services, le 17 novembre 1748. Il est décédé à Rennes le 1er novembre 1750 ;

(*a*) *Stapleton :* d'argent, au lion de gueules.

(1) On trouve un M. du Petit-Bois, maréchal-des-camps et armées du roi de Naples, puis au service de France, créé commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er avril 1761 et décédé en 1765. On conjecture qu'il était fils d'Olivier-René Pinot, seigneur du Petit-Bois, quoique dans la chronologie des dignitaires de l'ordre de Saint-Louis il soit nommé, probablement par erreur, *Poisson du Petit-Bois.*

3°. Maurille-Anne, dont l'article suit;

4°. Claude-Geneviève Pinot, mariée, le 25 août 1718, avec messire Jean-François-Dinan *de Coniac* (*a*), chevalier, seigneur de Toulmen, conseiller de grand-chambre au parlement, morte le 15 décembre de la même année, et inhumée dans l'église de Saint-Georges de Rennes. M. de Coniac se remaria, en 1739, avec Marie-Anne-Geneviève de Brilhac, fille du premier président du parlement de Bretagne;

5°. Jeanne-Emilie Pinot, mariée, 1° avec haut et puissant seigneur, messire René-Marie *du Boberil* (*b*), comte du Moland et d'Ossac, châtelain du Boberil, seigneur de l'Hermitage et de la Chapelle-Thouarault, conseiller en la grand-chambre du parlement de Bretagne, fils de René du Bobéril, seigneur des mêmes lieux, sous-doyen de la noblesse de Bretagne et colonel-commandant les gentilshommes de l'évêché de Rennes, et de Julienne Hevin; 2° avec André *Henry d'Antigny*, chevalier, seigneur de Frignicourt, en Champagne, premier brigadier des 200 chevau-légers de la garde du Roi, avec rang de colonel, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, suivant acte du 15 août 1750, fils d'Antoine Henry d'Antigny, sieur de Frignicourt, et d'Elisabeth Gillet. Elle a eu pour enfants;

Du premier lit :

A. René-Henri du Bobéril, comte du Moland et d'Ossac, châtelain du Bobéril, major du régiment Colonel-général, dragons, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

B. Henri-René, chevalier du Bobéril, l'un des 200 chevau-légers de la garde ordinaire du Roi;

C. Renée-Olive-Emilie du Bobéril, mariée, 1° le 16 mai 1749, avec messire Hyacinthe-Felix *Maudet* (*c*), chevalier, seigneur d'Ernichel, de Baunel, du Cleglio, de Lepinay et autres lieux; 2° avec messire Jean-François *Poulet*, chevalier, seigneur de l'Isle et de Vesle;

Du second lit :

A. N.... Henry d'Antigny de Frignicourt, religieuse ursuline à Lesneven;

6°. Marie-Henriette Pinot, mariée avec haut et puissant messire Anne-Julien *Gibon* (*d*), chevalier, seigneur du Pargo, du Grisso, de Keralbeau, de Lohéac, de Beaulieu, etc., conseiller

---

(*a*) *de Coniac :* d'argent, à l'aigle éployée de sable.

(*b*) *du Bobéril :* d'argent, à 3 fleurs d'ancolie d'azur, la tige de gueules en haut.

(*c*) *Maudet :* losangé d'or et de gueules.

(*d*) *Gibon :* de gueules, à 3 gerbes d'or.

au parlement de Bretagne, fils d'Olivier Gibon, chevalier, seigneur des mêmes terres et de Kerisouet, capitaine d'Auray, et de Thérèse de la Bourdonnaye, dame de Kéroset, sa première femme. De ce mariage sont issus :

A. Julien-Olivier Gibon, seigneur abbé du Pargo, chanoine théologal, trésorier, grand-chantre et grand pénitencier de la cathédrale de Rennes, archidiacre du Désert, vicaire-général et official du diocèse, chanoine honoraire de la cathédrale de Vannes, abbé commendataire de l'abbaye royale de Pornic, licencié en théologie de la faculté de Paris, et commissaire des états de Bretagne;

B. Anne-Olivier Gibon, chevalier, seigneur du Pargo et du Grisso, conseiller au parlement de Bretagne, mort sans postérité ;

C. Jean-Baptiste-Zacharie-Olivier Gibon, chevalier du Pargo, capitaine au régiment Colonel-général, dragons, mort aussi sans postérité ;

D. Sidonie-Barbe Gibon du Pargo ;

E. Jeanne Gibon, mariée avec Joseph-Avoie *de la Bourdonnaye* (*a*), chevalier, seigneur de la Bretêche, de Bienassis, etc., premier président au grand conseil, dont sont nés, un fils, vicaire-général du diocèse de Nantes, et trois filles, l'une mariée au président de Menardeau.

IV. Maurille-Anne PINOT, écuyer, seigneur du Petit-Bois, du Haut-Bois, du Fief-Boucher et autres lieux, capitaine au régiment Colonel-Général, dragons, épousa, par contrat du 6 mars 1736, Jeanne-Perrine GUYBERT DE LA REINAIS, fille de Pierre-Joseph Guybert, sieur de la Reinais, seigneur du Pin-du-Fresne, en Anjou, conseiller du Roi, secrétaire du parlement de Bretagne, et de Jeanne-Guillemette le Brun (1). De ce mariage sont provenus :

GUYBERT : d'azur, à une toison d'argent, accompagnée de 3 têtes de loup d'or.

(*a*) *de la Bourdonnaye :* de gueules, à 3 bourdons de pélerin d'argent, 2 et 1.

(1) Jeanne-Guillemette le Brun ayant survécu à M. Guybert de la Reinais, épousa en secondes noces messire Jean *du Couedic*, écuyer, dont elle eut : 1° Jean-Marie du Couedic, mort à Paris ; 2° Jeanne-Marie-Guillemette du Couedic, mariée avec Charles-Jean *Loquet*, chevalier, seigneur de Grandville et du marquisat de Fougeray, frère d'Etienne-Julien Loquet de Grandville, lieutenant-général des armées du Roi, illustré par la défense d'Ingolstadt en 1743, (voyez la *Chronologie historique militaire* de Pinard, t. v, p. 270), beau-frère du maréchal duc de Broglie et du comte des Acres de Laigle, lieutenant-général des armées du Roi et capitaine des gardes du comte de Clermont, et beau-père du célèbre Louis-François Carlet, marquis de la Rozière, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et commandeur

1°. Jean-Anne, dont l'article viendra;

2°. Olivier-Guillaume Pinot, chevalier du Petit-Bois, né le 1er mai 1738. D'abord sous-lieutenant au régiment de Lorraine, infanterie, il passa aux Indes et fut blessé au siége de Pondichéry. Revenu en France en 1760, il entra dans le régiment de Touraine, comme lieutenant, y devint capitaine en second, passa avec le même grade au régiment de Savoie-Carignan, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1781 et mourut en 1782. (*Etat militaire de cette dernière année*, p. 194);

3°. Maurille-Berthold Pinot du Petit-Bois, écuyer, né le 5 avril 1740. En 1757, il obtint du service dans les bataillons du régiment de Lorraine qui passèrent aux Indes, y fut nommé lieutenant de grenadiers, et fut tué, le 10 septembre 1760, à l'attaque des Limites, au siége de Pondichéry;

4°. Agathon Pinot du Petit-Bois, chevalier, seigneur de Tréleau, né le 12 octobre 1742. Il fut successivement lieutenant et aide-major au régiment de Picardie, capitaine et major au régiment de la Reine, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel et mestre de camp du régiment d'Orléans, dragons, gentilhomme du duc d'Orléans, et député à l'assemblée législative en 1791. Il est décédé maréchal-de-camp à Paris le 11 avril 1809;

5°. Marie-Anne Pinot du Petit-Bois, religieuse au premier monastère de la visitation de Sainte-Marie de Rennes;

6°. Jeanne-Judith Pinot du Petit-Bois, née le 15 janvier 1747, morte le 30 juin 1769, sans alliance;

7°. Reine-Pélagie Pinot du Petit-Bois, née le 22 février 1748, mariée, le 1er mai 1770, avec messire Joseph-Augustin-Jean *Langlé*, écuyer, seigneur de la Gaillardière, capitaine d'infanterie, qu'elle rendit père de :

Reine-Guillemette Langlé de la Gaillardière, née le 10 janvier 1774, mariée, le 16 décembre 1788, avec Charles Corneille-Placide *de Thierry* (*a*), comte de la Prévalaye, maréchal-des-camps et armées du Roi, ci-devant major du régiment Royal-Lorraine, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Bernardin Pierre de Thierry, marquis de la Prévalaye, chef d'escadre

---

de l'ordre de Christ de Portugal, qui, après avoir servi en France avec distinction comme maréchal-de-camp et maréchal-général des logis des armées du Roi, a été successivement ministre de la guerre des princes français à Coblentz, quartier-maître-général des troupes à la solde de l'Angleterre, général-major des armées russes, et est décédé à Lisbonne le 7 avril 1808, lieutenant-général, quartier-maître-général et commandant en chef l'armée du Nord du roi de Portugal. Le marquis de la Rozière a publié un grand nombre d'ouvrages sur l'art militaire. (Voyez le *Dictionnaire historique des généraux français*, par M. de Courcelles, tom. IV, p. 476; et le *Dictionnaire de la Noblesse de France*, du même auteur, t. V, p. 59).

(*a*) *de Thierry* : d'azur, à 3 têtes de levrier d'argent, colletées chacune d'un collier de gueules bouclé et cloué d'or.

des armées navales, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, directeur-général du port de Brest, et de Marie-Jeanne-Geneviève de Robien.

V. Jean-Anne PINOT, chevalier, seigneur du Petit-Bois, du Haut-Bois, des Grand et Petit-Val, du Fresne, de Chambellé et autres lieux, naquit le 10 janvier 1737. Il fut nommé successivement cornette au régiment de la Reine, dragons, le 1er février 1757, sous-lieutenant en 1763, sous-aide-major le 21 juillet 1764, lieutenant en second, puis en premier le 12 décembre 1776, capitaine au régiment de Belsunce, dragons, le 28 avril 1778 et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 8 mars 1785. Il est décédé en son château du Grand-Val, paroisse de Combourg, le 10 octobre 1789, en grande odeur de piété. Il avait épousé, par contrat du 28 février 1769, signé du duc et de la duchesse de Duras, Anne MARC DE LA CHENARDAYE (1), fille de François-Julien Marc de la Chenardaye, seigneur de Breil-Varennes et de Vauluisant, célèbre avocat au parlement de Bretagne, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie du même parlement et commissaire des états de cette province, et de Catherine-Sainte Morin de la Châsse. De ce mariage sont issus :

MARC DE LA CHENARDAYE : de sable, à 3 cannetons d'argent.

1°. François-Agathon, dont l'article suit;

2°. Pierre-Charles-Amand, dont la postérité sera rapportée ci-après;

3°. Guillemette-Anne Pinot du Petit-Bois, née le 20 février 1770;

4°. Marie-Jeanne Pinot du Petit-Bois, née le 17 juillet 1772, mariée à M. Félicité *le Sénéchal*;

5°. Sainte-Agathe Pinot du Petit-Bois, née le 5 juillet 1775,

---

(1) Madame du Petit-Bois avait deux sœurs, 1° Marie-Gabrielle Marc de la Chenardaye, mariée à messire Dieudonné-Gérard-Roger, comte *de Vavincourt*, chevalier, seigneur de la Lande et de Montmorel, capitaine des vaisseaux du Roi, commandant l'une des compagnies franches du corps royal de la marine, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis; 2° Sainte-Marie Marc de la Chenardaye, épouse de messire Thomas-Claude *de la Villegontier*, chevalier, seigneur de la Hunière et du Boisrieux.

mariée à M. *Morel des Vallons*, chevalier de la Légion d'Honneur, sous-préfet de Montfort;

6°. Marie-Juliette Pinot du Petit-Bois, née le 7 juillet 1777, épouse de messire Constant *Philippes de Tremaudan* (a), écuyer.

VI. François-Agathon PINOT DU PETIT-BOIS, écuyer, né le 24 août 1773, a servi en qualité de mousquetaire à l'armée du prince de Condé, et a épousé Elisabeth VARIN DE BEAUVAL, fille de Julien-Louis-Joseph Varin, sieur de Beauval, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Rennes, décédé conseiller à la cour royale de cette ville. De ce mariage sont issus :

VARIN DE BEAUVAL :

1°. Charles-Agathon Pinot du Petit-Bois, écuyer;

2°. Agathon-Louis Pinot du Petit-Bois, écuyer;

3°. Mathilde Pinot du Petit-Bois;

4°. Clotilde Pinot du Petit-Bois;

5°. Agathe Pinot du Petit-Bois.

VI. Pierre-Charles-Amand PINOT, chevalier DU PETIT-Bois, né le 7 février 1779, a épousé, en 1802, Louise Angélique LE MINTIER, décédée le 24 mars 1829, nièce de M. le Mintier de la Motte-Basse, premier écuyer du prince de Condé, et de M. Augustin le Mintier, évêque et comte de Tréguier, et fille de haut et puissant seigneur messire Gabriel-Marie-Joseph le Mintier, chevalier, seigneur des Aulnais, de Keradreux, de la Grée-Saint-Laurent, du Quenhouet, de Lezorgon, du Bieux, du Boisneuf, de la Forêt et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France, et de haute et puissante dame Marie-Louise du Bouexic de Campel, nièce du célèbre comte de Guichen (Luc-Urbain de Bouexic), lieutenant-général des armées navales, créé grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er avril 1781, et chevalier des ordres du Roi le 1er janvier 1784, décédé en 1790. De ce mariage sont issus :

LE MINTIER : de gueules, à la croix engrêlée d'argent.

1°. Emile Pinot du Petit-Bois, écuyer, né le 27 novembre 1803;

2°. Edmond-Agathon Pinot, chevalier du Petit-Bois, né le 14 avril 1805.

(a) *Philippes de Tremaudan :* de gueules, à deux épées d'or, passées en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant du même.

DE QUINEMONT,

Seigneurs DE SAINT-SÉNOCH, DE LA ROCHE-AYMER, DE VARENNES, DES CANTELLERIES, DE BAUGÉ, DE LA GUÉNERIE, DE LA HOUSSIÈRE, DE VAUGUÉRIN, DE PAVIERS, etc., *marquis* DE QUINEMONT, *en Touraine.*

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lys nourries d'or.* Couronne de marquis. Supports et cimier : Trois aigles.

LA maison DE QUINEMONT, distinguée par son ancienneté, ses alliances et ses services militaires, a fait à diverses époques des preuves pour les pages et la maison royale de Saint-Cyr, et en dernier lieu au cabinet des ordres du Roi, devant M. Cherin père, en 1776. Il résulte de ces différentes productions que cette famille, établie en France dans le 15e siècle, est originaire d'Ecosse, et issue de l'ancienne et illustre maison DE KYNNINMOND, au comté de Fife, éteinte dans celle de Murray. Dans le mémoire que M. Cherin, généalogiste du Roi, adressa au duc de Coigny, le 30 mai 1776, il fait observer que, quoique cette famille ait francisé l'orthographe de son nom, elle a toujours conservé les armoiries des barons de Grégal, ses premiers auteurs; et, à cette occasion, il renvoie au *Système héral-*

dique, avec l'art du Blason, concernant les familles les plus illustres d'Ecosse, in-fol., par Alexandre Nisber, imprimé à Edimbourg en 1722, t. I, p. 387. Ce dernier généalogiste place la maison de Kynninmond au rang des plus anciennes d'Ecosse, et cite un prélat qu'elle a donné à l'église dans le 12e siècle, en la personne de Mathieu de Kynninmond, archidiacre de Saint-André, puis évêque d'Aberdeen en 1172.

I. Androt ou André DE QUINEMONT, écuyer, second fils de Jacques de Kynninmond, baron de Grégal, au comté de Fife, en Ecosse, et d'Anne de Beulan, vint servir en France, en 1478, dans la garde écossaise que commandait Robert de Conyghan (1). La cour de

---

(1) Robert de Conyghan était entré au service du roi Charles VII, comme capitaine de la garde écossaise du corps de ce prince, en 1450. On sait qu'on n'admettait dans ce corps que les gentilshommes d'extraction et d'une noblesse militaire. Cette époque fut celle de l'établissement en France d'un grand nombre de familles écossaises. Au nombre de ces familles, dont celle de Conyghan fut incontestablement une des plus considérables et des plus fécondes en branches, nous ferons distinguer celle D'ESPRINGLES, qui, par suite d'une alliance contractée en Ecosse avec la maison de Kynninmond, en avait adopté le nom.

Jean D'ESPRINGLES, *dit* DE QUINEMONT, le premier que l'on trouve avoir porté ce surnom, était seigneur de Saint-Martin, en Champagne, du chef d'Agnès DE GRAND, qu'il avait épousée vers 1495, et qui était veuve en premières noces de Jean des Champs, seigneur de Villiers-le-Sec, en partie. Elle était fille de Pierre de Grand, et de Marguerite, dame de Saint-Martin. Elle eut de Jean d'Espringles, *dit* de Quinemont :

David DE QUINEMONT ou DE QUININNEMONT, écuyer, seigneur de Saint-Martin, marié vers 1520, avec Isabeau DE CHEF-DEVILLE, et père de :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Guillemette de Quinemont.

Jean DE QUINNEMONT, écuyer, seigneur de Cuves, épousa Françoise DE RÉANCE DE TAILLANCOURT, fille de Chicquot de Réance, écuyer, seigneur de Taillancourt, et de Didon d'Issoncourt. Jean de Quinnemont mourut avant le 22 octobre 1549; et Françoise de Réance se remaria avec Nicolas d'Aranthot, écuyer. Elle avait eu de son premier mari :

Louis XI étant à Loches, en Touraine, il épousa, par contrat du 16 juin 1483, damoiselle Jeanne DE NEPVETO, dame de Saint-Sénoch, près Loches, et en partie de la Roche-Aymer, nièce de Nicolas de Nepveto, écuyer, seigneur d'Aizes, qui assista au contrat. Etant sur le point d'aller à l'armée, il donna procuration à Jeanne de Nepveto, sa femme, pour gérer ses affaires, le 12 mai 1496. Ils eurent pour fils :

DE NEPVETO : d'or, à 3 fusées de gueules.

II. Jean DE QUINEMONT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Sénoch, de la Roche-Aymer, etc., lequel rendit hommage pour cette dernière terre en 1542 et vivait encore en 1573. Il avait épousé, avant le 22 juillet 1532, Jeanne FUMÉE DES FOURNEAUX, sœur d'Antoine Fumée, écuyer, archidiacre et chanoine en l'église cathédrale de Tours, et fille de François Fumée, seigneur des Fourneaux et de Jeanne Sauvage, et arrière petite-fille d'Adam Fumée, chevalier, seigneur des Roches-Saint-Quentin, garde-des-sceaux de France, en 1492. De ce mariage sont issus :

FUMÉE : d'azur, à 2 fasces d'or, accompagnées de 6 besants du même.

1°. René de Quinemont, écuyer, co-seigneur de Saint-Sénoch, père de :

Claude de Quinemont, seigneur en partie de la même terre, dont on ignore la destinée ;

2°. Sénoch, dont l'article suit ;

3°. Catherine de Quinemont, mariée, par contrat du 16 septembre 1554, avec Jean *de Monts*, écuyer, seigneur de la Bassechère, en la paroisse de Ligueil.

III. Sénoch DE QUINEMONT, écuyer, seigneur des Cantelleries et en partie de Saint-Sénoch, épousa,

---

1°. Guillemette de Quinnemont, mariée avec Jean *de Réance*, écuyer, seigneur de Taillancourt, de Traveron et d'Avranville en partie, homme d'armes des ordonnances du Roi dans la compagnie du comte de Crussol ;

2°. Denise de Quininnemont, mariée, en présence de sa mère, par contrat du 7 mai 1549, passé devant Jacquinot, greffier en la justice de Cuves, avec Claude *de la Noue*, écuyer, lequel assista avec Guillemette de Quinnemont, sa belle-sœur, à une transaction passée, le 30 mai 1577, entre Françoise de Réance, alors veuve en secondes noces de Nicolas d'Aranthot, et demoiselle Nicole d'Aranthot, fille d'un premier lit du même Nicolas, laquelle, par cet acte, s'obligea à payer 50 livres par an, pour le douaire de Françoise de Réance.

avec le consentement de ses père et mère du 26 octobre 1573, Jeanne DE SAINT-PÈRE, fille unique et héritière de feu Adrien de Saint-Père, écuyer, seigneur de Varennes, de Baugé et de la Guénerie, près Loches, et de Nicole le Roy. Le 7 septembre 1583, Sénoch de Quinemont rendit foi et hommage à François, fils de France, frère unique du Roi, duc d'Anjou, de Touraine et d'Alençon, pour la terre de Varennes, mouvante de la seigneurie de Loches. Il vivait encore le 17 octobre 1602, et laissa :

DE SAINT-PÈRE : d'argent, à la croix de sable, vairée d'argent, et cantonnée de quatre renards de gueules.

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article viendra ;

2°. Adrien de Quinemont, écuyer, sieur de la Croix, qui transigea avec son frère aîné, devant Gernon, notaire à Loches, le 22 octobre 1610, et obtint de lui un supplément de lot de 1300 livres, sur le partage des successions paternelle et maternelle qu'ils avaient précédemment fait. Adrien épousa Marie *de Talance*, qui le rendit père de :

A. Jacques de Quinemont, écuyer, sieur des Cantelleries, marié, à l'âge de quinze ans, par contrat du 16 septembre 1630, passé devant Forget, notaire royal en la cour de Chinon, en présence de Jean de Quinemont, écuyer, seigneur de Varennes, son oncle, avec Marguerite *de Viardet*, fille de feu Hilaire de Viardet, écuyer, sieur des Vaux, et de feu dame Anne de Puyvinet. Jacques de Quinemont présenta requête, en 1674, pour être dispensé du service du ban et arrière-ban, attendu son âge et ses infirmités, et la présence d'un de ses fils à l'armée depuis cinq ans. Il fut père de :

a. Benjamin-Jacques de Quinemont, écuyer, seigneur de la Houssière, baptisé le 13 août 1641. Il s'allia le 15 octobre 1669, à Bonne *de Marçay*, fille d'Antoine de Marçay, seigneur de Bergeresse, et de Renée de la Bouchardière. Il a laissé, entr'autres enfants (1) :

Bonne de Quinemont, mariée, 1°. avec Gabriel *Boutillon*, écuyer, seigneur des Pègues ; 2°. par contrat du 27 mars 1720, avec François *de Jarnage*, IIIe du nom, écuyer, sieur de la Fontaine, des Aubruns, etc., fils de François de Jarnage, IIe du nom, écuyer, seigneur des Aubruns, l'un des 200 chevau-légers de la garde du Roi, et de Marguerite Renard de Rilly ;

b. Pierre de Quinemont, écuyer, baptisé en la paroisse

(1) Cette branche s'est éteinte en 1765 ou 1766, dans les personnes de messire de Quinemont de la Houssière, et de messire de Quinemont des Cantelleries, qui n'ont laissé que deux filles, l'une mariée à M. *de Plaisance*, et l'autre à M. *de Ponard*.

de Varennes le 17 juillet 1653. Il servait depuis 5 ans en 1674, dans le régiment de Paulmy, cavalerie;

B. Benjamin de Quinemont, prêtre, prieur de Saint-Amand de Noyon, en Picardie, qui nomma au baptême Benjamin-Jacques, son neveu, le 13 août 1641;

C. Jeanne de Quinemout. Elle tint au baptême Pierre de Quinemont, son neveu, le 17 juillet 1653, avec Pierre-Marie de Quinemont, écuyer, seigneur de Baugé.

IV. Jean DE QUINEMONT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Varennes, de Baugé, etc., fournit au Roi, le 10 avril 1606, son aveu et dénombrement de la terre de Varennes, et déclara par cet acte que « tout ce qui » y était contenu lui appartenait à titre successif de feu » damoiselle Jeanne de Saint-Père, sa mère, fille unique » et héritière universelle de noble homme Adrien de » Saint-Père, vivant sieur dudit lieu, comme parent et » portant les surnom et pleines armes des *de Saint-Père*, » auxquels elles avaient été affectées par feu de bonne » mémoire Philippe de Saint-Père, jadis seigneur pri- » mitif desdites choses, selon son testament, exprès » vouloir et intention d'icelui, et aux charges contenues » audit testament fait et passé devant les notaires au » châtelet de Paris dès le 9e jour de novembre 1398, » lequel depuis ledit temps avait été inviolablement » observé et gardé sous les charges de faire dire à per- » pétuité, chacun jour, une messe basse à l'autel Mon- » sieur Saint-Nicolas de l'église de Notre-Dame de » Tours, et d'entretenir un écolier aux études ». Jean de Quinemont fut nommé capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied français, dans le régiment du duc de Roannais, par commission du 12 novembre 1615. Il était employé au service du Roi dans la citadelle de Ré en 1635, et paraît être mort peu de temps après (1), laissant du mariage qu'il avait contracté le 24 novembre 1600, avec Françoise DE CHOUPES, fille de Prégent de Choupes, écuyer, seigneur de Baudeau, en Poitou, et de Jeanne de Cherbis, et nièce de Pierre

DE CHOUPES : d'azur, à 3 chaussetrapes d'or.

(1) Un ancien mémoire porte qu'il fut tué en 1637, sur un vaisseau du Roi, à l'attaque des îles Sainte-Marguerite.

de Choupes, chevalier, seigneur de Choupes, gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Loudun et du Loudunois, deux enfants :

1°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit;

2°. Anne de Quinemont, épouse de Pierre *de Vaucelles*, écuyer, seigneur de la Chaume.

V. Jean DE QUINEMONT, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Varennes, de la Guénerie, de Saint-Sénoch, etc., fut successivement gentilhomme de *Monsieur* Gaston, duc d'Orléans, lieutenant d'une compagnie de 100 mousquetaires à cheval dans le régiment du cardinal de Richelieu, maréchal des camps et armées du Roi en 1662, et gouverneur de Vallerange en Lorraine. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Voysin de la Noiraye, intendant de Tours, du 30 décembre 1668. Il avait fait hommage au Roi en la chambre des comptes de Paris, le 28 février 1662, pour sa seigneurie de Varennes, mouvante de S. M. à cause du château de Loches, et avait épousé par contrat du 13 janvier 1636, Claude CHASPOUX, fille de noble homme Jean Chaspoux, seigneur de la Piardière, et de Claude Morin, et grand'tante d'Eusèbe Jacques Chaspoux, marquis de Verneuil, introducteur des ambassadeurs, père du marquis de Verneuil, grand échanson de France. De ce mariage sont issus :

CHASPOUX : d'azur, au pélican d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 croissants d'argent.

1°. Jean-Christophe, dont l'article suit;

2°. Pierre-Marie de Quinemont, page du roi Louis XIV, en la petite écurie.

VI. Jean-Christophe DE QUINEMONT, chevalier, seigneur de Varennes, de Baugé, de la Guénerie et autres lieux, fut aussi page du roi Louis XIV, dans sa petite écurie. Il servit ensuite dans la première compagnie des mousquetaires, puis à l'arrière-ban de la noblesse de Touraine en 1674. Le 22 juillet 1683, il donna à S. M. le dénombrement de sa seigneurie de Varennes et mourut avant le 10 mai 1712. Il avait épousé, par contrat du 19 janvier 1671, Marie GERVAIS DE SALVERT, fille de Louis Gervais de Salvert, gentilhomme ord

GERVAIS.

naire de la chambre du Roi, et de Marguerite Chaspoux. Ses enfants furent :

1°. Jacques de Quinemont, chanoine de l'église royale du château de Loches, et grand-vicaire de Tours ;
2°. Louis-Ours, dont l'article suit ;
3°. Trois filles, dont deux mortes sans alliance, et l'aînée, femme de M. *Couet*, avocat au conseil du Roi.

VII. Louis-Ours DE QUINEMONT, chevalier, seigneur de Varennes, de Baugé, de la Guénerie et autres lieux, fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Chauvelin de Beauséjour, intendant en la généralité de Tours, du 18 juin 1715. Du mariage qu'il avait contracté, le 10 mai 1712, avec Marie BODIN, fille de Joseph Bodin, seigneur des Joubardières, et de Marie-Louise Berthonneau, sont provenus :

BODIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même : au chef d'argent, chargé de 3 merlettes d'azur.

1°. Jean-Jacques-Ours, qui suit ;
2°. Marie-Louise de Quinemont, née le 26 février 1716 ;
3°. Bonne-Anne de Quinemont, née le 25 juin 1717, reçue, le 3 décembre 1725, à Saint-Cyr, d'où elle est sortie en 1737 ;
4°. Elisabeth-Catherine de Quinemont, née le 24 novembre 1722.

VIII. Jean-Jacques-Ours DE QUINEMONT, chevalier, seigneur de Varennes, de Baugé, de la Guénerie, de Paviers, de Vauguerin, de la Turmelière et autres lieux, né le 28 février 1715, fut reçu page du Roi en la petite écurie le 12 septembre 1729. Il en sortit pour passer cornette dans le régiment de Stanislas, cavalerie, par brevet du 1er juin 1733, et s'est marié, par contrat du 11 février 1736, avec Marie-Jeanne ODART, d'une maison qui a donné un grand panetier et un grand fauconnier de France, fille de messire Charles Odart, chevalier, seigneur de Paviers, de Vauguerin, et autres lieux, ancien capitaine au régiment des carabiniers. De ce mariage sont issus :

ODART : d'or, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'argent.

1°. Jean-Charles-Ours, qui suit ;
2°. Louis-Charles-Pierre, comte de Quinemont, né le 28 juin 1739, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine dans le régiment de Poitou, mestre-de-camp de cavalerie le 10 mars 1774, enseigne des gardes-du-corps du Roi, compagnie de Luxembourg, le 26 novembre 1775, lieutenant le 1er janvier 1776, chef d'escadron le 1er décembre 1778, brigadier de cavalerie le 1er mars 1784, maréchal-de-camp le 9 mars 1788, décédé lieutenant-général des armées du Roi le 26 octobre 1827. Il ne s'était point marié ;

3°. Marie-Charlotte de Quinemont, mariée avec Michel-Louis *de Vernage*, écuyer, seigneur de Rasnay-Laverdin, morte sans postérité le 17 janvier 1817;

4°. Marie-Louise-Adélaïde de Quinemont, morte en 1809;

5°. Catherine-Victoire de Quinemont, mariée avec M. *de Grasteil*, morte sans enfants, en 1818;

6°. Marie-Julie-Félicité de Quinemont, morte sans alliance en 1816.

IX. Jean-Charles-Ours, marquis DE QUINEMONT, chevalier, seigneur de Varennes, de Baugé, de la Guénerie, de Vauguerin, de Paviers, en Touraine, et de Rasnay-Laverdin, en Vendômois, lieutenant-colonel de cavalerie, major du régiment des cuirassiers du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, par contrat du 30 octobre 1770, Albertine-Charlotte-Sixtine MARION DE LA SAUDRAYE, fille de François-René-Julien Marion de la Saudraye, écuyer, capitaine au régiment de Béarn, infanterie, et de Charlotte-Sixtine Houvet. De ce mariage sont issus :

MARION : d'argent, à 3 fleurs de lys de gueules.

1°. Albert-Ours-Charles de Quinemont, mort dans l'émigration en 1797;

2°. Auguste-Charles-Louis, dont l'article suit;

3°. Albertine-Marie-Louise de Quinemont, morte sans alliance en 1797.

X. Auguste-Charles-Louis, marquis DE QUINEMONT, né le 6 mai 1780, a épousé, par contrat du 4 mai 1799, Marie-Marguerite-Zoé DE TRISTAN, fille de messire Nicolas-Marie de Tristan, chevalier, seigneur de Meignelay, ancien lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Thérèse-Pauline Bigot de Cherelles. De ce mariage sont issus :

DE TRISTAN : de gueules, à la bande d'or.

1°. Léopold-Marie-Pierre-Victor de Quinemont, né en 1806, marié, le 12 avril 1825, avec Agathe *le Fevre de la Faluère*, fille de messire Antoine-Marc le Fevre, comte de la Faluère et d'Agathe Bonin de la Boninière de Beaumont;

2°. Arthur-Marie-Pierre de Quinemont, né en 1808, officier à l'école de cavalerie de Saumur;

3°. Elie-Louis-Marie de Quinemont, né en 1810;

4°. Augusta-Hélène-Marie de Quinemont, née en 1800, mariée le 2 avril 1821, avec César *Budan de Russé*, chef d'escadron dans les hussards de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

DE RICHARD,

Seigneurs DE BABLOU, DU PLEIX, D'ORRON, DE VALDURENQUE, DE LA GARRIGUE, DE DOURGNE, D'ARFONS, DE TRÈVES, etc., *barons* DE GAIX et DE CASTELNAU, *en Berry*, *en Languedoc* et *en Bretagne*.

ARMES : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à* 2 *tourteaux de gueules*, qui est DE MONTESQUIOU ; *aux* 2 *et* 3 *de gueules, au chef d'or, chargé de* 3 *fleurs de lys d'azur*, qui est DE FONTANGES ; *sur le tout d'or, au chevron d'azur, accompagné de* 3 *œillets de gueules, tigés et feuillés de sinople*, qui est DE RICHARD. Couronne de marquis. L'écu sur un cartouche.

LA famille DE RICHARD, établie en Languedoc depuis le milieu du 16e siècle, est originaire de la province de Berry, où plus d'un siècle auparavant ses auteurs tenaient un rang distingué parmi la noblesse.

Elle s'est divisée en plusieurs branches. L'aînée, qui s'est éteinte en Berry depuis long-temps, avait suivi la carrière des armes. La seconde, transplantée en Languedoc, embrassa celle des négociations diplomatiques et de la magistrature. Sa noblesse a été jurée à Malte les 20 janvier et 8 avril 1625, et maintenue par

M. de Lamoignon de Basville, intendant de cette province, le 2 septembre 1700. Peu d'années après cette branche s'est éteinte. Une troisième, et la seule qui, divisée en deux rameaux, représente aujourd'hui cette famille, a également suivi la carrière militaire; et, pendant la révolution de France, plusieurs de ses membres ont scellé de leur sang leur attachement à la cause royale.

Les titres produits devant les commissaires pour l'ordre de Malte et l'intendant de Languedoc, établissent la filiation suivante (1).

I. Noble François Richard, chevalier, seigneur de Bablou, servit le roi Louis XI dans ses armées en Roussillon et en Bourgogne, et fut chargé par ce prince de diverses missions dont il s'acquitta avec succès. Le Roi, pour reconnaître ses services et l'indemniser des sacrifices qu'il avait faits dans ses guerres, lui fit donation, par lettres patentes du 8 octobre 1464, enregistrées au parlement de Paris le 3 mars 1481, de la haute et moyenne justice du lieu de Bablou, en la châtellenie de Mehun-sur-Yèvre, près Verzon, pour en jouir et disposer ainsi que de la basse justice, dont François Richard était déjà en possession, sous la seule charge de foi et hommage envers le Roi. (*Original en parchemin aux archives du château de Gaix.*) François Richard eut deux fils :

1°. Pierre, qui suit;

2°. Christophe Richard, qui mourut sans postérité, et dont la succession fut partagée par ses neveux.

II. Noble Pierre Richard, chevalier, seigneur du Pleix, d'Orron et de Bablou, gentilhomme de *Madame*, a ces qualités dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit au Roi, à Bourges, le 7 juin 1512, pour les terres

(1) Ces titres existaient aux archives du château de Gaix, près Castres, en Albigeois. Ils ont été détruits lors de l'incendie de ces archives, pendant la révolution.

et fiefs qu'il possédait en Berry. (*Expédition en forme aux archives du château de Gaix.*) Il laissa deux fils et une fille :

1°. François Richard, seigneur du Pleix, d'Orron et de Bablou, etc., qui eut plusieurs fils. Le premier a continué la branche aînée de cette famille, qui s'est éteinte en Berry; et d'un cadet paraît avoir été formée la troisième branche, dont nous parlerons plus loin;

2°. Christophe, auteur de la seconde branche, et dont l'article suit;

3°. Marguerite Richard.

SECONDE BRANCHE.

III. Noble Christophe RICHARD, chef de cette branche, et qu'un premier mariage fixa à Toulouse, fut ambassadeur du roi François Ier en 1542, près de Gustave Vasa, roi de Suède, auquel il remit les insignes de l'ordre de Saint-Michel. Il fut nommé conseiller au parlement de Toulouse, par provisions du 9 novembre 1554 (et reçu par arrêt du 7 septembre 1556), puis le 17 décembre de la même année 1554, maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis. (*Archives du château de Gaix; Histoire de France*, par le président Hénault.) En 1562, ce magistrat fut l'un de ceux qui déployèrent le plus de zèle et d'activité dans les mesures prises pour déjouer les projets des religionnaires qui, à la faveur d'intelligences, devaient s'emparer de la ville de Toulouse au nom du prince de Condé. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. V, p. 221.) La reine Catherine de Médicis, satisfaite des bons services de Christophe Richard, écrivit au Roi, le 24 octobre 1578, pour prier S. M. de lui conserver l'office de conseiller au parlement de Toulouse, en faveur de Jacques-François, son fils. Il épousa, 1° par contrat du 25 septembre 1549, passé devant la Borde, notaire à Toulouse, damoiselle Claire DE MAUREL; 2° damoiselle Marie DE LA FORCADE; 3° damoiselle Gauzide DE NAVARRE, dont il n'eut point d'enfants. Christophe Richard, François, son frère aîné, et Marguerite,

DE MAUREL : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles du même.

DE LA FORCADE : d'azur, à 2 lions affrontés d'or, lampassés et armés de gueules, appuyés sur 2 colonnes d'argent.

DE NAVARRE :

leur sœur, avaient partagé les biens, terres et seigneuries du Pleix, d'Orron et leurs dépendances, à eux échus par le décès de noble Pierre Richard, leur père, et par celui de noble Christophe Richard, leur oncle (1). Christophe, neveu et filleul de ce dernier, a eu pour enfants ;

Du premier lit :

1°. Jacques-François, 1er du nom, qui suit.

Du second lit :

2°. Guillaume de Richard, official de l'église métropolitaine de Toulouse et auditeur de l'illustrissime cardinal de la Valette. Il vivait encore en 1625.

IV. Noble Jacques-François DE RICHARD, Ier du nom, épousa, en présence de son père, par contrat du 12 mai 1582, passé devant Celerii, notaire à Toulouse, damoiselle Gabrielle DE VEZIAN, fille de noble Jean de Vezian, conseiller au parlement de Toulouse, et de feu dame Madelaine de Catel. Son père s'étant démis en sa faveur de sa charge de conseiller au même parlement, Jacques-François en fut pourvu le 20 octobre 1582, et y fut reçu par arrêt du 18 juin 1586. (*Titres originaux aux archives du château de Gaix.*) Il a eu pour fils :

DE VEZIAN : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 croissants d'argent.

1°. Bernard, qui suit ;

2°. Jacques François, IIe du nom, dont on parlera, p. 6 ;

3°. N..... de Richard. Le roi Louis XIII le nomma conseiller-clerc au parlement de Toulouse le 19 novembre 1626, et il fut reçu par arrêt du 5 janvier 1627.

V. Noble Bernard DE RICHARD épousa, en présence de Gabrielle de Vezian, sa mère, par contrat du 13 septembre 1609, passé devant Jean Arnaud, notaire à Toulouse, damoiselle Gabrielle DE SABATERII, fille de noble Gabriel Sabaterii, seigneur de la Bourgade,

DE SABATERII : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 étoiles d'or ; aux 2 et 3 de gueules.

(1) Cet acte existait en original sur parchemin aux archives du château de Gaix. L'état de vétusté ou de mutilation dans lequel il se trouve ne permet plus d'en distinguer la date. Il avait été visé dans les preuves faites à Malte, en 1625, par Jean-Gabriel Richard.

conseiller au parlement de Toulouse, et de feu dame Raimonde Mercadier. (*Archives du château de Gaix.*) Bernard de Richard, sur la résignation de son beau père, fut pourvu de la charge de conseiller au parlement de Toulouse, et reçu le 22 février 1614. On voit par des instructions données par le duc de Rohan, généralissime des religionnaires, au sieur des Isles, député vers le duc de Lesdiguières, et datées de Montpellier le 6 mars 1622, que M. de Richard avait fait toutes sortes d'ouvertures aux habitants de cette ville, pour les déterminer à se remettre sous l'obéissance du Roi, ce dont le duc se plaignait avec humeur. (*Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 366.) Le zèle de ce magistrat contribua beaucoup à la pacification des troubles qui déchiraient cette province. Les services qu'il rendit à la religion dans ces circonstances lui valurent, ainsi qu'à ses fils et à son oncle Guillaume de Richard, official de l'église métropolitaine de Toulouse, le titre de citoyens et de patrices romains, transmissible à sa postérité, par lettres patentes du sénat et du peuple romain du 19 décembre 1625, enregistrées au Capitole (1). Ses enfants sont nommés dans ce diplôme en l'ordre suivant :

1°. Jacques-François de Richard, 11e du nom, dont nous allons parler ci-après ;

2°. Jean-Gabriel de Richard, qui fut reçu chevalier de l'ordre de Malte, en qualité de page du grand-maître, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de ses preuves de noblesse, commencé le 20 janvier et fini le 8 avril 1625, et signé des chevaliers de Tégra et de Colomiès, commissaires. Par les enquêtes consignées dans ces preuves (2), notamment par les dépositions de messire Henri de la Marck, prince de Sedan, duc

(1) L'expédition de ces lettres patentes, délivrée sur parchemin par Ange Justus et François Mauhal, secrétaires du sacré collége, et scellée du sceau ordinaire de la ville de Rome, existait dans les archives du château de Gaix.

(2) Elles existent dans les archives du château de Gaix en expédition en forme, délivrée à Malte le 11 mai 1741, sous le sceau du grand-maître Emmanuel Pinto, et la signature du vice-chancelier de l'ordre.

souverain de Bouillon, et de messire Claude de Hautefort, vicomte de Lestrange et de Cheylane, gouverneur du Puy, en Velay, il est justifié que la famille de Richard est originaire du Berry, que ses auteurs possédaient la seigneurie de Bablou, près Vierzon, comme gentilshommes d'extraction et d'armes, reconnus tels par la noblesse du pays, de laquelle famille Christophe Richard était cadet, et à la suite de la reine Catherine de Médicis, faits dont les déposants étaient particulièrement instruits à raison des possessions qu'ils avaient dans le voisinage de la terre de Bablou;

3°. Paul de Richard;

4°. Jean de Richard;

5°. Amand de Richard;

6°. Hector de Richard;

7°. Etienne de Richard;

8°. Gabriel-Joseph de Richard.

V. Jacques-François DE RICHARD, IIe du nom, fu reçu conseiller au parlement de Toulouse à la place d Guillaume de Bertrand par arrêt du 5 mai 1625. L 21 octobre 1649, il obtint des lettres de vétérance qui furent enregistrées le 22 janvier 1650, à raison d ses infirmités et en considération des services que lui son père et ses aïeux avaient rendus pendant plus d 150 ans dans l'exercice de la même charge. Il ava épousé, par contrat du 24 janvier 1639, passé devan Hugues Brassac, notaire à Toulouse, damoiseli Elise DE THOMAS, fille de messire Bernard de Thoma (*Originaux et expédition en forme aux archives d château de Gaix.*) De ce mariage est né :

DE THOMAS : d'azur, à 3 trèfles d'or.

Jean-Gabriel de Richard, qui fut maintenu dans sa noblesse p jugement de M. de Lamoignon de Basville, intendant en La guedoc, du 2 septembre 1700.

TROISIÈME BRANCHE.

I. Louis DE RICHARD, baron de Gaix, seigneur d Valdurenque et de la Garrigue, commissaire des gu res, fils de Claude et petit-fils de Henri Richard, c pitaine du château de Chantilly, avait pour trisaïe Laurent Richard qui était venu s'établir à Chantill sous la protection du connétable de Montmorency,

en avait obtenu la capitainerie (1). L'éloignement de Laurent Richard avait fait perdre de vue à son fils sa famille et les titres qui devaient assurer son état et celui de ses descendants. Mais Henri et Claude, ses petit-fils et arrière-petit-fils, instruits des avantages de leur naissance, avaient toujours fait profession de noblesse. Louis de Richard, pour conserver et transmettre aux héritiers de son nom ces mêmes avantages, obtint du roi Louis XV, au mois de juin 1723, des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que de besoin, qui lui furent accordées en récompense des services signalés qu'il avait rendus dans ses fonctions et avec les troupes qu'il avait eues sous ses ordres, durant une maladie contagieuse qui avait ravagé le Languedoc, et dont il avait arrêté le cours à la Canourgue, à Saint-Ambroix et en Vivarais, et aussi « en considération de son extraction d'une noble et » ancienne famille dont les ancêtres avaient, pendant » quatre générations, rempli des charges de conseiller » au parlement de Toulouse. » Louis de Richard avait épousé, par contrat du 21 mars 1693, Marie-Josephe-Élisabeth DE FONTANGES (2), fille de messire Jean de Fontanges, chevalier, seigneur-comte d'Auberoque, de Thinières, de Valon, de la Bresserette, etc., et de dame Henriette-Gasparde d'Espinchal. Louis de Richard fit hommage au Roi pour la baronnie de Gaix le 23 août 1723. Il laissa Louis-François-Alexandre, qui suit.

DE FONTANGES : de gueules, au chef d'or, chargé de 3 fleurs de lys d'azur.

II. Louis-François-Alexandre DE RICHARD, qualifié *haut* et *puissant seigneur*, baron de Gaix, seigneur de Valdurenque, de la Garrigue et autres lieux, capitaine au régiment du Maine, infanterie, chevalier de

(1) D'après l'ordre des temps, Laurent pouvait être l'un des fils puinés de François Richard, seigneur du Pleix, d'Orron et de Badilou, chef de la branche restée en Berry.

(2) Cette alliance a donné des parentés à MM. de Richard de Gaix et de Castelnau, avec les maisons de Patry, de Sermur, de Nozières, de Polignac et de la Garde-Chambonas.

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commissaire des guerres, épousa, en présence de ses père et mère, par articles sous seings-privés du 13 juin 1726 (mariage béni le 19 du même mois dans la paroisse de la Platée de la ville de Castres), Marie-Jeanne DE MONTESQUIOU DU FAGET (1), dame de Castelnau, près d'Alby, fille de feu messire Alexandre de Montesquiou, baron d'Auriac, seigneur du Faget, de Castelnau, de Serviès et autres places, et de feu dame Susanne du Til. A ce mariage assistèrent mesdemoiselles de Sainte-Colombe et de Castelnau, trois sœurs de Marie-Jeanne de Montesquiou, messire Joseph-Guillaume de Clermont, marquis du Bosc, messire Henri-François de Loubens, marquis de Verdalle, messire Jean-François de Saint-Jean, baron de Fajac, et messire Marc-Antoine de Toulouse-Lautrec, vicomte de Saint-Germier. Il fut stipulé par une clause du contrat que le second fils qui naîtrait de ce mariage porterait le nom de Castelnau. Le 15 septembre 1763, pardevant Robineau et Hugues de Ceirville, notaires au châtelet de Paris, Marie-Jeanne de Monstesquiou, baronne de Gaix, fondée de procuration de son mari, transigea avec messire Albert de Soubiran, chevalier, marquis d'Arifat, brigadier des armées du Roi et premier aide-major du régiment des Gardes françaises, seul représentant de la maison d'Arifat, au sujet d'une prétendue substitution de la terre de Serviès au profit de cette maison, terre que possédait la baronne de Gaix, comme héritière de noble Pierre de Castelnau, son aïeul. Par cette transaction, le marquis d'Arifat se désista de ses prétentions à cette substitution, et la possession de Serviès fut confirmée à Marie-Jeanne de Montesquiou du Faget, qui laissa de son mariage avec Louis-François-Alexandre de Richard :

DE MONTESQUIOU : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 2 tourteaux de gueules, qui est *de Montesquiou*; aux 2 et 3 d'azur, à 3 colombes d'argent, 2 et 1, et un croissant du même en chef, qui est *de Sainte-Colombe*.

(1) Par ce mariage, MM. de Gaix et de Castelnau sont alliés aux maisons de Villeneuve, de Castelnau, de Sainte-Colombe, du Lac-Montvert, de Perrin, de Saint-Jean-de-Turin, etc.

1°. Louis-Charles-Alexandre, auteur de la branche des *barons* DE GAIX, dont nous allons parler ;

2°. Louis-Joseph-Amable, tige des *barons* DE CASTELNAU, dont nous parlerons plus bas ;

3°. Jeanne-Marie-Charlotte-Hélène de Richard, mariée, le 23 novembre 1755, avec messire Hugues *de la Tour-Landorte.*

BARONS DE GAIX.

Branche aînée actuelle.

III. Louis-Charles-Alexandre DE RICHARD, qualifié *haut* et *puissant seigneur*, baron de Gaix, seigneur de Valdurenque, de la Garrigue, de Dourgne, d'Arfons, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien cornette dans le régiment de Saint-Jal et commissaire des guerres, épousa, par contrat passé au château de Nébias, le 21 août 1777, devant Guillaume Larandubrel, notaire de Quillan, Gabrielle-Françoise DE MAULÉON DE NARBONNE (1), fille de feu haut et puissant seigneur messire Marc-Antoine de Mauléon de Narbonne, marquis de Mauléon, seigneur et baron de Nébias, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Susanne-Jeanne-Françoise de Roger de Caramaing, qui assista au contrat. Gabrielle-Françoise de Mauléon est décédée le 5 juillet 1781. De ce mariage sont issus, existant au château de Gaix, près Castres, deux fils et une fille :

DE MAULÉON de gueules, au lion d'or.

1°. François-Joseph-Emmanuel de Richard, baron de Gaix, né le 3 juin 1779, père par demoiselle N... *d'Espine*, son épouse, d'un fils et de quatre filles :

A. Edmond de Richard de Gaix ;

B. Coraly de Richard de Gaix ;

---

(1) Ce mariage a donné des alliances avec les maisons de Mayreville, de Bellissens, de Cailhavel, de Garaud, de Baragnes-Gardouch, du Vivier-Lansac, de Minut de Casteras, de Béon-Cazaux, de Levis-Leran, d'Ax, de Saint-Jean, de Hautpoul, de l'Huillier de Rouvenac, de Maguelonne de Saint-Benoît, du Vivier de Tournefort, etc., etc.

C. Marie de Richard de Gaix;

D. Henriette de Richard de Gaix;

E. Mathilde de Richard de Gaix;

2°. Henri-Charles-Gabriel-François de Richard de Gaix, né le 5 juin 1779;

3°. Marie-Henriette-Françoise-Flavie de Richard de Gaix, née le 10 avril 1781.

BARONS DE CASTELNAU.

Seconde branche actuelle.

III. Louis-Joseph-Amable DE RICHARD, nommé le marquis de Castelnau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine commandant au régiment des carabiniers, retiré avec une pension de 1,600 livres le 20 février 1785, avait epousé à Angers, le 10 septembre 1765, Marie-Renée-Jeanne LE ROUX, fille de René le Roux, docteur ès-droits en l'université et célèbre avocat au siége présidial d'Angers, et de dame Marie Simon. M. de Castelnau fut l'un des premiers qui prirent part à l'insurrection des royalistes de l'Ouest. Ayant été pris les armes à la main, à la tête d'un parti vendéen, il fut condamné à mort par une commission militaire à Angers, comme contre-révolutionnaire, le 29 novembre 1793. (*Biographie moderne*, seconde édition, t. Ier, p. 240.) Son épouse, arrêtée avec lui dans la Vendée, a subi toutes les horreurs d'une détention de 13 mois dans les prisons d'Angers, du Pont-de Cé, de Brissac, de Doué, de Saumur, de Montreuil-Bellay, de Tours et de Chartres. C'est dans cette dernière que madame de Castelnau termina sa captivité, arrachée à une mort certaine par la chute de Robespierre. L'héroïsme et les longs malheurs de cette dame ont excité l'admiration et le plus vif intérêt dans toute la Vendée. Elle est décédée à Nantes le 9 janvier 1825, ayant eu de son mariage :

LE ROUX.

1°. Charles-Joseph-Amable, qui suit;

2° Adelaïde de Richard de Castelnau, qui fut prise dans la Vendée, et fusillée à Angers le 29 mars 1795.

IV. Charles-Joseph-Amable DE RICHARD, baron de Castelnau, élevé à l'école militaire de Paris, officier au régiment d'artillerie de Toul, était détenu dans les prisons de Brest et de Morlaix aux époques où son père et sa sœur succombaient victimes de leur attachement à la cause royale. Un même sort lui était réservé : mais la chute de Robespierre le sauva et lui rendit la liberté. Il épousa à Nantes, le 6 avril 1797, Marie-Agnès-Anne-Joséphine DE GOHIN DE MONTREUIL (1), fille de Pierre-André de Gohin, chevalier, comte de Montreuil, lieutenant-général des armées du Roi (2), et de dame Hélène-Agnès de Stapleton, fille de messire Jean de Stapleton, comte de Trèves, qui suivit d'Angleterre

DE GOHIN DE MONTREUIL : tiercé en fasces, au 1 d'azur, à 3 fleurs de lys d'or ; au 2 d'argent à l'aigle éployée de sable ; au 3 d'azur, à la croix potencée d'argent.

---

(1) Madame de Castelnau, née de Montreuil, a partagé les malheurs et les persécutions de sa famille dans la révolution. Elle a subi plusieurs mois de captivité à Nantes, où deux cousins-germains de son nom périrent par les noyades de Carrier.

(2) Le comte de Montreuil, connu dans sa jeunesse sous le nom de chevalier de Montreuil, naquit le 15 novembre 1722. Il entra au service en qualité de lieutenant en second dans le régiment de Piémont le 26 juin 1742, et se trouva la même année à la défense et à la mémorable retraite de Prague, sous le maréchal de Belle-Isle. Nommé à une lieutenance après la bataille de Dettingen, en 1743, il se trouva l'année suivante aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, puis, en 1745 à la bataille de Fontenoy et aux siéges de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath. Il obtint le grade de capitaine le 6 janvier 1746. Dans cette année il combattit à Raucoux, après avoir servi au siége de Bruxelles. Il se trouva à la bataille de Laufeldt en 1747, et au siége de Maëstricht en 1748. Le 20 février 1755, il fut promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Il passa en Canada pour remplir les fonctions de major-général des troupes aux ordres du marquis de Montcalm. Il s'est trouvé à toutes les affaires contre les forces britanniques des généraux Loudon, Abercromby et Wolf, notamment aux batailles de Carillon et de Quebec, et à la défense de Quebec et de Montréal. Il combattait aux côtés du marquis de Montcalm, et le reçut dans ses bras, lorsque ce général fut frappé le 12 septembre 1759, du coup dont il expira le 14. Il accomplit les dernières volontés de ce guerrier célèbre et malheureux, en déposant ses restes dans une excavation faite par une bombe sur le champ de bataille. Rentré en France après l'évacuation du Canada, le comte de Montreuil fut créé brigadier d'infanterie le 10 février 1761. Après la paix, il passa à Saint-Domingue, pour y commander en second. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 25 juillet 1762, et à celui de lieutenant-général des armées du Roi le 5 décembre 1781. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, in-4°, t. VII, p. 467 : *Etat militaire de* 1784, p. 78.)

en France la famille des Stuarts et fut inscrit au catalogue des gentilshommes de la province de Bretagne en 1744. De ce mariage est issu :

V. Amable-Edmond DE RICHARD, baron de Castelnau, né à Angers le 13 janvier 1798, possesseur de la terre de Trèves, près de Saumur, comme héritier par sa mère du comte de Trèves, son bisaïeul maternel (1). Il a épousé à Nantes, le 30 avril 1827, Elisabeth-Caroline DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, (nièce du comte de la Roche-Saint-André, maréchal des camps et armées du Roi, ex-député de la Vendée), fille de Charles-Henri, chevalier de la Roche-Saint-André, lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (2), et de dame Marguerite-Charlotte de Terves.

DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ : de gueules, à 3 fers de lance émoussés d'or.

---

(1) Voyez les *Lettres vendéennes*, par le vicomte Walsh, seconde édition, t. 1, pag. 54 et 55.

(2) Le chevalier de la Roche-Saint-André a fait la campagne de la dernière coalition royaliste en qualité d'officier supérieur et d'aide-de-camp du général comte de Suzannet, qui a été frappé mortellement à la tête de sa division, en combattant pour la cause royale dans les champs de la Vendée, le 20 juin 1815.

DES ROTOURS,

Seigneurs DES ROTOURS, DE POINTEL, DU SACQ, DE MÉGUILLAUME, DU COUDRAY, DE CONNERAY, DE LA ROQUE, DE LA MOTTE, DE SAINT-ANDRÉ DE BRIOUZE, DE LA LANDE-VAUMONT, DE FUMESSON, DU CHESNAY, *barons* DE CHAULIEU, *seigneurs* DE QUATREPUITS, DE CREPON, DE FOUGY, DE LA CHAUX, etc., *en Normandie.*

ARMES : *D'azur, à trois besants d'argent* (*). L'écu timbré d'un casque de chevalier, sommé de la couronne de baron. Supports : deux lions.

DES ROTOURS, maison de noblesse d'ancienne chevalerie, de la province de Normandie.

Il existe dans le département de l'Orne, arrondissement d'Argentan, une commune du nom *des Rotours* (1), située non loin de la rive droite de l'Orne,

(*) Ces armoiries sont peintes sur les vitraux de l'église des Rotours, et sont sculptées sur le fronton du château du Sacq et sur la maison de l'Eveillerie, dans la commune du Mesnil-Briouze.

(1) *Les Rotours :* diocèse de Séez, parlement de Rouen, inten-

dépendante autrefois de l'élection de Falaise, et qui fait aujourd'hui partie du canton de Bazoches-sur-Hoesne.

On voit par d'anciens actes de foi et hommages, qu'il y avait deux fiefs dans la paroisse des Rotours; le fief de Notre-Dame-des-Rotours avec manoir seigneurial, et le fief des Rotours, dont l'un était à un quart de lieue et relevait du Roi : l'autre relevait de la seigneurie de la Carneille.

Gabriel du Moulin, curé de Manneval, dans le catalogue alphabétique des anciennes familles illustres de Normandie, qu'il a ajouté à son Histoire des conquêtes et des trophées des Normands français aux royaumes de Naples et de Sicile, cite un Hugues *des Rotours*, écuyer, qui vivait en 1212 (1). Mais la filiation n'est établie sans interruption par les titres et les documents historiques, qu'à partir de François des Rotours, Ier du nom, dont l'article suit.

I. François DES ROTOURS, Ier du nom, écuyer, acquit, le 15 octobre 1309 (2), de Gervais de Nerfs, écuyer, la terre et seigneurie de Notre-Dame-des-Rotours. L'acte de cette acquisition fut passé devant Jean Duval, tabellion juré, et scellé par Gui Laignel, prêtre, garde du scel de la vicomté de Falaise. (*Original au Chartrier du château des Rotours; Hist. de la maison de Harcourt*, par la Roque, t. III, p. 235, aux preuves du livre VIII, où le contenu de cet acte est rapporté en entier.) Selon une ancienne généalogie qui existe au chartrier du château du Sacq, ce fut le même

---

dance d'Alençon, élection et sergenterie de Falaise, paroisse de 57 feux, située près de la rive droite de l'Orne, à trois lieues S.-S.-O. de Falaise. (Expilly, *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France*, in-fol., 1770, t. VI, p. 392; *Dictionnaire géographique des postes aux lettres*, par M. Lecousturier, édition de 1802, t. II, p. 451.)

(1) Page 458, lettre R, édition de Rouen, 1658, in-fol.

(2) Cet acte est le premier que cite Pierre d'Hozier, dans une ancienne généalogie de la maison des Rotours, existante parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

François, Ier du nom, qui acheta, en 1303 ou dans les premières années du quatorzième siècle, la seigneurie de Pointel (1) que ses descendants ont conservée pendant plusieurs siècles. Le 18 novembre 1320, Guillon Drouet lui donna l'aveu de la vavassorerie Drouet, mouvante de sa seigneurie des Rotours (2); et, suivant une autre généalogie produite, en 1540, aux commissaires du Roi à la Flèche, et qui existe au chartrier du château des Rotours, il avait contracté mariage avec Massine D'ÉCOUCHÉ, mariage duquel est issu Jean, Ier du nom, qui suit.

D'ÉCOUCHÉ :

II. Jean DES ROTOURS, Ier du nom, écuyer, seigneur des Rotours et de Pointel, donna, par acte de l'année 1364, le local du presbytère des Rotours, et reçut, au mois de novembre 1377, l'aveu de Jean Couillard pour deux acres et demi de prés. (*Chartrier du château des Rotours.*) Il épousa Alix DE MONCEAUX, fille de Robert de Monceaux, écuyer, seigneur de Lonlay-le-Tesson. Ces deux époux, par acte du 20 février 1378 (*v. st.*), donnèrent en bail à fief à Colin du Barquet, écuyer, et à Guillemette, sa femme, divers héritages situés au bourg de Saint-Léonard et dans la forêt de Gouffer (3). De leur mariage est provenu Jean, IIe du nom, qui suit.

DE MONCEAUX : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 6 annelets d'or.

III. Jean DES ROTOURS, IIe du nom, écuyer, seigneur des Rotours, de Pointel et de Fumesson, dans l'élection d'Argentan (4), acquit, par acte du 13 jan-

---

(1) *Pointel :* paroisse de cent feux, située près de Briouze, dans l'élection de Falaise et à cinq lieues et demie S.-S.-O. de cette ville. Cette terre fait actuellement partie de l'arrondissement d'Argentan. (*Expilly,* t. V, p. 713.)

(2) L'original de cet aveu existe au chartrier du château des Rotours.

(3) L'original en parchemin de ce bail à fief existe dans les archives de M. des Rotours, sous-préfet de Dreux.

(4) Le fief de Fumesson a été vendu par la maison des Rotours à M. de Martineau en 1617.

vier 1401 (*v. st.*), passé devant les notaires de Briouze, une pêcherie située sous le rocher Morin, et rendit aveu, le 14 février 1415 (*v. st.*), pour son fief des Rotours. (*Originaux au Chartrier du chât. des Rotours.*) En 1418, Jean des Rotours ayant été du nombre des gentilshommes qui refusèrent de comparaître en armes pour le service de Henri V, roi d'Angleterre, ce prince, après s'être emparé de Falaise, confisqua le fief des Rotours qu'il donna à Robert Schling (1). Mais Jean des Rotours rentra dans la possession de son fief immédiatement après l'expulsion des Anglais. Le 24 juin 1431, il autorisa, comme seigneur du fief, la vente du moulin de Carel, paroisse des Rotours, consentie à à Jean de Grousset, par acte passé devant Lecomte, notaire à Falaise. (*Chartrier des Rotours.*). Il avait épousé Denise DE LA MESLIÈRE, fille de Guillaume de la Meslière, écuyer, seigneur de la Meslière, et de Lucette, dame du Sacq. Par suite de ce mariage, dont est issu Robert (2) qui suit, les terres et seigneuries du Sacq, de Méguillaume, de l'Éveillerie et de la Channière sont entrées dans la maison des Rotours, où elles sont restées jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

DE LA MESLIÈRE : d'argent, à 3 molettes d'éperon de sable ; à la bordure de gueules, chargée de 8 besants d'argent.

IV. Robert DES ROTOURS, Ier du nom, écuyer, seigneur des Rotours, du Sacq (3), de Méguillaume (4), de Pointel, etc., passa, en 1448, un acte de transport en qualité de seigneur des Rotours (*Original au Chartrier du château des Rotours*), et mourut avant l'année 1464, laissant veuve Jeanne DE RAVETON, fille de noble

DE RAVETON : d'azur, à la fasce d'argent, sommée d'un lion léopardé d'or.

---

(1) *Recherches historiques sur Falaise*, par M. l'abbé Langevin, pp. 364 et 365.

(2) Jugement de maintenue de noblesse de M. le Roy de la Potherie, intendant de la généralité de Caen, du 11 septembre 1641.

(3) *Le Sacq :* village de douze feux, situé dans le diocèse de Séez, à quatre lieues au midi de Falaise. Cette terre appartient aujourd'hui à M. Grandin, écuyer.

(4) *Méguillaume :* paroisse de vingt-sept feux, située à quatre lieues S.-O. de Falaise, et à dix N.-O. d'Alençon. Elle fait actuellement partie du canton de Putanges.

Jean de Raveton, écuyer, laquelle l'avait rendu père de :

1°. Gabriel, seigneur des Rotours, de Pointel, etc., marié 1°, suivant Pierre d'Hozier, avec N..... *de Harcourt*; 2° avec Jeanne *de Garnetot*, veuve de Jean de Bonenfant. Il n'a eu qu'un fils, issu de ce second mariage :

Guillaume des Rotours, écuyer, seigneur de Pointel, mort sans postérité;

2°. Jean, IIIe du nom, qui a continué la descendance;

3°. N.... des Rotours, mariée avec N.... *de Mathan*;

4°. N.... des Rotours, femme de N.... *de Belleville*;

5°. N.... des Rotours, alliée avec Nicolas *de Corday*, écuyer;

6°. N.... des Rotours, épouse de M. *de Melanger*;

7°. N.... des Rotours, mariée avec M. *du Fay*.

V. Jean DES ROTOURS, IIIe du nom, écuyer, seigneur des Rotours, du Sacq, de Fumesson, de l'Eveillerie, etc., fit un partage, le 15 janvier 1464 (*v. st.*), avec noble Jeanne de Raveton, sa mère, et le lendemain il y eut appointement entre cette dame et Nicolas de Corday, écuyer, établi tuteur de Guillaume des Rotours, neveu de Jean. Celui-ci, par acte du 2 novembre de cette année (1), passé devant Gervais Thievin et Jean Paulme, tabellions en la vicomté de Falaise, fit, avec les tuteurs du même Guillaume des Rotours, le partage de la succession de noble Lucette du Sacq, veuve de Guillaume de la Meslière. Le 2 juillet 1465, Robert Gondouin et Robin Guibout se reconnurent ses vassaux, à raison du fief du Gué, mouvant de sa seigneurie du Sacq. Par acte du 17 mars 1502 (*v. st.*), passé devant Pierre Regnault et Maurice Aubert, tabellions de Falaise, Jean des Rotours, IIIe du nom, comme seigneur des Rotours, transigea avec Guillaume des Rotours, seigneur de Pointel, sur le titre sacerdotal de Jean des Rotours, fils du même Jean, et il passa une autre transaction, comme patron de la paroisse des Ro-

(1) Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, Normandie, généralité d'Alençon, vol. 1 et 9, et preuves faites pour les pages de Mgr. le duc d'Orléans par M. de la Cour le 1er juin 1753, dont l'original existe aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

tours, avec les religieux de l'abbaye de Saint-André en Gouffer, par acte du 20 juillet 1503, passé devant les notaires de Briouze. (*Chartrier des Rotours.*) Il avait épousé Denise DE FALLAIS, dame du Coudray, fille de noble Jean de Fallais, écuyer, seigneur du Coudray et de Conneray, au Maine, et de N.... de Champlais, dame de Souvré. Ses enfants furent :

DE FALLAIS : de gueules, à 6 étoiles d'argent.

1°. Robert, IIe du nom, qui a continué la branche aînée DES ROTOURS DES ROTOURS;

2°. Jean des Rotours, prêtre, vivant en 1511;

3°. François, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DU SACQ, DE MÉGUILLAUME, DE CHAULIEU, etc. rapportée ci-après;

4°. Guillaume des Rotours, écuyer, sieur de Fumesson, qui acheta divers héritages les 19 janvier 1517 et 14 juin 1521, et vivait encore le 15 août 1535. Jeanne *Dussey*, sa veuve, paraît dans un acte du 31 décembre 1570. Il en avait eu deux fils :

A. François des Rotours, écuyer, seigneur de Fumesson, mort sans postérité;

B. Nicolas des Rotours, écuyer, seigneur du Chesnay (1), qui partagea avec son frère aîné le 23 juin 1571. Perrine *le Sueur*, sa veuve, transigea avec leur fils le 25 décembre 1612, et vivait encore en 1627. Il fut père de :

a. François des Rotours, écuyer, seigneur du Chesnay, marié, le 23 mai 1616, avec Marie *du Mesnil-Berard de la Chaise*, fille de noble homme René du Mesnil-Berard de la Chaise, sieur de la Bugère, et de Marguerite de Marguerit. Ils laissèrent en minorité trois fils :

I. René des Rotours, écuyer, seigneur du Chesnay, marié, 1° avec Cécile *de l'Aumosne*; 2°, par contrat des 17 et 25 novembre 1645, avec Jacqueline *Brossard*, fille de feu Léonard Brossard, écuyer, sieur du Clairet, et d'Anne Halbout. Il fut maintenu dans sa noblesse avec François, seigneur des Rotours, son cousin, chef de la branche aînée, le 1er juillet 1667. Il était alors âgé de 50 ans et avait trois enfants;

Du premier lit :

AA. Guillaume des Rotours, écuyer, seigneur

(1) *Le Chesnay* : bourg de cinquante-deux feux, situé à une lieue E.-N.-E. d'Alençon, et à neuf lieues N. du Mans.

de Brunville, marié, par contrat du 17 février 1661, avec Jeanne *le Roy*, fille de Charles le Roy, écuyer, seigneur de Cerqueux, et de Gassienne de Mesange. Il était âgé de 28 ans en 1667 et n'avait pas d'enfants;

Du second lit :

BB. N.... des Rotours, } demoiselles;
CC. N.... des Rotours, }

II. Louis des Rotours, } écuyers, mineurs en 1627;
III. Jacques des Rotours, }

b. Catherine des Rotours, qui demanda partage à François, son frère, le 20 décembre 1616;

5°. Samson des Rotours, prêtre, curé de Champcerie;

6°. Catherine des Rotours, mariée, par traité du 2 juin 1504, avec Guillaume *le Goullu*, écuyer, seigneur des Aunays, fils de Jean le Goullu, écuyer, seigneur des Aunays, et de Mille Savattes. Jean des Rotours, père de Catherine, lui constitua en dot 12 livres tournois de rentes et 150 livres tournois une fois payées, et promit en outre de *l'habiller ainsi qu'à fille de bonne maison appartient*(1);

7°. Radegonde des Rotours, } vivantes le 13 janvier 1510.
8°. Marguerite des Rotours, }

VI. Robert DES ROTOURS, IIe du nom, écuyer, seigneur des Rotours, de Launay (2), du Coudray, etc., transigea pour lui et ses frères avec Guillaume Fortin, écuyer, le 29 juin 1510, par acte passé devant Charles Turpin et Jean Leroux, tabellions de Breteville-sur-Laize. Les 13 janvier de la même année 1510 (*v. st.*) et 10 juillet 1511, suivant actes passés devant Colas Saillart et Olivier Callu, notaires de la Forest-Auvray, il fit le partage des biens de la succession paternelle, et il transigea, le 15 juillet 1517, devant les mêmes tabellions, avec François Osmond, écuyer, sieur de Sainte-Croix. (*Chartrier des Rotours.*) Il avait épousé

(1) Preuve de M. de la Cour, aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

(2) *Launay* : bourg de quatre-vingt-cinq feux, situé à quatre lieues N.-O. de Laval, au Maine.

DE LA ROÉ : d'argent, à la roue de gueules.

damoiselle Charlotte DE LA ROÉ, dame de la Chapelle d'Andigny, en Anjou, fille de Jean de la Roé, chevalier, et de Françoise le Clerc de Juigné. Ils ne vivaient plus en 1559, et laissèrent :

1°. Robert, seigneur des Rotours, du Coudray et d'autres fiefs situés au Maine et en Anjou, suivant une sentence du 16 février 1584, chevalier de l'ordre du Roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre. Il eut pour femme Barbe *d'Aunières*, fille de Bonaventure d'Aunières, seigneur dudit lieu, et de Françoise Haton, héritière de Raguin. Barbe d'Aunières, ayant survécu à Robert des Rotours, épousa, en secondes noces, Pierre du Bellay, seigneur de la Courbe, colonel d'infanterie, puis capitaine au régiment des gardes. Elle avait eu de son premier mari deux filles :

A. Radegonde des Rotours, femme de messire Charles *du Bellay*, chevalier, seigneur de la Feuillée et du Bois Thibaut, frère aîné de Pierre, seigneur de la Courbe, qui épousa sa mère ;

B. Renée des Rotours, dame du Plessis-Bonneau, paroisse de Bierné, en Anjou, mariée avec René, seigneur *de Montesson*, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, fils d'autre René, seigneur de Montesson, et de Françoise d'Assé ;

2°. Samson des Rotours, qui fut enseigne du maréchal de Montejean, et s'allia avec l'héritière *de Riolle*, en Poitou, de laquelle il ne laissa pas de postérité ;

3°. Julien, qui a continué la descendance ;

4°. Françoise des Rotours, mariée avec messire Mathurin *de Charnacé*, chevalier, seigneur de Charnacé, paroisse de Champigny (1) ;

5.° Claire des Rotours,
6°. Françoise des Rotours, } religieuses à Patience ;
7°. Thomasse des Rotours,

8°. Massine des Rotours, mariée, vers 1540, avec Jean *des Guetz*, seigneur de la Potinière, du Grand-Saulx et des Brosses. Pierre des Guetz de la Potinière, leur arrière-petit-fils, fut reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré de France le 24 novembre 1610 (2).

VII. Julien DES ROTOURS, écuyer, seigneur des Rotours, de l'Eveillerie et du Sacq, transigea sur procès,

---

(1) Cabinet du Saint-Esprit, Normandie, généralité d'Alençon, vol. 9, fol. 909.

(2) Voyez les registres de ce prieuré à la Bibliothèque de *Monsieur*, à l'Arsenal.

le 25 avril 1549, avec Jean Turgot, sieur de la Selle, et obtint une commission du Roi pour faire poursuivre des malfaiteurs le 2 novembre 1552. Par contrat du 13 mai 1559, passé devant Jean Guéroult, écuyer, et Charles Philippart, tabellions de la Forest-Auvray, vicomté de Falaise, Julien des Rotours épousa Nicole DE VASSY, sœur de messire Louis de Vassy, seigneur de la Forest-Auvray, et fille de Gabriel de Vassy, écuyer, seigneur du même lieu, et de Marguerite de Harcourt, fille de Jacques de Harcourt, baron de Longey, et d'Isabeau Bouchard d'Aubeterre. Il avait partagé avec son frère aîné le 22 décembre 1544. (*Chartrier des Rotours.*) Le 26 avril 1560, par acte passé devant les notaires de la Carneille, il donna quelques héritages au curé de la paroisse des Rotours, et fit faire des prières pour le repos des âmes des seigneurs des Rotours, ses prédécesseurs. Après sa mort, Nicole de Vassy fut nommée, par sentence du siége de Falaise du 20 décembre 1571, tutrice de leurs enfants mineurs, nommés :

DE VASSY : d'argent, à 3 tourteaux de sable

1°. Jean, IVe du nom, dont l'article suit ;

2°. Charles des Rotours ;

3°. Jacques des Rotours, vivant en 1599 ;

4°. Julien des Rotours, seigneur de la Gueslerie, mort célibataire après l'année 1622 ;

5°. Marie des Rotours, femme de Jean *Marguerit*, écuyer, seigneur du Bu, de Soignelles et de Guibray, avocat-général au parlement de Rouen ;

6°. Nicole des Rotours, } l'une d'elles a épousé M. *du Castellier*, gouverneur de Saint-Lô.
7°. Catherine des Rotours, }

VIII. Jean DES ROTOURS, IVe du nom, seigneur des Rotours, fut maintenu dans la possession de cette terre, ainsi que sa mère, par sentence du bailliage de Falaise du 16 février 1584, et fut relevé avec ses frères et sœurs de la garde noble, par sentence du même bailliage des 20 février et 21 octobre 1587. Ils firent les lots de la succession paternelle le 4 novembre

1599 (1), devant Jean Robine et Anceaume, tabellions du Pont-Crepin, vicomté de la Carneille. Jean des Rotours fit, le 15 juin 1606, devant le vicomte de Falaise, la déclaration de son fief seigneurial des Rotours, pour lequel il fit hommage au Roi, en la chambre des comptes de Normandie, le 7 février 1608, comme d'un quart de fief de haubert (2). Barbe Brochard, sa femme, lui survécut jusqu'après l'année 1636. Elle l'avait rendu père de deux fils :

Brochard : d'argent, au chevron renversé d'azur, chargé de 3 annelets d'or; au chef du second émail.

1°. Jacques, seigneur des Rotours et de la Couture, qui transigea, au mois de juin 1631, avec Philippe de Rosnay, écuyer, seigneur de Fumesson, au sujet des droits de fondation et de patronage honoraire de l'église Notre-Dame-des-Rotours. François des Rotours, qui succéda à Jacques, son frère aîné, décédé sans postérité, obtint, en 1648, des lettres de rescision contre cette transaction;

2°. François, IIe du nom, qui a continué la descendance.

IX. François des Rotours, IIe du nom, écuyer, seigneur des Moulins, puis des Rotours, partagea avec son frère aîné le 28 novembre 1636, devant Etienne et Charles Robine, notaires à Champcerie, et s'allia, par contrat du 26 juin 1638, passé devant Philippe Benard et Pierre de Launay, tabellions de Tournebu, avec Charlotte d'Anisy, fille de Henri d'Anisy, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Catherine le Cerf, alors remariée avec Louis de Nolent, écuyer, seigneur de Boubainville. François des Rotours avait servi le roi en qualité de volontaire dans la cavalerie, pendant les campagnes de 1630, 1635, et 1636, sous les ordres de MM. de Vendôme, de Thianges, de Vaubecourt et de la Lande-Héron. Il était âgé de cinquante-quatre ans lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse avec son parent, René des Rotours, seigneur du Chesnay, par jugement de l'intendant de la généralité d'Alençon,

d'Anisy : d'argent, semé de billettes de sable; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant.

(1) Les originaux de ces actes existent au chartrier des Rotours, ainsi que ceux de la plupart des titres postérieurs.

(2) Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, Normandie, généralité d'Alençon, vol. 9, fol. 909.

du 1er juillet 1667. Il est mort sans postérité, le dernier de sa branche, en 1684, après avoir vendu ses terres et seigneuries des Rotours (1), le 3 novembre 1684, à M. le marquis de Vassy-la-Forest.

SEIGNEURS DU SACQ, DE MÉGUILLAUME, DE CHAULIEU, etc.

VI. François des Rotours, IIe du nom, écuyer, seigneur du Sacq et de Méguillaume, fils puîné de Jean, IIIe du nom, seigneur des Rotours, et de Denise Fallais, transigea avec Samson, prêtre, curé de Champcerie, son frère, sur le partage de la succession paternelle, par acte du 10 juillet 1511, passé devant Colas Saillart et Olivier Callu, tabellions de la Forest-Auvray. Il intervint comme parent de Bonaventure de Harcourt dans l'enquête faite, le 12 juin 1526, par le lieutenant-général en la vicomté d'Argentan, pour l'entérinement des lettres-patentes du roi, au sujet de la garde noble du même Bonaventure de Harcourt (2). Le 30 décembre 1529, François des Rotours paya une somme de 56 livres, à laquelle il avait été taxé à cause de son fief du Sacq, pour la rançon des enfants du roi François Ier (3). En 1540, François des Rotours et Guillaume, son frère, seigneur de Fumesson, firent leurs preuves de noblesse devant les commissaires du Roi à la Flèche. Là, ils justifièrent qu'eux et leurs ancêtres avaient toujours vécu noblement, comme nobles et descendus de noble ligne, sans avoir jamais été inquié-

---

(1) On voit par les hommages et dénombrements qu'il y avait deux fiefs de ce nom dans la paroisse des Rotours; l'un, celui de Notre-Dame des Rotours, relevait du Roi, et l'autre, celui des Rotours, relevait de la seigneurie de la Carneille. Le fief et le château des Rotours étaient possédés, en 1789, par M. Angot des Rotours, et ils appartiennent aujourd'hui à MM. ses fils. (*Voyez* le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse.)

(2) *Histoire de la maison de Harcourt*, par la Roque, t. IV, pp. 1765 et 1766, où l'acte est rapporté en entier.

(3) Acte visé, en 1641, dans le jugement de maintenue de noblesse rendu par M. le Roy de la Potherie, commissaire de S. M.

tés ni troublés, et qu'ils avaient tous suivi le ban et arrière-ban comme les autres nobles du duché de Normandie (1). François des Rotours avait épousé 1°, par traité passé sous seings privés le 11 décembre 1512, Françoise DE SÉRAN, fille de noble homme Artus de Séran, sieur de Torp, et de Bertranne le Cloustier, sœur de Guillaume le Cloustier, seigneur du Mesnil-Vilmain; 2°, par contrat sous seings privés du 14 septembre 1523, Marie DE VIEUCOURT, fille de feu François de Vieucourt, écuyer, sieur de Goutefrey, et de Catherine de Clerauay. Elle était veuve, lorsqu'unie à ses enfants, elle transigea, les 16 octobre 1566 et 6 août 1567, avec les tuteurs du fils de feu Louis des Rotours, Pierre de la Haye, sieur de la Roche, et la veuve de ce même Louis, Anne de la Haye, alors remariée avec Jacques Droullin, sieur d'Urou et de Chantelou (2). François des Rotours a laissé;

DE SERAN : d'azur, à 3 croissants d'or.

DE VIEUCOURT:

Du premier lit :

1°. Louis, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Charles des Rotours, qui fut curé du Sacq;

3°. Jean des Rotours, marié avec N..... *de Fréquin*, dont il n'a pas eu d'enfants;

4°. Guillaume des Rotours, qui fut élu, en 1575, grand-prieur de Saint-Etienne de Caen. (*Voyez l'Histoire ecclés. manuscrite de Normandie*, par Dom le Noir, année 1575);

5°. Julien, auteur de la branche des *seigneurs* DE FOLGY, rapportée plus loin;

6°. Françoise des Rotours, } vivantes en 1567.
7°. Jeanne des Rotours, }

VII. Louis DES ROTOURS, écuyer, seigneur du Sacq et de Méguillaume, servit en qualité de guidon dans la

(1) Chartrier des Rotours où existe la généalogie produite par ces deux frères.

(2) L'original en parchemin de cet acte, passé devant Jean Gueroult, écuyer, et Charles Phelipart, tabellions de la Forest-Auvray, est dans les archives de M. des Rotours, sous-préfet de Dreux.

compagnie de M. le comte du Lude. Le 1er décembre 1546, il obtint au bailliage de Saint-Pierre-sur-Dive une sentence sur la demande en retrait qu'il avait formée contre noble homme N.... le Verrier, baron de Vassy, à raison du fief de Méguillaume, qui avait été vendu par son père à ce baron. Louis des Rotours, homme d'armes des ordonnances du Roi en la compagnie du seigneur de Laval, fut blessé au siége de Carignan, en Piémont. Il fit son testament le 21 octobre 1555, mourut des suites de ses blessures, et fut inhumé en l'Eglise des Augustins de cette ville. Une attestation de ses services fut donnée à sa famille le 17 mai 1557 (1). Il avait épousé, par contrat accordé le 6 janvier 1552, devant Peliczon, notaire juré au Maine, et signé par Cheron, tabellion de Bournouvel, le dernier jour de février 1553, Anne DE LA HAYE, dame de Placy et du Goustel, fille de noble François de la Haye, écuyer, seigneur de la Roche au Maine et du grand Coudray, et de Marie Geslin. Anne de la Haye se remaria, le 14 mars 1557 (*v. st.*), avec Jacques Droullin, écuyer, seigneur d'Urou, de la Fontaine, etc. Elle avait eu de son premier mari :

DE LA HAYE : d'azur, à la bande bretessée d'or, cotoyée en chef de 3 merlettes d'argent, une sur chaque merlon.

VIII. Pierre DES ROTOURS, écuyer, seigneur et patron du Sacq, de Méguillaume, etc., qui, lors de la mort de son père, fut mis sous la tutelle de Pierre de la Haye, seigneur de la Roche et du Coudray, son oncle maternel. Les 16 octobre 1566 et 6 août 1567, un accord en forme de partage fut fait devant Jean Guéroult, écuyer, et Charles Phélipart, tabellions, entre François de la Haye comme tuteur de noble Pierre des Rotours, fils et seul héritier de Louis des Rotours. (Le titre original est dans les mains de M. des Rotours, sous-préfet de Dreux). Pierre des Rotours reçut diverses reconnaissances féodales les 14 juillet

(1) Certificat de M. de la Cour, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

1577 et 5 février 1579, en 1580 et 1589, le 26 juil 1610 et en 1616. Lui et ses quatre fils furent maintenu dans leur noblesse par M. de Roissy en 1599. Pierr des Rotours consacra sa vie au service de son princ et de sa patrie, et signala particulièrement son zèle e sa fidélité dans les guerres civiles qui précédèrent e suivirent l'avénement de Henri IV au trône. La famill en conserve d'honorables témoignages, dans une sau vegarde que lui accorda ce grand prince, pour se terres du Sacq, datée du camp d'Argentan le 30 dé cembre 1589, et dans des lettres que lui écrivirent d Caen, les 22 février 1591 et 18 avril 1594, Françoi de Bourbon, duc de Montpensier, et Henri de Bour bon, duc de Longueville, lettres dans lesquelles ce princes lui expriment l'entière confiance qu'ils ont e son dévouement et sa valeur. Des copies authentique de ces pièces existent dans les mains de M. des Ro tours, sous-préfet de Dreux. Pierre des Rotours avai épousé, le 1er janvier 1577, Anne VAUQUELIN, fille d messire Guillaume Vauquelin, écuyer, seigneur d Sacy, des Yveteaux, d'Hermanville et de la Touche conseiller et avocat-général au parlement de Rouen, e de Marie Droullin. De ce mariage sont provenus :

VAUQUELIN : d'azur, au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de 4 croissants d'or.

1°. Michel des Rotours, écuyer, seigneur patron du Sacq, qui fit le partage de la succession paternelle avec ses frères le 20 avril 1619. Il avait servi le roi Henri IV dans sa jeunesse, comme l'atteste un certificat de Henri de Bourbon du 21 septembre 1597. Il reçut un aveu, en 1651, de Philippe Cousin, chevalier, seigneur de Saint-Denis, et mourut à l'âge de près de 80 ans le 7 mai 1656, comme le porte l'inscription, placée sur sa tombe dans le chœur de l'église du Sacq (*). Il avait épousé Françoise *du Breuil*, dame de Vaulcongrain, de Beauvais, du Chastellier, du Closbuisson, etc., fille de noble Pierre du Breuil, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Saint-Gilles. Il n'a laissé qu'une fille :

Marie des Rotours, dame du Sacq, alliée avec M. *de Touvoye*, bailli de Lions-la-Forest. Elle vivait en 1690 ;

2°. Guillaume, dont l'article suit ;

(*) Ci gît le corps de messire Michel des Rotours, seigneur et patron de ce lieu, âgé de quatre-vingts ans, qui mourut le 7 de mai 1656, fondateur de la première messe. Priez Dieu pour lui.

3°. François des Rotours, écuyer, sieur de la Huverie, dont était veuve sans enfants, le 26 mars 1641, Jeanne *Buisson ;*

4°. Louis des Rotours, écuyer, sieur du Gué, mort sans postérité après l'année 1641;

5°. N..... des Rotours, mariée à Pierre *Besnard*, écuyer, seigneur de Poussy;

6°. Françoise des Rotours, alliée, par contrat du 22 septembre 1613, avec Jacques *de Chennevières*, écuyer, seigneur de Courdavid.

IX. Guillaume DES ROTOURS, écuyer, seigneur de Méguillaume, de la Roque (1), de la Cour du Bois, de la Motte-sous-Rouvres (2) et de Saint-André de Briouze (3), devint possesseur de ces dernières terres par suite de son mariage avec Peronne DE MARGUERIT, fille et héritière de Georges de Marguerit, écuyer, seigneur patron des mêmes lieux, et de Catherine Cœuret (4). Ces époux transigèrent avec cette dame sur la succession de feu Georges de Marguerit le 31 mai 1604, et reçurent une reconnaissance féodale le 9 juin 1607, pour des biens relevants de la seigneurie de la Roque. Guillaume des Rotours et ses frères firent le partage de la succession de leur père le 10 avril 1619; et, le 2 mai 1621, Guillaume fit un transport à Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair. Il prouva sa noblesse devant les commissaires du roi sur le fait des francs-fiefs dans les généralités d'Alençon et de Caen les 26 mars et 16 novembre 1641. Il a laissé de son mariage un fils et deux filles :

DE MARGUERIT : d'or, à trois roses de gueules.

1°. Julien, Ier du nom, qui suit;

2°. Antoinette des Rotours, } l'une d'elles fut mariée avec
3°. Françoise des Rotours, } N..... *le Doulcet de Pontécoulant.*

---

(1) *La Roque :* paroisse de 31 feux, située à trois lieues E.-N.-E. de Vire, faisant partie actuellement du canton de Vassy.

(2) *La Motte-sous-Rouvres :* paroisse située dans le canton de Briouze, à deux lieues et demie N.-N.-E. de Falaise.

(3) *Saint-André de Briouze :* paroisse de 120 feux, située dans le même canton, arrondissement d'Argentan.

(4) *Armorial général de France,* registre IV, article DE MARGUERIT, pag. 2.

X. Julien DES ROTOURS, Ier du nom, écuyer, seigneur et patron de la Roque, de la Motte-sous-Rouvres, de Saint-André de Briouze, et de Cigné (1), naquit et fut baptisé en la paroisse du Sacq le 6 septembre 1612. Il fit le service à l'arrière-ban en 1635, fut déchargé du droit de franc-fiefs avec ses oncles, le 20 juillet 1638, et fut maintenu dans sa noblesse, d'abord, le 11 septembre 1641, par M. le Roy de la Potherie, intendant en la généralité de Caen, ensuite, le 1er juin 1667, par M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon. A cette dernière époque Julien des Rotours habitait sur la paroisse de la Roque, élection de Vire. Il avait épousé, le 24 mai 1626, Marguerite DE CAIRON, fille de noble homme Philippe de Cairon, sieur de Saint-Victor, et de Marie d'Angerville, dame d'Arclais. Il fit son testament au château de la Roque, le 14 juillet 1683, devant Etienne Sebire et Charles Halley, notaires de Vire et de Vassy, mourut le 18 du même mois et fut inhumé dans le chœur de l'église de la Roque. Ses enfants furent :

DE CAIRON : de gueules, à 3 coquilles d'argent.

1°. Philippe des Rotours, écuyer, seigneur et patron de la Roque, né en 1635, marié avec Madelaine *de Chennevières*, et décédé sans postérité après l'année 1683 ;

2°. Jacques, qui a continué la descendance ;

3°. François des Rotours, écuyer, né en 1647, marié avec Louise *de Percy de Montchamps*, et chef du rameau des Rotours de Montchamps ;

4°. N..... des Rotours, mariée avec Adrien *de Banville*, écuyer, seigneur de Trutemer ;

5°. N..... des Rotours, épouse de René *de Sainte-Marie*, écuyer, seigneur de Riboult et de la Hudairie.

XI. Jacques DES ROTOURS, chevalier, seigneur de Saint-André de Briouze, né en 1640, fit une acquisition d'héritages le 2 octobre 1679. Il avait épousé, par contrat du 16 août 1676, passé devant Etienne Sebire

(1) *Cigné :* bourg de 183 feux, situé sur la rivière de Mayenne, à deux lieues et demie N. de la ville de ce nom, et à trois quarts de lieue N.-E. d'Ambières.

et Jean Halley, notaires, Catherine LARCHER, fille de Jean Larcher, écuyer, sieur de Courperon et de Brunville, et de Catherine le Sage. Lui et son beau-père figurent dans un acte du 12 mars 1683, passé devant Julien Duchemin, et Pierre Louviers, notaires à Tinchebray. Catherine Larcher mourut le 15 avril 1721; il la suivit dans la tombe le 14 mars 1722, et tous deux furent inhumés dans l'église paroissiale de la Roque. Ils laissèrent trois fils et une fille :

LARCHER : d'argent, au porc épic de sable.

1°. Jacques-Philippe des Rotours, chevalier, seigneur de la Roque, qui épousa, le 26 février 1717, demoiselle N..... *Drudes du Rocher*, fille de Guillaume Drudes, seigneur du Rocher, et d'Elisabeth du Roumel. De leur mariage vinrent :

A. Philippe-Michel des Rotours, chevalier, seigneur de la Roque et de Cantelou-le-Noble, marié, par traité du 1er février 1757, avec Charlotte-Elisabeth *de Vigneral*, dame de Quatrepuits, de Valmeray, etc. Il est décédé à Vire en 1804, ayant eu deux fils et une fille :

a. Bertrand-Charles des Rotours, chevalier, seigneur de Quatrepuits (1) et de Valmeray (2), baptisé à la Roque le 17 avril 1761 (3), marié, le 7 mai 1785, avec Julie-Françoise *des Rotours de Chaulieu*, sa cousine, laquelle l'a rendu père de :

I. Alexandre-Philippe des Rotours, décédé sans postérité à l'hôpital ambulant de l'église des luthériens à Thorn, le 28 mars 1807, des suites d'un coup de feu qu'il avait reçu à la bataille d'Eylau le 8 février précédent;

II. Augustin des Rotours, décédé dans le même hôpital militaire, le 6 mars 1807, par suite d'un coup de feu qu'il avait reçu à la même bataille;

b. Charles-Bernard des Rotours, chevalier, seigneur de Cantelou, baptisé à la Roque le 11 octobre 1764 (4). Il a émigré et a été décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage avec Louise-Jeanne *de Thoury*, fille de M. de Thoury, écuyer, sont issus :

---

(1) *Quatrepuits :* paroisse de 13 feux, située à quatre lieues N.-N.-E. de Falaise, et à même distance E.-S.-E. de Caen.

(2) *Valmeray :* paroisse de 9 feux, située dans la sergenterie d'Argence, élection de Caen, à cinq quarts de lieue de Croissanville.

(3) *Voyez* le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse du grand-bailliage de Caen, p. 36. Bailliage de Falaise, p. 36. Bailliage de Vire, p. 47.

(4) *Voyez* le même procès-verbal, bailliage de Vire, p. 48.

I. Deux fils, morts sans postérité ;

II. Bertrand des Rotours, écuyer, garde de la porte en 1814, lieutenant au 7e régiment d'infanterie de ligne, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;

c. Alphonse-Charlotte-Madelaine des Rotours, née le 13 mars 1759, mariée avec M. *du Laurens*, lequel est décédé sans avoir laissé d'enfants ;

B. Catherine des Rotours, mariée, le 7 octobre 1760, avec Louis-Georges *le Breton*, écuyer, sieur de la Morinière ;

C. Madelaine des Rotours, mariée, le 22 décembre 1753, avec Charles-François-Benedict *Gohier*, écuyer, sieur d'Aigleville ;

2°. Charles des Rotours, chevalier, seigneur du May (1), marié, avec dispense du 7 des ides de novembre 1727, et par traité du 16 de ce mois, reconnu le 2 mai 1741, avec Élisabeth-Marie-Madelaine-Henriette *de Cairon*, veuve en premières noces de Jacques-Simon de Villette, chevalier, seigneur de la Poitevinière. Charles des Rotours a eu de ce mariage :

A. Michel-Jean-Charles des Rotours, né le 11 septembre 1738, reçu page de Mgr. le duc d'Orléans le 1er juin 1753, sur ses preuves faites devant M. de la Cour, généalogiste. Il est mort sans postérité ;

B. N..... des Rotours, épouse de M. *Bauquet*, écuyer, seigneur de Grandval ;

3°. Julien, IIe du nom, dont l'article suit ;

4°. Jeanne des Rotours, mariée, par traité sous seings-privés, déposé chez Jean Maire, notaire à Monchamps, le 25 octobre 1705, avec Robert *Noel*, écuyer, sieur des Hogues et de la Bigne.

XII. Julien DES ROTOURS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-André de Briouze, seigneur et patron haut-justicier de la Lande-Vaulmont (2), de la Chapelle-Saint-Maur-sous-le-Château de Vire, de Chaulieu (3) et de Crépon (4), servait dans les gardes-du-

---

(1) *Le May :* paroisse de 45 feux, située dans l'élection de Caen, à une demi-lieue S.-E. de l'abbaye de Fontenay.

(2) *La Lande-Vaulmont :* paroisse de 44 feux, située sur la rive gauche de la Vire, à cinq quarts de lieue S.-S.-E. de la ville de ce nom.

(3) *Saint-Martin de Chaulieu et Saint-Sauveur de Chaulieu :* paroisses de l'élection de Vire, contenant la première 105 feux, et la seconde 52. Elles dépendent aujourd'hui de l'arrondissement de Mortain, canton de Sourdeval.

(4) *Crépon :* paroisse de 63 feux, située à quelque distance de l'Océan, à quatre lieues N.-O. de Caen.

corps du Roi en 1717 et années suivantes. Par traité du 24 mai 1728, reconnu devant les notaires de Vire, il épousa Marie-Léonore DES MONTS, dame patronne de la Lande-Vaulmont, de la Chapelle-Saint-Maur, etc., fille de messire Robert des Monts, écuyer, seigneur de Guimonville, etc., et de Jacqueline-Léonore Guéroult de Beilée. Le 17 février 1753, devant les notaires à Caen, le Danois et Bernard, Julien des Rotours acquit de messire Gabriel-Charles de Calmesnil, chevalier, les fiefs, terres et seigneuries de Chaulieu et de Crépon. Il est décédé au château de la Lande-Vaulmont le 28 janvier 1776, et a été inhumé dans le chœur de l'église de ce lieu. Sa veuve lui a survécu jusqu'au 29 août 1779. Son tombeau existe dans le cimetière de cette paroisse. Leurs enfants furent :

DES MONTS : d'argent, à l'aigle de gueules; à la bordure de sable, chargée de 12 besants d'or.

1°. Michel-Nicolas-Julien-Joseph des Rotours, chevalier, né à la Lande-Vaulmont le 4 mai 1741, reçu page du Roi en 1757, d'après ses preuves faites devant M. d'Hozier. Il est mort sans laisser de postérité au lieu de sa naissance, le 17 août 1761;

2°. Jacques-Augustin, qui a continué la descendance;

3°. N..... des Rotours, morte sans alliance;

4°. N..... des Rotours, mariée avec M. *Poulain*, écuyer, sieur des Châteaux;

5°. N..... des Rotours, femme de M. *Beroult de Boisbilaine*;

6°. N..... des Rotours, épouse de M. *le Court de Sainte-Marie*, écuyer, sieur de Cerences.

XIII. Jacques-Augustin DES ROTOURS, chevalier, seigneur patron et haut-justicier de la Lande-Vaulmont, seigneur patron de Saint-Martin et Saint-Sauveur de Chaulieu, de la Chapelle-Saint-Maur-sous-le-Château de Vire, de Crépon, de Montaigu, etc., baron de Chaulieu, baptisé à la Lande-Vaulmont le 5 septembre 1742, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Mais, après la mort de son frère aîné, il entra dans les chevau-légers de la garde du Roi. Il devint seigneur et titulaire de la baronnie de Chaulieu, par acte du 1er mai 1784, et, par suite de lettres-patentes de S. M. Louis XVI, du mois d'octobre 1788, enregistrées en la cour du parlement de Rouen, en vertu d'un arrêt

du 17 novembre 1786, rendu par la grand'chambre assemblée, après enquête sur les lieux. M. des Rotours, baron de Chaulieu, assista à l'assemblée de la noblesse du grand-bailliage de Caen en 1789; il y fut choisi et désigné sous ce titre pour être l'un des rédacteurs du cahier de l'ordre de la noblesse (1). Il remplissait à la même époque, et depuis l'institution, les fonctions de procureur-syndic des ordres de la noblesse et du clergé près le bureau intermédiaire chargé de l'administration du bailliage de Vire (2). Le baron de Chaulieu est décédé à Caen le 9 juin 1796. Il avait épousé, 1° Madelaine-Françoise LABBEY; 2°, par contrat passé sous seings privés le 21 juin 1780 (mariage célébré en l'église du Rocher, à Mortain, le 22 du même mois), Marie-Louise-Félicité FORTIN DE MARCENNE, décédée au château de Chaulieu au mois d'août 1782, fille de Jacques Fortin, seigneur de Marcenne, de Virey, etc., et de Léonore-Marie-Françoise Hue de Montaigu. Il a eu pour enfants :

LABBEY : d'argent, au sautoir de sinople.

FORTIN : d'azur, à la fasce dentelée d'argent, accompagnée de 6 merlettes rangées du même.

Du premier lit :

1°. Plusieurs enfants, morts en bas âge;

2°. Emilie des Rotours, morte au château de Chaulieu sans postérité;

3°. Julie-Françoise des Rotours, mariée, le 7 mai 1785, avec Bertrand-Charles *des Rotours*, chevalier, seigneur de Quatrepuits, de Valmeray, etc. Elle est décédée à Vire le 15 novembre 1807;

Du second lit :

4°. Louis-Jules-Auguste, qui suit;

5°. Gabriel-François, dont l'article viendra après celui de son frère aîné.

XIV. Louis-Jules-Auguste DES ROTOURS, chevalier, baron de Chaulieu, né et baptisé à Saint-Martin de Chau-

(1) *Voyez* le procès-verbal imprimé à Caen chez Leroy, in-4° 1789, pag. 55.

(2) Composition des assemblées d'élections et de la généralité de Caen, à la suite du procès-verbal de l'assemblée provinciale, Caen in-4°, 1788, chez Leroy, p. 9. Almanach royal de 1789. Almanach de Normandie pour 1789, in-12, p. 173.

ieu, le 9 avril 1781, a servi avec le grade de capitaine dans l'armée royale de Normandie, sous les ordres du comte de Frotté, et a eu un bras fracassé d'un coup de feu, en 1799, devant la ville de Vire. Un décret du mois de juin 1811 lui a rendu le titre de baron que la révolution lui avait enlevé. Il fut nommé auditeur au conseil-d'état par décret du 7 mai 1812. Par ordonnance du mois d'octobre 1815, il a été appelé aux fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg. Le Roi l'a créé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur au mois de juillet 1818, et officier du même ordre en 1828. Le baron de Chaulieu avait été nommé préfet du département du Finistère par ordonnance du 19 juillet 1820. Une autre ordonnance royale du 2 janvier 1823 l'a appelé à la préfecture du département de la Loire, qu'il administre actuellement. Du mariage qu'il a contracté à Vire, en 1801, avec Adélaïde-Antoinette du Buisson de Courson (1), fille de Louis-Antoine du Buisson de Courson, écuyer, et de dame Anne-Jeanne-Charlotte-Antoinette de Sarcilly, décédée à Cherbourg en mars 1818, sont issus :

du Buisson écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 quintefeuilles d'argent, 1 et 2 ; aux 2 et 3 de gueules, à une demi-bordure d'argent.

1°. Raoul-Gabriel-Jules des Rotours, écuyer, né à Vire le 20 avril 1802, licencié en droit ;

2°. Hugues-Antoine des Rotours, écuyer, né à la Graverie le 26 juillet 1804, bachelier-ès-lettres, sous-inspecteur des finances ;

3°. Marie-Thaïs des Rotours ;

4°. Anne-Alix des Rotours, morte à Montbrison en 1824.

XIV. Gabriel-François des Rotours, chevalier, né au château de Chaulieu le 2 août 1782, fut nommé président du canton de Beny-Bocage, département du Calvados, par décret du 11 juin 1810, et continué dans les mêmes fonctions par autre décret du 2 juin 1813. Il avait été élu en 1810, membre du collège électoral du même département. Le 11 juin 1809, la société d'agriculture et de commerce de Caen l'avait admis au nombre de ses membres. Par ordonnance du

(1) *Voyez* le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Caen, n° 50, in-4°.

26 septembre 1815, le Roi l'a appelé aux fonctions de conseiller de préfecture du département de la Manche (1). Il a présidé l'arrondissement de Mortain au mois d'octobre 1816 (2), a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, département d'Eure-et-Loir, par ordonnance royale du 10 juin 1818 (3), et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821. Du mariage qu'il a contracté à la Graverie, le 17 août 1801, avec Joséphine DU BUISSON DE COURSON, sœur de l'épouse du baron de Chaulieu, son frère, sont issus :

DU BUISSON : comme à la p. 21.

1°. Léon des Rotours, écuyer, né à la Graverie, arrondissement de Vire, le 17 mai 1802, licencié en droit ;

2°. Alexandre-Antonin des Rotours, écuyer, né au même lieu le 22 mai 1806, sous-lieutenant au 4e régiment de hussards.

SEIGNEURS DE SAINTE CROIX, DE FOUGY, etc.

VII. Julien DES ROTOURS, écuyer, seigneur de Launay et du Plessis, fils puîné de François des Rotours, IIe du nom, écuyer, seigneur du Sacq et de Méguillaume, et de Marie de Vieucourt, sa seconde femme, paraît dans divers actes de 1564 et 1565, et reçut des reconnaissances féodales le 29 avril 1573. Il épousa Catherine BESNARD, dame du Plessis, laquelle étant veuve passa un acte, le 8 octobre 1598, avec noble homme Samson Sallez, sieur du Repas (4). De ce mariage sont provenus :

BESNARD : d'azur, à 3 lys d'argent.

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Charles des Rotours, écuyer, seigneur de Launay, marié, par contrat du 20 janvier 1600, passé devant les tabellions de Bazoches, avec Péronne *du Pont*, fille de feu Nicolas du Pont, écuyer, seigneur du Pont et du Breuil, et de Péronne d'Aubert. Il laissa un fils et une fille :

---

(1) Recueil des actes de la préfecture de ce département, 1817, pag. 244 ; 1818, pag. 39.

(2) (3) Mémorial administratif d'Eure-et-Loir, année 1818, n° 616, pag. 433.

(4) Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, Normandie, généralité d'Alençon, vol. 1 et 9.

A. Edmond des Rotours, écuyer, seigneur du Breuil, marié, par contrat du 10 février 1638, passé devant Pierre Godard et Pierre Hardy, tabellions de la Carneille, avec Louise *Turgot*, fille de Jean Turgot, écuyer, sieur du Bois, et de Marie Yver. Il fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de la généralité d'Alençon le 1er juin 1667. Il avait alors un fils :

Isaïe des Rotours, né en 1647. Sa destinée n'est pas connue ultérieurement à l'année 1667;

B. Jeanne des Rotours, femme de Thomas *le Jeanne*, sieur du Fresne. Elle transigea avec Edmond des Rotours sur différents procès le 16 mars 1662.

VIII. François DES ROTOURS, IIIe du nom, écuyer, ɜigneur du Plessis et de Sainte-Croix, épousa, par ɔntrat du 7 juin 1592, reconnu le 5 juillet 1605, de-ant Jacques Chevalier et Jean Robine, tabellions de azoches, Guionne OSMONT, fille de feu François Os-ɔont, écuyer, seigneur de Sainte-Croix. Il partagea ɜec son frère Charles et transigea avec lui les 4 août 598 et 27 décembre 1606. Ses enfants furent :

OSMONT : écartelé, aux 1 et 4 de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à 3 fasces d'azur.

1°. François, IVe du nom, dont l'article suit;

2°. Jean des Rotours, écuyer, sieur de la Fosse en 1627, dont la fille :

Catherine des Rotours, épousa, le 20 août 1645, Brandelis *du Merle*, seigneur de Brieux, élection de Falaise (1);

3°. Barbe des Rotours;

4°. Anne des Rotours;

5°. Jacqueline des Rotours.

IX. François DES ROTOURS, IVe du nom, écuyer, ɜigneur de Sainte-Croix et du Plessis, épousa, par ɔntrat reconnu, le 8 décembre 1624, devant Gratien halemel et Pierre Durand, tabellions de la Ferté-Macé, olande DU BOIS, fille de feu Jacques du Bois, écuyer, ɜur de la Fosse et du Clos-Léger, et de Françoise de ernières. Il partagea avec ses frères et sœurs le 3 no-ɜmbre 1625, et laissa deux enfants mineurs :

DU BOIS : d'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

1°. André, qui suit;

2°. N..... des Rotours, vivante en 1639.

(1) *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 644.

X. André DES ROTOURS, écuyer, seigneur de Sainte-Croix, baptisé le 7 décembre 1633, vendit, en 1659, à Jacques de Vassy, seigneur de la Forest, les héritages qu'il possédait dans la paroisse des Rotours, et fut maintenu dans sa noblesse le 1er juin 1667. Il avait épousé, par contrat du 3 février 1654, passé devant Pierre Laboy et Gabriel Georges, tabellions de Chamboy, Madelaine BUSNEL, dame de Fougy, fille de feu François Busnel, écuyer, sieur de Fougy, gendarme de la compagnie du Roi, et de Jeanne Brunet. Il en eut :

BUSNEL : de gueules, à deux fasces d'argent, accompagnées de 7 merlettes du même.

1°. François, Ve du nom, dont l'article suit;

2°. Achille des Rotours, écuyer, né en 1664, mort sans postérité après l'année 1700;

3°. Jacques, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA CHAUX rapportée ci-après;

4°. Guillaume des Rotours, écuyer, né au mois de décembre 1666, prêtre, abbé de Sainte-Croix en 1700;

5°. Marie-Charlotte des Rotours, femme de Jean-Charles *du Bois*, écuyer, seigneur du Bois-Tesselin.

XI. François DES ROTOURS, Ve du nom, écuyer, seigneur de Fougy, né en 1659, est nommé dans l'acte de cession que Guillaume des Rotours, abbé de Sainte-Croix, son frère, fit, le 28 septembre 1700, à Jacques des Rotours, de tous ses droits en la succession de feu André des Rotours, leur père. Il épousa N.... DE GUERPEL, dont il eut :

DE GUERPEL : d'or, à la croix ancrée de gueules cantonnée de 4 mouchetures de sable.

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. Philippe des Rotours, } dont on ignore la destinée.
3°. François des Rotours, }

DE RUPIERRE : palé d'or et d'azur.

DE LAMBERT : *

DE SOUVIGNY : **.

XII. Louis DES ROTOURS, écuyer, seigneur de Fougy, épousa 1° N... DE RUPIERRE, 2° Louise DE LAMBERT, 3° Marguerite DE SOUVIGNY. Il n'a eu qu'un seul fils

* DE LAMBERT : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants d'or, et en pointe d'une étoile du même.

** DE SOUVIGNY : d'azur, à trois hures de sanglier arrachées d'or, défendues et allumées de sable, et une coquille d'or en cœur.

issu de son second mariage, et nommé Louis-François-Urbain, qui suit.

XIII. Louis-François-Urbain DES ROTOURS, écuyer, seigneur de Fougy, épousa N.... GAULTIER DE SAINT-LAMBERT, de laquelle il n'a pas eu d'enfants. GAULTIER :

SEIGNEURS DE LA CHAUX.

XI. Jacques DES ROTOURS, chevalier, né en 1665, fils d'André des Rotours, écuyer, seigneur de Sainte-Croix, et de Madelaine Busnel, épousa, par contrat du 16 janvier 1696, passé devant Jacques Pâris, notaire de la vicomté de Falaise au siége de Putanges, Anne-Nicole DE BROSSET, fille aînée de feu messire Pierre de Brosset, chevalier, seigneur et patron de la Chaux, et de Louise-Françoise de Caignon. Elle resta veuve avant le 22 juillet 1710, ayant quatre fils : DE BROSSET : de gueules, à 3 chevrons d'argent, accompagnés de 9 merlettes du même en orle.

1°. Louis-Philippe, qui suit ;
2°. Charles des Rotours, écuyer,
3°. Louis des Rotours, écuyer,
4°. Pierre-André des Rotours, écuyer, } vivants en 1731.

XII. Louis-Philippe DES ROTOURS, chevalier, seigneur patron de la Chaux, de la Maillardière et de Sainte-Croix, passa un accord le 10 novembre 1731, avec messire Guillaume des Rotours, prêtre, curé de Sainte-Croix, son oncle, et se maria, par contrat du 11 août 1743, passé devant Louis Davoust, notaire royal au Maine, avec Charlotte DE MONTREUIL, fille de feu messire René-Charles de Montreuil, chevalier, seigneur de Vaugois, de Nuillé, de la Pallu, de la Béraudière, etc., et de dame Charlotte Treslon, dame de la Chaux. Louis-Philippe des Rotours reçut un aveu de Jérôme de Recalde le 3 juillet 1751. Sa veuve vivait encore le 10 février 1774. Ils ont laissé : DE MONTREUIL.

1°. Louis-Antoine, qui suit ;
2°. N..... des Rotours, mariée avec M. *Bignon*.

XIII. Louis-Antoine DES ROTOURS, chevalier, seigneur patron de la Chaux, de la Maillardière et de Joué du Bois, par acquisition du 28 septembre 1779, comparut à l'assemblée de la noblesse du grand-bailliage de Caen en 1789. Il a émigré, a servi dans l'armée de Condé et a été décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé, par contrat du 10 février 1774, passé sous seings-privés, au château du Perron, paroisse de Saint-Hilaire, Alexandrine-Pulchérie-Aimée LE PROVOST, fille de messire Jacques-Henri-Thomas le Provost, chevalier, seigneur patron de Saint-Hilaire, des fiefs de Bigard, Urcet, Olivier, la Touche et autres lieux, lieutenant de la louveterie du Roi dans les généralités de Caen et d'Alençon, et de noble dame Marie-Claude de Villiers. De ce mariage sont issus :

LE PROVOST : de gueules, à 3 besants d'argent en pal, accostés de deux lions affrontés, et accompagnés en chef de 3 croissants, le tout du même.

1°. Charles-Henri des Rotours, chevalier, né à la Chaux le 5 avril 1775, reçu page de S. A. S. Mgr. le prince de Condé en 1788, sur ses preuves faites devant M. Chérin, généalogiste des ordres, du Roi (1). Il a émigré, a servi dans l'armée de Condé, et est décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé à Argentan, le 24 janvier 1804, Angélique Sophie *de Chambray*, fille de Jacques, vicomte de Chambray, et de feu Antoinette Gougenot des Monneaux. Il n'est pas né d'enfants de ce mariage ;

2°. Charles-Henri des Rotours, écuyer, né le 29 avril 1778. Il a servi dans l'armée royale de Normandie et est décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 6 juin 1799, Agathe-Félicité *de la Porte*, fille du feu marquis de la Porte, seigneur de la Ferté-Fresnel, et de mademoiselle de Nollet. De ce mariage sont issus :

A. Alexandre des Rotours, écuyer, né en 1801;

B. Zoé des Rotours, mariée avec Léon *Petiot de Taillac*, officier de hussards ;

C. Herminie des Rotours.

---

(2) Les preuves furent dressées le 22 janvier 1788, et certifiées le 13 février suivant. Elles existent aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

DE RUNE,

Seigneurs de Valanglart, de Vieux-Rouen, de Beaucamp, de Jonval, *barons* de Fouquessolles, *seigneurs* du Heaume, de Sailly, de Warcy, du Chaussoy, *marquis* de Rune; *seigneurs* de Fontaines, de Baizieux, *vicomtes* de Dommart, *comtes* de Bucquoy, *en Picardie* et *en Artois.*

Armes : *d'argent, au sautoir d'azur, cantonné de 4 aiglettes au vol abaissé de gueules.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison de RUNE est originaire du comté d'Aumale, en Normandie, et s'est plus particulièrement habituée en Picardie depuis le milieu du 15e siècle, par suite d'un mariage avec une riche héritière de cette province.

Il existe une tradition qui porte que cette ancienne famille est originaire de Danemark, ce que semblent confirmer l'orthographe et l'étymologie de son nom.

Le plus ancien de ses auteurs dont le souvenir se soit conservé par les chartes est Raboz *de Rune*, cité parmi les chevaliers qui combattirent à la bataille de Bouvines, sous le roi Philippe Auguste, en 1214. (*Traité du ban et arrière-ban*, par la Roque, p. 51.)

Les principales alliances directes de cette maison sont avec celles *d'Aguisy*, *de Bacouel*, *de Boufflers*, *de Boulainvilliers*, *de Bucy*, *de Caumont*, *de Chambly*, *de Clère*, *de Clermont-Tonnerre*, *des Essars*, *d'Estrades*, *de Fay*, *de Folleville*, *de Fontaines*, *de Fouquessolles*, *de Gaillarbois*, *de Gomiecourt*, *du Hautoy*, *d'Humières*, *de Lameth*, *de Lannoy*, *de Laval*, *du Maisniel de Sommery*, *de Marcuil*, *de Monchy*, *de Mondion*, *de Monsures*, *de Montcornet*, *d'Ongnies*, *de Riencourt*, *le Roy-de-Barde*, *de Sarcus*, *de Senicourt*, *de la Tour-du-Pin*, *de Valanglart*, etc. Sa filiation est prouvée depuis Philippe de Rune, qui suit.

I. Philippe DE RUNE, écuyer, seigneur de Heuqueville, près Montivilliers, épousa, vers l'an 1420, Jeanne DE CLERCOURT (1). Ils sont rappelés l'un et l'autre dans les preuves faites à Malte, le 7 juin 1637, par Louis le Vaillant de Rebais, petit-fils de Jeanne de Rune, et descendu par elle au 6e degré des mêmes Philippe de Rune et Jeanne de Clercourt. (*Voyez les registres de ces preuves à la Bibliothèque de Monsieur, à l'arsenal.*) De ce mariage sont provenus :

DE CLERCOURT :

1°. Jean de Rune, écuyer, seigneur de Heuqueville, lequel vivait en 1450, et laissa deux fils :

A. Antoine de Rune, écuyer, seigneur de Rothois et de Villiers, vivant en 1494. Il avait épousé Marguerite *du Maisniel*, fille de Pierre du Maisniel, écuyer, seigneur d'Hemie et d'Equiqueville, au comté d'Eu, et en eut deux fils et une fille :

a. Adrien de Rune, seigneur de Villiers, décédé entre les années 1530 et 1534, laissant :

François de Rune, seigneur de Villiers en 1562, décédé en 1566, sans enfants d'Antoinette *de Senicourt*, sa femme, fille de Pierre de Senicourt, seigneur de Cesceval, de Roche, etc.;

b. Nicolas de Rune, seigneur de Rothois, qui ne vivait plus en 1536, et laissa de Jeanne *Cornu*, sa femme :

---

(1) Nommée Jeanne *de Dencourt*, par d'anciennes généalogies.

I. Jacques de Rune, qualifié seigneur de Rothois en 1556; mort sans postérité en 1560;

II. Hélène de Rune, qui était mariée, en 1560, avec Philippe *de Canzie*, et décéda en 1584;

c. Anne de Rune, femme d'Yvon *Cotté;*

B. Philippe de Rune, mort sans postérité en 1494;

2°. David, dont l'article suit;

3°. Jennequin de Rune, auteur de la branche des *seigneurs* DE FONTAINES, et DE BAIZIEUX, rapportée plus loin.

II. David DE RUNE, écuyer, seigneur de Vieux-Rouen, capitaine du comté d'Aumale, fut pourvu de cette charge par Jean, comte de Harcourt et d'Aumale, en considération des services qu'il avait rendus à ce comte en recouvrant sur les ennemis les place et château d'Aumale. C'est ce qu'on apprend de lettres de ce comte, du 18 juin 1446, adressées à Clément du Bas, son procureur, et d'autres lettres de ce dernier, du 17 juillet de la même année, portant inféodation de la place du Vieux-Rouen, au profit de David de Rune, capitaine du comté d'Aumale, en récompense de ses services, sous la réserve d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 sous parisis, payables le jour de Saint-Remi. (Copie collationnée sur parchemin, le 14 février 1618, par Pasquier, tabellion en la paroisse de Monchy-le-Perreux.) Il avait épousé Ide, dame DE VALANGLART. Le 4 février 1467, par acte passé devant Jean Canesson l'aîné, et Ancel Lenglacié, auditeurs en la prevôté de Vimeu, à Oisemont, ces époux firent le partage de la terre de Vieux-Rouen entre Raoulquin et Adrienet de Rune, leurs fils. David de Rune, en 1470, fut convoqué au ban de la noblesse de Normandie, qu'Antoine d'Aubusson, chevalier, seigneur du Monteil, rassemblait par ordre du roi Louis XI. Mais ayant fait défaut à la montre générale, ses biens furent momentanément confisqués et mis sous la main de S. M. par le vicomte de Neufchâtel. (*Anciens rôles des bans et arrières-bans*, par la Roque, p. 123.) Ses enfants furent :

DE VALANGLART.

1°. Raoul, dont l'article suit;

2°. Adrien, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE HEAUME, DE SAILLY et DE WARCY, rapportée plus loin;

3°. Isabeau de Rune, mariée, 1° avec Guillaume *Labbé*, seigneur du Mesnil; 2° avant 1505, avec Jean *de Houllon*, lieutenant de Hormoy.

III. Raoul DE RUNE, écuyer, seigneur de Vieux-Rouen et de Valanglart, nommé dans sa jeunesse Raoulquin, ratifia avec son frère le partage que leurs père et mère avaient fait, et en passèrent acte devant le Bailly et de Bezencourt, tabellions à Aumale, le 10 octobre 1480. Raoul de Rune passa un bail à rente avec Adrien son frère, le 12 mars 1482 (*v. st.*), et vivait encore en 1498. Il avait eu pour femme demoiselle Perrine LE CAT, et pour fils, Antoine, qui suit.

LE CAT : de gueules, à la tour d'argent.

IV. Antoine DE RUNE, écuyer, seigneur de Valanglart, de Beaucamp et de Moyenneville en partie, fit un partage, le 4 mars 1515 (*v. st.*), avec Hubert de Rune, écuyer, son cousin-germain. Le 31 mars 1524, après Pâques, Nicolas le Roy, co-seigneur de Moyenneville en Vimeu et de Pongerville, fit, devant le bailli de Valanglart, le relief d'un fief noble situé au terroir de Moyenneville, et tenu en plein hommage d'Antoine de Rune, seigneur de Valanglart et de Moyenneville, qui lui en avait donné la saisine pour en jouir après le décès de Regnault de Bournoville, écuyer. Il épousa demoiselle Marie DES ESSARS, fille de Charles des Essars, écuyer, seigneur de Meigneux, et de Jeanne de Coquerel. Ses enfants furent :

DES ESSARS : de gueules, à 3 croissants d'or.

1°. Jean de Rune, seigneur de Valanglart, de Moyenneville, de Vieux-Rouen, de Jonval, de la Walerze, de Fallencourt et de Bretizel en partie, en 1555, décédé en 1558. Il avait épousé Louise *de Boulainvilliers*, fille d'Antoine de Boulainvilliers, seigneur de Saint-Cyr, et de Claude de Saint-Simon. Leurs enfants furent :

A. Antoine de Rune, seigneur de Valanglart, et en partie de Vieux-Rouen, décédé en 1616, laissant de son mariage avec Susanne *de Miffans*, sa femme, une fille unique :

Louise de Rune, dame en partie de Vieux-Rouen, mariée, en 1601, avec Claude *de Lannoy*, chevalier, seigneur de Hodenc et de Resnel;

B. Charles de Rune, écuyer, seigneur de Jonval, qui se maria avec Antoinette *de Vaux*, veuve d'Adrien d'Amerval, écuyer, seigneur de Maison. Par acte du 15 août 1608, passé devant Quentin des Quesnes, notaire à Fromeries, bailliage d'Amiens, ces époux vendirent plusieurs journaux de terre à noble Jacques le Boucher, écuyer, sieur d'Ailly, conseiller du Roi et procureur-général en la sénéchaussée de Ponthieu. Leurs enfants furent :

a. François de Rune, écuyer, sieur de Tailly, qui était, en 1624, curateur d'Antoine d'Amerval, fils mineur de François d'Amerval, seigneur de Montigny et de Fresne, et de Louise de Janailhac;

b. Charlotte de Rune, mariée, en présence de ses père et mère, par contrat du 5 février 1613, passé devant Gallet, notaire à Abbeville, avec Adrien *le Roy*, écuyer, seigneur de Watissart, de Barde, de Limeux, de Hurt, de Royaulmont, etc., gentilhomme ordinaire du duc de Guise. Elle fut assistée de François de Rune, son frère consanguin, de François d'Amerval, écuyer, seigneur de Maison, son frère utérin, d'Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Vieux-Rouen, son oncle, et de Claude de Lannoy, de Hodenc, époux de Louise de Rune, sa cousine;

C. François de Rune, écuyer, seigneur des Moulins, marié avec Yolande *Brossart de Saint-Martin;*

D. Claude de Rune, mariée, 1° avec le sieur *de Bouzonville;* 2° avec le sieur *d'Yauville;*

E. Catherine de Rune, femme de N.....*de Mareuil*, seigneur d'Ellecourt;

F. Marie de Rune, femme de N..... *de Clère,* seigneur de Neufville;

G. Madelaine de Rune, épouse en 1588, de Jean *de Rune*, seigneur du Heaume, qui n'en eut pas d'enfants;

H. Charlotte de Rune, mariée, 1° par contrat de l'année 1578, avec Charles *Brossart,* écuyer, seigneur de Saint-Martin du Bosc, frère d'Yolande, et fils d'Antoine Brossart, écuyer, seigneur de Saint-Martin du Bosc, et de Jeanne de Mauvoisin; 2° avec Adrien *le Messier;*

2°. Charles, dont l'article suit;

3°. François de Rune, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1541, mort commandeur de Laon;

4°. Anne de Rune, femme du sieur *de Boisrobin;*

5°. Jeanne de Rune, épouse de Robert *de Gaillarbois*, écuyer, seigneur de Marcouville.

V. Charles DE RUNE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Beaucamp, au bailliage de Caux, en Normandie,

DE FOUQUESSOLLES : d'argent, à 3 quintefeuilles de gueules.

chevalier de l'ordre du Roi, épousa Anne, dame DE FOUQUESSOLLES, fille de Jean de Fouquessolles, IIIe du nom, seigneur de Fouquessolles et d'Andrehan, sénéchal du Boulonnais, et de Madelaine du Biez, fille d'Oudart du Biez, maréchal de France. Le 16 mars 1578, Charles de Rune, qualifié chevalier de l'ordre du Roi, assista au mariage d'Elisabeth du Breuil, sa nièce, avec Louis de Chaumont, seigneur d'Artieulle. Charles de Rune mourut peu de temps après; car sa veuve épousa en secondes noces, le 2 juin 1579, Gilles de Chaumont-Quitry, seigneur de Bellestre et d'Omerville, en partie. Elle avait eu de son premier mari :

1°. David de Rune, écuyer, seigneur de Beaucamp, mort célibataire;

2°. Jacques, dont l'article suit;

3°. Oudard de Rune, écuyer, seigneur de Rebingues, en Artois, marié avec Madelaine *le Cat*, fille d'Adrien le Cat, seigneur de Bemore, et de Madelaine de Guiry. Elle le rendit père d'un fils et de cinq filles :

A. Antoine de Rune;

B. Anne de Rune;

C. Susanne de Rune, mariée, le 10 avril 1632, avec Samuel *de Chabot*, 1er du nom, écuyer, seigneur de Souville, d'Arconville, de Nacelle, de Tournebœuf, etc.;

D. Marie de Rune;

E. Louise de Rune;

F. Charlotte de Rune;

4°. Marie de Rune, alliée, 1° avec Jean *de Monsures*, écuyer, seigneur de Guemicourt; 2° avec Louis *de Henancourt*, écuyer, seigneur de Rothois;

5°. Madelaine de Rune, mariée, 1° avec Nicolas *de Ver*, seigneur de Hauterive; 2° avec Jean *de la Rivière*;

6°. Jeanne de Rune, mariée avec Scipion *de Bresdoul*, écuyer, seigneur de Neufvillette, du Pas d'Authie, de Neux, etc., fils de Pierre de Bresdoul, chevalier, seigneur des mêmes terres, et d'Isabeau d'Aigueville. Elle mourut peu avant le 17 octobre 1591, date de l'inventaire de ses biens, dressé à la requête de son mari, par le notaire d'Auxy.

VI. Jacques DE RUNE, chevalier, baron de Fouquessolles et de Beaucamp, qualifié *haut* et *puissant seigneur*, épousa haute et puissante demoiselle Char-

otte DE MONCHY, dame de Bourneville, fille d'Antoine le Monchy, chevalier, seigneur de Montcavrel, et l'Anne de Balsac. Charlotte de Monchy survécut à acques de Rune, et, le 14 septembre 1647, elle assista au contrat de mariage de Claude de Coppequesne, hevalier, seigneur de Fressenneville, avec Charlotte odart, demoiselle de Millancourt. De ce mariage sont ssus :

DE MONCHY : de gueules, à 5 maillets d'or.

1°. Charles, dont l'article suit ;

2°. Jean de Rune, chevalier, seigneur d'Offoy, marié, en 1629, avec dame Charlotte *Cornet*, fille d'Antoine Cornet, seigneur de Saint-Georges, et d'Angélique Brondon. Il en eut :

Jean de Rune, chevalier, seigneur d'Offoy et d'Avricourt, qui vivait en 1685, chef de cette branche aînée ;

3°. Georges de Rune, qui se noya. Il n'avait pas été marié.

VII. Charles DE RUNE, chevalier, marquis de Fouuessolles, colonel d'un régiment d'infanterie, tué au iége de Saint-Omer en 1638. Il avait épousé, par conrat du 19 février 1635, passé devant Pierre Grandie t Guillaume Herbin, notaires au châtelet de Paris, n présence de haut et puissant seigneur Georges de lonchy, chevalier, seigneur d'Hocquincourt, conseiler-d'état, grand-prevôt de l'hôtel du Roi et gouveeur de Monthulin, en Picardie, son oncle, et de haut t puissant seigneur Bertrand de Monchy, chevalier, eigneur marquis de Montcavrel, gouverneur de la ille d'Ardres, son cousin-germain, Jeanne-Marie-Anélique LAMBERT D'HERBIGNY, fille de François Lamert, chevalier, seigneur d'Herbigny et de Mont-Saintean, conseiller-d'état, et de Jeanne de Mesmes de oissy. Leur fille unique :

LAMBERT : d'azur, au lion d'or ; au chef d'argent chargé de 3 étoiles de gueules.

Charlotte-Thérèse de Rune, dame de Fouquessolles, décédée le 25 novembre 1682, fut la première femme de Louis, marquis *d'Estrades*, gouverneur de Dunkerque et de Gravelines, mestre-de-camp de cavalerie, fils de Godefroi, comte d'Estrades, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi.

SEIGNEURS DU HEAUME, DE SAILLY, DE WARCY, etc.

III. Adrien DE RUNE, Ier du nom, écuyer, seigneur en partie de Vieux-Rouen (nommé Adrienet dans sa jeunesse), second fils de David de Rune, et d'Ide, dame de Valanglart, ratifia, le 10 octobre 1480, le partage que ses père et mère avaient réglé le 4 février 1467 (*v. st.*), et qui lui assurait la moitié de la terre de Vieux-Rouen. Lui et son frère Raoulquin passèrent deux baux à rente les 2 mai 1482 et 12 mars de la même année (*v. st.*). Adrien en passa plusieurs autres dans les années 1484, 1487, 1494 et 1496. Il épousa 1° par contrat du 26 août 1483, reconnu devant Robert Mersan, tabellion juré en la châtellenie de Gisors, damoiselle Isabeau DE FOURS, fille de feu Jean de Fours, écuyer, seigneur de Quitry, et d'Isabeau de Courtenay de Bleneau; 2° par contrat passé devant Regnault Bourgaise et Roger Sors, tabellions en la vicomté de Bure, damoiselle Guillemette PAYEN, fille de noble homme Guillaume Payen et de Marie Postel. Il n'eut pas d'enfants de cette seconde femme. De la première vinrent :

DE FOURS : d'azur, à la croix engrêlée d'or.

PAYEN : d'argent, à 3 tourteaux de sable.

1°. Hubert, dont l'article suit;

2°. Claudine de Rune, mariée, vers 1506, à noble Louis *de Heaumont*, seigneur de Rothois. Ils vivaient le 2 juin 1526;

3°. Catherine de Rune, mariée avec Louis *Poignant*, écuyer. Ils paraissent dans des actes des 1er janvier 1520 et 1er juillet 153[illegible]

IV. Hubert DE RUNE, écuyer, seigneur de Vieux-Rouen, obtint, le 29 octobre 1504, comme héritier de feu Adrien de Rune, une sentence du lieutenant-général de la vicomté d'Eu, et fit un partage, le 4 mai 1515, (*v. st.*) devant Nicolas Feste et Nicolas Merlen[illegible] clercs-jurés du tabellionage d'Aumale, avec Antoine de Rune, écuyer, seigneur de Valanglart, son cousin-germain, duquel il acquit quelques droits, le 8 décembre

1516, et avec lequel il fit un échange le 4 mars 1519 (*v. st.*). Il fournit un dénombrement pour son fief du Heaume à la seigneurie d'Aumale le 30 août 1540. Il avait épousé, 1° damoiselle Mahiette PEZIN, laquelle fit son testament le 20 juillet 1528, et mourut sans enfants; 2° damoiselle Barbe DE BUCY, fille de Raoul de Bucy, seigneur de Levemont, et de Jeanne Perrin. Le 27 avril 1545, Hubert de Rune fit son testament dont il confia l'exécution à Florimond de Villiers, écuyer, seigneur de Liercourt, et à Adrien de Rune, son fils aîné. Il y fit divers legs à Barbe de Bucy, sa femme, laquelle fit clore l'inventaire de ses biens le dernier jour de juin de la même année, par le bailli d'Amiens. Il en avait eu :

PEZIN.

DE BUCY : d'argent, à 10 billettes de gueules, 4, 3, 2 et 1.

1°. Adrien, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Anne de Rune, mariée, par traité sous seings privés du 21 novembre 1546, reconnu le 22 janvier de la même année (*v.st.*), devant Desportes et Tousard, tabellions jurés à Richemont, avec Nicolas *de Caumont*, écuyer, seigneur du Mesnil-Saint-Germain;

3°. Jeanne de Rune, alliée, par contrat du 10 janvier 1555, passé devant Desportes et Thierry, tabellions au comté d'Eu, avec Aloph *le Vaillant*, écuyer, seigneur de la Verrie de Rethonval, fils de Jean le Vaillant, écuyer, seigneur de Vauchel, et de Jeanne de Cacqueray;

4°. Autre Anne de Rune, mariée, par contrat passé le 26 avril 1550, devant Etienne Watelet et Nicolas de Saint-Omer, tabellions jurés à Aumale, avec noble homme Archambauld *de Moriac*, écuyer, sieur de Beaumont.

Fils naturel de Hubert de Rune :

Hector *bâtard* de Rune, *nommé dans l'inventaire des biens de la succession de son père, commencé le 17 juin* 1545. Il épousa *Philippotte* de Cleranet, *dont il eut :*

Charles de Rune, écuyer, sieur de Framicourt et de Saint-Aubin, père, par Anne *de Sauville*, sa femme, de :

a. N..... de Rune, écuyer, sieur de Framicourt;

b. N.... de Rune, femme du sieur *de Courcelles-Roisin.*

V. Adrien DE RUNE, IIe du nom, écuyer, seigneur du Heaume, de la Motte, de Sailly, de Rechevroy et de Vieux-Rouen en partie, homme d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge du sire de Rubempré,

fit foi et hommage pour son fief du Heaume et partie du fief de la Motte, situés en la paroisse de Vieux-Rouen, le 12 juillet 1546, et en fournit le dénombrement, le 9 septembre 1556, à Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France. Le 6 mars 1567, il acquit de Charles de Mauvoisin la terre de Rechevroy ou Ressevroy; et, par lettres-patentes du 13 du même mois, le roi Charles IX lui fit don des droits de relief et de 13e, en considération des services qu'Adrien de Rune avait rendus depuis long-temps dans les guerres. Il en fit le dénombrement le 30 mars 1571, produisit ses titres de noblesse en l'élection de Neufchâtel le 22 décembre 1573, fit son testament olographe le 3 mai 1584 et mourut avant le 27 juin suivant. Il avait épousé 1° avant l'année 1553, damoiselle Marie DE BACOUEL, fille de Jean de Bacouel, seigneur de Sailly, et de Jacqueline Blondel; 2° par contrat du 27 octobre 1577, passé devant les tabellions de Barcq, et lu et publié aux assises de Neufchâtel et du duché d'Aumale les 13 et 27 janvier 1578, damoiselle Anne d'ONGNIES, fille de feu Christophe d'Ongnies, seigneur du Quesnoy et de Héricourt, et d'Anne de Coupes. Adrien de Rune a eu pour enfants;

DE BACOUEL : d'or, à 3 ancolies d'azur.

D'ONGNIES : de sinople, à la fasce d'hermine.

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. David de Rune, écuyer, seigneur de Rechevroy, fief et maison noble que lui céda son frère aîné le 22 juin 1593. Il fit son testament le 28 janvier 1612; et il avait épousé, par contrat du 9 février 1603, passé devant Isaac Levasseur et Mathieu Crépin, tabellions à Grandcourt, au comté d'Eu, damoiselle Susanne *du Mesnil*, fille de défunt Jacques du Mesnil, écuyer, sieur de la Goulée, et de Nicole de Biville. Ils ont eu un fils :

Nicolas de Rune, chevalier, seigneur de Rechevroy, de Grez, etc., qui épousa, par contrat du 27 décembre 1623, passé devant le tabellion de Grandvilliers, damoiselle Gabrielle *d'Offay*, fille d'Aimé d'Offay, seigneur de Grez, et d'Esther d'Ancherin. Il en eut deux fils et une fille :

a. François de Rune, écuyer, seigneur de Grez, marié, par contrat du 27 septembre 1653, passé devant Limeu, notaire à Amiens, avec Marie *le Picard*, fille de feu François le Picard, écuyer, seigneur d'Aubercourt, et de Marie d'Aguesseau;

b. Antoine de Rune, écuyer, marié, par contrat passé sous seings privés le 11 janvier 1669, avec damoiselle Charlotte *de Cacqueray*, fille d'Antoine de Cacqueray, écuyer, seigneur de Gramail et de Folleville, et de Françoise le Duc, dont est née une fille :

Anne de Rune, mariée avec David *de Cacqueray*, écuyer, seigneur de Valdannoy;

c. Marguerite de Rune, mariée avec Christophe *de Cacqueray*, écuyer. Ils transigèrent avec François de Rune, seigneur de Grez, frère de Marguerite, le 8 avril 1672;

3°. Jeanne de Rune, alliée, par contrat du 13 septembre 1570, passé devant Baillehache et Gascongne, tabellions en la branche de Monchy-le-Preux, avec François *de Caulières*, seigneur de Beaufresne, morte le 29 novembre 1603, et son mari le 27 mai 1612;

4°. Charlotte de Rune, mariée, par contrat du 25 juin 1583, passé devant Baillehache et Vallet, avec Baudran *de Montcornet*, écuyer, seigneur de Montcornet, du Camp et de Bourringaut;

Du second lit :

5°. François de Rune, écuyer, qui fut émancipé devant le bailli d'Aumale le 30 octobre 1606;

6°. Louise de Rune, morte au mois de mai 1589, âgée de 9 ans;

7°. Hélène de Rune, légataire de son père le 3 mai 1584.

V. Jean DE RUNE, chevalier, seigneur du Heaume, de Sailly, de Vieux-Rouen, de la Motte, de Canteleu, etc., fit un partage le 10 octobre 1580, puis une donation à son frère David par acte du 22 juin 1593, passé devant Tousard et Duverd, à Richemont, sous le tabellionnage du comté d'Eu, fournit le dénombrement de ses fiefs à la seigneurie d'Aumale le 18 février 1599, et celui de Canteleu à la comtesse d'Eu (Catherine de Clèves) le 8 juillet 1604, et transigea sur partage avec son frère David, devant Grumel, tabellion à Hodenc, le 5 décembre 1605. Il avait épousé, 1° par contrat du 9 janvier 1588, passé devant Roche et Fouache, notaires à Amiens, damoiselle Madelaine DE RUNE, fille de Jean de Rune, écuyer, seigneur de Valanglart, etc., et de Louise de Boulainvilliers; 2° par contrat passé devant Martin et Pécoul, notaires à Amiens, le 12 février 1590, damoiselle Claude DE SARCUS, fille d'Ambroise de Sarcus, écuyer,

DE RUNE : comme à la p. 1.

DE SARCUS : de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes du même.

seigneur de Courcelles-sous-Poix; 3° par contrat du 14 août 1594, passé devant de Mauny et Lattaignant, tabellions à Foucarmont au comté d'Eu, damoiselle Anne DE MONDION, fille d'Ezéchiel de Mondion, chevalier, seigneur de Favencourt, de la Salle et de Drumare, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Anne de Canonville. Jean de Rune fit, le 1er juillet 1619, son testament olographe, qu'il ratifia, le 8 juillet 1621, prescrivit sa sépulture en l'église de Vieux-Rouen, dans laquelle il fonda le sermon de la passion, et chargea son fils aîné de donner 3000 livres à chacun de ses autres enfants. Jean de Rune mourut le 22 octobre 1626, laissant de sa dernière femme :

DE MONDION : fascé d'or et d'azur; la première fasce d'or, chargée de 3 roses de gueules.

1°. François de Rune, chevalier, seigneur du Heaume, de la Motte, de Sailly, de Canteleu, de Vieux-Rouen en partie, etc., capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied entretenue pour le service du Roi, marié, 1° par contrat du 28 novembre 1630, passé devant Dutot, notaire en Vimeu, avec damoiselle Marie *de Fontaines*, fille de feu messire Jacques de Fontaines, chevalier, seigneur de la Neufville, de Viry et d'Omattre, et de dame Antoinette de Roussel; 2° par traité passé sous seings-privés le 14 novembre 1643, reconnu le 25 du même mois devant les tabellions de Rouen, avec damoiselle Marie *de Fergeol*, fille de défunt Jacques de Fergeol, écuyer, sieur de Courmont, et de Marie Bellot. De ce dernier mariage sont provenues :

A. Jeanne-Françoise de Rune, mariée, le 20 novembre 1660, avec Claude-François *de Rune*, chevalier, seigneur de Warcy, son cousin-germain;

B. Catherine-Antoinette de Rune, mariée, par traité sous seings-privés du 2 décembre 1660, reconnu devant Borel, notaire à Rouen, le 1er mai 1666, avec André *de Bonissent*, chevalier, seigneur de Ronquerolles, de Baons, etc., conseiller en la cour des aides de Normandie, fils aîné de feu Georges de Bonissent, écuyer, seigneur des mêmes lieux, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, et de Gabrielle Voisin;

2°. Jacques, qui a continué la postérité;

3°. Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Warcy, capitaine au régiment de Montjeu, infanterie, vivant en 1654;

4°. Charles de Rune,
5°. Adrien de Rune,
6°. Jean de Rune,
} décédés avant le 18 novembre 1653;

7°. Marie de Rune, alliée par contrat du 22 février 1612, passé devant Pasquier et Grumel, tabellions en la branche de Monchy, et dans lequel elle est énoncée fille aînée de messire

Jean de Rune et d'Anne de Mondion, avec Antoine *Brossart*, écuyer, seigneur de Saint-Martin-au-Bosc, fils de Charles Brossart, écuyer, seigneur du même lieu, et de Charlotte de Rune de Valanglart;

8°. Anne de Rune, mariée, par contrat du 17 mai 1654, passé devant Gemethon, licencié en lois, principal tabellion du duché-pairie d'Aumale, avec messire René *de Bezu*, chevalier, seigneur de Saint-Julien, fils de feu messire Jacques de Bezu, chevalier, seigneur de Fresnel, de Fricourt et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment d'Auvergne, et capitaine d'infanterie au régiment de Navarre, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Montreuil, et de dame Vulgance des Essarts, dame de Creny. Anne de Rune resta veuve avant le 15 septembre 1676.

VI. Jacques DE RUNE, chevalier, seigneur de Vieux-Rouen, de Warcy et autres lieux, fut maintenu dans sa noblesse par sentence de l'élection de Neufchâtel, du 1er juillet 1634, et se maria, par contrat du 17 avril 1638, passé devant Albert Marchand, notaire à Montdidier, avec dame Charlotte DE CHAMBLY, veuve de feu Michel du Plessier, chevalier, seigneur de Berny, et fille de feu messire Jacques de Chambly, chevalier, seigneur de Warcy, et de dame Marie de Brandon, qui assista à ce mariage. Charlotte de Chambly fit son testament devant Alexandre Lempereur, notaire à Montdidier, le 9 juillet 1645. Une sentence du bailli d'Aumale, du 18 novembre 1653, accorda le partage des successions de Jean de Rune et d'Anne de Mondion, entre Jacques et Antoine de Rune, et Anne, leur sœur. Jacques fit foi et hommage les 3 avril 1657 et 3 février 1660. Le 15 juillet 1665, il fit son testament olographe, déposé au greffe du bailliage de Montdidier le 10 avril 1671, et voulut être inhumé dans la chapelle de Warcy de l'église de Guerbigny. Il mourut le 19 décembre 1670, laissant :

DE CHAMBLY : d'argent, à la croix denchée d'azur, chargée de 5 fleurs de lys d'or; le premier canton chargé d'un écu de gueules, à 3 coquilles d'or.

1°. Claude-François, dont l'article viendra;

2°. Jacques de Rune, chevalier, seigneur de Roville et d'Annequin, chevalier de l'ordre du Roi et de celui de Saint-Lazare, gentilhomme de la maison de S. M. Il s'établit en Lorraine, et s'allia, 1° avec Susanne *Lainé*; 2° avec Anne-Louise *d'Aguisy*. Il vivait en 1699, ayant pour enfants :

Du premier lit :

A. Alexandre de Rune, né en 1683;

Du second lit :

B. Charlotte de Rune, née en 1689, mariée avec Jean-Baptiste-Gaston, marquis *du Hautoy*, chambellan du duc Léopold, fils de Charles-François-Philippe, comte du Hautoy, grand-maître de l'artillerie de Lorraine, et de Marguerite-Isabelle de Savigny;

3°. Maximilien-Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Longchamp;

4°. Antoine de Rune, écuyer, seigneur de Marquay, en Artois, capitaine au régiment de Navarre, marié, par contrat du 29 novembre 1653, avec Anne *de Belvalet*, dame de Marquay, fille de Jacques de Belvalet, écuyer, seigneur d'Humerœuil, et d'Anne Bayard de Gantaud;

5°. Marguerite de Rune.

VII. Claude-François DE RUNE, chevalier, seigneur de Warcy et du Heaume, épousa, par dispense et contrat des 15 mai et 20 novembre 1660, Jeanne-Françoise DE RUNE, sa cousine germaine, transigea avec Jacques de Rune et Marguerite, sa sœur, sur le partage des biens paternels et maternels, par acte du 10 avril 1673, passé devant Lugle du Feu, notaire à Montdidier, et fut maintenu dans sa noblesse avec son fils aîné, par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 27 octobre 1699. Claude-François de Rune mourut le 21 mai 1703, et fut inhumé le même jour dans la chapelle Saint-Jean de l'église de Guerbigny. De son mariage avec Jeanne-Françoise de Rune sont issus :

DE RUNE : comme à la page première.

1°. Antoine, dont l'article suit;

2°. Louis de Rune, né le 25 août 1666;

3°. Nicomède-Maximilien de Rune, né le 21 décembre 1668;

4°. Hippolyte de Rune, né le 2 août 1670;

5°. Jacques de Rune, né le 19 décembre 1673;

6°. Alexis de Rune, né le 25 février 1675;

7°. Françoise de Rune, née le 8 juin 1665;

8°. Alexandrine de Rune, née le 4 octobre 1667;

9°. Armantetrise de Rune, née le 24 juin 1669;

10°. Anne-Thérèse de Rune, née le 18 octobre 1671.

VIII. Antoine DE RUNE, chevalier, seigneur de Warcy, du Heaume, du Chaussoy et autres lieux, né le

24 avril 1664, d'abord capitaine d'une compagnie de chevau-légers, de nouvelle levée, par commission du 20 août 1688, fut nommé capitaine de cavalerie au régiment d'Ourches en 1704. Le 23 avril de cette année, il transigea avec Alexandrine, sa sœur, sur le partage des successions paternelle et maternelle. Il fut tué au siége de Carpi, en Italie, le 9 novembre 1705, étant capitaine dans le régiment commandé par M. de Cherisey, suivant un certificat de ce dernier du 30 mars 1724. Il avait épousé, par contrat du 12 décembre 1687, passé devant de Parviller et de Rouvroy, notaires à Montdidier, Charlotte PINGRÉ, morte au Chaussoy le 9 mai 1729, fille unique de messire Antoine Pingré, chevalier, seigneur du Chaussoy, et de dame Angélique de Blottefière. Leurs enfants furent :

PINGRÉ : d'argent, au pin de sinople, fruité d'or et sommé d'un grais ou grive de sable.

1° Jacques-Antoine, dont l'article suit;

2°. Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Fresmoutier, de Freneville et de Fransart en partie, décédé à l'âge de 82 ans le 9 avril 1783. Il avait épousé dans l'église de Saint-Pierre de Roye, le 16 avril 1742, Jeanne-Madelaine *de Laval*, fille de messire Jean-Joseph, comte de Laval, seigneur de Pardaillan, et de dame Catherine de Fay. Elle vivait encore en 1788, âgée de 83 ans;

3°. Françoise de Rune, mariée, par contrat du 20 octobre 1715, passé devant Antoine Drève, notaire à Roye, avec messire Robert-François *de Campagne*, chevalier, seigneur de Cottebrune, lieutenant au régiment de Villequier, fils de messire Antoine de Campagne, écuyer, seigneur de Godinthun, commandant la cavalerie et les dragons de Boulonnais, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Catherine du Cerf;

4°. Marie de Rune, reçue et décédée en la maison royale de Saint-Cyr.

IX. Jacques-Antoine, marquis DE RUNE, chevalier, seigneur de Warcy, du Heaume, de Sailly, de Druchon, de Canteleu, etc., naquit à Warcy et fut baptisé en l'église de Saint-Pierre de Guerbigny le 18 janvier 1688. Il est décédé à Paris et a été inhumé en la paroisse de Sainte-Marie-Madelaine de la Ville-l'Evêque le 24 avril 1740. Il avait épousé, 1° par contrat passé devant Melin, notaire à Paris, le 29 mai 1716, Marie-

DE FALLART : Anne DE FALLART, morte au mois de juin 1718, fille de Jean-Baptiste de Fallart, chevalier, seigneur de Saint-Germain, d'Hanache, de Saint-Etienne et autres lieux, et d'Anne de Compans; 2° par contrat du 25 octobre 1718, passé devant Demonceaux et de Marscilles, notaires à Beauvais, Marie-Renée DE BOUFFLERS, fille de feu messire Charles de Boufflers, chevalier, seigneur de Remiencourt, de Goullancourt, de Dommartin et autres lieux, et de dame Marie du Bos. Le 13 avril 1751 elle fit son testament olographe, déposé pour minute en l'étude de Veret, notaire à Guerbigny, le 1er août 1752. Elle est décédée le 3 juillet de cette année, et a été inhumée dans la chapelle de la famille de Rune en l'église de Guerbigny. Jacques-Antoine de Rune a eu pour enfants;

DE BOUFFLERS : d'argent, à 3 molettes à 6 rais de gueules, 2 et 1, accompagnées de 9 croix, recroisettées, du même, 3, 3 et 3.

Du premier lit :

1°. Anne-Marie de Rune, morte jeune;

Du second lit :

2°. Antoine-Honoré de Rune, né le 19 avril 1721, décédé en 1731, au collége de Senlis;

3°. Charles-François-Joseph, marquis de Rune, chevalier, seigneur de Warcy, du Chaussoy, du Heaume, de Vieux-Rouen, de Sailly et autres lieux, né le 3 août 1722, successivement cornette, lieutenant et capitaine au régiment d'Orléans, dragons en 1740, 1743 et 1747, exempt des gardes du corps du roi de Pologne, avec grade de lieutenant-colonel dans ses troupes, marié, par contrat du 7 janvier 1753, avec Anne-Charlotte-Françoise *de la Myre*, fille de feu haut et puissant seigneur Antoine de la Myre, comte de la Motte, baron châtelain de Hangest et d'Avenescourt, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant pour S. M. en haute Picardie, et de haute et puissante dame Marie Marc-de-la-Ferté. Le marquis de Rune vivait encore sans enfants en 1788;

4°. Robert-Charles de Rune, né le 1er août 1723;

5°. Alexandre-Joseph, qui a continué la descendance;

6°. Marie-Firmin-Michel de Rune, chevalier, né le 20 avril 1728, capitaine au régiment d'Orléans, dragons, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié et vivant sans enfants en 1788;

7°. Antoine-Alexandre-Jérôme de Rune, né le 1er juin 1729, mort à l'âge de 7 mois;

8°. Jean-Augustin de Rune, né le 25 janvier 1733, prêtre, curé de la paroisse de Vibœuf, en Normandie;

9°. Louis-Charles-Pierre de Rune, chevalier, né le 6 février 1735,

capitaine dans le régiment de Cambrésis et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié, le 23 novembre 1762, en l'église paroissiale de Saint-Louis de l'Isle-de-France, avec Marie-Anne *Jocet de Porte*, fille de Jean-Toussaint Jocet de Porte, lieutenant de port au Port-Louis, et de dame Jeanne-Thérèse Eusez. De ce mariage sont issus neuf enfants, quatre morts en bas âge et cinq vivants en 1788. Les noms de ces derniers sont :

A. Charles-Malo de Rune, né à l'Isle-de-France le 28 février 1775;

B. Joseph-Amédée de Rune, né au même lieu le 21 octobre 1778;

C. Françoise-de-Sales de Rune, née le 26 septembre 1766, mariée, 1° avec N.... *de Montgarny*; 2° avec N..... *le Breton*, capitaine de vaisseau;

D. Louise de Rune, née le 25 octobre 1772;

E. Mélanie de Rune, née le 15 juillet 1781;

10°. Antoine-René-Paul de Rune, né le 25 novembre 1736, mort jeune;

11°. Renée-Charlotte de Rune, née le 23 septembre 1719, morte sans alliance le 4 décembre 1742;

12°. Antonie-Barbe Madelaine de Rune, née le 29 août 1724, morte le 26 septembre 1726.

X. Alexandre-Joseph, vicomte DE RUNE, chevalier, né le 30 septembre 1726, officier au régiment de Biron, infanterie, épousa, par contrat du 30 janvier 1756, passé devant Jay et le Chanteur, notaires à Paris, Françoise DE CORRÈGE, fille de feu messire Jean-Baptiste-Alexandre de Corrége, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de Montauban, et de dame Françoise le Timbre. Leurs enfants furent : DE CORREGE

1°. Alexandre-François-Rosalie, qui suit;

2°. Antoinette-Charlotte de Rune, née le 22 avril 1759, morte le 23 juin 1762.

XI. Alexandre-François-Rosalie, marquis DE RUNE, chevalier, né le 11 septembre 1756, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 2 août 1820, avait épousé, par contrat du 19 décembre 1779, passé devant Rigaux, notaire au bailliage de Soissons, Adélaïde-Louise DE FOLLEVILLE, fille de haut et puissant seigneur messire Charles-François, marquis de Folleville, chevalier, seigneur de Manancourt, de DE FOLLEVILLE d'or, à 10 losange de gueules, 3, 3 3 et 1.

Beaumartin, de la Varenne, de Bouchavannes, d'Equancourt, etc., maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant des chevau-légers de la Reine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Marie-Jeanne-Marguerite le Gras, vicomtesse d'Acy. De ce mariage sont issus :

1°. Alain-Charles-François-Ulric, qui suit ;

2°. Marie-Charlotte-Ernestine de Rune, née le 25 novembre 1780, morte sans alliance.

XII. Alain-Charles-François-Ulric, marquis DE RUNE, né le 19 août 1784, a épousé, le 13 avril 1825, damoiselle Amélie-Gabrielle-Louise DE LA TOUR DU PIN-CHAMBLY, fille de René-Amable-Louis, comte de la Tour du Pin-Chambly, et de dame Gabrielle-Claudine Douet de la Boullaye. De ce mariage sont issus :

DE LA TOUR DU-PIN :

1°. Alexandre-Gabriel-Raimond de Rune, né le 21 janvier 1826;

2°. Charles-Louis-Ulric de Rune, né le 16 avril 1828.

SEIGNEURS DE FONTAINES, DE BAIZIEUX, etc.

II. Jennequin DE RUNE, écuyer, seigneur de Fontaines-sur-Aumale, près de Gaudricourt, fils puîné de Philippe de Rune, écuyer, seigneur de Heuqueville et de Jeanne de Clercourt, est connu par deux actes des années 1450 et 1468. A cette dernière époque il était marié avec damoiselle Agnès DE BEQUIGNY, fille de Jean, *dit* Tristan de Bequigny, seigneur de Baizieux, et d'Alix des Fossés. Il en eut deux fils :

DE BEQUIGNY :

1°. Jennet, dont l'article suit;

2°. Charles de Rune, qui fut père d'une fille :

Bonne de Rune, alliée, en 1496, avec Antoine *Doullé*, seigneur de Neufville-Ferrières, au pays de Caux.

---

* Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 casques d'or, ouverts et sans grilles, et tarés de profil ; aux 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur, crêté et oreillé de gueules.

III. Jennet DE RUNE, écuyer, seigneur de Fontaines, épousa, en 1484, damoiselle Péronne DE LA RIVIÈRE, fille d'Emon de la Rivière, seigneur de Villiers. Leurs enfants furent :

DE LA RIVIÈRE : d'argent, à 5 annelets de sable.

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Autre Jean de Rune, le jeune, qui était marié, en 1517, avec Claude *d'Offignies*.

IV. Jean DE RUNE, Ier du nom, seigneur de Fontaines-sur-Aumale et de Baizieux près d'Albert, en Picardie, co-seigneur de Valanglart, épousa, par contrat du 17 décembre 1517, damoiselle Nicole DE BOULAINVILLIERS, fille d'Antoine de Boulainvilliers, seigneur de Bizancourt et de Saint-Saire. Leurs enfants furent :

DE BOULAINVILLIERS : d'argent, à 5 fasces de gueules, surmontées d'un lion léopardé de sable.

1°. Antoine, Ier du nom, dont l'article suit :
2°. Jean de Rune, qui épousa Marie *de l'Estendard*;
3°. Claude de Rune, mariée avec Jacques *de la Gandille*, écuyer, seigneur de Doudeauville et du Genestay.

V. Antoine DE RUNE, Ier du nom, seigneur de Fontaines, de Baizieux, etc., chevalier de l'ordre du Roi, fut capitaine de la ville d'Amiens depuis l'année 1567 jusqu'à la prise de cette place en 1597. Il épousa, 1° par contrat du 25 mars 1547, damoiselle Marie D'HUMIÈRES, fille d'Adrien d'Humières, chevalier, seigneur de Vitermont, de Fouquevilliers, de Biencourt, etc., écuyer d'écurie du Roi, et lieutenant de 50 hommes d'armes sous M. d'Humières, et de Jeanne d'Ailly; (*Histoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VIII, p. 383); 2° damoiselle Marie DE GOURLAY, fille de Louis de Gourlay, seigneur d'Azincourt, de Wargnies, etc., et de Michelle d'Applaincourt. Ses enfants furent;

D'HUMIÈRES : d'argent, fretté de sable.

DE GOURLAY : d'argent, à la croix ancrée de sable.

Du premier lit :

1°. Antoine, IIe du nom, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Louis de Rune, seigneur de Fontaines, mort sans postérité;
3°. Michelle de Rune, mariée avec Gilbert *de Fay*, seigneur de Puizeux;

4°. Marie de Rune, religieuse au monastère de Thieulloy;

5°. Françoise de Rune, religieuse à Saint-Paul, près Beauvais;

6°. Madelaine de Rune, mariée, en 1612, avec Mathurin *du Pont-Breton*, seigneur des Bords, près Paris.

LE ROUX : de sable, à la fasce d'argent, chargée de 3 croissants de sable, et accompagnée de 3 molettes d'éperon d'or.

VI. Antoine DE RUNE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Baizieux, épousa damoiselle Marie LE ROUX, fille de Guillaume le Roux, seigneur d'Ouville-la-Rivière, et de Nicole de Vieuxpont de Neufbourg, et sœur d'Anne le Roux, mariée, le 1er avril 1573, avec Adrien d'Humières, IIe du nom, seigneur d'Achonvilliers, de Vitermont, du Mesnil, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur de Saint-Quentin. Antoine de Rune et Marie le Roux ont eu pour fils Pierre qui suit.

DE LAMETH : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de 6 croisettes recroisettées et fichées du même en orle.

VII. Pierre DE RUNE, chevalier, seigneur de Baizieux, assista, le 27 mai 1627, comme parent de Marie de Warluzel, fille de messire Charles de Warluzel, chevalier, seigneur de Bihencourt, et de dame Barbe des Essars, au contrat de mariage de cette demoiselle avec Paul de Folleville, écuyer, seigneur de Beaumartin. Il épousa damoiselle Jacqueline DE LAMETH, fille d'Adrien de Lameth, seigneur de Heninncourt, de Bournonville, de Perne, de Conteville, de Warloy, de Senlis, de Bresle, etc., et d'Anne d'Estourmel. Elle le rendit père de :

1°. Léonor, dont l'article suit;

2°. Louis de Rune, mort à 22 ans, n'ayant pas été marié;

3°. Marie de Rune, alliée, en 1632, avec Charles *de Caulières*, seigneur de Beaufresne;

4°. Louise de Rune, religieuse à Saint-Paul, près Beauvais, vivante en 1658;

5°. Gabrielle de Rune, mariée, par contrat du 11 septembre 1645, avec Gabriel *de Clermont*, seigneur de Maupertuis et baron de Courcelles, frère de la femme de Léonard de Rune.

VIII. Léonor DE RUNE, comte de Bucquoy, en Artois, vicomte de Dommart, en Ponthieu, baron de

Fontaines-sur-Aumale, seigneur de Baizieux, de Villers, de Haudricourt, de Lauzières, etc., page de la petite écurie du Roi, ensuite maître d'hôtel de S. M., épousa, en 1644, Gabrielle DE CLERMONT, fille de Jacques de Clermont, comte de Thoury, baron de Courcelles, conseiller d'état, capitaine de 50 hommes d'armes, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Louis XIII, et de Gabrielle de Glizy. (Voyez l'*Histoire des Pairs de France et des principales familles nobles du Royaume*, t. VII, généalogie DE CLERMONT-TONNERRE, p. 55.) De ce mariage sont provenus :

DE CLERMONT : de gueules, à 2 clefs d'argent, passées en sautoir.

1°. Charles-Léonor de Rune, comte de Bucquoy, mort sans enfants ;

2°. Nicolas de Rune, prêtre, abbé de Baizieux, chapelain de la chapelle de la Trinité ;

3°. François-Léonor, qui suit ;

4°. Léonor de Rune, cornette de la compagnie de Saveuse, dans le régiment d'Estourmel ;

5°. Louise-Anne de Rune, morte sans alliance.

IX. François-Léonor DE RUNE, chevalier, vicomte de Dommart, seigneur de Fontaines, de Baizieux, etc., a laissé de damoiselle Marguerite DE FRAMECOURT, sa femme :

DE FRAMECOURT : d'argent, à la fasce de sable.

1°. Louis-Georges-Marc-François-Léonor, qui suit ;

2°. Léonor de Rune, lieutenant au régiment de Mailly ;

3°. Marguerite de Rune ;

4°. Rose de Rune, femme de Sébastien *d'Angre de Contalmaison.*

X. Louis-Georges-Marc-François-Léonor DE RUNE, marquis de Baizieux, vicomte de Dommart, etc., lieutenant au régiment du Roi, infanterie, épousa Renée-Charlotte DE COPPEQUESNE, fille de Charles de Coppequesne, écuyer, seigneur de Fressenneville, de Woincourt, etc., l'un des 200 chevau-légers de la garde du Roi, puis capitaine au régiment royal-étranger, et d'Anne Sentier, sa première femme. Ils ont eu pour fils.

DE COPPEQUESNE : de gueules, à 3 glands d'or.

XI. François-Honoré-Léonor-Alexandre DE RUNE, comte de Baizieux, capitaine au régiment de Laval infanterie, marié, par contrat du 17 novembre 1748, avec Marie-Anne-Françoise-de-Paule-Elisabeth, dame DE GOMIECOURT, fille unique et héritière de Louis-Balthasard-Joseph, comte de Gomiecourt, seigneur de Mazières, de Lignereul, de Liencourt, de Berlencourt d'Ervillers, etc., commandeur de Salsa, de l'ordre de Calatrava, maréchal des camps et armées de S. M. catholique, maréchal des logis et inspecteur de la cavalerie espagnole, et de Jeanne-Philippine de Salzedo.

DE GOMIECOURT : d'or, à la bande de sable.

DE LA SALLE,

eigneurs DE LA SALLE-SAINT-GERMAIN, DE FREMY-FONTAINE, D'ARCHES, DE VILLACOURT, DE FAUCOMPIERRE, DE BOUZILLON, etc., *en Lorraine.*

ARMES : *Parti, au 1 d'azur, à deux fasces d'or, surmontées d'une fleur de lys entre deux besants du même; au 2 d'azur, à une épée d'argent, garnie d'or* (1). Supports : Deux lions. Couronne de marquis.

CETTE famille, établie en Lorraine depuis environ 200 ans, existe en plusieurs branches, qui ont suivi avec distinction la carrière des armes. Sa filiation est prouvée depuis Jacques, Ier du nom, qui suit.

I. Jacques COLLINET, *dit* DE LA SALLE (2), Ier du nom, obtint le 18 septembre 1655, de Nicolas-François, duc de Lorraine, pendant la détention du duc Charles IV, son frère, des lettres-patentes qui furent

---

(1) D. Pelletier et la Chesnaye des Bois, disent : *un fleuret d'argent, garni d'or.*

(2) La tradition de cette famille porte que Jacques Collinet de la Salle était d'une ancienne famille originaire du diocèse d'Alais en Languedoc, et que sa mère était une demoiselle de la maison de Florac. Les titres qui pouvaient éclaircir ce fait ayant été détruits dans la révolution, on a cru devoir le consigner dans cette note.

entérinées, le 7 octobre de la même année, en la cou du parlement, séant alors à Trèves. Jacques, Ier d nom, eut pour fils :

II. Jacques Collinet de la Salle, IIe du nom, pr mier capitaine d'infanterie au régiment de Tornielle pour le service du duc Charles IV, décédé en 1678 major de la forteresse de Bitche, lieutenant-colonel commandant les mousquetaires de Lorraine, et inhum dans l'église de Bitche, où se voyait encore, à l'époqu de la révolution, son épitaphe, sur laquelle ses armoi ries étaient sculptées. Il avait épousé, par contrat d 17 mai 1651, passé devant Bernard, notaire à Epinal Jeanne Pierrot, fille de Humbert Pierrot, receveur général de Lorraine, de laquelle sont issus :

Pierrot : d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 besants d'or.

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Eloi de la Salle, prêtre ;

3°. Charles de la Salle, avocat en la cour souveraine de Lorraine mort sans postérité ;

4°. Marie de la Salle, épouse de Claude-Louis *Salmon de l Salle*, lieutenant-colonel au régiment de Bissy, cavalerie, e chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

5°. Marie de la Salle, femme de Christophe *Roxard*, dont le descendants ont été autorisés par le roi Stanislas à ajouter à leur nom celui *de la Salle*.

III. François de la Salle, lieutenant-général au bailliage d'Epinal (1), épousa, par contrat du 24 mai 1701, Agnès Sauvage, fille de Joseph Sauvage, conseiller au bailliage d'Epinal, et d'Anne Othin. Leurs enfants furent :

Sauvage : d'azur, au huchet d'or, surmonté d'un fer de lance d'argent en barre; au chef d'or.

1°. Charles-François-Joseph, dont l'article suit ;

2°. Mathias-Joseph de la Salle, mort sans postérité ;

---

(1) Des Mémoires de famille apprennent qu'ayant été blessé grièvement au siège d'Epinal, étant alors capitaine de cavalerie, le duc de Lorraine lui avait donné gratuitement pour retraite la place de lieutenant-général au grand bailliage d'Epinal. On ajoute que son père avait en cette ville un bel hôtel, au frontispice duquel se voyaient sculptées les armoiries de la famille, hôtel que ses descendants ont habité jusqu'à la révolution.

3°. Claude-Antoine de la Salle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier capitaine au régiment de Nice, marié à Nancy avec Elisabeth *du Bois*, fille de Jean-François du Bois, seigneur d'Hoéville en partie, conseiller au parlement de Metz, de laquelle il a eu deux fils et deux filles ;

A. Charles-François de la Salle, lieutenant au régiment de Nice, infanterie, marié avec Anne-Catherine *de Rozières* qui l'a rendu père de deux fils, capitaines d'infanterie et chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, lesquels représentent *la seconde branche* ;

B. Joseph-François-Gabriel de la Salle, capitaine au régiment de Languedoc, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans postérité ;

C. Madelaine de la Salle, mariée avec N..... *de la Forcade*, capitaine de dragons. Ils ont eu postérité ;

D. Elisabeth de la Salle, épouse du sieur *du Houx*, capitaine au régiment de Lorraine, qu'elle a rendu père d'un fils et d'une fille ;

4°. Jean-François-Xavier de la Salle, marié, le 9 mai 1736, avec Marie *de Vigneron*, et père de :

Marie de la Salle, épouse, en 1751, de N.... *de Beauchamps*, colonel d'infanterie, lieutenant pour le Roi des ville et citadelle de Nancy, dont il y a eu postérité ;

5°. Joseph-Gabriel, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, rapportée ci-après.

IV. Charles-François-Joseph DE LA SALLE, seigneur haut-justicier de Fremy-Fontaine, d'Arches, de Lépanche, de Balmont, de Faucompierre, de Bouzillon, etc., seigneur voué de la ville de Bruyères, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage d'Epinal, épousa, par contrat passé devant Feberet, notaire à Bruyères, le 1er juin 1725, Madelaine DORIDANT, de laquelle il n'a laissé qu'un fils, Charles Antoine, qui suit.

DORIDANT : d'argent, au sautoir de gueules, chargé d'une étoile d'or, et cantonné de 4 hures de sanglier de sable.

V. Charles-Antoine DE LA SALLE, seigneur de Bouzillon et en partie de Mortagne, épousa, par contrat du 9 février 1747, Catherine-Lucie, baronne DE REDOUBTÉ, dame en partie de Mortagne, fille de Charles-Nicolas-Joseph, baron de Redoubté, seigneur de Mortagne, conseiller-d'état, grand-maître des eaux et forêts de Lorraine au département des Vosges, et de dame Marie-Anne Anthoine. De ce mariage sont issus :

DE REDOUBTÉ : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 étoiles d'argent.

1°. Charles-François-Xavier, qui suit ;

2°. François-de-Paule-Joseph-Gabriel-Antoine, mentionné après son frère aîné ;

3°. Stanislas-François-Gœury, comte de la Salle, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien commandant des gardes nationales du département de l'Aisne à Soissons, marié avec N.... *de Wanderpol*, dont il n'a pas d'enfants. A l'époque de la révolution, il était premier capitaine et cornette blanche du régiment Colonel-Général cavalerie, et il a émigré avec les officiers de ce corps.

VI. Charles-François-Xavier DE LA SALLE, seigneur de Fremy-Fontaine et autres lieux, a épousé, le 7 mai 1768, Madelaine-Marie-Anne MAURICE DE SARINSMING. Lui et ses deux frères ont été déclarés gentilshommes par lettres-patentes de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, du 30 janvier de la même année, enregistrées en la chambre des comptes de Lorraine. Il a laissé un fils et deux filles :

MAURICE : d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent.

1°. Charles de la Salle, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, capitaine-commandant dans la ligne, non marié ;

2°. N.... de la Salle, mariée avec M. *Pernot*, directeur des droits-réunis ;

3°. N..... de la Salle, épouse de M. *Drouot*, officier de gendarmerie.

VI. François-de-Paule-Joseph-Gabriel-Antoine, comte DE LA SALLE DE SAINT-GERMAIN, seigneur de Villacourt, d'Arches, de Vosmecourt, de Balmont et en partie de Mortagne, seigneur voué de la ville de Bruyères, est né à Epinal le 30 avril 1753. D'abord officier au régiment du Roi, infanterie, il émigra en 1794, après avoir échappé comme par miracle à l'échafaud révolutionnaire, et avoir vu brûler, à Lunéville, tous les titres de sa famille. Pour suppléer autant que possible à cette perte, et faire constater sa noblesse et ses qualités, il obtint des principaux gentilshommes de Lorraine émigrés, habitant à Dusseldorff, un acte de notoriété, passé devant Frédéric-Guillaume Ernst, notaire public et juré immatriculé en la chancellerie électorale des duchés de Berg et de Juliers, résidant en la même ville de Dusseldorff, le 16 septembre

794 (1). En 1814, S. A. R. *Monsieur*, aujourd'hui . M. Charles X, a accordé au comte de la Salle de Saint-Germain, le titre de gentilhomme de sa chambre. Il a pousé Thérèse-Victoire DE CONTENOT, fille de messire laude de Contenot, seigneur du Clos-Mortier, et de ame Madelaine de Certain. De ce mariage sont issus :

DE CONTENOT de gueules, au pal d'azur, chargé de 3 flacons d'argent, et accosté de 6 besants d'or.

1°. Claude-Charles-François de la Salle, né à Epinal le 30 octobre 1775, émigré avec son père, lieutenant dans les dragons de la Tour, au service d'Autriche, tué au siége de Valenciennes à l'âge de 18 ans;

2°. Claude-Joseph-Victor, dont l'article suit;

3°. Claude-Joseph-Rose-Louis de la Salle, né à Nancy le 30 mars 1793, capitaine de cuirassiers, marié 1° avec mademoiselle *de Bouvier*, 2° avec mademoiselle *de Lespinay de Pency*. Il a eu du premier lit un fils, nommé;
Charles de la Salle;

4°. Philippine-Madelaine-Charlotte de la Salle, née à Epinal le 1er mai 1777, épouse du marquis *de Spada*, capitaine-commandant de cavalerie, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur;

5°. Louise-Sophie-Stanislas de la Salle, née à Epinal le 24 août 1779, épouse d'Etienne, baron *de Ravinel*. Ils ont trois fils et une fille.

VII. Claude-Joseph-Victor DE LA SALLE, né à Epinal e 24 août 1781, a suivi son père en émigration. Du nariage qu'il a contracté avec Rosine D'ARC-JEAN, sont ssus un fils et une fille, nommés :

D'ARC-JEAN :

1°. Edouard de la Salle;

2°. Joséphine de la Salle.

---

(1) Cet acte est attesté, signé et scellé des sceaux de messires harles-Jean de Nettancourt d'Haussonville, marquis de Vaubeourt, lieutenant-général et grand'croix de l'ordre royal et militaire e Saint-Louis, Roch-Hyacinthe, vicomte du Hautoy, maréchal des amps et armées du Roi de France, chevalier de l'ordre royal et mitaire de Saint-Louis, François-Gabriel-Florent, marquis de Ludre, olonel au service du Roi de France, chevalier du même ordre, rançois-Xavier de Baillivy, comte de Mérigny, capitaine de cavarie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Et pour plus d'authentité ont scellé du sceau de leurs armes, Monseigneur Louis-Joseph e Montmorency-Laval, cardinal, grand-aumônier de France, et ictor-François, duc de Broglie, maréchal-de-France, ministre 'état, etc., chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Metz, Verdun, ays Messin et Verdunois, et commandant pour S. M. dans les rois Evêchés.

TROISIÈME BRANCHE.

IV. Joseph-Gabriel DE LA SALLE, seigneur en partie de Mortagne et du ban d'Uxegny, fils puîné de François et d'Agnès Sauvage, épousa, par contrat de l'année 1749, Marguerite, baronne DE REDOUBTÉ, dame en partie de Mortagne. De ce mariage sont provenus :

DE REDOUBTE : comme à la p. 3.

1°. Charles-Joseph-Gabriel, dont l'article suit ;

2°. Pierre-Maurice de la Salle, lieutenant-général au bailliage d'Epinal, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 1er août 1793. Il avait épousé mademoiselle *de Chonville*, dont il a eu :

A. Constant de la Salle, mort officier de carabiniers ;

B. Edouard de la Salle, non marié ;

C. Plusieurs filles, décédées ;

3°. Gabriel de la Salle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Sophie *de Contenot*, et père de deux fils et de quatre filles :

4°. Marie-Anne-Gabrielle de la Salle, mariée le 30 août 1764, avec Claude-Charles-Nicolas *de Launoy*.

V. Charles-Joseph-Gabriel, *dit* le marquis DE LA SALLE, gouverneur de la ville de Dompaire, a épousé, par contrat du 23 mars 1772, Anne-Antoinette DE LAUNOY, qui, après la mort de M. de la Salle, s'est remariée avec Louis-Jean-Baptiste-Antonin Colbert, marquis de Seignelay, maréchal des camps et armées du Roi, dont elle est restée veuve sans enfants. Elle vit à Paris et a eu de son premier mariage :

DE LAUNOY : parti, au 1 fasce de gueules et d'argent de 8 pièces ; au 2 bande d'or et de gueules de 8 pièces.

1°. Charles, comte de la Salle, colonel, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, célibataire ;

2°. Alain, vicomte de la Salle, chevalier de l'ordre de Malte et des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, chef d'escadron des grenadiers à cheval de la garde royale, marié avec mademoiselle *de la Pallu*, fille du marquis de la Pallu ;

3. Antoinette de la Salle, chanoinesse de Malte, épouse du marquis *de Vesc*.

NOBILIAIRES GÉNÉRAUX

DES

PROVINCES DE FRANCE,

OU

RECUEIL DES JUGEMENTS SOUVERAINS DE NOBLESSE.

Rendus par les intendants et commissaires départis dans les généralités du royaume, lors de la recherche générale des faux nobles, ordonnée par Louis XIV, et continuée jusque sous le règne de Louis XV.

PICARDIE.

GÉNÉRALITÉ D'AMIENS.

PARIS,

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE, RUE PALATINE, N.° 5.

1829.

INTRODUCTION

AU NOBILIAIRE DE PICARDIE.

L'ancienne province de Picardie, enclavée entre celles d'Artois et de Flandre au nord, de l'Ile de France au midi et de Champagne à l'orient, est bornée à l'occident par la mer. De l'orient à l'occident sa longueur est de quarante-huit lieues. Sa largeur, d'environ quinze lieues entre Formeries et Bucquoy, est moins considérable dans les autres parties; et l'on évalue à cinq cents lieues carrées l'étendue de son territoire.

L'origine du nom de cette province vient, dit-on, de ce que les peuples de cette partie de la Gaule furent les premiers qui inventèrent les piques et s'en servirent à la guerre. D'autres, avec plus de vraisemblance, dérivent ce nom du naturel et du génie de ses habitants, et affirment que *picard*, en vieux français, signifie querelleur, pétulant. Quoi qu'il en soit, ce nom ne paraît pas ancien; car Fauchet, livre II, p. 530, *de la Milice*, assure que Pierre de Blois, mort en Angleterre en 1200, est le premier auteur qui en ait parlé.

On divise la Picardie en haute et basse, qui comprennent treize pays, savoir : neuf dans la haute, qui sont l'Amiénois, le Santerre, le Vermandois, la Thiérache, le Laonnais, le Noyonnais, le Soissonnais, le Valois et le Beauvaisis (1), et quatre dans la basse, qui sont le Pays-Reconquis (2), le Boulonnais, le Ponthieu et le Vimeu.

La plupart de ces pays ont été gouvernés souverainement par plusieurs maisons illustres. Telles furent celles des comtes de Ponthieu (3) et de Montreuil, d

---

(1) Les cinq derniers pays faisaient partie du gouvernement général de l'Ile de-France, et même le Laonnais et le Beauvaisis faisaient partie de cette province, dans la nouvelle division territoriale. Soissons était le chef-lieu d'une généralité comprenant les élections de Château-Thierry, Clermont, Crepy, Guise, Laon et Noyon. Nous donnerons le Nobiliaire de cette généralité dans le prochain volume.

(2) C'est-à-dire les comtés de Guines et d'Oye, reconquis, en 1558, sur les Anglais, qui les possédaient depuis le traité de Brétigny (1360).

(3) On remonte l'érection du comté de Ponthieu, en domaine héréditaire, au septième siècle, et peut-être a-t-elle précédé celle du duché d'Aquitaine, faite en 637, par le roi Dagobert, en faveur de Bogis et Bertrand, fils de Caribert, roi de Toulouse. Ipérius, qui a dressé la chronique de S. Bertin, rapporte que Walbert, comte de Ponthieu, de Ternois et d'Arques, par succession paternelle, fit don à S. Bertin (qui se démit de son abbaye en 696), d'une grande partie de son héritage, et entr'autres du comté d'Arques, avec ses dépendances : *Walbertus successione paternâ Pontivensis, Ternensis et Arkensis comes..... magnam hæreditatis suæ partem Deo et B. obtulit Bertino, Arkensem scilicet villam et comitatum cum omnibus appenditiis suis.* (D. Martène, *Thesaurus novus Anecdo-*

Vermandois, de Soissons, de Boulogne, de Guines, de Valois, de Brienne et de Clermont en Beauvaisis.

L'Amiénois, le Vermandois et le Valois furent réunis à la couronne en 1214, le Noyonnais en 1215, les comtés de Clermont en 1218, 1252 et 1527, de Guines en 1283, 1504 et 1558, de Brienne en 1561, de Ponthieu en 1369 et 1696, de Boulogne et de Santerre en 1477, le Calaisis en 1558, et la baronnie de Coucy en 1589. Le Laonnais n'a jamais été séparé du domaine de la couronne, non plus que le Soissonnais, quant à la suzeraineté. Les évêques de Laon, de Noyon et de Beauvais étaient pairs de France, ceux du premier siége au titre de ducs, ceux des derniers au titre de comtes. Il y avait des vidames héréditaires d'Amiens, de Picquigny, de Laon, de Gerberoy, etc.

Amiens était la capitale de l'Amiénois; Péronne, du comté de Santerre (1); Saint-Quentin, du comté de Vermandois; Guise, du pays de Thiérache; Laon, Noyon et Soissons, des comtés de Laonnais, Noyonnais et Soissonnais; Crépy, du comté, puis duché de Valois (2); Beauvais, du Beauvaisis; Calais, du Pays-Reconquis; Boulogne, du Boulonnais; Abbeville, du comté de Ponthieu, et Oisemont, du pays de Vimeu.

La plupart des principales villes étaient possédées par des barons, châtelains héréditaires ou seigneurs particuliers qui en portaient les noms, entre autres celles de Coucy, d'Ardres, de Guise, de Corbie, de Breteuil, de Saint-Vallery, de Péronne, de Roye, d'Abbeville, de Croy, de Marcq, de Crécy, d'Araines, de Senlis, de Mailly, de Rambures, de Rouvroy, de Bournonville, de Chaulnes, de Harbonnière, etc., etc. Presque toutes ces anciennes maisons se sont éteintes, soit par la succession des temps, soit par les guerres privées et générales dont la Picardie fut continuellement le théâtre. La domination momentanée des ducs de Bourgogne a fait passer quelques-unes de ces grandes familles au service de ces princes, et de là en Espagne, en Flandre et dans les Pays-Bas: les guerres anglaises en ont détruit un plus grand nombre.

A la suite des barons et des châtelains, les familles les plus considérables étaient celles des vavasseurs, et des anciens possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs à haute, moyenne et basse-justice. Le petit nombre de celles de ces familles qui a survécu aux désastres des guerres, et qui n'a pas pris part aux migrations, forme aujourd'hui la principale ou du moins la plus ancienne noblesse de Picardie.

Avant la révolution cette noblesse de fiefs ne formait pas la cinquième partie des familles privilégiées dans toutes les provinces du royaume. Elle-même en majeure partie, avait succédé à des races beaucoup plus anciennes que le sort des combats avait moissonnées. L'anoblissement par inféodation, universellement

---

torum, tom. 1, col. 468). Cette donation, en vertu de laquelle les abbés de Saint-Bertin se sont toujours qualifiés comtes d'Arques, et l'érection du duché de Guienne, en 637, ne sont probablement pas les seuls exemples qui prouvent que l'hérédité des grands fiefs remonte bien au-delà de Charlemagne, et que ce prince, loin de jeter les fondements du système féodal, n'a fait, ainsi que ses successeurs, en aliénant à perpétuité quelque portion du domaine, que développer un principe qui, peut-être, est aussi ancien que la monarchie.

(1) Roye disputait à Péronne l'honneur d'être le chef-lieu du comte de Santerre.

(2) Crepy est demeuré le chef-lieu du Valois jusqu'en 1703, epoque a laquelle Louis XIV attribua cette distinction à Villers-Cotterets.

pratiqué depuis le règne de Charles le Chauve (1), avait suffi pendant longtemps pour recruter cette milice guerrière ; mais, lorsque le progrès des guerres et des conquêtes fit apercevoir des vides plus considérables dans ses rangs, nos rois durent ajouter aux priviléges des fiefs et de la coutume, ceux des charges et les lettres patentes de noblesse, dont l'abus seul devint si déplorable. C'est ainsi qu'une foule de familles plébéiennes, élevées par la considération et par la fortune, ont été successivement agrégées dans le premier ordre de l'état, et que la noblesse a pu survivre aux immenses et glorieux sacrifices que lui imposait sa condition sociale.

En 1536, le roi François Ier anoblit le maïeur et les quatre échevins de la ville de Péronne, en considération de la belle défense de cette ville contre les comtes de Nassau et de Rœux, généraux de l'empereur Charles-Quint, lesquels furent contraints d'en lever le siége. Ce privilége fut annulé par l'édit de mars 1583. La municipalité d'Abbeville jouissait du même principe d'anoblissement. Il lui fut confirmé par un arrêt du conseil du 14 mai 1667, qui annula un édit de révocation promulgué au mois de mars précédent, mais à la charge par les descendants des maïeurs et échevins depuis 1600, de verser une certaine somme au trésor, pour être confirmés dans leur noblesse. Les besoins de l'état firent imposer de nouvelles taxes à différentes époques. La dernière, par l'édit du mois d'avril 1771, fut fixée à 6000 livres pour tous les maïeurs et échevins qui avaient exercé depuis le 1er janvier 1715. On ne pouvait qu'applaudir aux entraves qui restrei-

---

(1) On sait qu'Ingelger, établi comte d'Anjou, vers l'an 870, était petit-fils d'un paysan qui vivait de la chasse et de fruits sauvages : *Rusticanus..... de copia silvestri et venatico exercitio victitans.*

Voici l'anoblissement par inféodation d'une des plus illustres maisons du Limosin, celle de Maulmont. C'est un auteur presque contemporain qui nous en a transmis les circonstances. Ebles III, vicomte de Ventadour, donnant un jour à dîner à Guillaume VII, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, étala dans ce repas une somptuosité et une magnificence qui surprirent d'autant plus le comte de Poitiers, que celui-ci était venu à l'improviste, dans le dessein de prendre le vicomte en défaut. Le soir, ce fut un nouveau spectacle : un paysan, *à l'insu* du vicomte, arrive dans la cour du château, conduisant un char traîné par des bœufs, et se met à crier : « Que les gens du comte de Poitiers approchent, et voient comment se délivre la cire à la cour du seigneur de Ventadour. » En achevant ces mots, il monte sur son char, et avec une cognée, il coupe les cercles d'une grande tonne d'où sortent et tombent à terre des formes de toutes grandeurs et sans nombre de la cire la plus pure. Le paysan, ne daignant point les ramasser, s'en retourne avec son char à Maulmont. Le comte de Poitiers, qui était loin de s'attendre à une telle profusion, donna de grands éloges au vicomte. Pour le paysan, Ebles lui fit présent et à ses enfants de la manse de Malmont (Maulmont près Brives). Dans la suite, ceux-ci furent élevés au rang de chevaliers et aujourd'hui (dit Geoffroi, prieur du Vigeois, p. 322 *de sa Chronique*, qu'il écrivait en 1180), ils se font les neveux d'Archambaud, abbé de Solignac.

Outre les comtes et les vicomtes, plusieurs grandes familles exerçaient les droits régaliens dans leurs domaines, et anoblissaient par inféodations et par lettres patentes. C'est ainsi que les ancêtres de Bayard, le modèle des chevaliers français, furent affranchis par Arnaud Flotte, IIIe du nom, seigneur de la Roche. Les lettres qu'il accorda à Pierre Terrail, du lieu de la Bastie-Moutsaléon, et à Lambert et Galvaing Terrail, ses fils, en considération des services qu'il en avait reçus, sont datées du 8 des calendes d'octobre 1201. Deux siècles plus tard, Garcinde Terrail, ayant épousé Jacques Marcelin, Hélène de Tholon, mère de Sochon Flotte, seigneur de la Roche, anoblit ce particulier en 1438, en considération de ce qu'il avait servi long-temps Jean Flotte, seigneur de la Roche mari de cette dame et père de Sochon.

gnaient l'application d'un privilége aussi exorbitant. N'était-ce pas une injure à la justice et au sens commun, que les enfants d'un simple échevin fussent nobles au premier degré après une seule année d'exercice d'une charge insignifiante, tandis que ceux d'un maréchal-de-camp et d'un lieutenant-général n'ont participé à cet avantage, malgré les services importants de leurs pères, que depuis l'édit de novembre 1750?

Cependant à la faveur des troubles civils, des guerres extérieures et des qualifications viagères attachées à l'exercice de certaines charges de robe et d'épée, une foule d'usurpateurs entreprenants s'étaient introduits dans les rangs de la noblesse. La vigilance et les mesures des commissaires aux francs-fiefs, et des autres délégués du pouvoir étaient devenues impuissantes pour réprimer tant d'abus coupables, et le tiers-état, courbé sous le poids des charges publiques, faisait sentir dans ses prières et dans ses justes plaintes, la nécessité d'une réforme prompte, sévère et générale. Ce fut dans ces conjonctures que le grand Colbert fit rendre l'arrêt du conseil du 22 mars 1666, qui leva toute surséance antérieure à la recherche des faux nobles dans toute l'étendue de la France. Aux termes des déclarations des 8 février 1661 et 22 juin 1664, remises en vigueur, chaque personne ou chaque famille prétendant à la noblesse, dut en produire les titres justificatifs depuis l'année 1550, sans interruption dans la filiation et les qualités. Cette production devait s'effectuer dans le délai de deux mois à partir du jour de l'assignation, et les titres devaient être ou originaux ou minutes des grosses originales. Tous ceux dont les titres caractéristiques de noblesse, ne purent remonter au-delà de l'année 1560, furent déclarés roturiers, condamnés, comme ayant indûment pris les qualifications nobles, à 2000 livres d'amende, et aux deux sous pour livre, et inscrits aux rôles des tailles et autres impositions. Cette amende pouvait être modérée par l'intendant ou le commissaire chargé de la recherche à l'égard de tout individu qui se désisterait volontairement et avant toute poursuite, des qualités nobles qu'il aurait précédemment prises. Deux extraits de contrats ou autres actes faits en justice ou pardevant notaire, et dans lesquels le procureur du Roi chargé des poursuites avait justifié de l'usurpation du titre de chevalier ou d'écuyer, suffisaient pour faire encourir la condamnation et l'amende. Toutefois, dans le délai de six mois, les familles condamnées pouvaient en appeler au conseil-d'état, et s'y faire relever et maintenir définitivement, si dans cet intervalle elles avaient pu satisfaire aux ordonnances en complétant leurs preuves.

Telles furent les principales dispositions de cette recherche de 1666, la plus célèbre de toutes celles qui furent ordonnées. Elle eût été décisive dans ses résultats, si, au lieu d'une simple inscription des nobles dans les registres de chaque bailliage, on eût rendu public par l'impression et répandu dans tout le royaume le catalogue des seules familles qui composaient l'ordre de la noblesse. Mais pour avoir négligé cette mesure indispensable, l'objet essentiel fut manqué; car telle famille qui fut condamnée dans sa province, alla paisiblement dans une autre continuer à jouir de son usurpation. Il est vrai que le fisc recueillit quelques millions des amendes; mais, comme on peut en juger, ce fut sans apporter de soulagement bien sensible à la position des contribuables.

On a reproché à cette recherche les mêmes abus qui avaient motivé la surséance à la réformation précédente. L'arrêt du conseil-d'état du 1er juin 1665, qui ordonne cette surséance, avait reconnu que les traitants ou leurs commis avaient, moyennant certaines compositions, fait maintenir comme nobles de riches roturiers, tandis que de pauvres gentilshommes avaient eu à subir toutes sortes de vexations. Les rigueurs de la recherche de 1666 ont rendu les plaintes encore plus amères. Cependant, comme le recours au conseil-d'état était réservé aux parties, on peut dire que les familles qui n'ont pas osé en appeler à ce tribunal suprême, ont été justement condamnées par les intendants.

En 1674, la guerre que Louis XIV eut à soutenir contre toutes les puissances de l'Europe, la Suède exceptée, fit suspendre les opérations de la recherche. Elles

furent reprises en 1696 : mais, par l'arrêt du conseil-d'état du 26 fevrier 1697, la preuve de noblesse limitée à l'année 1560, fut reconnue suffisante à cent années, par la déclaration du 8 décembre 1699, à compter du 4 septembre 1696. Ainsi, au moyen de cette prescription centenaire, on ne fut astreint à prouver que depuis le mois de septembre 1596, en justifiant depuis lors d'une possession paisible et antérieure à toute assignation. Cette recherche a été la dernière : elle a duré dans plusieurs provinces jusqu'en 1727.

Ce furent MM. de Colbert et de Barillon d'Amoncourt, qui procédèrent à la recherche ordonnée en 1666, en Picardie, et MM. Bignon et de Bernage, à celle de 1696; et c'est sur les jugements rendus par ces deux derniers intendants, que nous avons dressé ce *nobiliaire de Picardie*. Il comprend toutes les familles maintenues dans la généralité d'Amiens, embrassant les élections d'Abbeville, d'Amiens, de Doullens, de Montdidier, de Péronne et de Saint-Quentin.

Nous devons faire observer que dans l'intervalle de la première recherche à la seconde, plusieurs familles se sont éteintes, et d'autres sont passées dans des provinces étrangères. Les unes et les autres n'ayant pu faire partie des opérations de la dernière révision dans la généralité d'Amiens, n'ont pas dû trouver place dans un recueil consacré aux seules familles nobles, vivantes et présentes dans cette généralité de 1696 à 1727.

Dans les jugements rendus par MM. Bignon et de Bernage, ont été visés ceux précédemment délivrés par les autres intendants de Picardie et par les cours souveraines. Il est résulté de cette mesure que les familles existantes dans la généralité d'Amiens, lors de cette dernière recherche si favorable à la noblesse dépourvue de titres ou d'ancienneté, et qui n'ont pas été maintenues, ne sont réellement pas nobles quoiqu'elles puissent dire, à moins que depuis ce temps-là elles n'aient obtenu des arrêts recognitifs de noblesse, ou des lettres patentes du prince, ou enfin exercé des charges attributives de noblesse. Nous invitons les familles qui se trouvent dans l'un de ces derniers cas, à nous faire connaître les actes souverains qui justifient ou constituent leur noblesse; et, dans le supplément du prochain volume, nous nous empresserons de réparer l'omission involontaire qui aurait eu lieu à leur égard.

Les personnes qui daigneront parcourir cet ouvrage avec quelque attention, reconnaîtront qu'on ne s'est pas toujours renfermé dans la limitation d'ancienneté établie par les jugements de maintenue de noblesse. Personne n'ignore que beaucoup de familles, pour s'épargner des frais de recherches et d'expéditions d'actes, se sont bornées à satisfaire à la prescription basée par les ordonnances, tandis que plus tard elles ont été à même de justifier, soit pour l'admission dans de hauts chapitres, soit pour l'obtention des honneurs de la cour, d'une ancienneté antérieure de plusieurs siècles à celle constatée dans leurs arrêts de maintenue. Le but de cet ouvrage étant principalement de fixer l'opinion d'une manière certaine sur l'origine, l'ancienneté et le rang des familles, nous aurions cru manquer à la justice et à l'impartialité en ne les présentant pas avec les avantages qui leur appartiennent ou les caractéres particuliers qui les distinguent. C'est ainsi qu'à la suite de plusieurs articles, le lecteur remarquera quelques notes anciennes qui n'étaient pas connues lors des recherches, tandis que, moins heureux dans d'autres circonstances, nous avons dû accomplir notre mission par le redressement de quelques actes d'une faveur trop manifeste, ou le rétablissement de faits indispensables que la complaisance avait écartés, par la raison, sans doute, qu'ils formaient la base légale de la preuve et le principe de la noblesse.

Il nous reste à prévenir l'objection que pourraient nous faire plusieurs chefs de famille, de n'avoir pas tenu compte, dans nos recherches, d'un ouvrage sur la Picardie, publié en 1695, où leur ancienneté est établie au-delà de celle que les intendants de la dernière recherche leur ont reconnue. Je conviens qu'il y a quelques passages anciens dans cet ouvrage, qui sont vrais, et auraient pu sans

difficulté être reproduits dans celui-ci. Mais l'auteur de ce livre méprisable ayant été flétri comme faussaire (1), j'ai cru rendre un service essentiel aux familles, en rejetant sans exception un témoignage qui, dès-lors, ne pouvait plus être qu'inutile et dangereux pour elles. Néanmoins, lorsque des écrivains dignes de confiance et d'estime comme la Morlière, ont pu ajouter quelques notions aux renseignements certains que je puise plus particulièrement dans les travaux du cabinet des ordres du Roi, je ne les ai pas négligés; mais hors de là, je me suis renfermé dans les termes de la preuve littérale, de la chose souverainement jugée.

Le 3e volume des *archives* comprendra le *Nobiliaire de Soissonnais*, le 4e, le *Nobiliaire de Champagne*, et successivement les tomes suivants un nobiliaire de chaque province. Si la noblesse française daigne encourager cette utile entreprise, elle possèdera dans quelques années le recensement général et authentique de toutes les familles qui appartiennent à son ordre, et pourra apprécier à leur juste valeur les prétentions de ceux qui usurpent impunément les seules distinctions honorifiques que la charte lui ait conservées.

A l'égard des familles qui voudront faire consacrer par l'impression d'une généalogie complète, dans les *Archives de la Noblesse*, tous les titres qu'elles possèdent encore ou que l'auteur de ce recueil peut avoir dans son cabinet à leur disposition, pour cet usage, elles obtiendront cette insertion dans le plus prochain volume, en lui adressant *francs de port*, par la diligence ou par la poste, tous les documents authentiques qu'elles ont conservés. Elles y joindront les détails nécessaires à la continuation de leur filiation depuis l'époque de leur maintenue de noblesse jusqu'à ce jour, ainsi qu'une empreinte ou une désignation exacte de leurs armoiries.

---

(1) Jean Haudiquer de Blancourt, auteur d'un *Nobiliaire de Picardie*, in-4°, tissu d'impostures et de basses flatteries, ayant été surpris à vendre des faux titres qu'il fabriquait lui-même, fut arrêté le 15 août 1700, et conduit à la Bastille avec Chassebras de Cramailles, qu'il avait entraîné dans cette criminelle industrie, et qui se cassa la tête le 19 octobre suivant, pour échapper au châtiment qu'il méritait. Ce procès fit une sensation extraordinaire. La chambre séante à l'Arsenal, par arrêt du 3 septembre 1701, condamna Haudiquer de Blancourt aux galères perpétuelles : mais, comme on craignait qu'il ne continuât à fabriquer de faux titres, cette peine fut commuée en celle d'une réclusion perpétuelle dans le château de Caen, où il est mort le 1er mars 1704. Parmi ceux qui furent impliqués dans ce procès, un nommé Rougemont fut condamné à trois ans de bannissement, du ressort du parlement de Paris, Jean-Jacques Regnault, *dit* de Barres, à 300 livres d'amende, le notaire Coutel, cassé de sa charge, et déclaré incapable d'en posséder, le Bel de Chesneville, condamné à 100 livres d'amende, le nommé Huart, décrété de prise de corps, et les instructions commencées contre Mérigot de Banzy continuées.

Haudiquer de Blancourt s'était formé à la connaissance des familles chez Charles d'Hozier, dont il fut long-temps le secrétaire, et il avait épousé la petite-fille du célèbre André du Chesne. Sans les protecteurs puissants qu'il avait intéressés à son sort, il n'eut point échappé à la peine capitale qu'il avait encourue. Il existe une liste dressée par M. Berthier, généalogiste des ordres du Roi, de deux cent vingt familles de diverses provinces soupçonnées de s'être fait faire des faux titres par Haudiquer, Merigot et de Barres. Merigot n'est compté que pour vingt-neuf familles, et de Barres pourvingt-six : le reste est imputé à Haudiquer. Il est heureux qu'un pareil moyen de contrôle soit parvenu jusqu'à nous.

NOBILIAIRE DE PICARDIE.

A

D'ABOVAL, seigneurs de Bacouel, maintenus par M. Bignon, le 8 juin 1708, sur preuves remontant la filiation à Charles d'Aboval, sieur de Maucourt, marié, le 17 janvier 1544, avec Jacqueline Roguée. *D'azur, à trois merlettes d'argent en chef.* Tenants : deux sauvages. Cimier : une aigle essorante.

Antoine d'Aboval, seigneur de Maucourt, est nommé dans le procès-verbal de la coutume de Clermont en Beauvaisis, de l'an 1539.

La terre d'Aboval, dont cette famille a tiré son nom, est située dans le vidamé de Gerberoy. (*Remarques sur la noblesse Beauvaisine*, p. 5.)

ACARY, seigneurs de la Loge, de la Roque, de Maninghen, de Conteval, de la Rivière, de la Suze, de Catoue, etc. La branche de Maninghen a été maintenue par M. Bignon, le 17 septembre 1700, sur une production de titres remontant à Henri Acary, écuyer, sieur de la Loge, marié vers l'an 1476, avec Françoise d'Audincthun. La branche de Conteval, aînée de la famille, et seule existante, a été maintenue le 1er septembre 1703, et celle de Catoue le 7 janvier 1702, par le même intendant, après avoir justifié leur filiation depuis Jean Acary, écuyer, sieur d'Andrezelles, homme d'armes des ordonnances du Roi sous M. de Sénarpont, gouverneur du Boulonnais, marié, le 15 juin 1558, avec Jeanne Wasselin, dame de Conteval. Cette famille est ancienne. On peut en consulter la généalogie dans le premier volume des Archives. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle éployée de sable; au 2 d'azur, à la croix ancrée d'or; au 3 de gueules, au lion d'argent.* Supports et cimier : trois lions.

D'ACHEU, seigneurs de Plouich, de Saint-Maixent, etc., maintenus par M. Bignon le 16 août 1698, sur une production de titres remontant à Paul d'Acheu, écuyer, seigneur de Plouich, marié avec Claude de Wavrans, et vivant le 16 septembre 1518. *Parti, au 1 d'argent, à la croix ancrée de sable; au 2 d'argent, à l'aigle éployée de sable.* Supports et cimier : trois levriers.

D'AIGNEVILLE. Cette famille a formé trois principales branches : l'aînée, dite des seigneurs de Millencourt, maintenue le 18 février 1702; la seconde, dite des sieurs de Boisville et de Halloy, le 22 décembre 1698, et la troisième, des sieurs de Romaine, maintenue le 24 décembre 1700, par M. Bignon. Toutes ces branches avaient pour Ier auteur connu par leur production Guillaume d'Aigneville, marié, vers l'an 1450, avec Isabelle Quieret, dame en partie de Millencourt. *D'argent, à l'orle d'azur.* Supports : deux griffons. Cimier : une sirène.

Cette famille est ancienne. Jean d'Aigneville, écuyer, rendit une sentence arbitrale en 1330, entre Guillaume Tyrel, seigneur de Poix et de Mareuil, et Jean de Famechon, prieur de Mareuil. (*Archives de l'abbaye de Breteuil.*)

Jean d'Aigneville, habitant de Langres, fut anobli en janvier 1385.

D'AINVAL (1). Trois branches de cette famille ont été maintenues dans la dernière recherche; 1° les seigneurs de Fillecamps et de Brache, par M. de Bernage le 28 novembre 1716; 2° les sieurs de Fosse-Bleuet et de Maucreux, par M. Bignon, le 17 décembre 1701; 3° et les seigneurs de Rivière, près Conty, par M. de Bernage, le 6 novembre 1717, ces trois branches ayant produit, depuis Claude d'Ainval, écuyer, sieur de Douffront, et marié vers l'année 1510 avec Marguerite de Wallon. Dans une sentence que ses deux fils, Pierre et Jérôme d'Ainval, écuyers, obtinrent le 23 octobre 1550, en la chambre du trésor à Paris, des commissaires députés sur le fait des francs-fiefs, il est dit que leur père descendait de Hue d'Ainval, mentionné dans un bail du 8 septembre 1384, fait par Enguerrand de Sorel, chevalier, seigneur de Blangy-sous-Poix, son cousin. Il y eut une seconde ordonnance des commissaires aux francs-fiefs du 29 août 1557. *D'argent, au chef émanché de gueules; à la bande d'azur, accostée de 2 cotices du même, brochante sur le tout* (2). Supports : deux daims. Cimier : un daim issant d'un vol d'azur. Devise : NESCIT LABI VIRTUS.

Dans une production de titres faite au cabinet des ordres du Roi par le chef de cette famille en 1769, dans le but de jouir des honneurs de la cour, M. Chérin a rejeté comme pièce de faveur la sentence des francs-fiefs, en produisant l'épitaphe

(1) Ce nom se trouve aussi fréquemment orthographié d'INVAL dans les anciens titres.

(2) La branche de Fosse-Blouet et de Maucreux, brisait d'une molette d'éperon placée au canton sénestre supérieur.

de Denis d'Ainval, père par Antoinette de Berry, sa femme, de Claude d'Ainval, écuyer, sieur de Douffront, dont nous avons parlé plus haut, épitaphe portant que Denis, inhumé à Saint-Denis d'Amiens en 1506, était marchand et échevin de cette ville. Cette famille, ajoute M. Chérin dans une lettre à M. le comte de Vergennes du 19 février 1776, ne paraît être dans l'ordre de la noblesse que depuis 1512.

D'AMERVAL. Trois branches de cette ancienne et illustre maison ont été maintenues par M. Bignon; savoir, la branche des seigneurs d'Amerval, d'Assevilliers et de Lippecourt, le 6 mars 1700; celle des seigneurs de Bihecourt et de Fins, le 23 janvier 1704, et celle des sieurs de Maison et du Fresne, le 27 mars 1702. Messire Jean d'Amerval, chevalier, seigneur d'Amerval, de Doingt et de Villers-Carbonnel, qui reçut un dénombrement le 20 février 1454, est le premier depuis lequel remonte la filiation de ces diverses branches. *D'argent, à trois tourteaux de gueules.* Supports et cimier : trois lions. La branche du Fresne portait pour supports et cimier trois levriers.

Pierre d'Amerval épousa N.... d'Avesnes, sœur d'Adam d'Avesnes, avec lequel Pierre d'Amerval se rendit caution de Jean d'Avesnes, leur frère et beau-frère, le 10 novembre 1426. (*Hôtel de ville de Douay*, registre K, p. 77.)

La terre d'Amerval dont cette maison tire son nom est située à trois lieues de Saint-Pol, en Artois.

AMPLEMAN, originaire d'Ardres. Antoine Ampleman, sieur de la Cressonnière, reçu chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem le 16 juillet 1698, et pourvu d'une charge de secrétaire du Roi le 29 juin 1704, fut maintenu, le 22 avril 1705, par M. Bignon, sur le fondement des privilèges de cette charge en tant qu'il la remplirait pendant 20 annéees ou décéderait en exercice. *D'argent, à 3 aigles éployées de sable.* Supports : deux licornes.

D'ANGLOS, *voy.* DANGLOS.

D'ARNOULT, seigneurs de Fleury et de Fontenay, famille originaire de Champagne, maintenue par jugement de M. de Caumartin, intendant de cette province, du 7 septembre 1667, et par M. Bignon le 18 mars 1707. Elle remonte à Jean d'Arnoult, écuyer, seigneur de Fleury, lequel produisit ses titres de noblesse devant le bailli d'Epernay le 17 janvier 1485. Il était alors marié avec Louise de la Rothière. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 cœurs du même.* Supports et cimier : trois lions.

D'ARREST, sieurs de Beaulieu, de Saillibray, de Séricourt et de Valmontier. Cette famille a fait preuve depuis Ochias d'Arrest, écuyer, sieur de Beaulieu, marié, vers 1530, avec Françoise Yver. M. Barillon, intendant de la généralité d'Amiens, l'avait condamnée le 11 mai 1669. Un arrêt du conseil-d'état du 27 mai 1671 l'a relevée de cette condamnation, et elle a été maintenue par M. Bignon les 29 novembre 1697 et 28 janvier 1708. *D'argent, au lion de gueules.*

AUBERY, seigneurs du Tremblay, de Brevannes, de Trilport, de Courcy, etc., marquis de Vatan; famille originaire de Paris, maintenue par M. Bignon le 20 juin 1705, sur une production remontant à Jean Aubery, écuyer, seigneur des fiefs de Troussay et d'Arzeliers, qui fit foi et hommage au comte de Nanteuil-le-Haudoin le 6 septembre 1559 (1). *D'or, à 5 tranglcs de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

La plupart des terres de cette famille, et entre autres le marquisat de Vatan, sont situés en Berry.

D'AULT, sieurs de le Wardieu et du Mesnil, maintenus par M. Bignon le 10 janvier 1699, comme descendus de Pierre d'Ault, anobli par lettres du roi Charles VI, du mois d'octobre 1397, registrées en la chambre des comptes de Paris le 17 novembre de la même année, et dont copie fut collationnée à Amiens, le 5 mars 1481, devant Jean d'Obe et Antoine Proul. La filiation n'est établie par la production qu'à partir de Pierre d'Ault, écuyer, lequel transigea devant les échevins d'Amiens avec Bernard d'Ault, écuyer, le 22 mai 1507. *Ecartelé, au 1 d'azur, à la croix ancrée d'or, accompagnée de trois croissants d'argent; au 2 cinq points d'azur, équipolés à quatre d'argent; au 3 d'or, à trois chevrons de gueules; au 4 d'argent, à la croix de gueules.* Supports et cimier : trois lions de gueules.

Simon d'Ault fut aussi anobli en 1397 moyennant 410 livres.

Hue d'Ault était lieutenant d'Amiens sous Philippe de Saveuse, capitaine, (gouverneur), en 1435.

D'AUMALE, vicomtes du Mont-Notre-Dame, seigneurs du Quesnoy, de Bayencourt, de Mareuil, de Bugny, d'Ivrencheux, etc., maintenus par ordonnance de M. de Colbert, du 23 août 1666, et par M. Bignon le 31 janvier 1699, d'après la production de leurs titres remontant à Philippe d'Aumale,

---

(1) Ce Jean Aubery, acquéreur du fief de Trilport, en 1569, et Claude Aubery, seigneur de Troussay, son fils, étaient marchands de mercerie en gros à Paris. Le dernier fut prevôt des marchands en 1570 et 1576, et secrétaire du Roi en 1578. C'est le père du premier marquis de Vatan.

écuyer, vicomte du Mont-Notre-Dame, marié, vers l'an 1515, avec Madelaine de Villers. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 besants d'or.* Supports et cimier : trois lions.

Cette maison est fort ancienne et a contracté d'illustres alliances. Jean d'Aumale, seigneur de Herseline, vivait en 1339, et avait probablement pour père un autre Jean d'Aumale, vivant en 1294. Les preuves faites pour Saint-Cyr par cette maison, en 1690, en remontent la filiation à Jean d'Aumale, seigneur d'Epagny, du Quesnoy, de Herseline, etc., marié, vers 1420, avec Jeanne de Moreuil, (de la maison de Soissons), dame du Mont-Notre-Dame, près Fère, en Tardenois, lequel mourut en 1469 et fut l'aïeul de Philippe, dont nous avons parlé plus haut.

Jean le Carpentier, dans son *Etat de la noblesse du Cambrésis*, 3e partie, p. 131, fait descendre la famille d'Aumale de l'illustre maison de Nesle-Falvy; mais le témoignage de cet auteur n'est fondé sur aucune preuve.

B

DE LA BARRE, sieurs de Bois-Julien, ont été maintenus par M. Bignon le 28 décembre 1697, en prouvant leur noblesse depuis Laurent de la Barre, écuyer, sieur de Bois-Julien, marié, vers l'an 1500, avec Marie de Camoisson. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois levriers d'argent, colletés de gueules, bouclés d'or.* Supports et cimier : trois levriers.

LE BASTIER, sieurs de Goincourt, du Quesnoy, d'Escames, de Mailly, de Rivery, de Rinvilliers, etc. Pierre le Bastier, écuyer, sieur du Quesnoy, de Marzille, de Boutavant et de Goincourt, archer des ordonnances du Roi, vivant le 19 juillet 1540, forme le premier degré de la production de cette famille, originaire du Beauvaisis, laquelle fut maintenue par M. Phelypeaux, intendant de la généralité de Paris, le 26 février 1699, et par M. Bignon, intendant de la généralité d'Amiens, le 14 août 1700. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules, boutonnées d'or.* Supports : deux griffons. Cimier : une tête de léopard.

Pierre le Bastier, dont on a parlé plus haut, était fils de Jean le Bastier, écuyer, sieur de Boutavant, qui vivait en 1510, et de Marie de Margolle.

Jean le Bastier, *dit* Tartarin, chevalier, vivait le 12 mars 1435, et Foulques le Bastier, sieur de Candeville, le 4 novembre 1484. (*Anciennes remarques sur la noblesse Beauvaisine*, par Louvet, p. 83.)

DE BATEREL, sieurs de Lignières. Cette famille a été maintenue par ordonnance des commissaires aux francs-fiefs des 30 avril 1599 et 3 février 1635, et par jugement de M. Bignon du 14 janvier 1700, après avoir produit ses titres de noblesse depuis Nicolas de Baterel, écuyer, sieur de Lignières, vivant le 24 juin 1548. *D'argent, à deux léopards couronnés de sable.*

DE BAVRE, originaire du comté de Bourgogne, sieurs de Rigny et de Chargey. Martin de Bavre, écuyer, seigneur de Chargey en partie, marié, le 26 mai 1514, avec Adrienne de Saucey, est le premier auteur connu de cette famille, laquelle fut maintenue par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois d'octobre 1669, et par M. de Bernage le 8 avril 1716. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 mouchetures d'hermine de sable; aux 2 et 3 d'argent, à 3 fasces de gueules.*

DE BAYNAST. Voyez la généalogie de cette ancienne famille dans ce volume.

DE BEAUVARLET. Charles de Beauvarlet, sieur de Drucat, capitaine au régiment Royal, infanterie, fut anobli en considération de ses services militaires par lettres patentes du mois d'avril 1676, registrées en la chambre des comptes, le 20 mars 1677 et à la cour des aides le 23 décembre de la même année. En conséquence Jean et Jacques de Beauvarlet, ses fils, furent maintenus par M. Bignon le 28 avril 1699. *De sable, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.* Supports : deux griffons. Cimier : un levrier issant du casque taré de profil, et ayant un collier de gueules, bordé d'or.

La notice donnée sur cette famille par Haudiquer de Blancourt, p. 28 de son *Nobiliaire de Picardie*, ne mérite aucune confiance.

BECEL, originaire de Troyes, en Champagne. Jacques Becel, seigneur de Tronville, commissaire des guerres en Picardie, Flandre et Artois, fut anobli en considération de ses services pendant 26 ans, par lettres patentes du mois de février 1677, registrées le 30 juillet de la même année à la chambre des comptes, puis à la cour des aides le 3 août 1678. Ses fils ont été maintenus par M. Bignon le 28 mai 1701. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 cygnes d'argent.* Tenants et cimier : trois sauvages.

DE BÉDORÈDE, seigneurs de Montolieu et de la Gayrosse, en Guienne. Noble homme Arnaud de Bédorède, écuyer, seigneur de Bédorède, au diocèse de Dax, fit son testament le 8

janvier 1532, dans lequel il nomme Agnès de Brutail, sa femme, et ses enfants. Ses descendants ont été maintenus par M. de Bezons, intendant de Bordeaux, le 28 janvier 1699, et par M. de Bernage, intendant de la généralité d'Amiens, le 7 janvier 1716. *D'argent, au lion de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

DE BELLEDAME. Louis de Belledame, sieur d'Ingreville, a été anobli, en considération de ses services, par lettres patentes du mois de septembre 1664, et son fils Jean-Baptiste-Louis de Belledame, écuyer, seigneur d'Ingreville, a été maintenu par M. de Bernage le 23 septembre 1715. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un lion du même, lampassé et armé de gueules.* Supports et cimier : trois lions d'argent.

DE BELLEVAL. Six branches de cette famille, toutes issues de Jean de Belleval, homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du maréchal du Biez, anobli en considération de ses services par lettres du roi Louis XII, du mois d'octobre 1514, avec ses frères Mondin, Emond et Matthieu de Belleval, ont été maintenus par M. Bignon, savoir, les sieurs de Morival, de la Neuville et de Boisrobin le 10 décembre 1701; les seigneurs d'Angerville et de Teufles le 11 avril 1698; les sieurs des Granges, de Courcelles, de Brétel et de Vallamét, le 10 décembre 1701; les sieurs de Tilloy le même jour; la cinquième branche le 18 avril 1699; et la sixième, dite des sieurs de Florenville, le 24 octobre de la même année. *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de 7 croisettes potencées du même, 4 en chef et 3 en pointe.* Supports et cimier : trois lions. La branche d'Angerville portait pour tenants : deux anges.

DE BELLOY, sires de Belloy, de Vieulaine, d'Ivrencheux, etc. Deux branches de cette illustre maison de chevalerie ont fait preuve depuis Jean de Belloy, auquel Enguerrand, sire de Belloy, chevalier, son cousin, fit une inféodation par acte du 5 novembre 1377. La branche aînée, dite des seigneurs de Beauvoir, de Buire, de Cardonnoy, de Saint-Lienard, etc., a été maintenue par M. Bignon le 24 mai 1698, et la seconde, dite des seigneurs de Rogehan, de Maisonneuve, de Menneville, etc., le 27 avril 1708. *D'argent, à 3 fasces de gueules* (1). La branche

(1) Cette maison n'a commencé à porter des fasces qu'en 1219; car, en 1218, elle portait encore 4 bandes qu'ont retenues les de Belloy d'Amiens; antérieurement elle portait : *un pal vairé, parti de 3 maillets, au chef de vair.* On voit par quelques sceaux qu'elle a aussi porté *une bande fuselée.*

Cette note que je transcris est de Charles d'Hozier. Il me semble qu'il confond

aînée portait pour supports : deux lions, et pour cimier : un cerf issant. La seconde branche prenait pour tenants : deux sauvages, avec le même cimier.

Cette maison était déjà illustre dans le 12e siècle. Elle a joué pendant 400 ans un rôle considérable dans le Parisis, dont elle est originaire, et dans la Picardie, et a formé plus de 20 branches, toutes alliées à des maisons considérables. Le généalogie en a été publiée en 1747, in-4° de 155 p., par Claude-François-Marie, marquis de Belloy, frère du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, décédé le 10 juin 1808. Comme les de Belloy de Morangles, dont sortaient ces deux frères, portaient des armes différentes, savoir : *de gueules, à 7 losanges d'or*, 3, 3 *et* 1, ainsi qu'elles sont désignées dans les preuves pour l'ordre de Malte, en 1625, de Jacques de la Mothe-Houdancourt, il serait possible que cette maison de Belloy fût étrangère à celle qui fait le sujet de cette notice. La branche de Castillon et de Francières, en Beauvaisis, portait : *D'argent, à 4 bandes de gueules.*

Les de Belloy domiciliés à Salsogne, près Braine, en Soissonnais, maintenus par M. Dorieu en 1667, sur une preuve de 4 races, et portant pour armes : *D'or, à la bande de gueules*, ne passaient pas pour nobles dans le pays.

Un Denis du Belloy, procureur au châtelet de Paris, fut anobli en 1413.

BERNARD, sieurs de Moismont, de Nullemont, etc., ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du 21 nov. 1671, et par M. de Bernage, le 31 décembre 1716, sur la production de leurs titres remontant leur filiation à Antoine Bernard, écuyer, sieur de Bazenval, auquel le roi Louis XII fit don, le 11 avril 1499, d'une pension de 300 livres en considération des services qu'il avait rendus à ce prince dans ses guerres. *De gueules, au sautoir d'argent, accompagné en chef d'une molette d'éperon du même.*

DE BERNES, seigneur de Bernes, d'Escault, de Baudrethun, de la Comté, etc. Cette famille est ancienne, quoiqu'elle n'ait fait sa preuve que depuis Porrus, sieur de Bernes, écuyer, vivant en 1535, avec Isabeau de Bacouel, sa femme. Elle a été

---

en une seule famille plusieurs maisons distinctes et qui ne paraissent avoir rien de commun, si ce n'est un nom qui fut celui de six terres seigneuriales, une près de Luzarches, une près d'Eu, une autre près Péronne, une quatrième près Compiègne, une cinquième près Picquigny, et la sixième près Oisemont. La plupart de ces terres peuvent avoir donné leur nom à des familles également anciennes, mais différentes.

maintenue par M. Bignon le 28 décembre 1697. *D'argent, à la loloire de gueules.* Supports et cimier : trois lévriers.

DE BERY, seigneurs d'Esserteaux, de Darnancourt, de Trè-es, de Bury, de Verlancourt, etc., maintenus par M. Bignon le décembre 1699, ont prouvé depuis Jacques de Bery, dont la veuve, Jeanne de la Mothe, obtint une sentence de relief le 16 décembre 1522, pour la terre d'Esserteaux échue à son fils mi-neur, Adrien de Bery, par le décès de Jean de Bery, son aïeul, mort depuis deux mois. *D'argent, à une fasce de sable, den-chée en la partie supérieure, accompagnée de 3 têtes de lévrier du même, colletées d'or.* Supports : deux lions. Cimier : un lévrier.

Miles de Bery fut élu maïeur de la ville d'Amiens en 1417, 1420, 1423, 1426, 1429, 1430 et 1431, et Guillaume de Bery en 1440, 1443, 1455, 1456, 1458 et 1470. (*Histoire de la ville d'Amiens*, t. Ier, pp. 78, 79.)

DE BETHISY, seigneurs châtelains de Bethisy, marquis de Maizières, maintenus par M. de Bernage le 6 novembre 1717. Cette maison d'ancienne chevalerie, illustrée par de nom-breux services militaires dans les premiers grades, a eu pour auteur Richard, châtelain de Bethisy, chevalier, fondateur avec son fils Hugues, châtelain de Bethisy, du prieuré de ce lieu en 1060. (*Antiquités de Beauvais*, t. II, chap. Ier, n° 13 et 14). La filiation est littéralement établie depuis Jean, Ier du nom, chevalier, seigneur de Bethisy, en Santerre, qui servait dans les guerres de 1346. La généalogie de cette maison, dressée sur ses preuves des carrosses, est insérée dans le Ier volume de l'*Histoire des pairs et des principales familles nobles de France*, par M. le chevalier de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi. *D'azur, fretté d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux lions ayant chacun un casque sur la tête, sommés d'un pélican qui se perce la poitrine pour nourrir ses petits. Devise : ET VIRTUS ET SAN-GUIS.

DE BIGANT, seigneurs de Wambès, de Bermenil, de Lan-noy, etc., maintenus par M. Bignon les 18 avril 1701 et 11 janvier 1706, famille originaire de Beauvaisis, qui a produit une copie collationnée le 15 février 1540, d'une décharge du droit de nouveaux acquets accordée le 12 février 1374, au profit de Robert Bigant, demeurant à Beauvais, par le bailli d'Amiens, qui le reconnait noble de sang et de ligne. *D'argent, à 3 tourteaux d'azur, accompagnés de 7 croisettes recroisettées de gueules, 3 en chef, 3 en fasce et 1 en pointe.*

DE BIGANT, seigneurs du Cauroy, de Secqueville, de Thu-

beauville et de Nolleval, famille issue de Robert Bigant, qui comme noble, obtint main-levée pour sa terre du Cauroy d bailli d'Amiens (Jean Barrau, maître des requêtes), le 12 fé vrier 1374. Le roi Charles VI lui donna de nouvelles lettres d main-levée pour les terres du Mesnil et du Cauroy au mois d juillet 1383. Jean Bigant, valet de chambre du duc d'Orléans fils de feu Regnault Bigant, et de Marie de Lignières, obtin d'autres lettres du même prince le 23 mars 1397. Adrien Bigan ayant exercé l'office de notaire au bailliage d'Amiens, ses en fants obtinrent des lettres de réhabilitation pour cette dé rogeance. Depuis lors cette famille, qui paraît une branche de l précédente, quoique ses armes diffèrent, a contracté des alliance nobles. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'argent chargée de 3 coquilles de sable et accompagnée de 3 besan d'or; aux 2 et 3 d'or, à la croix ancrée de gueules, charg d'un écusson d'argent au lion de sable, ayant pour brisure l'épaule un écusson d'argent.* Supports et cimier : trois lions d'or

Robert Bigant, l'aîné, était auditeur juré au bailliage d'A miens, suivant un acte du 31 mai 1466.

Antoine Bigant, échevin d'Abbeville, comparut parmi l tiers-état à la rédaction de la coutume locale de cette ville l 22 octobre 1507.

DU BLAISEL. Quatre branches de cette famille ont été main tenues par M. Bignon : 1° les seigneurs du Haut-Blaisel, baron de Lianne, seigneurs de Holincthun, etc., le 29 octobre 1697 2° les seigneurs de Belle-Isle, de la Mothe, etc., le 19 septembr 1699; 3° les seigneurs de Saint-Aubin, de Florinquethun, d'An quin, etc., le 21 décembre 1697; ces trois branches issues d Henri du Blaisel, écuyer, seigneur du Blaisel et de Quehove qui, avec Antoine du Blaisel, son père, fut déchargé du droi de francs-fiefs et nouveaux acquets, par jugement du 22 août 1517, autorisé du maire et des échevins de la ville de Desu resne le 4 septembre suivant; 4° les sieurs de Pincthun, du Mo linet, etc., le 24 janvier 1699; cette branche descendue d Nicolas du Blaisel, écuyer, lequel fit l'acquisition d'un fief dé pendant de la seigneurie du Blaisel, par acte du 26 janvier 1506 passé devant le lieutenant du bailli de Therouenne. *Ecartelé aux 1 et 4 d'hermine, à 6 fusées de gueules, accollées en fasc qui est* DU BLAISEL; *aux 2 et 3 d'or, à 3 bandes d'azur, qu est* DE QUEHOVE. Supports : deux lions.

La maison du Blaisel portait originairement le nom de LE CANUT. C'est ce qui résulte des preuves qu'elle a faites, en 1770, au cabinet des ordres du Roi, pour les honneurs de la

cour. Jacques *le Canut*, son premier auteur connu, seigneur du Blaisel, en Boulonnais, épousa, vers 1450, Marie de Bournonville, de laquelle il eut : 1° Antoine le Canut, seigneur du Blaisel et de Quehove, père, par Jacqueline de Thubeauville, sa femme, de Henri du Blaisel dont nous avons parlé plus haut; 2° Nicolas du Blaisel, auteur de la branche de Pincthun et de trois autres rameaux. Ce Nicolas portait déjà les armes de Quehove en 1519, suivant une reconnaissance féodale qu'il donna sous son sceau en cette année, ce qui prouve que l'alliance de la maison du Blaisel avec l'héritière de Quehove est antérieure au milieu du 15e siècle.

BLANCHET, sieurs de Mártelet, de Sormont, etc., originaires d'Avignon, maintenus par M. Bignon le 25 avril 1708, sur production remontant à Nicolas Blanchet, écuyer, seigneur de Martelet, vivant le 5 mars 1556. *De gueules, à la croix à 8 pointes d'argent, cantonnée de 4 étoiles d'or.* Supports : deux lions. Cimier : une étoile.

DE BLOTTEFIÈRE, seigneurs de Villencourt, de Morlancourt, etc. Colart Blottefière, écuyer, qui fournit un dénombrement le 3 octobre 1445, à très-grand et très-redouté seigneur Antoine, seigneur de Croy, tuteur du très-honoré seigneur Antoine de Croy, seigneur de Dommart, est le premier auteur connu de cette famille, laquelle, à partir de Charles, fils de Colart, a fait précéder son nom de la particule *de*, et a été maintenue dans sa noblesse par M. Bignon le 16 mai 1697. *D'or, à 3 chevrons de sable.* Supports : deux lions.

Jean Blottefière, écuyer, était bailli de Rambures et de Villeroy, suivant une saisine qu'il donna le 5 novembre 1495, au profit de Nicolas Cacheleu, en présence de Jean Blottefière, licencié ès-lois.

Christophe Blottefière, licencié ès-lois, avocat et conseiller en la sénéchaussée de Ponthieu, et garde du scel royal établi dans ce comté, vivait au mois de juillet 1535.

DE BODART, sieurs de Franqueville, de Vaux, du Buisson, etc. Cette famille a été maintenue par M. de Bernage le 24 mars 1716. Sa preuve remonte à Jean Bodart, écuyer, sieur de Franqueville, marié, vers l'an 1580, avec Antoinette de la Tranchée, qui en était veuve le 16 mars 1612. *D'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 mouches d'or.* Supports et cimier : trois lévriers.

DU BOIS, seigneurs de Lespinay, de la Fresnaye-Fayel, de Belhôtel et de Bérigny. Cette famille, maintenue par M. de

Bernage le 30 décembre 1716, est originaire de Normandie. Le premier acte de sa production est une donation faite, le 5 février 1539, par noble et honoré seigneur messire Richard du Bois, chevalier, seigneur de Lespinay-Tesson, à Pierre du Bois, écuyer, son fils aîné. *D'or, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.*

DE BOISTEL, sieurs de Raincourt, de Devise, de Martinsart, de Maricourt, de Revillon et de Vauvilliers. Eloi de Boistel, écuyer, sieur de Vrely, vivant le 20 mai 1535, avec Jeanne le Caron, sa femme, est le premier auteur connu de cette famille, laquelle fut maintenue dans sa noblesse par M. de Barillon d'Amoncourt, intendant de la généralité d'Amiens, le 13 mai 1669, et par M. Bignon le 17 janvier 1708. *De gueules, à 3 losanges d'argent en bande.*

Pierre Boistel fut anobli le 25 novembre 1387.

LE BON, sieurs de Halloy, de Hauvillers, de Regnauville, de la Motte, d'Aronde, etc., maintenus par M. de Bernage le 28 novembre 1716, ont prouvé depuis François le Bon, écuyer, sieur de Halloy, marié, 1° vers l'an 1575, avec Cécile de Buigny; 2° avec Isabeau Rohault, laquelle fit son testament le 18 août 1610. Il y eut postérité des deux mariages. *De sinople, à l'écusson échiqueté d'or et d'azur, accompagné de 3 hérons d'argent, becqués et membrés de gueules.* Supports : deux lévriers. Cimier : un héron issant d'un vol échiqueté d'or et d'azur.

DE BONAFOS, originaire du Quercy, seigneurs de Presques, du Fois, de Villers, etc. Jacques de Bonafos, écuyer, marié le 22 mai 1540, avec Gillette de Châteauneuf, est le premier depuis lequel cette famille ait prouvé sa noblesse devant M. Bignon le 5 septembre 1699. Une branche établie en Orléanais sous la dénomination de seigneurs de Châteauvieux et de Lautraye, a été maintenue au conseil d'Etat le 5 mai 1670. Une autre branche était établie en Berry. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'argent; aux 2 et 3 de gueules, au besant d'argent, surmonté d'un lambel du même.* Supports : deux lions.

DE BONNAIRE, originaire de Normandie. Les enfants de Nicolas de Bonnaire, sieur de Chaillou, anobli par lettres patentes du mois de septembre 1660, en récompense de plus de 20 ans de services distingués, ont été maintenus par arrêt du conseil d'état du 15 septembre 1699, et par jugement de M. Bignon du 24 octobre de la même année. *D'azur, au dextrochère armé, mouvant d'une nuée d'argent, et tenant une épée du même, garnie d'or, accompagnée en chef de deux croissants d'argent.* Supports : deux léopards. Cimier : un croissant.

BONY DE LA VERGNE, originaire du Limosin, seigneurs de la Vergne, de Lenclave, du Vergier, du Boisgrenier, etc. Cette maison est ancienne et distinguée par ses alliances. Elle a été maintenue en 1667 par M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, sur une production de titres remontant sa filiation à Fauchier Bony, damoiseau de la Vergne, marié, par contrat du 30 octobre 1401, avec noble femme Hélie de Saint-Hilaire, fille de noble Pierre de Saint-Hilaire, damoiseau, laquelle le rendit père de Jean Bony, seigneur de la Vergne, dont le fils Christophe Bony, damoiseau, seigneur de la Vergne, épousa, le 5 septembre 1445, Antoinette Cothet, fille de noble homme Bardin Cothet, damoiseau, seigneur de Benays. Marguerite de Forges, veuve de Pierre Bony de la Vergne, écuyer, sieur du Boisgrenier, et ses enfants furent maintenus sur la même production par M. de Richebourg, intendant de Poitou, le 10 mai 1715; enfin Jean Bony de la Vergne, sieur du Boisgrenier, leur fils, fut maintenu par M. de Bernage, intendant de la généralité d'Amiens, le 6 décembre 1717. *De gueules, à 3 besants d'argent.* Tenants : deux anges. Cimier : un besant d'argent, dans un vol de gueules.

DU BOS. Nicolas du Bos, sieur de Hurt et de Drancourt, conseiller du Roi, trésorier général de France au bureau des finances d'Amiens, fut anobli par Henri IV, au mois de septembre 1594, pour avoir contribué à faire rentrer cette ville sous l'obéissance de ce prince. Ses armoiries, peintes et désignées dans les lettres patentes, étaient : *D'argent, à 3 arbres terrassés de sinople, surmontés de 2 étoiles de gueules.* Ses petits-fils obtinrent, par lettres patentes du mois de novembre 1660, l'autorisation de changer ainsi leurs armoiries : *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé d'azur.* Cette famille a été maintenue par M. Bignon le 27 septembre 1706.

DU BOS, sieurs du Til, de Hamelet et du Manoir, famille originaire de Normandie, où il en existe encore deux branches sous les noms de Montviney, Bercourt, Hazarville et Valroger. Jean du Bos, écuyer, sieur du Til, son 1er auteur connu, épousa, par contrat du 19 septembre 1513, Bonne de la Rue, assistée d'Adrien de la Rue, écuyer, seigneur de Bernapré. Elle a été maintenue par M. Bignon le 31 mars 1702. *D'argent, à 3 frênes arrachés de sinople.* Supports et cimier : trois lévriers.

DE BOUBERS, vicomtes de Bernâtre, seigneurs de Boismont, de Bretelle, de Monchaux, de Gouy, etc. Cette ancienne famille a fait preuve depuis Antoine de Boubers, écuyer, sieur de Bernâtre, rappelé dans une transaction sur partage passée par Fran-

çoise de la Rosière, sa veuve, comme tutrice de leurs enfants mineurs le 3 août 1529. *D'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.* Supports et cimier : trois lions.

Rien n'annonce qu'elle descende de l'ancienne et illustre maison de Boubers, en Ponthieu, laquelle avait pour berceau la terre de Boubers-sur-Somme, située à 2 lieues et demie O.-N.-O. d'Abbeville. Les seigneurs de Boubers-sur-Somme passaient dans l'opinion des historiens pour une branche de la maison d'Abbeville, dont ils portaient les armes, (*d'argent, à 3 écussons de gueules*) comme on le voit par le sceau de Louis de Bouberch (1), chevalier, au bas d'une quittance qu'il donna à Arras, le 26 septembre 1386, servant alors dans l'armée que le Roi avait levée pour la descente en Angleterre. Il scella de même une seconde quittance le 15 août 1392, servant sous le comte de Saint-Pol. Enfin Robert de Bouberch, chevalier, cadet de cette maison, brisait *d'un lambel*, suivant une quittance qu'il donna sous son sceau le 12 février 1356, servant dans les guerres de Poitou, de Saintonge et de la Charente sous M. de Hangest. Tels sont les Boubers-sur-Somme, Tune ou Abbeville, éteints depuis plus de quatre siècles. MM. de Boubers-Bernâtre ne sont point de Picardie. Ils ont eu pour berceau la terre de Boubers-sur-Canche, située en Artois, à trois lieues S.-E. de Hesdin. Il n'existe aucun titre qui les rattache à la maison de Boubers-sur-Somme, non plus qu'une autre famille de Boubers établie en Champagne (2), qui néanmoins a revendiqué cette origine dans une production dont le premier titre, de l'année 1444, la reconnaît explicitement, mais par simple témoignage. Au surplus, le nom de Boubers paraît avoir été commun à plusieurs autres familles, puisqu'on trouve un Philippe de Boubers, receveur des tailles à Montdidier, Péronne et Roye en 1498.

Hugues de Boubers, maïeur d'Abbeville en 1190, portait : *D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.*

Cette notice rectifie celle insérée t. Ier, p. 91 du *Dictionnaire véridique.*

LE BOUCHER, sieurs d'Ailly, d'Inval, de Monval, de Frireulles, etc., ont été maintenus par M. de Bernage, le 7 septembre 1716. Leur preuve remonte à Jacques le Boucher,

---

(1) Le nom s'écrivait ainsi anciennement.

(2) MM. de Boubers, seigneurs de Rieux, de Doucigny et d'Antilly, en Champagne, portent : *d'or, à 3 aigles de sable, becquées et membrées de gueules.*

écuyer, sieur d'Ailly, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siége présidial d'Abbeville, lequel et Françoise Mallet, sa femme, firent une vente le 9 janvier 1591 (1). *D'or, au sautoir engrêlé de sable, cantonné de 4 aiglettes du même, becquées et membrées de gueules.* Supports et cimier : trois lévriers.

LE BOUCHER, seigneurs du Castelet, du Plouy, de Saint-Valery, de Biencourt, de Valmontier, de Corbière, etc., ont été maintenus par arrêt du conseil d'état du 23 septembre 1671, et par M. Bignon, le 31 janvier 1699, sur preuve de cinq degrés de noblesse depuis François le Boucher, écuyer, marié avec Françoise d'Haudrechie. La branche aînée de cette famille a donné trois lieutenants criminels en la sénéchaussée de Ponthieu. *D'azur, à la fasce d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une épine du même.* Supports : deux lévriers. Cimier : un lévrier issant entre deux carquois remplis de flèches.

Nicolas le Boucher fut élu maïeur d'Abbeville en 1260 et 1263. (*Histoire d'Abbeville*, p. 194.)

Guillaume le Boucher était échevin d'Abbeville en 1551, et Pierre le Boucher, lieutenant criminel, l'était en 1576.

DE BOUFFLERS, l'une des premières et des plus illustres maisons de Picardie, et qui a donné, outre un maréchal de France, un grand nombre de personnages célèbres dans les armes et les négociations. Ses premiers auteurs portaient le nom DE MORLAY. Enguerrand, seigneur de Morlay, fit un accord, en 1167, avec Anscher, abbé du monastère de Saint-André-au-Bois, accord confirmé par Gui et Eustache de Morlay, ses fils, et par Robert de Morlay, clerc. Gui, seigneur de Morlay, chevalier, successeur d'Enguerrand, et Mathilde, sa femme, firent un accord, au mois de février 1212, devant Evrard, évêque d'Amiens, avec les religieux de Saint-André-au-Bois, auxquels ils confirmèrent les dons faits par Enguerrand, et leur en firent de plus considérables. Guillaume de Morlay, chevalier, seigneur de Champigneulles, fils de Gui, devint seigneur *de Boufflers*,

---

(1) Ce Jacques le Boucher fut élu deuxième échevin d'Abbeville en 1595, après la confirmation des priviléges attribués par nos Rois à l'exercice de cette charge. (*Hist. d'Abbeville*, p. 734.)

M. de Bernage n'a pas fait mention dans son jugement de maintenue de noblesse, des lettres de confirmation demandées et obtenues par Louis et Joseph-Gilles le Boucher d'Ailly, frères, lettres représentées en la chambre des comptes les 3 mai et 13 août 1699. C'est cependant sur le fondement de ces lettres qu'est intervenue la maintenue de 1716.

par son mariage avec Hawide, héritière de cette ancienne maison, dont ses enfants relevèrent le nom et les armes (1). La terre de Boufflers est restée dans la branche aînée de cette maison, dont était le maréchal duc de Boufflers, jusqu'à la fin du 18e siècle. La branche des seigneurs de Remiencourt, cadette, a été maintenue par M. Bignon le 11 avril 1701. *D'argent, à 3 molettes d'éperon de gueules, accompagnées de neuf croisettes recroisettées du même.* (La branche de Remiencourt brisait *d'un lambel de gueules.*) Supports : deux léopards. Cimier : une cigogne d'argent, becquée de gueules.

DE BOURDIN, marquis de Villaines, barons de Chapelaine, seigneurs de Monsures, etc., etc., famille originaire du Berry. Elle descend de Jean Bourdin, receveur des aides en Berry, en 1459, père de Jacques Bourdin, sieur de Chars et de Villette, notaire et secrétaire du Roi en 1496, lequel épousa Catherine Brinon, dame de Villaines, et en eut : 1° Jean Bourdin, sieur de Villette; 2° Gilles Bourdin, seigneur d'Assy, avocat-général au parlement de Paris : tous deux ont eu postérité; 3° Jacques Bourdin, conseiller du Roi, secrétaire des finances, marié, le 12 janvier 1550, avec Marie Bochetel. C'est de lui qu'est descendue la branche établie en Picardie, laquelle fut maintenue par M. de Bernage le 6 décembre 1717. *D'azur, à 3 rencontres de cerf d'or.* Supports et cimier : trois dragons.

BOURÉE, seigneurs de Servillers, de Cantigny, etc., famille éteinte, qui a prouvé depuis Antoine Bourée, écuyer, marié vers l'an 1520 avec Andagrenne Loisel, et a été maintenue, le 10 décembre 1701, par M. Bignon. *D'argent, à 3 chevrons de sable, accompagnés de 3 molettes d'éperon d'azur.*

BOURÉE, seigneurs des Mazures et de Neuilly, famille maintenue par M. de Bernage les 7 septembre et 21 novembre 1716, sur le fondement des priviléges de noblesse attachés aux charges de finances qu'elle a exercées. La premier acte de sa production est le contrat de mariage de noble homme maître Jean Bourée, écuyer, receveur des tailles en l'élection de Ponthieu, avec Louise Bernard, du 8 juin 1606. *De sable, à 3 trèfles d'argent.* Supports et cimier : trois licornes.

DE BOURNONVILLE. Les sieurs de la Haye maintenus par M. Bignon, le 8 janvier 1701, sont une branche naturelle de l'illustre maison de Bournonville, formée par Jean, *bâtard* de

---

(1) Celles de Morlay étaient : *échiqueté, au franc canton.*

Bournonville, chevalier, baron de Baingthun, son père, fit une donation le 24 mars 1571, avec le consentement de messire Jean de Hodicq, chevalier, seigneur de Courteville, neveu et héritier présomptif de ce baron. Il confirma ce don par son testament du 17 janvier 1577, et ordonna à ce même Jean de Hodicq de tenir compte d'un quint datif à ses deux fils naturels, Jean et Antoine de Bournonville, celui-ci l'aîné, et seigneur de Morlière. *De sable, au lion d'argent, lampassé, armé et allumé de gueules, couronné d'or, ayant la queue fourchée et passée en sautoir; à la barre de gueules, brochante sur le tout.* Supports et cimier : trois griffons.

BOUZIER, seigneurs d'Etouilly, d'Esponceaux, etc. Noble homme Nicolas Bouzier, écuyer, sieur du Saulsoy, vivant à Amiens le 3 avril 1540, est le premier auteur connu de cette famille, laquelle a été maintenue par M. Bignon le 6 juin 1698. *D'azur, à 3 bandes de vair.* Supports et cimier : trois lions.

Malgré ce jugement souverain, il paraît que cette famille fut inquiétée dans sa noblesse, puisque Théophile Bouzier, le même qui avait obtenu le jugement de maintenue du 6 juin 1698, eut recours à des lettres patentes de Louis XIV, le 6 mai 1706.

DE BRESDOUL, seigneurs de Neufvillette, de Vercourt, d'Authie, vicomtes du Temple, maintenus par M. Bignon le 24 décembre 1698. Cette famille a fait preuve depuis Jean de Bresdoul, écuyer, seigneur de Nœux et de Neufvillette, qui fit un bail à cens le 21 février 1524 (1). *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 têtes de lion d'or, lampassées de gueules.* Supports : deux levriers. Cimier : un lion issant. Devise : SPERO IN DEUM.

DE BRIET, sieurs de Famechon et du Formanoir. La branche de Famechon a été maintenue par M. de Bernage le 6 novembre 1717, sur une preuve de trois degrés remontant à Nicolas de Briet, écuyer, sieur de Donquerelle, marié, par contrat du 6 juin 1607, avec Marguerite le Fèvre de Moyenneville. La branche du Formanoir a été maintenue par M. Bignon, le 22 avril 1705, sur une preuve également de trois degrés, à partir d'Oudart Briet, prévôt des maréchaux de France au gouvernement de

(1) Un titre du 22 septembre 1474, cité par Haudiquer de Blancourt (p. 70), a été écarté de la preuve. On peut donner la mesure de l'ignorance de ce flatteur par la citation qu'il fait, d'un Jean-Jacques et d'un Estienne de Bresdoul, qu'il qualifie écuyers et chevalier, seigneurs de Wasquehal et échansons ordinaires de l'empereur, en 973.

Picardie, charge attributive de noblesse dont il fut pourvu le 27 avril 1619, et qui passa à Nicolas Briet, son fils. *D'argent, au sautoir de sable, cantonné de 8 perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

DE BROSSARD, originaire de Normandie, seigneurs de Saint-Martin, de la Mansonnière, de Grosménil, de Monthue, etc. Cette famille a formé de nombreux rameaux, (1) établis en diverses provinces du royaume. La branche de Picardie, maintenue par M. Bignon le 23 mai 1699, a prouvé depuis Jean Brossard, écuyer, sieur de la Louvetière, marié, vers 1500, avec Jeanne le Foulon. *De sable, au chevron d'or, accompagné en chef de deux besants, et en pointe d'une molette d'éperon du même.* Supports et cimier : trois levriers.

DE BROYES, seigneurs de Broyes, de Becquincourt, de Dompierre, de Saint-Léger, de Fontaines, etc., famille ancienne, qui a eu pour berceau la terre de Broyes, près de Montdidier, que possédait Oudart, seigneur de Broyes, écuyer, marié, vers l'an 1550, avec Marie le Mercier. C'est le premier dont il soit fait mention dans le jugement de noblesse délivré pour cette famille par M. de Bernage le 7 décembre 1717. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande de gueules, accompagnée de six merlettes du même; aux 2 et 3 d'or, à la croix de gueules, chargée de six coquilles d'argent.* Supports et cimier : trois licornes.

Cette famille diffère d'origine, de province et d'armoiries avec l'illustre et ancienne maison de Broyes, en Champagne. Charles d'Hozier observe que, quoique cette famille ait produit des titres jusqu'en 1494, sa noblesse n'a pas laissé d'être contestée. Cette observation tombe devant le jugement de M. de Bernage.

DE BRY, sieurs du Tartre et d'Arcy, famille originaire du Perche, qui a fait preuve depuis Noel de Bry, écuyer, époux de Marie de Fleury, duquel la succession fut partagée entre ses enfants le 17 septembre 1575, et a été maintenue par M. de Bernage le 23 janvier 1716. *D'azur, à 3 trèfles d'or.*

DE BUCY, seigneurs de Berville, de Selonne et d'Estrées, famille ancienne, originaire de l'Isle de France, laquelle a produit depuis

---

(1) Il y a eu plus de trente branches de cette famille, dont les auteurs étaient gentilshommes verriers dès le 14e siècle. Lors de la recherche générale, quelques unes de ces branches ayant dérogé, furent imposées à la taille. D'autres s'étaient fait anoblir, et entr'autres celle qui fait l'objet de cette notice, au rapport de M. Clairambault.

René de Bucy, chevalier, seigneur de Henonville et de Gournay, maître d'hôtel ordinaire du Roi, gouverneur de Péronne, vivant le 27 juillet 1549, alors marié avec Jacqueline de Chantelou. Elle a été maintenue par M. de Colbert le 28 août 1666, et par M. Bignon le 28 février 1699. Il existe une branche de cette famille en Normandie. *D'argent, à* 10 *billettes de gueules*, 4, 3, 2 et 1.

On cite les lettres d'anoblissement de cette famille au nombre des plus anciennes accordées par nos rois. Simon de Bucy, procureur-général, puis premier président du parlement de Paris, maître des requêtes en 1359, et membre du conseil secret, avait été anobli au mois de mai 1335.

Gérard de Bucy, fils de Guillaume de Bucy, obtint des lettres patentes de noblesse en 1366.

Cette famille ne doit pas être confondue avec une autre de la même province, mais originaire d'Artois, du nom DE BUISSY, sieurs de Villers-Broulin, de Noulette, de Villérel, et du Maisnil, laquelle a donné plusieurs échevins et un maïeur d'Abbeville. Cette famille avait joui anciennement de la noblesse. Des omissions de qualifications la firent écarter de la dernière recherche de Picardie. Mais en 1758, elle fit la demande d'un arrêt du conseil d'état qui la maintienne dans son ancienne noblesse, et il fut reconnu qu'en prenant des lettres de relief d'omission de qualification sur le degré de Claude de Buissy, mort en 1608, elle avait droit à cette maintenue (1), puisqu'elle prouvait une noblesse antérieure de plus de 300 ans, depuis Jean de Buissy, écuyer, seigneur de Villers-Broulin, en Artois, marié à Amiens, en 1414, avec Catherine de Mailly d'Anthuille. Cette famille porte : *D'argent, à la fasce de gueules, chargée de* 3 *fermaux d'or antiques, l'ardillon en pal.*

La Chesnaye des Bois a donné une généalogie de cette famille qui en remonte la filiation à l'année 1102 : mais ces titres, s'ils ont été produits en 1758, n'ont pas été agréés au-delà de 1414.

DE BUIGNY, seigneurs de Cornehotte, de Merliers, de Breilly, etc., maintenus par M. Bignon le 16 janvier 1700, ont fait preuve depuis Antoine de Buigny, écuyer, seigneur de Buigny-Saint-Maclou, du Bosc-Rasoir, de Cornehotte, de Saint-Dellier, et de Boille-lès-Araines, lieutenant au gouvernement de Ponthieu et lieutenant-général de l'amiral de France, marié, vers l'an 1515, avec Marguerite de la Ruelle. *D'or, à la*

---

(1) Elle l'a obtenue par arrêt du conseil d'état du 24 juin 1758.

bande de gueules, chargée de 3 lionceaux d'argent, et accompagnée de 2 buis de sinople. Supports et cimier : trois lions.

DE BURES, originaire de Normandie. Noble homme Charles de Bures, sieur du Doigt, lieutenant-général en la vicomté d'Eu, mort avant le 2 mai 1576, forme le premier degré de la production de cette famille, qui, sous la dénomination des sieurs de Brusly, de Warginval et de Wadicourt, fut maintenue par M. Barrin de la Gallissonnière, intendant de Normandie, le 30 décembre 1667, et par M. de Bernage le 7 décembre 1716. *D'azur, à la frette de six pièces d'or en bande, accompagnée en chef d'une merlette, et en pointe de deux étoiles du même* (1). Supports : deux griffons. Cimier : un homme issant de carnation.

Cette famille a été anoblie par charte des francs-fiefs de l'année 1470, moyennant 30 livres de finance.

DU BUS, seigneurs du Bus, en Vimeu, de Wailly et de la Salle, maintenus par M. Bignon le 2 janvier 1700, ont prouvé depuis Jean, seigneur du Bus, écuyer, marié, vers l'an 1500, avec Jeanne de Poilly. *D'azur, au chevron d'argent, chargé de 2 trèfles de sable et accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.*

Thibault du Bus, écuyer, vivait en 1256, suivant un titre de Gomefontaine.

Jean du Bus, écuyer, tenait un fief à Blacourt en 1415.

Abel du Bus, écuyer, sieur de Hautemaison, est nommé dans les coutumes de Meaux de l'année 1509.

C

DE CABOCHE. Trois branches de cette famille ont été maintenues lors de la recherche générale, savoir, les sieurs de Montovilliers, de la Follie, de Beaumont et d'Outreval, par jugement de M. de Barillon d'Amoncourt, intendant de la généralité d'Amiens, du 17 avril 1668, et par M. Bignon, le 11 décembre 1697, et les seigneurs de Belloy et de Betricourt, par M. de Bernage, le 7 janvier 1716, ces deux branches ayant prouvé depuis Jean Caboche, écuyer, vivant le 10 février 1505; et les sieurs du Fossé et de Baillon, par arrêts de la cour des aides et du conseil-d'état, des 4 septembre 1664 et 14 mars 1676 (2),

---

(1) La branche d'Espinay, de Bethencourt et de Souilly, restée en Normandie, porte 2 *molettes d'éperon*, au lieu des 2 étoiles.

(2) Ces arrêts les ont relevés d'une condamnation à 2000 livres, à laquelle ils avaient été taxés.

et par M. Bignon, le 24 janvier 1699, cette branche ayant justifié sa noblesse depuis Jean Caboche, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi, sous M. de Senarpont, en 1556, marié avec Louise de la Neufville. *D'argent, à 3 quintefeuilles de sable.* Supports et cimier : trois levriers. La troisième branche écartelait, aux 1 et 4 comme ci-dessus; *aux 2 et 3 d'or, frettés de gueules; sur le tout d'azur, au lion d'argent.*

DE CACHELEU. Cette famille a formé nombre de branches, dont six ont été maintenues lors de la recherche générale : 1° les sieurs de Maisoncelles et de Frevent, par M. Bignon, le 10 décembre 1701; 2° les sieurs de Maisoncelles, par M. de Bernage le 7 septembre 1715; ces deux branches issues de Louis Cacheleu, écuyer, sieur de Maisoncelles, fils naturel de Nicolas Cacheleu, écuyer, sieur de Maisoncelles, lieutenant des eaux et forêts de Picardie, et de Marie de Bout, lequel fut légitimé par lettres patentes du roi Henri III, du mois d'avril 1582. Nicolas était fils de Jean Cacheleu, sieur de Maisoncelles, fils d'autre Nicolas Cacheleu, écuyer, sieur de Maisoncelles, et celui-ci fils de Jean Cacheleu, écuyer, vivant le 5 novembre 1495; 3° les seigneurs de Bouillancourt-sous-Miannay, de Thoras et de Houden, par M. de Bernage, le 6 décembre 1717; 4° les seigneurs de Poupincourt et de Bussu, par M. Bignon, le 3 janvier 1699; 5° les seigneurs de Vauchelles et du Tiltre; 6° et les sieurs de Bussuel, par M. Bignon, le 30 janvier 1700, ces quatre dernières branches ayant prouvé depuis Walquin Cacheleu, écuyer, sieur de Loches, mari de Jacquette de la Garde, vivant en 1495, suivant le procès-verbal de la coutume de Ponthieu. *De gueules, à 3 fasces d'or; au franc canton de sable, à la bande d'argent, chargée de 3 coquilles de pourpre.* Les troisième, cinquième et sixième branches portent : *D'azur, à 3 pates de loup d'or.* Supports : deux lions. Cimier : un léopard issant.

DE CAIGNET, seigneurs de Bougicourt, famille qui a pour auteur Pierre Caignet, bourgeois d'Arras, contrôleur général des finances en Picardie, anobli par lettres du roi Louis XI, du mois de juillet 1477, registrées en la chambre des comptes le 10 novembre suivant. Elle a été maintenue par M. Bignon le 1er septembre 1703. *D'argent à 3 aigles de sable.* Supports et cimier : trois lions de gueules.

Antoine Caignet, élu maïeur d'Amiens en 1472, 1475 et 1476, portait les mêmes armes. (*Hist. d'Amiens*, t. I, p. 791.)

DE CALONNE, seigneurs, barons, puis marquis de Courte-

bourne (1), maison d'ancienne chevalerie, maintenue par M. de Bernage le 3 avril 1716. Dans les preuves qu'elle a faites en 1769, au cabinet des ordres du Roi, pour jouir des honneurs de la cour, elle a constaté son existence depuis Jean de Calonne, surnommé Boit, écuyer, gouverneur du fort d'Alquine et de l'abbaye de Licques, en Boulonnais, lequel servait les rois Charles V et Charles VI de 1374 à 1415, avec une compagnie d'écuyers sous ses ordres; et sa filiation depuis Baudouin ou Boit de Calonne, écuyer, capitaine du château de Saint-Omer en 1386, père de Florent de Calonne, Ier du nom, écuyer, seigneur de Courtebourne, qui eut pour fils, de Beatrix de Bournonville, sa femme, Jean de Calonne, chevalier, seigneur du même lieu en 1473, père, par Jacqueline de Hondtschoote, de Florent de Calonne, IIe du nom, baron de Courtebourne, connétable du comté de Guines et du Boulonnais, marié, en 1489, avec Claude d'Humières. *D'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.* Supports et cimier : trois aigles (2).

Toutes les charges et les alliances de cette maison ont été considérables. Elle est originaire du comté de Guines, et a eu pour berceau la terre de Calonne, située à 2 lieues un quart S. O. de Béthune. Le marquis de Calonne de Thois, chef actuel de cette maison, n'a que deux filles.

DE CALONNE, seigneurs d'Avesnes, famille qui a fait preuve depuis Jean de Calonne, écuyer, seigneur d'Avesnes, à qui les officiers de la justice de Picquigny donnèrent la saisine de cette terre d'Avesnes, par acte du 6 février 1532. Elle a été maintenue par M. Bignon le 24 décembre 1698. *D'argent, au lion léopardé de gueules en chef.* Supports : deux lions. Cimier : un lion issant d'un vol banneret.

LE CAMBIER, originaire d'Artois. Louis le Cambier, écuyer, conseiller du Roi et receveur du domaine d'Artois, épousa, par contrat du 20 janvier 1547, où furent présents Romain le Cambier, son frère, et Louis le Cambier, son oncle, Jeanne de Mailly, fille de feu Ferry de Mailly, et de Jeanne du Bus. Il était fils d'Adrien le Cambier, écuyer, rappelé dans une sentence de maintenue de noblesse, rendue par les élus de Peronne le 28 mars 1608, au profit de Louis le Cambier, écuyer, seigneur de Ber-

---

(1) Courtebourne était la première baronnie du comté de Guines.

(2) La branche des seigneurs de Coquerel, de Croissy, de Cromont, de Machy, de Nielle, etc., portait pour supports : deux lévriers.

trancourt, fils de Louis. Cette famille a été maintenue par M. Bignon le 24 février 1708. *D'azur, à 3 clefs d'or.* Supports : deux autruches. Cimier : un coq tenant une clef dans son bec.

DE CAMBRAY, seigneurs de Maubuisson, de Villers-aux-Erables, de la Neufville, etc. Cette famille a été maintenue par M. Bignon le 21 juin 1700, après avoir produit ses titres depuis Hugues de Cambray, écuyer, dont le fils épousa, en 1530, Adrienne du Plessier, fille de Robert du Plessier, écuyer, et sœur de Sames du Plessier, écuyer, seigneur de Sartemont, de Fransart, etc., lequel assista au contrat de ce mariage. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef, à dextre, d'une molette d'éperon, et en pointe d'un trèfle du même.*

Arnoul de Cambray, demeurant à Chevresis-le-Meldeux près Saint-Quentin, au diocèse de Laon, fut anobli au mois de décembre 1390.

DE CAMOISSON, vicomtes d'Oupehen, maintenus par M. Bignon le 6 février 1700, ont prouvé depuis Pierre de Camoisson, écuyer, marié, par contrat du 10 janvier 1510, avec Marguerite Rohart de Bertenlaire. *D'or, à la croix ancrée de gueules.* Supports : deux lions.

DE CAMPAGNE, sieurs de Godinthun, de Longueville, de la Varenne, de Cuverville, de la Mothe, de Noyelle, etc., ont été maintenus par M. Bignon le 7 août 1698, sur la production de leurs titres, justifiant leur noblesse et leur filiation depuis Jean de Campagne, écuyer, qui prêta serment de fidélité au Roi le 11 septembre 1556, pour la terre de Bouthillier, pairie de Boulonnais, échue à Isabeau le François, sa femme, par le décès d'Antoinette de Werquigneul, sa mère. *De gueules, semé de trèfles d'or; à 3 croix ancrées d'argent, brochantes.* Supports et cimier : trois lions.

DU CAMPE, sieurs de Tardinghen, d'Ostove, etc., etc., originaires de Bois-le-Duc, en Hollande. Cette famille a été relevée de dérogeance le 4 mai 1671, ce qui fut confirmé par arrêt du conseil du 14 janvier 1698, moyennant une taxe de 1200 livres, qu'elle a payée le 17 du même mois, en exécution de l'édit de décembre 1692. Le jugement de noblesse rendu en faveur de cette famille par M. Bignon, le 25 juin 1700, lui reconnaît pour auteur noble et généreux Martin van den Campe, fils aîné de Jean, seigneur van den Campe, et de Marie van Tuyl, marié, par contrat du 20 juillet 1482, avec Jeanne Cuyck. *D'argent, à 2 fasces de gueules.* Supports : deux lions de gueules. Cimier : un cornet de sable.

DE CANCER, seigneurs de Pignan, près Montpellier, barons d'Olivet, seigneurs de Bedart, de Saint-Blaise, etc., au gouvernement de Calais. Cette famille, originaire de Languedoc, a pour auteur Secondin de Cancer, Ier du nom, seigneur en partie de Pignan, marié, par contrat du 15 février 1512. avec Jeanne de Brignac de Montarnaud. Son fils, Secondin de Cancer, IIe du nom, chevalier de l'ordre du Roi et gouverneur du château de Hames, s'établit en Picardie, où ses descendants furent maintenus par M. Bignon le 9 mai 1699. Ils possédaient encore à cette époque la terre de Pignan en Languedoc. *De sable, au levrier rampant d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or.* Tenants : deux sauvages. Cimier : un lévrier issant.

DE CANNESSON, seigneurs de Bellifontaine, de Gransart, d'Auchy, de Vicquemont, etc. Nicolas Cannesson, écuyer, sieur de Bellifontaine, marié, le 22 janvier 1550, avec Marie de Bommy du Hamelet, forme le premier degré de la production de cette famille, laquelle fut maintenue par M. Bignon le 28 février 1699. *D'azur, à 3 couronnes d'or.* Supports : deux lions. Cimier : un cygne essorant.

LE CANUT DU BLAISEL, voyez DU BLAISEL.

CARBONNEL, originaire d'Artois, sieurs de Lassus, de Hierville, etc. Cette famille a prouvé depuis le 6 mai 1607, date du mariage de Simon Carbonnel, écuyer, sieur de Lassus, fils d'autre Simon Carbonnel, écuyer, sieur de Lassus et de Vermandoviller, avec Isabeau Morel; et a été maintenue par M. de Bernage le 7 septembre 1716. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même.* Supports et cimier : trois lions.

LE CARLIER, seigneurs d'Herlyes, barons de la Prée, etc. Cette famille a prouvé depuis Louis le Carlier, écuyer, sieur de Masnière, qui fit son testament à Cambray le 10 juin 1571. On croit cette branche descendue de Jean ou Robert le Carlier, frères, de la ville de Noyon, celui-ci licencié ès lois et procureur du roi en la chambre des comptes, tous deux anoblis au mois de février 1407. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une branche de cette famille, ayant pour chef Etienne le Carlier, sieur d'Ully, près Laon, intendant des finances en Hainaut, a été anoblie dans la personne de ce magistrat, par lettres patentes de l'année 1670. La branche d'Herlyes a été maintenue par M. de Bernage le 19 avril 1709. *Parti, au 1er d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; au 2 de sable, à la roue d'or.* Supports : deux lions. Cimier : un lion issant de sable, tenant une roue d'or.

LE CARON. Trois branches de cette famille ont été maintenues par M. Bignon, sur titres remontant leur filiation à Jean le Caron, écuyer, receveur des aides de la ville et élection d'Amiens, vivant le 6 novembre 1504, savoir, la branche des sieurs de la Mothe et de Hauteville, le 23 février 1704; celle des sieurs de Choqueuse, de Marieu et de Varennes, le 15 janvier de la même année; et le 11 du même mois, la branche des seigneurs de Louvencourt. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un trèfle de sinople.* Supports et cimier : trois licornes.

LE CARON, sieurs de la Massonnerie, de l'Admirauté, de Beaucoroy, etc., famille maintenue par M. Bignon les 8 janvier 1701 et 7 juin 1704. Elle a prouvé depuis Nicolas le Caron, homme de guerre de la morte-paie de Boulogne-sur-Mer, vivant le 3 mai 1531. Il était lieutenant de robe-courte en la sénéchaussée de Boulonnais en 1561, et alors marié avec Susanne des Gardins. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 6 clefs passées 2 à 2 en sautoir, celles en pointe surmontées d'une tête de mort du même.*

DE CARPENTIN, seigneurs de Cumont, de Belloy, de Hanchy et d'Elcourt, maintenus par M. Bignon le 23 juin 1698, ont prouvé depuis Henri Carpentin, écuyer, seigneur de Barlettes, sénéchal de Dommart, allié, par contrat du 20 juillet 1431, avec Jacqueline de la Chapelle. *D'argent, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.* Tenants : deux sauvages, homme et femme. Cimier : une renommée portant sur une banderole cette devise : A TOUT.

DE CARRESSE. La terre de Carresse, située près d'Orthez, en Béarn, a été le berceau de cette famille, qui a fait sa preuve depuis Antoine, seigneur de Carresse, écuyer, marié, vers l'an 1525, avec Jeanne de Favas. Ses descendants, seigneurs de Carresse et de Beaulieu, appelés en Picardie par le service militaire, se sont établis à Ardres en 1594, et ont été maintenus par M. Bignon le 4 avril 1699. *D'argent, à 3 aigles de sable, becquées et armées de gueules.*

DE CAULAINCOURT, seigneurs marquis de Caulaincourt, en Vermandois, et seigneurs de la Touche et de Vitré, en Saintonge, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom de la terre et châtellenie de Caulaincourt, située sur la rivière d'Amignon, à une demi-lieue S. O. de l'abbaye de Vermond, et à 2 lieues O. de Saint-Quentin. Cette terre, érigée en marquisat par lettres patentes du mois de décembre 1714, était possédée, en 1325, par Jean, seigneur de Caulaincourt, qui, en 1301, était

sous la tutelle de Paul de Caulaincourt, chevalier, son oncle. Cette possession s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans cette illustre famille, alliée aux plus considérables de la Picardie, et qui a fait les preuves pour les carrosses en 1751. Le jugement de M. Bignon est du 31 mars 1702. *De sable, au chef d'or.* Tenants : deux sauvages. Cimier : un sauvage issant, étouffant une aigle dans ses bras. Devise : DÉSIR N'A REPOS.

DE CAURY (anciennement DE LA CAURIE), seigneurs du Buis, d'Ostove et de Beauvais, maintenus par M. Bignon le 28 mai 1721, famille originaire du Cambrésis, qui a produit depuis Robert de la Caurie, écuyer de M. de Crèvecourt, ainsi qualifié dans le contrat d'une acquisition qu'il fit le 8 mai 1519. *D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, allumé d'argent.* Supports et cimier : trois lions.

CAVELIER, sieurs de Saint-Jacques, d'Espinay, etc., famille originaire de Normandie, maintenue par M. Bignon le 7 août 1698. Sa production remonte à Benoît Cavelier, écuyer, seigneur de Villequier, rappelé comme défunt dans l'acte de foi et hommage que Guillaume, son fils, rendit pour cette terre, mouvante de la vicomté de Caudebec, le 16 février 1516 (1). *D'argent, à la bande d'azur, accompagnée de 6 losanges de gueules en orle.*

CHABOT, seigneurs de la Belle-Hôtellerie, de Boisgirard, de Villiers, etc., maintenus par M. Bignon le 31 décembre 1699, sur la production de leurs titres, dont le premier, du 4 septembre 1494, est le contrat de mariage de Thomas Chabot, écuyer, seigneur de la Belle-Hôtellerie, assisté de Guillaume Chabot, son frère aîné, écuyer, sieur du Vivier, avec Jeanne Avril, fille de feu Jean Avril, écuyer, et de Jeanne Desvron. Cette ancienne famille est originaire de Touraine, et l'une de ses branches, dite de Fontenelle, a été maintenue par M. Hue de Miromenil, intendant en cette province. *D'or, à 3 chabots de gueules; au lambel du même.* Supports : deux lions.

Cette famille n'est citée ni par l'historien des *Grands Officiers de la couronne*, ni par aucun autre généalogiste, comme appartenant à l'illustre maison de Chabot, l'une des premières de France, et qui a fait d'innombrables rameaux : elle en porte néanmoins le nom et les armes, avec une brisure.

DU CHASTELET, seigneurs barons de Moyencourt, de Wa-

---

(1) Nonobstant les qualifications nobles portées dans cet acte de 1516, le même Guillaume Cavelier, natif de Touques, fut anobli par lettres du mois de juin 1523, registrées les 9 et 24 juillet de la même année.

dencourt, de Lentilly, de Famechon, etc., maintenus par M. Bignon le 11 janvier 1706. La terre du Chastelet, située près d'Aire, en Artois, a été le berceau de cette race ancienne et distinguée, dont la production remonte à Georges, seigneur du Chastelet, père, par Marie de Caumainil, sa femme, de Jacques du Chastelet, écuyer, marié, 1° le 25 juin 1459, avec Jeanne de Sains; 2° le 14 mars 1460, avec Jeanne de Conty. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 tours d'or.* Supports : deux lions d'or couronnés.

DE CHERIE, écuyers, seigneurs de Beauval et de Lignière. Cette famille, originaire de Normandie, a prouvé depuis Christophe Cherie, écuyer, sieur de Beauval, marié, par contrat du 4 décembre 1584, avec Adrienne de Villiers, et a été maintenue par M. de Bernage le 8 novembre 1717. *D'or, à 2 lions affrontés de sable, lampassés de gueules, soutenant un cœur du même.* Supports et cimier : trois lévriers d'argent, colletés de gueules.

Christophe Cherie avait été anobli par lettres-patentes du roi Henri IV, de l'année 1596.

DE CHINOT, seigneurs du Val, de la Claye, du Quesnoy, etc. Cette famille a prouvé depuis Jean Chinot, écuyer, sieur du Val, de Hesdin, marié avec Marguerite du Tertre, et décédé avant le 30 juillet 1555. Elle a été maintenue par M. Bignon le 21 décembre 1697. *D'argent, à 3 molettes d'éperon de gueules.* Supports : un lion et un griffon. Cimier : une licorne.

Antoine Chinot, sieur du Val, lieutenant-général civil de la sénéchaussée de Boulonnais, fut anobli en considération de ses services par lettres du roi Henri IV, de l'année 1591.

CLÉMENT DU WAULT, seigneurs du Wault, de Monceaux, de Plainville, de Sauveterre, etc., famille ancienne et très-distinguée, qui a prouvé depuis Jean Clément, *dit* Sauvage, écuyer, seigneur du Wault, de Haussoy, de Monceaux et de Guisencourt, marié avec Marguerite d'Estrées, qu'il nomme dans son testament du 30 septembre 1461. M. Bignon a maintenu ses descendants le 25 juin 1699. *D'or, à 3 bandes de gueules.* Supports : deux lévriers d'argent, colletés de gueules. Cimier : une licorne issante.

Adam Clément, écuyer, seigneur de Monceaux et de Villers-Vermont, fournit le dénombrement de la première de ces terres le 14 mai 1347. Il fut père de Robert Clément, Ier du nom, écuyer, seigneur de Monceaux, qui, d'une dame nommée Marie, sa femme, laissa, entre autres enfants, Pierre Clément, écuyer, seigneur de Monceaux, marié avec Jeanne, dame du Wault,

héritière de la branche aînée de cette ancienne famille (1). C'est de ce mariage qu'est issu Jean Clément, *dit* Sauvage, seigneur du Wault, etc., dont nous avons parlé précédemment.

Louvet, dans ses *Remarques sur la noblesse beauvaisine*, dit à tort qu'Alberic Clément, maréchal de France en 1191, était, de cette famille. Haudiquer de Blancourt, dans le *Catalogue des maréchaux de France*, a donné aux seigneurs du Mez, en Gatinais, dont était Albéric, 3 *bandes*, au lieu *d'une croix ancrée*, qui sont leurs véritables armes, dans l'espoir d'accréditer cette erreur.

LE CLERC, seigneurs de Buissy, près de Poix, de Montenoy, de Hourdin, de Dreuil, de Moliens-le-Vidame, etc., famille maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides du 16 avril 1665, et par jugements de M. de Colbert du 4 août 1666, et de M. Bignon du 19 décembre 1699. Sa preuve remonte à Simon le Clerc, écuyer, seigneur de Nampty, de Coupegueule et de Buissy, ainsi qualifié dans un bail à cens qu'il passa le 17 février 1505. *D'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une aigle, et en pointe d'une molette d'éperon du même.*

DE COLLEMONT. François de Collemont, sieur de Neufville, fut anobli par le roi Henri IV le 29 octobre 1588, comme héritier de Jean de Collemont, son oncle, maïeur de la ville d'Amiens, auquel ce prince avait précédemment accordé des lettres de noblesse. Henri IV et Louis XIII confirmèrent cet anoblissement aux mois de février 1592 et de juillet 1610. Les seigneurs de Framerville et de Herteville, petits-fils de François, ont été maintenus par M. Bignon le 30 avril 1701. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 tourteaux de sable, et accompagnée de 3 coquilles d'or.* Supports et cimier : trois licornes.

DE CONTY, seigneurs de Roquencourt, d'Hargicourt, de Gaucourt, du Quesnoy, etc., maintenus par M. Bignon le 19 décembre 1699, ont prouvé depuis François de Conty, écuyer, sieur d'Amermont, l'un des 100 gentils hommes de la maison du Roi, déchargé comme noble d'un droit d'aide par sentence de l'élection de Montdidier du 11 mars 1540. *D'or, au lion de gueules, chargé de 3 bandes de vair.*

Guillaume de Conty était maïeur de la ville d'Amiens en 1366,

---

(1) La branche aînée de la maison du Wault portait : *Ecartelé d'argent et de gueules, à la bande de sable, brochante sur le tout.* Une autre branche, dont était Tassard du Wault, écuyer, vivant en 1361, portait : *Parti d'or, à la bande d'azur ; et de gueules plein.*

Jean de Conty en 1434, autre Guillaume de Conty en 1445 et 1452, etc. (*Histoire d'Amiens*, in-4°, t. Ier, p. 77, 78, 79.)

Note de M. Clairambault au bas d'un mémoire envoyé au duc de Gèvres le 29 juin 1749 : « Cette famille est différente de la » maison de Conty, dans la même province, qui était d'ancienne » chevalerie, et dont la branche aînée est tombée avant 1426 » dans celle de Mailly. » Voyez DE MONSURES.

DE COPPEQUESNE. Jean de Coppequesne, écuyer, sieur de Feuquères, archer des ordonnances du Roi en 1562, est le premier auteur connu de cette famille, qui, sous la dénomination de seigneurs de Monchaux, de Bezonville, de Friville et de Fressenneville, a été maintenue par M. de Bernage le 6 décembre 1717. *De gueules, à 3 glands d'or.* Supports : deux lions. Cimier : un gui de chêne, fruité d'or.

CORNU, seigneurs de Beaucamp, de Hallencourt et de Belloy-sur-mer, maintenus par M. de Colbert le 6 août 1666, et par M. Bignon le 6 juillet 1701, ont produit depuis Antoine Cornu, écuyer, seigneur de Beaucamp, qui, le 30 août 1519, assista, avec Marguerite de Tilque, sa femme, au contrat de mariage de Charles Cornu, son fils. *De gueules, à l'orle d'argent.*

Henri Cornu, seigneur de Beaucamp, fut élu maïeur d'Abbeville en 1493. Charles Cornu, seigneur de Beaucamp, fut élu à la même place en 1526.

LE CORREUR, sieurs de Franc-Fief, de la Rafrère, et de la Ferrière, famille descendue de Robert Correur, anobli par le roi Henri IV, au mois de septembre 1594, en considération des services qu'il avait rendus à ce prince en contribuant à la réduction de la ville d'Amiens sous son autorité, et maintenue par M. de Bernage le 27 janvier 1716. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un soleil, et accompagné de 3 étoiles du même.* Supports : deux cignes. Cimier : un soleil.

DE COSSETTE, seigneurs de Beaucourt, originaires de Normandie, maintenus par M. Barillon d'Amoncourt, le 18 août 1668, puis par arrêt du conseil d'état du 7 décembre suivant, et par M. de Bernage le 7 décembre 1716. Cette famille descend de Pierre de Cossette, sieur de Henencourt, Henrival, Sommereux, Beaucourt et Hardiville, marié, vers l'an 1540, avec Marthe Hennequin. *D'or, à la croix échiquetée de gueules et d'argent.* Supports et cimier : trois lions.

COTON, seigneurs de Sugy et d'Athey. Nicole Coton, reçu conseiller au parlement de Paris le 11 mai 1534, a transmis la no-

blesse à cette famille, laquelle fut maintenue par M. Bignon le 18 avril 1699. *D'azur, à 3 têtes de lion d'or.* Cimier : un lion issant.

DE COURTEVILLE D'HODICQ, seigneurs d'Hodicq, de Beauval, de la Houssoye, etc., comtes de Courteville. Le premier nom de cette maison distinguée était HODICQ, sous lequel elle est connue depuis Everard d'Hodicq, qui fut témoin d'une charte de l'abbaye d'Andres, au diocèse de Boulogne, de l'année 1196. Hue d'Hodicq, Ier du nom, chevalier, seigneur de Courteville, sénéchal du Boulonnais, vivait en 1294, et mourut après l'année 1334, laissant Guillaume d'Hodicq, chevalier, seigneur de Courteville, mort avant le 1er août 1349, ayant eu de Béatrix de Preure, Hue d'Hodicq, IIe du nom, seigneur de Courteville et de Parenty. Ses descendants, après avoir porté alternativement les noms *de Courteville* et d'Hodicq, pendant trois générations, ont conservé exclusivement le premier. Ils ont été maintenus par M. Bignon le 7 mars 1699, et ont fait des preuves au cabinet des ordres du Roi en 1781, pour l'obtention du titre de comte, avec érection de terre. *D'or, à la croix ancrée de gueules.* Supports : deux griffons. Cimier : Une dame maure, issante d'une cuve remplie de fleurs, et tenant une flèche de sa main dextre.

LE COUVREUR, seigneurs de Vraignes, de Renencourt, etc. Raoul le Couvreur, vivant le 26 février 1492, et depuis avocat et conseiller au siége présidial d'Amiens, est l'auteur de cette famille, que M. de Bernage a maintenue dans sa noblesse le 28 novembre 1716. *D'or, au sanglier de sable, entrant dans un buisson de sinople.* Supports et cimier : trois licornes.

DE CRENDALLE, écuyers, seigneurs de la Barre, d'Emery et de Mepas, ont prouvé depuis Nicolas de Crendalle, écuyer, sieur du Hert, homme d'armes des ordonnances du Roi sous Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, maréchal de France, rappelé comme défunt dans un acte du 7 janvier 1551 (*v. st.*), et ont été maintenus par M. Bignon le 14 janvier 1702. Au contrat de mariage de Jacques de Crendalle, archer des ordonnances du Roi, fils de Guillaume de Crendalle, écuyer, sieur du Hert, aussi archer des ordonnances, avec Jeanne de Campagne, du 15 novembre 1576, assista, comme proche parent, Jean de Crendalle, marchand bourgeois et échevin de Boulogne, ce qui prouve que cette famille a été maintenue en se prévalant de la qualité viagère d'écuyer, que pouvaient porter les archers des ordonnances. *D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules,*

accosté en pointe de deux merlettes de sable. Supports et cimier : deux lions.

DE CRENY, en Normandie et en Picardie. La Roque pense que cette famille est cadette d'une maison de Creny, établie autrefois près Béthune, et ajoute que la bordure que portent MM. de Creny est une brisure de cadet. On trouve un Guillaume de Creny, seigneur de Fouchestel et de Vibeuf, près de Doudeauville, vivant en 1457. La filiation est suivie depuis un autre Guillaume de Creny, écuyer, seigneur en partie de Bailly-en-Campagne, au diocèse de Rouen, vivant en 1500. De lui sont sorties trois branches, dont celles de Bailly et d'Yberville, restées en Normandie, et celle de Roupier, dans la généralité d'Amiens, maintenue par M. Bignon le 3 janvier 1699. *D'azur, à la fasce d'argent; à la bordure engrêlée de gueules* (1). Supports et cimier : trois licornes.

CRETON, seigneurs de Villammeville, maintenus par M. Bignon le 19 avril 1702, ont prouvé depuis Jean Creton, écuyer, sieur du Mesnil, dont la veuve, Marie d'Espinoy, assista, le 12 janvier 1546, au contrat de mariage de Mathieu Creton, leur fils, écuyer, sieur du Mesnil. *D'azur, à la croix engrêlée d'argent.* Supports et cimier : trois lions.

DE CREVECŒUR, *voyez* LESQUEVIN.

DU CROCQ, sieurs du Hil, du Becq, de Rimberville, etc. Cette famille a été maintenue par M. Bignon, le 17 décembre 1707, sur la production de ses titres remontant à Aleaume du Crocq, sieur du Hil, homme d'armes, lequel reçut un dénombrement d'un de ses vassaux le 24 octobre 1501. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois losanges de sable.* Supports et cimier : trois lions.

D

DE DAMPIERRE, seigneurs de Sainte-Agathe et de Millencourt, famille originaire de Normandie, où la branche aînée, dite de Lambercourt, a continué de résider. Celle de Picardie a été maintenue par arrêt du conseil d'état du 21 mai 1667, et par M. Bignon le 15 janvier 1700, après avoir prouvé depuis le 31 mai 1525, date du contrat de mariage d'Adrien de Dampierre, écuyer, avec Isabeau Bernard. *D'argent, à 3 losanges de sable.* Supports et cimier : trois lions.

---

(1) La branche de Picardie ajoute *un croissant de sable*, sur la fasce, pour brisure.

DANGLOS, seigneurs de Guisancourt, de la Haye, d'Erouval, etc., maintenus par arrêt du conseil d'état du 24 novembre 1668, et par M. Bignon le 6 février 1700, ont prouvé depuis Adrien Danglos, écuyer, marié, par contrat passé à Beauvais, le 22 juin 1582, avec Renée de Rubempré. *D'azur, à l'écusson d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.*

Nicolas Danglos, écuyer, sieur de Froissy, est nommé dans le procès-verbal des coutumes de Montdidier, de l'an 1567.

DANVIN, sieurs d'Ardenthun, famille qui a prouvé depuis Pierre Danvin, écuyer, vivant à Montreuil le 16 juillet 1482, et a été maintenue par arrêt du conseil d'état du 16 mars 1671, et par M. Bignon le 12 décembre 1699. *De sable, à la bande d'or, chargée d'une molette d'éperon du premier émail, et accompagnée de 8 billettes d'or.* Supports : deux lions.

DANZEL. Trois branches de cette famille ont été maintenues par M. Bignon, savoir, celle des seigneurs de Boismont, le 28 février 1699; celle des seigneurs de Lignières et de Breslicourt, le 17 mars suivant, et celle des seigneurs de Faucille, de Henneville, etc., le 7 mai 1705; toutes issues de Nicolas Danzel, sieur de Saint-Marc, anobli par le roi Henri III, au mois de décembre 1576, tant en considération des services qu'il avait rendus à la couronne, que de la finance de 700 écus d'or au soleil, qu'il avait payée en exécution de l'édit du mois de juin de la même année. *D'azur, au daim aîlé d'or, contrepassant.* Supports : deux lions. Cimier : un léopard issant d'un vol banneret palé d'or et d'azur.

DANZEL, seigneurs de Beaulieu, de Boffles, de Dancourt, de Trionville, d'Auville, etc., famille qui a fait preuve depuis Jean Danzel, écuyer, sieur de Beaulieu, ainsi qualifié dans son testament du 10 juillet 1543, qu'il fit en faveur de Nicolas, son fils (1), et a été maintenue par arrêt du conseil d'état du 10 novembre 1671, et par M. Bignon, les 7 juillet et 31 décembre 1701. Cette famille formait alors trois branches. *De gueules, au lion d'or.*

DIPPRE, *voyez* D'IPPRE.

DE DISQUEMUE, sieurs de Campagne, du Fayel, de Montbrun, de Baudry, de Quehen, etc., maintenus par M. Bignon le 25 octobre 1697, ont prouvé depuis Jean de Disquemue, écuyer, marié, vers l'an 1520, avec Jeanne du Wicquet. *Fascé d'or et*

(1) Cette famille s'était pourvue au conseil, sur le renvoi de M. de Colbert, le traitant ayant produit sur les degrés de Jean et Nicolas, plusieurs actes de roture, qui furent écartés au conseil d'état.

d'azur de 8 pièces ; au franc canton de gueules, chargé d'un lion d'argent.

On avait l'opinion au cabinet des ordres du Roi, suivant un mémoire dressé sur cette famille en 1732, qu'elle était descendue de l'illustre maison de Dixmude, en Flandre, dont elle a conservé les armes (1) : mais on n'avait pas de titres pour établir la jonction, et l'on a observé qu'il existait deux bâtards *de Disquemue*, savoir, Jean, en 1407 et 1408, et un autre Jean, l'un des cent gentilshommes de la garde du corps du Roi, depuis 1483 jusqu'en 1494.

DE DONCOEUR, sieurs de Huitaineglise, renvoyés au conseil par M. de Colbert le 5 août 1666, puis maintenus par M. de Bernage le 19 février 1709, ont produit depuis Jean de Doncœur, écuyer, sieur de Huitaineglise, dont la veuve, Isabeau d'Ococh, fit son testament le 4 avril 1511. *D'or, au chevron de gueules.* Supports : deux lévriers.

E.

D'ESCAJEUL ou D'ESCAGEUL, sieurs de la Grande-Porte du Val, de Nœufval, de Pontel, etc., maintenus par M. Bignon le 17 décembre 1707, ont prouvé depuis Alain d'Escageul, écuyer, seigneur de Pommier, au Perche, lequel reçut hommage d'un de ses vassaux le 17 mai 1470. Il était fils puîné de Robert d'Escageul (2), seigneur de la Ramée, et avait pour sixième aïeul Richard d'Escageul, chevalier, seigneur de la Ramée en 1242. *D'azur, à 5 cotices d'argent.* Tenants : deux chevaliers romains, appuyés sur leurs épées. Cimier : un sautoir d'azur.

Guillaume, seigneur d'Escageul, vivait en 1208.

D'ESCAULT, seigneurs de la Carnoye et d'Avancourt, maintenus par M. Bignon les 11 avril et 3 juin 1699, ont prouvé depuis Gratien d'Escault, écuyer, fils naturel de Laurent d'Escault, baron de Courset, auquel son père fit une donation le 6 octobre 1540, par acte passé devant Baudouin Marcotte, maïeur de Desurènes, et Guillaume Gournay, échevin. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, ayant au cou une chaîne d'or, à laquelle est attaché un écusson de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

---

(1) Les armes de Dixmude étaient : *Fascé d'or et d'azur de 8 pièces, au sautoir de gueules sur le tout.*

(2) Jean, frère aîné d'Alain, est l'auteur des seigneurs de la Ramée, de la Cretonnière, de Couches, de Leancourt, du Chesnay, de Sully, du Quesnay, de Vaux, du Coudray et de Boisgentil, en Normandie.

D'ESPOUSSES, seigneurs de Layraud, originaires du Limosin, où deux branches de cette famille existent encore, ont prouvé depuis Jean d'Espousses, écuyer, marié, vers l'an 1470, avec Dauphine de la Roulendie, et père de Gabriel d'Espousses, écuyer, sieur de Layraud, vivant le 14 mai 1510, et ont été maintenus par M. Rouillé, intendant de la généralité de Limoges, et par M. Bignon, intendant de la généralité d'Amiens, les 26 novembre et 28 décembre 1707. *D'azur, à la fleur de lys d'or, accompagnée de 6 besants d'argent en orle.* Supports : deux lions.

D'ESQUINCOURT, anciennement D'ESQUIGNECOURT, seigneurs de Falemprise, de Saint-Remy, etc. Huchon d'Esquingnecourt, écuyer, premier auteur connu de cette famille, acquit l'hôtel et manoir de Bourbel, par acte du 19 mars 14.. (environ 1450.) M. Bignon a rendu son jugement de maintenue le 9 juin 1705. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 tours d'or; aux 2 et 3 d'argent, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.* Supports et cimier : trois lévriers.

Ildegarde d'Esquincourt et Renier de Malincourt, son mari, firent une donation à l'abbaye du Mont-Saint-Martin, en 1158.

DES ESSARS, seigneurs de Meigneux, du Hamelet, de Brimeu, d'Ambricourt, de Morlay, etc., maintenus par M. Bignon le 20 janvier 1698, ont produit depuis Charles des Essars, écuyer, seigneur de Meigneux, terre mouvante en plein hommage de Gardin des Essars, seigneur de Linières, son frère, (chef de la branche aînée de cette maison originaire de l'Ile de France), et qu'il acheta par contrat du 22 juin 1482. Ces deux frères descendaient par divers degrés de Pierre des Essars, argentier du Roi en 1320, et garde de la voierie de Paris. Pierre des Essars, seigneur de la Motte et de Tilly, grand bouteiller de France en 1410, était de cette ancienne famille, laquelle a de nombreux services et de belles alliances. Sa généalogie est dans le tom. VIII, pag. 558 de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne,* où la jonction des différentes branches n'est pas établie. *De gueules, à 3 croissants d'or.* Supports et cimier : trois aigles.

DE L'ESTOILE, voyez DE LESTOILE.

F.

FAGUET, sieurs de la Fresnoye, du Potel, etc., maintenus par M. Bignon le 16 juin 1704, ont produit depuis Jean Faguet, écuyer, dont le petit fils, Nicolas Faguet, licencié ès droits, fut

nommé conseiller du duc d'Orléans le 29 août 1540, et était lieutenant pour le Roi à Chaumont en 1548. Par sentence des élus de Beauvais, dont cette famille est originaire, du 22 mars 1673, François Faguet, écuyer, sieur de la Fresnoye, fut rayé comme noble du rôle des tailles de la paroisse du Hamel. *D'azur, à 6 molettes d'éperon d'argent.* Supports : deux griffons.

On doit rectifier sur cet article celui qui se trouve, tom. 1, p. 429 du *Dictionnaire véridique*, d'après une citation d'Haudiquer de Blancourt, dont le témoignage est suspect.

DE FAMECHON. Le 26 janvier 1704, M. Bignon a maintenu François de Famechon, écuyer, seigneur de Canteleu, âgé de 93 ans, fils de Pierre de Famechon, avocat au siége présidial d'Amiens, anobli par le roi Henri IV, au mois de septembre 1594, en récompense des services signalés qu'il avait rendus à ce prince, en exposant courageusement sa vie pour faire rentrer cette ville sous son obéissance. Les fils et petits enfants de François de Famechon sont compris dans ce jugement de maintenue. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, surmonté d'un cor de chasse et accompagné de 3 trèfles du même*, qui est DE FAMECHON; *aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une gerbe d'avoine d'or*, qui est DE CANTELEU. Supports et cimier : trois lions.

FAVIER, seigneurs de Lancry, du Boulay et de Bains, maintenus par M. Bignon le 9 janvier 1700, ont prouvé depuis Jacques Favier, maïeur de Calais, marié, le 17 janvier 1592, avec Anne de Baynast. Cette famille a acquis la noblesse par les charges de robe. *De gueules, à 3 concombres couchés d'or*, aliàs *d'argent.*

DE FAY, seigneurs de Fay, d'Athies, de Soize, de Puizeux, de Fercourt, vicomtes de Châteaurouge et de Cressonsart, marquis et comtes de Cilly, seigneur de Vis, d'Enguinegate, d'Ameline, de Carnoy, du Pressoir, d'Offemont, etc. Les preuves faites par cette ancienne et illustre maison de chevalerie, au cabinet des ordres du Roi, en 1781, la font connaître depuis Jean de Fay, chevalier, vivant en 1296, et citent jusqu'à 21 branches ou rameaux qui en sont descendus, tous alliés aux premières familles de la Picardie. M. Bignon en a maintenu plusieurs, les 16 août 1698 et 25 août 1699. *D'argent, semé de fleurs de lys de sable.* Supports : deux lions. Cimier : un cygne couronné, issant d'une gerbe de blé.

DE FESTART, seigneurs de Boncourt, de Saint-Martin, d'Armancourt, etc. Cette famille a produit depuis Pierre Festart,

écuyer, qui vivait le 20 octobre 1416, alors marié, avec Guillemette de Leauc. M. Bignon a rendu son jugement le 25 octobre 1699. *D'argent, à 3 fasces de gueules.*

LE FÈVRE, seigneurs de Milly, d'Hymmeville, etc. Maxime le Fèvre, écuyer, élu pour le Roi, en la ville et élection de Doullens, et Marie d'Ostrel, sa femme, passèrent un bail à cens le pénultième jour de février 1541. C'est le premier acte de la production de cette famille, qui a été maintenue par M. Bignon le 4 octobre 1698. *De sable, au chevron d'argent, chargé de 3 roses de gueules.* Supports : deux lions.

DE FIENNES DE LA PLANCHE. Cette famille a pour auteur, Josse de Fiennes, *dit* de la Planche, écuyer, docteur en médecine et médecin du Roi, en son fort de Villeneuve, dont le fils Fursi de Fiennes, étudiant en droit, reçut une donation le 2 avril 1549. Fursi est qualifié écuyer, seigneur de Mont-Hamel, licencié en lois et avocat à Boulogne, dans le procès-verbal de la réformation de la coutume de Calais, du 6 avril 1583. Il eut, entre autres enfants : 1° Charles de Fiennes, *dit* de la Planche, auteur de la branche des seigneurs de Mont-Hamel, maintenue par M. Bignon le 24 mai 1698; 2° Oudard de Fiennes, *dit* de la Planche, auteur de la branche des seigneurs de Drucat et de Neufville, maintenue par le même intendant le 14 décembre 1697. *D'argent, semé de billettes de sable, au lion du même, lampassé et armé de gueules; et au bâton de gueules en bande, brochant sur le tout.*

FLAHAULT DE LA BILLARDERIE. « Cette noblesse est toute » militaire, dit M. Clairambault, dans un mémoire dressé en » 1753. On n'en connaît pas l'origine; mais il y a lieu de croire » qu'elle vient du service des compagnies d'ordonnances; car on » trouve Jacquot Flahault, l'un des 48 écuyers de la compagnie » du comte d'Eu, connétable de France, en l'année 1393; » Pierre Flahault, qui servait en qualité d'écuyer en 1413, puis » comme capitaine en 1415, dans une troupe de gendarmes an- » glais; et Robinet Flahault, homme d'armes des ordonnances » du Roi dans la compagnie du duc de Longueville en 1515. »

Galiot Flahault de la Billarderie, écuyer, vivant en 1524, eut deux fils du nom de Jean. De l'aîné est descendue la branche des seigneurs de la Billarderie, des Aulnoys et de Morlinghen, et du cadet, celle des seigneurs de la Fresnoye, ces deux branches maintenues par M. Bignon le 25 juin 1700. *D'argent, à 3 merlettes de sable.* Supports et cimier : trois lévriers.

DE FOLLEVILLE, seigneurs de Beaumartin et de Manancourt,

maintenus par M. Bignon le 21 mai 1704, ont prouvé depuis Raoul de Folleville, écuyer, dont le mariage avec Marie Mauchevalier, fille de feu Jean Mauchevalier, écuyer, et de Jacqueline de Warluzel, fut ratifié le 19 juin 1494. *D'or, à* 10 *losanges de gueules*, 3, 3, 3 et 1.

Jean, sire de Folleville, chevalier, vivait en 1318. Eustache de Folleville servait, en 1340, dans la guerre de Flandre. Jean de Folleville, chevalier, sire de Folleville et de Gaulaincourt, chevalier bachelier, servait en 1380 et 1385 dans les armées des rois Charles V et Charles VI. Jean, sire de Folleville, chevalier, prévôt de Paris en 1388 (1), fut chargé de négociations importantes; et Regnault de Folleville, huissier d'armes du roi Charles VI en 1393, fut ambassadeur de ce prince en Ecosse en 1402.

La terre de Folleville, dont cette maison tire son nom, est située à deux lieues et demie O. N. O de Montdidier.

DE LA FONS. Nicolas de la Fons, sieur de Happencourt, lieutenant-civil à Saint-Quentin, fut anobli pour services par lettres du roi Henri III, du 3 avril 1583. Philippe de la Fons, écuyer, seigneur d'Hardecourt, son arrière-petit-fils, fut maintenu dans sa noblesse par M. Bignon le 5 mai 1698. *D'argent, à* 3 *hures de sanglier de sable; à la bordure componée d'argent et de gueules.* Supports : deux lions d'or.

DE LA FONTAINE, seigneurs d'Ognon, de Hallencourt, comtes de Verton, maintenus par M. Bignon le 24 décembre 1698, et seigneurs de Malgeneste, de la Boissière et de la Fontaine-Solare, maintenus par M. de Bernage le 8 avril 1716. Cette ancienne famille prouve sa filiation d'une manière suivie depuis Jean de la Fontaine, écuyer, seigneur des Fontaines et de Bertinval, panetier du duc d'Orléans, et capitaine de Crepy, en Valois, vivant en 1472. Dès l'an 1353, elle a donné un grand-maître des eaux et forêts de France, dans la personne d'Etienne de la Fontaine, argentier du Roi, ainsi qualifié dans une quittance qu'il donna le 25 avril 1350, sous son sceau aux armes que portent encore les diverses branches de cette famille, alliée aux plus considérables. Le même sceau se remarque au bas d'une quittance donnée le 7 novembre 1377, par Simon de la Fontaine, avocat au parlement et conseiller du Roi en son châtelet, et au bas d'une autre quittance donnée le 7 février 1409, par Jean de la Fontaine, chan-

(1) Sur son sceau, apposé à une quittance du 4 juin 1496, on distingue au dessus des losanges *un lambel de 4 pendants* pour brisure. Il a pour supports deux léopards, et pour cimier une sirène.

geur à Paris. Enfin, Bernard de la Fontaine, écuyer, scella des mêmes armes une quittance qu'il donna le 12 février 1411, pour ses appointements militaires, et ceux de 8 écuyers et 12 archers de sa compagnie, servant sous Guichard Dauphin, grand-maître d'hôtel du Roi. *Bandé d'or et d'azur de 6 pièces; les bandes d'or échiquetées de gueules de trois tires.* Supports : deux lions bandés de même, ayant un casque en tête. Cimier : une femme issante, habillée de même, lançant une flèche de la main dextre. Devise : TEL FIERT (blesse) QUI NE TUE PAS.

La généalogie de cette maison est insérée au tom. VIII, p. 849 et suiv., de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne.*

DE FONTAINES, maison d'ancienne chevalerie, alliée aux plus illustres de Picardie et des provinces voisines. Enguerrand de Fontaines, sénéchal de Ponthieu, fut l'un des premiers fondateurs de l'abbaye d'Espagne lès Abbeville, où il fut inhumé. Aléaume de Fontaines, chevalier, seigneur de Long et de Longpré, maïeul d'Abbeville en 1185, est reconnu par la Morlière et les autres historiens de Picardie, comme le chef de toutes les branches de cette ancienne famille. Il en existait trois lors de la recherche générale, issues de Gilles de Fontaines, vivant, en 1391, et d'Antoinette de Sarcus, qui eurent pour fils : 1° Beaugeois de Fontaines, auteur de trois rameaux connus sous les dénominations de seigneurs de la Neuville-au-Bois, de Ramburelles, de Marchais, du Quesnoy, de Metigny, de Rassé, du Four et de Chignolles, maintenus par M. Bignon les 27 novembre 1697 et 9 mai 1699, et par M. de Bernage le 6 décembre 1717; 2° Louis de Fontaines, auteur de la branche des seigneurs de Cerisy et de Woincourt, maintenue par M. de Bernage le 6 décembre 1717. Cette dernière branche portait : *Vairé d'or et d'azur.* Supports et cimier : trois lévriers. Les autres branches : *d'or, à 3 écussons de vair, bordés de gueules.* Mêmes supports. Cimier : un maure aîlé. La branche de Chignolles brisait d'une *bordure de gueules* autour de l'écu.

DE FORCEVILLE, seigneurs de Forceville, famille ancienne, qui a pris son nom d'une terre située près d'Albert : elle a produit depuis Jean, seigneur de Forceville, vivant le 9 juillet 1535, et mentionné avec Marie de Riencourt, sa femme, dans un dénombrement du 17 juillet 1551. Elle a été maintenue par M. Bignon le 15 janvier 1700. *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes du même.* Supports : deux licornes.

Les deux branches des seigneurs de Merlimont et de Grosflier, maintenues par M. Bignon le 26 juin 1699, et par M. de Bernage le 8 avril 1716, ont produit depuis Claude de Forceville,

écuyer, sieur d'Applaincourt, en 1537, dont la veuve, Françoise de Feuquières, assista, le 5 novembre 1543, au mariage d'Adrienne de Forceville, leur fille, avec Gilles de Cleré, écuyer, seigneur de Neufville-sous-Bresle. Ces deux branches portent : *De gueules, au sautoir d'argent, bordé de sable, et chargé aux extrémités de 4 merlettes du même.*

DE FORMÉ, seigneurs de Framicourt, originaires d'Arras. Pierre Formé, écuyer, bailli de cette ville, et Isabeau de Belloy, sa femme, acquirent, le 18 avril 1455, la terre de Framicourt, qui depuis cette époque est restée dans cette famille, maintenue par M. Colbert le 10 novembre 1666, et par M. Bignon le 31 mars 1702. *D'azur, à 3 bandes ondées d'argent.* Supports : deux lions.

DES FOSSÉS, seigneurs de Sissy, de Rouy, de Potte, de Bossencourt, de Beauvillé, etc., maintenus par M. Bignon les 15 et 19 juin 1700, ont prouvé depuis Philippe des Fossés, écuyer, marié, par contrat du 5 mai 1413, avec Marie, dame de Sissy, fille de Jean, *dit* Alleman de Sissy, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Jeanne de Fayel. Cette ancienne famille est originaire de Vermandois. *D'or, à 2 lions de gueules, adossés et passés en sautoir, ayant leurs queues entrelacées.* Supports et cimier : trois licornes. Devise : CONCORDIA VICTRIX.

DE FOUCAULT, seigneurs de Leloe, originaires du Berry, famille qui a prouvé devant M. de Bernage, depuis Jean Foucault, président aux enquêtes du parlement de Bretagne, commis par Henri III, roi de France et de Pologne, par lettres patentes du 12 mai 1575, pour travailler à la rédaction de la coutume de Bretagne. *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 3 molettes d'éperon du même, un croissant d'argent entre les deux molettes, en chef.*

Voyez l'*Histoire de Berry*, par la Thaumassière, p. 1062.

DE FOUQUESOLLE. Deux branches de cette famille distinguée ont été maintenues par M. Bignon le 31 décembre 1701, savoir, celle des seigneurs de Monstrelet et de Gesaincourt, et celle des seigneurs des Barres, toutes deux descendues de Jean de Fouquesolle, écuyer, seigneur de la Galhandise, vivant le 17 décembre 1521. *D'argent, à 3 quintefeuilles de gueules.* Supports : deux licornes.

FOURNEL, seigneurs de Wargnies, de Courcelles, de Cournehotte, d'Outrebois, etc., maintenus par M. de Barillon d'Amoncourt le 28 novembre 1668, et par M. Bignon le 22 décembre 1698, ont prouvé depuis Jean Fournel, écuyer, sieur de

Frohens et d'Outrebois, sixième aïeul de Charles-Gabriel Fournel, écuyer, seigneur de Courcelles, obtenteur du dernier jugement de noblesse. *D'azur, à l'aigle éployée d'or.* Supports : deux lévriers. Cimier : un vol d'or.

LE FOURNIER, seigneurs de Wargemont et de Mericourt, famille originaire de Normandie, anoblie par charte des francs-fiefs, du 26 octobre 1471, dans la personne de Pierre le Fournier, sieur d'Isamberteville, au bailliage de Caux, et maintenue par MM. Bignon et de Bernage les 4 avril 1699 et 18 mai 1716. *D'argent, à 3 roses de gueules.* Supports et cimier : trois licornes.

Cet anoblissement est consacré dans toutes les preuves faites par cette famille depuis 1556, et les titres contraires et antérieurs à l'année 1471, qu'elle a produits au cabinet des ordres du Roi en 1768, dans le but d'obtenir les honneurs de la cour, ont été écartés par M. de Beaujon.

DU FRANC, originaire du Condomois. Antoine-Ignace du Franc, écuyer, sieur de Bacouel et du Hamel, a été maintenu par M. Bignon le 24 mai 1708, après avoir produit depuis Pierre du Franc, son quatrième aïeul, écuyer, seigneur du Franc, capitaine de gens de pied pour le service du Roi, marié avec Jeanne de Lordat, et dont le fils, François du Franc, écuyer, seigneur du Franc, licencié ès lois et lieutenant-général de la ville de Condom, épousa, le 12 novembre 1551, Charlotte de la Vergne de Montbazen. *D'argent, à 3 lions naissants de sable, lampassés de gueules.*

DE FRANSURES. La terre de Fransures, située à 2 lieues et demie S. O. de Doullens, et à 4 et demie N. N. O. d'Amiens, a donné son nom à cette ancienne noblesse de chevalerie. Bergues de Fransures se croisa, en 1199, dans l'assemblée tenue à Compiègne, par Thibaut, comte de Champagne, et commanda un corps de latins lorsque les croisés rétablirent sur son trône l'empereur Isaac Comnène. Villehardouin, au livre VIII de son *Histoire de la conquête de Constantinople*, parle de ce seigneur avec éloge. Mathieu de Fransures est connu par un titre de Lannoy, de l'année 1157, et Raoul de Fransures, par un titre de Saint-Lucien, de l'an 1218. Hugues de Fransures, chevalier, du lieu de Francastel, vivait en 1233.

Trois branches de cette maison ont été maintenues dans la dernière recherche : 1° celle des seigneurs de Tilloy et d'Hiencourt, par M. Bignon, le 6 juin 1698 ; 2° la branche des seigneurs de Villers-Tournelle, par M. de Bernage le 18 mai 1716 ; 3° celle

des seigneurs de Guisencourt et de Villers, par le même intendant, le 21 janvier de la même année. *D'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 besants d'or.* La branche aînée porte pour supports et cimier trois lions : les deux autres, trois licornes.

DU FRESNE, Adrien du Fresne, écuyer, seigneur de Fredeval, a été maintenu par M. de Bernage le 13 décembre 1717, après avoir prouvé depuis Michel du Fresne, prévôt de Beauquesne, qualifié écuyer dans un acte du 17 janvier 1597. *D'or, au fresne de sinople.* Supports et cimier : trois levriers.

Le célèbre du Cange, (Charles du Fresne), était de cette famille.

DE FRESNOY et DE LA FRESNOYE, seigneurs de Moyecque, barons de Landrethun, seigneurs de Bertenlaire, etc., maintenus par M. Bignon les 4 janvier 1698 et 30 janvier 1700, ont prouvé depuis Jean de la Fresnoye, écuyer, sieur de Bertenlaire, ainsi qualifié dans le procès-verbal de la coutume de Boulogne, de l'année 1550, et stipulant dans une transaction du 5 juin 1535. *D'or, à la croix ancrée de gueules.* Supports : deux lions.

DE FRESSE, seigneurs de Courcelles, de la Rose et de Houlleville, maintenus par M. Bignon le 24 mai 1698, famille originaire de la ville de Gignac, en Languedoc, descendue de Daniel de Fresse, écuyer, rappelé comme défunt dans le contrat de mariage d'Armand de Fresse, son fils, du 3 février 1548. *D'or, au fresne de sinople.* Supports et cimier : trois lions.

DES FRICHES-DORIA, seigneurs de Brasseuse, d'Ormesson, de Cernoy, de Cayeu, etc., renvoyés au conseil par M. de Colbert le 6 août 1666, et maintenus par M. Phélypeaux, intendant de Paris, le 11 janvier 1701, et par M. Bignon, intendant de Picardie, le 2 juin 1708, ont prouvé depuis Arnaud des Friches, écuyer, seigneur de Villemanche, lieutenant-général au bailliage de Senlis, vivant le 28 août 1498, fils de Pierre des Friches, sieur de Châtillon, procureur-général de la cour des aides, et de Marguerite Godde, fille d'un avocat au parlement. Cette famille ajoute le nom de *Doria* au sien depuis le mariage, en 1609, d'Artus des Friches, seigneur de Brasseuse, avec Catherine Doria, d'une des plus illustres maisons de l'état de Gênes. Pierre Doria, frère de Catherine, seigneur de Cernoy, capitaine de la galère qui amena Catherine de Médicis en France, institua François-André et Antoine des Friches, ses neveux, ses héritiers dans les terres de Cernoy, de Noé, de Saint-Martin et du Plessis, par son testament de l'an 1630, à la charge de prendre le nom et les armes de Doria, ce qu'ils ont observé depuis. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'argent*

chargée de trois défenses de sanglier de sable, et accompagnée de 2 roues à 4 rais d'argent, qui est DES FRICHES; *aux 2 et 3 coupés d'or et d'argent, à l'aigle de sable, languée, membrée et couronnée de gueules, brochante*, qui est DORIA.

DE FRIEUCOURT, seigneurs de Tully, de Lisle, de Saint-Hilaire. Cette famille a produit depuis Huc de Frieucourt, qui fut présent, le 15 avril 1478, au contrat de mariage d'Olivier de Frieucourt, son fils, écuyer, avec Mariette le Moictier. M. de Bernage a rendu son jugement de maintenue le 6 décembre 1717. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef à dextre de 3 tourteaux du même, 2 et 1, à senestre de 3 billettes de sable, 2 et 1, et en pointe de 3 autres billettes du même, 1 et 2.* Supports et cimier : trois lévriers.

G

DE GACHON, sieurs de la Salle, originaires de Guienne. Arnaud de Gachon, pourvu, le 27 mars 1602, d'un office de conseiller au parlement de Guienne, est l'auteur de cette famille, éteinte en Picardie, où elle avait été maintenue par M. Bignon le 4 décembre 1700, mais subsistante alors en Guienne. *D'azur, à 3 étoiles d'or.*

GAILLARD, sieurs de Limeu, de Morival, de Dommart, de Boencourt, de Larcheville, du Fayel, de Sénonville, etc., maintenus par arrêt du conseil d'état du 20 avril 1698, et par M. de Bernage le 31 décembre 1716, après avoir prouvé leur filiation depuis Alexandre Gaillard, écuyer, sieur de Ferré, capitaine de gens de pied en garnison au château d'Abbeville en 1485, puis receveur des deniers royaux en Ponthieu, marié avec Nicole le Roy, qu'il nomme dans son testament du 24 septembre 1510. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croix patées du même.*

Cette famille a donné depuis 1542 nombre d'échevins à la ville d'Abbeville. Jean Gaillard, licencié en lois et avocat en la sénéchaussée de Ponthieu, fut élu maïeur en 1566. Claude Gaillard, sieur de Grebeaumesnil, remplit la même charge en 1596.

GAUDE. Sire Jean Gaude, écuyer, mari de Catherine Clabaut, transigea, le 18 novembre 1517, avec Jean Gaillard, bourgeois et marchand, par acte passé à Doresmieux. C'est le premier degré de la production des sieurs de Saint-Ellier et de Martaineville, maintenus par M. Bignon le 6 février 1700. *D'or, à l'amphistère ou pallefeu de sable, armé et langué de gueules.*

Supports : deux lions. Cimier : une sirène, se peignant et tenant un miroir d'argent. Devise : C'EST MON PLAISIR.

Mathieu Gaude (fils de Clément Gaude), seigneur de Saint-Ellier, de la Planche, du Cauroy, et autres lieux, conseiller du Roi, bailli d'Abbeville, fut élu maïeur de cette ville en 1316, et depuis il fut sénéchal du comté de Saint-Pol et gouverneur de Picquigny et du vidamé d'Amiens. Il épousa Marguerite de Limeu, dont toute la famille de Gaude est descendue.

Jean Gaude, dont nous avons parlé plus haut, seigneur de Saint-Ellier, du Boisle et de Méricourt, fut maïeur d'Abbeville en 1512, et depuis lors cette famille a donné plusieurs autres maïeurs et nombre d'échevins de cette ville.

DE LA GAUTERIE, seigneurs de Canchy, de Gand, etc., maintenus par M. Bignon le 11 avril 1699, ont prouvé depuis Nicolas de la Gauterie, écuyer, maître d'hôtel de M. de Mailly, marié, par contrat du 3 février 1548, avec Françoise de Séricourt. *De gueules, à deux lions léopardés d'argent, ayant chacun sur l'épaule un croissant de gueules.*

GEDOYN, sieurs de Carnetin, originaires de Paris. Une branche de cette famille, celle de Maisières, a été maintenue par M. Charles de Colbert du Terron, commissaire, départi à la Rochelle le 28 septembre 1669. Celle de Carnetin le fut par M. Bignon le 10 décembre 1703. Cette famille descend d'Hector Gedoyn, anobli par le roi Henri III, au mois de juin 1585. *D'azur, au besant d'argent, surmonté d'une étoile, et accosté de 2 épis d'or; au chef du même, chargé d'une rose de gueules.*

LE GILLON, sieurs du Grotizon, maintenus par arrêt de la cour des aides de Paris du 14 mai 1664, et par M. de Bernage, le 22 mai 1710, ont prouvé depuis Jean le Gillon, écuyer, seigneur du Grotizon, vivant le 20 mai 1551. *D'azur, à deux lions adossés d'or, ayant leurs queues entrelacées.* Supports et cimier : trois lévriers.

DE GOMER, seigneurs de Quevauvillers, maintenus par M. Bignon le 21 mai 1704, ont produit depuis Charles de Gomer, écuyer, seigneur de Cuiguières en Beauvaisis, vivant, en 1547, avec Jeanne de la Tramerie, sa femme. *D'or, au lambel d'azur, accompagné de 7 merlettes de gueules, 4 rangées en chef et 3 en fasce.*

Cette famille est très-ancienne, et l'un de ses auteurs a joué un rôle brillant dans l'histoire, par la défense de Beauvais contre les Bourguignons en 1472.

GORGUETTE, sieurs du Bus, d'Heilly, du Cloître d'Argœuves, etc. Cette famille a produit depuis Jean Gorguette, écuyer, sieur du Bus, dont la veuve, Françoise Godde, transigea, le 9 janvier 1541, avec Robert Gorguette, écuyer, licencié ès-lois, son fils, et Louis du Tertre, écuyer, mari de Madelaine Gorguette, sa fille, veuve en premières noces de Walerand de Licques. *D'argent, à la hure de sanglier de sable, accompagnée de 3 croissants de gueules.* Supports et cimier : trois centaures.

DE GOUSSENCOURT, seigneurs de Grivesnes, de Cantigny, et de Billy, maintenus par M. Bignon le 28 mai 1701, ont fait preuve depuis Jean de Goussencourt, écuyer, lequel fut déclaré noble et extrait de noble génération par sentence rendue par Baudouin, seigneur de Noyelles et du Tilloloy, chancelier du duc de Bourgogne, gouverneur et bailli des villes, prevôtés et châtellenies de Péronne, Montdidier et Roye, le 4 juillet 1427, contre les habitants de la paroisse de Croix, qui l'avaient imposé au rôle des tailles, et qui furent condamnés par cette sentence à lui payer les dépens. *D'hermine, au chef de gueules.* Supports : deux hermines, colletées de gueules. Cimier : un coq de sable, becqué, crêté et barbé de gueules, portant en son bec une banderole avec cette légende : VIGILANTI ET PURO. Devise : MALO MORI QUAM FŒDARI.

Cette ancienne maison a pris son nom de la terre de Goussencourt, située à une lieue de la ville de Nesle, et dont la mairie fut vendue, au mois de juin 1221, par Pierre de Goussencourt, à l'abbaye de Soissons, pour le prix de 300 livres parisis.

Jean de Goussencourt, élu abbé de Saint-Pierre de Corbie en 1158, fut nommé cardinal, évêque de Palestrine en 1172.

DE GREFFIN, seigneurs des Tournelles, originaires de Crépy. Jean Greffin, écuyer, seigneur de Duvy, en Valois, licencié ès-lois, vivant avec Jeanne du Fresne, sa femme, en 1541, est le premier degré de la production de cette famille, maintenue par M. Bignon le 11 avril 1699. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.* Supports : deux licornes.

DE LA GRENÉ, voyez DE LAGRENÉ.

DES GROSEILLIERS, seigneurs de Saint-Léger, de Neuvireuil, etc. La preuve de cette famille remonte à Jacques des Groseilliers, écuyer, sieur de Saint-Léger, licencié ès-lois, lieutenant-général en la sénéchaussée de Ponthieu, vivant le 20 novembre 1539. Elle a été maintenue par M. Bignon le 9 mai 1699. *De sable, à la croix ancrée d'argent.* Tenants : deux sauvages. Cimier : un lévrier issant.

DE GROUCHES, seigneurs, barons, comtes et marquis de Grouches, de Gribauval, de Chepy, etc., ont produit devant M. de Bernage, depuis Hubert de Grouches, chevalier, seigneur de Grouches, de Gribauval et du Luat en Valois, marié, vers l'an 1460, avec Jeanne de Wambourg, et ont été maintenus le 7 septembre 1716. *D'or, à 3 fasces de gueules.* Tenants : deux sauvages. Cimier : une femme échevelée, issante d'un vol banneret.

Cette maison est ancienne et s'est illustrée par ses services et ses alliances. La seigneurie de Grouches, dont elle tire son nom, est située à une lieue N.-E. de la ville de Doullens.

GUÉRIN, seigneurs de Sauville, de Brûlart, de Tarnault et de Goyencourt, famille originaire de Champagne, maintenue par M. Bignon le 31 mars 1705, sur la production de ses titres de noblesse, dont le plus ancien est un contrat d'échange du 29 octobre 1542, fait entre noble homme Didier Guérin, écuyer, demeurant à Château-Thierry, et Gui Flamignon, chanoine de Reims. *D'or, à 3 lions de sable, lampassés, armés et couronnés de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

DE GUEULLY, seigneurs de Rumigny, maintenus par M. Bignon le 29 août 1699, ont fait preuve depuis Philippe de Gueully, seigneur de Rumigny, verrier à la Broye, près Hesdin, auquel le roi d'Espagne, par charte du 16 juillet 1564, accorda les priviléges dont jouissaient les autres verriers. Le roi Henri III lui accorda des lettres de noblesse au mois de décembre 1577. A cette époque Philippe de Gueully se qualifiait écuyer, sieur de Villers-au-Bocage et de Villaine-au-Bois, maître de la verrerie de la Broye, et grenetier au magasin à sel d'Amiens. *D'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une aigle d'azur, becquée et armée de gueules.* Supports : deux chiens courants.

DE GUILLEBON. Le nom primitif de cette famille, originaire de Clermont, en Beauvaisis, est LE THOILLIER. De Jean le Thoillier, *dit* Guillebon, écuyer, sieur d'Angivillers, décédé avant l'année 1528, sont sorties les deux branches des seigneurs de Beaurevoir, maintenus par M. de Colbert, le 7 août 1666, et par M. Bignon le 27 mars 1700, et des seigneurs de Bethencourt et de Wavignies, maintenus le même jour par M. Bignon. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 besants du même.* Supports et cimier : trois lévriers.

DE GUISELIN. Quatre branches de cette famille, toutes issues de Michel Guiselin, écuyer, rappelé comme défunt dans un acte du 2 septembre 1513, ont été maintenues lors de la recherche générale, savoir : les seigneurs de Chipelly, par arrêt de la cour

des aides du 7 mai 1665, et par M. Bignon le 23 juin 1698; les seigneurs de Fromessent, de Lannoy et de l'Epinoy, par le même intendant et à la même époque; les seigneurs des Barreaux, également par M. Bignon, le 24 décembre 1698, et les seigneurs de la Motte, par M. de Bernage, le 7 septembre 1716. *D'azur, à 3 paons d'or.* Supports : deux licornes. Cimier : un paon issant.

GUYOT, voyez DE MONTGUYOT.

H

DE HAINAULT, voyez DE HENAULT.

DE HALLWYN OU DE HALLUIN. Louis de Hallwyn, écuyer, seigneur de la Chapelle, et Antoinette Maillard, assistèrent, le 18 janvier 1530, au contrat de mariage de César de Hallwyn, leur fils, avec Marie du Hamel de Landrethun. Leur postérité a formé deux branches, maintenues, la première, des seigneurs de Souteauville et de Bois-Bernard, par arrêt de la cour des aides de Paris du 6 mai 1664, et par M. Bignon le 29 novembre 1697; la seconde, des seigneurs d'Arry, par M. de Bernage le 23 septembre 1715. *D'or, à 3 lions de gueules.*

Il n'y a pas de titres qui rattache cette famille aux branches légitimes de l'illustre maison de Hallwyn.

DU HAMEL. Nicolas du Hamel, écuyer, sieur du Mesnil-Heudin, fils de feu noble homme Antoine du Hamel, écuyer, sieur dudit lieu, et de Marie Carpentin, épousa, le 18 février 1528, Marie Sanson de Berlise. Guillaume du Hamel, écuyer, sieur de Canchy et de Marcheville, et Oudard du Hamel, écuyer, seigneur d'Yvrenc, ses arrière-petits-fils, furent maintenus par M. Bignon le 6 février 1706. *D'azur, à la bande d'or, chargée de 3 roses de gueules.* Supports et cimier : trois griffons.

HANNICQUE, famille originaire de Corbie. D'Antoine Hannicque, écuyer, seigneur de Villers en Artois, et de Ronquerolles, vivant le 31 mai 1519, et de Jeanne de Poix, sa femme, sont provenues toutes les branches de cette famille, dont quatre existantes lors de la recherche générale ont été maintenues par M. Bignon, savoir: celle des seigneurs de Ronquerolles et de Hamelet, et celle des seigneurs de Herquelines, le 11 décembre 1700; la branche des seigneurs de la Mairie le 11 janvier 1701, et la branche des sieurs de Follemotte et de la Linette, le 11 décembre 1700. *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de 3 roses de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

DE LA HAYE, seigneurs de Wierre, de la Houssaye, de Brexen, et du Hamel, maintenus par M. Bignon le 11 décembre 1697, et par M. de Bernage le 7 septembre 1716, ont prouvé depuis Philippe de la Haye, écuyer, sieur de Questreborne, qui, dans une sentence du maire et des échevins de Desuresnes, du 19 septembre 1517, est dit fils de Jean de la Haye, écuyer, petit-fils d'Ansel de la Haye, écuyer, lequel avait pour père Willaume de la Haye, écuyer, fils de Nicaise de la Haye, *dit* à la Barbe, et de Jeanne de Bernieules, lesquels ont tous vécu noblement, et comparu à l'arrière-ban avec les autres gentilshommes. *D'azur, fretté d'or, semé de chausses-trappes d'argent dans les claire-voies.* Supports et cimier : trois lions.

DE HEMOND, seigneurs de Dalles, de la Cour et de Saint-Michel, maintenus par M. Bignon le 28 mars 1699, ont produit depuis Pierre de Hemond, écuyer, sieur de Dalles, marié avec Yolande d'Ineville, et rappelé comme défunt dans un acte du 10 janvier 1546, (*v. st.*) *Echiqueté d'or et de gueules; au franc canton d'hermine.*

DE HENAULT, famille qui a prouvé depuis Simon Henault ou Hainault, écuyer, dont la veuve, Jeanne d'Ailly, assista, le 10 mai 1540, au contrat de mariage de Nicolas Henault, écuyer, leur fils, avec Marguerite du Fay d'Yaucourt. M. Bignon a maintenu cette famille le 28 février 1699. *Losangé d'or et de gueules.* Supports : deux lions.

L'HERMITE, seigneurs de Lanty, des Fieux, etc., famille originaire de Périgord, laquelle a fait preuve devant M. Bignon, qui l'a maintenue le 4 octobre 1698, depuis Jean l'Hermite, écuyer, seigneur de Soulier, lequel fit son testament le 10 octobre 1448. *D'azur, à 3 chevrons d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes du même.*

DE HERTE, seigneurs de Hailles et de Septoutre. Cette famille, maintenue par M. Bignon le 27 mars 1708, descend de Jean de Herte, sieur de la Montoye, anobli par lettres de Henri IV, du mois d'octobre 1594, en considération des services qu'il avait rendus en contribuant à la réduction de la ville d'Amiens. *D'azur, à 3 soucis d'or.* Supports et cimier : trois lions.

HEUZÉ, sieurs de Hurtevent, d'abord condamnés par M. de Colbert, le 4 juin 1667, ont été maintenus au conseil-d'état le 31 octobre 1669, déchargés d'une taxe de 4000 livres par un second arrêt du 8 janvier 1697, et maintenus en dernier lieu

par M. de Bernage le 30 mars 1716. Cette famille a pour auteur Nicolas Heuzé, écuyer, homme d'armes des ordonnances, nommé dans l'acte de tutelle de ses petits-enfants, du 3 novembre 1516. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix ancrée d'or; aux 2 et 3 d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules : sur le tout d'azur, à 3 étoiles d'or.* Supports : deux licornes. Cimier : un cygne dans un vol échiqueté d'or, d'azur et de gueules de 3 tires.

L'HIVER, voyez L'YVER.

DE HODICQ, nom primitif de la maison DE COURTEVILLE; voyez ce dernier nom.

Maître Pierre de Hodicq, licencié ès lois, auditeur à Montreuil, passa, en cette qualité, l'acte d'une constitution de rente faite le 1er mai 1459, par Jean d'Isque, écuyer, au profit de noble homme Homert (Omer), de Marle, seigneur de Noully.

Nous observerons que, quoique les auditeurs fissent en quelque sorte les fonctions de notaires, ils ne dérogeaient pas quand ils étaient gentilshommes; et il y avait beaucoup de pauvres familles qui exerçaient cette charge. Jacques Langlois, auteur de MM. de Septenville, était auditeur en 1444, et l'acte qui lui donne cette qualité est scellé du sceau de ses armes, avec casque, supports et cimier. Jean d'Ardres, auditeur, scella de même de son sceau un acte du 27 juillet 1446, et le sceau de Jean de Noyelles, également auditeur, se voit à un acte du 13 avril 1497. Il représente *un lion*, est sommé d'un casque, et a des supports et un cimier.

DE LA HOUSSOYE, seigneurs de Mezicourt et de Neuvillette, maintenus par M. Bignon le 17 décembre 1701, et par M. de Bernage le 28 novembre 1716. Cette ancienne famille a pris son nom d'une terre située à une lieue et demie de Corbie, et a prouvé sa filiation d'une manière suivie depuis Adrien de la Houssoye, écuyer, seigneur de Mezicourt, vivant le 23 mars 1484. *Coupé d'argent et d'azur, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, brochant sur le tout.* Supports et cimier : trois lions.

I

D'IMBLEVAL, seigneurs de Favencourt, de Valencourt, d'Isengremel, etc.; ancienne famille originaire du comté d'Eu, laquelle a été maintenue par M. Bignon le 18 février 1702, après avoir

produit depuis Nicolas d'Imbleval, écuyer, sieur de Douvrendel, vivant en 1480, avec Antoinette du Mont, sa femme. *De gueules, à 3 quintefeuilles d'or.*

Jean d'Imbleval, capitaine (gouverneur) du château de Longueville, fut dispensé du service du ban, en 1370.

D'INVAL, voyez D'AINVAL.

D'IPPRE, seigneurs de Fluy et d'Authieulle. Cette famille, maintenue par M. Bignon le 9 octobre 1698, a produit depuis Jean d'Ippre, écuyer, sieur de Fluy, marié, le 28 mai 1538, avec Marie de Rely, et reconnu noble par sentence des élus d'Amiens du 12 novembre 1573. *De gueules, à 3 lions d'or, accompagnés de 8 fleurs de lys du même en orle.* Tenants et cimier : trois sauvages.

Jean d'Ippre fut élu maïeur d'Amiens en 1363, Honoré d'Ippre en 1378 et 1382, et autre Jean d'Ippre en 1396, 1399 et 1404.

D'ISQUE. La terre d'Isque, située sur la rivière de Liane, à cinq quarts de lieue S. E. de Boulogne, a donné son nom à cette ancienne famille de chevalerie, dont le premier auteur connu, Watier d'Isque, chevalier, vivait en 1160. Catherine d'Isque, dame d'Audinghen, de Moquinghen, de Rosty, du Mesnil et de Rodinghen, porta ces terres en mariage à Collinet de Sempy, chevalier, seigneur de Poutrincourt, vivant en 1396.

Trois branches de cette famille, dont la filiation est littéralement établie depuis Jean d'Isque, écuyer, vivant le 1er mai 1459, ont été maintenues par M. Bignon, la première *dite* des seigneurs d'Isque et de Blacourt, le 23 août 1698; la seconde, des seigneurs d'Hermerengues, le 18 avril 1699, et la troisième, des seigneurs du Manoir et d'Arsonval, vicomtes de Carluy, le 23 août 1698. *D'or, à la croix ancrée de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

J

DE JAMBOURG, seigneurs de Mory et de Monstrelet, maintenus par arrêt de la cour des aides de Rouen, du 16 février 1519, par M. de Colbert le 24 juillet 1666, et par M. Bignon le 25 juin 1699, ont prouvé depuis Jean Jambourg, écuyer, vivant vers 1450. *D'argent, à 3 merlettes de sable.*

L

DE LAGRENÉ, seigneurs de Cavillon, de la Motte, etc. Cette famille a produit depuis Jean de Lagrené, écuyer, rappelé dans

un acte de relief fait devant le baron de Picquigny, par Étienne de Lagrené, son fils, pour deux fiefs situés à Bellestre, le 2 juillet 1546. *De gueules, à 2 chevrons d'or, le 1er renversé, entrelacés.* Supports et cimier : trois lions d'or.

DE LALLIER, sieurs du Fayet et de Blamont, famille originaire de la ville de Saint-Quentin, maintenue par arrêt du conseil-d'état du 16 juin 1667, et par M. Bignon le 28 mars 1699. Sa production remonte à Nicolas Lallier, écuyer, rappelé dans l'acte de partage de sa succession du 17 juin 1560. *D'azur, à un allier d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 besants d'or.* Supports : deux licornes.

DE LAMIRÉ, sieurs de Caumont et de la Retz, maintenus le 16 mai 1699, par M. Bignon, descendent de Jean Lamiré, qualifié écuyer, sieur de Bachimont, dans un bail qu'il fit le 1er février 1557, au profit d'Antoinette le Moictier, veuve de Jean de Mautort. *D'argent, à la bande de sable, accompagnée de 6 billettes du même en orle.* Supports : deux lions.

DE LANCRY. Trois branches de cette famille ont été maintenues par M. Bignon le 25 juin 1700 : 1° les seigneurs de Verpillières et de la Berlière; 2° les seigneurs de Prompt-le-Roy, d'Herlies et du Cauroy; 3° les seigneurs du Carouge, de Sailly-le-Secq et de Libermont. Toutes ces branches ont justifié de leur noblesse depuis Nicolas de Lancry, écuyer, seigneur d'Autreville, rappelé comme défunt dans une transaction passée le 6 octobre 1497, par Marie de Halloy, dame de Bains, sa veuve. *D'or, à 3 ancres de sable.* Supports et cimier : trois griffons.

LANGLOIS, seigneurs de Septenville, maintenus par M. de Bernage le 30 mars 1716, descendent de Jacques Langlois, auditeur, qui scella en cette qualité du sceau de ses armes un acte de l'année 1444, conservé aux archives de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. *Coupé, au 1 d'or, à l'aigle issante de sable; au 2 d'argent, à 4 pointes de gueules.* Supports : deux lions. Cimier : un loup issant d'un vol chargé des armes de l'écu.

LARDIER, sieurs de Sersenne, famille originaire de Besançon, descendue de Gerard Lardier, docteur ès droits, pourvu, le 20 mars 1538, de la charge de juge en la mairie de Besançon. M. Bignon a rendu son jugement en faveur de cette famille le 17 mars 1697. *De gueules, au lambel d'or.*

DE LASTRE, seigneurs de Montquesnel, de Menegard, du Breuil, de la Chevalerie, de Ravenne, etc., maintenus par M. Bignon le 28 décembre 1697, et précédemment par arrêt

de la cour des aides du 21 mars 1664, ont prouvé depuis Antoine de Lastre, écuyer, seigneur de Montquesnel et de la Chevalerie, vivant le 24 février 1552. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.* Supports : deux licornes. Cimier : un lion issant de l'écu.

DE LENGLANTIER, seigneurs de Saint-Uzoye, du Plessier, etc., famille originaire du Beauvaisis, qui a produit depuis Robert de Lenglantier, écuyer, vivant le 2 décembre 1523, et a été maintenue par arrêt de la cour des aides du 29 avril 1665, et par M. Bignon le 20 juin 1699. *D'argent, à 3 tourteaux de gueules.* Supports et cimier : trois licornes.

DE LESPAULT, sieurs de Conterry, de Carnoy, de Montigny, de Matringan, de Houvoy, etc., maintenus par M. Bignon le 31 décembre 1700, ont prouvé depuis Jean de Lespault, écuyer, sieur des Prés, marié avec Marguerite de Courteville, et nommé parmi les nobles dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume du Boulonnais, du 1er août 1550. *D'or, au créquier de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

LESPERON. Trois branches de cette famille ont été maintenues par M. Bignon le 9 juin 1705 : 1° les sieurs d'Ochencourt, d'Handrechies et des Granges; 2° les sieurs de Camp-Saint-Pierre et de Franqueville; 3° les sieurs de Belloy, de Ville et du Mesnil. Elles ont toutes prouvé leur descendance de Michel Lesperon, sieur de la Jonquière, auquel, en récompense de ses services, le roi Henri IV accorda des lettres de noblesse au mois de mars 1594. *D'azur, à 3 molettes d'éperon d'argent.* Supports et cimier : trois licornes.

LESQUEVIN (1), seigneurs de Baconval et de Lannoy, etc., famille originaire de Roye, qui, selon le jugement de maintenue de M. de Bernage du 30 janvier 1715, prouve sa noblesse depuis Charles Lesquevin, écuyer, sieur de Baconval, auquel le roi Henri IV accorda des sommes confisquées sur ses sujets rebelles, par lettres patentes du 7 novembre 1589. Il était fils, selon un compulsoire du 20 avril 1669, d'Adrien Lesquevin, écuyer, seigneur de Baconval, conseiller et trésorier-général des finances du prince de Condé et de Catherine de Bourbon, sa fille unique, décédé à

(1) Ce nom picard se traduit du patois par *Leschévin*. Voyez au *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, par M. Secousse, tom. IV, p. 417 et tom. V, pag. 198, deux lettres du roi Charles V, des années 1364 et 1369, dans lesquelles un vendeur de marées à Paris, nommé Henri, est indifféremment surnommé l'Eschevin et Lesquevin.

Senlis le 7 juin 1548. Il n'y a rien dans ces faits produits juridiquement qui justifie la prétention de cette famille de descendre de l'illustre maison de Crèvecœur, prétention qu'un arrêt d'une faveur inconcevable, du conseil-d'état du roi de Pologne, a confirmée en 1755. C'est sur ce fondement que cette famille a porté depuis le titre de marquis de Crèvecœur, et quitté ses armes *De gueules, au lion d'or; au chef échiqueté d'argent et d'azur*, pour prendre celles de la maison de Crèvecœur.

M. Cherin a déclaré qu'attendu la quantité de titres faux, de copies collationnées, et d'autres actes ou faux ou suspects dont on s'était servi pour dresser la généalogie de cette famille, il n'était pas permis de statuer sur le moindre fait au-delà de l'année 1589. V. Comelle. 2. 1.

DE LESTOCQ, seigneurs de Beaufort, des Alleux, de Montigny, de Louvencourt, des Marets, etc. Les deux branches produisantes de cette famille ont prouvé depuis Jean Lestocq, écuyer, sieur de Grandval, vivant en 1407, et ont été maintenues par M. Bignon le 26 avril 1707, et par M. de Bernage le 14 octobre 1715. *D'azur, semé de billettes d'or; à la bande d'argent, chargée de 3 molettes d'éperon de gueules, brochante sur le tout.* Supports et cimier : trois licornes, celle du cimier issante d'un vol aux armes de l'écu.

Philippe Lestocq, receveur du duc de Bourgogne au bailliage de Hesdin, vivait le 28 septembre 1397.

DE LESTOILE. Guillaume de Lestoile, homme d'armes des ordonnances du Roi, vivant le 18 avril 1549, est le premier auquel cette famille remonte sa production. M. Bignon a rendu son jugement en faveur des sieurs de Frenneville, d'Aquitaine, de Preville et de Belleval, le 27 avril 1708. *D'azur, à 3 molettes d'éperon d'or, posées aux trois premiers quartiers, et un besant du même au quatrième.* Supports : deux lions. Cimier : une molette dans un vol banneret.

DE LIÉGART, sieurs de Varennes, maintenus par M. Bignon le 13 mars 1700, ont prouvé depuis Pierre Liégart, écuyer, vivant le 1er avril 1483, et marié, le 18 décembre 1506, avec Péronne d'Arques. *D'azur, au chevron, accompagné de 3 étoiles, le tout d'argent, la dernière étoile surmontée d'une anille du même.* Supports : deux lions d'argent.

DE LICQUES ou DE LISQUES, seigneurs de Tofflet, maintenus par M. Bignon le 17 décembre 1697, ont prouvé depuis Thierri de Licques, écuyer, seigneur de Tofflet, vivant le 23 février 1532. *Bandé d'argent et d'azur; à la bordure de gueules.*

Tenants : deux sauvages. Cimier : un cygne essorant dans un vol banneret.

La terre et seigneurie de Licques, ancienne baronnie du comté de Guines, située sur la petite rivière de Mardick, à une lieue et demie S. d'Ardres et deux lieues S. E. de Guines, a été le berceau de cette famille, jadis puissante et illustre.

Galand de Liskes ou de Licques fut présent, l'an 1084, à la charte de fondation de l'abbaye d'Andernes, faite par Baudouin Ier, comte de Guines. (*Histoire de Guines*, par du Chesne, preuves, pag. 26). Il eut pour fils, Eustache le Vieux, seigneur de Licques ou de Lisques (du Chesne, pag. 103), lequel avait pour frère Baudouin de Licques, et pour enfants Eustache de Licques, IIe du nom, qui a continué la descendance, et Adelène de Licques, mariée, vers l'an 1125, avec Elembert, Ier du nom, vicomte de Marc.

La branche aînée de cette maison s'est éteinte dans les premières années du XVe siècle. L'héritière Béatrix-Eléonore de Licques en porta le riche héritage dans la maison de Recourt, par suite de son mariage, contracté vers l'an 1400, avec François, seigneur de Recourt, chevalier, dont les descendants ont ajouté le nom et les armes de Licques aux leurs.

Les seigneurs de Tofflet sortent d'une branche cadette des anciens sires ou barons de Licques, dont ils ont conservé les armes pures.

LOUVEL. Quatre branches de cette famille ont été maintenues par M. Bignon : 1° les seigneurs de Glisy, le 24 octobre 1699; 2° les seigneurs de la Cour d'Auneuil, le 16 janvier 1700; 3° les seigneurs de Ravenel et de Warvillers, le 12 décembre 1699; 4° et les seigneurs de Fresne, le 25 juin de la même année. Toutes ces branches descendent de François Louvel, écuyer, seigneur de Glisy, élu pour le Roi en l'élection d'Amiens, marié, 1° avec Jacqueline de Conty; 2° par contrat du 16 janvier 1546 (*v. st.*), passé devant Jean d'Ainval, notaire à Amiens, avec Jeanne de Belleville, damoiselle de Tully. M. de Colbert avait précédemment maintenu cette famille le 3 août 1666. *D'or, à 3 hures de sanglier de sable.* Supports : deux licornes. Cimier : une tête de cygne.

DE LOUVERVAL, originaires d'Artois, seigneurs de Bachelin, de Givenchy, de Ploich et de Villers-au-Flos, maintenus par M. Bignon le 1er septembre 1703, ont produit depuis Claude de Louverval, écuyer, vivant, le 5 avril 1539 (*v. st*), avec Jeanne Roullier, sa femme. *D'argent, à 5 fusées de gueules, accolées*

en bande. Supports : deux griffons. Cimier : un sanglier passant.

La généalogie de cette ancienne famille est insérée par addition à celle de Hays dans le VIIe volume de l'*Histoire des pairs de France, et des principales familles nobles du royaume*, par M. de Courcelles.

M

DE MAILLOC, seigneurs barons de Mailloc, en Normandie, seigneurs d'Emalleville, de Montreuil, de Tours, etc., maintenus par M. Bignon le 28 juin 1701, ont produit depuis noble seigneur Jean de Mailloc, chevalier, seigneur châtelain de Mailloc, vivant le 15 avril 1547. *De gueules, à 3 maillets d'argent.* Supports : deux lions.

La terre et baronnie de Mailloc, érigée en titre de marquisat en faveur de la branche aînée par lettres patentes de l'année 1693, est située sur la petite rivière d'Orbiquet, à 2 lieues S. E. de Lisieux. Cette terre est le berceau de cette ancienne maison de chevalerie, dont la Roque, du Moulin et tous les généalogistes parlent avec éloge.

DE MAILLY, sires et barons, comtes et marquis de Mailly et de Nesle, l'une des plus illustres et des plus anciennes maisons du royaume, dont la filiation toute historique a été produite depuis Anselme, seigneur de Mailly, vivant en 1030 et 1070, probablement frère de Fréderic de Mailly, qui, l'an 1058, signa avec les grands officiers de la couronne et les comtes de Flandre et de Ponthieu, la charte d'une donation faite par le roi Henri I à l'abbaye d'Hasnon. On peut suivre dans le VIIIe volume du P. Anselme, pp. 625 à 663, la filiation des diverses branches de cette illustre race, à laquelle plusieurs familles ont tenté de se rattacher, mais sans succès. La branche des marquis de Mailly et de Nesle, qui fait l'objet de cette notice, a été maintenue par M. Bignon le 2 octobre 1706. *D'or, à 3 maillets de sinople.* Supports : deux lions. Cimier : un cerf issant d'une couronne fleurdelysée, d'une fleur de lys et de deux moitiés de fleurs de lys entrecoupées de perles (1). Devise : HOGNE QUI VONRA. (C'est-à-dire : Grogne qui voudra).

---

(1) Concession accordée à cette maison pour avoir donné un régent du royaume sous le roi Charles VI. Elle a produit aussi un grand panetier et un maréchal de France.

DE MAILLY, seigneurs de Briauté, de Saint-Eloy, d'Arsy, etc., maintenus par M. Bignon le 10 mai 1706, ont prouvé depuis très-honoré seigneur Guillaume, *bâtard* de Mailly, ainsi qualifié dans un aveu et dénombrement qu'il rendit de concert avec Catherine de Biach, sa femme, le 17 juillet 1508. (Voyez l'*Histoire des grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 662). On ne trouve dans aucune généalogie de la maison de Mailly le point de jonction de cette branche naturelle. *D'or, à 3 maillets de sinople; au filet de gueules en barre.* Supports et cimier : trois licornes.

DU MAISNIEL, seigneurs de Longuemort et de Hautecourt, maintenus par M. Bignon le 27 octobre 1699, ont prouvé depuis le 6 septembre 1515, date d'une donation faite par Jacques du Maisniel, écuyer, à Pierre du Maisniel, licencié ès-lois, son fils aîné, et de Jeanne de Beuges, sa femme, d'un fief noble situé à Longuemort. *D'argent, à 2 fasces de gueules, chargées de 6 besants d'or.* Supports : deux lions.

Jacques du Maisniel, qui forme le premier degré de cette production, était fils d'autre Jacques du Maisniel, seigneur de Belleval et de Triconval, et de Jeanne Blottefière, et celui-ci avait pour père Jean du Maisniel, auquel le roi Charles VII accorda des lettres patentes d'anoblissement au mois d'octobre 1447. MM. du Maisniel d'Applaincourt et de Belleval en Artois sont deux branches issues de cette famille, et ils ont été maintenus par arrêt du conseil d'état du 6 juin 1761, avec relief de dérogeance sur le degré de Pierre du Maisniel, sieur de la Tricquerie et d'Applaincourt, marié, le 29 octobre 1621, avec Hélène le Vaillant.

MANESSIER. Cinq branches de cette ancienne famille ont prouvé leur descendance de monseigneur Adam Manessier, qui, le 30 juin 1350, obtint la saisine de deux tenements mouvants du Roi à cause de son comté de Ponthieu. Ces branches furent maintenues dans l'ordre suivant : 1° Les seigneurs de Maison-en-Rolland et de la Motte, par M. Bignon, le 24 février 1708; 2° les seigneurs de Brasigny, par le même intendant, le 19 décembre 1699; 3° les sieurs de Cromont, le 29 du même mois; 4° les seigneurs de Preville et d'Omatre, par M. de Bernage, le 22 mai 1710; 5° les seigneurs de Selincourt, par le même intendant, le 23 avril 1711.

Plusieurs membres de cette famille ayant exercé le commerce, leurs descendants, en récompense de leurs services, furent relevés de cette dérogeance; et, comme M. de Barillon, intendant de

Picardie, avait argué de faux plusieurs titres produits devant lui en 1668, cette famille en appela au conseil, où elle fut maintenue par arrêts des 9 juillet 1671, 19 octobre 1672 et 25 septembre 1696.

DE MANNAY, seigneurs de Camps, de Tailly, de Beaufossé, de Saint-Léonard, d'Hocquincourt, etc. Cette famille a été maintenue par M. Bignon le 12 décembre 1699, après avoir prouvé depuis Jean de Mannay, dont la noblesse fut attestée, le 28 juin 1476, devant les auditeurs à Montreuil, par Lancelot de Longvilliers, écuyer, âgé de quatre-vingts ans, fils naturel de feu Jacques de Longvilliers, et par Jean de Courteville, fils naturel de feu monseigneur de Courteville. *D'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable.* Supports et cimier: trois aigles.

DE MANSSEL, seigneurs de Houden et de Nouvillers, ont prouvé depuis Nicolas de Manssel, écuyer, seigneur de Menonvillers, lequel fut déchargé, comme noble, de la taxe des francs fiefs, le 20 juin 1519, et ont été maintenus par M. Bignon le 6 février 1700. *De sinople, à 3 molettes d'éperon d'argent, bordées de sable.* Supports : deux perroquets. Cimier : une sirène.

LE MARCHAND, seigneurs de Charmont et de Roquethun. M. Bignon a maintenu cette famille le 12 novembre 1701, sur la production de ses titres, remontant par filiation à Guillaume le Marchand, écuyer, seigneur de Roquethun, bailli d'Alembon, vivant le 3 mai 1505. *D'or, à 3 rocs d'échiquier de gueules.* Supports : deux lions.

DE MARCILLAC, seigneurs et barons de Courcelles et des Combles, seigneurs de la Vauvais et de Bellengreville, famille originaire de la ville de Périgueux. Elle a justifié sa noblesse depuis François de Marcillac, reçu premier président au parlement de Rouen le 14 juillet 1528, et a été maintenue par M. Bignon le 11 avril 1699. *D'azur, à 3 marcs d'or.* Supports: deux lévriers.

DE LA MARÉE. Charles de la Marée, écuyer, sieur de la Marée, rappelé, en 1501, avec son frère François de la Marée, dans le contrat de mariage de Jean de la Marée, fils de Charles, capitaine d'une compagnie écossaise de la garnison de Calais, forme le premier degré de la production de cette famille, qui fut maintenue par M. le Tonnellier de Breteuil, intendant de Picardie, le 14 mars 1679, et par M. de Bernage le 7 janvier 1716. *De gueules, à la croix d'or, cantonnée de 4 lions d'argent.* Supports et cimier: trois lions.

DE MAREUIL, seigneurs de la Ferrière, de Belleville, etc., maintenus par M. Bignon le 26 janvier 1704, sont issus d'Adrien de Mareuil, conseiller au bailliage et siége présidial d'Amiens, et ancien maïeur de cette ville, qui, pour avoir contribué à en chasser le duc d'Aumale en ouvrant les portes au seigneur d'Humières, reçut du roi Henri IV, en 1594, des lettres patentes de noblesse, confirmées par autres lettres patentes du 4 juin 1654, en faveur de Pierre et Jean de Mareuil, ses petits-fils. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles du même.* Supports et cimier : trois lévriers.

MATIFFAS, sieurs de la Salle, de Monthu, de Monteville, de Tilloloy, etc. Cette famille a pour auteur Mathieu Matiffas, domicilié à Saint-Riquier, lequel fut déchargé du droit de francs-fiefs par sentence des commissaires départis dans le comté de Ponthieu du 27 juillet 1374; et elle a été maintenue en conséquence de cette preuve, par M. Bignon, le 23 septembre 1706. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 trèfles du même.* Supports et cimier : trois lions.

DE MAULDE, marquis de la Buissière, barons de Colembercq, seigneurs châtelains de Condette, etc., ont été maintenus par M. Bignon le 9 octobre 1698, sur une production remontant à Pierre de Maulde, écuyer, seigneur de Neufville, vivant en 1542, avec Jeanne, dame de Condette et de Colembercq, sa femme, fille et héritière de François de Condette, chevalier, baron de Colembercq, et de Joachime de Saint-Omer. *D'or, à la bande de sable, frettée d'argent.*

Cette maison, qui tire son nom de la terre de Maulde, en Hainaut, est illustre par son origine, ses services et ses alliances. Nous en donnerons la généalogie complète dans le prochain volume de cet ouvrage.

DE MAY, seigneurs de Seigneurville et de Vieulaine, famille ancienne, originaire de la ville d'Amiens, laquelle fut maintenue dans sa noblesse par M. Bignon le 21 août 1700, après avoir prouvé depuis Nicolas de May, écuyer, vivant le 25 janvier 1525, alors fiancé avec Marguerite de Belloy. *D'or, au chevron d'azur.* Tenants et cimier : trois sauvages.

Pierre de May, sieur de Saint-Gratien, fut élu maïeur de la ville d'Amiens en 1444, 1447, 1450, 1453 et 1456, année de sa mort; Jean de May le fut en 1463 et 1477; Pierre de May, seigneur d'Allonville, de Saint-Gratien, de Courcelles, de Bettencourt, de Frohen, etc., en 1496, 1498, 1499, 1504, 1507,

1508, 1511, et Jacques de May en 1511 et 1521. (*Hist. de la ville d'Amiens*, pag. 78, 79, 80).

MESNAGER, seigneurs du Mortier, de la Huberderie, d'Auroy et de Courbuisson, famille originaire de Paris, qui a prouvé depuis Charles Mesnager, pourvu d'une charge de secrétaire du Roi, et à raison de cette charge exempté de la taille par arrêt du grand conseil, du 13 mars 1538. (*Histoire de la Chancellerie de France*, t. 1, pp. 99, 110). Charles Mesnager demeurait alors à Tours. Ses descendants ont été maintenus par arrêt du conseil d'état du 25 novembre 1706, et par M. de Bernage le 20 janvier 1716. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 merlettes d'argent.*

DU MESNIL, seigneurs de Vaux. Pierre du Mesnil, marié vers l'an 1460, avec Jeanne d'Ailly, et rappelé dans la sentence de maintenue de noblesse, obtenue par François du Mesnil, écuyer, seigneur de Vaux, son petit-fils, en l'élection de Montdidier, le 9 mars 1540, est le premier auteur connu de cette famille. M. Bignon a rendu son jugement en sa faveur le 29 août 1699. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 tourteaux de sable, et accompagnée de 3 coquilles d'argent.* Tenants et cimier : trois sauvages.

DU MESNIL, sieurs de Fienne, de Maricourt, de Bretencourt, etc., famille originaire de Normandie, maintenue par M. Bignon le 2 janvier 1700, comme issue de François du Mesnil, sieur du Fief, homme d'armes de la compagnie de César *Monsieur*, relevé de la dérogeance de Pierre du Mesnil, son père et de Jean du Mesnil, son aïeul, ce dernier fils de Renaud et petit-fils de Jean du Mesnil, anoblis par lettres patentes du roi Louis XI, du mois d'avril 1477; ces lettres de relief accordées par le roi Henri IV, et datées du camp devant Doullens le 1 octobre 1597. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux roses d'argent.*

LE MOICTIER, sieurs de Bichecourt. Cette famille a produit depuis noble personne Eustache le Moictier, écuyer, sieur de Neuilly-l'Hôpital, présent au contrat de mariage de Jean le Moictier, écuyer, son fils, avec Marguerite de Villefroy, le 2 octobre 1555. M. Bignon a rendu son jugement le 21 mars 1699. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 gerbes du même.* Supports et cimier : trois lévriers.

Laurent le Moictier fut élu maïeur d'Abbeville, en 1203.

LE MOINE. Trois branches de cette famille ont produit depuis

Guillaume le Moine, écuyer, sieur de Blangermont, nommé avec Nicole de Vellet, sa femme, dans une transaction du 28 novembre 1559, et ont été maintenues, savoir, la branche des seigneurs de Blangermont, le 22 décembre 1698, la branche des seigneurs de Gouy, le 15 février 1704, et la branche des seigneurs des Essarts, le 22 décembre 1698. Déjà M. de Barillon d'Amoncourt avait reconnu la noblesse de cette famille par jugement du 9 novembre 1668. *D'azur, à la bande d'or, chargée des croisettes de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

DE MONCHY, seigneurs de Caveron, de Saint-Martin, de Noroy, etc., maintenus par M. Bignon le 2 juin 1708, ont prouvé depuis Jean de Monchy, seigneur de Montcavrel, maître d'hôtel du Roi, tué à la bataille de Ravenne, en 1512. *De gueules à 3 maillets d'or.* Supports : deux lions. Cimier : un maure issant.

La maison de Monchy est une des premières et des plus illustres de l'Artois, dont elle est originaire. La seigneurie de Monchy-Cayeux, qui fut son berceau, était une ancienne baronnie, située sur la Ternoise, à une lieue et demie N. O. de Saint-Pol. Drion, seigneur de Monchy, l'un de ses premiers auteurs, accompagna le roi Louis le jeune à la Terre-Sainte en 1146, et se maria avec Ade de Picquigny. Toutes les autres alliances de cette maison sont avec les plus considérables de l'Artois, la Flandre et la Picardie. Elle a formé les branches de Rubempré, marquis de Montcavrel; des marquis d'Hocquincourt, dont est sorti un maréchal de France (1), et un grand prévôt de l'hôtel du Roi; des seigneurs d'Inquessen, de Caveron, d'Henneveux et de Saint-Martin; des seigneurs de Sénarpont et barons de Wismes; des seigneurs de Moismont et de Criquebœuf, et des seigneurs de Campneusville. La filiation de ces diverses branches est établie dans le t. VII, pp. 553 à 567 de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne.*

DE MONCHY, sieurs d'Auberville, de Bihorel, de Brequi-

---

(1) Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, créé maréchal de France le 5 janvier 1651. Ce maréchal termina par une lâche trahison une carrière qu'il avait parcourue pendant plus de 30 ans avec gloire. Il tenta de livrer Péronne aux Espagnols ; mais son propre fils déjoua ce complot, fit tirer le canon de la ville sur les troupes de son père, et l'obligea de fuir. Georges de Monchy, marquis d'Hocquincourt, alla ensuite se jeter aux pieds du Roi pour lui remettre le gouvernement de Péronne dont il ne se croyait plus digne après la défection de son père; mais le Roi refusa sa démission, et plus tard honora sa fidélité du collier de ses ordres. Quant au maréchal, il fut tué dans les rangs espagnols, de cinq coups de mousquets, le 13 juin 1658, en voulant reconnaître les lignes de l'armée française devant Dunkerque.

gny, etc., famille originaire de Normandie, maintenue dans cette province par M. Barrin de la Gallissonnière, le 14 avril 1668, et en Picardie par M. Bignon, le 17 décembre 1707, d'après ses preuves de noblesse remontant à Charles de Monchy, écuyer, vivant le 1er décembre 1545. *De gueules, à 5 cotices d'argent.*

MONET, seigneurs de Wavres, de la Salle, etc., maintenus par M. de Bernage le 5 octobre 1715, ont produit depuis Gilbert Monet, sieur de Zuvestic et d'Estienbricq, conseiller et procureur du Roi au comté de Boulonnais, vivant lors du contrat de mariage de son fils, Jacques Monet, écuyer, sieur de Wavres, avec Anne de la Pasture, le 9 novembre 1608. *D'azur, au pal d'argent, chargé d'une étoile et d'un croissant de gueules, et accosté de 2 lions affrontés d'or, lampassés et armés de gueules.* Supports : deux lions. Cimier : une étoile.

DE MONS, sieurs d'Hédicourt, maintenus par M. Bignon le 9 juin 1708, et précédemment par la cour des aides de Paris le 17 juillet 1663, et par M. de Colbert le 29 avril 1667, ont prouvé depuis Jean de Mons, écuyer, sieur de la Broye, homme d'armes des ordonnances du Roi sous M. de Mailly, vivant le 20 mai 1560. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'éperon, et en pointe d'une rose du même.* Supports et cimier : trois lions. Cette famille a toujours exercé des charges de magistrature au bailliage d'Amiens.

DE MONS. François de Mons, sieur de Thuison, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi en 1680, pourvu, le 7 août 1707, d'une charge de secrétaire du Roi, a été maintenu dans la qualité d'écuyer, attachée à l'exercice de cette charge par M. Bignon le 30 décembre de la même année 1707, et n'a laissé que des filles. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une montagne d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.* Supports et cimier : trois lévriers.

DE MONSURES. Trois branches de cette illustre et ancienne maison ont été maintenues dans les diverses recherches, et en dernier lieu par M. Bignon le 6 mars 1700, savoir, la branche des seigneurs de Monsures et d'Auvillers ; celle des seigneurs de Saint-Leger, de Graval, de Montonvillers, de Conteville, etc., et celle des seigneurs de Brassy et d'Agnières. Toutes ces branches descendent de Jean, seigneur de Monsures, second fils de Gerold de Conty, celui-ci fils d'Osmond, seigneur de Conty, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, en 1147. Jean de Monsures fut apanagé de la terre de ce nom, située sur la petite rivière de Selle, à une lieue S. S. E. de Conty, et quatre

S. S. O. d'Amiens. Jean, seigneur de Conty, son frère aîné, approuva avec lui, ainsi que Mabille, Avide, Emeline et Eremburge, ses sœurs, et Asseline leur mère, une donation de cent journaux de bois faite en 1170, par Gerold de Conty, leur père. Le même Jean scella de son sceau, comme seigneur de Monsures, une charte de l'an 1201, confirmative de dons faits à la même abbaye par Gerold, son père, de biens fonds situés au terroir de Menevillers. Ce sceau qui représente *un orle*, est celui des anciens seigneurs de Conty. A partir de la fin du XIIIe siècle, les descendants de Jean, seigneur de Monsures, ont scellé leurs actes des armes que cette maison n'a pas cessé de porter depuis, savoir : *De sable, à la croix d'argent, chargée de 5 fermaux de gueules.* Supports et cimier : trois sauvages.

DE MONTBETON, originaire de Guienne, seigneurs de la Chapelle, de Longvillers, de la Mothe, etc. Noble Bertrand de Montbeton, seigneur de la Seube, en Astarac, vivant le 23 avril 1542, forme le premier degré de la production de cette famille, qui fut maintenue par M. Bignon le 28 février 1699. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la cloche d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or.*

Cette famille paraît ancienne. Il existe une terre de Montbeton sur la rive gauche du Tarn, à une lieue N. N. O. de Montauban, dont elle a pu tirer son nom.

DE MONTCORNET, seigneurs de Montcornet, de Castigny, de Belleville, etc., maintenus par M. Bignon le 4 décembre 1700, ont prouvé depuis Jacques, seigneur de Montcornet, écuyer, enseigne de la compagnie de M. du Cauroy, gouverneur d'Ardres, rappelé comme défunt dans une transaction passée par ses fils le 6 avril 1559. *De gueules, à l'aigle essorante d'argent.*

DE MONTHUIS ou DE MONTEWIS, sieurs de la Rivière, de la Motte, de la Salle, etc. Cette famille a prouvé depuis Robert de Monthuis, écuyer, seigneur de la Marbecque, marié, par contrat du 6 avril 1554, avec Madelaine Davault, et a été maintenue par M. Bignon le 8 janvier 1701. *D'or, à l'ancre de sable.*

La terre de Monthuis, dont cette famille ancienne tire son nom, est située en Boulonnais.

DE MONTGUYOT, seigneurs de Montguyot, famille originaire de Vermandois, dont le nom primitif était GUYOT. Nicolas Guyot, chevalier, seigneur de Montguyot, premier auteur connu de cette famille, est nommé dans un dénombrement fourni au Roi, le 20 mai 1520, par Jacques de Caulaincourt. Ses descen-

dants ont été maintenus par M. Bignon les 18 juin 1700 et 17 décembre 1707. *D'azur, à une palme entre deux clefs d'or. surmontant trois coquilles du même.* Supports : deux lévriers. Cimier : un lion issant.

DE MONTLEZUN, seigneurs de Saint-Léonard, branche de l'illustre maison de Montlezun au comté de Pardiac, en Gascogne, maintenue par MM. Bignon et de Bernage les 27 juin 1698 et 7 octobre 1715. On sait que la maison de Montlezun descend des comtes de Pardiac (issus des derniers ducs héréditaires de Gascogne), par Barthelemi de Montlezun, fils *naturel* d'Arnaud-Guilhem III, comte de Pardiac, mort en 1340, comme le constatent les preuves faites au cabinet des ordres du Roi en 1770. *D'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de 9 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.* Supports : deux léopards lionnés. Cimier : une corneille. On peut consulter la généalogie de cette maison dans le 11e volume, p. 626, de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne.*

MOREL. Cinq branches de cette famille, originaire de Péronne, ont été maintenues lors des diverses recherches et en dernier lieu par M. Bignon, dans l'ordre suivant : 1° les seigneurs de Cresmery et de Poullencourt, le 15 janvier 1704; 2° les seigneurs d'Hébescourt, le 18 mars 1707; 3° les seigneurs de Foucaucourt, de Fontaine-lès-Cappy, du Vergy, de Neufville, etc.; et 4° les seigneurs de Bécordel, d'Attilly et de Boncourt, maintenus le 15 janvier 1704; les seigneurs d'Hérival et de la Mottoye, le 16 mai 1707. Ces diverses branches, dont plusieurs autres rameaux se sont formés, ont prouvé depuis Philippe Morel, écuyer, sieur de Cresmery, maïeur de la ville de Péronne, (où Baulde, son fils aîné, fut receveur des aides, et Claude, son petit-fils, lieutenant-criminel), vivant le 11 juillet 1525. *D'azur, à une fleur de lys d'or, accompagnée de trois glands renversés du même.* Supports et cimier : trois licornes.

DE MORLAY, nom primitif de la maison DE BOUFFLERS. Voyez ce dernier nom.

DE LA MOTTE-QUISTEL, seigneurs de Villers-la-Fosse, maintenus le 15 février 1699 par M. Bignon, ont prouvé depuis Abraham de la Motte, écuyer, seigneur de Ville, terre qu'il acheta de noble Jean de la Motte, seigneur de Montigny, son neveu, par acte du 12 mai 1542. Abraham était gentilhomme servant de la reine mère, et capitaine du château de Monceaux, et sa femme se nommait Françoise de Licques. *De gueules, à 3 chevrons de vair.* Supports et cimier : trois lions.

MOUCHET, seigneurs de Vauzelle, famille ancienne, originaire de Bourgogne, où elle est connue avec filiation depuis Gui Mouchet, damoiseau, ainsi qualifié dans deux actes des années 1305 et 1306. La branche de Vauzelle a été maintenue par M. Bignon le 4 avril 1705. Cette famille a des services militaires. *De gueules, à 3 émouchets d'argent, becqués et armés d'or.* Supports : deux lions.

MOULLART, sieurs de Villemarest, famille originaire d'Artois, qui a prouvé depuis Jean Moullart, écuyer, sieur du Mottoy, du Pré, de la Rozière, etc., enseigne d'une compagnie au régiment de Lannoy, vivant le 28 octobre 1628. Jean Moullart, son fils, obtint des lettres de relief de noblesse le 27 septembre 1664, et fut maintenu par arrêt du conseil-d'état du 26 avril 1670. Jacques Moullart, écuyer, sieur de Villemarest, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, fils de Jean, obtint un nouvel arrêt du conseil-d'état le 11 juillet 1678, et ses enfants furent maintenus par M. de Bernage le 11 janvier 1716. *D'or, au lion de vair, lampassé et armé de gueules.* Tenants : deux sauvages. Cimier : un buste d'homme de carnation, habillé de vair, les boutons et le collet de son habit d'or, ayant une écharpe d'argent.

MUSNIER, seigneurs de la Converserie, d'Espinefort, etc., maintenus par M. Bignon le 23 juin 1698. Cette famille a prouvé depuis Jean Musnier, écuyer, seigneur de Brumetz, marié, vers l'an 1500, avec Marguerite le Roy; et depuis lors jusqu'au lieutenant-général comte de la Converserie, qui la représente aujourd'hui, elle a suivi sans interruption la carrière des armes. *De sinople, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.* Supports : deux perroquets de sinople. Cimier : un lion issant d'or.

DE LA MYRE, originaire de Montauban, seigneurs de la Motte, barons de Hangest et de Davenescourt, maintenus par arrêt du conseil-d'état du 30 juillet 1668, et par M. de Bernage le 28 janvier 1715, ont prouvé depuis Robert de la Myre, écuyer, vivant le 11 avril 1526, alors marié avec Louise la Serre, fille de noble Jean la Serre, seigneur de la Salle. *D'azur, à 3 aigles d'or, au vol abaissé, becquées, membrées et diadêmées de gueules, les deux en chef ayant leurs têtes affrontées.* Supports et cimier : trois aigles.

La généalogie de cette ancienne famille est insérée dans le ve registre de l'*Armorial Général* de M. d'Hozier.

N

DE NEUFVILLE, seigneurs de Bruny-au-Bois, de Larville, etc. Cette famille a fait preuve depuis Jean de Neufville, écuyer, sieur de Bruny-au-Bois, vivant le 8 août 1575, avec Marguerite de Varron, sa femme. Charles-Louis de Neufville, seigneur de Bruny-au-Bois, leur arrière petit-fils, capitaine commandant sous le duc d'Elbeuf, dans les châteaux d'Alguines, de la Cauchie et de Loquin, fut maintenu par M. Bignon le 11 décembre 1700 : mais, attendu qu'il avait pris induement la qualité de chevalier dans deux actes des 6 mars 1679 et 3 novembre 1688, cet intendant le condamna pour ce seul fait à cent florins d'amende. La branche de Montador a été maintenue par M. de Bernage le 7 février 1716. *D'hermine, au chevron de sinople, accompagné de 3 tourteaux de gueules.* Supports et cimier : trois griffons.

LE NOIR, sieurs de Dignopré, de Hailles, de Tourteauville, vicomtes de Montreuil, maintenus par M. Bignon le 29 mai 1699, ont produit depuis Josse le Noir, écuyer, sieur de la Watine, avocat du Roi au siége de Montreuil, puis conseiller et lieutenant-général en cette prévoté, déchargé du droit de francs-fiefs comme noble, par sentence du 11 juillet 1519. *Ecartelé, au 1 de sable, au lion d'argent; au 2 d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 merlettes d'argent; au 3 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 lévriers de sable; au 4 d'argent, à la hure de sanglier de sable; sur le tout de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur.* Tenants : deux sauvages.

O

D'OHIER, sieurs de Froize et de Granval. Cette famille a prouvé depuis Oudart d'Ohier, écuyer, sieur de Grubault, marié avec Claudine de Hodicq, et vivant le 3 mai 1530. M. Bignon a rendu son jugement de maintenue le 7 août 1698. *De gueules, à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir.*

OLIVIER, originaire de Gascogne, seigneurs de Grosserve et de Beaurepaire, famille qui a prouvé depuis noble André Olivier, écuyer, seigneur d'Engalin et de Cordé, marié avec Anne de Moneins, qu'il nomme dans son testament du 22 mars 1545. M. Bignon a maintenu cette famille le 17 janvier 1708. *D'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre olives de sinople.* Supports et cimier : trois lions.

P

LE PAGE, sieurs des Coquelets et de Rouveroy. Les services de cette famille lui ont mérité des lettres de noblesse du roi Louis XIII, datées du mois de mars 1638, et confirmées au mois de mars 1665, et elle a été maintenue par M. Bignon le 4 janvier 1702. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois coqs d'or.* Supports : deux lions.

PAPIN, sieurs de Machy, de Caumesnil, etc. Binet Papin, écuyer, sieur de Cocquerel, rappelé dans le contrat de mariage de Jean Papin, son petit-fils, écuyer, sieur de Cocquerel, avec Barbe Doresmieux, du 13 juin 1450, est l'auteur de cette famille. Des malheurs l'ayant forcée de déroger en exerçant une charge de procureur à Abbeville, elle obtint des lettres de relief de noblesse le 29 octobre 1667. Elle a été maintenue par arrêts du conseil-d'état, des 18 juin 1668 et 5 février 1671, et par jugement de M. Bignon du 1er septembre 1700. *D'azur, à 3 pommes de pin d'or.*

PARENT, seigneurs de Boisregnault, de Hodencourt, de Bourguignemont, etc., maintenus par arrêt de la cour des aides de Paris du 23 janvier 1665, et par M. de Bernage le 6 décembre 1717, ont prouvé depuis Mathieu Parent, écuyer, dont la succession fut partagée entre ses fils le 13 juillet 1493. *De gueules, semé de trèfles renversés d'argent, soutenus chacun d'un croissant du même; au franc canton de gueules, chargé d'une coquille d'or entre deux pals d'argent.* Supports et cimier : trois levrettes. Devise : DE TOUT TEMPS APPARENT.

DE PARTENAY, seigneurs de Berny, de Septoutre, de Pommeroy, etc., maintenus par M. Bignon le 16 mai 1669, ont prouvé depuis Jean de Partenay, seigneur de Foucaucourt, lequel, en récompense des services que lui et son père, François de Partenay, avaient rendus dans la guerre de Picardie contre les Anglais, sous le comte de Vendôme, fut anobli par lettres du roi Louis XII, datées d'Amiens, au mois d'août 1513. (Guichenon, *Histoire de Bresse*, p. 308). Le premier acte produit devant l'intendant de Picardie, est le contrat de mariage de François de Partenay, écuyer, seigneur de Foucaucourt, fils de Jean, avec Marie Formé d'Ainval, du 13 janvier 1537. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or.* Supports : deux lions.

DE PASTURE, seigneurs de la Pasture, barons de Courset, seigneurs de Wiove, de Verchocq, d'Offretun, etc., marquis et comtes de la Pasture. Cette ancienne famille a pris son nom d'un fief situé dans le Boulonnais, fief qu'elle possédait encore au milieu du 17e siècle. Les preuves qu'elle a faites au cabinet des ordres du Roi, pour les honneurs de la cour, en 1788, puis celles pour l'admission dans le noble chapitre de Bourbourg, de Marie-Charlotte-Agathe, comtesse de la Pasture, constatent sa filiation à partir de Thomas, écuyer, seigneur de la Pasture et de Wierre, vivant au mois de décembre 1304. M. Bignon a rendu son jugement de maintenue le 9 août 1699. *D'argent, à la bande de sable, chargée de 6 losanges d'or.* L'écu timbré d'un casque taré de front à onze grilles d'or, orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux lions, ayant leurs têtes contournées.

La généalogie de cette maison est insérée dans le IIe volume de l'*Histoire des Pairs de France et des principales familles nobles du royaume*, par M. de Courcelles.

DE PATRAS, seigneurs de Ligardes, de Campaigno, de Cohen, etc., famille ancienne, originaire du Condomois, qui a fait les preuves pour les carrosses au cabinet des ordres du Roi en 1788. Elle a été maintenue par M. de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux, le 20 janvier 1700, et par M. Bignon le 14 août de la même année. Les alliances de cette famille sont avec les plus distinguées de la Guienne, et elle a toujours suivi la carrière des armes. *Parti, au 1 de gueules, à la croix d'argent; au 2 d'argent, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules.* Supports et cimier : trois licornes.

PICQUET. Jacques Picquet fut élu maïeur de la ville d'Amiens en 1349, et mourut la même année. Jean Picquet, écuyer, seigneur du Quesnel, remplit la même charge en 1384, 1397 et 1401 (1). Jean Picquet, écuyer, était gouverneur de la terre et baillie de Boves, pour Ferri de Lorraine, comte de Saint-Vaudemont. Dans une sentence qui fut rendue en son nom le 23 décembre 1400, est nommé Jacques Picquet, écuyer, huissier d'armes du Roi, homme lige du seigneur de Boves. Autre Jean Picquet, écuyer, fils du gouverneur de Boves, obtint un mandement du roi Charles VI, le 5 juin 1404. Charles Picquet, écuyer,

---

(1) L'auteur de l'Histoire de la ville d'Amiens, tom. I, pag. 78, dit qu'il portait pour armoiries : *D'azur, à la bande de gueules, chargée de 3 vases d'or et accompagnée de 6 trèfles du même.*

vivant le 4 mars 1485, est l'auteur des diverses branches de cette ancienne famille, lesquelles, au nombre de sept, furent maintenues lors des diverses recherches, et en dernier lieu par M. Bignon, dans l'ordre suivant : 1° les seigneurs de Dourier, le 10 janvier 1699; 2° les seigneurs de Beauchamps, le 3 janvier 1699; 3° les seigneurs de Noyencourt, le 4 décembre 1700; 4° les seigneurs de Bonnainvillers, le 18 avril 1701; 5° les seigneurs de Belloy, le 4 février 1706; 6° les seigneurs d'Avelèges et de Famechon, le 24 décembre 1698; 7° les sieurs de Mericourt, de Vaudricourt et de Hault, le 18 février 1702. *D'azur, à la bande d'or, chargée de 3 merlettes de sable.* Supports et cimier : trois lévriers. Les branches de Beauchamps et de Noyencourt ajoutaient sur la bande, vers le chef, *un croissant de gueules.*

PINGRÉ. Antoine Pingré, seigneur du Chaussoy ou du Sauchoy, petit-fils de Henri Pingré, trésorier de France, anobli par le roi Henri IV, pour avoir contribué à chasser le duc d'Aumale, de la ville d'Amiens, anoblissement confirmé à ses fils par lettres patentes du 31 mars 1646, a été maintenu par M. Bignon le 9 mai 1699. *D'argent, au pin de sinople, fruité d'or, et sommé d'un gré ou grive de sable.* Supports et cimier : trois licornes.

DE LA PLANCHE, voyez DE FIENNES.

DU PLESSIER. Cette famille est ancienne, et tire son nom du fief du Plessier-Pate-d'Oie, situé à deux lieues N.-N.-E. de Noyon. Ce fief était possédé par Jean, seigneur du Plessier, vivant le 7 juillet 1463, et chef de toutes les branches de cette famille, qui au nombre de trois survivantes ont été maintenues dans la dernière recherche, savoir : la branche des seigneurs d'Henneveux, par M. Bignon le 30 mars 1700; celle des seigneurs de Certemont, de Hattincourt, etc., par M. de Bernage le 6 novembre 1717; et celle des seigneurs de Biache, de Franchincourt, de Cuignières, etc., par M. Bignon le 30 avril 1701. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une vivre d'argent; aux 2 et 3 d'or, à 5 vires ou pates d'oie de sable en sautoir.* Tenants : deux sauvages. Cimier : une licorne issante. La branche d'Henneveux prend des supports de licornes.

Bernard, seigneur du Plessier, vivait avec Nicole des Essarts, sa femme, en 1366.

DE POLHOY, sieurs d'Offœul et de Tasserville, maintenus

par M. Bignon le 16 mai 1699, ont produit depuis Robert de Polhoy, écuyer, vivant le 8 mai 1551. *D'or, au lion de sable.*

Cette famille existait dans le diocèse de Beauvais au commencement du XVe siècle.

DU PONT, seigneurs de Grand, de Belleuse, d'Avancourt, etc. Laurent du Pont, écuyer, sieur de Cantepie, dont était veuve en 1550, Antoinette de Lueulx, est l'auteur de cette famille, que M. de Bernage a maintenue le 6 décembre 1717. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent; aux 2 et 3 de sable, au chevron d'argent, chargé de 3 roses de gueules*, qui est de LE FÈVRE DE MILLY; *sur le tout d'or, à 3 fasces de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

LE PORCQ, sieurs d'Imbrethun, d'Ausque, d'Herlen, etc. Les enfants de Philippe le Porcq, sieur d'Imbrethun, mort dans l'exercice de la charge de secrétaire du Roi, dont il avait été pourvu le 18 mars 1704, ont été maintenus sur ce fondement de leur noblesse par M. de Bernage le 8 avril 1716. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 coquilles d'or.* Supports : deux lions.

DE LA PORTE, originaire d'Artois, seigneurs de Waux, de la Motte, de Reminil, etc. Le premier acte produit par cette famille est du 15 juin 1537 (1). C'est une lettre du comte d'Eu, portant confirmation de la donation de la terre et seigneurie de la Cour du Bois, faite à Jean de la Porte, chevalier, fils de Nicolas de la Porte, gentilhomme domestique d'Engilbert, duc de Clèves, fils de Valéry, fils d'Hugon de la Porte, chevalier, baron de Pesselier, gentilhomme domestique de Jean, duc de Brabant, et son grand archer du corps par lettres-patentes du 7 juin 1404. M. Bignon a rendu son jugement de maintenue le 26 janvier 1706. *D'or, à la bande d'azur.* Supports : deux lions

---

(1) Nous sommes étonnés que la singularité des énonciations de cet acte n'ait pas frappé le traitant préposé à la recherche. D'abord il n'a pas existé de *duc* de Clèves du nom d'Engilbert. Ensuite la qualité de *chevalier*, donnée à Jean de la Porte, dans cet acte de 1537, est réduite à celle d'écuyer qu'il a constamment dans tous les actes postérieurs des 14 septembre 1550, 6 octobre de la même année, 16 septembre 1559, 18 janvier 1566 et 25 septembre 1571. Ce seul fait devait provoquer un violent soupçon sur la validité de cette lettre du comte d'Eu. Ajoutons que le duché de Brabant était gouverné de 1355 à 1404, par la *duchesse* Jeanne, fille du duc Jean III, et épouse de Venceslas de Luxembourg, et depuis 1405 jusqu'à 1415, par Antoine de Bourgogne, auquel succéda Jean IV. En voilà plus qu'il ne faut pour démontrer la supposition de ce titre, qui d'ailleurs n'est pas nécessaire à la preuve de cette famille, puisque cette preuve est régulière et légale depuis 1550.

d'or, lampassés de gueules. Cimier : un lion issant d'une couronne dans un vol banneret palé d'or et d'azur.

POSTEL. Pierre-Foursi Postel, sieur du Clivet, a été maintenu par M. Bignon le 4 mai 1708, après avoir prouvé sa noblesse depuis Gilbert Postel, écuyer, sieur du Clivet, son quatrième aïeul, vivant le 16 novembre 1551. *D'azur, à la gerbe d'or, accostée de deux étoiles du même.* Supports : deux cygnes. Cimier : un cygne issant d'une gerbe.

Jean Postel, seigneur de Bellefontaine, fut élu maïeur d'Abbeville, en 1441, 1442, 1443, 1445, 1449 et 1453. Nicole Postel était échevin de la même ville en 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1486, 1488. Il avait été élu maïeur en 1485, et le fut encore en 1489. Guillaume Postel fut échevin en 1497, 1498, 1503, 1505, 1506, 1507, 1509, 1510 ; Antoine Postel en 1511, et Jean Postel en 1513, 1514, 1515, 1521, 1524.

DE POUCQUES, seigneurs d'Attigny, maintenus par M. Bignon le 13 mars 1700, ont prouvé depuis Jean de Poucques, écuyer, sieur d'Alincthun, marié, par contrat du 11 mai 1529, avec Marguerite du Quesnoy. Il comparut avec la qualité de capitaine de Monthulin, au procès-verbal de la coutume du Boulonnais, du 10 octobre 1550. M. Bignon a rendu son jugement de maintenue le 13 mars 1700. *D'or, au lion léopardé de sable, lampassé, armé et allumé de gueules.* Supports : deux lévriers. Cimier : une tête de maure.

POUSSEPIN, sieurs de Bellair, originaires de Paris. Pierre Poussepin, pourvu, le 7 mars 1567, d'une charge de secrétaire du Roi dans l'exercice de laquelle il est décédé, a acquis la noblesse à ses descendants, qui furent maintenus par M. de Bernage le 31 décembre 1716. *D'azur, à la fasce, accompagnée en chef de 3 étoiles d'argent, et en pointe d'un lion léopardé du même, lampassé et armé de gueules.*

LE PRÉVOST, seigneurs de Bertheville, de Glimont, etc., maintenus le 27 mars 1700, ont prouvé depuis Nicolas le Prévost, écuyer, seigneur de Pendé, nommé avec Marie de Noyelle, sa première femme, dans le contrat de mariage de Catherine le Prévost, leur fille, avec Charles de la Haye, écuyer, seigneur de Follemprise, du 24 janvier 1544 (*v. st.*). *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 bandes d'azur; aux 2 et 3 de sable, à la bande d'argent, chargée de 3 mouchetures d'hermine de sable ; sur le tout un écu d'argent, chargé d'un lion de gueules et bordé du même.* Supports et cimier : trois licornes.

PUGET, seigneurs de la Marche, famille originaire de Lan-

guedoc, maintenue par M. de Bernage le 21 janv. 1716, d'après la production de ses titres remontant à Gabriel Puget, sieur de Montauron, commissaire de l'artillerie de France en 1595, pourvu, le 25 février 1610, de la charge d'un des cent gentilshommes de la maison du Roi. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à l'étoile à 16 rais d'or, surmontée d'un lambel d'argent; aux 2 et 3 d'or, au bélier de sable, colleté d'argent.* Supports : deux tigres. Cimier : une étoile.

DU PUIS, sieurs de Hangest, maintenus par arrêt du conseil-d'état du 23 septembre 1676, et par M. Bignon le 25 juin 1699, descendent de Gaspard du Puis, homme d'armes des ordonnances du Roi, anobli par Charles IX, en récompense de ses services au mois de novembre 1567. Il est mort lieutenant et capitaine à Montdidier, le 9 février 1577. *D'azur, à 2 épées d'argent garnies d'or, passées en sautoir, cantonnées de 3 molettes d'éperon d'argent, et d'un croissant du même en pointe.*

DU PUY. Antoine du Puy, sieur de Cressonville, cornette d'une compagnie de chevau-légers, fut anobli en considération de ses services militaires, par lettres patentes du mois de juillet 1650. Ses enfants furent maintenus par M. Bignon le 19 juin 1700. *D'azur, au dextrochère d'or, armé de toutes pièces, tenant une épée d'argent, garnie d'or, senestré d'une étoile d'argent, et accompagné en pointe d'une tour du même.* Devise : PRO DEO ET REGE ME SUSTINET TURRIS.

Q

DE QUELQUE, seigneurs de Quelque, du Pré, etc., maintenus par M. Bignon le 24 décembre 1700, ont prouvé depuis Jacques de Quelque, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi, vivant le 25 janvier 1550, avec Adrienne le François, sa femme. *D'azur, à la croix patriarcale d'argent, accompagnée en chef de 2 étoiles d'or.*

DU QUESNOY, seigneurs du Quesnoy, de Resty, de Saint-Martin, etc., en Boulonnais, famille ancienne, maintenue par M. Bignon le 4 octobre 1698, après avoir prouvé depuis Jean, seigneur du Quesnoy, marié, par contrat du 9 mai 1495, avec Antoinette, dame de Resty. *D'or, à l'aigle éployée de sable.* Supports et cimier : trois lions.

QUIERET, seigneurs de Rionville, maintenus par MM. de Colbert et Bignon les 15 décembre 1666 et 31 août 1701, ont prouvé depuis Jean Quieret, écuyer, sieur du Quesnoy, vivant

le 27 décembre 1537. *D'hermine, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.* Supports : deux lions.

Jean Quieret, qui forme le premier degré de cette production, était fils d'autre Jean Quieret, seigneur de Tours, et petit-fils de Christophe Quieret, seigneur de Tours, dont le père, Quieret, seigneur de Heuchen et de Tours, en 1406, était petit-fils de Hugues Quieret, chevalier, seigneur de Tours, amiral de France, en 1336.

En 1209, vivait Hugues Quieret, seigneur de Dourier. La généalogie de cette ancienne maison est imprimée dans le VIIe volume, p. 745, de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne.*

R

DE RAINCHEVAL, seigneurs d'Harponville, de Ponchel, etc. Cette famille a produit depuis Charles de Raincheval, écuyer, seigneur d'Estouvy, conseiller du Roi et receveur du domaine, qui, avec Marie de Soissons, sa femme, assista, le 9 février 1559, au contrat de mariage de Jeanne de Raincheval, sa fille, avec Nicolas Judas, licencié ès-lois, conseiller et magistrat au siége présidial d'Amiens. M. Bignon a rendu son jugement de maintenue le 3 janvier 1699. *De gueules, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant sur le tout.* Supports : deux chiens.

DE RAMBURES, seigneur de Poireauville, de Hulleu, de Brandicourt, etc., maintenus par M. Bignon les 21 mars 1699 et 6 mars 1700, ont prouvé depuis Simon de Rambures, écuyer, sieur de Poireauville, archer des ordonnances du Roi, sous M. du Biez, vivant le 5 février 1532. *De gueules, à 3 bandes d'argent.*

Cette famille n'a rien de commun avec l'illustre maison des sires de Rambures, en Picardie, qui ont donné un grand-maître des arbalétriers de France en 1411, et se sont éteints en 1676. Cette maison, où les alliances n'étaient pas moins brillantes que les illustrations militaires, portait pour armoiries : *Fascé d'or et de gueules.*

Le 9 mai 1550, Jean de Cayeu, bailli de très-honoré seigneur Claude de Vaudricourt, écuyer, seigneur d'Allenay, donna une saisine à Antoine de Rambures, laboureur, demeurant à Bousseville, fondé de procuration de Me Jean Adam. Cette citation prouve que le nom de Rambures a été commun à plusieurs familles de la même province.

RAOULT, seigneurs d'Alentun, de Buire, de Maintenay vicomtes de Tancarville, etc. Cette famille fut confirmée dans s noblesse et anoblie en tant que de besoin par lettres patente du mois d'avril 1697, moyennant finance, et M. Bignon délivr son jugement sur le fondement de ces lettres, le 17 décembr 1707. Mais comme elles avaient été révoquées par l'édit de dé cembre 1711, cette famille obtint de nouvelles lettres de con firmation en considération de ses services militaires au mois d mai 1716, et fut définitivement maintenue par M. de Bernag le 13 décembre 1717. Cette famille, originaire de Thérouenne avait eu deux maires de la ville de Calais. *De sable, à 3 co quilles d'or.*

DE RAULERS, seigneurs de Mauroy et de Bacquinghen, fa mille qui a prouvé depuis Jacques de Raulers, écuyer, sieur d Mauroy, licencié ès-lois et lieutenant-général en la sénéchaussé de Boulogne, vivant le 6 novembre 1520, et que M. Bignon maintenue le 31 janvier 1699. *D'or, au chevron d'azur, accom pagné en chef de 2 molettes d'éperon de sable, et en point d'une rose de gueules.*

DE REGNIER, seigneurs d'Esquincourt, de la Haye, etc., fa mille qui a prouvé depuis Guillaume Regnier, rappelé dans u acte passé par Jean Regnier, son petit-fils, du 25 octobre 1529 et dont la maintenue par M. Bignon est du 19 mai 1699. *Ecar telé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'hermine, aux 2 et 3 d gueules, à la croix ancrée d'or.*

DE RELY, seigneurs de Framicourt, de Beaulieu, de Somme reux, etc., maintenus par M. de Bernage le 30 mars 1716, on prouvé depuis Jean de Rely, écuyer, seigneur de Framicourt licencié ès-lois, prévôt de Parvilliers-en-Santerre, nommé le 28 mai 1538, dans le contrat de mariage de Marie de Rely, sa fill (issue de son premier mariage avec Marie Forestier), avec Jea d'Ippre, écuyer. *D'or, à 3 chevrons d'azur.*

Cette maison est d'ancienne chevalerie. La terre de Rely, don elle tire son nom, est un fief de banneret situé en Artois, dan le diocèse de Boulogne; et ses auteurs, selon du Cange, on fondé, dès l'an 1083, l'abbaye de Lillers en Artois, dont la vill ainsi que cette communauté portaient les armes de la maison d Rely. Des diverses branches de cette maison il ne subsiste qu celle des seigneurs de Gournay et de Belleville, en Normandie.

DE RENTIÈRES, seigneurs de la Riverie, de Tourteau ville, etc., famille originaire de Bourgogne, qui a prouvé sa no blesse depuis Sebastien de Rentières, écuyer, seigneur de Campval

pourvu de la charge de lieutenant de la maréchaussée d'Abbeville le 12 juin 1557. Elle a été maintenue par M. Bignon le 10 septembre 1707. *D'argent, à une ancre de sable, accompagnée de 3 cors de chasse du même, liés de gueules.* Tenants : deux sauvages.

DE RIENCOURT. Cette maison a pris son nom de la terre de Riencourt, située à 3 lieues O. d'Amiens, et qui relevait des vidames de Picquigny. Elle s'est alliée aux familles les plus considérables de Picardie, et a prouvé sa filiation, sans interruption dans le service militaire, depuis Thomas de Riencourt, chevalier, vivant en 1206. Elle a formé quatre branches principales : 1° celle des seigneurs de Riencourt, éteinte dans le XVIe siècle; 2° celle des seigneurs, puis marquis d'Orival éteinte au milieu du XVIIIe siècle; 3° la branche des seigneurs de Parfondru; 4° celle des seigneurs de Tilloloy, d'Arleux et de Montelon, qui ont formé trois rameaux séparés, maintenus par M. Bignon le 28 janvier 1701. Les preuves de cette maison ont été faites pour l'ordre de Malte dès l'année 1417, et en dernier lieu pour les honneurs de la cour, au cabinet des ordres du Roi. *D'argent, à 3 fasces de gueules, frettées d'or.* Tenants : deux sauvages.

DE RIMBERT. Jean de Rimbert, originaire de la ville de Doullens, fut anobli en récompense de quarante ans de services militaires, par lettres du roi Henri III, du mois d'avril 1587. Antoine de Rimbert, son arrière petit-fils, fut maintenu par M. de Bernage le 6 décembre 1717. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 merlettes de sable; au chef échiqueté d'argent et de sable de deux tires; aux 2 et 3 de gueules, à deux bandes d'or; sur le tout d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.*

DE ROCQUIGNY, seigneurs de Palcheul, d'Imbleval, de Fayel, etc., famille originaire de la province de Normandie, et qui remonte à Hugues de Rocquigny, anobli en considération de ses services en l'année 1479. Guillaume de Rocquigny, écuyer, seigneur d'Epinay, son fils, épousa Marie le Charon, dame de Palcheul, avec laquelle il vivait en 1522. C'est à lui que commence la production de cette famille, que M. Bignon a maintenue dans sa noblesse le 9 juin 1708. *D'argent, à 3 rocs d'échiquier de sable.* Tenants : deux satyres.

DE RODES, barons de Belloy, famille originaire de Languedoc, maintenue par lettres patentes du mois de décembre 1665, données contradictoirement à un arrêt de la cour des aides du 4

mai de cette année. La même cour ayant refusé d'enregistrer ces lettres de maintenue, cette famille eut recours à des lettres de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que de besoin, qu'elle obtint au mois de novembre 1716, en considération de ses nombreux services militaires. M. de Bernage a rendu son jugement de maintenue le 6 novembre 1717. *D'azur, à l'aigle éployée d'or, surmontée d'un soleil du même.* Supports : deux lions. Cimier : une aigle issante.

DE RONTY, seigneurs de Saint-Gobert, de Fillain, etc., maintenus par M. Bignon le 9 janvier 1700, ont prouvé depuis Jacques de Ronty, écuyer, qui fournit au Roi le dénombrement de son fief mouvant du château de Coucy, le 15 septembre 1534. *D'argent à la bande de gueules, chargée de 3 besants d'or.* Tenants : deux sauvages.

DE ROUSSÉ, seigneurs de Saint-Clair, de Crevecœur, barons d'Alembon, vicomtes de Waben, etc. Cette famille a été maintenue par M. de Bernage, le 6 décembre 1717, sur la preuve de sa noblesse depuis Anne de Roussé, écuyer, sieur de Saint-Clair, marié, par contrat du 19 janvier 1581, avec Anne de Calonne de Courtebourne. Suivant une production faite devant l'intendant de Rouen en 1669, Anne de Roussé était fils de Jean de Roussé, écuyer, marié, le 1er janvier 1533, avec Claude de Villiers; Jean était fils de Marc de Roussé, écuyer, sieur de Saint-Clair et de Beaulevrier, marié avec Guillemette de Fallart, tous deux nommés dans un aveu du 10 mars 1508. Enfin, d'après une enquête juridique faite le 19 février 1541, en l'élection de Beauvais, Marc était fils d'Etienne, et de Marguerite de Merval. Celui-ci avait pour père Colart de Roussé, marié dans la maison de Limermont, et pour aïeul Robert de Roussé, marié dans la maison de Cany. *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, à cinq merlettes de sable, 3 et 2*, qui est DE ROUSSÉ; *aux 2 et 3 de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 tires.* Supports : deux tigres. Cimier : une licorne issante.

DE ROUSSEL. Trois branches de cette famille ont été maintenues par arrêt de la cour des aides de Paris du 21 mai 1664, puis dans la dernière recherche générale, savoir; la branche des seigneurs de Germont et de Bresme, par M. Bignon, le 14 décembre 1697; celle des seigneurs des Mortiers et de Bédouastre par M. de Bernage le 23 septembre 1715; et celle des seigneurs de Tourlincthun, par M. Bignon le 27 octobre 1699. Ces trois branches ont prouvé leur filiation depuis Jean Roussel, écuyer, marié avec Françoise de la Varenne, et père d'Oudard Roussel,

qualifié écuyer dans le procès-verbal de la coutume du Boulonnais de l'an 1530. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et allumé de gueules, et couronné d'or.* Supports : deux griffons. Cimier : un lion issant.

ROUTIER, seigneurs de Bernapré, ont produit depuis Jean Routier, écuyer, sieur de Bernapré, archer des gardes-du-corps, père de Philippe Routier, écuyer, sieur de Bernapré, aussi archer des gardes-du-corps, lequel fut anobli en considération de ses services par lettres du mois d'avril 1647. M. de Bernage a maintenu cette famille le 28 novembre 1716. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 roses de gueules, et accompagnée de 3 coquilles d'or.*

LE ROY, marquis de Jumelles, seigneurs du Quesnel, d'Ambreville, etc. Trois branches de cette famille ont été maintenues par M. Bignon les 5 et 31 mai 1708, et par M. de Bernage le 7 janvier 1716, après avoir justifié de leur descendance de Nicolas le Roy, écuyer, seigneur d'Argillière, vivant le 18 avril 1525. *D'azur, à l'aigle éployée d'or, accompagnée de 3 roses du même.* Supports : deux lions. Cimier : une aigle éployée d'or, issante.

LE ROY, seigneurs d'Acquest, de Saint-Leu, d'Aboval, de Bucquoy, de Valines, de Dreuil, etc. Nicolas le Roy, écuyer, sieur d'Acquest, chef de cette famille, est rappelé avec Martine Langlois, sa femme, dans le testament de Guillaune le Roy, écuyer, sieur d'Acquest, son fils, du 7 octobre 1548. Sa postérité a formé trois branches qui ont été maintenues par M. Bignon les 29 mai 1698 et 30 avril 1701, et par M. de Bernage le 6 décembre 1717. *D'azur, à 3 écussons d'argent, chargés chacun d'une croix patée et alèsée de gueules.* Supports et cimiers : trois lions.

LE ROY, seigneurs de Moyenneville, du Quesnoy, d'Allery, le Jonval, etc. marquis de Valanglart, seigneurs de Hurt, de Limeux, de Royaulmont, comtes de Barde, seigneurs de Camelun, de Zotteux, etc. Cette ancienne famille est connue depuis Raoul le Roy, qui avec Emmeline, sa femme, Richer, son frère, et Hélie le Roy, frère de Richer, fit une donation en 1227 à l'église et aux religieux de Sainte-Marie de Lieudieu. Le 18 décembre 1756, M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, a dressé et envoyé à M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, la généalogie de cette maison. Elle commence à Gui le Roy, mort avant l'année 1375. Ses diverses branches ont été maintenues par M. Bignon les 17 décembre 1701, 17 décembre 1702, et 24 février (et non avril) 1708. (Voyez la généalogie de

cette famille dans le 1er volume de cet ouvrage). *Tiercé en fasces, au 1 d'or, au lion léopardé de gueules; au 2 de sinople; au 3 d'hermine.* Couronne de marquis. Supports et cimier : trois lions.

DE ROZE, sieurs du Clos, de Moranvillers, etc. maintenus par M. Bignon le 24 mai 1698, ont prouvé depuis Louis Roze, écuyer, archer de la compagnie de M. de Montmorency, marié, le 11 mars 1558, avec Antoinette de Bousart. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

DE LA RUE. Trois branches de cette famille ont été maintenues dans la dernière recherche : 1°. les seigneurs de Quevauvillers, descendus d'Adrien de la Rue, écuyer, seigneur de la Mothe, vivant en 1530; 2°. les seigneurs de la Neufville, issus de Marguerin de la Rue, écuyer, seigneur de la Mothe en partie, époux de Marie d'Estrées, et vivant le 22 juillet 1537 (probablement frère d'Adrien), ces deux branches maintenues par M. Bignon les 5 septembre 1699 et 17 décembre 1701; 3°. et les sieurs du Rozoy et du Hamel, maintenus par M. Bignon le 18 janvier 1706, et par M. de Bernage le 7 octobre 1715, cette branche formée par Guillaume de la Rue, écuyer, vivant le 28 octobre 1560 avec Blanche des Groseilliers, sa femme. Le nom de cette famille est ancien. Un acte du 6 décembre 1460, légalisé par le maire et les échevins de Montreuil, porte que Jean de la Rue, mari de Jeanne de Fosseux, et Antoine de la Rue, son fils, sont issus de noble génération et exempts de tailles et subsides. *D'argent, à 3 fasces de gueules.* La 3e branche écartèle d'un *échiqueté d'or et d'azur.* Tenants : deux sauvages. Cimier : un lion issant.

RUMET, seigneurs de Buscamp, de Beaumaretz, etc., maintenus par M. Bignon le 15 janvier 1700, ont prouvé depuis François Rumet, écuyer, seigneur de Beaucaurroy et de Buscamp, avocat en la prévôté de Montreuil, vivant le 3 février 1546. Colart Rumet fut déchargé du droit de francs fiefs par le bailli de Hesdin pour le duc de Bourgogne, le 28 septembre 1397, et il est qualifié cousin d'Emond d'Abbeville, fils de Louis d'Abbeville, chevalier, seigneur de Boubers, et de Jeanne d'Eudin, dans une transaction du 14 juillet 1399. *De sable, à 3 molettes d'éperon à 5 rais d'argent.* Supports : deux lions. Cimier : un sauvage, tenant d'une main un sceptre et de l'autre une couronne. Devise : JOYEUX ESPOIR.

DE RUNE, voyez la généalogie de cette maison dans ce volume

et dans le Xe tome de l'*Histoire des Pairs et des anciennes familles de France.*

S.

DE SACQUESPÉE, seigneurs de Thezy, de Berthaucourt, de Fouencamps, etc., maintenus par M. Bignon le 17 décembre 1707, ont prouvé depuis Pierre Sacquespée, licencié en lois, élu à Amiens et natif de cette ville, lequel fut reçu à la bourgeoisie d'Arras moyennant 200 carolus d'or en 1539. *De sinople, à l'aigle d'or, chargée sur l'estomac d'une épée d'argent en bande, garnie d'or, que l'aigle tire de son fourreau de sable avec son bec.* Supports : deux hommes armés. Cimier : une aigle issante.

Voici la généalogie opposée par le traitant d'après un inventaire de titres dressé, le 7 avril 1543, par cette famille elle-même.

Jean *Sacquespée*, bourgeois d'Amiens, épousa Marie *Platel*, dont il eut :

1°. Raoul, qui suit ;

2°. Jean Sacquespée, prêtre ;

3°. Catherine Sacquespée, qui était veuve en 1501 de Jean *Rohault*, marchand à Amiens ;

4°. Pringue Sacquespée, qui était veuve à la même époque de Renaud *du Four*, marchand de la même ville.

Raoul *Sacquespée*, marchand à Amiens, est ainsi qualifié dans un bail qu'il passa avec son frère et ses sœurs les 7 et 18 mai 1501. Il a la même qualité dans un acte du 30 septembre 1524, dont nous parlerons plus bas. Ses enfants furent :

1°. Pierre, qui suit ;

2°. Nicolas Sacquespée, chanoine de la cathédrale d'Amiens ;

3°. Jean Sacquespée, bourgeois et marchand de cette ville, avec lequel François de Saisseval et Jean Sacquespée le jeune, firent, le 21 août 1540, le partage de biens provenus de la successisn de Raoul Sacquespée.

Pierre *Sacquespée*, consentit la vente d'une maison faite par son père Raoul Sacquespée, marchand et bourgeois d'Amiens, le 30 septembre 1524. Il est qualifié élu de cette ville dans un acte du 20 février 1539 (*v. st.*), où ses enfants sont nommés, comme il suit :

1°. Jean Sacquespée, receveur des tailles à Amiens, marié avec Françoise *Herlin*, fille d'un marchand de cette ville ;

2°. Jeanne Sacquespée, femme de François *de Saisseval*, avocat au bailliage d'Amiens et bailli de Boves.

L'authenticité de ces actes n'ayant pas été contestée, le juge-

ment de M. Bignon est un acte de faveur, qui a anobli cette famille.

DE SACQUESPÉE, originaire d'Artois, seigneurs de Gomiecourt, de Beaulieu, etc. Cette famille a produit devant M. de Caumartin, en 1667, depuis l'année 1504, et devant M. Bignon, à partir de l'année 1544. Ce dernier intendant a rendu son jugement de maintenue le 5 novembre 1699. *De sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'une épée d'argent en bande, garnie d'or, que l'aigle tire de son fourreau de sable avec son bec.*

Simon Sacquespée, bourgeois de la ville d'Arras, fut anobli le 5 février 1376.

DE SAINT-BLIMOND, maison d'ancienne chevalerie qui a pris son nom d'une terre érigée en marquisat en 1682, et située dans le diocèse d'Amiens, à 2 lieues de Saint-Vallery. Cette maison est alliée aux plus considérables de la Picardie, et sa filiation est bien prouvée depuis l'année 1293. Elle a formé trois branches principales : 1°. les seigneurs puis marquis de Saint-Blimond, éteints en 1745; 2°. les seigneurs puis vicomtes de Souplicourt, maintenus par M. Bignon le 20 juin 1699; 3°. et les seigneurs de Retonval, en Normandie. *D'or, au sautoir engrêlé de sable.* Supports : deux lions.

DE SAINT-MARTIN, sieurs de Tourempré, famille originaire de Normandie, qui a prouvé depuis Charles de Saint-Martin, lieutenant de la marine en l'amirauté de Dieppe, anobli par lettres du roi Henri IV du 31 mai 1591. Elle a été maintenue par M. Bignon le 25 juin 1700. *D'azur, à l'épée d'argent en bande, accompagnée de trois trèfles d'or.*

DE SAINT-MARTIN, sieurs de Quehen, de la Mothe, etc., ont prouvé depuis Antoine de Saint-Martin, écuyer, sieur de Rozières, ainsi qualifié dans le contrat de mariage de son fils Ambroise avec Marguerite le Duc, du 11 février 1593, mariage auquel Antoinette Chinot, sa veuve, fut présente. M. de Bernage a maintenu cette famille le 8 avril 1716. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

DE SAINT-SUPLIX, seigneurs de Croquoison, de Wateblairie, d'Epaumesnil, etc. Cette ancienne famille a produit depuis Antoine de Saint-Suplix, écuyer, nommé avec Marguerite de Bersacle, sa femme, dans le contrat de mariage de Jeannet de Saint-Suplix, son fils, avec Catherine de Thorigny, du 10 sep-

tembre 1493. *D'or, à 3 fasces de gueules, accompagnées en chef d'une coquille d'azur.* Supports : deux griffons. Cimier : un sauvage issant, tenant un bourdon avec cette devise : CONSCIENTIA RECTA NIHIL TIMET.

DE SAISSEVAL, maison ancienne et bien alliée, qui a pris son nom de la terre de Saisseval, relevante des vidames de Picquigny, et que possédait, dès l'an 1023, Enguerrand, seigneur de Saisseval. Un autre Enguerrand, seigneur de Saisseval, chevalier, vivait en 1176. La branche des seigneurs de Pissy, aînée de cette maison, a prouvé sa filiation au cabinet des ordres du Roi, en 1752 et 1773, depuis l'année 1399, et a joui des honneurs de la cour. Elle avait été maintenue par jugement de M. Bignon, du 18 avril 1699. Les seigneurs de Meraucourt, de Feuquières et de Feuquerolles, forment la seconde branche. Une troisième, *dite* des seigneurs de Marconnelles, de Sailly et de Blerancourt, ayant été obligée par la pauvreté de déroger, obtint des lettres patentes de réhabilitation le 7 mars 1553. Ces lettres justifient que l'obtenteur François de Saisseval, sieur de Marconnelles, avocat aux bailliage et siége présidial d'Amiens, était fils de Nicolas de Saisseval, procureur et greffier de la même ville, et petit-fils d'autre Nicolas de Saisseval, marchand à Amiens, lequel avait pour père Jean de Saisseval, écuyer, sieur de Pissy. *D'azur, à 2 bars adossés d'argent.* Supports : deux lévriers. Cimier : une licorne. La branche réhabilitée ajoute *quatre trèfles d'or, accompagnant les deux bars et posés en croix.*

DE SANSSE, sieurs de Pinleu, de Hertanville, de Bellencourt, etc., maintenus par M. Bignon le 6 juin 1698, ont prouvé depuis Anselme de Sansse, écuyer, sieur de Pinleu, marié, 1° avec Jeanne de Manneville ; 2° avec Jeanne du Sautoir, et vivant le 4 septembre 1554. *De sable, à 3 molettes d'éperon d'or.* Supports : deux lévriers.

DE SARCUS, seigneurs de Courcelles, maintenus par M. de Bernage le 27 juin 1717, ont prouvé depuis Artus de Sarcus, écuyer, seigneur de Saint-Gratien en partie, marié, par contrat du 20 juillet 1490, avec Jeanne le Carpentier, dame de Courcelles, fille de Jean le Carpentier, seigneur de Courcelles-sous-Moyencourt, bourgeois d'Amiens. *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes du même.* Tenants : deux anges.

Cette maison d'ancienne chevalerie tire son nom de la terre de Sarcus, située en Picardie, à deux lieues S. O. de Poix, et à

deux lieues et demie S. E. d'Aumale. Pierre de Sarcus, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye de Longpré en 1213, prit part en cette année à la guerre contre les Albigeois, avec Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. On peut consulter sur cette maison *le Recueil des anciennes familles du diocèse d'Amiens*, par la Morlière, p. 161.

SARRAU, seigneurs de Boinet, famille dont l'auteur, Jean Sarrau, sieur de Vezis et de Boinet, en Agénais, fut anobli par le roi Louis XIII, au mois d'avril 1614. Elle a été maintenue par M. Bignon le 14 décembre 1697. *De sable, à 3 membres de griffon d'or.* Supports et cimier : trois aigles.

SCOURION. Jacques Scourion, écuyer, dont le fils, François Scourion, écuyer, sieur de Friaucourt, fut déchargé comme noble de la taxe de francs-fiefs le 27 février 1548, est l'auteur de cette famille. Ses deux branches, *dites* de Begaudel et de la Houssoye, furent maintenues par M. Bignon les 29 mars 1699 et 16 juin 1704. *D'azur, à 3 gerbes d'or.* Cimier : une gerbe du même.

Louis Scourion est qualifié garde du scel royal à Amiens, dans une lettre qu'il donna le 20 janvier 1494.

LE SECQ, originaire de Normandie. Thomas le Secq, écuyer, sieur de Launay, notaire au châtelet de Paris, dont la famille avait été anoblie par lettres patentes du mois de mars 1601, fut maintenu par M. Bignon le 9 juin 1705. Une branche de cette famille existe en Artois sous la dénomination de barons de Bavelinghen. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 annelets du même.* Cimier : un dragon issant d'or.

LE SELLIER, seigneurs de Buissy, de Baralle, etc., famille originaire de Cambray, maintenue par M. Bignon le 19 juin 1700, sur une production qui en remonte la filiation à noble Jean le Sellier, seigneur de Bernoy, dont la veuve, Marie de la Rue, fit un codicille le 20 mars 1559. *D'or, à 3 bandes de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.* Supports : deux sirènes. Cimier : un sauvage issant d'un vol banneret.

LE SELLIER, seigneurs de Frireulles, maintenus par M. Bignon le 13 mars 1700, ont prouvé depuis Bastien le Sellier, écuyer, sieur de Prouzel, dont la femme, Antoinette de Calonne, est nommée dans le testament qu'il fit le 11 mai 1525. *D'or, à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.* Tenants : deux sauvages. Cimier : une aigle issante.

DE SERAINE, sieurs de Ronvroy et de Morvilliers, famille descendue de Pierre Seraine, sieur de la Vigne, anobli en con-

sidération de ses services militaires par le roi Henri IV, au mois de novembre 1596. M. de Bernage a rendu son jugement de maintenue le 20 mai 1716. *D'azur, au chef cousu de gueules; à une épée d'argent, garnie d'or, brochante.* Cimier : un dextrochère tenant une épée.

T

DE TASSART, seigneurs de Belloy, de Quevilliers, etc. Jean Tassart, le jeune, écuyer, et Antoinette de Saint-Marc, sa femme, vivants le 1er août 1474, sont les auteurs de cette famille, que M. Bignon a maintenue le 5 décembre 1699. *Ecartelé, aux 1 et 4 de sable, à la bande d'argent, chargée de 3 coquilles de gueules, et au chef d'or; aux 2 et 3 d'argent, à 3 aigles éployées de sable, becquées et membrées de gueules.*

DU TEIL, sieurs de Vernières, du Pradal, de la Vernède, du Chazelet, du Pescher, de la Penide, etc., en Auvergne et en Picardie depuis environ 1675. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Paris du 17 octobre 1664, par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, du 23 mars 1667, et par autre jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 14 août 1700. Jacques du Teil, Ier du nom, écuyer, sieur de Vernières, au diocèse de Saint-Flour, vivant vers 1490, est le premier auteur connu de cette famille, que nous sommes fondés à déclarer éteinte dans toutes ses branches. *D'or, au tilleul de sinople; au chef de gueules, chargé d'une fleur de lys d'argent, accostée de deux étoiles du même.* Supports et cimier : trois lions.

DE TERNISIEN, sieurs de Fresne, de Valancourt, de Rousselin, etc., maintenus par M. Bignon le 6 juin 1698, ont produit depuis René Ternisien, écuyer, sieur de Wavrans, marié, vers l'an 1515, avec Marie du Tertre, et nommé avec elle dans le contrat de mariage de Jean Ternisien, écuyer, sieur de Wavrans, leur fils aîné, avec Isabeau de la Fresnoye, du 8 juillet 1547. *D'argent, à 3 étoiles mal ordonnées de gueules, et trois fleurs de lys nourries du même.* Tenants et cimier : trois sauvages.

DE THOILLIER, ancien nom de la famille DE GUILLEBON. Voyez ce dernier nom.

DE THORY, seigneurs d'Etelfay, maintenus par M. Bignon le 4 février 1702, ont produit depuis Gobert de Thory, écuyer, sieur de Troussencourt en Beauvaisis, vivant le 2 janvier 1514. *De*

gueules, à 2 fasces d'or, surmontées à dextre de 3 molettes d'
peron bien ordonnées du même, senestrées d'une demi-fas
aussi d'or. Supports et cimier : trois lévriers.

DE THUBEAUVILLE, seigneurs de la Rivière, de Monthuis, etc
famille ancienne qui s'est éteinte en 1719, et dont les biens so
passés par suite d'un mariage contracté en 1701, dans la famil
Acary. (Voyez le 1er volume de cet ouvrage, généalogie D'ACAR
p. 12). MM. de Thubeauville avaient été maintenus par M. B
gnon le 3 janvier 1699. *De sable, à 2 lions affrontés d'argen*
lampassés de gueules. Supports et cimier : trois lévriers.

LE THUEUR, sieurs de Jacquant, de Caillevet, de Ronch
val, etc., maintenus par M. de Bernage le 7 janvier 1716, o
fait leur preuve depuis Robert le Thueur, écuyer, sieur d'H
ronval, vivant le 5 novembre 1564. *D'or, au chevron de gueu*
les, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une croi
ancrée du même.

TILLETTE. Quatre branches de cette famille ont été main
tenues dans la dernière recherche : celles des seigneurs de Ma
tort (1) et de Belleville, et des seigneurs du Mesnil, par M. Bigno
le 1er septembre 1703, comme descendues de Pierre Tillette
sieur de Mautort et du Mesnil, conseiller du Roi et lieutenant e
la sénéchaussée de Ponthieu, anobli par lettres de Henri III, d
mois de février 1577; celle des seigneurs d'Achery, par M. d
Bernage le 6 décembre 1717, comme descendue d'Eloy Tillette
écuyer, sieur de Branscourt, vivant le 12 juillet 1588; et cell
des sieurs de Bugny, par M. Bignon le 28 mars 1699, comm
issue de Jean Tillette, seigneur de Bugny-Saint-Macleu, ge
darme de la garde du Roi, anobli par lettres patentes du mois d
janvier 1668. Les branches de Mautort, du Mesnil et de Brans
court, portent : *D'azur, au chevron d'or; au chef du même*
chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules
Supports et cimier : trois lions. La branche de Bugny porte
D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfl
du même, et en pointe d'un lion d'argent; au chef d'or, charg
d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules.

---

(1) Prosper-Abbeville Tillette, chevalier de Mautort, né à Abbeville, le 4 d
cembre 1789, adopté, le 29 juillet 1816, par Louis-François-Marie, comte d
Clermont-Tonnerre-Thoury, et par Marie-Françoise de Froger, son épouse, e
connu sous le titre de *comte Prosper de Clermont-Tonnerre-Thoury,* et son frère
Eugène Tillette de Mautort, né à Abbeville, le 5 novembre 1796, adopté pa
les mêmes le 24 décembre 1817, est connu sous le titre de *comte Eugène de Cle*
mont-Tonnerre-Thoury.

DE TORCY, seigneurs de Sallenelle, de Caumont, etc., famille originaire de Normandie, maintenue par M. Barrin de la Gallissonnière, intendant de Rouen, le 26 février 1669, et par M. Bignon le 15 février 1699. Elle a prouvé depuis Antoine de Torcy, écuyer, seigneur de Bosrocourt, marié, par contrat du 25 septembre 1498, avec Jeanne Roussel. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de sable, à la bande d'or; aux* 2 *et* 3 *losangés d'or et de gueules; à la bande d'or, brochante sur l'écartelé.* Supports et cimier : trois licornes.

TRUDAINE, seigneurs de Dreuil, de Tartigny et de Verville, maintenus par M. Bignon les 4 janvier 1698, 17 mars 1699 et 28 juin 1701, famille qui tire son origine et sa noblesse d'Antoine Trudaine, seigneur d'Oissy, pourvu le 16 février 1614, d'une charge de conseiller du Roi trésorier de France au bureau des finances d'Amiens. *D'or, à* 3 *daims de sable.* Supports et cimier : trois lévriers d'argent, colletés de gueules. Cimier : un lévrier naissant.

Jean Trudaine, marchand orfèvre et bourgeois de Paris, mourut le 6 août 1539, et fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques de la Boucherie, à côté de Catherine de Bonnaire, sa femme.

TRUFFIER, seigneurs d'Allenay, d'Augecourt, etc., comtes de Villers-sur-Authie, par lettres d'érection du 30 décembre 1687, famille ancienne, originaire du comté de Saint-Pol, en Artois, qui a prouvé sa filiation depuis Robert Truffier, écuyer, vivant le 3 septembre 1448. Dans une sentence des élus en Ponthieu, du 1er juillet 1432, il fut reconnu que Jean Truffier était noble tant du côté paternel que maternel. M. Bignon a rendu son jugement de maintenue le 21 juin 1699. *De gueules, à* 3 *molettes d'éperon d'or.* Supports : deux licornes.

TUTEL, seigneurs d'Ostove et de Guemy, maintenus par MM. Bignon et de Bernage les 28 décembre 1697 et 28 novembre 1716, ont prouvé depuis Jean Tutyl, capitaine anglais, qui reçut une commission, le 26 novembre 1556, pour lever une compagnie de cent chevau-légers anglais, et fut naturalisé par lettres patentes du roi Charles IX, du mois de mars 1565. *D'argent, au gantelet de sable en fasce, accompagné aux* 1, 3 *et* 4 *cantons de trois lances brisées d'azur, jetant des flammes de gueules, et au* 2 *d'un coutelas et d'une massue d'azur, passés en sautoir.* Supports : deux licornes.

U

D'URRE, seigneurs d'Arry, de Bertronval, de Maintenay, de Clanleu, vicomtes de Fauquemberge, etc., maintenus par M. de Bernage le 7 janvier 1716, ont prouvé depuis noble Guillaume d'Urre, marié, par contrat du 7 juillet 1532, avec Eustachie de Roquard. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 étoiles d'or.* Tenants et cimier : trois sauvages.

La maison d'Urre, originaire du Dauphiné, où la terre de son nom est située près de Crest, au diocèse de Valence, est une des plus distinguées du royaume par ses alliances, ses services et ses nombreuses possessions. Elle est connue depuis Gui ou Guyon d'Urre, vivant en 1200, et a formé treize branches répandues en diverses provinces. L'aînée de ces branches, existante en Dauphiné, a été élevée à la pairie le 5 novembre 1827, dans la personne du comte Henri d'Urre.

V

VAILLANT. Quatre branches de cette famille, toutes descendues de Robert Vaillant, sieur de Hautemare, vivant le 2 octobre 1457, ont été maintenues lors de la dernière recherche. Robert Vaillant fut père de Josse, celui-ci de Louis, et ce dernier de Jean Vaillant, tous qualifiés écuyers, sieurs de Hautemare. Jean épousa Marie Bectarde, dont il eut deux fils, Jean et Pierre Vaillant, qui dérogèrent en faisant le commerce de draps à Abbeville. Leurs descendants obtinrent des lettres de relief de dérogeance les 19 mars 1694 et 19 avril 1695, et furent confirmés en 1697 et 1698, moyennant deux taxes de 1000 et de 1500 livres. Ces quatre branches sont : celles des seigneurs de Caumondel et des seigneurs de Favière, maintenues par M. Bignon le 25 juin 1700; celle des seigneurs de Villers et de Houden, par M. de Bernage le 6 décembre 1717; et celle des sieurs de Romainville, par M. Bignon le 25 juin 1700. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.* Supports et cimier : trois lions semblables.

LE VASSEUR, sieurs de Neuilly-le-Dien, de Monterlay, d'Andainville, de Courtieux, etc., maintenus par M. Bignon les 3 janvier et 21 avril 1699, ont prouvé depuis Pierre le Vasseur, écuyer, sieur d'Hiermont, en partie, vivant le 9 avril 1518. *D'argent, à la fasce sommée d'un lion issant de sable, et ac-*

compagnée en pointe de 3 croissants du même. Supports : deux lions. Cimier : un dextrochère tenant une épée. La branche d'Andainville et de Courtieux porte : *De sable, à la fasce sommée d'un lion issant d'argent, et accompagnée en pointe de 3 croissants du même.* Supports : deux lions. Cimier : un dextrochère tenant un sabre.

DE VAUDRICOURT, très-ancienne famille qui a pris son nom d'une terre située près de Saint-Vallery-sur-Somme, et qui, divisée en trois branches, sous les dénominations de seigneurs d'Allenay, de Laleu et d'Ivry, a été maintenue par M. Bignon le 21 août 1700, après avoir prouvé depuis Raoulquin de Vaudricourt, écuyer, rappelé dans un acte d'Antoine de Vaudricourt, écuyer, seigneur en partie d'Allenay, son fils, du 23 février 1528. *De gueules, à l'orle d'argent.* Supports et cimier : trois griffons. La branche d'Ivry ajoutait pour brisure : *au lambel d'argent à 4 pendants.*

DE VENDEUIL. Trois branches de cette ancienne famille ont été maintenues par M. Bignon les 23 décembre 1699 et 15 et 30 janvier 1700, savoir : les seigneurs d'Etelfay et de Courbevoye, les seigneurs du Crocq et de Cormeilles, et les seigneurs de Marotel, d'Assonvillers et de Guerville. Toutes ces branches ont justifié leur descendance de Claude de Vendeuil, écuyer, seigneur d'Aubigny, marié, par contrat du 26 janvier 1546 (*v. st.*), avec Claire de Wallon, fille d'Antoine de Wallon, écuyer, seigneur de la Cour-du-Bois, et d'Agnès de Saint-Sauflieu. *D'azur, au lion naissant d'or.* La branche du Crocq ajoute pour brisure : *Un chef émanché de 3 pièces du même.* Supports et cimier : trois lions d'or.

La maison de Vendeuil est d'ancienne chevalerie. Elle a pris son nom d'une terre située non loin de Breteuil, et figurait parmi les plus considérables aux XIIIe et XIVe siècles. Clerembault, seigneur de Vendeuil, chef de la branche aînée, vers l'an 1280, épousa Havide, dont il n'eut qu'une fille, Jeanne, dame de Vendeuil, mariée, 1° avec Mathieu de Roye, seigneur de la Ferté en Ponthieu ; 2° vers 1304, avec Jean de Nesle, seigneur de Falvy et de la Herelle. Elle mourut avant le mois de mai 1324.

LE VER, marquis de Caux, seigneurs d'Anchy, de Framicourt, de Bernapré et de Halloy. La noblesse de cette ancienne famille, alliée aux plus distinguées de la Picardie, a été reconnue par sentence des commissaires aux francs-fiefs des 25 juin 1375 et 15 mars 1481, et elle a été maintenue par M. Bignon le 19 septem-

bre 1699. En 1753, des preuves faites au cabinet des ordres du Roi ont constaté son ancienneté depuis Hugues le Ver, maïeur d'Abbeville en 1194, 1197 et 1203, charge possédée successivement par Thomas le Ver en 1236 et 1244, Fremin le Ver en 1257 et 1259, Thomas le Ver en 1317 et 1345, Colard le Ver, en 1346, lequel paraît avoir été le premier possesseur de la terre de Caux, en Ponthieu, appelée anciennement *Cahours*; Firmin le Ver, seigneur de Caux, maïeur d'Abbeville, en 1380 et 1386, Thomas le Ver en 1439, etc. Baudouin, Enguerrand et Robert le Ver, servaient en 1354, en qualité d'écuyers dans le corps des arbalêtriers de Picardie. *D'azur, à 3 sangliers de sable, accompagnés de 9 trèfles du même*, 3, 3 *et* 3. Supports et cimier : trois lions.

DE VERDUSAN, seigneurs de Lartet, de Coulombel, etc., maintenus par M. Bignon le 29 mars 1699, ont prouvé depuis Thibaut de Verdusan, seigneur de Beffy, marié, par contrat du 11 mai 1531, avec Frise de Maignault. *De gueules, à deux besants d'argent en pal.* Supports et cimier : trois lions.

La maison de Verdusan, originaire du comté d'Armagnac, où est située la terre de son nom, a tous les caractères de la noblesse d'ancienne chevalerie. Des services distingués, des possessions considérables et des alliances illustres lui donnent rang parmi les principales familles de la Guienne. Geraud de Verdusan, chevalier, fut nommé tuteur, en 1231, de Manaud et de Bertrand de Roquelaure, fils de Pierre, seigneur de Roquelaure, et d'Audement de Verdusan, sa sœur. La branche des comtes de Miran a fait des preuves au cabinet des ordres du Roi pour les honneurs de la cour, en 1780.

DE LA VERGNE, voyez BONY DE LA VERGNE.

VIDARD DE SAINT-CLAIR. Cette famille, originaire de Poitou, et dont il existe une branche en Champagne et une autre en Picardie, a été maintenue le 1er août 1670, par M. Voysin de la Noiraye, intendant de la généralité de Tours, sur le fondement de la charge d'échevin de la ville de Poitiers, attributive de noblesse, exercée, en 1570, par Jean Vidard, sieur de Saint-Generoux, mort en 1602. Une autre branche a été maintenue par M. de Richebourg, intendant de la généralité de Poitiers, le 9 janvier 1715, et M. de Bernage a rendu son jugement en faveur de la branche de Picardie, le 11 janvier 1717. Les titres que cette famille a produits au cabinet des ordres du Roi, dans le but d'établir sa noblesse antérieurement à l'année 1570, et son origine des Vidard du pays Basque, n'ont pas été admis. *De*

gueules, à 3 dards d'or, 2 et 1, surmontés de 3 autres dards du même, un en pal et deux en sautoir. Supports : deux griffons. Cimier : trois dards croisés.

DE VIELCHASTEL, famille originaire du Gatinais, qui a prouvé depuis Pierre de Vielchastel, écuyer, marié, vers l'an 1480, avec Marguerite de la Couldre, nommée dans l'acte d'élection de tutelle de ses enfants mineurs, du 26 avril 1498. Les seigneurs de Montallant, de Hemevillers et de Mardilly, ont été maintenus par M. Bignon le 1er septembre 1700. *D'azur, au lion d'or, lampassé de gueules.* Supports : deux lions.

DE LA VILLENEUVE, originaire de Bourgogne, seigneurs de la Villeneuve, de Tenantes, de Chaubourg, etc., maintenus par M. Bignon le 9 mai 1699, ont prouvé depuis Jacques de la Villeneuve, écuyer, seigneur de Jutigny et de Planty, qui assista avec Anne de Choiseul, sa femme, le 28 décembre 1504, au contrat de mariage de messire Antoine de la Villeneuve, chevalier, seigneur de Jutigny, gentilhomme de la chambre du Roi, leur fils, avec Marguerite de Castres. Cette maison est ancienne et très-distinguée. *D'or, à 3 chevrons de gueules.*

DE VILLEPOIX, seigneurs de Plachy, barons de Prouzel, etc., famille originaire de Normandie, maintenue par M. Phélypeaux, intendant de la généralité de Paris, le 15 juin 1699, et par M. de Bernage le 5 janvier 1717, a prouvé depuis Pierre de Villepoix, écuyer, seigneur de Fromicourt, marié, vers l'an 1580, avec Antoinette le Sellier, dame de Prouzel. *D'azur, à la croix ancrée d'or, cantonnée de 4 ancres d'argent.* Supports et cimier : trois lions.

DE VILLERS, seigneurs de Rousseville, famille originaire d'Artois, maintenue par lettres patentes de Louis XIV, du 19 mars 1696, par M. Bignon le 22 décembre 1698, et par arrêt du conseil-d'état du 15 février 1707. Elle a prouvé depuis Louis de Villers, écuyer, seigneur de Lurcourt, qui contribua, en 1594, à la réduction d'Amiens en l'obéissance du roi Henri IV, et s'était marié, vers 1560, avec Marie du Fresne. *D'argent, à la bande de sable, chargée de 3 fleurs de lys d'or.* Supports : deux perroquets. Cimier : une couronne de roses dans un cercle d'or.

Cette famille avait fait pendant long-temps le commerce d'étamine à Amiens.

VINCENT, seigneurs de Hantecourt, maintenus par M. de Bernage le 6 novembre 1717, ont prouvé depuis Jean Vincent, écuyer, sieur de Raimecourt, conseiller du Roi, et magistrat au siége présidial du comté de Ponthieu, vivant le 20 octobre 1599.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 licornes saillantes d'argent, celles en chef affrontées. Supports : deux licornes.

DE VIRGILLE, seigneurs de la Vicogne, de Montorsier, etc., famille originaire de Languedoc, qui a prouvé depuis le 2 février 1539, et a été maintenue par M. Bouchu, intendant de Bourgogne, le 30 octobre 1668, par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 12 novembre de la même année, par M. Barrin de la Gallissonnière, intendant de Normandie, le 1er octobre 1669, enfin par M. de Bernage le 3 avril 1716. *D'or, à 3 pals de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

DE VITRY, seigneurs de Wargnies et des Auteux en Picardie, et du Brœucq, en Artois. Cette famille a prouvé depuis Jean de Vitry, *dit* Camuset, dont la noblesse fut reconnue par sentence des élus de Doullens, du 18 décembre 1489, confirmée par arrêt de la cour des aides de Paris, du 31 juillet 1490. Ces actes établissent que Jean avait pour père Tristan de Vitry, fils de Robert de Vitry, lequel avait pour père Simon de Vitry, et pour aïeul Félix de Vitry. La branche établie en Picardie fut maintenue par M. Bignon le 9 novembre 1697. *D'or, à 3 roses de gueules, boutonnées de cinq pointes de sinople.* Supports et cimier : trois licornes.

W.

DE WAVRANS, seigneurs marquis de Boursin, de Hames, de Marles, etc., ont été maintenus par M. Bignon le 21 décembre 1697. Une sentence des commissaires aux francs-fiefs, du 14 septembre 1516, établit ainsi les premiers degrés de cette famille :

Jacques *de Wavrans*, écuyer, seigneur de Pierremont et d'Esclimeux, fut père de :

Jean *de Wavrans*, écuyer, seigneur des mêmes terres, lequel eut pour fils :

Pierre *de Wavrans*, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pierremont et d'Esclimeux, époux de Perrine du Mesghen, et père de :

Jean *de Wavrans*, IIe du nom, écuyer, seigneur des mêmes terres, lequel étudiait en l'université d'Orléans, lorsqu'il fut déchargé du droit de francs-fiefs comme noble et issu de noble race, en 1516.

Cette famille a fait une production de titres au cabinet des ordres du Roi en 1772. Dans l'un de ces titres, du 22 décembre 1498, relatif à Pierre Ier, on a gratté à la première et à la vingt-unième lignes, la qualité de marchand à Montreuil, qu'il

prenait, pour y substituer deux fois celle d'écuyer; mais la première qualification était encore très-lisible. Les sujets antérieurs à Pierre de Wavrans, dit M. Chérin, ne prenaient aucune qualification noble. Le premier sujet certain est Willaume de Wavrans, qui fut établi l'un des lieutenants d'Arnoul de Créquy, bailli de Saint-Omer, le 7 août 1361. Il n'a dans l'acte aucune qualité caractéristique de noblesse. *D'or, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.*

Nonobstant les judicieuses remarques de M. Chérin, il est possible qu'il y ait eu dérogeance sur le degré de Pierre Ier, et que cependant la famille eut antérieurement la noblesse que lui reconnaît la sentence de 1516.

DU WAULT, voyez CLÉMENT DU WAULT.

DU WICQUET, barons d'Ordre, seigneurs des Prés, de la Watine, etc., maintenus par sentence des commissaires aux francs-fiefs du 1er septembre 1517, et par M. Bignon le 21 décembre 1697, ont produit depuis Thomas du Wicquet, écuyer, marié, le 18 juin 1493, avec Gérardine d'Humières. Cette ancienne noblesse, originaire du Hainaut, a pris son nom d'une terre située dans ce comté, que la branche aînée possédait en 1281, et qui passa par alliance à la fin du XIVe siècle, dans la maison de Wingarde. Nous avons établi la filiation et l'historique des diverses branches de cette famille dans le 1er volume de cet ouvrage. *De sinople, au chevron d'argent, accompagné de 3 rustres du même.* Couronne de baron. Supports : deux griffons. Devise : TOUJOURS LOYAL. Cri : MACHICOURT.

DE WIERRE, seigneurs de Longpré, maintenus par M. Bignon le 24 janvier 1698, ont prouvé depuis Jean de Wierre, écuyer, sieur de Longpré, lequel assista parmi la noblesse au procès-verbal de la coutume de la sénéchaussée de Boulogne, le 1er août 1550. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.* Supports et cimier : trois lions léopardés.

DE WILLECOT, seigneurs d'Espriez, de Raucourt, de Beaucauroy, etc., maintenus par MM. Bignon et de Bernage les 4 janvier 1698 et 28 novembre 1716, et précédemment par jugement de M. de Barillon d'Amoncourt, du 15 avril 1670, ont prouvé depuis Jean de Willecot, écuyer, sieur de Lespinoye, dont le fils, Antoine de Willecot, écuyer, sieur du même lieu, épousa, par contrat du 16 novembre 1528, Catherine de Reberghes. *D'azur, à 3 fasces ondées d'or.*

WITASSE, seigneurs de Vermandonvillers de Villecourt, d'Omissy, etc., maintenus par M. Bignon le 4 décembre 1700,

ont prouvé depuis noble Pierre Witasse, écuyer, sieur de Hauteloge, qui fit son testament le 15 juillet 1548, dans lequel il nomme Jeanne de Mailly, sa femme. *D'azur, à 3 bandes d'or.* Supports et cimier : trois lions.

WLLART, seigneurs d'Estrées, de Romont, et de Courtenay, famille maintenue par M. de Bernage le 21 janvier 1716, après avoir prouvé depuis Antoine Wllart, écuyer, sieur de Romont, nommé, le 27 avril 1605, dans le contrat de mariage de François Wllart, son fils, avec Marguerite de Joigny, dame d'Estrées. *D'argent, à 3 anilles de sable.*

Y

D'Y, sieurs de Seboncourt, famille originaire de Saint-Quentin, qui a fait preuve depuis Robert d'Y, écuyer, auquel Michel d'Y, écuyer, et Jeanne de Partenay, sa femme, firent une vente le 21 mai 1509. Robert épousa Isabelle le Convers, comme on le voit par une transaction sur partage qu'il avait faite avec le même Michel d'Y, son frère, le 22 juillet 1491. Michel a formé la branche de Séraucourt, en Champagne. Celle de Picardie a été maintenue par M. Bignon le 4 janvier 1699. *D'azur, à 3 chevrons d'or.*

Robert d'Y, ou plutôt Dy ou Dey, est qualifié receveur des tailles à Saint-Quentin, dans deux actes des années 1499 et 1500, et Michel Dy, receveur des aides dans un acte du 15 mai 1500. Leur père, Michel Dy, était tabellion royal au même lieu.

D'YMBLEVAL, voyez D'IMBLEVAL.

L'YVER, seigneurs de Bouillancourt, de Bancourt, etc., maintenus par M. Bignon le 6 février 1706, ont prouvé depuis Jean l'Yver, écuyer, sieur de Lessart, vivant le 12 mai 1550. *D'argent, à 3 roses de gueules.* Supports et cimier : trois lions.

Jean l'Yver, auditeur juré du Roi, au comté de Ponthieu, est ainsi qualifié dans un acte du 1er octobre 1519.

FIN DU NOBILIAIRE DE PICARDIE.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

Art. Acary, pag. 13, ligne 13 en remontant, 1769, *lisez :* 1759.

Art. de Boisboissel, p. 3, article B, *ajoutez :* Pierre de Boisboissel, chevalier, fut avec Bertrand du Guesclin, le sire de Beaumanoir, etc., du nombre des principaux seigneurs bretons qui passèrent en Angleterre en 1350, avec les enfants de Charles de Blois, qui venaient se constituer otages pour la délivrance de leur père. D'Argentré (livre v, pag. 322 de son *Histoire de Bretagne*) rapporte les circonstances curieuses d'un tournoi donné par le roi d'Angleterre aux ambassadeurs bretons, qui remportèrent le prix de l'adresse et de la valeur. Pierre de Boisboissel est cité parmi les chevaliers qui prirent part à ce tournoi. Pag. 16, lig. 6, il a laissé deux fils, *lisez :* quatre fils et deux filles. Même page lig. 21, il faut rétablir le seizième degré comme il suit.

XVI. Laurent-Charles-François, comte de Boisboissel, né à Guingamp le 18 février 1770, entra, le 25 septembre 1785, sous-lieutenant dans le régiment de Boulonnais. Émigré le 4 janvier 1792, il rejoignit, le 12 mai suivant, le corps de Monseigneur le prince de Condé. Il y fit les campagnes de 1792, 1793, 1794, 1795 et 1796. Le 24 octobre de cette dernière année, il eut le bras fracassé d'un coup de feu au combat de Steinstadt. En 1797, Louis XVIII le nomma chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et lui donna le brevet de lieutenant d'infanterie pour prendre rang du 25 septembre 1792. Il suivit l'armée de Condé en Russie, et revint avec elle sur le lac de Constance, où il fit la campagne de 1800. Après le licenciement de l'armée de Condé, effectué au mois de mars 1801, il quitta le service, et rentra en France au mois de juillet 1802. Le comte de Boisboissel a pris de nouveau les armes pour le Roi en Bretagne, pendant les *cent jours*. Au mois de juin 1816, Louis XVIII lui a accordé le grade et la retraite de chef de bataillon.

François-Thiebaud, *lisez :* François-Thiebaud-Louis. Même page, dernière ligne, Mensk, *lisez :* Minsk.

Art. Green de Saint-Marsalut, pag. 1, après la désignation des armoiries, *ajoutez* en note : Dans les productions faites en 1667, par les branches du Chalais et du Verdier, devant M. d'Aguesseau, intendant en Saintonge et en Limosin, les armoiries de ces deux branches sont ainsi désignées : *Parti, au* 1 *de gueules, à* 3 *demi-vols d'or ; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à* 11 *clochettes d'argent, bataillées de sable, et posées* 4, 4 *et* 3.

Art. des Rotours, pag. 2, lig. 7, était à un quart de lieue, *lisez :* était un quart de fief de haubert. P. 17, lig. 13, Élisabeth du Roumel, *lisez :* Élisabeth du Roussel. Pag. 18, lig. 13, d'Aigleville, *lisez :* d'Aingleville ; la troisième et dernière note de la même page est à supprimer. Le fief de Crépon, dont était seigneur M. le baron des Rotours, était situé dans la paroisse du Petit-Trutemer, élection de Vire. P. 22, lig. 3, il a présidé l'arrondissement, *lisez :* il a présidé le collége électoral de l'arrondissement de Mortain au mois d'octobre 1816.

Art. de Rune, pag. 2, lig. 10, supprimez le mot de Riencourt. Pag. 4, ligne 5 en remontant, Saint-Cyr, *lisez :* Saint-Saire. P. 7, à la fin de la dernière ligne, *ajoutez :* (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, tom. vii, pag. 601). Pag. 17, lig. 37, né le 11 septembre 1756, *lisez :* né le 10 décembre 1756, et, *ajoutez :* capitaine de cavalerie, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 5 novembre 1814. Pag. 18, lig. 9, morte sans alliance, *lisez :* morte le 5 octobre 1789. Même page, lig. 11, après ces mots, né le 19 août 1784, *ajoutez :* ancien chevau-léger de la garde du Roi. Dernière ligne de la note, *ajoutez :* sur le tout de Chambly, comme à la pag. 13. Pag. 20, lig. 22, de Henincourt, *lisez :* de Henencourt.

TABLE GÉNÉRALE.

NOTA : On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans ce volume.

A

Abercromby, article de Richard, 11.
d'Abbeville, Nob. de Picardie, 76.
d'Ablaing, art. de Fontaine, 4, 5.
d'Aboval, Nob. de Picardie, 1.
Acary, art. de Baynast, 8; Nob. de Picardie, 1, 82; additions, 1.
des Achards de Sainte-Colombe, art. de Fortia, 31.
Accault, art. de Fortia, 14.
d'Acheu, art. de Jacomel, 5; Nob. de Picardie, 1.
Aclocque, art. de Galland, 8.
des Acres de Laigle, art. Pinot, 5
d'Agoult, art de Fortia, 47; art. de Gautier, 4.
d'Aguesseau, art. de Rune, 10.
d'Aguisy, art. de Rune, 13.
d'Aigueville, art. de Rune, 6; Nob. de Picardie, 2.
d'Aigueplas, art. de Constantin, 5.
d'Aiguières, art. Green, 22.
Ailhaud, art. de Fortia, 38.
d'Ailly, art. de Rune, 19; Nob. de Picardie, 47.
d'Ainefroide, art. de la Corbière, 2.
d'Ainval, Nob. de Picardie, 2, 53.
d'Airebaudouse, art. de Gévaudan, 5.
d'Aitz, art. Green, 21.
d'Ajac, art. de Faure, 14.
van Akert, art. de Fontaine, 5.
Albanhac, art. d'Icher, 5.
d'Albert, art. de Gévaudan, 11, 16.
d'Albert de Pons, art. Dauxilhon, 16.
d'Albertas, art de Gévaudan, 3.
d'Albignac, art. d'Icher, 7.
Albre, art. de Calbiac, 3.
d'Albret, art. Green, 7.
d'Aldebert, art. Dauxilhon, 11.
d'Aleman, art. d'Icher, 6.
Alexandre, art. de Fortia, 7, 9; art. de Lamourous, 5.
Alfanti, art. de Gautier, 5.
Algaïs, art. de Constantin, 2.
Alleman, art. d'Airebaudouse, 4; art. de Gévaudan, 13.
d'Alphonse, art. de Jacomel, 7.
d'Amalric, art de Gévaudan, 12.
d'Amerval, art. de Rune, 5; Nob. de Picardie, 3.
Ampleman, Nob. de Picardie, 3.
d'Ampus, art. de Fortia, 16.
d'Ancherin, art. de Rune, 10.
Andrien, art. de Busquet, 2.
Andrieux, art. de Constantin, 9.
d'Andron, art. de Gévaudan, 10.
Angelly, art. Green, 6.
d'Angerville, art. des Rotours, 16.
d'Anglars, art. Green, 35.
d'Angoulême, art. Green, 8.
d'Angre, art. de Rune, 21.
d'Anisy, art. des Rotours, 10.
Anthoine, art. de la Salle, 3.
d'Anthon, art. Green, 17.
d'Antignac, art. Dauxilhon, 2.
Antiquet, art. de Baynast, 3.
d'Anval, art. Green, 8.
d'Applaincourt, art. de Rune, 19.
Aquaviva, art. de Gévaudan, 9.

d'Aragon, art. de Fortia, 2, 3, 4.
d'Aranthot, art. de Quinemont, 2, 3.
d'Arcisas, art. de Faure, 14.
d'Arc-Jean, art. de la Salle, 5.
des Arênes, art. d'Aldebert, 2.
d'Ardres, Nob. de Picardie, 48.
d'Argence, art. Mangin, 6.
d'Argentré, art. de Chefdubois, 10.
Aritault, art. Green, 22.
d'Armagnac, art. de Constantin, 4; art. de Faure, 5.
d'Armure, art. de Gautier, 6.
d'Arnal, art. de Constantin, 15.
d'Arnaud, art. d'Icher, 4.
d'Arnaudy, art. d'Aldebert, 3.
Arnault, art. de Fortia, 11.
Arnoul, art. Bauyn, 3.
d'Arnoult, Nob. de Picardie, 3.
d'Arques, Nob. de Picardie, 52.
d'Arras, art. de Jacomel, 4.
d'Arrest, Nob. de Picardie, 4.
d'Artigues, art. de Gautier, 3.
d'Asque, art. de Gévaudan, 18.
d'Assarez, art. Dessoffy, 6.
d'Assé, art. des Rotours, 8.
d'Astoaud, art. de Fortia, 32.
d'Astor, art. de Constantin, 14.
d'Astoul, art. Dauxilhon, 5.
Aubert, art. Green, 9.
d'Aubert, art. des Rotours, 22.
Aubery, Nob. de Picardie, 4.
d'Aubusson, art. Green, 10, 27; art. de Rune, 3.
d'Auger de Ferrières, art. Dauxilhon, 12.
Audemar, art. d'Aldebert, 3.
d'Audencourt, art. de Fontaine, 3.
d'Audincthun, Nob. de Picardie, 1.
Aulnette, art. Pinot, 2.
d'Ault, art. de Baynast, 4; Nob. de Picardie, 4.
d'Aumale, Nob. de Picardie, 4.
de l'Aumosne, art. des Rotours, 6.
d'Aunières, art. des Rotours, 8.
Auriac, art. de Calbiac, 2.
d'Auricoste, art. de Calbiac, 4.
d'Authon, art. de Fortia, 8.
Auzannet, art. Mangin, 3.
d'Avesan, art. de Constantin, 4.
d'Avesnes, art de Chefdubois, 11; Nob. de Picardie, 3.
d'Avessens, art. d'Aldebert, 3.
Avril, Nob. de Picardie, 26.
d'Ax, art. de Richard, 9.
d'Aymar, art. de Gautier, 4.
Ayrolle, art. d'Icher, 9.
Azaïs, art. Dauxilhon, 10.
Azéma, art. de Faure, 9.
d'Azémar. art. d'Icher, 5.
d'Azillan, art. Dauxilhon, 8.

B

Bachelier, art. de Baynast, 12.
de Bacouel, art. de Rune, 10; Nob. de Picardie, 8.
de Badefol, art. Green, 10.
Baille, art. de Jacomel, 8.
de Bailleul, art. de Fortia, 12.
Bailly de Beynes, art. Galland, 4.
Bakos, art. Dessoffy, 5.
de Balay, art. de Bermont, 5.
de Balsac, art. de Rune, 7.
Banffy, art. Dessoffy, 4.
de Banville, art. des Rotours, 16.
de Baragnes-Gardouch, art. de Richard, 9.
de Baralle, art. de Fontaine, 5.
de Barbarin, art. Green, 10.
Barbe, art. Mangin, 4.
de Barbezières, art. Green, 7.
de Barèges, art. de Faure, 9.
de Barnier, art. d'Airebaudouse, 3; art. d'Aldebert, 3.
Baron, art. Bauyn, 3.
du Barquet, art. des Rotours, 3.
de la Barre, art. de Fortia, 12; Nob. de Picardie, 5.
Barrière de Nages, art. d'Airebaudouse, 2.
de Barrigues, art. de Gautier, 5.
de Bars, art. de Constantin, 5.
de la Barthe, art. de Faure, 8.
de Bassabat, art. de Busquet, 2.
de Basserode, art. de Fontaine, 8.
Bastide, art. Mangin, 4, 5.
Bastide de la Ronde, art. Mangin, 7.
le Bastier, Nob. de Picardie, 5.
de Bastin, art. de Fortia, 50.
du Bastit, art. de Constantin, 12.
Bastonneau, art. Bauyn, 6.

de Bateret, Nob. de Picardie, 6.
Batkay, art. Dessoffy, 6.
de Baucquet, art. Green, 8.
de Baud, art. de Faure, 13.
de Bauffremont, art. de Bermont, 5; art. Green, 27.
de la Baulme, art. de Gévaudan, 15.
de la Baume, art. de Bermont, 3; art. Green, 33.
Bauquet, art. des Rotours, 18.
de Bauquet, art. Dauxilhon, 12.
de Bauze, art. Green, 23. *
de Bavre, Nob. de Picardie, 6.
Bayle d'Astier, art. de Jacomel, 8.
de Baynast, art. de Jacomel, 4; Nob. de Picardie, 35.
de Bayne, art. d'Icher, 4.
de Bazancourt, art. de Baynast, 13.
de Bazon, art. de Faure, 9.
de Beauchamps, art. de la Salle, 3.
de Beaulac, art. de Constantin, 9.
de Beaulaincourt, art. de Baynast, 9.
de Beaulieu, art. de Constantin, 8.
de Beaumont-Brison, art. de Fortia, 21.
Beaupoil. art. Mangin, 6.
de Beaupoil de Saint-Aulaire, art. Green, 24, 39.
de Beaupuy, art. de Constantin, 3.
Beausse, art. de Constantin, 14.
de Beauvarlet, Nob. de Picardie, 6.
de Beauville, art. Green, 3.
de Beauvois de Nogaret, art. de Gévaudan, 18.
Becel, Nob. de Picardie, 6.
Bectarde, Nob. de Picardie, 84.
de Bédorède, Nob. de Picardie, 6.
du Bédos, d'Aldebert, 6.
de Bégasson, art. de Chefdubois, 9.
Beis, art. d'Icher, 5.
de Béjarry, art. Green, 12.
le Bel, art. de Baynast, 6, 11.
de Belcier, art. Green, 8.
du Bellay, art. du Rotours, 8.
de Belledame, Nob. de Picardie, 7.
de Bellegarde, art. de Faure, 15.
de Belleval, Nob. de Picardie, 7.
de Belleville, art. des Rotours, 5; Nob. de Picardie, 53.
de Belly, art. de Fortia, 16.
de Bellissens, art. de Richard, 9.
de Bellon, art. de Fortia, 25.
Bellot, art. de Rune, 12.
de Belloy, Nob. de Picardie, 7, 8, 39, 57.
Beltrami, art. de Gévaudan, 7, 8, 9.
de Belvalet, art. de Rune, 14.
de Belvoir, art. de Bermont, 1.
de Benauges, art. Green, 3.
de Benedicti, art. de Fortia, 19.
de Benet, art. de Fortia, 6, 7.
Benoise, art. Bauyn, 4.
de Béon-Cazaux, art. de Richard, 9.
de Bequigny, art. de Rune, 18.
de Bérard, art. de Jacomel, 6.
de Beral, additions, 2.
de Béraud, art. Dauxilhon, 3; art. de Calbiac, 3.
de la Béraudière, art. Green, 9.
de Berchem, art. Olislagers, 1.
de Bercheny, art. Dessoffy, 11.
de Berchtold, art. Dessoffy, 6.
Berithault, art. Bauyn, 8.
de Bermond d'Anduse, art. d'Icher, 6.
de Bermond de Sommières, art. d'Icher, 6.
de Bermond de Thoiras, art. de Fortia, 36.
de Bermont. additions, 3.
Bernard, Nob. de Picardie, 8, 16, 31.
de Berne, art. Dauxilhon, 15.
de Bernes, art. de Jacomel, 3, 4; Nob. de Picardie, 8.
de Bernières, art. des Rotours, 23.
de Bernieules, Nob. de Picardie, 47.
Beroult, art. des Rotours, 19.
de Berry, art. de Baynast, 6; Nob. de Picardie, 3.
de Bersacle, Nob. de Picardie, 78.
Berthelot, art. Mangin, 5.
Berthier, art. de Fortia, 11.
Berthonneau, art. de Quinemont, 7.
de Bertier, art. de Faure, 14, 15.
de Berton-Crillon, art. Dauxilhon, 14; art. de Fortia, 21, 32.
de Bertrand, art. de Busquet, 2; art. Dauxilhon, 9; art. de Gévaudan, 7, 10.
Bertrandi, art. de Fortia, 18; art. de Gévaudan, 7, 9.
de Bery, Nob. de Picardie, 9.
Besnard, art. des Rotours, 15, 22.
de Besset, art. Dauxilhon, 5.
de Béthisy, art. de Baynast, 7; Nob. de Picardie, 9.
de Béthune, art. de Baynast, 12.

Les armes *de Bauze* sont : vergeté d'or et de gueules de 12 pièces.

de Beuges, Nob. de Picardie, 55.
de Beulan, art. de Quinemont, 2
de Bevilers, art. de Fontaine, 2.
de Bexens, art. de Constantin, 4.
de Beynac, art. de Constantin, 8.
Bezeg, art. Dessoffy, 5.
de Bezu, art. de Rune, 13.
de Biach, Nob. de Picardie, 55.
de Bichebois, art. de Bermont, 5.
Bichi, art. de Fortia, 22.
de Biette, art. de Lamourous, 3.
du Biez, art. de Rune, 6.
de Bigant, Nob. de Picardie, 9, 10.
Bignon, art. de Chefdubois, 6; art. des Rotours, 25.
de Bigos, art. de Lamourous, 3.
Bigot de Cherelles, art. de Quinemont, 8.
Billart, art. de Fortia, 9.
Biliotti, art. de Fortia, 17.
de Billy, art. de Fontaine, 2.
Binet, art. Bauyn, 3.
de Birague, art. de Jacomel, 2.
de Biré, art. de Constantin, 23.
de Biville, art. de Rune, 10.
du Blaisel, Nob. de Picardie, 10.
Blanchet, Nob. de Picardie, 11.
Blandin, art. Green, 11.
de Blandinières, art. de Busquet, 2.
de Blanes, art. Dauxilhon, 1, 15, 16.
de Blégiers, art. de Fortia, 45.
de Blois, art. Green, 18, 19, 28, 30.
Blondel, art. de Baynast; art. de Rune, 10.
de Blottefière, art. de Rune, 15; Nob. de Picardie, 11, 55.
du Bobéril, art. Pinot, 4.
de Bocaud, art. de Fortia, 28.
Bochetel, Nob. de Picardie, 16.
Bocquet, art. de Baynast, 10.
de Bodart, Nob. de Picardie, 11.
Bodin, art. de Quinemont, 7.
Bohus, art. Dessoffy, 5.
du Bois, art. de Chefdubois, 5; art. de Fortia, 8; art. des Rotours, 23, 24; art. de la Salle, 3; Nob. de Picardie, 11.
des Bois de Boissulant, art. de Calbiac, 7.
du Bois de la Roche, art. de Chefdubois, 8.
du Bois de la Veronnière, art. Green, 13.
de Boisboissel, additions, 1.
du Boiseon, art. de Chefdubois, 8.
de Boisrobin, art. de Rune, 5.
de Boisson de Merveilles, art. de Fortia, 49.
de Boissonnade, art. de Lamourous, 3.
de Boistel, Nob. de Picardie, 12.
de Bommy, Nob. de Picardie, 24.
de Bompar, art. de Gautier, 4.
de Bon, art. de Faure, 9.
le Bon, Nob. de Picardie, 12.
de Bonafos, Nob. de Picardie, 12.
de Bonaide, art. Dauxilhon, 7.
de Bonenfant, art. des Rotours, 5.
Bonet, art. de Fortia, 19.
Bonin, art. de Quinemont, 8.
Boniol, art. d'Aldebert, 6.
de Bonissent, art. de Rune, 12.
de Bonnaire, Nob. de Picardie, 12, 83.
Bonnet, art. d'Icher, 9.
Bonnier, art. Gévaudan, 16.
de Bonnin, art. de Chefdubois, 10, 12.
Bony de la Vergne, Nob. de Picardie, 13.
de Bonzi, art. de Gévaudan, 14.
de Bors, art. Olislagers, 6.
du Bos, art. de Rune, 3, 16; Nob. de Picardie, 13.
de Boscheron, art. d'Icher, 2.
le Bossé, art. Pinot, 3.
de Boubers, Nob. de Picardie, 13, 14.
Bouchard. art. Green, 5.
de Bouchard, art. Green, 24.
Bouchard d'Aubeterre, art. des Rotours, 9.
de la Bouchardière, art. de Quinemont, 4.
de Boucheman, art. Bouyn, 8.
de Boucher, art. de Faure, 15.
le Boucher, art. de la Corbière, 9; art. de Rune, 5; Nob. de la Picardie, 14, 15.
Boucherat, art. Bouyn, 3.
de Bouchereau, art. de Lamourous, 8.
Boudier, art. de Bermont, 15.
de Bouetier, art. de Chefdubois, 5.
du Bouexic, art. Pinot, 8.
de Boufflers, art. de Rune, 16; Nob. de Picardie, 15.
de Bouillé, art. de la Corbière, 4.
de Boulainvilliers, art. de Rune, 4, 19.
de Bouliers, art. de Fortia, 42.
Boulin, art. de Chefdubois, 10.
Boullet, art. Galland, 4.
Bourdel, art. de Baynast, 6.
de Bourdin, Nob. de Picardie, 16.
de la Bourdonnaye, art. Pinot, 5.
Bourée, Nob. de Picardie, 16.
de Bournazel, art. d'Icher, 5.

de Bournonville, Nob. de Picardie, 11, 16, 22.
de Bousart, Nob. de Picardie, 76.
Boussan, art. de Fortia, 14.
de Bout, Nob. de Picardie, 21.
Boutillon, art. de Quinemont, 4.
Bouton, art. Green, 14.
de Bouvier, art. de la Salle, 5.
du Bouzet, art. de Faure, 7; art. Galland, 7.
Bouzier, Nob. de Picardie, 17.
de Bouzonville, art. de Rune, 5.
Boyer, art. de Constantin, 9.
de Boyer, additions, 3.
de Brancas, art. de Fortia, 33, 42.
de Brandon art. de Rune, 13.
de Breheret, art. Dessoffy, 12.
du Breil, art. de la Corbière, 8.
de Brémond d'Ars, art. Green, 9.
Brémond du Puy, art. Green, 27.
de Bresdoul, art. de Rune, 6; Nob. de Picardie, 17.
le Bret, art. de Fortia, 51.
de Bretagne, art. Pinot, 2.
Brethe, art. Bauyn, 3.
le Breton, art. des Rotours, 18; art. de Rune, 17.
du Breuil, art. de Constantin, 7, 8; art. Green, 10; art. des Rotours, 14; art. de Rune, 6.
de la Briconie, art. Dauxilhon, 4.
de Briet, Nob. de Picardie, 17.
de Brignac, Nob. de Picardie, 24.
de Brilhac, art. Pinot, 4.
de Bringuier, art. Dauxilhon, 6.
Brinon, Nob. de Picardie, 6.
de Briois, art. de Fontaine, 8, 10.
de Brionne, art. de Baynast, 7.
Brochard, art. des Rotours, 10.
de Broglie, art. Dessoffy, 11; art. Pinot, 5.
de la Broise, art. de la Corbière, 8.
Brokin, art. de Constantin, 19.
Brondeau, art. Green, 40.
Brondon, art. de Rune, 7.
Brossard, art. des Rotours, 6.
de Brossard, Nob. de Picardie, 18.
Brossart, art. de Rune, 5, 13.
de Brosset, art. des Rotours, 25.
Brouvers, art. Olislagers, 4.
de la Broye, art. de Baynast, 4.
de Broyes, Nob. de Picardie, 18.
de Bruc, art. de Baynast, 8; art. de la Corbière, 9.
Brugault, art. de Constantin, 5.
Bruguière, art. d'Icher, 8.
Brulart, art. Bauyn, 3.
le Brun, art. Pinot, 5.
Brunot, art. des Rotours, 24.
de Brutail, Nob. de Picardie, 7.
de Bruzac, art. de Constantin, 8, 9.
de Bry, Nob. de Picardie, 18.
de Buade, art. de Fortia, 9.
de Bucy, art. de Baynast, 6; art. de Rune, 9; Nob. de Picardie, 18, 19.
Budan, art. de Quinemont, 8.
de Buigny, Nob. de Picardie, 12, 19.
Buisson, art. des Rotours, 15.
du Buisson de Courson, art. des Rotours, 21, 22.
de Buissy, Nob. de Picardie, 19.
Buit, art. de Busquet, 3.
de Bures, Nob. de Picardie, 20.
de Burie, art. Green, 17.
du Bus, Nob. de Picardie, 20, 22.
Busnel, art. des Rotours, 24.
de Buzelay, art. Green, 12.

C

de Caboche, Nob. de Picardie, 20.
de Cabre de Roquevaire, art. de Fortia, 52.
de Cabrera, art. Dauxilhon, 16.
Cabrier, art. Dauxilhon, 12.
de Cacheleu, Nob. de Picardie, 11, 21.
de Cacqueray, art. de Rune, 9. 11.
de Caignet, Nob. de Picardie, 21.
de Caignon, art. des Rotours, 25.
de Cailhavel, art. de Richard, 9.
de Cailhières, art. Green, 9, 28.
de Cailloudon, art. de Jacomel, 5.
de Cairon, art. des Rotours, 16, 18.
Calet, art. de Lamourous, 6.
de Calmesnil, art. des Rotours, 19.
de la Calmette, additions, 3.
de Calonne, art. de Baynast, 12; Nob. de Picardie, 21, 22, 74, 80.
de Calvet, art. de Faure, 12.
de Calvière, art. d'Airebaudouse, 2, 4; art. de Fortia, 28.
de Calvisson, art. de Fortia, 10.

de Camarec, art. du Chefdubois, 10.
le Cambier, Nob. de Picardie, 22.
de Cambis, art. d'Airebaudouse, 5; art. de Fortia, 19; art. de Gévaudan, 5.
de Cambon, art. de Gévaudan, 17.
du Cambout, art. de Baynast, 8.
de Cambray, Nob. de Picardie, 23.
de Cameru, art. de Chefdubois, 5.
de Camoisson, art. de Baynast, 9; Nob. de Picardie, 5, 23.
de Campagne, art. de Rune, 15; Nob. de Picardie, 23.
du Camcer, Nob. de Picardie, 23.
le Camus, art. de Fortia, 52; art. Galland, 2.
de Cancer, Nob. de Picardie, 24.
Canère, art. de Calbiac, 4.
de Cannesson, Nob. de Picardie, 24.
de Canonville, art. de Rune, 12.
de Canouville, art. de Jacomel, 6.
de Canteleu, Nob. de Picardie, 35.
Cantelmi, art. de Gévaudan, 8.
le Canut, Nob. de Picardie, 11, 24.
de Cany, Nob. de Picardie, 74.
de Canzat, art. d'Icher, 2.
de Canzie, art. de Rune, 3.
Capèce, art. de Gévaudan, 9.
de Caponel, art. de Lamourous, 4.
de Capoue, art. de Gévaudan, 9.
Caraffa, art. de Gévaudan, 8, 9.
Carbonnel, Nob. de Picardie, 24.
de Carbonnières, art. Green, 35.
Carlet, art. Pinot, 5, 6.
le Carlier, Nob. de Picardie, 24.
le Caron, Nob. de Picardie, 12, 25.
le Carpentier, Nob. de Picardie, 79.
de Carpentin, Nob. de Picardie, 25, 46.
de Carrery, art. de Busquet, 2.
de Caresse, Nob. de Picardie, 25.
Carrié, art. de Chefdubois, 5.
de Carvin, art. de Fontaine, 2.
de Casencuve, art. de Faure, 12.
de Cassieux, art. de Constantin, 14.
de Castaing, art. de Lamourous, 7.
Castellain, art. de Fontaine, 8.
de Castellane, art. de Gautier, 3.
du Castellier, art. des Rotours, 9.
de Castelnau, art. de Constantin, 4; art. Dauxilhon 9; art. de Fortia, 42; art. d'Icher, 2; art. de Richard, 8.
de Castel-Verdun, art. de Faure, 3.
de Casteras, art. de Busquet, 2.
de Castet, art. de Faure, 4, 5, 7, 8, 14, 15.
de Castille, art. de Fortia, 4.
de Castillon, art. Green, 3.
de Castres, Nob. de Picardie, 87.
Castriot, art. de Gévaudan, 8.
le Cat, art. de Rune, 4, 6.
de Catel, art. de Richard, 4.
de Catellan, art. de Faure, 11, 12.
de Caudry, art. de Fontaine, 3.
de Caulaincourt, Nob. de Picardie, 25, 61.
de Caulières, art. de Rune, 11, 20.
de Caumainil, Nob. de Picardie, 27.
de Caumont, art. de Rune, 9.
du Caurel, art. de Jacomel, 3.
de Caury, Nob. de Picardie, 26.
de Caussidières, art. de Faure, 9.
de Caussieu, art. de Baynast, 12.
de Caux, art. de Fortia, 28, 29.
de Cavaillon, art. de Gévaudan, 10.
Cavelier, Nob. de Picardie, 26.
de Cayeu, Nob. de Picardie, 71.
de Cayssac, art. de Faure, 9.
Cazillac, art. d'Icher, 5.
du Cerf, art. de Rune, 15.
le Cerf, art. des Rotours, 10.
de Céris, art. de Constantin, 3.
de Certain, art. de la Salle, 5.
de Cervon, art. de la Corbière, 4.
de Chabestan, art. de Fortia, 17.
de Chabot, art. de Rune, 6; Nob. de Picardie, 26.
de Chabrignac, art. Green, 37; art. de Lamourous, 7.
du Chaffault, art. Green, 5.
de Chambarc, art. de Constantin, 19.
de Chambes, art. de Fortia, 12.
de Chambly, art. de Rune, 13.
de Chambray, art. des Rotours, 26.
Chamillat, art. de Constantin, 25.
de Champagné, art. de la Corbière, 5.
de Champlais, art. des Rotours, 16.
de Champlite, art. de Bermont, 3.
des Champs, art. Bauyn, 2; art. de Quinemont, 2.
de la Chapelle, art. de la Corbière, 4; Nob. de Picardie, 25.
de Charnacé, art. de la Corbière, 3, 5; art. des Rotours, 8.
le Charon, Nob. de Picardie, 73.
de Chaslus. art. de Constantin, 26.
Chaspoux, art. de Quinemont, 6, 7.
de la Chassaigne, art. Green, 39.
de Chasteigner, art. Green, 12.
du Chastelet, Nob. de Picardie, 26.

de Chastenay, art. Green, 9.
de Chastenet, art. Green, 11.
de Chastillon, art. de Gévaudan, 10.
de Châteauneuf, art. de Gévaudan, 4; Nob. de Picardie, 12.
de Chaumont, art. de Rune, 6.
de Chaunay, art. de Constantin, 3.
Chauvelin, art. de Jacomel, 4.
de Chauvet, art. d'Icher, 9.
de Chavari, art. de Gévaudan, 12.
de Chefdeville, art. de Quinemont, 2.
Chenier, art. de Bermont, 3, 5.
de Chennevières, art. des Rotours, 15, 16.
de Cherbis, art. de Quinemont, 5.
de Cherie, Nob. de Picardie, 27.
de Cherisey, art. de Rune, 15.
Chesnel, art. Green, 7, 17.
du Chevreuil, art. Green, 9.
de Chevrières, art. de Gautier, 2.
de Chinot, Nob. de Picardie, 27, 78.
de Chiny, art. Olislagers, 6.
Choart, art. Bauyn, 5.
de Choiseul, Nob. de Picardie, 87.
de Chonville, art. de la Salle, 6.
de Choupes, art. de Quinemont, 5.
Clabaut, Nob. de Picardie, 42.
de Clapiers, art. de Gautier, 4.
de Claris, art. d'Aldebert, 2, 3, 4; art. de Gévaudan, 3.
Clément, art. Galland, 8; Nob. de Picardie, 27.
de Cleranet, art. de Rune, 9.
de Cleraunay, art. des Rotours, 12.
de Clerc, art. Dauxilhon, 12.
le Clerc, art. de Fontaine, 4; art. de Fortia, 10, 12; art. Galland, 4; Nob. de Picardie, 28.
le Clerc de Juigné, art. des Rotours, 8.
le Clerc de la Provôterie, art. de la Corbière, 8.
de Clercourt, art. de Rune, 2.
de Clère, art. de Rune, 5; Nob. de Picardie, 39.
de Clermont, art. Dauxilhon, 6; art. de Fontaine, 3; art. de Richard, 8; art. de Rune, 20, 21.
de Clermont-Tonnerre, art. de Fontaine, 9; Nob. de Picardie, 82.
de Cleuter, art. Olislagers, 4.
de la Clocheterie, art. Green, 13.
du Clos, art. Bauyn, 2.
le Cloustier, art. des Rotours, 12.
de Coattarel, art. de Chefdubois, 16.
Cochelin, art. de Fortia, 12.
de Coderc, art. de Constantin, 4.
Coenen, art. Olislagers, 3.
Coetelez, art. de Chefdubois, 4.
Cœuret, art. des Rotours, 15.
de Coiffet, art. de Gautier, 6.
Coignard, art. de Chefdubois, 14.
le Coigneux, art. Galland, 2.
Colbert, art. Bauyn, 3; art. de Fortia, 13; art. de la Salle, 6.
de Collemont, Nob. de Picardie, 28.
de Colomiès, art. de Richard, 5.
de Colonge; art. Galland, 5.
la Combe, art. de Constantin, 7.
de Combourcier, art. de Fortia, 21, 40.
de Comère, art. de Bermont, 13, 14.
de Comminges, art. de Faure, 7, 9, 11.
de Compaing, art. Green, 13.
de Compans, art. de Rune, 16.
le Comte, art. Galland, 3.
le Comte des Chapelles, art. Galland, 4.
de Conan, art. Green, 13.
de Conceyl, art. de Fortia, 38.
de Condette, Nob. de Picardie, 57.
de Coniac, art. Pinot, 4.
Constant, art. de Constantin, 23.
de Constantin, additions et corrections, 3.
de Contenot, art. de la Salle, 5, 6.
de Conteval, art. de Baynast, 10.
de Contié, art. de Fortia, 51.
de Conty, Nob. de Picardie, 27, 28, 53, 60, 61.
le Convers, Nob. de Picardie, 90.
de Conygham, art. de Quinemont, 2.
de Coppequesne, art. de Rune, 7, 21; Nob. de Picardie, 29.
le Coq, art. de Fortia, 11.
de Coquerel, art. de Rune, 4.
de Corbehem, art. de Fontaine, 2.
de Corday, art. des Rotours, 5.
de Coriolis, art. de Fortia, 45, 51.
de Cornesse, art. de la Corbière, 4.
Cornet, art. de Rune, 7.
de Cornet, art. Dauxilhon, 7.
Cornu, art. de Rune, 2; Nob. de Picardie, 29.
le Cornu, art. de la Corbière, 4.
de Corrège, art. de Rune, 17.
le Correur, Nob. de Picardie, 29.
de Cossette, Nob. de Picardie, 29.
de Coste, art. Dauxilhon, 4, 5, 6.

de la Coste, art. de Faure, 11, 12.
de la Costure, art. de Faure, 9.
Cothet, Nob. de Picardie, 13.
Coton, Nob. de Picardie, 29.
Cotté, art. de Rune, 3,
la Coudré, art. Green, 32.
du Couëdic, art. Pinot, 5.
Couet, art. de Quinemont, 7.
Couillard, art. des Rotours, 3.
de la Couldre, Nob. de Picardie, 87.
de Coupes, art. de Rune, 10.
de Coupigny, art. de Fontaine, 8.
de la Cour, art. Green, 28.
de Courbières, art. Green, 33.
de Courboin, art. Dauxilhon, 16.
de Courcelles-Roisin, art. de Rune, 9.
de Courges, art. d'Icher, 6.
de Courières, art. de Fontaine, 2.
de Courland, art. de Jacomel, 5.
de Coursier, art. Dauxilhon, 6.
le Court de Sainte-Marie, art. des Rotours, 19.
de Courtenay, art. de Rune, 8.
de Courteville, Nob. de Picardie, 30, 51, 56.
Courtin, art. Bauyn, 6, 8.
de Courtoux, art. de la Corbière, 5.
Cousin, art. des Rotours, 14.
Coustin, art. Green, 33.
le Couvreur, Nob. de Picardie, 30.
de Covet, art. de Fortia, 45.
Cox, art. Olislagers, 5.
de Crapone, art. d'Aldebert, 5.
de Cremens, art. d'Icher, 2.
de Crendalle, Nob. de Picardie, 30.
de Creny, Nob. de Picardie, 31.
de Crequy, art. de Baynast, 6; Nob. de Picardie, 89.
Creton, art. de Fontaine, 3; Nob. de Picardie, 31.
de Crèvecœur, art. de Constantin, 5; Nob. de Picardie, 26, 52.
du Crocq, Nob. de Picardie, 31.
de Croix de Drumez, art. de Baynast, 3.
de Croze, art. de Gévandan, 11.
de Cruninghem, art. de Baynast, 7.
de Crussol, art. Green, 16, art. d'Airebaudouse, 4.
de Cruzy, art. Green, 10.
de la Cuisine, art. de Chefdubois, 5.
de Culant, art. Green, 14, 19, 22.
de Cunchy, art. Olislagers, 7.
du Cup, art. Dauxilhon, 12.
de Cursay, art. de Busquet, 3.
de Cusance, art. de Bermont, 2.
Cuyck, Nob. de Picardie, 23.

D

de Dalem, art. Olislagers, 2.
de Dalpias, art. de Faure, 12.
de Damians, art. d'Airebaudouse, 2.
de Dampierre, Nob. de Picardie, 31.
Danglos, Nob. de Picardie, 32.
Danvin, Nob. de Picardie, 32.
Danzel, Nob. de Picardie, 32.
Daudenet, art. de Bermont, 4.
Dauphin, art. Mangin, 5, 6; Nob. de Picardie, 3.
Davach, art. de Fontaine, 7.
Davault, Nob. de Picardie, 61.
David, art. Bauyn, 3.
de David, art. de Fortia, 51.
de David-Lastours. art. Green, 37.
du Deffand, art. de Baynast, 9.
Delpech, art. de Constantin, 22.
Delpit, art. de Constantin. 20.
Dessoux, art. Green, 5.
Desvron, Nob. de Picardie, 26.
Deya, art. Galland, 4.
Diascarlone, art. de Gévaudan, 8.
de Disquemue, Nob. de Picardie, 32.
de Dixmude, Nob. de Picardie, 33.
Dixon, art. de Bermont, 17.
Domcers, art. de Bermont, 2.
de Doncœur, Nob. de Picardie, 33.
de Donis, art. de Fortia, 15.
de Donnaud, art. de Faure, 9.
de Donnille, art. de Chefdubois, 13.
de Dons de Pierrefeu, art. 45.
de Dordaigue, art. de Constantin, 8.
Doresmieux, Nob. de Picardie, 65.
Doria, art. de Bermont, 7; Nob. de Picardie, 41, 42.
Doridant, art. de la Salle, 3.
Douet, art. de Rune, 18.
le Doulcet, art. des Rotours, 15.

Doullé, art. de Rune, 18.
le Drenec, art. de la Corbière, 6.
Drouet, art. des Rotours, 3.
Droullin, art. des Rotours, 12, 13, 14.
Drouot, art. de la Salle, 4.
Drudes, art. des Rotours, 17.
le Duc, art. de Rune, 11; Nob. de Picardie, 78.
Dufour, art. de Constantin, 4.
Duranc, art. d'Aldebert, 5.
de Durand, art. Dauxilhon, 13; art. de Gautier, 4, 5.
de Durand de Bonrecueil, art. de Gévaudan, 12.
de Durand de Rilly, art. de Gévaudan, 17.
Duranti, art. de Faure, 6.
de Durfort de Duras, art. de Bermont, 11, 16.
Duroy, art. de Lamourous, 7.
Dussey, art. des Rotours, 6.

E

d'Ecouché, art. des Rotours, 3.
Egidii, art. de Fortia, 15.
de l'Eglise, art. de Fortia, 15.
d'Elmur, art. Pinot, 3.
d'Encausse, art. de Faure, 7, 8.
d'Epernon, art. Dauxilhon, 9; art. de Faure, 16.
d'Escajeul, Nob. de Picardie, 33.
d'Escarmin, art. de Fontaine, 2.
d'Escars, art. Green, 26, 33.
d'Escault, art. de Baynast, 10, 11; Nob. de Picardie, 33.
d'Escorneboeuf, art. de Faure, 3, 8.
d'Espagne, art. de Faure, 13.
d'Esparron, art. de Gévaudan, 3.
d'Espinay, art. Green, 26.
d'Espinassy, art. de Fortia, 49.
d'Espinchal, art. de Richard, 7.
d'Espine, art. de Richard, 9.
d'Espinoy, Nob. de Picardie, 31.
d'Espousses, Nob. de Picardie, 34.
d'Espringles, art. de Quinemont, 2.
d'Esquincourt, Nob. de Picardie, 34.
des Essars, art. de Rune, 4, 13, 20; Nob. de Picardie, 34, 67.
d'Estang, art. de Constantin, 5.
l'Estendard, art. de Rune, 19.
d'Estourmel, art. de Rune, 20.
d'Estrades, art. de Rune, 7.
d'Estrées, Nob. de Picardie, 27, 76.
Eusez, art. de Rune, 17.
d'Eydier, art. d'Icher, 6.
d'Eynatten, art. Olislagers, 2.

F

Fabreguettes, art. d'Icher, 2, 5.
Faguet, Nob. de Picardie, 34.
de Fallais, art. des Rotours, 6.
de Fallart, art. de Rune, 16; Nob. de Picardie, 74.
de Famechon, Nob. de Picardie, 2, 35.
de la Fare, art. d'Airebaudouse, 6.
de Faret, art. de Fortia, 17.
de Farges, art. de Gévaudan, 3.
Fargues, art. de Lamourous. 3.
Farka, art. Dessoffy, 5.
Fasse, art. de Fontaine, 6.
de la Faucille, art. de la Corbière, 2.
de Faucon, art. d'Airebaudouse, 5, art. de Gévaudan, 5.
de Faucon de la Vabre, art. d'Aldebert, 4.
de Faudoas, art. de Faure, 7.
du Faultray, art. de Fortia, 13.
de Faure, art. de Constantin, 7; art. Dauxilhon, 7; additions, 3.
Fauxbullet, art. de Constantin, 9.
de Favas, Nob. de Picardie, 25.
Favier, art. d'Airebaudouse, 4; art. de de Baynast, 7, 12; Nob. de Picardie, 35.

de Fay, art. de Rune, 15, 19; Nob. de Picardie, 35.
du Fay, art. des Rotours, 5.
du Fay d'Yaucourt, Nob. de Picardie, 47.
de Fayel, Nob. de Picardie, 39.
le Febvre, art. de Fortia, 9.
le Febvre d'Ormesson, art. Green, 17.
de Félix, art. de Fortia, 50; art. de Gautier, 4.
Felton, art. Green, 3.
de Fergeol, art. de Rune, 12.
de Ferré, art. de Busquet, 4.
de Ferrier, art. de Gautier, 5.
la Ferrière, art. de Constantin. 17.
de Ferroul, art. d'Icher, 7.
de Feschal, art. de la Corbière, 4.
de Festart, Nob. de Picardie, 35.
de la Feste, art. Mangin, 2.
de Feuquières, art. de Bermont, 8; Nob. de Picardie, 39.
le Fèvre, Nob. de Picardie, 36, 68.
le Fèvre de la Faluere, art. de Quinemont, 8.
le Fèvre de Moyenneville, Nob. de Picardie, 17.
de Fiennes de la Planche, Nob. de Picardie, 36.
de Fignat, art. de Calbiac, 2.
le Filleul, art. de Fortia, 19.
Fischer, art. Galland, 7.
Flahault, Nob. de Picardie, 36.
Flamignon, Nob. de Picardie, 45.
Fleuriot, art. de Chefdubois, 6.
de Fleury, Nob. de Picardie, 18.
de Fleyres, art. Dauxilhon, 13.
le Flo, art. de Chefdubois, 12.
de Florac, art. de la Salle, 1.
de Flotes, art. Dauxilhon, 7, 8.
de Flotte, art. de Fortia, 49.
de Foces, art. de Fortia, 3.
de Foix, art. de Faure, 2, 3, 5, 11.
de Foix-Rabat, art. Dauxilhon, 9, 10.
de Folleville, art. de Rune, 17, 20; Nob. de Picardie, 36.
Foltz, art. de Fortia, 52.
de la Fons, Nob. de Picardie, 37.
de la Fontaine, Nob. de Picardie, 37.
de Fontaines, art. de Jacomel, 4; art. de Rune, 12; Nob. de Picardie, 38.
de la Fontaine-Wicart, art. de Fontaine, 4.
de Fontanges, art. de Richard, 7.
de Fontenailles, art. de Chefdubois 11.
de Fontenelles, art. de la Corbière, 7.
de la Fonteyne, art. de Fontaine, 10.
de Forbin, art. de Fortia, 47.
de la Forcade, art. de Richard, 3; art. de la Salle, 3.
de Forceville, Nob. de Picardie, 38.
de Forest, art. de Fontaine, 2, 3.
de la Forest, art. Pinot, 2.
de la Forest d'Armaillé, art. de la Corbière, 7.
Forestier, art. Green, 31; Nob. de Picardie, 72.
de la Forêt, art. de Fortia, 12.
Forgacs, art. Dessoffy, 6.
de Forges, Nob. de Picardie, 13.
des Forges de Beaumée, art. Dessoffy, 12.
Forget, art. de Chefdubois, 11; art. de Fortia, 8.
de Formé, Nob. de Picardie, 39, 65.
de Fortia, art. de Gévaudan, 8, 9.
Fortin, art. d'Icher, 2; art. des Rotours, 7.
Fortin de Marcenne, art. des Rotours, 20.
des Fossés, art. de Rune, 18; Nob. de Picardie, 39.
de Fosseux, Nob. de Picardie, 76.
du Fou, art. de Lamourous, 2.
de Foucaud, art. de Busquet, 2.
de Foucault, Nob. de Picardie, 39.
de Fougasse, art. de Fortia, 32, 33.
le Foulon, Nob. de Picardie, 18.
de Fouquesolle, art. de Rune, 16; Nob. de Picardie, 39.
du Four, Nob. de Picardie, 77.
de Fourmestreaux, art. de Fontaine, 6, 10.
Fournel, Nob. de Picardie, 39.
le Fournier, art. de Baynast, 11; Nob. de Picardie, 40.
de Fours, art. de Rune, 8.
de Foy, art. de Baynast, 14.
de Framecourt, art. de Rune, 21.
du Franc, Nob. de Picardie, 40.
de Francazal, art. de Faure, 14.
Franchi, art. de Gévaudan, 9.
le François, Nob. de Picardie, 23, 70.
de Francs, art, de Constantin, 4.
de Fransures, Nob. de Picardie, 40.
Frégeville, art. de Constantin, 16.
de Fréquin, art. des Rotours, 12.
Freslon, art. Pinot, 2.

du Fresnay, art. de Chefdubois, 13.
du Fresne, Nob. de Picardie, 41, 44, 87.
de la Fresnoye, Nob. de Picardie, 41, 81.
de Fresse, Nob. de Picardie, 41.
des Friches-Doria, Nob. de Picardie, 41.
de Frieucourt, Nob. de Picardie, 42.
Frizon, art. de Fortia, 11.
de Froger, Nob. de Picardie, 82.
de Froissard de Broissia, art. de Bermont, 3, 5.
Frottier, art. Green, 11.
Fruict, art. de Fontaine, 6.
Fumée des Fourneaux, art. de Qninemont, 3.

G

de Gachon, Nob. de Picardie, 42.
de Gadagne, art. de Fortia, 10.
Gaffre, art. Dauxilhon, 7.
de Gailhan, art. d'Airebaudouse, 2.
de Gaillarbois, art. de Rune, 5.
Gaillard, Nob. de Picardie, 42.
de Gairaud, art. Dauxilhon, 1, 3, 13, 14, 15, 17, 18.
de Galard, art. de Constantin, 4.
de Galauba, art. de Faure, 8.
de Galéan, art. de Fortia, 15, 21, 38.
de Galland, additions, 3.
Gàloupin, art. de Lamourous, 5.
de Gamages, art. de Gautier, 2.
de la Gandille, art. de Rune, 19.
de Gangelt, art. Dessoffy, 6.
de Gantaud, art. de Rune, 14.
de Gantès, art. de Gautier, 5.
de Garaud, art. de Richard, 9.
de la Garde, art. Dauxilhon, 2; Nob. de Picardie, 21.
de la Garde-Chambonas, art. d'Icher, 8; art. de Richàrd, 7.
des Gardins, Nob. de Picardie, 25.
de Garnetot, art. des Rotours, 5.
Garrault, art. Galland, 1.
du Garric, art. de Constantin, 11.
de la Garrigue, art. Green, 14.
de Gaspard, art. de Gautier, 4.
Gassaud, art. de Constantin, 13.
Gau, art. de Busquet, 4.
de Gaubert, art. de la Corbière, 2, 3.
Gaude, Nob. de Picardie, 42.
Gaufridi, art. de Gautier, 1.
de Gaulejac, art. de Constantin, 16.
Gaultier de Saint-Lambert, art. des Rotours, 25.
de la Gauterie, Nob. de Picardie, 43.
de Gautier de Rigny, art. de Gautier, 6.
de Gautier de Villenouvette, art. d'Icher, 9.
de Gavarret, art. de Faure, 15; additions, 2.
Gayant, art. de Fortia, 11.
Gayssière, art. d'Icher, 1.
Gedoyn, art. de Baynast, 11; Nob. de Picardie, 43.
de Gencé, art. de Busquet, 3.
de la Genebrière, art. de Constantin, 26.
de Geneste, art. de Constantin, 24.
de Genevières, art. de Baynast, 9.
de Genibrouse, art. Dauxilhon, 7, 15.
de Gennaro, art. de Gévaudan, 7.
de Genouillac, art. Green, 16.
Geoffroy, art. Green, 19.
de Geoffroy, art. de Fortia, 50.
de George, art. de Gévaudan, 11.
de Gérard, art. de Gévaudan, 4.
Gerault, art. Green, 17.
de Gerdingen, art. Olislagers, 3.
de Germigney, art. de Constantin, 21.
de Germonière, art. Pinot, 3.
de Gervain, art. de Calbiac, 3.
Gervais, art. de Quinemont, 6.
Geslin, art. des Rotours, 13.
de Gestas, art. de Faure, 7.
de Gévaudan, art. d'Airebaudouse, 5.
Gibon, art. Pinot, 4, 5.
Gigault, art. de Fortia, 10.
Gillet, art. Pinot, 4.
le Gillon, Nob. de Picardie, 43.
de Girard de Soucanton, art. d'Airebaudouse, 2.
Giraud, art. Green, 24.
Giraudy, art. de Gévaudan, 6.
de Gironde, additions, 2.
de Glandevez, art. de Fortia, 47.
de Gleyse, art. de Gautier, 5.

de Glizy, art. de Rune, 21.
Godart, art. de Rune, 7.
Godde, Nob. de Picardie, 41, 44.
de Godet, art. de Gévaudan, 3.
Godin, art. de Fontaine, 3.
Gohier, art. des Rotours, 18.
de Gohin, art. de Richard, 11.
de Gohren, art. Galland, 5.
Goislard, art. Bauyn, 3.
de Goix, art. de Gévaudan, 12.
Goll, art. Galland, 8.
de Gomer, Nob. de Picardie, 43.
de Gomiecourt, art. de Rune, 22.
Gondouin, art. des Rotours, 5.
de Gontaut, art. de Constantin, 2, 13, 17.
Goret, art. Bauyn, 2.
Gorguette, Nob. de Picardie, 44.
le Goualez, art. de Chefdubois, 5.
Gougenot, art. des Rotours, 26.
Goulard, art. Green, 30.
le Goullu, art. des Rotours, 7.
de Gourdon, art. Green, 16.
Gourjault, art. Green, 20.
de Gourlay, art. de Rune, 19.
Gourreau, art. de la Corbière, 7.
de Goussencourt, Nob. de Picardie, 44.
Goutis, art. de Faure, 10.
le Gouvello, art. de Chefdubois, 5.
de Gouy, art. de Fontaine, 2.
Gouyon, art. de Constantin, 10.
de Goynneau, art. de Lamourous, 8.
de Grailly, art. Green, 3.
de Grand, art. de Quinemont, 2.
Grandin, art. des Rotours, 4.
de Grandmesnil, art. de la Corbière, 5.
de Grandville, art. de Bermont, 3.
de Grandvilliers, art. de Bermont, 8.
Granitol, art. de d'Aldebert, 4.
de Granolhasc, art. de Fortia, 18.
le Gras, art. de Rune, 18.
de Grasse, art. de Fortia, 45, 46.
de Grasteil, art. de Quinemont, 8.
de Grati, art. Olislagers, 3.
Green de Saint-Marsault, additions, 4.
de Greffin, Nob. de Picardie, 44.
de Grégoire, art. d'Airebaudouse, 5; art. de Gévaudan, 5.
Grenet, art. de Fortia, 8.
Grenier de la Fon, art. de Calbiac, 5.
de Grésillemont, art. de Jacomel, 7.
de la Grèze, art. Green, 25.
de Griffon, art. de Constantin, 23.
de Grillet de Brissac, art. de Fortia, 36, 37.
Grillot, art. Bauyn, 2.
Grimaldi, art. de Fortia, 46.
de Grimaud, art. de Fortia, 17.
le Gris, art. de Bermont, 3.
Grooteclaes, art. Olislagers, 3.
de Gros, art. de Constantin, 3.
des Groseilliers, Nob. de Picardie, 44, 76.
de Grouches, Nob. de Picardie, 45.
de Grouchy, art. de Jacomel, 4.
de Grouffet, art. des Rotours, 4.
le Gruel, art. Bauyn, 3.
de Guast, art. de Fortia, 17.
de Gudanes, art. de Faure, 12.
de Guemadeuc, art. de Chefdubois, 5.
de Guer, art. de Chefdubois, 4, 5, 14.
Guérin, Nob. de Picardie, 45.
Guéroult, art. des Rotours, 9, 19.
de Guerpel, art. des Rotours, 24.
de Guéry, art. Green, 20.
des Guetz, art. des Rotours, 8.
de Gueully, Nob. de Picardie, 45.
Guibert, art. de la Corbière, 3.
Guibout, art. des Rotours, 5.
de Guillebon, Nob. de Picardie, 45.
de Guillermin, art. de Faure, 11.
de Guimarho, art. de Chefdubois, 9, 10.
de Guintrand, art. de Faure, 13.
de Guiry, art. de Rune, 6.
de Guiscard, art. Dauxilhon, 14.
de Guiselin, Nob. de Picardie, 45.
Guiton, art. de la Corbière, 8.
Guittard, art. d'Icher, 4.
Guy d'Airebaudouse, art. d'Airebaudouse, 1, 2, 3.
Guybert, art. Pinot, 5.
de Guynet, art. de Constantin, 13.
Guyon, art. Galland, 4.

H

Habert, art. de Fortia, 12.
de Hagenbach, art. Galland, 6.
Halbout, art. des Rotours, 6.
du Hallay, art. de Chefdubois, 9.
de Halloy, Nob. de Picardie, 50.
de Halwyn, Nob. de Picardie, 46.
du Hamel, Nob. de Picardie, 46.
de Hangest, art. de Baynast, 2.

Hannicque, Nob. de Picardie, 46.
d'Harcm, art. de Grcen, 4.
de Harcourt, art. de Constantin, 3; art. des Rotours, 5, 9, 11.
du Hardas, art. de la Corbière, 7.
Hardouin, art. de la Corbière, 2, 4, 5.
de Harlay, art. de Fortia, 12, 13.
Harou, art. de Fontainc, 6.
Hast, art. Dauxilhon, 15.
Haton, art. des Rotours, 8.
d'Haudrechie, Nob. de Picardie, 15.
de Haucourt, art. de Fontaine, 2, 3, 4.
dc Hautefort, art. de Richard, 6.
du Hautoy, art. de Rune, 14.
de Hautpoul, art. dc Richard, 9.
de la Haye, art. Mangin, 1, 2; art. des Rotours, 12, 13; Nob. de Picardie, 47, 69.
de la Hays, art. de Chefdubois, 12.
Hector de Marle, art. Bauyn, 6.
de Hedervara, art. Dessoffy, 2, 3, 7.
Hellot, art. Desoffy, 9.
de Hémond, Nob. de Picardie, 47.
de Hénault, Nob. de Picardie, 47.
de Hennes, art. de Baynast, 12.
Hennet, art. de Bermont, 13.
des Henriquez, art. de Fortia, 19.
Henry, art. de Baynast, 9.
Henry d'Antigny, art. Pinot, 4.
d'Hérail, additions, 2.
d'Herbet, art. de Bermont, 11.
Herlin, Nob. de Picardie, 77.
Hermans, art. Olislagers, 2, 3.
l'Hermite, Nob. de Picardie, 47.
de Herte, art. de Jacomel, 5; Nob. de Picardie, 47.
de Heumont, art. de Rune, 8.
Heuzé, Nob. de Picardie, 47.
Hevin, art. Pinot, 4.
van Hex, art. Olislagers, 5.
Hingant, art. de Chefdubois, 9.
de Hodicq, Nob. de Picardie, 17, 30, 48, 64.
de Hohenzollern, art. de Baynast, 7.
des Homs, art. de Constantin, 26.
Hooftmans, art. de Fontaine, 5.
d'Horrer, art. Galland, 7.
Horvath, art. Dcssoffy, 6.
du Hot, art. de Fontaine, 5.
Hotman, art. de Fortia, 8.
de Houllon, art. de Rune, 4.
de la Houssoye, Nob. de Picardie, 48.
Houvet, art. de Quinemont, 8.
du Houx, art. de la Salle, 3.
de Hubarlin, art. de Jacomel, 5.
Hue de Montaigu, art. des Rotours, 20.
Hugon, art. Green, 37.
de l'Huillier, art. de Richard, 9.
d'Humières, art. de Baynast, 13; art. de Rune, 19; Nob. de Picardie, 22, 89.
de la Hunaudaye, art. de Chefdubois, 8.
de Hunault, art. de Faure, 15.
Hurault, art. Dauxilhon, 4.
Husson, art. Green, 19.

I

d'Imbleval, Nob. de Picardie, 48.
d'Inevillc, Nob. de Picardie, 47.
Inguimbert, art. de Gautier, 1.
d'Ippre, Nob. de Picardie, 49, 72.
des Isnards, art. de Fortia, 25.
d'Issoncourt, art. de Quinemont, 2.
d'Isque, Nob. de Picardie, 48, 49.
d'Izarn, art. d'Icher, 9.

J

Jacob de Tigné, art. de la Corbière, 10.
Jacquet, art. Mangin, 5.
de Jambourg, Nob. dc Picardie, 49.
de Janailhac, art. de Rune, 5.
de Janin, art. Dauxilhon, 7, 8.
Janvre, art. Green, 12.
du Jardin, art. Bauyn, 4.

de Jarente, art. de Fortia, 18, 50.
Jarlan, art. de Constantin, 9.
de Jarnage, art. de Quinemont, 4.
de Jarry, art. de Bermont, 15.
Jaumes, art. de Jacomel, 8.
de Jeammet, art. Green, 39.
de Jean, art. de Chefdubois, 16.
le Jeanne, art. des Rotours, 23.
Jegou, art. de Chefdubois, 5.
Jehannot, art. de la Corbière, 10.
de Joannis, art. de Fortia, 26.
Jocet de Porte, art. de Rune, 17.
de Joigny, Nob. de Picardie, 90.
le Josne-Contay, art. de Fontaine, 8.
Joubert, art. Green, 9.
Jourdain, art. de Chefdubois, 5; art. Green, 5.
Joussier, art. de Fortia, 11.
de Joyet, art. Green, 40.
de Joyence, art. de Faure, 5, 6.
Judas, Nob. de Picardie, 71.
Julien, art. d'Icher, 5, 6.
Juston, de Belleville, art. de Calbiac, 8.
Juzel, art. de Chefdubois, 9.

K

Kauthin, art. Galland, 6.
Keczer de Lipocz, art. Dessoffy, 4.
de Kérally, art. de Chefdubois, 9.
de Kerbic, art. de Chefdubois, 14.
de Kererpin, art. de Chefdubois, 5.
de Kerguestein, art. de Chefdubois, 12.
de Kerguezangor, art. Green, 8.
de Kerleau, art. de Chefdubois, 6.
de Kerlech, art. de Chefdubois, 14.
de Kermeneguegan, art. de Chefdubois, 3.
de Kermeno, art. de Chefdubois, 4, 5.
de Kermenou, art. de Chefdubois, 3.
de Kervenozael, art. de Chefdubois, 15.
de Kervern, art. de Chefdubois, 9.
Kien, art. Galland, 7.
Kisfaludy, art. Dessoffy, 4.
de Kleinholtz, art. Dessoffy, 6.
Kolontag, art. Galland, 7.
de Kormos, art. Dessoffy, 5.
Kubingy, art. Dessoffy, 6.

L

Labbé, art. de Rune, 4.
Labbey, art. des Rotours, 20.
Labia, art. de Fortia, 18.
Laborn, art. de Calbiac, 3.
du Lac-Montvert, art. de Richard, 8.
Laffert, art. Dessoffy, 7.
Laget, art. d'Aldebert, 5.
de Lagrené, Nob. de Picardie, 49.
de Laidet, art. de Fortia, 52.
Lainé, art. de Rune, 13.
Lallart de la Bucquière, art. de Fontaine, 10.
de Lallier, Nob. de Picardie, 50.
de Lambert, art. des Rotours, 24.
Lambert d'Herbigny, art. de Rune, 7.
de Lameth, art. de Rune, 20.
de Lameth de Hennencourt, art. de Fontaine, 9.
de Lamiré, Nob. de Picardie, 50.
de Lamouroux, art. de Constantin, 17.
de Lancry, Nob. de Picardie, 50.
de la Lande, art. de Baynast, 8.
des Landes, art. de la Corbière, 8.
de Langeac, art. Green, 35.
Langlois, Nob. de Picardie, 48, 50, 75.
de Lanjamet, art. Galland, 5.
de Lannes, art. Green, 28, 29.
de Lannoy, art. de Baynast, 12; art. de Rune, 5.
de Lantivy, art. de Chefdubois, 15.
de Larche, art. de Fortia, 11.

Larcher, art. de Fortia, 10; art. Galland, 3; art. des Rotours, 17.
Lardier, Nob. de Picardie, 50.
de Lart, art. Dauxilhon, 7.
de Lascases, art. de Constantin, 11, 24, 25.
de Lasserre, art. de Busquet, 2.
Lassort, art. de Lamourous, 2, 3.
de Lastre, Nob. de Picardie, 50.
Lauglé, art. Pinot, 6.
de Launay, art. des Rotours, 10.
de Launoy, art. de la Salle, 6.
de Laur, art. Dauxilhon, 9, 13, 14, 15.
Laurencin, art. de Fortia, 8.
de Laurendin, art. Green, 19, 29.
du Laurens, art. des Rotours, 18.
de Laurens de Peyrolles, art. de Fortia, 50.
de Lauris, art. de Gautier, 2.
Laval, art. d'Aldebert, 5.
de Laval, art. de Constantin, 15, 20, 20; art. de Runc, 15.
Lavelle, art. de Constantin, 6.
de Leaue, Nob. de Picardie, 36.
Ledez, art. Galland, 7.
de Lemps, art. Galland, 5.
Lenarts, art. Olislagers, 5.
de Lenglantier, Nob. de Picardie, 51.
Lenssens, art. Olislagers, 5.
de Léon, art. de Chefdubois, 3.
de Léotard, art. de Constantin, 19, 25.
de Lescoet, art. de Chefdubois, 8.
de Lescours, art. Green, 20, 27, 28.
de Lescure, art. Dauxilhon, 7; art. de Lamourous, 2.
de Lesdaing, art. de Fontaine, 3.
de Lespault, Nob. de Picardie, 51.
Lesperon, Nob. de Picardie, 51.
de Lespinasse, art. de Busquet, 4; additions, 2.
de Lespinay de Pency, art. de la Salle, 5.
Lesquevin, Nob. de Picardie, 51.
de Lestang, art. Green, 13, 24.
de Lestang de Fontès, art. d'Icher, 6.
de Lestocq, Nob. de Picardie, 52.
de Lestoile, Nob. de Picardie, 52.
de Lestrée du Bouy, art. de Baynast, 12.
le Leu, art. de Fontaine, 3.
de Leuze, art. d'Aircbaudouse, 4.
de Levis, art. de Baynast, 8; art. Green, 16.
de Levis-Leran, art. de Richard, 9.
de Lezat, art. de Faure, 4, 5.
de Lezay, art. de Bermont, 11.
de Lezignat, art. Green, 21.
Lezun, art. de Calbiac, 4.
de Lichtenauer, art. Galland, 8.
de Licques, Nob. de Picardie, 44, 52, 62.
de Licterie, art. de Lamourous, 5.
de Liégart, Nob. de Picardie, 52.
Liévin, art. Bauyn, 1.
Ligier, art. de Busquet, 2.
Lignier, art. de Baynast, 13.
de Lignier, art. de Fontaine, 3.
de Lignières, Nob. de Picardie, 10.
de Ligniville, art. de Bermont, 11.
de Limermont, Nob. de Picardie, 74.
de Limeu, Nob. de Picardie, 43.
de Limojon, art. de Fortia, 28.
de Linas, art. de Chefdubois, 11.
de Livron, art. Galland, 2.
Loisel, Nob. de Picardie, 16.
de Lomagne, art. de Bermont, 16; art. de Constantin, 4.
le Long, art. de Lamourous, 8.
de Longueil, art. Bauyn, 5.
de Longvilliers, Nob. de Picardie, 56.
de Lons, art. de Constantin, 11.
de Loos, art. Olislagers, 6.
de Lopez, art. de Fortia, 17.
Loquet, art. Pinot, 5.
de Lorde, art. de Faure, 13, 15.
de Lordat, art. de Faure, 7, 8, 9, 10, 11; Nob. de Picardie, 40.
de Lorraine, art. de Baynast, 7, art. de Bermont, 5.
de Loubens, art. de Richard, 8.
de Louche de Boisremond, art. Mangin, 7.
Loudon, art. de Richard, 11.
de Louet de Nogaret, art. de Fortia, 36, 38.
Louis de Malicotes, art. de Chefdubois, 11.
Louvel, Nob. de Picardie, 53.
de Louverval, Nob. de Picardie, 53.
de Loyens, art. Olislagers, 5.
Lucas, art. Galland, 3.
Lucas de Beaulieu, art. de Busquet, 3.
de Lurbe, art. de Lamourous, 5.

M

de Macedonio, art. de Gévaudan, 9.
Macée, art. Pinot, 2.
de Machault, art. Bauyn, 3.
de Mâcon, art. de Baynast, 2.
le Maczon, art. de la Corbière, 3.
Maes, art. Olislagers, 2.
Maffre de Soulages, art. de Constantin, 8.
de Magnin, art. de Gévaudan, 17.
de Maguelonne, art. de Richard, 9.
de Mahler, art. de Bermont, 12. 13.
de Maignault, Nob. de Picardie, 86.
Maillard, Nob. de Picardie, 46.
de Maillé, art. de Chefdubois, 10, 11, 12.
de Maitloc, Nob. de Picardie, 54.
de Mailly, Nob. de Picardie, 22, 54, 55, 90.
de Mailly d'Anthuille, Nob. de Picardie, 19.
le Maizat, art. de Fortia, 13.
le Maire, art. Dessoffy, 12; art. de Fontaine, 5.
du Maisniel, art. de Rune, 2; Nob. de Picardie, 55.
le Maître, art. Bauyn, 5.
de Maizières, art. Bauyn, 1.
de Malartic, art. de Constantin, 4.
de Malbec, art. de Baynast, 13.
Malescot des Hayes, art. de la Corbière, 7.
de Malespine, art. d'Icher, 2.
de Malestroit, art. de Lamourous, 2.
de Malestroit du Leslé, art. de Chefdubois, 9, 10.
de Malet de Compigny, art. Olislagers, 7.
de Malfiancé, art. de Baynast, 4.
de Maligay, art. de Fortia, 52.
de Malincourt, Nob. de Picardie, 14.
Mallet, Nob. de Picardie, 15.
de Manas, art. de Constantin, 4.
de Mandre, art. de Bermont, 7.
Manessier, Nob. de Picardie, 55.
de Mannay, Nob. de Picardie, 56.
de Manneville, Nob. de Picardie, 79.
de Manssel, Nob. de Picardie, 56.
de Marc, Nob. de Picardie, 53.
Marc de la Chenardaye, art. Pinot, 7.
Marc de la Ferté, art. de Rune, 16.
de Marca, art. Dauxilhon, 16.
de Marçay, art. de Chefdubois, 11; art. de Quinemont, 4.
de Marcel, art. de Fortia, 17.
de Marcenay, additions, 3.
le Marchand, Nob. de Picardie, 56.
de Marcillac, Nob. de Picardie, 56.
de Marcoul, art. Dauxilhon, 14.
de Marcouville, art. de Lamourous, 2.
de la Marée, Nob. de Picardie, 56.
des Mares de Bellefosse, art. de Jacomel, 6.
de Mareschal, art. Green, 18.
de Mareschal de Vezet, art. de Constantin, 21.
de Marescot, art. Dauxilhon, 12.
de Mareuil, art. de Rune, 5; Nob. de Picardie, 57.
de Margolle, Nob. de Picardie, 5.
de Marguerit, art. des Rotours, 6, 9, 15.
de Maridor, art. de Fortia, 12.
Marion de la Saudraye, art. de Quinemont, 8.
de Mariotte, art. de Fortia, 28; art. de Gévaudan, 14.
Marisal, art. de Fontaine, 7.
de Marival, art. d'Airebandouse, 3.
de Marle, Nob. de Picardie, 48.
de Marnix, art. de Bermont, 11.
Marquent, art. de Fontaine, 7.
Marteau de la Chapelle, art. de Fortia, 8.
Martin, art. d'Aldebert, 3; art. de Baynast, 6.
Martin de Chambarc, art. de Constantin, 25.
Martin de Montsec, art. de Lamourous, 8.
de Martineau, art. des Rotours, 3.
de Martini, art. Dauxilhon, 2, 3.
de Martorano, art. de Gévaudan, 7.
de Mathan, art. des Rotours, 5.
Matiffas, Nob. de Picardie, 57.
Maubué, art. Mangin, 3.
Mauchevalier, Nob. de Picardie, 37.
Maudet, art. Pinot, 5.
de Maulde, Nob. de Picardie, 57.
de Mauléon, art. de Faure, 3; art. de Richard, 9.
de Maulevrier, art. de Fontaine, 4.
Maumillon, art. Mangin, 3.
de Maupeou, art. Bauyn, 5.

de Maurel, art. de Richard, 3.
Maurice de Sarinsming, art. de la Salle, 4.
de Mautort, Nob. de Picardie, 50.
de Mauvoisin, art. de Rune, 5, 10.
de May, Nob. de Picardie, 57.
de Mayreville, art. de Richard, 9.
de Mazancourt, art. de Bermont, 12.
Mazeron, art. d'Icher, 5.
de Médrane, de Faure, 10.
de Meer. art. Olislagers, 2.
de Mégaudais, art. de la Corbière, 5.
de Meilleraye, art. de la Corbière, 6.
le Meilleur, art. de Faure, 14.
de Melangen, art. des Rotours, 5.
de Menardeau, art. Pinot, 5.
de Mengin, art. de Fontaine, 7.
de Mensinhac, art. de Constantin, 8.
Mérault, art. Galland, 3.
Mercadier, art. de Richard, 5.
le Mercier, art. de Baynast, 12; Nob. de Picardie, 18.
de Méricourt, art. de Fontaine, 2.
du Merle, art. des Rotours, 23.
de Merles, art. de Fortia, 32.
Merse de Szinye, art. Dessoffy, 6.
de Mesange, art. des Rotours, 7.
du Mesghen, Nob. de Picardie, 88.
Mesko, art. Dessoffy, 7.
de la Meslière, art. des Rotours, 4, 5.
de Meslon, art. de Lamourous, 4.
Mesnager, Nob. de Picardie, 58.
du Mesnil, art. de Rune, 10; Nob. de Picardie, 58.
du Mesnil-Berard, art. des Rotours, 6.
le Messier, art. de Rune, 5.
des Mesures-Rausan, art. de Lamourous, 7.
de Mewen-Heinsberg, art. Olislagers, 6.
Meyrac, art. de Calbiac, 4.
de Meyran d'Ubaye, art. de Gévaudan, 12.
de Mézerac, art. de Gévaudan, 10.
de Miathe, art. Dauxilhon, 14.
de la Michodière. art. de Fortia, 10.
de Miffans, art. de Rune, 4.
de Millas, art. Dauxilhon, 16.
de Milly, art. de Baynast, 13.
Minguet, art. de Fortia, 8.
le Mintier, art. Pinot, 8.
de Minut de Casteras, art. de Richard, 9.
de Minvielle, art. de Lamourous, 8.
de Mirabal, art. de Faure, 7, 10.
le Mire, art. de Fontaine, 3.
Miron, art. de Fortia, 7.
Mistral, art. de Fortia, 42.
le Moictier, Nob. de Picardie, 42, 50, 58.
le Moine, Nob. de Picardie, 58.
de Molles, art. d'Aldebert, 3, 4.
de Monceaux, art. des Rotours, 3.
de Monchy. art. de Rune, 7; Nob. de Picardie, 59. 60.
Moncourier, art. de Lamourous, 7.
de Mondion, art. de Rune, 12, 13.
de Moneins, Nob. de Picardie, 64.
Monet, Nob. de Picardie, 60.
de la Monneraye, art. de la Corbière, 6.
de Mons, Nob. de Picardie, 60.
de Monsures, art. de Rune, 6; Nob. de Picardie, 60.
de Montagu, art. de Bermont, 9, 12.
de Montaignac, art. Green, 33.
de Montalembert, art. Green, 19.
de Montauban, art. de Baynast, 8.
de Montaut, art. de Constantin, 4.
de Montbarrey, art. Dauxilhon, 17.
de Montbéliard, art. de Bermont, 2.
de Montberon, art. Green, 7.
de Montbeton, Nob. de Picardie, 61.
de Montboissier, art. Green, 10; art. d'Airebaudouse, 3.
de Montboyer, art. de Faure, 7, 8.
de Montcornet, art. de Rune, 11; Nob. de Picardie, 61.
de Monteil, art. de Gévaudan, 11.
de Montesquieu, art. de Lamourous, 2.
de Montesquiou, art. de Richard, 1. 8.
de Montesson, art. des Rotours, 8.
de Montfaucon, art. de Fortia, 19.
de Montferrat, art. de Fortia, 3.
de Montgarny, art. de Rune, 17.
de Montgibault, art. Green, 40.
de Montguyot, Nob. de Picardie, 61.
de Monthuis, Nob. de Picardie, 61.
de Montigny, art. de Fortia, 13.
de Montjon, art. de Lamourous, 6.
de Montlaur, art. Green, 15.
de Montlezun, art. de Constantin, 4; Nob. de Picardie, 62.
de Montluc. art. Dauxilhon, 6.
de Montmiral, art. d'Aldebert, 1.
de Montmorency, art. de Gévaudan, 5; art. d'Icher, 6.

de Montolieu, art. de Fortia, 49.
de Montpellier, art. d'Aldebert, 2; art. de Fortia 5, 6.
de Montperoux, art. d'Icher, 4.
de Montpézat, art. de Faure, 7.
de Montredon, art. Dauxilhon, 5.
de Montreuil, art. des Rotours, 25.
de Montrevel, art. de Bermont, 8.
de Monts, art. de Quinemont, 3.
des Monts, art. des Rotours, 19.
Moreau, art. Olislagers, 7.
Morel, Nob. Picardie, 24, 62.
de Morel, art. Green, 29, 31.
Morel des Vallons, art. Pinot, 8.
de Moreuil, Nob. de Picardie, 5.
de Moriac, art. de Rune, 9.
Morin, art. de Chefdubois, 10; art. de Quinemont, 6.
Morin de la Chasse, art. Pinot, 7.
de Mortay, Nob. de Picardie, 15, 16, 62.
Morlet du Museau, art. Green, 9, 10.
de Mornay, art. de Chefdubois, 10.
de la Mothe, Nob. de Picardie, 9.
de la Mothe-Gramont, art. de Faure, 16.
Motier de la Fayette, art. de Fortia, 38.
de la Motte, art. Dauxilhon, 10.
de la Motte-Quistel, Nob. de Picardie, 62.
Mouchet, Nob. de Picardie, 63.
de Mouchy, art. de Constantin, 5.
Moucque, art. de Fontaine, 9.
Moullart, Nob. de Picardie, 63.
Mousson, art. de Constantin, 15, 16.
de Moustier, art. de Bermont, 2, 7, 10
des Moutiers, art. Green, 13.
Muette, art. de Fontaine, 5.
de Muret, art. de Baynast, 2.
Musnier, Nob. de Picardie, 63.
de Mussart, art. de Fontaine, 2.
Mussot, art. Galland, 4.
Mussu, art. de la Corbière, 3.
de Muyn de Vrevins, art. Green, 21.
de Muyssart, art. de Fontaine, 8.
de la Myre, art. de Rune, 16; Nob. de Picardie, 63.

N

de Nanteuil, Nob. de Picardie, 4.
de Nassau-Saarbruck, art. Dauxilhon, 17.
de Navarre, art. de Richard, 3.
Navarrot, art. Bauyn, 2.
de Nepveto, art. de Quinemont, 3.
de Nerzic, art. de Chefdubois, 13.
de Nesle, Nob. de Picardie, 5, 85.
de Netunières, art. de Baynast, 8.
de Neuflieu, art. de Jacomel, 4.
de Neufville, Nob. de Picardie, 64.
de la Neufville, Nob. de Picardie, 21.
de Nison, art. de Faure, 8.
Noël, art. des Rotours, 18.
de Nogaret, art. de Fortia, 36.
le Noir, art. d'Icher, 9; Nob. de Picardie, 64.
de Nolent, art. des Rotours, 10.
de Nollet, art. des Rotours, 26.
des Nos, art. de la Corbière, 7.
de la Noue, art. de Quinemont, 3.
de Nougarède, art. d'Airebaudouse, 4.
de Noyelles, Nob. de Picardie, 48, 59.
de Noyers, art. de Fortia, 42.
de Nozières, art. de Richard, 7.
le Ny, art. de Chefdubois, 4.

O

d'Ococh, Nob. de Picardie, 33.
d'Ocoy, art. Green, 18, 29, 30.
Odart, art. de Quinemont, 7.
d'Offay, art. de Rune, 10.
d'Offignies, art. de Rune, 19.
Ogier de Baulny, art. Dessoffy, 8.
d'Ohier, Nob. de Picardie, 64.
Olivier, Nob. de Picardie, 64.

d'Ollehain, art. de Baynast, 4.
d'Ongnies, art. de Rune, 10.
d'Ophem, art. Olislagers, 2.
van Ophoven, art. Olislagers, 3.
d'Orbessan, art. de Faure, 10.
d'Orléans-Rothelin, art. de Baynast, 7.
d'Ornesan, art. de Faure, 7.
d'Ortaffa, art. Dauxilhon, 16.
d'Orval, art. Green, 5.
d'Orvaux, art. de la Corbière, 4.
Osmond, art. des Rotours, 7, 23.
d'Ostrel, Nob. de Picardie, 36.
Othin, art. de la Salle, 2.
Ouchel, art. Galland, 3.
d'Oyembrugge, art. de Fortia, 28.

P

le Page, Nob. de Picardie, 65.
de Pagès, art. de Busquet, 2.
Palazy, art. Dauxilhon, 8.
de la Pallu, art. de la Salle, 9.
de Palmes, art. de Fontaine, 8.
Palocsay, art. Dessoffy, 4, 7.
de Palolle, art. Dauxilhon, 16.
de la Palu, art. Dauxilhon, 2.
de Pamiers, art. de Faure, 16.
de Panassac, art. Dauxilhon, 3; art. de Faure, 2.
de Panisse, art. de Fortia, 17, 18.
Papin, Nob. de Picardie, 65.
Papiu de Pontcallec, art. de Chefdubois, 4.
du Parc, art. Olislagers, 7.
de Pardiac, Nob. de Picardie, 62.
Parent, Nob. de Picardie, 65.
Parisot, art. Bauyn, 8
de Parréli, art. de Fortia. 8, 31.
de Partenay, Nob. de Picardie, 65, 70.
de Pascal, art. de Gévaudan, 15.
Pasquet, art. de Calbiac, 6.
Passagane, art. de Constantin, 3.
Passard, art. Galland, 4.
Pastor, art. de Faure, 14.
de la Pasture, art. de Baynast, 11; Nob. de Picardie, 60, 66.
Patien, art. d'Icher, 4.
de Patras, Nob. de Picardie, 66.
de Pâtres, art. de Fortia, 20.
de Patry, art. de Richard, 7.
Patu, art. Green, 37.
de Paty du Rayet, art. de Constantin, 26.
de Paule de Bethisy, art. de Baynast, 8.
de Paulo, art. de Faure, 11, 12.
de Pavée, art. d'Airebaudouse, 4; art. de Gévaudan, 4.
Payen, art. de Rune, 8.
Pebrel, art. de Calbiac, 2.
Pechy, art. Dessoffy, 6.
Pegère, art. Galland, 4.
Pelet, art. d'Icher, 6.
de Pellegrin, art. Green, 23.
Pellot de Port-David, art. d'Airebaudouse, 6.
de Penancouet, art. de Chefdubois, 5.
de Penhouet, art. de Chefdubois, 12.
de Percy, art. des Rotours, 16.
Perdrier, art. de Baynast, 7.
de Perets, art. d'Airebaudouse, 4.
Perez, art. de Constantin, 10; art. de Fortia, 17.
Pernot, art. de la Salle, 4.
Perrin, art. de Rune, 9.
de Perrin, art. de Richard, 8.
de Pertuis, art. de Jacomel, 6.
de Perusse, art. Green, 27.
de Perussis, art. de Fortia, 32.
Pery, art. Green, 11.
Peschart, art. de Bermont, 4.
Pesthy, art. Dessoffy, 4.
Petheo, art. Dessoffy, 7.
Petiot, art. des Rotours, 26.
du Petit-Bois, art. Pinot, 1.
Pezin, art. de Fontaine, 5; art. de Rune, 9.
de Phelipeaux, art. d'Icher, 8.
Philippes, art. Galland, 3.
Philippes de Trémaudan, art. Pinot, 3.
le Picard, art. de Rune, 10.
Picaronie, art. de Constantin, 6.
le Picart, art. Bauyn, 2.
Pichon, art. de Lamourous, 7.
Pichot, art. de Chefdubois, 16.
Picot, art. de la Corbière, 8.
Picquet, Nob. de Picardie, 66.
de Picquigny, art. de Baynast, 2; Nob. de Picardie, 59.
Pidoux, art. de la Corbière, 5.

de Pierre-Buffière, art. Green, 33, 34.
Pierrot, art. de la Salle, 2.
de Pignan, art. d'Aldebert, 2.
Pigray, art. de Fortia, 9.
de Pillon, art. d'Aldebert, 3.
de Pillot, art. de Bermont, 12.
Pingré, art. de Rune, 15; Nob. de Picardie, 67.
de Pins, art. Dauxilhon, 1, 7, 17; art. de Faure, 16.
de Piolenc, art. de Gévaudan, 10.
de Pion, art. de Busquet, 2.
le Pippre, art. de Fontaine, 6.
Pitatouin, art. de la Corbière, 9, 10.
de Pize, art. d'Aldebert, 3, 4,
de Plaisance, art. de Quinemont, 10.
de la Plaine, art. de Fortia, 19.
Patel, Nob. de Picardie, 77.
Platny, art. Dessoffy, 6.
du Plessier, art. de Rune, 13; Nob. de Picardie, 23, 67.
du Plessis, art. de la Corbière, 8.
du Plessis-Grénedan, art. de Baynast, 8
de Pliers, art. de Fontaine, 2.
de Ploeuc, art. de Chefdubois, 15.
de Pluvié, art. de Chefdubois, 5.
de Pluviers, art. d'Airebaudouse, 4.
Poesy, art. Dessoffy, 6.
Poignant, art. de Rune, 8.
de Poilly, Nob. de Picardie, 20,
de Poix, Nob. de Picardie, 46.
de Pol, art. de Fortia, 32.
de Polastron, art. de Faure, 8.
de Polhoy, Nob. de Picardie, 67.
de Polignac, art. Green, 11, 19; art. de Richard, 7.
de Ponard, art. de Quinemont, 4.
de Pongeoise, art. de Chefdubois, 11.
de Pons, art. d'Aldebert, 1; art. de Constantin, 17, 18; art. de Fortia, 21.
du Pont, art. Green, 31; art. des Rotours, 22; Nob. de Picardie. 68.
de Pont-l'Abbé, art. de Chefdubois, 5.
du Pont-Breton, art. de Rune, 20.
du Pont-de-Pluscallec, art. de Chefdubois, 8.
de Pont-de-Vaux, art. de Bermont, 10.
de Pontevez, art. de Gautier, 2.
de Pontoise, art. de Lamouroux, 5.
Poole, art. de Fontaine, 10.
des Porcellets, art. Aldebert, 1; art. de Gévaudan, 4.
le Porc, Nob. de Picardie, 68.
du Port, art. de Constantin, 5.
de la Porte, art. des Rotours, 26; Nob. de Picardie, 68.
de la Porte-de-Champniers, art. Green, 24, 25.
de Portevieille, art. d'Aldebert, 1.
de Portsmouth, art. de Chefdubois, 5.
Postel, art. de Rune; Nob. de Picardie, 69.
Pot, art. Green, 9, 27.
du Pou, art. de Chefdubois, 5.
de Poucques, Nob. de Picardie, 69.
de Pouich, art. de Baynast, 4.
Poulain, art. des Rotours, 19.
Poulet, art. Pinot, 4.
du Poulpry, art. de la Corbière, 6.
de Pourquery, art. de Constantin, 13, 18.
Poussepin, Nob. de Picardie, 69.
Poussineau, art. Mangin, 8.
de Pouzolles, art. d'Icher, 3.
de Pra de Civria, art. de Bermont, 10.
de Pradines, art. de Jacomel, 3, 7.
de Précipiano, art. de Bermont, 1, 6.
de Preissac, art. de Constantin, 4.
de Prémorvan, art. de Chefdubois, 6.
de Preure, Nob. de Picardie, 30.
Prèvereau, art. Green, 24.
Prévost, art. Bauyn, 6; art. de Jacomel, 5.
le Prévost, art. de Baynast, 3, 5; Nob. de Picardie, 69.
de Prigues, art. de la Corbière, 8.
de Promilhac, art. d'Icher, 4.
le Provost, art. des Rotours, 26.
de Prunet, art. Dauxilhon, 5.
Puget, Nob. de Picardie, 69.
Puginier, art. d'Airebaudouse, 3.
de Puibusque, art. de Constantin, 5.
de Puiguyon, art. Green, 10.
du Puis, Nob. de Picardie, 70.
du Puy, art. de Faure, 8; Nob. de Picardie, 70.
du Puy de la Borie, art. de Constantin, 19.
de Puychard, art. Green, 37.
de Puyvert, art. Galland, 8.
de Puyvinet, art. de Quinemont, 4.

Q

Quatrebarbes, art. de la Corbière, 4.
Quegnery, art. de Baynast, 6.
de Quchove, Nob. de Picardie, 10, 11.
de Quelen, art. de Baynast, 8; art. de Chefdubois, 8.
de Quelque, Nob. de Picardie, 70.
Querne, art. de Fontaine, 4.
du Quesnoy, Nob. de Picardie, 69, 70.
de Queulx, Nob. de Picardie, 68.
Quieret, Nob. de Picardie, 2, 70.
le Quieu, art. Galland, 3.
de Quifistre, art. de Chefdubois, 10.

R

de Raban, art. de Faure, 4, 5.
Ragot, art. Green, 10.
de Raignac, art. de Lamourous, 4.
de Raymond-Modène, art. de Fortia, 20; art. de Gévaudan, 2, 12, 13.
de Raimond de Mormoiron, art. de Gévaudan, 12, 13.
de Raincheval, Nob. de Picardie, 71.
de Raiscle, art. de Bermont, 1, 12.
de Rallay, art. de la Corbière, 2.
de Rambures, Nob. de Picardie, 71.
Ramon, art. d'Icher, 5.
de Randan, art. Dauxilhon, 9.
Raoult, Nob. de Picardie, 72.
Rapouel, art. de Fortia, 11.
de Ratte, art. d'Aldebert, 3.
de Raulers, Nob. de Picardie, 72.
de Ravaing, art. de Faure, 9, 10.
de Raveton, art. des Rotours, 4, 5.
de Ravinel, art. de la Salle, 5.
de Raynoard, art. Dauxilhon, 11.
de Réance, art. de Quinemont, 2, 3.
de Rebais, art. de Rune, 2.
de Reberghes, Nob. de Picardie, 89.
de Rebingues, art. de Baynast, 6.
de Record, art. de Gévaudan, 6.
de Recourt, art. de Baynast, 7; Nob. de Picardie, 53.
de Redon, art. de Calbiac, 2; art. de Lamourous, 3.
de Redoubté, art. de la Salle, 3, 6.
de Regnier, Nob. de Picardie, 72.
de Reims, art. de Bermont, 4, 5.
de Reinaud, art. Green, 11.
de Rely, Nob. de Picardie, 49, 72.
Rémond, art. Bauyn, 2.
de Rentières, Nob. de Picardie, 72.
de Rességuier, art. de Busquet, 2.
Resteau, art. de Fontaine, 4.
de Resty, Nob. de Picardie, 70.
de Reusschenberg, art. Olislagers, 4.
de Rey, art. de Gautier, 5.
de Reynaud, art. de Fortia, 18.
de Riaumont, art. de Fontaine, 3.
de Ribes, art. Dauxilhon, 16.
de Ricamez, art. de Baynast, 3.
Richard de la Cuinière, art. de la Corbière, 8.
Richard de la Missardière, art. Mangin, 8.
de Richier, art. de Gévaudan, 3, 4, 5, 6.
Ricome de la Figarède, art. de Gévaudan, 17.
Ricourt, art. de Fontaine, 9.
de Riencourt, Nob. de Picardie, 38, 73.
du Rieu, art. de Calbiac, 7; art. de Faure, 10, 14.
de Rieux, art. Dauxilhon, 8.
de Rigaud de Vaudreuil, art. de Bermont, 16.
de Rignac, art. d'Airebaudouse, 4.
de Rilly, art. de Quinemont, 4.
de Rimbert, Nob. de Picardie, 73.
de Riolle, art. des Rotours, 8.
Rion, art. de Chefdubois, 14.
de Ritner, art. de Bermont, 8.
du Riveau, art. Green, 40.
de la Rivière, art. Green, 35; art. de Rune, 6, 19.
de Roaix, art. de Fortia, 14.
Robert, art. de Fontaine, 6; art. Green, 24.

de Robien, art. Pinot, 7.
Robière du Coux, art. de Constantin, 16.
de Robin de Graveson, art. de Fortia, 18, 42.
Robinet, art. Dessoffy, 12.
Roborel, art. de Lamourous, 7.
Roch de Roch-Tower, art. de Bermont, 17.
Roche, art. de Constantin, 10.
de Roche, art. d'Aldebert, 5.
de la Roche, art. de la Corbière, 2; art. Green, 8.
de la Rochebeaucourt, art. Green, 6.
de Rochechouart, art. de Faure, 4.
de Rochefort, art. Dauxilhon, 13.
de la Rochefoucauld, art. Green, 19.
de la Rochelle, art. de Bermont, 11.
de Rochemore, art. d'Airebaudouse, 4.
de la Roche-Saint-André, art. de Richard, 12.
de Rocquigny, Nob. de Picardie, 73.
de Rodes, Nob. de Picardie, 73.
de Rodez, art. d'Icher, 6.
Roduf de Saint-Paulet, art. de Fortia, 22; art. de Gévaudan, 11.
de la Roé, art. des Rotours, 8.
de Roger de Caramaing, art. de Richard, 9.
Roguée, Nob. de Picardie, 1.
de Rohan, art. de Baynast, 7; art. Dauxilhon, 9; art. Green, 7.
Rohart de Bertenlaire, Nob. de Picardie, 23.
Rohault, Nob. de Picardie, 12, 77.
de Roissy, art. de Rune, 7.
de Roland, art. de Busquet, 2, 3.
des Rollands, art. de Fortia, 18.
de la Romagière, art. Green, 6.
de Ronty, Nob. de Picardie, 74.
Roosen, art. Olislagers, 2, 3.
de Roquard, art. de Fortia, 17, 21; Nob. de Picardie, 84.
de la Roque, art. d'Icher, 3.
de Roquefeuil, art. d'Icher, 4, 5.
de Roquefort, art. de Constantin, 11; art. de Faure, 11.
de Roquelaure, Nob. de Picardie, 86.
de Roquettes, art. de Faure, 9.
de Roquier, art. de Lamourous, 3.
de Ros de Planque, art. Dauxilhon, 16.
de Rosel, art. d'Airebaudouse, 3.
de la Rosière, Nob. de Picardie, 14.
de Rosmadec, art. de Chefdubois, 8, 10.
de Rosnay, art. des Rotours, 10.
du Rosoy, art. de Jacomel, 6.
de Rotalier, art. de Bermont, 13, 14, 15, 16, 17, 18.
de Rotgans, art. Galland, 5.
de la Rothière, Nob. de Picardie, 3.
de Roubay, art. de Fontaine, 6.
Rouelle, art. Mangin, 3.
de Rouffignac, art. Green, 23, 24.
Rouhier, art. de Bermont, 4, 5.
de la Roulendie, Nob. de Picardie, 34.
Roullier, Nob. de Picardie, 53.
du Roumel, art. des Rotours, 17.
Rouquette, art. Dauxilhon, 2; art. d'Icher, 9.
de Roussé, Nob. de Picardie, 74.
Rousseau, art. de Lamourous, 5.
le Rousseau, art. de Chefdubois, 9.
de Roussel, art. de Rune, 12; Nob. de Picardie, 74, 83.
de Rousset, art. Dauxilhon, 8.
Routier, Nob. de Picardie, 75.
Rouvier, art. d'Icher, 8.
de Rouvroy Saint-Simon, art. Bauyn, 5.
le Roux, art. de Chefdubois, 5, 14; art. de Richard, 10; art. de Rune, 20.
Rouyer, art. Dessoffy, 12.
Roxard, art. de la Salle, 2.
du Roy, art. Green, 13.
le Roy, art. de Chefdubois, 15; art. de Quinemont, 4; art. des Rotours, 7; art. de Rune, 4, 5; Nob. de Picardie, 42, 63, 75.
de Roye, Nob. de Picardie, 85.
de Royère, art. de Constantin, 11.
de Royère, de Beaudeduit, art. Green, 32, 33.
de Roze, Nob. de Picardie, 76.
de Rozières, art. de la Salle, 3.
de Rubempré, Nob. de Picardie, 32.
de la Rue, Nob. de Picardie, 13, 76, 80.
de la Ruelle, Nob. de Picardie, 19.
Rumet, Nob. de Picardie, 76.
de Rupierre, art. des Rotours, 24.

S

de Sabaterii, art. de Richard, 4.
de Sabran, art. de Gautier, 2.
de Sachy, art. de Baynast, 4.
du Sacq, art. des Rotours, 5.
de Sacquespée, art. Galland, 3; Nob. de Picardie, 77, 78.
de Sacy, art. d'Airebaudouse, 6.
de Sagarriga, art. Dauxilhon, 16.
le Sage, art. des Rotours, 17.
de Saguens, art. de Faure, 9.
Sainctot, art. de Fortia, 9.
de Sains, Nob. de Picardie, 27.
de Saint-Amadou, art. de Faure, 10.
de Saint-André, art. Dauxilhon, 2, 4.
de Saint-Blimond, Nob. de Picardie, 78.
de Saint-Bonnet, art. d'Airebaudouse, 5.
de Saint-Chamans, art. Green, 10.
de Saint-Clar, art. de Constantin, 25, 26.
de Sainte-Colombe, art. de Richard, 8.
de Sainte-Marie, art. des Rotours, 16.
de Sainte-Marie, art. Green, 5, 26.
de Saint-Etienne, art. de Busquet, 2; art. de Gévaudan, 14.
de Saint-Exupery, art. Green, 13.
de Saint-Félix, art. Bauyn, 8.
de Saint-Germain, art. Green, 10.
de Saint-Gilles, art. des Rotours, 14.
de Saint-Hilaire, Nob. de Picardie, 13.
de Saint-Jal, art. Green, 36.
de Saint-Jean, art. de Richard, 8, 9.
de Saint-Laurens, art. Dauxilhon, 6.
de Saint-Legier, art. Green, 31.
de Saint-Marc, Nob. de Picardie, 81.
de Saint-Marsault, art. Green, 1, 3, 4.
de Saint-Martin, art. de Baynast, 10; art. Green, 5; art. de Quinemont, 2; Nob. de Picardie, 78.
de Saint-Maur, art. Green, 8.
de Saint-Maurice, art. d'Icher, 2.
de Saint-Mauris, art. de Bermont, 2, 11.
de Saint-Nouay, art. de Chefdubois, 4.
de Saint-Omer, Nob. de Picardie, 57.
de Saintours, art. de Constantin, 12.
de Saint-Père, art. de Quinemont, 4, 5.
de Saint-Quentin, art. de Baynast, 4.
de Saint-Sauflieu, Nob. de Picardie, 85.
de Saint-Severin, art. d'Airebaudouse, 4; art. de Gévaudan, 7, 8.
de Saint-Siffre, art. de Chefdubois, 7.
de Saint-Simon, art. de Rune, 4.
de Saint-Suplix, Nob. de Picardie, 78.
de Saisseval, Nob. de Picardie, 77, 79.
de la Sale, art. de Fortia, 11, 16, 22, 33.
de Salerne, art. de Gévaudan, 7.
de Salettes, art. de Gautier, 3.
de Salignac, art. Green, 26.
de Salinis, art. de Faure, 8.
de Sallengre, art. Galland, 5.
des Salles, art. de Chefdubois, 8.
Sallez, art. des Rotours, 22.
Salmon de la Salle, art. de la Salle, 2.
de Salomon, art. de Constantin, 10.
de Salvaing, art. de Fortia, 37.
de Salzedo, art. de Rune, 22.
de Saman, art. de Faure, 19.
de Sambucy, art. d'Icher, 7.
Sanchez de Saint-Angelo, art. de Fortia, 14.
de Sandres, art. de Gévaudan, 13.
Sangonis, art. Dauxilhon, 2.
Sanguin de Santeny, art. Bauyn, 2.
Sanson, art. de Chefdubois, 11.
Sanson de Berlise, Nob. de Picardie, 46.
de Sansse, Nob. de Picardie, 79.
de Sanzillon, art. Green, 38.
de Saporta, art. d'Aldebert, 4; art. de Gévaudan, 12.
de Sarcilly, art. des Rotours, 21.
de Sarcus, art. de Rune, 11; Nob. de Picardie, 38, 79.
de Sarrau, art. Green, 31; Nob. de Picardie, 80.
de Sarrieu, art. de Faure, 7.
de Sassenage, art. de Fortir, 37.
de Saucey, Nob. de Picardie, 6.
de Sauchy, art. de Fontaine, 4.
de la Saudrays, art. de Chefdubois, 5.
de Saunhac, art. de Constantin, 19, 25.
du Sautoir, Nob. de Picardie, 79.

Sauvage, art. de Quinemont, 3; art. de la Salle, 2.
de Sauville, art. de Rune, 9.
Savatier, art. de Fortia, 9.
de Saveuse, Nob. de Picardie, 4.
de Savigny, art. de Bermont, 12; art. Galland, 2; art. de Rune, 14.
de Savoie-Carignan, art. de Baynast, 7.
de Savy, art. de Constantin, 14, 15.
de Sayve, art. Bauyn, 2.
Scarron, art. Bauyn, 3.
de Schellart, art. Olislagers, 2.
Schling, art. des Rotours, 4.
Schwend, art. Galland, 6.
de Scorailles, art. de Fortia, 10, 11.
Scourion, Nob. de Picardie, 80.
le Secq, Nob. de Picardie, 80.
Seghers, art. de Fortia, 28.
de Ségla, art. de Faure, 11.
Séguier, art. de Busquet, 4.
de Seguins, art. de Fortia, 28.
le Sellier, Nob. de Picardie, 80, 87.
de Sempy, Nob. de Picardie, 49.
de Semsé, art. Dessoffy, 5, 6.
de Sénarpont, Nob. de Picardie, 1.
le Sénéchal, art. Pinot, 7.
de Sénégra, art. Dauxilhon, 4, 5.
de Senicourt, art. de Rune, 2.
de Senneterre, art, Green, 34, 35, 36.
Sentier, art. de Rune, 21.
de Seraine, Nob. de Picardie, 80.
de Seran, art. des Rotours, 12.
de Serent, art. de Chefdubois, 9.
de Sericourt, Nob. de Picardie, 43.
de Serinchamp, art. de Bermont, 9.
de Sermur, art. de Richard, 7.
Serre, art. de Lamourous, 8.
la Serre, Nob. de Picardie, 63.
de Serres, art. de Fortia, 17.
de Sers, art. de Faure, 8.
de Seurre-Millet, art. Green, 20.
Sevin, art. de Fortia, 8.
de Seytres, art. de Fortia, 32, 36, 37.
de Sieuras, art. de Faure, 7, 8, 10.
Simon, art. de Richard, 10.
de Siran, art. Dauxilhon, 5.
de Sireuil, art. Green, 6.
de Sissy, Nob. de Picardie, 39.
Sohier, art. de Fontaine, 3, 4.
de Soissons, Nob. de Picardie, 71.
de Sonnet d'Auxon, art. de Bermont, 2, 12.
de Sorel, Nob. de Picardie, 2.
de Soubiran, art. de Faure, 9; art. de Richard, 8.
de Soubirats, art. de Gévaudan, 13.
le Souffacher, art. de Chefdubois, 13.
de Souillac, art. de Constantin, 8.
de Souleiret, art. d'Aldebert, 4.
de Souvigny, art. des Rotours, 24.
de Souvouilhes, art. de Faure, 14.
de Spada, art. de la Salle, 5.
Spinola, art. de Bermont, 6.
de Stapleton, art. Pinot, 3; art. de Richard, 11.
Stormont-Speckley, art. de Fontaine, 10.
Strambon, art. de Gévaudan, 9.
Stuart, art. Green, 4.
de Suetendal, art. Olislagers, 3.
le Sueur, art. des Rotours. 6.
Surdon de Wesel, art. Olislagers, 3.
de Suyrot, art. Green, 12.
de Suzannet, art. de Richard, 12.
de la Sylvestrie, art. de Lamourous, 4.
Szirmay de Szirma, art. Dessoffy, 5, 7.

T

de Talence, art. de Quinemont, 4.
de Tallard d'Auriac, art. de Fortia, 45.
de Tarquet, art. de Fortia, 47.
du Tartre, art. de Bermont, 3.
de Tassart, Nob. de Picardie, 81.
Tasson, art. de Gévaudan, 8.
de Taulignan, art. de Fortia, 45.
de Tayac, art. de Calbiac, 5.
de Tégra, art. de Richard, 5.
du Teil, Nob. de Picardie, 81.
de Ternisien, Nob. de Picardie, 81.
Terrier, art. Bauyn, 8.
du Tertre, art. de la Corbière, 2, Nob. de Picardie, 27, 44, 81.
de Tertuile, art. de Fortia, 18.
de Terves, art. de Richard. 12.

Teyssendier, art. de Constantin, 18.
de Théas, art. de Gautier, 5.
de Theux de Montjardin, art. Olislagers, 6.
de Theza, art. d'Icher, 2.
de Thezan, art. de Fortia, 42.
de Thianges, art. Mangin, 6.
de Thians, art. de Fontaine, 2.
de Thierry, art. Pinot, 6.
le Thoillier, Nob. de Picardie, 45, 81.
Tholen, art. Olislagers, 5.
de Tholon, art. de Fortia, 21, 40, 45.
Thomas, art. de Fortia, 10.
de Thomas, art. de Gautier, 3; art. de Richard, 6.
Thomas de Beauregard, art. Green, 38.
de Thougny, Nob. de Picardie, 78.
de Thors, art. Green, 4.
de Thory, Nob. de Picardie, 81.
de Thoury, art. des Rotours, 17.
de Thubeauville, Nob. de Picardie, 82.
le Thueur, Nob. de Picardie, 82.
de Thun, art. de Fontaine, 2.
de Tiercent, art. de Baynast, 8.
de Tiffy, art. d'Icher, 7.
du Til, art. de Richard, 7.
Tillette, Nob. de Picardie, 82.
de Tilque, Nob. de Picardie, 29.
le Timbre, art. de Rune, 17.
de Tinteniac, art. de Chefdubois, 5, 15.
Tolosa, art. de Gévaudan, 7.
Tonduti, art. de Fortia, 20.
Toraldo, art. de Gévaudan, 9.
de Torcy, Nob. de Picardie, 83.
de Toscade, art. Green, 39.
de la Touche, art. Mangin, 2.
de Toulouse, art. de Gévaudan, 16; art. d'Icher, 6.
de Toulouse-Lautrec, art. de Richard, 8.
de la Tour, art. de Faure, 7; art. Green, 36.
de la Tour-Landorte, art. de Richard, 9.
de la Tour-du-Pin-Chambly, art. de Rune, 18.
de Tournemire, art. de Busquet, 3.
de Touvoye, art. des Rotours, 14.
de la Tramerie, Nob. de Picardie, 43.
de la Tranchée, Nob. de Picardie. 11.
de Trécesson, art. de Baynast, 8.
de la Trémoïlle, art. de la Corbière, 6.
de Trémolet, art. d'Airebaudouse, 4; art. d'Icher, 1.
de Trésiguidy, art. de Chefdebois, 3.
Treslon, art. des Rotours, 25.
de Trevey, art. de Lamourous, 3.
de Tributis, art. de Fortia, 18.
de Tristan, art. de Quinemont, 8.
Tronche du Roc, art. de Calbiac, 5.
Trudaine, Nob. de Picardie, 83.
Truffier, Nob. de Picardie, 83.
Tudert, art. de la Corbière, 5.
Tunstall, art. Green, 4.
de Turenne, art. Dauxilhon, 8.
de Turgis, art. Mangin, 5.
Turgot, art. Galland, 5; art. des Rotours, 9, 15, 23.
Tutel, art. de Jacomel, 5; Nob. de Picardie, 83.
de Tuy, art. Green, 20.
van Tuyl, Nob. de Picardie, 23.
Tyrel, Nob. de Picardie, 2.

U

d'Urgel, art. de Fortia, 2, 3, 4, 5.
d'Urre, art. de Fortia, 47; Nob. de Picardie, 84.
d'Ussel, art. Green, 35, 36.
d'Ustou, art. de Fortia, 7, 10.
Uzard, art. de Lamourous, 8.
d'Uzelle, art. de Bermont, 11.
d'Uzès, art. Green, 16.

V

Vacheron, art. Green, 11.
Vaillant, Nob. de Picardie, 84.
le Vaillant, art. de Rune, 9.
de Valanglart, art. de Rune, 3.

de Valette, art. de Gévaudan, 4.
de la Valette, art. d'Airebaudouse, 2; art. d'Icher, 5.
de Valette de Cardet, art. d'Aldebert, 4.
Valette de Saint-Georges, art. de Constantin, 20.
de Valgornera, art. Dauxilhon, 16.
le Vallois, art de Chefdubois, 5.
Vaquier, art. de Busquet, 2; art. de Constantin, 3.
de Varembon, art. de Bermont, 4.
de la Varenne, Nob. de Picardie, 74.
Varin de Beauval, art. Pinot, 8.
de Varron, Nob. de Picardie, 64.
de Vassal, art. de Constantin, 7, 12, 15, 17.
Vasseur, art. de Baynast, 10.
le Vasseur, Nob. de Picardie, 84.
de Vassinhac, art. de Constantin, 26.
de Vassy, art. des Rotours, 9, 11, 24.
de Vaucelles, art. de Quinemont, 6.
de Vaudetar, art. de Fortia, 12, 13.
de Vaudricourt, Nob. de Picardie, 71, 85.
de Vaugrenant, art. Galland, 6.
Vauquelin, art. des Rotours, 14.
de Vaux, art. de Rune, 5.
de Vavincourt, art. Pinot, 7.
de Vayres, art. Green, 39.
Vecsey, art. Dessoffy, 7.
de Vellet, Nob. de Picardie, 59.
de Vellye, art. Green, 18.
de Venasque, art. de Gévaudan, 12.
de Vendeuil, Nob. de Picardie, 85.
de Ventadour, art. Dauxilhon, 9.
de Vento, art. de Fortia, 47.
de Ver, art. de Rune, 6.
le Ver, Nob. de Picardie, 85.
de Verdelin, art. Green, 36.
de Verdière, art. de Chefdudois, 16.
de Verdun, art. de Bermont, 15; art. de Fortia, 8.
de Verdusan, art. de Baynast, 12; art. de Jacomel, 4, 5; Nob. de Picardie, 86.
du Verger, art. de la Corbière, 7.
du Vergier, art. de Chefdubois, 5.
de la Vergne de Montbazen, Nob. de Picardie, 40.
de la Vergne de Tressan, art. d'Icher, 3.
de Vergy, art. de Bermont, 2, 3, 7.
de Vernage, art. de Quinemont, 8.
de Vernauld, art. de Calbiac, 2.
Vernède, art. de Gévaudan, 3.
de Vernier, art. de Bermont, 13.
le Verrier, art. des Rotours, 13.
de la Veyrie, art. de Constantin, 16.
de Veyrières, art. de Constantin, 11, 13.
de Vezenobre, art. d'Aldebert, 1.
de Vezian, art. de Richard, 4.
Viala, art. d'Aldebert, 5.
de Viardet, art. de Quinemont, 4.
Vidal, art. d'Icher, 9.
Vidard de Saint-Clair, Nob. de Picardie, 86.
de Vielchastel, Nob. de Picardie, 87.
de Vieslis, art. de Fontaine, 2, 3.
de Vieucourt, art. des Rotours, 12.
Vigier, art. Green, 7.
de Vignaux, art. de Constantin, 5.
de Vigneral, art. des Rotours, 17.
de Vigneron, art. de la Salle, 3.
de Villages, art. de Fortia, 49.
de Villar, art. de Gévaudan, 13.
Villaret, art. de Jacomel, 8.
de Villedieu, art. Green, 22.
de Villefroy, Nob. de Picardie, 58.
de la Villegontier, art. Pinot, 7.
de Villèle, art. d'Icher, 6.
de la Ville de Montbazon, art. de Calbiac, 3.
de Villemur, art. de Faure, 10.
Villeneuve, art. d'Aldebert, 6.
de Villeneuve, art. de Gautier, 4; art. de Richard, 8.
de la Villeneuve, Nob. de Picardie, 87.
de Villepoix, Nob. de Picardie, 87.
de Villerase, art. de Jacomel, 7.
de Villeréal, art. de Constantin, 23, 24.
de Villereau, art. Green, 38.
de Villers, Nob. de Picardie, 5, 87.
de Villers-la-Faye, art. Galland, 5.
de Villette, art. des Rotours, 18.
de Villettes, art. Dauxilhon, 7.
de Villiers, art. de la Corbière, 3; art. des Rotours, 26; art. de Rune, 9; Nob. de Picardie, 27, 94.
Vincent, Nob. de Picardie, 87.
de Vincent de Cesac, art. de Lamourous, 6.
Vineille, art. de Constantin, 8.
de Vins, art. d'Icher, 6.
de Vintimille, art. de Fortia, 47.
de Viomenil, art. Galland, 8.

de Virgille, Nob. de Picardie, 88.
de Vissec, art. de Fortia, 26; art. de Gévaudan, 14; art. d'Icher, 5.
de Vitalis, art. de Fortia, 7, 14, 15, 18; art. de Gévaudan, 9.
Vitel, art. de Busquet, 2.
de Vitry, Nob. de Picardie, 88.
de Vivans, art. de Constantin, 7, 16.
de Vivet de Montclus, art. de Fortia, 24.
Vivien de Saint-Marc, art. Galland, 1.
du Vivier, art. de Richard, 9.
de Viviers, art. Dauxilhon, 16.
Vizé, art. de Fortia, 9.
de Vize, art. de Faure, 10, 11, 14.
de Vogué, art. de Fortia, 38.
Voisin, art. de Rune, 12.
de Voisins, art. Dauxilhon, 5, 18.

W

de Walincourt, art. de Fontaine, 1, 2, 3, 8.
de Wallon, Nob. de Picardie, 2, 85.
de Wambourg, Nob. de Picardie, 45.
de Wanderpol, art. de la Salle, 4.
Wanhove, art. de Fontaine, 7.
de le Warde, art. de Baynast, 8.
Warlu de Mauraige, art. de Chefdubois, 16.
de Warlusel, art. de Rune, 20; Nob. de Picardie, 37.
Wasselin, Nob. de Picardie, 1.
du Wault, Nob. de Picardie, 89.
de Wavrans, Nob. de Picardie, 1, 88.
de Wavrin, art. de Baynast, 3.
de Wazières, art. de Fontaine, 8.
de Werminghausen, art. Olislagers, 4.
de Werquigneul, Nob. de Picardie, 23.
de Weymar, art. de Bermont, 5.
Whitworth, art. Galland, 5.
du Wicquet, Nob. de Picardie, 32, 89.
de Wierre, Nob. de Picardie, 89.
de Willecot, Nob. de Picardie, 89.
de Windt, art. Green, 32.
Wingarde, Nob. de Picardie, 89.
Witasse, Nob. de Picardie, 89.
Wllart, Nob. de Picardie, 90.
Wolf, art. de Richard, 11.

Y

d'Y, Nob. de Picardie, 90.
d'Yauville, art. de Rune, 5.
l'Yver, art. des Rotours, 23; Nob. de Picardie, 4, 90.

Z

Zollner, art. Galland, 7.
Zopfin, art. Galland, 7.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET DU SECOND VOLUME.

Dec 27 1927
GENEALOGICAL SOCIETY
OF UTAH
9996

۱۲۲۴

0173146